Revue économique internationale

Institut Économique International


SIGILLVM · UNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





REVUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Vol. I. — 1905. 2e année.

Revue Économique internationale

FONDATEURS DE LA REVUE :

PATRONAGE SCIENTIFIQUE :

Paris : FÉLIX ALCAN, Boulevard Saint-Germain, 108.

P. S. KING & SON, Orchard House, Westminster, à **Londres**. — PUTTKAMMER & MUHLBRECHT, Französischestrasse, 28, à **Berlin**. — STECHERT, 9, East 16th Street, à **New-York**. — SOCECU & Cie, à **Bucarest**. — GEORG & Cie, à **Genève**. — J.-A. RODRIGUES & Cie, à **Lisbonne**. — Georges ROUSSEAU, à **Odessa**. — S.H. WEISS, à **Constantinople**. Adrian ROMO, à **Madrid**. — K. L. RICKER, à **Saint-Pétersbourg**. — A. E. ESPIASSE, à **Buenos-Ayres**.

OFFICE DE LA REVUE : 4, RUE DU PARLEMENT, BRUXELLES

J. Goemaere, imp. du Roi, rue de la Limite, 21.

Registered at the New-York post office at second class rate

REVUE ÉCONOMIQUE

INTERNATIONALE

JANVIER 1905

ÉDITORIAL.

Parmi les graves questions que soulève la politique coloniale, il n'en est pas de plus considérable et qui attire davantage l'attention que celle du régime territorial des colonies.

Il n'est pas exagéré de dire que la destinée économique des différents peuples colonisateurs dépend en grande partie de la politique qu'ils ont adoptée pour la solution de ce problème d'importance essentielle.

Depuis longtemps, le régime territorial des colonies était dans l'incertitude, tant au point de vue juridique qu'au point de vue économique : il s'agissait de savoir si la mise en valeur des nouveaux domaines ouverts à l'activité européenne serait abandonnée à la licence et à l'arbitraire, ou si elle ferait l'objet d'une réglementation conforme aux intérêts permanents dont tout État colonisateur a la garde, et qu'il a pour devoir de développer avec mesure

et prudence. L'incident anglo-congolais n'est au fond que la lutte entre ces deux tendances.

Les récentes ordonnances rendues en Allemagne et en France montrent que la thèse de l'appropriation des terres vacantes par l'État et leur mise en valeur par ses soins constituent la seule doctrine coloniale possible et la seule conforme au courant des idées contemporaines.

M. le Baron Carl von Stengel, professeur de droit à l'Université de Munich et qui fut un des membres les plus éminents de la Conférence de la Haye, résume en un article d'une autorité et d'une clarté remarquables, spécialement en ce qui concerne l'Afrique centrale, les principes dont un État colonisateur ne peut s'écarter s'il veut se conformer aux vœux de la civilisation représentée par les accords internationaux.

Cette étude qui attirera l'attention générale en ce qu'elle montre d'une façon saisissante la politique à suivre dans ce grave problème, atteste encore par sa méthode à quel point l'union des sciences juridiques et des sciences économiques peut offrir de féconds résultats pour la solution des problèmes sociaux.

La politique agraire est devenue une des préoccupations de notre temps; le développement de l'agriculture alterne dans l'attention des économistes et des hommes d'État avec l'expansion industrielle et commerciale.

Il est particulièrement intéressant de connaître l'état actuel de la question agraire dans ces pays de l'Europe orientale, qui peuvent être considérés comme des réserves formidables de production et d'énergie.

Le Comte Joseph Mailáth, grand propriétaire et membre de la Chambre des Magnats de Hongrie, connaît admirablement le paysan, l'état de l'agriculture, les problèmes économiques et politiques de la nation : il en a tracé un magnifique tableau d'ensemble où apparaît dans sa vie économique et sociale, cette Hongrie, revenue de si loin et si riche d'avenir.

M. Charles A. Conant, l'éminent économiste américain, est sans aucun doute un des hommes qui possèdent le mieux les questions monétaires, si obscures encore et qui pèsent d'un si grand poids dans la vie de certains États. Son étude est un excellent exposé de la question des relations entre pays à étalon d'or et à étalon d'argent. M. Charles A. Conant a fait partie de la commission américaine que présidait M. le prof. Jenks; il était donc plus qualifié que tout autre pour montrer l'importance de la question monétaire dans les pays d'Extrême-Orient et surtout en Chine.

Le cadre restreint de son article n'a permis à M. Conant que d'effleurer la question du nouveau régime monétaire au Mexique; elle sera reprise dans notre prochain numéro et étudiée par M. de Foville, membre de l'Institut et conseiller maître à la Cour des comptes de France, à qui ses beaux travaux sur la question monétaire ont fait une réputation universelle.

M. René Pinon est l'auteur de plusieurs beaux livres et notamment de « l'Empire de la Méditerranée » que nous avons été heureux, il y a quelques mois, de signaler à nos lecteurs; il indique dans son article l'importance exceptionnelle qu'offrent pour certains pays les questions d'irrigation qui, pour l'Afrique du Nord et pour l'Égypte, sont même des questions d'existence.

Nous tenons à signaler encore aux lecteurs de la « Revue » une rubrique nouvelle que nous inaugurons dans ce numéro.

A la suite d'une entente conclue avec l'Institut international de Bibliographie établi à Bruxelles, et qui est sans aucun doute l'établissement scientifique de ce genre le mieux organisé, la « Revue Économique » s'est assuré le monopole de la publication en langue française de « la Bibliographia Economica Universalis. »

Nous pourrons ainsi donner tous les mois et presqu'au moment de leur publication, environ 400 titres d'ouvrages se rapportant à la science économique, en même temps que l'indication systématique des principaux articles parus dans les 130 Revues

les plus importantes du monde et traitant principalement de questions économiques et sociales.

Nos lecteurs apprécieront sans aucun doute l'importance exceptionnelle de cette bibliographie : c'est un instrument de travail de premier ordre.

LA RÉDACTION.

L'ÉTAT DU CONGO

ET LES

ACTES DIPLOMATIQUES QUI S'Y RAPPORTENT.

INHALTS-UEBERSICHT. — I. *Die Anklagen gegen die Regierung des Kongostaates. — Die Behauptungen, dass der Kongostaat durch die sog. Kongo-Konferenz, bezw. durch die von derselben beschlossene Kongoacte geschaffen worden sei. — Widerlegung dieser Behauptungen. — Die Entstehung des Kongostaates. — Die internationale Konferenz in Berlin vom 15. Nov. 1884 bis 26. Februar 1885 und deren Ergebnis, die Kongoacte. — Die* Association internationale du Congo *und die Acte. — Die Rolle König Leopold's bei der Gründung des neuen Staates. — Der Fall mit der sog. Nord-Bornea-Kompagnie und die englische Regierung.*

II. *Nähere Untersuchung der Kongoacte. — Die Brüsseler General-acte vom 2. Juli 1890. — Die Neutralität des Kongostaates. — Die Regierung des Kongostaates und die Bestimmungen der Acte betreffs der Douanial- und Wirtschaftspolitik. — Binnen- und Aussenhandel. — Das Verbot der Verleihung von Monopolen und Privilegien. — Die Bodenpolitik des Kongostaates und die Bestimmungen der Kongoacte über die Handelsfreiheit im Kongobecken. — Die Gesetzgebung des Kongostaates und die Bestimmungen der Kongoacte. — Englands Anschuldigungen gegen den Kongostaat und die Stellungnahme Deutschlands.*

— ENGLISH SUMMARY. — *Accusations levelled against the Congo Government. — Assertion that the Congo State came into being by reason of the Congo Acts passed at the Conference of Berlin. — Incorrectness of this assertion. — The origin of the Congo State. — The International Congress of Berlin of November 15th 1884 to 26th February 1885 and its results. — The Congo Acts. — The International Congo Association and the Congo Acts. — The rôle of King Leopold in the foundation of the new State. — The case of the North Borneo Company and the English government. — Further inquiry into the significance of the Congo Acts. — The Brussels General Acts of 2nd July 1890. — The government of the Congo State and the interpretation of the Acts with regard to the customs and economic policies. — External and internal trade. — Interpretation of the prohibition concerning the grant of monopolies and privileges. — Interpretation of the Congo Acts with regard to the freedom of commerce in the Congo basin. — Native policy of the Congo State. — England's accusations against the Congo State and the position of Germany.*

I.

L'ÉTAT du Congo mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent de politique coloniale, d'abord parce qu'il constitue, parmi les colonies et les États coloniaux, aussi bien par son origine qu'au point de vue de sa situation dans le droit public et dans le droit des nations, un des phénomènes les plus originaux dont l'histoire des colonies fasse mention. L'État du Congo présente cependant aussi ce grand intérêt, que, malgré les grandes difficultés qu'il avait à vaincre, il est

devenu, en un temps très court, un État colonial viable, et qu'il a réussi à poser les bases de la civilisation et du progrès social dans une grande partie de l'Afrique centrale qui, avant sa formation, était désolée par la chasse aux esclaves et par les luttes sanglantes des tribus indigènes.

Dans ces dernières années, l'attention s'est particulièrement portée sur les conditions intérieures de l'État du Congo, à la suite des violentes accusations qui se sont élevées contre son gouvernement à raison de la politique territoriale suivie par lui et des traitements infligés aux indigènes, qu'il aurait sinon ordonnés, du moins admis, et qui sont en opposition avec les conventions internationales qu'il s'est engagé à respecter.

Néanmoins, cette question peut être momentanément laissée de côté, si même ces accusations, qui ont pris naissance en Angleterre, où elles se répètent encore, et qui ont, pour quelque temps du moins, trouvé aussi un écho en Allemagne, ont une base sérieuse.

Il importe surtout d'approfondir cette thèse qui a cours en même temps que les accusations mentionnées, à savoir que l'État indépendant a été créé par le Congrès de Berlin ou par les traités relatifs au Congo, qu'il a conclus et signés le 26 février 1885. Aussi, dans la séance du 20 mai 1903, de la Chambre des Communes d'Angleterre, le député H.-L. Samuel a-t-il dit : « L'État libre du Congo fut créé par l'assentiment des grandes Puissances et concédé, non à un pays, mais à une personne, le Roi des Belges » (1).

Le but poursuivi par cette assertion, qui a été reprise de différents côtés, est évident : si les États représentés au Congrès de Berlin ont vraiment donné naissance à l'État du Congo, ils peuvent aussi assumer sa direction, statuer

(1) Cf. E. Nys. *L'État indépendant du Congo et le droit international*, p. 177.

sur les accusations élevées contre son gouvernement et enfin supprimer celui-ci. Que ces interprétations sont entièrement sans fondement et insoutenables, cela a déjà été démontré d'une manière très juste par M. Ernest Nys, professeur à l'Université de Bruxelles, dans une œuvre remarquable citée plus haut : *L'État indépendant du Congo et le droit international.*

Il est peut-être tout indiqué que la question de l'origine de l'État indépendant et de ses relations avec l'Acte du Congo soit aussi traitée par un auteur allemand, chez qui on ne peut suspecter de prévention, même inconsciente en faveur de l'État du Congo, qui doit cependant dans ses lignes essentielles, être considéré comme une œuvre du Roi des Belges.

Nous démontrerons plus loin que l'État du Congo ne fut pas et ne pouvait être créé par les traités du Congo.

Nous reviendrons également sur les accusations qui se sont élevées contre le gouvernement de cet État ou plutôt contre sa politique administrative.

L'origine de l'État du Congo est intimement liée à l'activité de l'Association internationale africaine.

A la suite de la traversée de l'Afrique centrale par Stanley, de 1874 à 1877, le Roi des Belges, Léopold II, qui avait fondé en septembre 1876 l'Association internationale africaine, dont le but était l'exploration de l'Afrique centrale et particulièrement la suppression des chasses aux esclaves et de la traite dans ces régions du continent noir, engagea cet explorateur à entreprendre, en 1879, dans l'intérêt de la dite Association, un second voyage à travers l'Afrique centrale. Grâce surtout aux efforts de Stanley, l'Association parvint à conclure, avec les tribus résidant aux bords du Congo, un certain nombre de traités qui établissaient sa domination sur un territoire considérable et lui permettaient d'établir plu-

sieurs stations, base d'un nouvel empire colonial. Mais l'Association vit aussitôt surgir des difficultésavec le Portugal et la France (1).

Le Portugal réclamait, en vertu de titres de propriété plus anciens, mais à peu près oubliés, tout le territoire situé à l'embouchure du fleuve, tandis que la France, qui possédait des droits de souveraineté sur la rive septentrionale du bas Congo, élevait aussi des prétentions sur les territoires situés au sud du Stanley Pool; elle appuyait ses revendications sur des acquisitions soi-disant faites par l'explorateur de Brazza. Ces différends entre l'Association africaine, d'une part, la France et le Portugal, d'autre part, avaient attiré l'attention de l'Europe sur le territoire du Congo; l'intérêt s'accrut encore lorsqu'on apprit la conclusion d'un traité anglo-portugais signé le 26 février 1884, et visant le Congo, le Zambèze et le territoire situé sur la côte occidentale d'Afrique entre le 8° et le 5°12' de latitude méridionale. Par ce traité, l'Angleterre devait obtenir une situation privilégiée sur les territoires précités et la possibilité, malgré l'assurance d'un traitement égal pour toutes les nations, de procurer des avantages spéciaux à son commerce par l'octroi de monopoles et de concessions. Les intérêts des autres États faisant du commerce au Congo paraissant menacés, la France, la Hollande et l'Allemagne protestèrent contre l'atteinte menaçante que l'Angleterre et le Portugal portaient aux intérêts internationaux.

En même temps le gouvernement allemand déclara qu'il considérait comme inadmissible que des puissances isolées essayassent de régler des questions d'une importance si générale, sans la coopération des autres États intéressés; il recommandait de prendre, en présence de la situation créée

(1) DESCAMPS, *La Nouvelle Afrique*, pp. 7 et suiv., 27 et suiv.

par le traité du 26 février 1884, une attitude commune à l'égard du principe d'égalité et de solidarité, qui, depuis quelque temps, était devenu prédominant dans les questions de politique commerciale envers la Chine et le Japon.

Après que le gouvernement allemand se fut mis d'accord avec le gouvernement français, au sujet de la convocation d'une conférence ayant pour but le règlement des questions relatives aux conditions du commerce et de la navigation dans le territoire du Congo, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Hollande, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège, la Turquie et les États-Unis de l'Amérique du Nord, furent invités, le 6 octobre 1884, à une conférence à Berlin. Cette assemblée, qui fut ouverte le 15 novembre 1884, élabora les actes généraux de la Conférence de Berlin, dits Actes du Congo, qui furent signés le 26 février 1885 par les plénipotentiaires des États susnommés et, comme il va de soi, par ceux de l'Allemagne et de la France. Elle prend place parmi les conventions internationales les plus remarquables.

Schäffle, dont les œuvres d'économie nationale sont bien connues, a donc pu dire avec raison : « La Conférence de Berlin et ses actes généraux constituent une manifestation unique en son genre (1) ». Elle le fut, en effet, en partie par l'objet de ses décisions coloniales, lesquelles concernaient la moitié d'une partie du monde qui, au point de vue politique, était presque sans individualité pour les conventions du droit des gens ; en partie par la prévoyance manifestée envers les indigènes à l'égard de leurs relations avec les colonisateurs anciens (arabes) ou nouveaux (européens) ; en partie par l'étendue de l'objet territorial et par le caractère des peuples dont le Congrès disposait ; en partie par l'éten-

(1) Des questions principales et controverses allemandes, 1903, p. 181.

due de la participation qui comprenait l'ouest de l'Europe, la Russie, la Turquie et les États-Unis; en partie, enfin, par la création sans précédent, de territoires internationaux ouverts au commerce et traversant partout des territoires coloniaux nationaux, au lieu de coïncider avec leurs frontières.

Néanmoins, quelque considérable qu'ait été l'importance du Congrès de Berlin et de son œuvre, l'État du Congo ne fut pas créé par lui.

Il ne fut nullement question, au Congrès, de l'État fondé ou encore à fonder par l'Association internationale. De même l'État indépendant n'est en aucune manière mentionné dans les actes du Congo.

Il serait plus juste de dire que des négociations eurent lieu en dehors du Congrès, et indépendamment de lui, entre l'Association et les Puissances participantes, qui amenèrent d'abord la France et le Portugal à s'entendre avec l'Association au sujet de la délimitation de frontières entre leurs domaines et l'État en formation, et qui enfin (vers la fin de 1884 et le commencement de 1885), amenèrent, en vertu d'une série de conventions internationales, la reconnaissance du nouvel État par à peu près toutes les puissances représentées (1).

En outre, quelques jours avant la signature des Actes du Congo, le Roi des Belges, en qualité de fondateur de l'Association internationale du Congo, annonçait au prince de Bismarck, président du Congrès, que l'Association avait successivement conclu avec toutes les puissances représentées au Congrès (à l'exception de la Turquie) des traités à la suite desquels le drapeau de l'Association était reconnu comme celui d'un Etat ami.

(1) Ces conventions sont mentionnées par NYS, pp. 29 et suiv.

Ce document fut communiqué au Congrès dans sa séance du 23 février 1885, en même temps que des copies des traités de reconnaissance étaient ajoutées au protocole de la séance (1).

L'Association internationale mit donc aussitôt en pratique, le 26 février 1885, le paragraphe de l'article 37 des conventions du Congo, aux termes duquel les puissances qui n'avaient pas signé les Actes en qualité de puissances signataires, pouvaient s'y associer par une déclaration spéciale.

Il est indubitable que l'Etat du Congo n'était pas plus créé par les différents traités de reconnaissance, conclus séparément avec les Etats représentés au Congrès, que par la reconnaissance tacite qu'impliquait l'admission dans les conventions du Congo. On ne peut rien créer de nouveau par un acte de reconnaissance, mais seulement reconnaître un organisme déjà en vie, une relation de droit existante ou encore une personne juridique déjà fondée. Pour qu'une réunion de communautés puisse être reconnue comme Etat et son administration représentée comme telle, il est nécessaire que cet Etat existe dans ses éléments et dans les rudiments de son organisation, ce qui était, en effet, le cas pour l'Etat du Congo.

L'Association internationale avait conclu avec les chefs des tribus indigènes établies sur le territoire du Congo, plus de 500 traités par lesquels ceux-ci se soumettaient à son autorité. Elle avait également créé les rudiments d'une organisation d'Etat, en établissant un réseau de stations et de colonies sur ce territoire.

Les éléments essentiels de tout Etat : territoire, peuple et pouvoir public étant réunis, les puissances assemblées

(1) Nys, pp. 60 et suiv. ; Isoris, *Acte général de la Conférence de Berlin*, pp. 60 et suiv.

au Congrès de Berlin pouvaient donc reconnaître l'Association internationale comme la représentation d'une Administration d'Etat, et signer des conventions internationales avec elle.

La fondation du nouvel État était ratifiée par le fait que le parlement belge, par une résolution votée en avril 1885, autorisait le Roi Léopold à devenir chef de l'Etat nouveau, à la condition toutefois que la Belgique et l'Etat du Congo ne seraient réunis que dans la personne du chef de l'Etat, c'est-à-dire dans la forme de l'union personnelle (1).

Dès que le Roi eut communiqué ce qui précède à l'administrateur général de l'Etat indépendant, il notifia aux autres gouvernements que les possessions de l'Association internationale du Congo devenaient l'Etat indépendant du Congo ; qu'avec le consentement de l'Association, il avait accepté le titre de « Souverain de l'Etat indépendant du Congo », et qu'enfin l'Etat du Congo était en union personnelle avec la Belgique.

Si l'on considère les circonstances au milieu desquelles est né l'Etat indépendant, une double constatation s'impose:

1° L'Etat du Congo fut créé avec un territoire qui, selon le droit des gens, avait été jusque là sans maître, qui était habité par des peuples non civilisés, et qui devenait, non une colonie dépendante d'une métropole européenne, mais un Etat autonome, vivant de ses propres forces.

2° La fondation de l'Etat du Congo ne fut pas due à un autre État, mais à des personnes et à une société privées ; le Roi Léopold n'y participa que comme personne privée et non en qualité de chef de l'État belge.

Ces deux faits n'influent cependant pas sur la situation internationale de l'État du Congo.

Afin de pouvoir envisager sous toutes ses faces le problème

(1) Descamps, *La Nouvelle Afrique*, p. 657.

de l'origine de l'État Indépendant, il faut encore rechercher si un particulier ou une société peuvent acquérir, soit par traité, soit par occupation, des droits régaliens en vue de créer une colonie ou de fonder un État.

Sur ce point, et jusque dans ces derniers temps, il était posé en principe que, seuls les Etats étaient aptes à faire une acquisition territoriale selon le droit des gens, et que, par suite, un Etat seul pouvait acquérir un territoire qui, selon le droit des gens, est sans maître, même s'il est habité par des peuples non civilisés.

L'ancienne conception anglaise des droits était évidemment issue de cette théorie qui faisait tomber d'eux-mêmes sous la domination du gouvernement anglais, les territoires acquis par un sujet anglais.

Une loi datant du Roi Georges III (§ 53 Geo. III, § 195), dit en effet : *That the sovereignity of the Crown over the possessions acquired by the East India Company is indoubted* (1).

Dans ces derniers temps cependant, le principe contraire a été admis dans la pratique du droit des gens. On considère comme admissible que des particuliers ou des sociétés puissent acquérir, ainsi qu'un gouvernement un territoire, qui, selon le droit des gens, est sans maître.

Il importe peu alors que ce territoire soit cédé par ses acquéreurs à leur patrie pour qu'elle y fonde une colonie, ou que les acquéreurs y créent un Etat indépendant; c'est une affaire personnelle.

En tous cas, il est admissible que des particuliers ou des sociétés, non seulement transmettent un territoire à leur pays d'origine, mais encore l'utilisent en y établissant un gouvernement indépendant, cela, après qu'il a bien été établi en principe qu'il n'existe aucun obstacle juridique à

(1) Creary, *The Imperial amd colonial constitutions*, etc., 1872, pp. 66 et suiv. — Calvo, *Le droit constitutionnel*. p. 145.

l'acquisition de droits régaliens sur ce territoire, par des particuliers ou par des sociétés.

Un exemple très remarquable de cette nouvelle pratique du droit des gens est offert par le cas de la Compagnie de North Bornéo. Les sultans de Brunai et de Sala avaient cédé en 1878, tous leurs droits sur un territoire considérable de Bornéo septentrional à un Autrichien, le baron Oberbeck et à un Anglais, M. Dent, qui, de leur côté, cédèrent ces droits régaliens à une société anglaise. En 1881, celle-ci était annexée par le gouvernement anglais et obtenait une charte.

L'octroi de ce privilège fit l'objet de discussions intéressantes dans les deux Chambres du Parlement. Or, tandis que l'extension de la propriété coloniale anglaise était mise en doute, personne ne songea à discuter la validité des droits régaliens acquis par la société. Dans la déclaration que l'attorney général, Sir Henry James, a faite à la séance de la Chambre des Communes du 17 mars 1882, on lit : « Ces droits ont été cédés à la société et sont devenus valablement sa propriété . »

D'une manière générale, le gouvernement de Sa Majesté n'avait pas qualité pour examiner si la prise de possession de Bornéo par la société était régulière. Néanmoins, à en juger par ce qui est arrivé, il aurait fait acte de confiscation, s'il avait voulu priver la société des droits qu'elle avait acquis. Le gouvernement n'avait qu'à décider s'il fallait laisser à la société sa liberté d'action sans contrôle.

Gladstone dit également dans la même séance de la Chambre des Communes : « La charte n'a transféré à la société aucun droit qu'elle n'eût déjà acquis par un titre valable (1). »

(1) *Reports of the debates in the House of Lords and House of Commons of the British North-Borneo Company*, March 13th-21th 1882.

Des déclarations que Lord Granville fit le 13 mars 1882 à la Chambre des Lords, il ressort encore que la Hollande et l'Espagne ont élevé des prétentions soi-disant plus anciennes sur le Nord de Bornéo, et que cependant, ni ces États ni l'Allemagne, qui avait été consultée par l'Angleterre à ce sujet, n'ont contesté l'habileté des personnes privées ou des sociétés à acquérir des droits de souveraineté sur la base des traités conclus avec les chefs des peuples demi-civilisés ou barbares.

Ce cas est d'autant plus remarquable que la reconnaissance des droits de souveraineté de la Compagnie de North-Bornéo était quelque peu en contradiction avec le principe de droit anglais déjà mentionné et maintenu jusque dans ces derniers temps au sujet de l'inaptitude des particuliers et des sociétés à acquérir pour eux-mêmes des droits de souveraineté.

C'est donc avec raison qu'examinant la validité de l'acquisition de droits de souveraineté sur le territoire du Congo, faite par l'Association internationale africaine, Travers Twiss et E. de Laveleye, se référaient au cas de la Compagnie de North-Bornéo.

De son côté, le gouvernement allemand n'hésita pas à reconnaître la validité des traités relatifs à la cession de droits de souveraineté conclus en 1885 et 1886, par Karl Peters et par la Société allemande de colonisation avec différents sultans et chefs de l'Afrique orientale. Il plaça ensuite le territoire ainsi acquis sous le protectorat allemand et accorda à la Société une charte de protection pour son territoire. S'il est conforme à la conception actuelle du droit des gens que des particuliers et des sociétés puissent obtenir des droits de souveraineté par des traités conclus avec les chefs de peuples indigènes, ou par la prise de possession de territoires jusque là abandonnés selon le droit

des gens, afin d'y établir une colonie dépendant d'une métropole européenne ou un Etat indépendant, la formation de l'Etat du Congo est restée, dès le commencement, en conformité avec les principes du droit des gens actuellement en vigueur.

Or, comme il est évident que l'État du Congo n'a pas été créé par la conférence de Berlin ou par les Actes du Congo, il se trouve à l'égard des clauses de ceux-ci dans la même situation que tout autre État signataire des Actes en question ou s'y étant associé plus tard, c'est-à-dire qu'il doit remplir les obligations qui résultent pour lui de sa participation auxdits traités. Par contre, il est indubitable que l'existence, les dispositions et la politique de l'État du Congo ne peuvent dépendre du jugement des puissances représentées à la Conférence de Berlin et que ces puissances n'ont pas le droit de citer le gouvernement de l'État indépendant devant un nouveau congrès ou devant un tribunal. Si l'un de ces États se croit lésé, dans ses droits ou dans ses intérêts, par la politique du gouvernement de l'État du Congo, il peut prendre des mesures pour obtenir satisfaction de ce gouvernement. S'il juge que le gouvernement a violé les prescriptions des Actes du Congo, il a là faculté de provoquer un nouveau congrès du Congo, auquel participerait évidemment l'État indépendant, sans toutefois qu'il y fût contraint.

Ce nouveau congrès pourrait sans doute ordonner une revision des Actes du Congo, considérée comme recevable par l'article 36 des Actes mêmes. L'Etat indépendant participerait à ce nouveau congrès en qualité de membre, jouissant des mêmes droits que les autres Etats, et non comme un accusé comparaissant devant ses juges.

L'Etat du Congo est, vis-à-vis des autres Etats souverains, un gouvernement entièrement indépendant, ne dépen-

dant ni d'une seule autre puissance ni de la totalité des puissances représentées à la conférence de Berlin et ayant signé les Actes du Congo.

II

Nous avons établi dans la première partie de cette étude que l'Etat du Congo ne doit et ne peut devoir en aucune manière son origine à la Conférence de Berlin ou à ses Actes; qu'il occupe au contraire à l'égard de cette convention internationale, une place aussi indépendante que celle qu'occupent les puissances signataires des conventions, et qu'en s'y associant il n'a fait qu'accepter, comme elles, d'ailleurs, l'obligation d'en observer les prescriptions en tant qu'elles le concernent.

Le chapitre premier qui contient 5 articles, sur les 37 articles des Actes du Congo, a une importance capitale pour l'Etat Indépendant, car il traite de la liberté du commerce dans le bassin naturel du Congo, aux embouchures du fleuve et dans les territoires voisins qui forment le bassin conventionnel de celui-ci. '

Les 5 articles formant le chapitre premier étant cités textuellement plus loin, nous n'indiquerons ici que brièvement l'étendue du bassin conventionnel du Congo.

Ce bassin comprend, selon l'article premier des Actes :

1° Les territoires qui forment le bassin naturel du Congo et de ses afluents;

2° Le territoire maritime, qui s'étend le long de l'océan Atlantique, de 2°30' de latitude S. à l'embouchure de la Lojé;

3° Le territoire qui s'étend de l'Est du bassin du Congo à l'Océan Indien, du 5° de latitude N. à l'embouchure du Zambèze, au Sud.

Le bassin conventionnel du Congo comprend principalement l'État du Congo tout entier, le Congo français, une partie du Cameroun, l'Est Africain allemand et, enfin, l'Afrique orientale anglaise.

Parmi les autres dispositions des Actes du Congo, il faut encore citer les articles 6 et 9.

Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une autre influence, se sont engagées par l'article 6 à veiller à la conservation de la population indigène et à l'amélioration de sa situation morale et matérielle; à coopérer à la suppression de l'esclavage et particulièrement de la traite des nègres; à protéger et à favoriser toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques et charitables créées et organisées dans ce but, ou qui ont pour objet d'instruire les indigènes et de leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.

L'article 9 dit encore d'une manière toute particulière que les puissances qui exercent ou qui viendraient à exercer des droits de souveraineté ou encore une certaine influence dans le bassin conventionnel du Congo, ne permettront d'utiliser ce territoire ni comme marché, ni comme voie de transit pour la traite des esclaves, de quelque race qu'ils soient; que chacune de ces puissances s'oblige, en outre, à mettre fin à cette traite par tous les moyens qui sont à sa disposition et à punir ceux qui l'exercent.

Les Actes généraux de Bruxelles, du 2 juillet 1890, qui sont en connexion avec les Actes du Congo, constituent en quelque sorte un commentaire plus détaillé des déclarations relatives à la traite des nègres, incluses dans l'article 9 des Actes du Congo. Nous ne nous occuperons pas ici de la totalité du contenu des Actes généraux de Bruxelles, mais seulement de la déclaration annexée aux Actes généraux, suivant laquelle les puissances signataires et les puis-

sances participant à l'Acte, qui ont des possessions dans le bassin conventionnel du Congo ou y exercent un protectorat, sont autorisées, pour autant qu'une autorisation soit nécessaire, à frapper les marchandises importées de droits d'entrée dont le taux ne doit pas excéder 10 p. c. *ad valorem* dans le port d'entrée, à l'exception toutefois des spiritueux, pour lesquels les termes des Actes généraux restent en vigueur. Un traitement inégal ne peut être admis et on ne peut exiger de droits de transit. Les puissances qui, dans les limites du tarif maximum de 10 p. c. établissent un système douanier, sont, en outre, obligées de simplifier autant que possible les formalités et de faciliter les entreprises commerciales.

Cette déclaration est remarquable en ce qu'elle montre que la liberté douanière absolue du bassin conventionnel, stipulée par les Actes du Congo, était irréalisable dans la pratique. L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie ont adopté de concert, en 1891, un tarif douanier applicable dans la partie orientale du bassin du Congo. De même l'État Indépendant, la France et le Portugal ont conclu, le 9 avril 1892, une convention relative aux droits d'importation et d'exportation exigibles dans la zone occidentale du bassin du Congo (1).

Il faut encore mentionner le chapitre III des Actes du Congo, dont les articles 10 à 12 renferment une déclaration relative à la neutralité des territoires situés dans le bassin conventionnel.

Quand le Roi Léopold notifia aux autres États qu'il avait accepté le titre de « Souverain de l'État indépendant du Congo », il proclama expressément, en vertu de cet article, la neutralité de l'État indépendant.

(1) Descamps, pp. 440 et suiv.

La neutralisation du bassin conventionnel a pour but d'empêcher que les territoires qui en font partie ne deviennent le théâtre d'opérations militaires si une guerre éclatait entre les puissances qui y ont des possessions:

***

Les accusations formulées contre l'État du Congo ont trait, d'une part : aux mauvais traitements prétendûment infligés aux indigènes, et d'autre part, au système de politique domaniale et locative suivi par cet État (1).

Il n'y a pas lieu d'entrer dans des détails au sujet de la politique suivie à l'égard des indigènes, parce qu'elle ne peut donner naissance à aucune contestation sur l'application des articles 6 et 9 de l'Acte du Congo et que l'État indépendant ne conteste pas l'obligation qu'il a contractée, de traiter les indigènes avec humanité. La question en litige est de savoir si l'État du Congo a rempli, jusqu'à présent, ces obligations. Elle ne peut être tranchée qu'en se basant sur des faits positifs, et ne saurait donc être prise en considération dans cette étude, où nous nous proposons seulement d'établir la portée juridique des articles de l'Acte du Congo, qui s'appliquent aux accusations formulées (2).

Par contre, il y a lieu de discuter d'une manière approfondie si le gouvernement de l'État indépendant, par sa politique douanière et économique, a enfreint les dispositions du chapitre premier (art. 1-5). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'article 1er dit, entre autres chose, que le commerce de toutes les nations jouira d'une liberté absolue dans la partie dénommée « bassin conventionnel du Congo », telle

(1) M. Schlag, *Der Congostaat*, pp. 9 et suiv.
(2) *Voir* Stengel, *Der Congostaat*, 1903.

qu'elle est décrite exactement dans l'article 10. Les articles 2 à 5 inclusivement, disent textuellement :

ART. 2. Tous les pavillons, sans distinction de nationalité, auront libre accès à tout le littoral du territoire mentionné plus haut, à tous les fleuves qui s'y jettent dans la mer, à toutes les eaux du Congo et de ses affluents, ainsi qu'à tous les canaux qui seraient construits à l'avenir pour relier entre eux les cours d'eau ou les lacs, dans le territoire mentionné à l'article 1er ; ils pourront entreprendre toutes espèces d'expéditions, de navigation côtière, fluviale et lacustre, dans les mêmes conditions que les nationaux.

ART. 3. Les marchandises de toute provenance, importées dans ce territoire, sous un pavillon quelconque, par voie fluviale ou terrestre, n'auront à acquitter aucune autre taxe que celle perçue, à titre d'indemnité minime, pour couvrir les débours éventuels, faits dans l'intérêt du commerce et qui, comme telle, sera perçue tant sur les nationaux que sur les étrangers de toute nationalité quelconque.

Toute inégalité de traitement, tant pour les navires que pour les marchandises, est interdite.

ART. 4. Les marchandises introduites dans ce territoire restent exemptes de droits d'entrée et de transit. Les puissances se réservent le droit de décider, après l'écoulement d'une période de vingt ans, si la franchise de droits à l'entrée doit, ou non, être maintenue.

ART. 5. Aucune des puissances exerçant, ou venant à exercer le droit de souveraineté dans le territoire susdit, ne pourra y accorder de monopoles ou privilèges d'aucune sorte se rapportant au commerce.

Les étrangers jouiront du même traitement et des mêmes droits que les nationaux, sans aucune différence, en ce qui concerne la protection de leur personne et de leurs biens,

l'acquisition et le transfert de biens, meubles et immeubles, et l'exercice de leur profession.

Aucune personne, lisant impartialement ces articles, sans avoir connaissance des accusations portées contre l'Etat du Congo, ne peut avoir de doute sur leur portée. Le texte lui-même indique qu'il y est question seulement de la liberté du commerce et de la navigation. La liberté du commerce est affirmée pour le territoire dénommé : bassin conventionnel du Congo, et par conséquent le libre accès et l'exercice de la navigation dans les eaux de ce territoire, sont accordés aux pavillons étrangers, aux mêmes conditions qu'aux nationaux. En outre, par application du principe de la liberté du commerce, la perception de tout droit d'entrée ou de transit, de même que toute différence de traitement des navires et des marchandises, au point de vue de la perception de la taxe prévue à l'article 3, sont interdites.

Le même but est visé par la prohibition, mentionnée à l'article 5, 1[er] alinéa, des monopoles et privilèges de tous genres « ayant rapport au commerce ».

En outre, à bien comprendre la signification et la portée des cinq premiers articles de l'Acte du Congo, et si l'on s'en rapporte à la rédaction du procès-verbal de la Conférence de Berlin, il est indubitable que le but de la convocation de cette Conférence était d'empêcher que le vaste territoire arrosé par le Congo et ses affluents, jusqu'alors accessible aux peuples commerciaux d'Europe pût leur être fermé. Cela se serait certainement produit en cas de prise de possession du territoire par des puissances coloniales, qui auraient établi des tarifs douaniers et des taxes sur la navigation, ainsi que des monopoles et privilèges commerciaux, réservés exclusivement aux nationaux de ces puissances. Telle avait été d'ailleurs, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, la

manière d'agir de toutes les puissances coloniales, dans le but de favoriser leur propre commerce dans leurs colonies d'outre-mer.

Pour arriver au résultat que nous venons d'indiquer, il était nécessaire de classer le Congo parmi les fleuves internationaux, sur lesquels, d'après les principes du Congrès de Vienne en 1815, la navigation est libre pour tous les pavillons.

Ce qui a été fait dans l'Acte du Congo pour la navigation sur le fleuve et les eaux de son régime hydrographique, correspond d'ailleurs aux dispositions des actes du Congrès de Vienne ; de même les prescriptions contenues dans le chapitre VI des Actes du Congo, au sujet de la navigation sur le fleuve africain, ont un précédent dans les règlements internationaux relatifs à la navigation sur le Danube.

Le but poursuivi par la Conférence de Berlin, et dans les actes généraux y annexés, a d'ailleurs été clairement exposé dans le discours d'ouverture de la Conférence, prononcé par le prince de Bismarck, le 15 novembre 1884. Le chancelier de l'Empire déclarait notamment (1), que tous les États civilisés avaient un intérêt réel au développement de l'Afrique — ce que démontrait leur coopération au règlement des relations commerciales avec cette partie du monde. — Le commerce, tel qu'il était pratiqué depuis nombre d'années entre les puissances d'Occident et les États orientaux de l'Asie, en était un exemple remarquable. Le gouvernement allemand proposait, par conséquent, de régler les relations avec l'Afrique sur le principe du droit égal pour tous et de la communauté d'intérêts pour toutes les nations, en tenant compte des conditions particulières à cette partie du monde.

(1) *Die deutsche Kolonialpolitik*, 3e livr., 1885, pp. 7 et suiv.

La France ayant donné son adhésion complète à cette proposition allemande, le gouvernement impérial communiqua ce programme aux autres puissances, c'est-à-dire à tous les pays trafiquant avec l'intérieur de l'Afrique, en les invitant à s'y rallier. Le principe de la franchise douanière pour toutes les marchandises destinées à l'intérieur de l'Afrique, parut désirable à tous les États. Evidemment, cette question, dans sa généralité, ne pouvait être l'objet spécial des délibérations de la Conférence, dont le programme, au contraire, se bornait à l'établissement de la liberté du commerce dans le bassin du Congo et aux embouchures du fleuve. Une déclaration en ce sens fut soumise aux puissances par le gouvernement allemand; elle contenait la proposition, que chaque Etat exerçant, ou venant à exercer un droit de souveraineté dans ce territoire, autoriserait l'entrée de tous les pavillons étrangers sans exception et maintiendrait l'interdiction de monopoles ou de dispositions spéciales de quelque nature que ce fût. Le représentant de l'Angleterre déclara alors que le gouvernement anglais était entièrement d'accord avec le gouvernement allemand et le seconderait chaleureusement, conformément à la politique libre-échangiste toujours suivie par l'Angleterre, politique dont découlait l'établissement de la liberté du commerce et de la navigation dans le bassin du Congo et sur les fleuves africains.

Le même esprit se retrouve dans les négociations de la Conférence, de même qu'on y remarque des allusions répétées à la liberté de la navigation sur les cours d'eau dits internationaux selon les dispositions du Congrès de Vienne (art. 106-116) et du traité de Paris du 30 mars 1886 (1).

(1) *Deutsche Kolonialpolitik*, e. a. p. 42. (Séance de la commission du 8 décembre 1884) et p. 49 (Séance de la commission du 13 décembre 1884).

Or, le commerce consiste dans la négociation d'un échange de marchandises entre le producteur et le consommateur. Que les marchandises ainsi procurées directement ou indirectement aux consommateurs soient un produit de l'industrie ou du travail, ou bien des produits naturels de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie minière, de la chasse ou de la pêche, cela n'a rien à voir en la matière. Par contre, la distinction entre le commerce intérieur et le commerce extérieur, est d'une grande importance. Le commerce est dit « intérieur », lorsqu'il s'agit d'un échange de marchandises, par voie commerciale, à l'intérieur d'un Etat ou d'un territoire ayant une constitution économique et politique (par exemple une confédération); tandis que les termes « commerce extérieur », s'appliquent à l'échange de marchandises entre un territoire de ce genre et un autre territoire ayant également une constitution politique.

En vertu de sa souveraineté, chaque État possède naturellement le droit de prendre des mesures spéciales pour le commerce intérieur qui se pratique sur son territoire, de même que pour le commerce extérieur qui se fait par dessus ses frontières. Entre autres mesures, il peut prohiber le commerce de certains produits sur son territoire ou bien le réserver soit pour lui, soit pour des personnes ou des sociétés privilégiées; il peut imposer des taxes au commerce ou le rendre plus difficile par des impositions sur les voies de communication, etc. De même, tout État peut interdire l'importation de certains produits sur son territoire, ou leur exportation hors de son territoire; il peut les frapper de droits de douane ou imposer des conditions destinées à en rendre le trafic difficile. Une restriction volontaire à cette liberté d'administration n'existe que lorsqu'un État s'est engagé envers un autre Etat, par un traité de commerce, à ne pas empêcher l'entrée sur son territoire des produits de

cet Etat, ou à ne leur imposer que les droits de douane convenus, ou à les laisser entrer en franchise de droits. Les stipulations d'un traité de commerce et de douane se rapportent, de par leur nature même, au commerce extérieur seul, tandis qu'elles ne considèrent pas ce que deviendra ensuite une marchandise introduite dans un pays à la suite d'un traité de commerce. Par conséquent, chaque gouvernement a le droit de déterminer s'il n'admettra cette marchandise en trafic intérieur que dans certaines conditions, ou s'il la chargera de certaines impositions, ou bien s'il la libérera des taxes intérieures. Certains traités de commerce contiennent des dispositions ayant pour objet de soustraire des marchandises provenant d'un Etat et ayant payé des droits d'entrée, aux impôts de consommation ou aux taxes communales, avec la réserve qu'elles ne seront pas vendues à un prix inférieur aux produits indigènes. Toutefois, ces stipulations doivent être expressément mentionnées, puisqu'elles constituent une restriction au droit de libre arbitre des Etats intéressés. Il en est de même pour certaines autres dispositions, qui figurent fréquemment dans des traités de commerce et qui se rapportent, par exemple, à la fondation d'établissements, au commerce d'armes, à l'acquisition de propriétés foncières, à la répartition des impôts, etc., pour les sujets des deux Etats.

Très fréquemment aussi, les traités de commerce contiennent des dispositions concernant la navigation, et qui consistent généralement en ce que chacun des contractants considérera les navires de l'autre comme étant ceux de ses propres sujets, ou les traitera comme ceux de la nation la plus favorisée (1).

(1) Cf. LEXIS, *Traités de commerce*, dans le *lexique Stengel* sur le droit administratif, vol. I, pp. 634 et suiv.

Pour autant qu'il s'agisse de la navigation sur des cours d'eau internationaux, c'est-à-dire sur des cours d'eau qui coulent sur le territoire de différents États, une convention spéciale n'est pas nécessaire, en ce sens que, d'après les principes du droit international, la navigation sur ces cours d'eau est libre pour tous les pavillons.

En se basant sur les explications relatives à des traités de commerce et de navigation que nous venons de donner, et si l'on compare la teneur de ces traités avec les dispositions prérappelées des Actes du Congo, il en résulte clairement qu'on voulait simplement rendre applicables au Congo les principes suivis pour les fleuves dits internationaux.

Cela résulte des restrictions de souveraineté imposées à tous les États ayant des possessions dans le territoire du Congo, restrictions qui leur interdisent d'appliquer à la navigation sur leurs eaux respectives des règlements qui seraient en contradiction avec les principes du droit international relatifs à la navigation sur les fleuves internationaux dans le sens qui leur a été donné par les Actes du Congo.

Quant aux autres clauses du traité, elles sont absolument identiques à celles que renferment généralement les traités de commerce et les conventions douanières; ce sont des restrictions conventionnelles, concernant les lois du commerce et les règlements fiscaux, auxquelles se sont soumis les États qui ont des possessions dans le bassin conventionnel et qui ont signé les Actes du Congo ou les ont ultérieurement acceptés. Comme il s'agit de limitations volontaires de la souveraineté, ces conventions doivent être interprétées dans le sens le plus restrictif; on ne peut, en effet, supposer que les États intéressés aient voulu limiter leurs droits plus que ne l'exigeait le but poursuivi par la Conférence du Congo.

Si l'on admet ce point de vue et si l'on examine le texte

des conventions qui y sont relatives, il faut en conclure qu'elles n'ont en vue, en premier lieu, que le commerce extérieur pour lequel on stipulait, en principe, l'exemption douanière et l'immunité réelle. Par contre, les restrictions concernant le règlement du commerce et du trafic intérieurs et les autres relations économiques des pays en cause, n'existent qu'en tant que les États signataires du traité les ont acceptées expressément. C'est le cas, par exemple, pour la clause de l'article 5, page 2, aux termes de laquelle il est accordé aux étrangers le même traitement et les mêmes droits qu'aux autres habitants du pays, en ce qui concerne l'acquisition et la cession de la propriété mobilière et immobilière et l'exercice de leur profession.

Les stipulations des Actes du Congo devant être interprétées dans le sens le plus strict, il en sera de même pour l'interdiction qu'édicte l'article 5, de concéder des monopoles et des privilèges ayant trait au commerce. Il résulte indubitablement de ce complément, que les privilèges et les monopoles étrangers au commerce sont absolument admissibles. Si l'on suppose que les mots « monopoles » et « privilèges », employés dans l'article 5, ont été pris comme synonymes, la clause s'interprète dans ce sens qu'aucun des Etats visés n'est autorisé à accorder, à un particulier ou à une société, le droit de faire le commerce avec les pays faisant partie du bassin conventionnel du Congo, c'est-à-dire le commerce extérieur avec ces contrées, de manière que ce commerce soit défendu à d'autres personnes : un Etat ne peut se réserver un droit aussi exclusif.

Par contre, les monopoles et les privilèges se rapportant exclusivement au commerce *intérieur* ne sont pas défendus. Chaque Etat peut donc se réserver, sur son territoire propre, le commerce de certains articles tels que armes, munitions, métaux et pierres précieuses; il peut aussi introduire le mo-

nopole du tabac. Les monopoles de trafic sont également admissibles, si toutefois ils ne sont pas contraires au principe de la libre navigation sur les eaux du bassin du Congo. Un monopole semblable se présentait, par exemple, dans la concession du chemin de fer du Bas-Congo au Stanley-Pool, concession contre laquelle aucune protestation ne s'est élevée et qui avait déjà été admise, lors de la Conférence de Berlin.

Quelques difficultés se présentent encore au sujet de la concession du droit à l'utilisation exclusive d'une force hydraulique, de l'exploitation exclusive d'une mine, du défrichement et de l'exploitation exclusive d'une forêt ou d'un terrain consacré à l'agriculture.

On peut d'autant moins contester la légitimité des droits exclusifs relatifs à l'exploitation du sol et des forces naturelles qui en dépendent, que les stipulations du traité du Congo ne visent que le commerce et le trafic qui s'y rattache, surtout le trafic fluvial (1).

Ce n'est que pour ce qui touche le commerce et le trafic fluvial que les puissances signataires se sont imposé des restrictions, quant à leur capacité d'en disposer librement. Par contre, les États qui ont des possessions dans le bassin du Congo, sont, eux aussi, *absolus* dans le règlement des droits sur les biens immobiliers, qu'ils peuvent établir à leur guise, dans la prise de possession des produits du sol et dans le commerce intérieur.

D'après son essence même, le commerce s'occupe exclusivement d'objets mobiliers, ce qui résulte surtout de cette circonstance qu'il acquiert des marchandises d'une personne, le producteur, pour les transmettre à une autre, le

(1) Cf. DESCAMPS, pp. 186, 499 et suiv.

Cf. sur les concessions ponr l'exploitation exclusive, M. BARBOUX : Les Concessions congolaises et la Conférence de Berlin; l'*Étoile belge* du 5 juin 1903, n° 156.

consommateur, qui demeure parfois à des milliers de kilomètres de là. Il est vrai qu'on peut aussi trafiquer d'immeubles, ceux-ci pouvant être vendus ou échangés, mais quiconque s'est rendu compte de ce qu'est le commerce, au sens technique du mot, n'a jamais essayé d'appliquer à ce trafic d'immeubles le nom de commerce dans son sens propre.

Aussi, les États qui possèdent des colonies dans le bassin du Congo, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et le Portugal, n'ont-ils pas hésité à régler, d'après leur seule appréciation, l'état juridique du territoire de leurs possessions et l'acquisition des produits de la terre, dits « production première », l'agriculture, l'économie forestière, l'exploitation des mines, la chasse, etc. ; à déclarer propriété de l'État ou pays de la couronne, les territoires sans maître ; à céder des concessions pour l'exploitation de la propriété de l'État à des personnes ou à des sociétés, etc.

Si les autres États situés dans le bassin du Congo pouvaient agir ainsi, il est difficile de concevoir pourquoi il n'aurait pas été permis à l'État du Congo de déclarer propriété de l'État, les territoires sans maître et de soumettre l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc à des conditions restrictives ; les obligations de l'État du Congo résultant des actes constitutifs n'étant pas plus grandes que celles imposées aux autres États figurant dans les traités comme puissances signataires.

Or, comme on ne peut prétendre que le gouvernement de l'État du Congo ait restreint la liberté du commerce extérieur ou celle de la navigation, les seules qu'aient garanties les traités, par des mesures ou par des impôts, en interdisant l'importation et l'exportation ou encore par des taxes spéciales pesant sur le trafic, etc. ; et comme, les mesures de la politique foncière ne sont pas en contradiction avec les prescriptions des actes constitutifs, il est évident que les accusations formulées sont injustifiées.

L'assertion que la politique territoriale de l'État du Congo a violé les stipulations des actes constitutifs sur la liberté du commerce, a souvent été réfutée, surtout dans la réplique aux attaques anglaises, parue dans le *Bulletin Officiel de l'État indépendant du Congo*, n° 6, juin 1903, et dans la dissertation déjà citée de Barboux, parue dans l'*Étoile belge* (1), de sorte qu'il est inutile de discuter plus longuement sur ce point. Cependant il est nécessaire de faire ressortir encore une fois que les Actes du Congo n'ont point imposé à l'État indépendant plus d'obligations ni de plus sévères, qu'aux autres États qui ont des possessions dans le bassin conventionnel du Congo.

En négligeant même cette circonstance qu'en qualité d'État souverain, l'État du Congo se trouve à l'égard de la convention du Congo dans la même situation que les autres puissances, on ne peut valablement soutenir que les clauses de cette convention se rapportant à la liberté du commerce soient dirigées spécialement contre l'État du Congo, qui n'était même pas représenté à la Conférence de Berlin.

Elles visent bien plutôt le procédé employé par l'Angleterre et le Portugal ; elles n'intéressent plus spécialement l'État du Congo que par ce fait que toute sa politique commerciale est influencée par celle de ces clauses qui s'y rapportent.

Il est certain, en effet qu'à l'époque même où se réunissait la Conférence de Berlin et où l'on fixait les Actes du Congo, les indigènes de la vallée du Congo exploitaient les territoires en leur possession d'une manière irrégulière et peu économique, voir même rapace, surtout en ce qui concerne les principaux produits du pays, le caoutchouc et l'ivoire.

(1) Un supplément de cette réplique se trouve dans le petit livre intitulé : *La Législation douanière dans le bassin constitutionnel du Congo*, Bruxelles, 1904.

Or, personne n'osera soutenir sérieusement qu'en acceptant les clauses relatives à la liberté du commerce dans le bassin du Congo, la conférence a eu l'intention de permettre la perpétuation de ce système d'exploitation. Bien au contraire, par ces stipulations elle voulait régler l'économie de ce pays et il allait de soi que les Etats qui exerçaient ou exerceraient des droits de souveraineté dans la vallée du Congo, donc l'État indépendant lui aussi, veilleraient, au moyen d'une législation appropriée, à ce que les sources de production et de commerce du territoire du Congo ne tarissent pas. Il est fort possible que la politique territoriale adoptée par l'Etat du Congo et les mesures concernant l'acquisition de l'ivoire et du caoutchouc qui en résultèrent, aient fort désappointé les négociants qui tiraient profit de l'exploitation rapace des indigènes et ceux qui comptaient pouvoir faire des affaires avantageuses sous la protection des institutions de l'Etat du Congo avec les territoires sans maître ou en possession des indigènes. On comprendra facilement qu'il ne faut pas en inférer que le procédé de gouvernement de l'Etat du Congo ait été en contradiction avec les Actes du Congo.

Ces récriminations prouvent, au contraire, que le gouvernement avait choisi le moyen opportun.

L'accueil empressé, et il faut bien le dire, inconsidéré qu'ont trouvé un peu partout les accusations dirigées contre l'Etat du Congo, ne s'explique que par ce fait que la liberté du commerce établie pour le bassin conventionnel du Congo fut interprétée dans le sens, beaucoup trop étendu, qu'il serait défendu aux Etats liés par les stipulations des Actes du Congo d'intervenir dans la vie économique intérieure par respect pour les tendances égoïstes de quelques-uns.

Il faut constater qu'en ce qui concerne la politique éco-

nomique, la plus grande partie du siècle dernier a été dominée par cette idée, que l'autorité de l'Etat ne doit intervenir dans la vie économique que le moins possible par des prescriptions législatives ou des institutions administratives, et qu'il vaut mieux tout abandonner au libre jeu des forces naturelles. Le postulat du libre échange, c'est-à-dire la suppression des barrières douanières qui permettrait l'importation et l'exportation libres des marchandises dans tous les pays, n'est qu'une conséquence de cette théorie, de même que le principe de la liberté absolue de l'industrie.

Il est naturel que la politique qui déclare propriété de l'État une grande partie du sol, la soustrayant ainsi à la spéculation, paraisse fausse à une théorie qui a pour idéal l'avantage et la prospérité de l'individu, quand bien même cette prospérité serait édifiée au détriment d'autrui et sous la forme de l'exploitation la plus brutale des existences économiques plus faibles. Une législation qui entrave une exploitation inconsidérée du sol et de ses produits, doit lui paraître non seulement un attentat contre la liberté naturelle de l'individu, mais surtout une violation du principe du libre-échange.

Il se peut que les plénipotentiaires des puissances représentées à la Conférence de Berlin aient été influencés jusqu'à un certain degré, par ces idées (1), et n'aient pas envisagé la possibilité que l'État du Congo pourrait poursuivre une politique territoriale et économique contraire au principe du « laissez faire laissez passer ».

Quoi qu'il en soit, ces idées ne sont en aucune façon énoncées positivement dans les stipulations mêmes des Actes du Congo; ces stipulations n'entravent donc pas la politique territoriale et économique de l'État du Congo.

(1) La réponse du représentant anglais au discours d'ouverture du prince de Bismarck parle, en effet, avec emphase de la politique libre-échangiste toujours suivie par l'Angleterre.

Mais, quand bien même cette politique serait en contradiction avec le texte ou avec l'intention des Actes du Congo, il n'en résulterait point encore que l'Etat du Congo dût y renoncer. Les opinions relatives à l'ingérance de l'Etat dans le domaine économique se sont considérablement modifiées dans les dernières années, de sorte qu'aujourd'hui cette ingérance paraît admissible et même nécessaire lorsqu'elle a en vue l'intérêt général. Dans le même ordre d'idées, on exige d'un gouvernement qu'il n'abandonne pas ses colonies à l'exploitation par le capital des particuliers, mais qu'il les administre dans l'intérêt de tous.

C'est à cette conception moderne que répond la législation de l'Etat du Congo.

S'il était nécessaire d'établir la concordance de cette législation et des stipulations correspondantes des Actes du Congo, au cas où l'on admettrait une contradiction entre celles-ci et celle-là, il faudrait, pour agir raisonnablement, modifier non la législation de l'État du Congo, mais les stipulations des Actes du Congo. Pour citer un précédent, nous dirions que l'interdiction absolue d'établir des impôts dans la région conventionnelle du Congo a déjà subi la restriction mentionnée plus haut, par la déclaration annexée aux Actes généraux de Bruxelles.

Du reste, il ne paraît aucunement nécessaire d'apporter une modification quelconque aux Actes du Congo, il faut simplement en interpréter les articles dans le sens qui leur a été donné ici.

Cela est d'autant plus admissible qu'il a déjà été donné une interprétation authentique, pour ainsi dire, des stipulations relatives à la liberté du commerce, par les mesures et les prescriptions susmentionnées des autres puissances ayant des possessions dans le bassin du Congo.

Elles correspondent en tous points à la législation de

l'Etat du Congo et l'interprétation concorde parfaitement avec celle qui en a été donnée par lui.

Afin de répandre autant que possible en Allemagne les accusations dirigées par l'Angleterre contre l'Etat indépendant, on s'est appuyé particulièrement sur l'argument que la Conférence de Berlin et les Actes du Congo, étant en substance l'œuvre du prince de Bismarck, l'Allemagne serait obligée de s'élever la première contre la violation de ces Actes.

Or, s'il est vrai que la Conférence de Berlin a été convoquée principalement sur l'initiative du prince de Bismarck, on peut arguer de cette circonstance que l'Allemagne a un grand intérêt moral au maintien des Actes du Congo.

Cependant, la Conférence de Berlin avait aussi pour but d'empêcher que le bassin du Congo, si vaste et si extensible, ne fût exploité exclusivement par une des puissances coloniales ayant déjà des possessions dans ce territoire.

Ce but, qui est réalisé de la façon la plus parfaite par la création de l'Etat indépendant, serait manqué si, par une action violente, dans le sens des accusations anglaises, on rendait l'existence impossible à l'Etat du Congo et si son territoire passait dans les mains de la France ou de l'Angleterre. Il est inutile de faire observer qu'une semblable éventualité ne serait pas fort avantageuse pour les intérêts coloniaux de l'empire allemand.

Aussi, l'Allemagne ne peut-elle rien désirer d'autre que le maintien du *statu quo* dans l'Etat du Congo et, dans son intérêt, elle ne pourrait jamais participer contre cet Etat à une action qui pût compromettre son existence, lors même que sa législation aurait violé la convention du Congo.

Il est également probable que les différends éventuels qui pourraient naître entre l'Etat indépendant et l'Est-Africain allemand seront toujours réglés amicalement.

CARL VON STENGEL.

LES PROBLÈMES AGRAIRES
ET LA VIE RURALE EN HONGRIE.

INHALTS-UEBERSICHT. — *Kurzer Ueberblick auf die Geschichte des Agrartums. — Die amerikanische Konkurrenz unter dem Schutze des Dingley-Tarifs. — Der misslungene Versuch zu einer agrarischen Zollvereinigung Zentral-Europas. — Massregeln zum Schutze der Agrarier.*

Die Vergangenheit der ungarischen Bauern. — Charakteristische Eigenschaften des Volkes. — Der Einfluss der türkischen Herrschaft. — Die Befreiungskriege. — Das Aufblühen Ungarns. — Die Arbeiterbewegungen in Ungarn. — Die Charakteristik der Ackerbau treibenden Bevölkerung Ungarns. — Soziale Werke.

— ENGLISH SUMMARY. — *Brief outline of the history of agrarianisme. — American competition under the Dingley tariff. — Failure of the projected customs union of Central Europe. — Duties imposed by various countries upon agricultural produce. — Action of the United States. — Organisation of agricultural credit and creation of cooperative societies. — History of the Hungarian peasant. — Invasion by the Turks. — Revolt of the serfs in 1814 and its suppression. — War of independance in 1848 and the abolition of serfdom. — Labour troubles in Hungary. — Influence of socialistic propoganda upon the agricultural classes. — State interference in the strikes of harvesters.*

— Aims of the socialistic parties in Hungary. — Characteristics of the Hungarian agricultural classes. — Legislative measures for the amelioration of the condition of agricultural labourers.

I. L'agrarisme.

ON entend aujourd'hui par *agrarisme* la campagne entreprise par le monde des agriculteurs dans le but de se défendre au double point de vue économique et politique. Au cours de l'histoire, cette action se manifeste toutes les fois que la plus grande classe sociale, celle des agriculteurs et des propriétaires fonciers, subit, dans la lutte pour la vie, une secousse profonde. L'agrarisme n'est donc pas une théorie, une école, mais un *phénomène économique*, et même un phénomène morbide : c'est la maladie de la classe des propriétaires fonciers et des cultivateurs, et, d'ordinaire, cette maladie domine la politique sociale et économique d'un État, tant qu'on ne la guérit pas en détruisant ses causes.

Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, la question agraire se résuma en ceci : à qui le sol doit-il appartenir? Ce que nous appelons aujourd'hui agrarisme, avec sa puissance universelle et son utilité au point de vue de l'économie politique, ne fait son apparition qu'entre 1870 et 1880 (en Hongrie vers 1890).

* * *

L'ancien agrarisme se réduisait à une petite portion de cette nouvelle idée : il se bornait à la politique des propriétaires fonciers. L'idée actuelle, au contraire, avec son organisation puissante, embrasse les intérêts de tous les ordres sociaux, modifie, par sa force originelle, toute la

politique intérieure et extérieure des nations, en oriente les législations et le commerce international, et par conséquent, à côté du progrès social et économique, imprime une direction à l'économie universelle. Elle pénètre dans la politique douanière et devient un facteur de premier ordre dans les conflits internationaux; enfin, elle s'érige parfois en une maxime d'une puissance d'absorption telle que tout lui est subordonné : par exemple l'Allemagne, qui pour ses intérêts agraires est prête à sacrifier ses propres citoyens et à mettre, comme tout récemment, en péril même ses alliances politiques.

Comment l'agrarisme en arriva-t-il à des résultats aussi surprenants? Et surtout, étant donnés la lourdeur des cercles intéressés et leur « conservatisme » difficile à ébranler, comment a-t-il pu s'organiser aussi rapidement et remporter déjà tant de victoires?

C'est le vent des révolutions qui, dans son effort à tout délivrer, donna l'impulsion à la nouvelle évolution de l'agrarisme. Il avait trouvé la classe agricole affaiblie, parce que, sans transition, elle venait de se délivrer de la féodalité, ou des formes collectives d'exploitation foncière. Il la prit au dépourvu et la livra sans défense au « laissez faire, laissez passer »; et avec le danger latent du droit d'aliénation et de surcharge, aussi bien que du droit illimité de succession, il s'infiltra, grâce aux circonstances nouvelles, dans la petite propriété et surtout dans la propriété de « roture ».

Les nouveaux propriétaires fonciers, nés avec cette faiblesse innée, ne tardèrent pas à se trouver en face de nouveaux adversaires puissants. Le principe du « plus fort », « manchestérianisme » poussé à l'excès, créa, à la place des seigneurs féodaux, une nouvelle classe dominante, à la grande désillusion des couches populaires inférieures, qui attendaient le paradis terrestre de la sainte liberté proclamée

par les révolutions. Un nouvel ordre de citoyens surgit. A la faveur du libre-échange, il s'empara du capital, l'accumula, accapara les moyens de production créés par les réserves régénérées, et tomba sur la classe agricole privée de la protection des pouvoirs publics. Dans cette œuvre de pillage, les capitalistes dépassèrent les anciens seigneurs féodaux. C'est l'époque où quelques milliers d'adeptes de l'industrialisme, sous l'égide des pouvoirs, et grâce à la puissance d'une véritable internationalisation du capital, deviennent les maîtres des millions d'hommes appartenant à la classe agricole, et en bouleversent les conditions d'existence avec plus de brutalité que ne firent jadis les patriciens de Rome vis-à-vis de la « *misera plebs contribuens* ». On pourrait nommer cette époque *l'absolutisme du capital au détriment de la production et du travail agricoles*. C'est avec elle que commence la maladie du nouvel organisme social, c'est elle qui fit naître, comme un antidote, l'agrarisme pris dans son actuelle acception.

* * *

En examinant d'une façon rationnelle et ce phénomène morbide et son remède, nous arrivons à cette conclusion, d'accord en cela avec les agrariens allemands, que le capital et le travail n'ont une liaison organique qu'en tant qu'ils se trouvent réunis dans une main. Cette réunion se réalise dans la classe moyenne, laquelle a pour base l'agriculture. Car les autres branches moyennes de l'arbre social se développent toutes par l'agriculture ; leur force n'a d'autre source que la capacité d'assimilation et la vigueur de cette dernière. Cela étant, la maladie de l'organisme social commence dès que le capital indépendant, séparé du travail et ne poursuivant que des buts égoïstes, se met à jouer dans cet organisme naturel le rôle d'un corps étranger. Le capi-

tal veut s'assurer tous les avantages, tous les bénéfices, et de là résulte la ruine de l'agriculture et, en général, de la classe moyenne. Le capital indépendant, devenu international, ne tient plus compte des intérêts nationaux et de ceux de la race, mais songe uniquement à s'engraisser.

Aussi, l'agrarisme a-t-il, en première ligne, pour but de soutenir et de fortifier la classe moyenne, car ce n'est que de cette manière-là qu'il est possible de réaliser le premier principe social, à savoir l'harmonie des intérêts des différents ordres sociaux. A ce point de vue, l'action agraire prend en main non seulement la cause de la classe moyenne, mais aussi celle des ouvriers. Du reste, l'intérêt de l'ouvrier rural est identique à celui de l'agriculteur. Si les affaires de son maître vont mal, l'ouvrier rural s'en ressent tout le premier. Bien plus, l'ouvrier de l'industrie et l'ouvrier des campagnes ont un intérêt commun. Car si le prix du froment baisse, l'agriculteur ruiné ne sera pas un bon consommateur, il ne pourra plus acheter chez le petit industriel des marchandises de bonne qualité, mais chères. Il sera obligé de s'adresser au grand commerçant des villes, qui lui vendra des articles bon marché, mais de mauvaise qualité. Et lorsque cette ressource même lui est enlevée, il en résulte naturellement une diminution des salaires qu'accentue encore l'envahissement des villes par les ouvriers agricoles sans travail. Ainsi l'amélioration de la situation de ceux qui s'occupent de l'agriculture détermine la prospérité de toutes les classes sociales. Et ceci est une réponse à ceux qui accusent l'agrarisme d'être partial, exclusif, égoïste. Le programme des agrariens cherche, au contraire, à résoudre des problèmes qui intéressent toutes les couches de la société.

*
* *

Le manchestérianisme à outrance eut des résultats fu-

nestes, aussi bien pour la petite industrie que pour l'agriculture. Les faibles, les abandonnés, les exploités, en un mot tous ceux dont les intérêts étaient liés aux intérêts de l'agriculture, finirent par s'agiter; le mécontentement, l'irritation, le *désir des réformes* se propagèrent dans des proportions d'autant plus larges; l'insuccès de la lutte pour la vie pénétra plus profondément dans les diverses couches du monde agricole. Les abandonnés se mirent à se rapprocher les uns des autres, à délibérer sur leurs intérêts communs et sur leur situation lamentable. L'idée d'*association* vit le jour parmi les industriels d'abord, mais elle passa bientôt sur son vrai terrain, dans le monde agricole, où elle acquiert un pouvoir immense, où elle devient l'arme de défense économique et politique la plus puissante de l'agrarisme.

Celui-ci se manifesta tout d'abord sur le terrain social, et c'est à ce caractère social du début de l'agrarisme qu'il faut attribuer la réserve que les réformateurs de l'agriculture rencontrèrent auprès des pouvoirs publics. C'est ce qui fit aussi que la réaction des milieux mercantiles, troublés dans leur œuvre, put se donner libre carrière avec tant de succès. Les réformateurs furent en butte à l'ironie, à la suspicion, souvent à la calomnie; on les accusa de cléricalisme noir, de féodalisme pourri... Il a fallu beaucoup de temps — surtout en Hongrie — pour que l'opinion publique se fût éclairée et sût que les agrariens sont en réalité des réformateurs résolus à réaliser des créations profondes, tant sociales qu'économiques, en conciliant les intérêts opposés de la société, et en ayant pour idéal de rendre meilleures les mœurs publiques.

Aujourd'hui, sur la route triomphale de l'agrarisme, les obstacles s'écroulent. Les États, sous la pression irrésistible des nouvelles idées universelles, modifient successive-

ment leur politique sociale et économique. Et nous voyons se succéder rapidemment, naître partout, les institutions économiques tendant à mettre un frein à la concurrence sans limites et sans pitié.

*
* *

Le mercantilisme tenta bien un dernier essai en vue d'affaiblir l'agrarisme victorieux; il chercha à faire passer les petites gens du monde agricole pour des victimes de l'agrarisme. Le grand capital poussa les socialistes démocrates contre l'armée des agriculteurs, et organisa avec eux le socialisme agraire, cet ennemi intime de tout ce qui touche à l'agriculture. Heureusement cet orage, après quelques explosions dangereuses, s'apaisa lentement. L'organisation nationale des agriculteurs ne tarda pas à trouver partout un contrepoison au bacille des socialistes démocrates, en plaçant les petites gens sous l'égide de l'altruisme, de la philanthropie, du socialisme chrétien, et sous l'action humanitaire et salutaire des associations coopératives. Aujourd'hui les individus, comme les assemblées législatives, comprennent qu'il faut sauver la terre. Au moyen d'un système judicieux de crédit, on s'efforce de préserver le petit propriétaire, surtout le paysan, de l'endettement et de l'usure. Là où il y a trop de « latifundium », on tâche de faciliter l'accroissement de la population rurale, et de favoriser les conditions d'établissement de la classe ouvrière; enfin, on veut créer une classe indépendante de petits propriétaires et de paysans possédant un bien. Cependant, la défense de la terre natale ne porte pas uniquement sur la question de possession, elle veut améliorer aussi les conditions générales d'existence de la classe des cultivateurs, fortifier la production et la consommation nationales, veiller sur le marché inté-

rieur. L'agrarisme apporte aussi une évolution dans la politique douanière des États ; le mot d'ordre universel de libre échange fait place à celui de protectionnisme. La *concurrence américaine* contraint définitivement l'Europe à cette évolution, qui couronne le succès des efforts des agrariens.

*
* *

La concurrence économique des États-Unis tomba sur l'Europe libre-échangiste avec une telle brutalité et si inopinément que partout, même en Angleterre, qui a cependant une agriculture modèle, elle mit la production nationale dans une situation critique, voire en péril. Sous la protection du tarif Dingley, l'agriculture et l'industrie américaines pouvaient augmenter la concurrence à l'infini (déjà leur bilan d'exportation accuse un actif de 250 millions de francs !), et tous les États européens se virent dans la nécessité de renoncer à leur sacro-saint libre échange et de s'abriter derrière les remparts du protectionnisme. Vis à-vis de la concurrence industrielle anglaise, ils s'étaient trouvés faibles, même sur leur propre marché ; avec la crise agricole qui, commencée vers 1870, atteignit son point culminant vers 1890, ils apprirent de l'Amérique que pour pouvoir faire la concurrence sur les marchés étrangers, il fallait d'abord fermer à la concurrence étrangère leurs propres marchés et assurer la consommation locale à leur production nationale.

Ainsi donc, hommes et peuples, devenus raisonnables à leurs dépens, finirent par comprendre qu'en matière économique et sociale, le secret de toute politique nationale repose sur cette condition principale, à savoir que la production agricole doit être une entreprise fructueuse, l'agriculture constituant, au fond, la plus grande et la plus

importante industrie de tout État. Ce que la « raison d'État » exige avant tout, c'est d'assurer l'existence et la prospérité de la population rurale, car c'est à elle qu'incombe la mission de réparer les déchets physiques et moraux des villes, l'élément matériel et l'élément moral, ces deux bases de tout État. Enfin, cette classe, comme productrice des articles d'alimentation les plus essentiels, a aussi une importance de premier ordre au point de vue de l'indépendance économique des États. En effet, ne peut être économiquement indépendante que la seule nation dont la cuisine quotidienne n'est pas, en majorité, tributaire des produits étrangers. Du reste, pour démontrer combien le libre échange a tort, il suffit de jeter un coup d'œil sur la proportion entre le commerce extérieur et la production de n'importe quel État. En Hongrie, par exemple, la production totale, agricole et industrielle, atteint 6,000 millions de couronnes; l'importation est de 1,000 millions de couronnes. Donc la valeur produite et importée s'élève ensemble à 7,000 millions de couronnes. De cette somme, il revient à l'exportation 1,300 millions de couronnes; par conséquent, il reste, pour la consommation locale, 5,700 millions de couronnes, soit une proportion de 20 : 80. Un État, suivant une politique économique raisonnable, n'établira donc pas la production sur l'accroissement de son commerce extérieur, mais sur celui de sa consommation locale.

II. Créations agraires dans les divers États.

Lorsque, en 1831, l'américain Mac Cormick inventa les « faucheuses » fonctionnant dans les deux sens, il rendit possible aux États-Unis la culture des céréales sur des territoires dont la grande étendue était en disproportion avec

le peu de densité de leur population. Depuis ce temps, la production du blé s'accrut rapidement aux États-Unis, à tel point que, à partir de 1875, elle pouvait déjà exercer une pression considérable sur les marchés européens, pression qui devint si intense, qu'en 1879, sur le marché d'Eger (1), on ne pouvait guère vendre au-dessus de 5 florins le quintal métrique de blé.

Lorsque, en 1878, les comtes Emeric Széchényi et Géza Andrássy entreprirent un voyage d'études dans l'Amérique du Nord, ils purent prévoir la progression rapide de la production américaine. Leurs rapports inquiètèrent le congrès national des agriculteurs hongrois, tenu en 1879 à Székesfehérvâr, qui déjà s'occupa des mesures susceptibles d'être prises en présence de la crise déterminée par la concurrence américaine. Les projets de résolution adoptés par le congrès préconisent comme une panacée la limitation de la culture du blé et l'extension de l'élevage et des autres branches économiques non menacées de la concurrence.

Cependant, dans les autres États européens l'opinion ayant prévalu que, sans une réforme du tarif douanier, il n'y avait pas à espérer que l'on pût se défendre avec succès, en Hongrie aussi l'idée des droits protecteurs commença à gagner du terrain. D'autre part, comme la baisse rapide du prix des céréales occasionna la liquidation en masse des propriétés, et que la division exagérée des terres, survenue par suite de l'inopportunité des partages, rendit difficile aux petits cultivateurs une exploitation avantageuse, il s'ensuivit un échange d'idées qui aboutit à cette double conclusion, savoir : soit de former une union douanière de l'*Europe centrale*, soit d'améliorer le *système de crédit agricole* et de créer le *minimum de propriété* et le *homestead*. L'exposition natio-

(1) Ville de Hongrie.

nale organisée en 1885 à Budapest avait pour but de donner un élan vigoureux au développement industriel, et le congrès international tenu à cette occasion émit l'avis qu'il y avait lieu, pour les États de l'Europe centrale, de se coaliser en vue d'une union douanière; qu'en outre, il était nécessaire d'accorder au petit cultivateur, indépendamment du crédit réel, cher et limité, un crédit personnel par voie d'association, avec l'appui de l'État.

Conformément à cet avis, on fit des démarches par la voie diplomatique dans le but de réaliser l'union douanière; mais la tentative échoua par suite des intérêts contradictoires de certains États, d'autant plus que, la résolution de Budapest visant non seulement l'Amérique, mais aussi la Russie, l'union douanière souhaitée eût provoqué la rupture des relations commerciales en plus d'un sens.

L'idée de cette union n'étant pas pratiquement réalisable, les divers États européens entreprirent, indépendamment les uns des autres, la réforme de leur système douanier. La Hongrie et l'Autriche formant un territoire douanier commun, leur tarif douanier comprit, dès 1882, des droits agraires modérés, qui furent appliqués en 1893 sur une échelle plus étendue; mais dans le compromis intervenu le 31 décembre 1903 entre les deux États de la monarchie austro-hongroise, pour l'adoption du système des droits minima et maxima sur les céréales, on inaugura un tarif agraire franchement protectionniste.

Du reste, la Hongrie et l'Autriche ne suivirent que lentement l'exemple des autres Etats européens. Sur le terrain de la protection douanière, ce furent les pays latins qui marchèrent en tête.

Cependant l'ébranlement subi par les conditions de production en Europe amena les esprits sagaces à reconnaître que la réforme du régime douanier n'était pas suffisante

pour assurer le retour de conditions normales. De grands efforts furent aussi tentés pour réorganiser la production.

* * *

L'organisation du crédit agricole est la seconde tâche éminente que les États de l'Europe centrale entreprirent pour améliorer la situation des petits cultivateurs.

Sur ce terrain, c'est l'Allemagne qui ouvre la marche avec ses associations du type Schulze-Delitzsch et Raiffeisen; l'Italie vient ensuite avec la banque rurale de Lodi, créée par Luzzatti et avec les associations du type Wollenberg (système Raiffeisen). La France organise ses crédits agricoles et crée la loi sur les warrants; en 1895, avec l'appui de l'État, y voient également le jour les petites associations de crédit relevant des caisses régionales. En Hongrie, c'est le comte Alexandre Károly qui fonde, en 1889, l'association coopérative de crédit du comitat de Pest; le réseau coopératif, que cette institution étend de plus en plus est complété par celui des comitats de Szabolcs, Somogy et Zemplén, ainsi que par le centre coopératif de crédit du comitat de Maros-Forda. Ces créations dues à l'initiative privée ayant acquis des proportions sans cesse grandissantes, l'État hongrois prit en main, en 1898, leur gestion et leur développement, en fondant à Budapest l'Association centrale nationale de crédit. Le nombre des sociétés coopératives de crédit du type Karoly était supérieur à mille lorsque l'État se chargea de leur gestion. En 1903, l'*Association centrale nationale du crédit* présente les chiffres suivants : 1,653 associations fonctionnent, embrassant 5,446 communes, sur 13,126 communes que comprend la Hongrie. Ces associations comptent 366,721 membres, avec 700,273 parts sociales représentant un capital de 34,040,734 couronnes, dont

la moitié est versée. Elles ont, en outre, un dépôt d'épargne de 21,190,955 couronnes et disposent d'un fonds de réserve de 2,284,738 couronnes. En 1903, l'institution centrale a escompté 240,045 traites d'une valeur totale de 70,397,000 couronnes et 19,255 obligations valant ensemble 6,290,535 couronnes.

Le mouvement entrepris en faveur des associations coopératives de crédit, dans l'esprit du congrès international de 1885, a donc pris déjà des proportions considérables, qui font espérer un bel avenir.

* * *

En dehors de la question du crédit aux petits cultivateurs, l'attention des chefs du mouvement agraire ne pouvait pas se détourner de l'*usure sur les marchandises* à laquelle sont exposés ces mêmes cultivateurs en faisant leurs approvisionnements dans les villages. C'est pour éviter cet abus que furent créées les sociétés coopératives de consommation, dont le père fut encore le comte Karoly.

En Hongrie, les sociétés coopératives de consommation comportent deux groupes. Le premier, c'est la *Hanzya,* fondée en 1898 par le comte Alexandre Karoly elle constitue une union centrale, qui groupe aujourd'hui 420 sociétés coopératives de consommation. Son chiffre d'affaires atteignit l'année dernière 5 millions de couronnes. Le deuxième groupe est formé par l'*Union des Associations chrétiennes,* dont relèvent 231 sociétés coopératives; ses opérations de l'année dernière se montent à 1,250,000 couronnes.

Le développement rapide et la grande influence de ces institutions effrayèrent les milieux commerciaux, qui veulent les exclure de l'appui officiel et limiter leur vente à leurs seuls membres. Mais leurs efforts sont tenus en échec par

le parti agrarien, car l'émigration sans cesse grandissante impose à l'État le devoir de protéger les petites gens, sans reculer devant des considérations aussi mesquines.

* * *

Sur le terrain de la législation agraire, la reconstitution des vignes ruinées par le phylloxera constitue une phase digne d'être relevée. Les résultats brillants de l'*Agrarbund*, qui vit le jour en 1895 en Allemagne, portèrent les cercles dirigeants du monde agraire hongrois à créer une grande *fédération coopérative des cultivateurs*. Celle-ci fut fondée en 1895, et depuis elle déploie beaucoup d'activité. La question des droits protectionnistes, la conclusion des traités de commerce, sont parmi ses principales préoccupations. Donner une direction à l'œuvre de l'État et de la société, élucider les questions agricoles, propager les sociétés coopératives de consommation et de crédit, favoriser la création des sociétés coopératives de production et de mise en valeur, enfin, favoriser le commerce : se sont là autant de tâches urgentes auxquelles la Fédération des cultivateurs apporte tout son dévouement.

La réforme du règlement sur les opérations de bourse en Allemagne et en Autriche amena la Fédération des cultivateurs hongrois à entreprendre une action énergique en vue d'éliminer les *opérations à terme sans couverture* et de modifier la loi sur la bourse. Mais l'opposition du gouvernement empêche jusqu'ici ses efforts d'aboutir. Elle apporte également une grande activité à la création de sociétés coopératives de halles à blé, à l'instar des *Kornhäuser* allemands et des *Landwirthschaftliche Lagerhäuser* de l'Autriche, afin de parer ainsi aux abus du commerce des céréales. C'est encore sous l'impulsion de la Fédération des cultivateurs

que le gouvernement entreprit le relèvement des populations des régions montagneuses du nord-ouest de la Hongrie, en encourageant la colonisation.

En outre, la Fédération édite un journal quotidien, le *Hazank*, qui est un puissant organe de diffusion des idées agraires. Un des résultats de l'activité de la Fédération est, entre autres, la loi XIV de 1904 sur les travaux d'utilité publique, qui accorde au gouvernement des moyens puissants pour créer et favoriser les institutions coopératives destinées à mettre en valeur les produits de l'agriculture. A cet effet, le gouvernement dispose de douze millions de couronnes, qui seront affectées comme suit : 4 millions, pour favoriser la production du chanvre et du lin ; 2 millions, pour créer des sociétés coopératives de halles à blé ; 2 millions, pour des sociétés coopératives de caves à vins ; 2 millions, pour des sociétés coopératives « fruitières » ; enfin, 2 millions, pour encourager la création d'autres sociétés de production et de mise en valeur.

Tout fait prévoir que ces heureux débuts détermineront un grand élan ; mais il faudra déployer longtemps encore une activité sans relâche pour que les conditions d'existence des populations agricoles deviennent plus supportables, que les capitaux affectés à l'agriculture puissent rapporter convenablement, enfin, pour que le travail consacré à la production puisse être rémunérateur.

III. Le passé du paysan hongrois.

Depuis que la Hongrie occupe une place parmi les nations civilisées de l'Europe, la classe des paysans a toujours joué un rôle prépondérant dans le développement millénaire de cet Etat, essentiellement agricole par les conditions spéciales de son sol et de son climat. Sa terre fertile et son

peuple né pour la cultiver sont la base sur laquelle la Hongrie fut édifiée et se fortifia. Les pages de son histoire de dix siècles sont remplies de rayonnants exemples de son amour du sol.

En immigrant dans le territoire de la Hongrie actuelle, les Magyars y ont trouvé les ruines d'une agriculture développée, léguée par les Romains. Et dans l'espace d'un siècle à peine, nous voyons ces Magyars, qui jadis menaient une vie absolument libre, s'attacher déjà à certaines terres, ayant vite senti la mission qu'ils devaient remplir, comme peuple agricole, parmi les États de l'Europe. Bientôt après, sous le règne de leur premier roi, saint Étienne, en embrassant la religion du Christ, ils entrent du coup dans le rang des nations appelées à jouer un rôle important dans l'histoire de l'Europe.

En matière de droit public et privé, la situation de la population agricole hongroise fut identique à celle des États occidentaux. Cependant, ce développement, qui dura quatre siècles, fut arrêté et ramené en arrière pendant environ trois cents ans par la conquête funeste des Turcs et celle-ci fut, pour la Hongrie, une période de pertes incalculables, dont se ressentirent particulièrement les ouvriers ruraux : les serfs.

Jusqu'au début du XVI[e] siècle, les serfs avaient le droit absolu de parcours et entrecours, c'est-à-dire de libre établissement. Son amour de la liberté a exclu de l'attachement à la glèbe cette classe de la population; mais la contrainte n'était même pas nécessaire. Le Magyar est, de nature, foncièrement conservateur : le morceau de terre sur lequel il est né et a été élevé, il ne l'abandonne qu'à la dernière extrémité.

Il en est ainsi aujourd'hui encore, malgré l'émigration en Amérique, dont la Hongrie elle aussi est épuisée; la nos-

talgie étreint son âme, et il revient au bon vieux sol natal, ne fût-ce que pour y mourir. Cependant, au début du XVI[e] siècle, la révolte éclata parmi la classe des ouvriers des champs. Elle ne se produisit pas subitement, mais elle fut le fruit lentement mûri de la pénible situation dans laquelle tomba le servage à l'époque de l'invasion turque. Les sanglantes batailles qui se succédèrent sans cesse, la conquête d'une partie du pays, sapèrent le pouvoir royal, qui n'eut d'autre appui que l'aristocratie et la classe de la petite noblesse. Le peuple, tel un orphelin, resta complètement abandonné, sans conseiller, sans soutien, car le pouvoir royal ne pouvait pas lui tendre la main, de peur de s'aliéner la nation en venant en aide aux serfs.

Leur révolte étouffée dans le sang est le prélude de la loi de 1514 qui retira au serf le droit de parcours et entrecours, afin d'assurer ainsi la main-d'œuvre au seigneur terrien. Toutefois, une autre circonstance essentielle contribue encore à la création de cette loi : l'intérêt de maintenir et rendre forte la classe des propriétaires moyens, chez qui les conquêtes turques avaient déterminé un mouvement rétrograde. En effet, à l'époque du libre parcours et entrecours, c'était une véritable mode que le propriétaire puissant, par la douceur ou par la violence, enlevât au petit propriétaire ses serfs, et il n'y avait rien à faire si le serf avait acquitté ses redevances. Ainsi, la classe moyenne, jadis si puissante et qui tenait une place si éminente dans l'organisme de la nation, en arriva au même degré de ruine que les serfs; et si la jacquerie ne s'était point produite, il eût été indispensable qu'une disposition intervînt qui attachât le serf à la glèbe.

***

Le XVI[e] siècle fut la période la plus lamentable pour la

Hongrie. Le sultan règne depuis le banat de Temes jusqu'à Bude, la Transylvanie est devenue un fief turc; il ne reste au roi de Hongrie que la partie nord et la partie est du pays. Aux points de vue économique et social, les dévastations turques causèrent un immense préjudice. Des milliers de travailleurs magyars devinrent esclaves des Turcs; des contrées entières furent dépeuplées.

Ce n'est que deux siècles plus tard que la nation, redevenue vigoureuse, parvint à chasser de la Hongrie la domination ottomane. Le progrès économique reprit son essor par un mouvement de colonisation sur une grande échelle. De Westphalie, du Palatinat, de France, les colons vinrent en masse, ce qui prouve que, quoique les conditions légales des serfs et des colons fussent réglementées d'une manière uniforme, les lois hongroises sur le servage, comparées à celles des autres États, non seulement n'étaient pas moins favorables, mais encore répondaient mieux peut-être aux circonstances économiques de l'époque.

Toutefois, à cette période si féconde en bons résultats succède un long intervalle qui arrête les progrès économiques du pays. Sous le règne des trois rois qui vinrent après Marie-Thérèse, toute la force de la nation magyare s'épuise à défendre la Constitution. C'est l'époque des luttes les plus désespérées pour l'indépendance de la Hongrie contre le joug de la domination autrichienne. A cela vient s'ajouter la dépression des valeurs causée par la Révolution française et qui anéantit les quatre cinquièmes de la fortune nationale. La situation était des plus critiques, lorsque soudain entra en lice un simple capitaine de hussards, le comte Étienne Széchényi, dont la mémoire sera saluée par les générations hongroises à venir comme celle du plus grand homme d'État magyar. Dans la vie économique du pays, c'est lui qui indique la bonne voie en proclamant qu'il faut amé-

liorer les conditions du servage. C'était là une parole téméraire. En effet, selon la conception dominante à cette époque en Hongrie, aussi bien que dans les autres États, cette parole signifiait la guerre contre la classe des propriétaires. Mais, malgré tout, telle une formule magique, irrésistiblement, elle réussit à convaincre les propriétaires que c'était surtout leur propre intérêt qui exigeait l'affranchissement des serfs.

La révolte des paysans, qui éclata en 1831, ne fit que confirmer la parole de Széchényi ; il en résulta que l'assemblée législative de 1838 vota une loi sur les ouvriers ruraux, rétablissant le droit de libre parcours et entrecours et déclarant en même temps que tout placement de fonds fait en faveur de la colonie appartient en propre au serf, qui peut en disposer à son gré. En outre, la loi autorisa le serf à pouvoir, par un accord libre avec le seigneur terrien, se délivrer de ces charges ; mais cette faveur ne put être mise beaucoup à profit, peu de serfs étant en mesure d'acquitter la somme nécessaire à leur rachat

Dans la vie de la nation hongroise, c'est une des plus belles époques que ces vingt-deux années qui commencent par l'entrée en scène du comte Széchényi et finissent à la guerre de l'indépendance de 1848. Au milieu de la tempête de la révolution, elles ont créé la loi qui supprima la condition de servage au moyen d'une indemnité donnée par l'État aux seigneurs terriens. Un égal esprit d'humanité se dégage de la loi de 1868, qui charge l'État de rembourser aux communes et aux ci-devant corvéables les sommes qu'ils ont versées, entre 1840 et 1848, à leurs seigneurs pour leur rachat.

Ainsi s'effectua en Hongrie l'abolition du servage. Et nous chercherions en vain un État européen où la législation l'emportât sur celle de la Hongrie. En Prusse, la moitié ou les deux tiers seulement des terres allodiales pas-

sèrent aux serfs; quant à la Bavière et à la Hesse, le rachat y était de seize à dix-huit fois la charge annuelle. En un mot, ces États furent à l'égard des serfs bien moins généreux, quoique leur situation financière fût infiniment meilleure que celle de la Hongrie.

***

Le demi-siècle passé depuis 1848 fut l'époque de la formation économique et sociale de la nation hongroise.

Cependant, sa prospérité se heurte à d'innombrables obstacles que nous ne devons pas omettre pour bien comprendre la situation actuelle, qui n'est rien moins que favorable. La classe populaire affranchie, qui avait vécu jusque-là complètement isolée, fait désormais corps avec la nation, non pas par l'intermédiaire du seigneur terrien, mais directement.

Les merveilleuses conquêtes de la science créent, en quelque sorte, chaque jour, une nouvelle situation, qui ne lèse pas l'homme cultivé, la classe intelligente, mais qui trouble la population simple des campagnes. Pendant mille ans, le serf magyar laboure la terre avec la même charrue, léguée par ses ancêtres; il met les mêmes vêtements, conserve soigneusement les mêmes coutumes populaires; puis soudain, comme si tout cela n'avait été qu'un rêve, le voilà au milieu d'une situation telle que pour la comprendre et la mettre à profit, il lui faut le développement de plusieurs générations. Le bon marché des articles manufacturés rendit, tout d'abord, inutile l'industrie dite domestique : on ne file guère plus au rouet. On emploie à la culture de la terre toutes sortes d'instruments et de machines qui réduisent énormément le temps de travail et rendent superflus les ouvriers en grand nombre. Les chemins de fer suppriment

pour ainsi dire les distances, en aveuglant par l'éblouissement des villes l'âme de la classe rurale. Le militarisme, considérablement développé, tient loin du foyer paternel de centaines de milliers de gens, qui sont autant de mains laborieuses. Enfin l'administration de l'État, dont un seul département dépense aujourd'hui cinquante fois autant que le budget tout entier d'autrefois, l'administration, d'une part, accapare avec son armée de fonctionnaires la classe intelligente qui aurait dû diriger le peuple; d'autre part, elle pèse sur les contribuables par des exigences presque impossibles à satisfaire.

Voilà, brièvement esquissées, les conditions nouvelles auxquelles la formation de la classe agricole hongroise dut s'assujettir; c'est là aussi la cause de son imperfection. Cependant, une bonne partie des ouvriers serfs forma une classe forte et intelligente de petits propriétaires qui, en maints endroits, par le partage des pâturages communaux ou par le drainage des marais, accrurent considérablement leurs terres. Quoique la législation leur vînt en aide plus d'une fois, les villageois sans biens-fonds ne devinrent que de loin en loin de petits propriétaires aisés; ils restèrent des ouvriers des champs, en s'engageant chez des seigneurs terriens, chez des fermiers ou des petits cultivateurs, comme garçons de ferme ou moissonneurs, à la journée ou avec part de bénéfice.

Lorsque, en 1848, l'assemblée législative abolit subitement le servage, les biens seigneuriaux restèrent sans outillage agricole et sans main-d'œuvre. L'exploitation agricole se trouva donc en présence d'un nouveau problème : comment le propriétaire foncier s'assurerait-il la main-d'œuvre nécessaire? La culture intensive et l'abondance du sol se chargèrent de la réponse, qui était de payer l'ouvrier avec une part de la récolte. De là sortit un système de tan-

tièmes, dans lequel l'employeur aussi bien que l'employé trouvèrent leur compte. Socialement, il n'existait pas de classe ouvrière; ouvrier et petit propriétaire vivaient ensemble, s'habillaient de la même façon, ils avaient, pour ainsi dire, un cœur, une âme. Il arrivait souvent qu'un petit propriétaire, pour subvenir à ses besoins, allât s'engager chez d'autres comme garçon de ferme ou moissonneur, ou même pour travailler à la journée; ce faisant, il effaçait la ligne de démarcation entre les deux classes.

Pendant nombre d'années, les travailleurs affranchis gagnèrent largement leur vie en Hongrie. Les travaux de régularisation des cours d'eau, et les nouveaux terrains de culture qui en résultèrent, ont littéralement absorbé le peuple; la construction des chemins de fer occupa également beaucoup de gens; d'autre part, les fabriques et l'industrie du bâtiment créèrent une nouvelle caste : les ouvriers de l'industrie. Cet état de choses dura trente ans, au cours desquels l'agriculture se ressentit profondément du manque de bras. Cela finit par déterminer, vers 1888-1889, l'exploitation agricole intensive, et alors, par l'emploi des machines, le manque de main-d'œuvre devint moins sensible. Cette transformation eut surtout pour résultat d'anéantir la concurrence de la main-d'œuvre bon marché, italienne ou dalmate, et de réduire rapidement dans la basse Hongrie les travaux de terrassement qui occupaient des milliers de gens. En revanche, l'augmentation progressive de la demande de travail, eût pour conséquence naturelle la baisse continuelle des salaires. A cette aggravation des conditions d'existence vint s'ajouter encore l'écart entre la classe ouvrière et la classe des petits propriétaires ruraux. Au point de vue social, il existe maintenant une ligne de démarcation fortement accusée entre ces deux classes; et tandis que les petits propriétaires cherchent à se rapprocher de la classe bour-

geoise les ouvriers ruraux penchent vers la classe industrielle.

***

Les mouvements ouvriers en Hongrie. — Le travail étant moindre, il en résulte un temps de travail plus court et une baisse des salaires. A côté de cela, survint la diminution constante du prix des céréales, jointe à la mauvaise récolte d'une ou deux années. L'accroissement des charges publiques et l'enchérissement de l'existence eurent, en outre, un effet désastreux sur la situation des couches populaires; d'où le mécontentement qui se manifesta vers 1890. Sous l'influence de la parole du membre de la Commune de Paris Léon Frankl, d'origine hongroise, qui, dès 1870, avait dit que l'avenir du socialisme agraire était en Hongrie, le parti « social-démocrate » hongrois — lequel avait jusque-là enrôlé sous son drapeau exclusivement des ouvriers de l'industrie — jeta tout à coup son dévolu sur la population agricole. Les socialistes-démocrates avaient beau jeu, étant donnée la mauvaise situation matérielle; il se trouva des tribuns parmi eux, et les journaux et brochures publiés par le parti social-démocrate eurent soin que la flamme allumée, fût sans cesse alimentée.

C'est le 31 janvier 1897 que se réunit, à Budapest, le premier congrès des cultivateurs, auquel se firent représenter les ouvriers ruraux de trente-quatre communes. On attendait beaucoup de ce congrès; mais la déception fut grande. En effet, les discours et les projets de résolutions sont sortis des bureaux du parti social-démocrate de Budapest; c'est là qu'ils avaient été fabriqués de toutes pièces. Il n'en fallait pas davantage pour que l'importance et la valeur du congrès fussent nulles. On n'y entendit pas la parole du peuple, mais celle des socialistes-démocrates. Il eût été bon cepen-

dant d'entendre la voix franche des travailleurs, peut-être alors eussions-nous été, depuis, plus près les uns des autres pour nous comprendre réciproquement. D'ailleurs, il manquait pour cela le lien qui rattache, tel, par exemple, le syndicat agricole en France.

En Hongrie, le mouvement socialiste trouva le meilleur terrain dans les comitats de Békés, Csanád et Csongrád, où le prolétariat des travailleurs des champs est relativement en plus grand nombre. Néanmoins, dans les autres comitats de la grande plaine hongroise, à Arad, Torontál, Temes et Bács-Bodrog, en un mot, partout où les laboureurs sont en majorité, le mouvement socialiste se propagea comme une traînée de poudre. Cela fut la conséquence de la récolte de 1894, qui fut particulièrement mauvaise en Hongrie, où la sécheresse avait complètement anéanti le maïs, ce produit essentiel pour de la population de l'Alföld. A ce mal vint s'ajouter le choléra des porcs qui priva les ouvriers ruraux de leur gagne-pain d'hiver, et la calamité d'une nouvelle mauvaise récolte en 1898 porta à leur comble la tristesse et la misère. C'est dans cette année, et au cours des premiers mois de l'année suivante, que les flots du mouvement socialiste s'agitent le plus.

En 1897, une scission se produit au sein du parti social-démocrate. Un nouveau parti se forme, sous le nom de « parti socialiste indépendant », qui ne tarde pas à déployer une activité concurrente très vive. Déjà au mois de mars de cette année-là, il tient un congrès à Czegléd, un des grands bourgs de l'Alföld, où, entre autres choses, le nouveau parti déclare que la terre doit être une propriété commune. Ce fut là le point de départ du mouvement socialiste ayant pour programme le partage des terres et que les autorités eurent grande peine à enrayer. Elles étaient impuissantes à l'arrêter par des moyens pacifiques et à calmer les passions : le

mouvement, surgi du sein même de la terre, se propagea soudain d'un bout à l'autre du pays. Du reste, l'agitation effrénée rendit les humeurs si farouches que toute démarche eût été vaine. C'est au milieu de ces circonstances que commencèrent les grèves des moissonneurs. Ce qui aggrava la situation, c'est que la classe des propriétaires, trouvée désorganisée devant ce nouveau danger, dut se rendre aux exigences des ouvriers malgré leur énormité.

En 1898, 1899 et 1900, un certain arrêt se produit dans les mouvements socialistes. Les autorités élèvent alors partout des barrières pour réprimer l'agitation.

Ces dispositions arrivèrent à temps. En effet, le peuple était tellement ébloui par des promesses séduisantes, il croyait à tel point à la perspective d'un paradis terrestre que, dans certaines régions, à partir du mois de mai, il ne voulait d'aucun travail, même à bon prix, mais il croisait les bras et attendait les événements. Une des causes efficaces de l'apaisement du mouvement fut aussi la loi de 1898 sur l'agriculture réglementant sur une nouvelle base les rapports entre employeurs et employés.

Rien ne prouve mieux combien furent généraux la paix et le contentement parmi les ouvriers agricoles que le rapport transmis par le parti social-démocrate de Hongrie au Congrès socialiste international tenu en 1900 à Paris, rapport où il est dit qu'il n'y a aucun espoir que le mouvement des ouvriers agricoles en Hongrie devienne pour le moment plus fort. Cette assertion fut vite réfutée par le « parti social-démocrate réorganisé », qui, en 1900, se sépara subitement du « parti social-démocrate de Hongrie », en s'emparant surtout des petits propriétaires fonciers et des ouvriers agricoles. Alors le mouvement du « parti socialiste indépendant » s'était sensiblement ralenti, la loi ayant refroidi le sang bouillonnant de son chef. Le nouveau parti continua

l'agitation abandonnée par ce dernier. Il répéta au peuple la formule magique du partage des biens, rivalisant d'astuce, usant de tous les détours et de tous les artifices. Les résultats en furent insignifiants dans les contrées purement magyares, où manquait la susceptibilité nécessaire, la population étant guérie de cette épidémie; mais les conquêtes du parti n'en furent que plus grandes parmi les populations roumaines et serbes. Ces deux nationalités ont le fanatisme dans le sang, aussi sont-elles extraordinairement propres à faire masse.

En 1901 eurent lieu des élections générales, et les trois partis cherchèrent à exploiter l'occasion. Ils firent une vaste propagande en faveur du suffrage universel et secret; là où cela était possible, ils tinrent des réunions, où parlèrent des délégués du bureau central. Tout à coup, le mouvement socialiste prend un nouvel essor; mais le résultat aux élections est nul. Sur 800,000 électeurs, les candidats n'obtiennent que 1,311 voix. Toutefois, cela n'indique pas la proportion du mouvement; cela prouve simplement que les socialistes ne purent prendre dans leurs filets que très peu de petits propriétaires jouissant du droit électoral, mais non pas qu'ils aient subi un échec général dans les milieux agricoles.

L'année suivante, grâce à l'agitation systématique et bien organisée du nouveau parti, le mouvement socialiste prend un élan puissant et atteint son zénith en 1904. En effet, par suite de *l'obstruction* qui régnait au Parlement, la Hongrie se trouvait dans une situation extra-légale, la perception des impôts et le recrutement ne fonctionnaient plus. C'était là pour les meneurs socialistes une excellente occasion. Les assemblées populaires se succèdent dans les comitats de l'Alföld, où les meneurs proclament que c'est à la démocratie sociale que l'on doit de ne pas payer des impôts ni

donner des recrues. Comment le brave peuple ne l'aurait-il pas cru? Il l'a cru les yeux fermés, et qui n'était pas encore membre du parti s'empressait d'y entrer. Bien plus, en maints endroits, le peuple crut si près d'être réalisés ses autres desiderata, qu'il se mit à s'armer, et que la révolte commença. Dans plus d'un endroit, le crépitement des fusils arrêta les passions déchaînées, et le cri des mourants se mêla à l'atmosphère que le socialisme avait rendu révolutionnaire.

Il y a peu de choses à noter sur les mouvements socialistes agraires de l'année 1904. Ce n'est pas que l'intensité du fonctionnement des partis socialistes eût diminué, mais la foule ne manifesta guère une opposition à l'ordre public. Même les grèves de moissonneurs ne furent signalées qu'en peu d'endroits. Un remède excellent contre ce mal fut aussi, dès l'année précédente, le système des « moissonneurs de réserve », inauguré par le ministère de l'agriculture. Dans les domaines publics se trouvant plus particulièrement exposés aux mouvements grévistes, le gouvernement rassembla plusieurs milliers d'ouvriers agricoles, disposés à exécuter des travaux de récolte à des conditions fixées d'avance. Dès qu'une grève éclatait quelque part, on y envoyait de ces moissonneurs de réserve tant qu'il en fallait. Il n'y a guère d'exemple que l'Etat fût jamais intervenu dans les conflits de salaire des ouvriers, mais ceci était inévitablement nécessaire, puisque c'était le seul moyen de modérer le jeu des grèves qui gagnaient du terrain d'une façon menaçante.

* * *

Pour les comprendre, il y a lieu de faire ressortir leur cause originelle. En Hongrie, où la culture du froment constitue une des plus précieuses ressources de la popula-

tion, *la moisson* est *un fait d'une exceptionnelle importance;* lorsqu'elle commence, elle occupe des milliers de gens. La plupart du temps, les moissonneurs sont absolument dénués de toute fortune, et le nombre est minime de ceux d'entre eux qui possèdent un petit lopin de terre. Rien n'attache ces ouvriers au propriétaire chez qui ils viennent travailler; ils ne sont pas à son service, souvent ils sont originaires d'une tout autre contrée. Le lien sentimental fait donc totalement défaut entre l'ouvrier, d'une part, et, d'autre part, la terre qu'il doit cultiver et son propriétaire, alors que c'est là la condition principale qu'exige une exploitation agricole.

Quelques mots encore sur ce que veulent au fond, les trois partis socialistes de Hongrie. Ils ne veulent rien moins que modifier complètement la forme politique et sociale actuelle, et non pas lentement, progressivement, mais tout d'un coup. Ce qu'ils proclament ouvertement dans leurs réunions importe peu en somme. Le danger réside dans ce qu'ils propagent en secret, furtivement, l'égalité complète, le partage des grandes propriétés, la suppression des impôts et de l'armée, enfin l'administration socialiste autonome des communes et des villes.

* * *

La caractéristique du monde agricole hongrois. — Ce qui caractérise l'ouvrier rural de Hongrie, c'est, nous l'avons dit, son amour exalté, sans bornes, de la terre. Abstraction faite de toutes ses tendances héréditaires, on comprend cela rien qu'en considérant que la culture de la terre est la plus indépendante de toutes les occupations. Du reste, le paysan hongrois n'en connaît pas d'autre, et il ne veut même pas chercher un autre genre de travail. Il est fier que la fertilité des plaines dépende de ses bras, et que ce soit lui qui pro-

duise le pain pour le pays tout entier. Cette fierté est également innée chez l'ouvrier des campagnes qui ne possède rien et dont l'unique vœu est de posséder un petit coin de terre. Et c'est parce que cela est difficile à réaliser que la classe ouvrière est mécontente. En effet, par suite de la concurrence, le prix de la terre doubla dans l'espace de quinze ans à peine, et celui-là seul peut en acquérir qui jouit d'une certaine aisance. C'est ce qui rend désespérée la situation des ouvriers ruraux. Bien que le gouvernement, afin d'apaiser cette soif de la terre, suive une politique de colonisation intensive, l'effet de cette mesure n'est pas sensible, car pour mille personnes qui, par ce moyen, eurent la chance d'acquérir un petit bien, il y en a cent mille qui ne possèdent rien.

La vie indépendante a développé dans l'âme du paysan hongrois nombre de traits caractéristiques. Ses mots favoris sont : « Je ne crains que Dieu », ou bien : « Je ne reçois des ordres de personne, pas même de Dieu ». Le petit propriétaire est aristocratique de haut en bas vis-à-vis de l'ouvrier rural; tandis que celui-ci l'est de bas en haut, car il sent qu'il est méprisé, tenu à l'écart. La mésalliance est peut-être plus fréquente dans le monde des princes et des grands seigneurs que dans celui des paysans. Il est, en effet, rare que le fils d'un petit propriétaire aisé épouse une jeune fille de famille pauvre, et réciproquement.

Cependant, la division en deux groupes de la classe populaire vivant de la terre, eut pour conséquence naturelle de créer parmi les ouvriers sans biens, privés de tout appui et abandonnés à eux-mêmes, l'esprit de corps, de solidarité, en vue de s'entr'aider, de défendre leurs intérêts communs. C'est ainsi que, dans la vie populaire de l'Alföld, l'habitude devint générale chez les ouvriers agricoles de passer leur temps libre en la société les uns des autres. Le trait dominant de la foule diffère toujours de celui de l'individu. Il est

facile de convaincre un homme des qualités ou des défauts d'une chose; mais quand il s'agit d'une foule, il suffit souvent d'un mot dit bien à propos, d'une phrase qui traduise le sentiment intime, aussitôt dix, vingt personnes s'en emparent, et voilà le danger tout près d'éclater. L'ouvrier des campagnes est toujours en société. Même en temps d'ouvrage, il travaille toujours en groupes; et comme la culture de la terre comporte beaucoup de chômages, l'ennui seul suffit pour que les ouvriers se réunissent et se mettent à discourir.

Une action sociale longue, consciencieuse et très vaste est nécessaire pour modifier cet état de choses. Par suite de l'exploitation intensive à laquelle se livrent surtout les petits propriétaires, ainsi que de l'abaissement rapide de l'industrie « domestique », l'ouvrier rural a un grand nombre de jours libres Le labourage en automne et au printemps pour le compte des autres, la culture d'une terre à moitié ou en tiers pour lui-même, puis la moisson : voilà tout son travail d'une année et cela fait 70 à 80 jours au maximum. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que, lorsque les ouvriers se réunissent, leur sujet de conversation soit leur propre misère ou l'aisance des autres.

Tel était en général l'état d'âme du peuple en Hongrie, lorsque les socialistes démocrates se mirent à s'organiser. Ils avaient beau jeu, surtout si l'on tient comptedes mauvaises années de récolte qui se succédèrent depuis 1880 et qui pesèrent aussi bien sur les propriétaires fonciers que sur les ouvriers. L'ouvrier rural de l'Alföld est très difficile en fait de nourriture. Il est fier de manger un bon pain blanc de froment, auquel convient à merveille le lard épais de porc engraissé au grain de maïs. A ce point de vue, il est très gâté, et il est absolument persuadé que s'il lui fallait se nourrir comme l'habitant des contrées montagneuses, avec

des pommes de terre et du pain noir, il en mourrait. Or, dans les mauvaises années — leur rétribution étant constituée par une part déterminée de la récolte — les ouvriers eurent peu de chose, mais leurs exigences n'en restèrent pas moins les mêmes, et ils vécurent tout comme dans les bonnes années. Le contre-coup était donc inévitable.

Quelques particularités encore de l'ouvrier rural hongrois. Il croit aveuglément à tout ce qui est imprimé, il est fier de toute fonction officielle, enfin, il a du goût pour le mysticisme. En dehors de la Bible, la population agricole ne connut d'imprimés que depuis ces derniers temps. Et comme pour lui la Bible est sainte, il accueillit avec la même dévotion les journaux et brochures socialistes, qui seuls parvinrent jusqu'à lui. S'il est permis de les imprimer, de les vendre et de les répandre, c'est qu'assurément ils contiennent la vérité. Voilà comment raisonnait le peuple, et il avalait avidement des doctrines qui proclamaient pour tout homme pauvre la délivrance de la misère. Quant à la fierté du paysan pour toute fonction officielle, une de ses aspirations les plus intimes, c'est de s'élever si peu que ce soit au-dessus de la grande foule. Lorsque les socialistes créaient une organisation dans une commune, la première chose qu'ils faisaient c'était de nommer un président, un trésorier, un arbitre, un greffier et les membres d'un conseil d'administration; celui qui n'obtenait rien recevait au moins le titre de « membre spécial »... La troisième particularité du paysan, c'est-à-dire son goût pour le mysticisme, fut également exploitée par les socialistes, surtout dans les premiers temps. En effet, les réunions socialistes dans les villages avaient lieu ordinairement la nuit, et les assistants se tenaient par la main, en formant un ou deux cercles. Ceux du premier cercle restaient accroupis, ceux du second étaient debout. Alors, ils juraient à haute voix que jamais ils ne

se quitteraient et que jamais plus il n'y aurait parmi eux de maître ni de serviteur...

IV. — Œuvres sociales.

La crise qui, vers le milieu du dernier siècle, sévit sur l'agriculture hongroise, fit naître, parmi la population ouvrière un nouveau mouvement : l'émigration en Amérique. Et cela était la conséquence naturelle des conditions générales. La substitution de la machine au travail manuel, jointe à la culture, en grande partie intensive, ne pouvait guère favoriser l'augmentation des salaires, pendant que les besoins du simple ouvrier étaient devenus fort grands.

Toutefois, en Hongrie, le mal essentiel venait de ce que les ouvriers ruraux n'avaient pas de gagne-pain durant trois ou quatre mois de l'année. L'industrie préparant les matières premières agricoles a, dans ce pays, le même caractère que l'industrie des villes et la grande industrie. La première ne se trouve en liaison organique avec l'agriculture que dans peu d'endroits, plutôt dans quelques grands domaines. Quant aux différents genres populaires de l'industrie domestique, ils furent écrasés par les produits bon marché des fabriques. Ainsi, les industries liées au foyer rural ou à l'agriculture n'assurent au peuple que peu d'ouvrage en hiver. Le chômage forcé pendant la mauvaise saison, et le souci du manque de pain, pèsent donc sur des milliers de familles ouvrières. Jadis, lorsque la production des céréales était plus rémunératrice, cette situation était tolérable, car le travail d'été rapportait assez pour faire face aux misères de l'hiver. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont plus telles que les ouvriers, déjà assez saturés de la tendance moderne, puissent vivre pendant 360 jours avec le salaire de 250 jours.

D'autre part, l'on abusa de la situation des ouvriers affranchis, surtout sur le terrain des questions de crédit. Les auberges et les cabarets eurent une influence funeste sur la vie morale et matérielle du peuple. L'agitation socialiste vint, de son côté, aviver le mécontentement général. La paix des foyers fut troublée par les rêves d'un sort plus heureux, artificiellement exagérés.

Tels sont les faits qui amenèrent l'ère de l'émigration ; celle-ci prit l'année dernière des proportions si considérables que le nombre de ceux qui allèrent chercher fortune en Amérique fut de deux cent mille environ, ce qui correspond au taux normal de l'accroissement annuel de la population de la Hongrie. On peut dire que depuis 1903 cet accroissement est tari par les flots de l'émigration.

Le contre-coup ne pouvait pas se faire attendre, car la perte était trop grande pour que la vie économique hongroise n'en fut ébranlée. Cependant, le mouvement d'émigration eut aussi son bon côté. Il secoua l'État et la société, et les engagea à une action grandissante. Chacun savait en Hongrie que la vie économique nationale était malade ; mais c'est l'émigration qui permit de voir l'étendue du mal et son caractère menaçant.

En diminuant le nombre des ouvriers, l'émigration fit monter les salaires, surtout là où le manque de bras suffisants se faisait le plus sentir Alors les doctrines socialistes s'infiltrèrent dans l'âme du peuple : moins il y avait d'ouvriers quelque part, plus ils réclamaient des salaires élevés; et ils n'étaient pas moins exigeants là où leur nombre dépassait les besoins.

C'est la nécessité d'assurer l'exécution des travaux des champs, et de répartir la main-d'œuvre d'une manière autant que possible proportionnée, qui inspira la loi de 1898 *réglementant les conditions de droit entre les employeurs et les*

employés agricoles. Cette loi oblige l'ouvrier à avoir un livret de travail, afin d'empêcher que des ouvriers en grève puissent s'embaucher ici ou là avec des simulacres de contrats, et provoquer ainsi des troubles. Complétant cette disposition législative, une ordonnance ministérielle, rendue en 1900, prescrit à toutes les communes et villes d'employer un agent de placement officiel. Tous les embauchages doivent se faire par l'intermédiaire de cet agent, qui tient un registre sur lequel sont inscrites les offres et les demandes de travail.

Sauf dans deux comitats et quelques villes, le placement des ouvriers est, à l'heure qu'il est, organisé officiellement; en 1903, il y avait 2,992 agents fonctionnant sous le contrôle des autorités locales. Cette même année, plus de 128,000 ouvriers trouvèrent du travail par l'intermédiaire de ces placeurs; la section du travail au ministère de l'agriculture a, de son côté, employé, grâce à la même organisation, 24,800 ouvriers. Ces chiffres prouvent que cette disposition législative, non seulement comble un besoin urgent, mais encore est d'une grande portée dans la vie agricole.

A la loi de 1898 succédèrent, l'année suivante, deux autres lois en liaison étroite avec la première et portant, l'une, *sur les entreprises de travaux agricoles*, l'autre, *sur les ouvriers forestiers et sur les cultivateurs de tabac*. Lorsque le ministère de l'agriculture eut assuré, dans la mesure du possible, les intérêts agricoles dépendant de l'exécution des travaux des champs, il entreprit l'amélioration de la situation des ouvriers ruraux. Il élargit son action, en faveur de l'assistance ouvrière, des associations coopératives ouvrières, de l'assurance contre les accidents, etc.; en même temps, afin de relever le niveau intellectuel de la population agricole, il publie un journal hebdomadaire, qui paraît à 70,000 exemplaires, aussi bien en langue hongroise que dans l'idiome des nationalités établies en Hongrie.

La création des *fonds de secours communaux* eut également un effet salutaire. Le ministère de l'agriculture contribua pour 600,000 couronnes environ à la constitution de ces fonds, qui ont pour but de venir en aide aux ouvriers restés sans travail par suite d'incapacité provisoire involontaire. Non moins salutaires sont des dispositions, telles que : la *récompense des ouvriers et domestiques agricoles*, auxquels sont attribués annuellement 400,000 médailles, prix en espèces, diplômes, etc. ; puis le concours apporté par l'État à la *construction de maisons ouvrières;* une somme de 160,000 couronnes fut accordée jusqu'ici, à titre d'emprunts sans intérêt et à longue échéance, à des ouvriers agricoles honnêtes pour la construction de maisons.

Il convient de mentionner encore les mesures prises par le gouvernement en vue de ranimer l'industrie domestique. A cet effet, des cours spéciaux furent organisés dans tout le pays, et des machines sont distribuées gratuitement pour être utilisées un certain temps.

Au point de vue social, une des plus importantes dispositions est la loi de 1900 sur *l'assurance des ouvriers et domestiques agricoles en cas d'accident et d'incapacité.* En cas d'accident mortel, la famille de l'ouvrier reçoit de la caisse de secours une indemnité de 400 couronnes; en cas d'incapacité, il est alloué 10 couronnes par mois; pour les accidents moins graves, 1 couronne par jour. En revanche, chaque patron est tenu de verser à la caisse de secours 1 cour. 20 fillers pour chacune des personnes employées par lui. Cette loi humanitaire ayant soulevé un très vif intérêt dans les milieux ouvriers, elle fut complétée par le parlement en 1902. Elle autorise maintenant un ouvrier membre d'une caisse de secours à avoir jusqu'à 10 carnets de participation lui attribuant le droit à une assistance correspondante. L'institution de la caisse de secours, dans le

court espace de temps écoulé depuis sa création, a acquis un tel développement qu'aujourd'hui plus de 500,000 ouvriers et domestiques agricoles jouissent de ces bienfaits.

La société s'efforça de marcher de pair avec les pouvoirs publics, et déploya une activité non moins bienfaisante. Elle compléta l'action de l'État, en suppléant à tout ce que celui-ci n'avait pas les moyens de réaliser.

Nous avons parlé plus haut de la société coopérative de consommation, intitulée *Hanzya* (Fourmi). Elle ne se propose pas seulement de fournir aux sociétés qui relèvent d'elle des marchandises de bonne qualité à des prix aussi modérés que possible, en rendant ainsi moins lourdes les conditions d'existence de la population agricole pauvre, mais encore elle fait valoir l'idéal de l'assistance par soi-même et de l'association dans un travail commun.

La « Hanzya » fut créée sous l'effet de la loi de 1898 relative aux sociétés coopératives de crédit agricole et industriel; par cette loi, le parlement voulut imprimer une unité de direction au mouvement, qui, à cette époque-là, était dépourvu d'une organisation judicieuse, et de le rendre ainsi plus efficace. C'est à la même loi que doit sa fondation la *Coopérative centrale nationale de crédit*, dont la mission est de procurer aux petites gens du crédit à des conditions équitables. D'ores et déjà, le résultat de cette organisation coopérative saute aux yeux. Par sa concurrence, elle a réduit, en général, les intérêts des caisses d'épargne; de la sorte, les affaires de prêts des petits cultivateurs aussi bien que des ouvriers ruraux sont réglées selon un taux d'intérêt peu élevé, et la conversion des prêts hypothécaires onéreux commence d'un bout à l'autre du pays.

Ces deux institutions de tendance financière contribuèrent déjà beaucoup à améliorer la situation matérielle de la population agricole pauvre, et furent en même temps

propices à ce que la classe cultivée retrouvât son prestige et son rôle prépondérant de jadis. Lorsque le peuple voit qu'on s'occupe de lui, qu'on prend intérêt à améliorer ses conditions d'existence, il en est touché; l'équilibre qui s'était ébranlé, par suite de la dépression économique et surtout du socialisme, commence déjà à se rétablir heureusement.

Naturellement les lois et les institutions sociales actuelles — bien que, à ce point de vue, la Hongrie ne le cède aujourd'hui en rien aux autres Etats — ne peuvent être considérées que comme des éléments fondamentaux, sur lesquels s'édifiera une œuvre sociale puissante, appropriée au monde agricole hongrois, qui devra être toujours un facteur dirigeant de premier ordre dans la vie de la nation.

Il me reste à mentionner les *cercles agricoles* qui, au point de vue social, sont parmi les institutions appelées à jouer un grand rôle Aujourd'hui, l'œuvre est encore à sa période d'enfance; l'on peut néanmoins constater déjà des résultats qui méritent d'être relevés. Elle doit son existence à l'Union des cultivateurs hongrois, et surtout à son président, le comte Alexandre Károly qui, récemment encore, par un don de 60,000 couronnes, contribua à ce que cette importante institution fût placée sur une base de plus en plus large. Dans les villes de province et dans les villages, le cercle agricole recrute ses membres parmi les petits cultivateurs et les ouvriers ruraux, en s'assignant pour but principal de démolir le mur élevé au sein de cette classe populaire depuis l'abolition du servage en 1848.

Dans les diverses parties du pays, il existe actuellement 600 cercles de ce genre, comprenant au total 60,000 membres environ.

Ainsi donc les conséquences de l'idée qui donna la vie aux cercles agricoles sont déjà remarquables et compteront dans l'histoire de la nation hongroise. La Fédération des

cultivateurs hongrois apporte un zèle infatigable à assurer le développement des cercles agricoles, non seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue intellectuel; car elle a la conscience que cette institution sera appelée à réorganiser bientôt complètement le monde agricole hongrois, et à le soustraire en même temps à l'influence du socialisme.

En effet, la Fédération envoie gratuitement à tous les cercles agricoles ses publications, ses revues, ses brochures, qui traitent exclusivement des questions de politique sociale, et permettent ainsi aux petites gens de marcher avec le progrès social et de comprendre que *seuls le travail honnête, l'aide et l'estime réciproques, créent le bien-être et la prospérité.*

Comte JOSEPH DE MAILATH.

LE CHANGE ENTRE LES PAYS A ÉTALON D'OR ET A ÉTALON D'ARGENT.

— ENGLISH SUMMARY. — *Appointment of American and Mexican Commissions on International Exchange. — Proposal to adopt a new coinage ratio-Evil effects of the rupture of par between gold and silver countries. — Features of the gold exchange standard. — Proposals to regulate the currency of silver countries by restricting the coinage of silver. — Measures adopted by the United States in the Philippine Islands and by the British government in India. — The International Commission invokes the aid of Europe for the establishment of a gold exchange standard in China. — Favourable reception of the project by China. — Agreement between the United States and the Panama Canal Commission for the establishment of a common currency system. — Effects of the work of the Commission upon the price of silver. — The currency question in Mexico. — Review of the results obtained by the Commission.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Die Ernennung einer amerikanischen und einer mexikanischen Kommission zum Studium der Währungsreform in China. — Die Arbeit dieser Kommissionen. — Kurze Skizzierung der Währungsbewegung. — Das System der Standard Goldwährung und die Theorien des internationalen Bimetallismus. — Das projekt zur Regulierung der Kurse in den Ländern mit Silberwährung. — Die Massnahmen der Regierung*

der Vereinigten-Staaten auf den Philippinen. — Die Frage des Währungssystems in China. — Verhandlungen zwischen der Republik Panama und der Panama-Kanal-Kommission zum Zwecke der Einführung eines gemeinsamen Geldsystems. — Die Währungsreform in Mexico und die Verhandlungen der amerikanischen und mexikanischen Kommissionen. — Die erzielten Resultate.

LA décision du gouvernement du Mexique d'adopter l'étalon d'or est, à bien des points de vue, un pas décisif dans la voie qui conduira tous les pays du monde commercial vers l'adoption d'un étalon commun de la valeur. Il y a deux ans à peine que les gouvernements mexicain et chinois eurent recours au gouvernement des États-Unis, et sollicitèrent sa coopération, afin d'établir la stabilité du change entre les États à étalon d'or et les pays à étalon d'argent. A la suite de cette démarche, le Président Roosevelt désigna une commission du change international; le Président Diaz, de la République du Mexique, fit choix, de son côté, d'une commission analogue.

Elles ont toutes deux visité l'Europe pendant l'été de 1903, afin d'insister auprès des gouvernements européens sur la nécessité de coopérer avec la Chine à l'établissement de l'étalon d'or et de s'associer à une action commune favorisant la stabilité du change.

On estime généralement que cette stabilité pourrait être obtenue en suivant une politique uniforme dans les achats d'argent nécessaires à certains moments pour la frappe des monnaies.

On proposa, dans ce but, pour les nouvelles frappes que l'on était sur le point d'ordonner aux Philippines, aux Straits Settlements, ainsi qu'en Indo-Chine française, et pour autant

que cela serait praticable, d'adopter le rapport de 32 à 1 au lieu de l'ancien rapport de 16 à 1; le premier étant plus conforme aux conditions actuelles. Ce sont les progrès réalisés dans ce domaine que nous nous proposons d'exposer dans cet article.

* * *

Les effets funestes qu'a eus sur le commerce du monde la rupture du pair du change entre États à étalon d'or et à étalon d'argent sont devenus plus apparents depuis l'adoption générale de l'étalon d'or par les principales nations d'Europe : depuis 1873 et d'année en année, au fur et à mesure que les divers États adoptaient l'étalon d'or et que les cours du marché de l'argent s'avilissaient, l'écart entre l'or et l'argent devenait plus grand et les opérations de change entre les pays à étalon d'or et à étalon d'argent offraient des difficultés de plus en plus considérables.

Pendant un certain temps, les partisans de l'étalon d'argent ont vécu de cette illusion que les pays argentistes bénéficiaient, par la baisse du change, d'une protection contre les importations étrangères, et d'une prime qu'assurait à l'exportation des produits indigènes la réduction des salaires au taux de l'or.

Un examen attentif de cette thèse montre clairement que lorsque l'exportation est stimulée par la réduction du coût de la production calculée en métal argent, il en résulte une remise, dans des proportions toujours croissantes des produits du travail national contre une quantité déterminée de la production étrangère, ce qui entraîne par conséquent l'appauvrissement progressif des ressources économiques du pays exportateur (1).

(1) Cette question a été traité *in extenso* dans *The influence of falling Exchange upon the return received for national products. — Stability of international exchange*, p. 431.

En dépit des théories et des systèmes, le commerce international a subi de si graves atteintes par la rupture du pair du change, que l'attention la plus attentive des économistes et des hommes d'État s'est portée vers la solution de ce grave problème. C'est vers le même but que tendaient les efforts désintéressés, courageux et prolongés de bimétallistes éminents, comme Cernuschi en France, de Laveleye en Belgique, lord Aldenham en Angleterre et S. Dana Horton en Amérique, lorsqu'ils espéraient, s'inspirant de conditions monétaires idéales, permettre, au moyen d'une entente, la frappe libre de l'or et de l'argent dans tous les hôtels de monnaies du monde civilisé. Pendant la longue « bataille des étalons » qui suivit, les bimétallistes eurent si manifestement raison dans quelques-unes de leurs propositions fondamentales, que les partisans de l'étalon d'or ont plusieurs fois eu peine à soutenir dans l'arène des polémiques l'argument essentiel qui consolidait leur thèse — que l'or s'adaptait mieux aux besoins des pays plus avancés en civilisation et que l'argent suffisait à ceux où les prix et le taux des salaires étaient moins élevés.

Après trois conférences internationales officielles et plusieurs autres d'un caractère moins solennel, et après la mission spéciale, en 1897, d'un éminent homme d'État américain, il apparaissait en fin de compte qu'une entente internationale était irréalisable ; il semblait même, à un moment donné, qu'aucun moyen n'existait pour remédier aux variations du change entre pays à étalons différents.

La raison déterminante qui a décidé les principaux États à adopter l'étalon d'or, était la préférence marquée du monde commercial pour l'or, ce dernier étant de sa nature l'instrument d'échange le plus portatif, le plus résistant et le mieux adapté aux besoins des pays où les prix et les salaires ont atteint un niveau élevé.

C'est cette tendance à préférer l'or à l'argent, tout autant que les variations dans le rapport entre l'un et l'autre métal et les différents produits, qui a été la cause du succès et des progrès obtenus successivement par l'étalon d'or dans un pays après l'autre, jusqu'à ce qu'il eût triomphé dans presque tous les États civilisés, sauf deux, la Chine et le Mexique.

* * *

Ce sont ces deux États qui, en 1903, se sont entendus pour demander l'appui des gouvernements, afin de rétablir le pair du change entre les pays à étalon d'or et à étalon d'argent.

Ils ont déclaré que tout en désirant remédier aux maux causés par les variations du change, qui paralysaient presque entièrement leur commerce avec les pays à étalon d'or, ils désiraient conserver dans la mesure du possible l'emploi de l'argent, ce métal étant le mieux approprié aux conditions locales.

Il était tout naturel qu'une situation aussi sérieuse aboutît à une enquête ayant pour objet la recherche d'un remède praticable et acceptable. On a trouvé ce remède dans ce qu'on appelle l'étalon de change or (*the gold exchange standard*).

Ce système monétaire s'écarte en trois points importants des théories du bimétallisme international :

1° Il poursuit la régularisation de la valeur du cours, bien plus par le contrôle gouvernemental sur l'approvisionnement en espèces métalliques que par l'extension de la demande d'argent;

2° Il laisse à chaque nation la responsabilité de son propre système monétaire, sans demander leur adhésion à une politique uniforme, et sans amener par l'erreur d'une seule la ruine des autres;

3° Il permet à chaque nation de trouver elle-même la solution du problème monétaire convenant le mieux à ses nécessités particulières et à ses relations avec les autres États.

Le projet de régulariser le cours dans les pays à étalon d'argent, en se plaçant au point de vue de l'approvisionnement plutôt qu'au point de vue de la demande, est de la plus haute importance.

Au lieu d'envoyer aux hôtels de monnaies des quantités illimitées d'argent, sans tenir aucun compte de son rapport commercial vis-à-vis de l'or; au lieu de s'efforcer de maintenir l'argent à une valeur fixe en or, le nouveau projet propose de limiter l'approvisionnement d'argent nécessaire à la frappe à un chiffre qui peut se maintenir par le jeu régulier de la demande normale dans un rapport fixe avec l'or. Il est clair que la régularisation de l'approvisionnement monétaire est une proposition plus simple au point de vue administratif que la création d'une demande pour l'argent.

Il serait difficile pour les gouvernements de contrôler la production des mines, mais ils peuvent facilement contrôler la production des monnaies. S'ils limitent le nombre des pièces frappées au montant des demandes du commerce, suivant une certaine échelle de valeurs, leur tâche sera relativement facile; sous un tel système, ils ne s'efforcent pas de stimuler ou de restreindre la demande; ils ne cherchent qu'à déterminer quelle est la demande actuelle et à y ajuster leurs émissions.

* * *

Le projet de limiter, pour chaque gouvernement, l'émission de la monnaie d'argent à concurrence de ses besoins intérieurs, ne nécessite pas une convention internationale de caractère obligatoire.

Il laisse à chaque gouvernement la liberté de maintenir la parité de sa monnaie, de faire honneur à ses engagements et de porter remède aux troubles que les fluctuations du change apporteraient à son commerce international. Si un État s'écartait d'un plan bien conçu, destiné à maintenir l'étalon du change or, cette nation et son gouvernement en supporteraient la peine, comme ils disposeraient des moyens d'y remédier : ils ne pourraient amener aucun trouble dans le système monétaire d'autres pays, et ne sauraient, par conséquent, nuire au commerce étranger des autres États, sauf s'il s'agissait d'un cas où le dommage subi par une nation devient l'affaire de toutes.

Ce projet, donnant à chaque gouvernement le droit de régler son système monétaire propre sans devoir s'inquiéter de ceux des autres, implique ce corollaire important, que chaque État peut choisir le moyen de change qui convient le mieux à ses conditions locales. Les nations riches peuvent choisir l'or, les nations moins riches l'argent, celles dont les méthodes financières sont très avancées peuvent choisir le papier. Chacune peut se baser sur l'étalon d'or et maintenir la parité du change étranger par les moyens qui lui semblent les plus efficaces. Ni les nations progressives, ni les peuples moins avancés ne sont ainsi comme liés sur un nouveau lit de Procuste, par l'obligation d'adopter un système monétaire qui n'est que partiellement conforme aux besoins de chaque État.

* * *

Le projet de régler la valeur de la circulation de l'argent par la limitation de la demande n'émane pas des deux commissions de change international du Mexique et des États-Unis; il a reçu cependant de ces deux commissions et du

gouvernement des États-Unis aux Philippines, une application qui lui a valu la plus grande attention et qui l'a fait apparaître comme une méthode capable d'améliorer les conditions troublées du change entre les pays à étalon d'or et à étalon d'argent.

Le gouvernement britannique avait déjà adopté, en 1893, aux Indes anglaises le système de suspendre le monnayage libre, afin de ramener l'énorme total d'argent en circulation, dont la valeur dépassait 500,000,000 de liv. st., à un rapport fixe avec l'or.

A première vue et sans l'expérience antérieure, cette tâche serait apparue comme la plus difficile dont l'histoire financière fasse mention, sinon même comme un but impossible à atteindre ; cependant, à une date ultérieure, l'essai en avait été tenté à Java et avec un plein succès, bien que sur une plus petite échelle.

Dans le cas qui nous occupe, la limitation du monnayage avait été accompagnée de l'offre de vendre le change sur les Pays-Bas presqu'au taux de parité légale; une telle offre ne fut pas faite au début par le gouvernement de l'Inde britannique.

Les tentatives des deux gouvernements ne furent pas entièrement heureuses, jusqu'en 1898, époque où une réserve d'or put être constituée par l'offre de recevoir, au taux légal, de l'or contre des espèces d'argent nouvelles.

Le système qu'on a suivi depuis lors a pleinement réussi à maintenir le change au pair, à tel point que le secrétaire des finances de l'Inde, dans son rapport pour l'année fiscale 1904-1905, a pu déclarer que pendant cette année les fonds de la réserve d'or ont passé de £ 3,810,730 à £ 6,382,200 et qu'outre ces ressources les derniers rapports indiquaient une réserve en espèces de £ 10,494,556.

L'introduction d'un système analogue aux îles Philip-

pines, sur la recommandation de l'auteur de cet article, fut accompagnée de l'octroi au gouvernement local de pouvoirs exceptionnels pour le maintien de la parité.

Ces pouvoirs étaient spécifiés de façon détaillée dans le rapport originel ; ils ont été réduits, dans l'acte qui est finalement devenu loi, à cette déclaration que « le gouvernement des îles Philippines pourra adopter telles mesures qu'il jugera convenables pour maintenir la valeur du peso argent philippin au taux du peso d'or, ainsi qu'il est prévu par cet acte ; à cette seule fin, le gouvernement a le droit d'émettre des certificats temporaires de reconnaissance de dette (certificates of indebtedness) ».

En vertu de ces pouvoirs, on vendit des certificats pour une valeur de $ 3,000,000 au cours des États-Unis et le produit fut affecté à la création d'un fonds spécial pour assurer le maintien de la parité ; en vertu d'un acte subséquent du gouvernement des Philippines, l'entièreté du droit de seigneurie perçu sur cette nouvelle frappe fut ajouté à ces fonds.

Cependant, le moyen principal pour assurer aux Philippines le maintien de la parité n'est pas l'échange des nouvelles devises contre de l'or (bien que ceci soit permis dans certaines limites), mais la vente de lettres de change tirées sur les dépôts d'or aux États-Unis.

C'était la politique préconisée pour le Mexique par les partisans les plus décidés de l'étalon d'or dans la commission monétaire qui déposa son rapport final à la fin de 1903.

Après l'expérience de plusieurs années, acquise aux Indes britanniques et à Java, et le nouveau projet de monnayage pour les îles Philippines qui se trouvait en bonne voie, les commissions mexicaine et américaine du change international se considéraient comme autorisées à insister auprès des puissances européennes afin de les amener à prêter leur

concours moral à l'adoption d'un système analogue pour la Chine.

* * *

Il semblait à première vue que l'idée de faire adopter un système monétaire uniforme quelconque par le peuple chinois présenterait des difficultés insurmontables ; ces difficultés résident surtout dans l'absence de tout système, monétaire national, dans le manque de cohésion administrative entre les divers organes du gouvernement chinois et enfin dans la difficulté qu'offrait la constitution d'une réserve d'or par les ressources financières de l'empire, à raison des engagements pris à l'égard des puissances pour le paiement de l'indemnité exigée à la suite des troubles de 1900.

Ce fut la tâche des commissions mexicaine et américaine de lever les doutes quant à la possibilité d'établir en Chine un système monétaire basé sur l'étalon d'or.

L'utilité de cet étalon était reconnue par tous et l'on ne considérait pas non plus son introduction comme impossible après que les commissions américaine et mexicaine eurent terminé leurs démarches dans les principales capitales. C'est à Berlin, à Londres et à La Haye surtout que la question fit un grand pas en avant, lorsqu'on eut démontré qu'il était au moins possible d'obtenir d'heureux résultats et quelle grand intérêt économique justifiait les efforts que l'on ferait pour y atteindre.

Un autre résultat important des visites des deux commissions en Europe fut de dissiper toute appréhension de voir les États-Unis poursuivre, en aidant le Mexique et la Chine à établir la stabilité du change, un but autre que le développement du commerce du monde.

Un semblable soupçon aurait pu naître si la commission américaine avait envoyé immédiatement un représentant en

Chine, sans avoir consulté les autres puissances. On aurait pu en conclure que le gouvernement américain ne cherchait qu'à favoriser ses intérêts nationaux : les autres puissances auraient pu en prendre ombrage et même s'y opposer.

Dès le début, la commission américaine insista sur ce point, qu'en faisant valoir la nécessité qu'il y avait pour la Chine d'adopter un change stable, elle ne poursuivait d'autre but que l'intérêt économique général de tous les pays commerciaux, et que les États-Unis n'entendaient retirer de son adoption aucun avantage qui ne fût accessible à toute autre nation dans le champ libre de la concurrence industrielle.

Cette attitude fut si nettement affirmée, que toutes les puissances exprimèrent le vœu de voir l'étalon d'or établi en Chine sur les bases indiquées par la commission américaine.

*
* *

Ce fut dans le but d'exposer au gouvernement impérial chinois ces résultats réconfortants et de coopérer avec lui à l'élaboration d'un projet définitif que le professeur Jeremiah W. Jenks fut désigné par le Président, avec l'approbation de ses collègues de la commission américaine.

Il n'ignorait pas plus qu'eux les difficultés qu'il allait rencontrer, mais ils avaient la conviction que, si même un résultat immédiat ne pouvait être obtenu, il serait cependant possible de jeter les bases solides d'un système monétaire uniforme et stable et que la superstructure pourrait être édifiée dans la suite sans trop de difficultés et aussitôt que les conditions seraient favorables.

Le résultat des enquêtes permit de constater que certains des obstacles que l'on craignait pour l'établissement de l'étalon d'or en Chine avaient été exagérés. L'opposition des banquiers locaux, la mauvaise volonté des vice-rois, peu

disposés à renoncer à leur droit de frappe local, ainsi que l'impuissance du gouvernement à trouver les fonds nécessaires au rétablissement du change ne parurent pas des difficultés aussi insurmontables qu'on avait pu le craindre.

La guerre qui a éclaté entre la Russie et le Japon n'a pas causé les retards que l'on pouvait craindre, et n'a pas empêché la discussion attentive du problème monétaire chinois en Chine et au Japon.

Dans ce dernier pays, le professeur Jenks établit, devant une importante commission d'experts, que le projet américain, qui visait à l'introduction immédiate de l'étalon d'or en Chine, serait le plus avantageux pour les intérêts économiques du Japon et pour les nations qui entretiennent avec lui des relations commerciales, en même temps qu'il serait le plus conforme aux intérêts du gouvernement impérial chinois.

En Chine même, le projet d'un système monétaire national fut accueilli de la manière la plus favorable par plusieurs des vice-rois les plus progressifs et finalement par le prince Ch'ing qui est, à tous égards, le chef administratif du gouvernement.

Dans une lettre qu'il adressait au professeur Jenks à la veille de son départ, il déclarait qu' « il est de la plus haute importance qu'elle (la Chine) se rallie à vos projets et que l'on prenne, avec empressement et promptitude, toutes les mesures qui seront nécessaires pour l'exécution de vos plans ».

On proposa de plus que le gouvernement chinois fît bientôt appel au concours du professeur Jenks, pour l'organisation d'une banque nationale et d'un système de monnayage uniforme.

*
* *

Que l'accueil sympathique fait par le gouvernement im-

périal chinois aux propositions en faveur d'un système monétaire national produise ou non des résultats immédiats. il n'en est pas moins certain que les temps sont proches où l'adoption d'un semblable système s'imposera pour mettre la Chine à la hauteur des autres nations commerciales.

Par sa visite et par les discussions longues et pleines de tact qu'il a eues avec les banquiers et les fonctionnaires chinois, le professeur Jenks ne les a pas seulement convaincus de l'importance du programme américain, mais, ce qui était d'une importance tout aussi considérable, il a persuadé la majorité des Européens, résidant en Chine et à Hong-Kong, que la réalisation de ce programme serait des plus favorables à leurs propres intérêts.

On admet universellement à Hong-Kong que cette place doit suivre la politique financière de la Chine pour éviter que son importance comme entrepôt ne soit gravement atteinte par suite d'un conflit entre divers systèmes monétaires.

A l'origine, les maisons de banque étrangères semblaient peu disposées à se rallier à une mesure qui menaçait, en diminuant les fluctuations du change, de réduire leurs bénéfices; mais la considération des bienfaits que vaudrait aux intérêts économiques du pays le régime d'un étalon d'or fixe, et l'augmentation incalculable du commerce et des opérations de banque qui en serait la conséquence, ont finalement décidé la plupart des banquiers étrangers et les ont convertis à ce projet.

***

Pendant le printemps et l'été de 1904, la commission américaine a vivement insisté auprès de son gouvernement sur l'importance d'une action commune de la république de Panama et de la commission du canal de Panama, pour

l'adoption d'un système monétaire commun qui serait en usage durant les immenses travaux de construction du canal de Panama.

Le gouvernement de Panama les a rencontrés à mi-chemin.

Une loi fut votée par ce gouvernement le 28 juin 1904; elle ratifiait un arrangement conclu entre les commissaires de la République des États-Unis et le secrétaire américain à la guerre.

L'arrangement convenu stipulait, dans ses dispositions essentielles, que la République de Panama adopterait comme étalon de valeur, ayant cours au Panama, une devise d'or qui prendrait le nom de « Bilboa », et qui serait du même poids et du même degré de fin que le dollar d'or des États-Unis; que la monnaie d'or des États-Unis aurait cours légal au Panama; que la République de Panama prendrait ses dispositions pour l'émission de monnaie divisionnaire d'argent d'une valeur nominale de $ 1,500,000 or, dont la devise principale serait une pièce d'argent de 25 grammes, contenant neuf dixièmes de fin, de la valeur de 50 cents en or américain; et que si la construction du canal en montrait la nécessité, il serait frappé de temps en temps, à la demande de la Commission du canal de Panama, des quantités supplémentaires de monnaie divisionnaire d'argent pour un montant n'excédant pas la valeur nominale en or de $ 1,500,000.

* * *

Les travaux des commissions américaine et mexicaine semblent avoir exercé une influence considérable sur le cours de l'argent. Quand le gouvernement mexicain, à la fin de 1902, demanda l'assistance des États-Unis pour améliorer la stabilité du change, l'argent était tombé à 21 11/16

pence par once, ce qui donnait au dollar américain une valeur d'environ 36 cents. La tendance à la baisse se maintenait si régulièrement que les courtiers de Londres avaient pris l'habitude de vendre l'argent à court terme, avec la ferme conviction qu'ils pourraient exécuter leurs contrats avec bénéfice; dans les cercles élevés de la banque, il se trouvait des personnes qui déclaraient que rien ne pouvait empêcher la baisse de l'argent jusqu'à un shilling par once, ce qui aurait abaissé la valeur actuelle du dollar argent américain à environ 20 cents et celle de la pièce de cinq francs de l'Union latine à un franc environ.

A l'époque où les commissaires américains soumirent leurs propositions aux puissances européennes, on leur déclara généralement qu'il était inutile d'essayer d'arrêter la chute de l'argent et l'on se riait de ceux qui prédisaient qu'il pouvait hausser considérablement dans l'avenir; mais déjà pendant l'été et l'automne de 1903, les cours commençaient à monter, et lorsqu'en septembre, les commissions américaine et mexicaine offrirent à Londres, leur dîner d'adieu aux commissaires britanniques, à la fin de leur tournée sur le continent, la chute du métal blanc était déjà arrêtée et les prix s'étaient élevés à près de 27 pence l'once, soit un taux de 20 p. c. supérieur au minimum.

***

La commission américaine n'avait cependant pas pour but de provoquer une hausse du prix de l'argent. Ce furent les grands achats effectués par le gouvernement de l'Inde britannique qui, dans une large mesure, furent cause de la hausse, mais cette tendance fut encouragée par les efforts des commissions mexicaine et américaine qui influencèrent

favorablement l'opinion. Les deux commissions s'attachèrent surtout à combattre les fluctuations du prix de l'argent par rapport à l'or; elles causaient au commerce de bien graves préjudices, puisqu'il était impossible à un importateur de calculer à 20 p. c. près si le prix en argent auquel seraient vendues ses marchandises dans un pays à étalon d'argent suffirait à payer le change en or dans un pays exportateur à étalon d'or, tout en lui laissant une marge de bénéfice.

L'instabilité constante du prix en or du métal blanc a même forcé les maisons les plus solidement établies dans les pays à étalon d'argent à réduire leurs importations de marchandises et à suivre en quelque sorte une politique « de la main à la bouche » aussi funeste pour les pays à étalon d'or qui exportaient des marchandises vers les pays à étalon d'argent qu'aux pays argentistes eux-mêmes.

Le principe fondamental posé en cette matière par les Américains et les Mexicains était que les nations qui auraient de l'argent à acheter répartiraient leurs achats avec la régularité que permettraient leur situation financière et leur système monétaire.

Tous les gouvernements partageaient cette manière de voir, mais certains d'entre eux rencontraient dans leurs lois sur le monnayage des difficultés à mettre ce projet en pratique.

Ce n'est qu'au printemps de 1904 que le plein effet de cette politique commença à apparaître, au cours des achats faits par le secrétaire d'État des Indes pour la frappe de l'Inde britannique.

Une régularité relative put être maintenue dans les achats des quelque 60,000,000 d'onces d'argent effectués du 15 septembre 1903 au 27 août 1904.

Pendant l'intervalle où les achats furent suspendus, l'argent descendit pour l'année 1904 à son cours le plus bas,

mais ce cours n'était que de 247/16 pence, soit un écart de moins de 3 pence par rapport au prix le plus élevé en février.

Les achats furent repris le 2 mai 1904 et continués jusqu'au 27 août, soit pendant environ quatre mois, et avec une telle régularité, que les prix ne varièrent qu'entre un maximum de 27 pence et un minimum de 25 15/16. C'était là en pratique un écart d'un penny seulement ou environ 4 p. c. du prix, alors que les fluctuations ont atteint jusqu'à 15 et 20 p. c. durant les périodes correspondantes des deux années antérieures.

* * *

Cette amélioration dans la situation du marché de l'argent a été due à une série de causes accessoires, en dehors de l'accueil sympathique fait par l'office indien à la politique préconisée par les commissions américaine et mexicaine; elle a exercé sur le commerce des pays argentistes, surtout le Mexique et la Chine, une influence éminemment favorable.

Durant les six mois qui suivirent la date d'avril 1904, le change mexicain sur New-York ne subit que des variations de quelques points au cours moyen de 216.

Si l'on pouvait compter, pour un avenir indéfini, sur les conditions qui dominaient, en 1904, le marché de l'argent, de façon à réduire à 3 ou 4 pour cent les limites des fluctuations du change, il est certain que les négociations commerciales pourraient se poursuivre avec bien plus de sécurité et que les banques accepteraient volontiers les possibilités de bénéfice que laisserait un change compris dans des limites si réduites.

Le Mexique, au surplus, a pris soin de se garder pour l'avenir contre le danger de ces fluctuations, en suspendant la frappe libre, en adoptant l'étalon d'or, et en demandant

aux États qui désireraient entrer dans cette voie de se joindre à lui.

* * *

Sur un seul point, les commissions américaine et mexicaine ont demandé, lors de leur séjour en Europe, une certaine coopération internationale; même sur ce point, il n'était fait appel à la coopération internationale que pour le cas où de nouveaux systèmes monétaires seraient mis en vigueur et son effet devait en quelque sorte se produire automatiquement à partir du moment où elle aurait été acceptée.

La proposition des deux commissions était la suivante : que, dans les pays qui se disposaient à abandonner l'étalon d'argent pour adopter l'étalon d'or, le monnayage nouveau se ferait au taux approximatif de 32 à 1. L'uniformité que l'on se proposait d'établir ainsi avait pour but d'empêcher l'argent de s'élever au delà d'un prix dépassant le rapport de 32 à 1 et de faire échouer en même temps les nouveaux systèmes de monnayage.

Il n'est pas douteux que si un État adoptait le rapport de 24 à 1, un autre celui de 32 à 1 et un troisième le rapport de 40 à 1, les deux premiers n'auraient eu aucune raison les obligeant à suspendre leurs achats d'argent pour leur circulation, lorsque le prix aurait dépassé le taux de 40 à 1. Mais une semblable hausse de l'argent aurait pour effet d'envoyer à la fonte la circulation monétaire du troisième État, car les devises réduites en lingots se trouveraient avoir une valeur supérieure à celle de leur parité légale en or.

Le premier pays se confinerait dans une abstention complaisante, tandis que le prix de l'argent s'élèverait au-dessus du rapport de 32 à 1, ruinant ainsi le système monétaire du second.

Ce fut dans le but d'assurer la suspension des achats

d'argent dans les pays orientaux au prix d'environ 30 pence par once, ce qui correspond à peu près au rapport de 32 à 1, que les commissions américaine et mexicaine recommandèrent une uniformité plus ou moins générale : une entente formelle entre plusieurs États, pour la suspension des achats à 30 pence, permettait d'atteindre ce but, sans égard au taux du monnayage; l'uniformité plus ou moins générale avait le mérite d'agir par ses propres forces, en obligeant les pays qui possédaient le taux convenu à suspendre leurs achats, lorsque le prix de l'argent en barre dépassait le pair de leur unité monétaire.

* * *

L'effet permanent qu'aura ce projet sur le prix et sur la valeur de l'argent est une question d'une importance naturelle pour les pays qui possèdent des mines d'argent, surtout pour le Mexique, où depuis plusieurs années la part de l'argent dans les exportations n'est pas inférieure à 40 p. c. au total.

Lorsque fut proposée la réforme qui fera ci-après l'objet d'une étude spéciale et développée de M. de Foville, on craignit sérieusement au Mexique que la fermeture des hôtels au monnayage libre n'entraînât une baisse considérable du prix du métal par rapport à l'or.

C'est dans le but de dissiper ces craintes que le Mexique a fait appel à la coopération internationale et qu'un délai raisonnable fut accordé à S. Ex. M. Limantour, le prévoyant ministre des finances du Mexique, avant l'insertion de la nouvelle loi dans le recueil des actes législatifs.

La commission mexicaine, après avoir soigneusement étudié la situation, put se convaincre que le prix de l'argent par rapport à l'or ne serait pas considérablement influencé par la suspension au Mexique du monnayage libre. Comme ce

dernier était déjà suspendu dans d'autres pays et que la circulation au Mexique était déjà chargée d'un montant de devises d'argent à la valeur de l'argent en barre et suffisant largement aux besoins, il n'y avait guère d'occasion de mettre en circulation au Mexique de nouvelles quantités d'argent. Le surplus de la production du pays est assuré de pouvoir être exporté ; que cet excédent soit envoyé à l'étranger sous forme d'espèces ou de lingots, il aura essentiellement sur le marché de Londres le caractère et la valeur des lingots, il ne pourrait avoir un autre caractère ou une autre valeur, si ce n'est en Chine ou dans quelques pays où les devises mexicaines sont en usage.

La situation étant telle, la suspension de la frappe libre au Mexique se saurait avoir pour effet de réduire la demande d'argent en barre, et ne saurait par conséquent exercer aucune pression décisive sur les prix du marché.

Aussi, la commission mexicaine était-elle pleinement autorisée à déclarer, qu'alors que 100,000,000 d'onces d'argent se vendent annuellement à Londres, la vente des dollars mexicains s'est réduite à 10,000,000 de dollars, ce qui ne dépasse pas 8,000,000 d'onces et que « le marché du dollar mexicain est sur le point de disparaître rapidement (1) ».

*
* *

La situation était moins claire sur un autre point.

Il s'agissait de la situation des propriétaires de mines d'argent au point de vue des frais d'exploitation. Si l'on continuait à payer les salaires à raison d'un peso par jour, après l'augmentation de 45 à 50 cents de la valeur au taux de l'or du peso en monnaie des États-Unis, le coût de la main-d'œu-

(1) *Report of the american commission on stability of international exchange*, p. 171.

vre pour la production d'une quantité déterminée d'argent se trouverait augmenté d'un neuvième ou d'environ 11 p. c. Cette perte serait contrebalancée dans une certaine mesure par les facilités d'achat des machines et autre matériel qui se fabriquent dans des pays à étalon d'or, et moyennant une moindre quantité de pesos qu'à l'époque où l'étalon d'argent était encore la base du système monétaire du pays.

Un service important fut donc en même temps rendu incidemment aux mineurs en consolidant le prix de l'argent à un chiffre bien supérieur au taux peu élevé auquel il était tombé pendant l'hiver de 1902-03.

La stabilité plus grande qui fut assurée à l'argent, sur une base qui donnait au dollar argent mexicain une valeur d'environ 46 cents a facilité au Mexique, et sans ébranler le marché, le passage de l'étalon d'argent à l'étalon d'or ; elle a diminué également les pertes que les propriétaires de mines d'argent auraient pu subir dans des conditions différentes. Le gouvernement du Mexique projette, en même temps que d'autres mesures, la réduction du taux de l'impôt.

L'examen de tout ce qui a été fait durant les deux dernières années nous montre l'adoption par les gouvernements des Straits Settlements de mesures destinées à assurer graduellement la fixité du change : il révèle l'action décisive et définitive exercée par les États-Unis aux îles Philippines, par la République de Panama et par la République du Mexique en faveur de l'adoption d'un système monétaire basé sur l'étalon d'or; il nous fait entrevoir que le grand Empire de Chine suivra avant longtemps leur exemple.

Cette étude nous montre encore une entente générale pour l'adoption, dans les pays à étalon d'argent, d'un taux d'environ 32 à 1 dans la création des systèmes monétaires nouveaux, l'influence que la plus grande stabilité du prix de l'argent par rapport à l'or a eue sur le marché de l'argent.

Cette stabilité a exercé une puissante influence sur les cours du change entre pays à étalon d'or et à étalon d'argent et a rendu plus facile l'adoption par les pays argentistes de la base de l'or avec tous les avantages qui résulteront dans l'avenir d'un change stable garantissant aux placements faits par les capitalistes des pays à étalon d'or dans les pays à étalon d'argent une sécurité qui contribuera au progrès économique général.

CHARLES A. CONANT.

L'IRRIGATION EN PAYS ARIDE : SES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES & SOCIALES.

— ENGLISH SUMMARY. — *The problem of irrigation in countries insufficiently watered. — Efficiency attained by the Arabs and Romans. — Importance of irrigation in Spain. — Administration of the water supply in Valencia. — The irrigation problem in Northern Africa. — The water supply of Egypt. — Irrigation works undertaken by England. — The dam at Assouan. — The future of irrigation in Egypt. — The position of the fellah. — The problem of irrigation from its social, political and economic aspects.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Das Problem der Bewässerung des Landes. — Die Kunst der alten Araber und Römer. — Die Bedeutung der Bewässerung. — Die Wichtigkeit der künstlichen Bewässerung für Spanien. — Das Problem des Wassers in Nord-Afrika. — Die Bewässerungsindustrie in Algier. — Die Wasser des Nils. — Ueberblick auf die letzten Verbesserungen in der Bewässerung Ægyptens. — Die gefährlichen Zustände in diesem Lande. — Politische, wirtschaftliche und soziale Schlussfolgerungen.*

AU XIXe siècle, la royauté du monde économique appartient à la houille. L'industrie, les moyens de transport, rénovés par l'emploi de forces motrices jusqu'alors inconnues, prennent un prodigieux essor, changent la face du

monde, provoquent l'expansion des races européennes sur le globe tout entier et assurent l'hégémonie aux possesseurs du charbon. Orgueilleuse de sa forte jeunesse, l'industrie n'entrevoit ni une limite à ses succès, ni un terme au progrès humain : c'est le temps où fleurissent, comme une foi nouvelle, les doctrines du « libre échange » et du « laisser faire », où s'établit la croyance au progrès continu et nécessaire de l'homme par la science et par l'industrie, où les sociologues, plus enclins aux spéculations philosophiques qu'à l'observation patiente des faits, s'extasient en face des « harmonies économiques » que leur découvre Bastiat. Mais le monde est étroit, et les nouveaux chemins de fer, les nouveaux bateaux en ont bien vite atteint les bornes ; resserré entre la stérilité des mers et la stérilité des déserts, le domaine où l'homme trouve les conditions naturelles nécessaires à sa vie et à son développement est plus étroit encore ; presque partout, la place est déjà prise par des races qui entendent, elles aussi, garder leur place au soleil, et qui luttent pour leur propre existence. Partout des bornes surgissent, des limites apparaissent, limites dans le temps et limites dans l'espace : Le monde n'est pas indéfini ; le stock de houille que recèlent les flancs de la terre n'est pas indéfini ; la capacité d'achat des clients de nos industries n'est pas indéfinie. La concurrence grandit et le légitime désir de chaque peuple de suffire à ses propres besoins ferme peu à peu les marchés aux autres et les oblige à se replier sur eux-mêmes et à chercher sur leur propre sol, dans leurs propres ressources, le champ d'expansion dont ils ont besoin pour vivre et pour se développer. Mieux utiliser les forces naturelles, mieux exploiter les ressources du sol, chercher chez soi un aliment à l'activité nationale, coloniser, après les colonies, la mère patrie elle-même, ce sera bientôt le seul moyen de trouver sur le globe des terrains d'expansion et des moyens de croissance.

C'est sous l'influence de ces idées que les ingénieurs, les géographes, les sociologues ont repris l'étude des forces naturelles et cherché des moyens nouveaux d'en tirer parti; c'est à l'eau d'abord qu'ils se sont adressés : le siècle qui commence s'annonce comme devant être le siècle de l'eau. On sait comment l'invention de la transmission à distance de la force motrice des chutes d'eau a marqué le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'industrie : celle de la « houille blanche ». Mais les peuples ne vivent pas d'industrie, ils vivent des produits de la terre cultivée : or, les espaces cultivables sont restreints; peuvent-ils être augmentés, et dans quelle mesure, par un plus judicieux emploi de l'eau? ou, sur les terrains déjà cultivés, le rendement peut-il être accru par le même moyen? c'est la question que l'on s'est mis, depuis peu à étudier scientifiquement; c'est la question de l'*irrigation*.

Jusqu'à ces dernières années les problèmes d'irrigation n'intéressaient guère la plupart des peuples européens. Presque tous vivent sous un climat tempéré et suffisamment humide; leurs cultures, sauf dans les rares années d'exceptionnelle sécheresse, ne risquent pas de manquer d'eau; l'eau est pour eux comme l'air ou comme la chaleur solaire, un bien commun à tous et dont personne ne risque de manquer; aussi, sauf en quelques endroits, n'apparaît-elle pas aux agriculteurs comme un élément distinct de richesse : la seule richesse, le seul objet de propriété, c'est la terre, c'est le sol; l'eau et le sol sont étroitement unis, inséparables, l'une ne manque jamais à l'autre : aussi en France, en Allemagne, en Angleterre, dans presque toute la vieille Europe tempérée, l'art de l'irrigation est-il resté dans l'enfance. Encore faut-il faire exception pour certaines parties des péninsules méditerranéennes de l'Europe, comme l'Espagne ou l'Italie, qui participent du climat et de la sé-

cheresse de l'Afrique; nous verrons que, depuis les temps les plus reculés, l'irrigation y était pratiquée et réglementée. Mais, dans leur expansion coloniale, lorsqu'il s'est agi de mettre en valeur les terres nouvellement acquises, d'en organiser l'exploitation, les peuples européens se sont trouvés en présence des problèmes d'irrigation. Les Américains les rencontraient dans les étendues à demi stériles des plateaux du *Far-West;* les Russes les trouvaient dans les steppes du Turkestan, les Français en Berbérie (Algérie et Tunisie) et au Soudan, les Anglais aux Indes, en Egypte, en Australie.

Il est presque superflu de le dire, en effet, les questions d'irrigation ne se posent que dans certaines régions du globe : celles où l'eau n'est ni totalement absente, comme dans certains déserts, ni amplement suffisante à tous les besoins de l'agriculture, comme dans l'Europe occidentale et tempérée; l'art de l'irrigation ne consiste pas à créer l'eau si elle n'existe pas, mais à la distribuer et à la répartir au mieux de tous les intérêts là où sa rareté la rend précieuse. En face de ces questions nouvelles, dont ils ne soupçonnaient pas l'importance, les Européens durent se remettre à l'école : ils apprennent aujourd'hui patiemment, et souvent par des expériences coûteuses, une science et un art où jadis les Romains et les Arabes furent passés maîtres. Au moment où l'eau est de plus en plus âprement disputée entre les hommes, depuis que, sous la forme de « houille blanche », elle représente la principale source d'énergie industrielle, il est particulièrement intéressant de savoir comment l'eau a été distribuée et répartie là où elle est de toute antiquité la principale richesse pour les hommes, c'est-à-dire dans les zones irriguées des pays secs. En ces derniers temps, l'irrigation a fait l'objet d'importants et méthodiques travaux. Cette année même, l'*Institut colonial*

international a abordé la question de l'irrigation dans sa session annuelle de mai dernier, à Wiesbaden ; il a décidé de la mettre à l'ordre du jour de sa prochaine session, à Rome, en avril 1905 et d'y consacrer un volume au moins de sa collection qui renferme tant d'excellents travaux. Le rapport sera présenté par le géographe qui s'est fait de ces études de « géographie humaine » une spécialité et qui y a conquis, par la précision de sa méthode et la clarté élégante de son exposition, une réputation amplement méritée, M. Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). Son ouvrage, l'*Irrigation* (1), est, en France et à l'étranger, devenu classique; il fait autorité en la matière et il a inspiré déjà d'importants travaux qui permettront bientôt de se faire une idée d'ensemble des conditions dans lesquelles l'irrigation est pratiquée et des progrès qui pourraient être réalisées. C'est en suivant un guide aussi expérimenté que l'est M. Jean Brunhes, que nous voudrions ici faire ressortir quelques-unes des conséquences économiques et sociales qui découlent de l'étude du régime des irrigations dans les pays où le climat les rend à la fois possibles et nécessaires.

* * *

Il y a deux manières d'étudier les faits économiques. On peut en étudier la succession dans le temps, et c'est alors la méthode historique qu'il convient d'employer; ou bien on peut en étudier l'extension dans l'espace, et c'est alors la méthode géographique dont il faut se servir. Les deux méthodes d'ailleurs, loin de s'exclure, se complètent l'une l'au-

(1) *L'Irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*. Paris, C. Naud, 1902, 1 vol. in-8°, de 580 p.

tre. L'activité économique de l'homme se développe dans un cadre géographique ; elle est, dans une certaine mesure, déterminée, ou plutôt influencée, par la nature de ce cadre. Il est évident, par exemple, que l'activité de l'homme, dans les pays désertiques, est liée à la présence de l'eau ; le nomade en abreuve lui et ses troupeaux ; le sédentaire en arrose ses cultures ; l'un et l'autre doivent subordonner leur libre activité à la nécessité primordiale de ne pas manquer d'eau. « Mais si l'activité de l'homme est ainsi englobée dans le réseau des phénomènes terrestres, il ne s'ensuit pas qu'elle soit fatalement déterminée. L'homme reste toujours lié à l'ensemble des phénomènes physiques, mais il n'est pas lié à tous par des liens également nécessaires ; il ne subit pas fatalement toutes les actions qui s'exercent sur lui ; il peut réagir contre elles ; il peut à son tour les accélérer, les arrêter ou les transformer. Il doit cependant déployer une activité d'autant plus grande et user de moyens d'autant plus puissants, que le but à atteindre s'éloigne davantage des faits qui seraient la résultante naturelle des forces physiques laissées à elles-mêmes (1). » Cette action des phénomènes naturels sur l'activité des hommes, cette limitation de leur libre initiative par les circonstances géographiques, et cette réaction de leur énergie contre la pression des forces naturelles, sont, à proprement parler, l'objet de la géographie humaine. On voit, sans qu'il soit besoin d'y insister, à quel point elle est nécessaire à l'économiste et au sociologue préoccupés d'apprécier sainement les faits économiques, et notamment les conditions de la production. L'action déterminante des circonstances naturelles sur l'activité économique de l'homme et la réaction de l'homme contre les fatalités de la nature varient à l'infini, selon le cadre géo-

(1) BRUNHES. *Ouv. cité*, p. 420.

graphique où il vit et travaille. Pour pousser la démonstration jusqu'à l'absurde, il est évident, par exemple, qu'on ne fera jamais pousser du blé dans l'océan, pas plus qu'on ne naviguera sur la terre ferme. Là où le désert est absolument privé d'eau, toute culture, toute vie est et sera toujours impossible : la réaction de l'homme, ici, est nulle et l'action des circonstances naturelles toute puissante. Mais ce ne sont là que des cas exceptionnels. Dans les régions arides, l'homme peut modifier les conditions naturelles par l'irrigation; mais encore faut-il qu'il trouve l'eau en quantité suffisante pour irriguer. Il suit de là que les gains de l'activité humaine sur l'aridité naturelle du sol ne sont pas illimités; ils se mesurent à la quantité d'eau dont on peut disposer en la distribuant avec régularité et parcimonie. Nous verrons que dans bien des cas, notamment dans les oasis algériennes, on a, pour avoir voulu multiplier les oasis et les plantations de palmiers, empiré la situation au lieu de l'améliorer; dans d'autres cas, on n'est parvenu à donner la vie à une oasis nouvelle qu'en tuant une oasis ancienne. La présence, sur certains points du Sahara, de points d'eau ou de puits, ne prouve donc pas que l'on pourrait y créer artificiellement une vie nouvelle et y propager la verdure. « Ainsi, quoique nous paraissions, dans un grand nombre de cas, dominer la nature, elle garde pourtant ses droits de prééminence, car sur tous les points de la terre, elle impose à notre activité des conditions *restrictives*. (1). »

Si la nature impose à l'activité humaine des limites, elle lui impose aussi des modes L'abondance plus ou moins grande de l'eau, la forme sous laquelle elle se présente : source, puits artésiens, torrents, rivières à inondation pé-

(1) *Ouv. cité*, p. 432.

riodique, modifiera évidemment, sans les déterminer strictement, les modes d'emploi et de répartition de l'eau fertilisante. Aussi, dans les différents pays où les hommes pratiquent l'irrigation, trouverons-nous des procédés techniques et des organisations économiques différentes. Le tempérament de chaque peuple et de chaque pays, son régime social et politique interviendront ici comme des éléments de nature à modifier la réglementation des eaux, mais un certain nombre de faits généraux resteront les mêmes et nous permettront de retrouver certaines organisations types; c'est ainsi, par exemple, que les règlements seront moins stricts et moins sévèrement observés dans les pays où les eaux sont relativement abondantes que dans ceux qui ne peuvent disposer que d'une petite quantité de liquide; c'est ainsi encore que la répartition se fera différemment dans les endroits où l'afflux des eaux est permanent et régulier et dans ceux où il est temporaire et soumis à des variations annuelles. Les conditions naturelles ne déterminent pas absolument les règlements relatifs à la répartition des eaux, mais elles excluent certains modes de distribution; sans doute, l'homme peut s'insurger contre ces conditions naturelles, mais il ne le fait qu'à son pire détriment et il en résulte pour lui la ruine économique, conséquence du désordre. Mais, remarquons-le encore, des conditions géographiques très différentes, inverses même, peuvent produire des effets sociaux et économiques analogues. Il est curieux d'observer, par exemple, que la nécessité de répartir, en pays aride, l'eau nécessaire à la culture, et le besoin de faire écouler les eaux surabondantes des terres marécageuses, font naître des types presque semblables de groupement social et de réglementation collective.

Prenant pour guide l'ouvrage de M. Jean Brunhes, nous allons montrer, par quelques exemples, comment les con-

ditions géographiques se traduisent dans les faits économiques.

* * *

L'Espagne méditerranéenne, l'Espagne orientale, depuis la frontière des Pyrénées jusqu'à Gibraltar, séparée de l'océan par la masse des plateaux de Castille, ne reçoit que d'insuffisantes précipitations; elle ne serait qu'une steppe herbeuse bordée de montagnes aux flancs dénudés si une savante irrigation, pratiquée de toute antiquité, n'était parvenue à transfigurer le pays et à faire de ses *huertas* et de ses *vegas* d'admirables jardins, où poussent les beaux arbres de la zone méditerranéenne, orangers, citronniers, vignes, grenadiers, figuiers, palmiers même, comme à Elche, où mûrissent les céréales, les légumes primeurs, où poussent même, comme à Malaga et à Motril, la canne à sucre et le cotonnier. Dans toute cette Espagne pauvre, sèche et décharnée, Espagne des « ramblas » et des « barrancos », Espagne des versants ravinés et des plateaux poussiéreux, la vie ne se développe que dans les plaines où l'eau apporte la fécondité: la prospérité est étroitement liée à la présence et à la bonne répartition de l'eau.

C'est à Valence que nous trouvons le type le plus parfait d'organisation économique de l'eau. Après la conquête de Valence sur les Maures, Jaime I[er], roi d'Aragon, par la *cédula* de 1239, « donna et octroya » les eaux aux habitants de Valence, sans exiger « ni servitude, ni service, ni tribut », et il leur recommanda de conserver tout ce qui avait été établi du temps des Sarrasins. La jouissance de l'eau des huit canaux de la *Huerta* appartient à tous les propriétaires de la terre: « l'eau est inséparable de la terre; il est défendu de vendre la terre sans les eaux, et inversement; cette interdiction s'étend même à la location d'un simple tour d'ar-

rosage : l'observation de cette règle est si bien passée dans les habitudes qu'en très peu de cas seulement on a dû sévir contre des propriétaires qui l'avaient transgressée. L'homme est propriétaire de la terre et usager de l'eau : à la propriété de la terre est joint un droit d'usage sur une certaine quantité d'eau (1) ». Tous les usagers des eaux d'un même canal constituent une *junta general*, qui se réunit tous les deux ans ; cette assemblée élit une *junta de gobierno* (commission exécutive) qui vote les impôts et élit le *syndic*. Le syndic est le mandataire de la collectivité ; il est l'administrateur du canal et des fonds de la communauté. Lorsque la réunion des syndics a proclamé « l'état de sécheresse », chacun d'eux devient un véritable dictateur ; de lui seul dépend la répartition des eaux et tous s'inclinent devant son autorité ; il peut, s'il le juge nécessaire, sacrifier toute une catégorie de récoltes pour en faire réussir une autre ; il est interdit, sous peine de sévères amendes, d'enfreindre ses décisions et même de protester ; c'est l'état de guerre contre l'ennemi commun : la sécheresse. En temps ordinaire, le syndic et ses subordonnés règlent le temps d'arrosage qui doit être accordé à chaque culture, à chaque propriétaire. Orangers et mûriers, blé et riz, chanvre et maïs, légumes et melons ont des besoins d'eau très différents ; le syndic décide, au mieux des intérêts généraux, la quantité qui sera accordée à chaque parcelle, à chaque culture : une récolte est-elle menacée, il peut lui accorder, en rognant sur les autres parts, un supplément d'arrosage (*agua de gracia*). En cas de sécheresse, les syndics jouissent encore d'un droit caractéristique : ils peuvent aller trouver l'*alcade* (maire) de Valence et monter avec lui à quatre villages de la montagne pour leur signifier d'avoir à fermer, pendant quatre jours et

(1) Ouv. cité, p. 68.

quatre nuits consécutifs, leurs prises d'eau, de manière à laisser tout le liquide arriver jusqu'aux jardins de la plaine. Toute cette organisation est couronnée et complétée par le *Tribunal de aguas*, dont la compétence est à la fois administrative et judiciaire et qui connaît souverainement de tous les litiges relatifs aux eaux. Le tribunal se compose des syndics : ils se réunissent tous les jeudis, de 11 heures à midi, devant la vieille porte de la cathédrale de Valence ; le syndic du canal auquel se rapporte l'affaire interroge les parties et ne vote pas ; la délibération suit immédiatement et la sentence est proclamée aussitôt, en dialecte valencien ; elle est sans appel; elle n'est écrite que sur la demande des parties.

Ainsi nous sommes en présence d'une organisation complète, fondée sur l'eau. La collectivité possède imprescriptiblement les eaux ; chaque particulier en a la jouissance gratuite, mais non la propriété ; l'eau, élément essentiel de la richesse et de la vie, ne peut pas être accaparée par un individu au détriment des autres ; la collectivité en garde toujours la libre disposition et en régit elle-même la répartition. Telle est l'organisation de Valence, la plus complète, la plus intéressante au point de vue économique de toutes celles de l'Espagne.

Les *Huertas* voisines de Valence ont en général des organisations fondées sur le même type ; les détails varient selon les conditions du climat et des cultures. Mais, dans certaines *Huertas* plus éloignées, à Lorca et à Elche, par exemple, l'antique organisation valencienne a subi de curieuses altérations. Préoccupées de chercher un remède permanent contre la sécheresse, des sociétés se sont formées pour construire de grands barrages-réservoirs, destinés à régulariser le débit des canaux d'irrigation. Qu'est-il arrivé ? Aux intérêts des propriétaires des terres, qui sont en

même temps les usagers des eaux, sont venus se superposer des intérêts nouveaux, ceux de la société qui a construit le barrage. Il en est résulté, dans la répartition des eaux, un désordre tel qu'on en est arrivé à vendre, tous les jours, aux enchères, au plus offrant, l'eau qui était autrefois le bien commun de tous les usagers (1). A Lorca, à Elche, on pratique ce système et l'on aboutit à des résultats désastreux; l'existence du barrage et la vente aux enchères ont fait monter la *hila* d'eau à des prix tels que les plus riches seuls peuvent se porter acquéreurs sans même pouvoir en espérer de gros bénéfices.— Dans le région de la sierra Nevada et des Alpujarras, les plaines sont irriguées, mais la réglementation est embryonnaire : c'est que là, à l'époque où se produisent, à Valence et à Murcie, les grandes sécheresses d'été, qui exigent une parcimonieuse distribution des eaux, la fonte des neiges enfle les torrents et fournit une eau surabondante qui rend superflue une organisation restrictive étroite. C'est le cas pour Grenade et sa magnifique vega.— En Aragon, au lieu de petits cours d'eau courant directement à la mer, nous nous trouvons en présence d'un grand fleuve, l'Ebre, et de ses affluents. Là l'irrigation pourrait faire des conquêtes sur l'aridité du sol; mais sur un champ aussi vaste, c'est l'État seul qui pourrait intervenir efficacement pour arriver à une bonne répartition des eaux. Tandis qu'une communauté restreinte comme Valence a tout avantage à se régir elle-même, une vaste province comme l'Aragon ne peut être mise en valeur que par l'intervention régulatrice de l'État. Nous verrons qu'en Égypte les eaux du Nil sont de même réparties par l'autorité souveraine de l'État.

(1) *Voir* ouvrage cité, p. 100 et suiv., la curieuse description de ces ventes aux enchères.

En Espagne, aujourd'hui, l'opinion publique, justement anxieuse du relèvement économique du pays, se préoccupe de plus en plus des questions d'irrigation. Mettre en valeur son propre sol, et, comme Candide, cultiver son jardin, peut-être le secret de la résurrection de l'Espagne est-il là; c'est le programme des hommes qui, comme Joaquin Costa, réclament l'application d'une *politica hidraulica*, et qui, pour consoler leur patrie de la perte de colonies qui la ruinaient, proposent de l'enrichir en colonisant son propre sol.

* * *

« Le répartiteur des eaux n'est pas un des personnages les moins intéressants de la ville (Laghouat), et je le vois à toute heure; car, le barrage étant devant ma maison, il habite ordinairement le seuil de ma porte et jouit de l'ombre de mon mur. A midi seulement, il se réfugie discrètement sous la voûte et me salue alors, quand je passe, d'un salut amical. C'est un vieillard à barbe grisonnante, une sorte de Saturne armé d'une pioche en guise de faux, avec un sablier à la main. Une ficelle tenant au sablier, et divisée par nœuds, lui sert à marquer le nombre de fois qu'il a retourné son horloge. Je le retrouve tous les jours, à la même place, ayant devant lui ces deux tristes fossés, dont l'un est à sec quand l'autre est plein, regardant à la fois couler l'eau et descendre grain à grain le sable qui mesure le temps, tout en égrenant sous ses doigts déjà tremblants ce singulier chapelet composé de quarts d'heure. Je n'ai jamais vu de visage plus tranquille que celui de ce vieillard condamné à additionner, nœud par nœud, tous les quarts d'heure qu'il a vécu. Quand il est au bout de sa ficelle, c'est que les jardins du canton *ont assez bu* et que le moment est venu de changer le cours de l'eau. Alors il se lève, démolit d'un coup de pioche le

barrage et reconstruit l'autre avec des cailloux, de la terre et de la paille de litière; puis il revient s'asseoir au mur et reprend son calcul mélancolique. » On a reconnu sans doute là le coloris délicat du style d'Eugène Fromentin (1). Dans les oasis algériennes, l'*amin-el-ma*, qu'il décrit si pittoresquement, est un important personnage : là où l'eau est tout, l'homme qui en surveille la distribution doit avoir la confiance de tous.

Dans toute la Berbérie, dès qu'on franchit la limite du Tell, c'est-à-dire dès que l'on sort des terres cultivées pour entrer dans les steppes plus ou moins désertiques qui descendent vers le sud et finissent par se confondre avec le Sahara (2), on est dans une zone sèche où la culture n'est possible que sur les rares points où l'eau des oueds ou celle des puits permet l'irrigation. Au désert et dans la steppe, toute vie est concentrée dans l'oasis. Le nomade ne s'en écarte que pour y revenir; il ne saurait se passer d'y abreuver ses troupeaux, d'y percevoir les impôts dont il s'arroge le droit d'accabler le sédentaire; celui-ci, le cultivateur, molesté, rançonné par le brigand qui court le désert, ne s'en attache que plus désespérément au sol irrigué qui le nourrit; pillé, maltraité, il n'a pas tout perdu tant que l'eau vivifiante coule dans ses rigoles, fait pousser ses légumes et mûrir ses dattes.

En Berbérie, le régime des eaux n'est plus le même selon que l'on est dans le Tell, où les précipitations sont relativement abondantes, ou dans la région aride où elles sont presque nulles.

Dans le Tell, les eaux sont la propriété de l'État : ainsi en a disposé la loi du 16 juin 1851 ; en dépit des doctrines

(1) *Un été dans le Sahara*, 12e édition, p. 153. (Paris, Plon).
(2) Sur le vrai sens des mots Tell et Sahara, voir Brunhes, *ouvr. cité*, p. 214.

assimilatrices qui régnaient alors, l'autorité militaire comprit la nécessité, pour les eaux algériennes, d'un régime spécial, et le fit adopter. L'eau appartient à l'État, c'est l'État qui la distribue ; et l'État s'efforce, en la distribuant, d'en faire, avec plus ou moins de succès, une propriété privée et d'attacher l'eau à la terre. « La collectivité est ici représentée par l'État, c'est une forme adaptée à nos lois françaises, mais qui manifeste la tendance économique et sociale que nous avons déjà signalée en des cadres géographiques analogues » (1). Nous verrons que, dans les oasis sahariennes, l'eau est soumise à des régimes différents ; elle est susceptible d'appropriation privée; elle est devenue en certains cas une sorte de valeur tout à fait indépendante : on peut vendre l'eau sans la terre et la terre sans l'eau.

La loi de 1851 n'avait pas été inspirée par une conception très profonde du rôle de l'eau : l'autorité militaire avait voulu s'en réserver la disposition comme un moyen de conquête, un procédé permettant de favoriser les douars soumis et de ruiner les factions rebelles. Aussi, dans la pratique, suivit-on les vieux errements de la législation française. Jusqu'à 1898, c'est-à-dire jusqu'à la suppression des « rattachements », toutes les questions d'eau furent résolues à Paris, dans les ministères, avec l'esprit de routine et de centralisation qui est le propre de toute bureaucratie; en certains cas les usagers de l'eau étaient obligés de payer jusqu'à 40 francs le litre-seconde, en sorte que la dépense ruineuse de l'abonnement à l'irrigation compensait, et parfois dépassait, le bénéfice. Depuis 1898, un régime mieux adapté aux besoins locaux a prévalu; le budget de l'eau a été porté de 680,000 francs à 1 million; de sérieuses études ont été entreprises, des travaux utiles exécutés pour procurer une

(1) *Ouvr. cité*, p. 177.

meilleure utilisation des eaux. Des pratiques nouvelles tendent à s'établir, sous l'heureuse influence de M. Flamant, inspecteur général des Ponts et Chaussées, chargé du service de l'hydraulique agricole : l'État se charge de faire la plus grande partie de tous les travaux, à ses frais; mais il n'entreprend ces travaux que lorsque les colons intéressés ont démontré, par la constitution d'une association syndicale qu'ils ont pris conscience de leurs intérêts collectifs, qu'ils consentent à se charger d'une part contributive de la dépense et qu'ils sauront tirer le meilleur parti des travaux exécutés par l'État. Il est intéressant de constater que, ici encore, le fait de l'irrigation entraîne comme une conséquence nécessaire la création d'un organisme qui représente les intérêts de la collectivité des propriétaires; le fait de l'irrigation est par lui-même créateur d'ordre et d'association. Les inscriptions prouvent qu'au temps de la grande prospérité de l'Afrique du Nord, sous les Romains, c'étaient déjà des associations qui présidaient à la répartition des eaux. L'État, dans le système appliqué aujourd'hui en Algérie, garde la propriété des eaux, mais il en concède gratuitement l'usage, à titre précaire et révocable, à des groupes d'irrigation.

Une partie très intéressante et très nouvelle de l'ouvrage de M. Brunhes est celle où il montre que, dans beaucoup de cas, la très coûteuse construction de grands barrages-réservoirs est loin d'avoir donné les résultats qu'on en attendait. En Espagne, nous avons vu qu'à Elche et à Lorca la construction des barrages a coïncidé avec la désorganisation du service de l'irrigation et n'a pas amené une extension des cultures ni un enrichissement de la masse des propriétaires. M. Brunhes croit que de simples digues de dérivation, peu coûteuses, temporaires, venant en aide à une organisation bien adaptée aux nécessités locales et strictement mise en vigueur a, la plupart du temps, pro-

duit de meilleurs résultats. En Algérie, les sept grands barrages construits par le service des ponts et chaussées sont loin d'avoir rendu les services espérés; plusieurs ont été emportés par la violence des torrents et ont causé des catastrophes. La plus belle création de l'industrie de l'eau, en Algérie, la plaine de Sidi-bel-Abbès, ne doit pas sa prospérité à un barrage, mais à une bonne répartition des eaux de l'oued Mekerra, à une réglementation précise et à l'ingéniosité des colons espagnols, qui y ont apporté leur pratique traditionnelle de l'irrigation. Au contraire, la plaine du Cheliff, aux environs d'Orléansville, malgré un barrage coûteux, malgré les efforts qui ont été faits, après 1871, pour y établir des colons alsaciens-lorrains, n'a pas trouvé encore la prospérité. « L'oubli de toute mesure et de tout principe d'organisation y a jusqu'aujourd'hui frappé de stérilité tous les grands projets agricoles (1). »

La région sèche et chaude qui occupe le sud de l'Algérie et de la Tunisie est privée de pluies régulières ; la culture n'est possible que dans les oasis que fertilisent les oueds venus des montagnes ou les nappes d'eau souterraines : c'est le pays par excellence du palmier-dattier, « arbre incomparable qui protège, fertilise et nourrit. » Au point de vue du régime des eaux, ces oasis du Sud-Algérien et du Sud-Tunisien sont le domaine de la diversité et de la complexité. A des conditions naturelles différentes correspond, pour chacune d'elles, une organisation hydraulique différente. Nous ne saurions, bien entendu, entrer dans l'étude de chaque groupe d'oasis; contentons-nous de quelques exemples caractéristiques. M'sila, Laghouat, où les eaux sont abondantes et où le débit est relativement constant, n'ont qu'une organisation rudimentaire, se réduisant à une simple

(1) *Ouv. cité*, p. 205.

distribution. La série des oasis de l'Oued Rir, « une petite Égypte avec un Nil souterrain » qui s'étend sur 130 kilomètres du nord au sud, depuis l'oasis d'Ourir, à 100 kilomètres au sud de Biskra, jusqu'à Touggourt et Temacin, est le triomphe du puits artésien : c'est là que les Français ont fait sur le désert les conquêtes les plus considérables. On comptait, en 1900, environ 352 puits artésiens jaillissants français et plus de 600 puits indigènes. L'atelier de forage, dirigé par des officiers, travaille tantôt pour l'autorité militaire, tantôt pour des particuliers. Les oasis appartenant à la Société agricole et industrielle du Sud-Algérien, dont le directeur est M. Georges Rolland, sont des exploitations modèles à tous les points de vue. Il n'est pas de spectacle plus merveilleux que ce jaillissement des eaux répandant, au milieu de la stérilité du désert, l'eau vivifiante et, avec elle, la fécondité et la richesse. Mais déjà la multiplication des puits, jusqu'ici abondants, fait baisser le niveau de plusieurs d'entre eux et menace de ruiner certaines oasis; l'extension des palmeraies, la conquête sur le désert ne sauraient être indéfinies : une réglementation du droit, jusqu'ici absolument libre, de forer de nouveaux puits, s'impose à bref délai. A tous les points de vue, si l'on veut sauver les magnifiques oasis de l'Oued Rir, il faut que l'État se hâte d'intervenir pour réglementer l'usage, la répartition et le drainage des eaux.

Le M'zab et le Souf sont des « oasis parodoxales »; elles ont été créées par des dissidents religieux, à force de labeur et de patience, dans des pays où les ressources en eau étaient très pauvres. Mais lorsque l'eau est rare, c'est là qu'elle est entourée de la sollicitude la plus minutieuse. Les puits des Mozabites, qui vont chercher l'eau à 30, 40 et 50 mètres de profondeur, sont des merveilles d'ingéniosité; les précautions méticuleuses qu'ils prennent pour recueillir et utiliser

la moindre goutte du précieux liquide leur ont permis de créer ces magnifiques jardins, les plus beaux de toute l'Algérie, où ils récoltent les dattes, les figues, les raisins, les grenades, les légumes, les céréales. Au M'zab, en général, chaque propriétaire à un puits sur sa terre : il n'y a donc pas de problème de répartition. — Dans le Souf, les habitants sont obligés de creuser dans le sable des trous de sept à huit mètres de profondeur avant de pouvoir planter les palmiers dont les racines iront d'elles-mêmes chercher la couche aquifère; en sorte que les palmeraies des Soafas sont presque souterraines; de loin, on n'aperçoit que les sommets des plus hauts arbres. Le sable sec et fin du désert est si mobile que le vent écrète constamment les dunes et comblerait très vite les jardins si les habitants ne passaient leur vie à remplir leurs couffins de sable qu'ils remontent patiemment au sommet des dunes. De ces conditions naturelles extrêmement défavorables, il résulte, au Souf, une curieuse conception de la propriété : l'objet de la propriété ce n'est, ici, ni la terre, stérile et sans valeur, ni l'eau qui n'affleure nulle part, mais l'arbre; et, dans un bouquet de palmiers, l'arbre qui est au centre a une valeur moindre que l'arbre planté sur le pourtour, parce que le propriétaire de celui-ci peut, à côté de son arbre, déblayer une place nouvelle, planter un dattier, étendre par conséquent sa propriété.

L'irrigation est un des problèmes capitaux de la colonisation française en Algérie et en Tunisie. L'eau est l'unique richesse du Sahara et, plus elle y est rare, mieux doit-elle être répartie et utilisée. « On ne tient pas les nomades avec des bordj, on les tient par le ventre », c'est-à-dire par les oasis. Une politique qui prend pour base les oasis est seule praticable au Sahara; elle suppose avant tout une bonne organisation de l'irrigation.

L'Égypte est une vaste oasis en plein Sahara : l'adduction et la répartition des eaux du Nil y ont toujours été depuis les Pharaons, le premier souci de tous ses gouvernements. Avant Méhémet-Ali, les terres cultivables de l'Égypte n'étaient arrosées que par *submersion;* en 1837, Méhémet-Ali se déclara propriétaire de toutes les terres, régit souverainement les eaux et organisa l'arrosage par *irrigation.* Il fit commencer le grand barrage de la pointe du delta, qui n'a été fini qu'en ces dernières années, et il introduisit les cultures riches, le coton, la canne à sucre, qui ont métamorphosé l'activité économique de l'Égypte. Grâce à l'irrigation, de nouvelles terres purent être mises en culture, et, sur les terres anciennement cultivées, l'usage de l'eau fut rendu possible pendant un temps beaucoup plus long. En Égypte. partout où pénètre l'inondation, les terres sont cultivées et le fellah vit; mais là seulement où l'irrigation a été organisée et permet l'arrosage régulier jusque dans les derniers mois qui précèdent la nouvelle crue, sont rendues possibles la perpétuité des cultures et l'ensemencement en cotonnier ou en canne à sucre. Sous l'influence du nouveau régime, la population, en soixante-dix ans, est passée de deux à dix millions d'habitants. Mais, à mesure que s'étendaient les cultures et que s'organisait l'irrigation, on sentait de plus en plus le besoin d'augmenter le volume des eaux disponibles et de mettre, autant que possible, les récoltes à l'abri des désastres que pouvaient provoquer de faibles inondations du Nil. Les premiers, des ingénieurs français au service du khédive, parmi lesquels M. Prompt, songèrent à créer, bien loin en amont du delta, de gigantesques barrages, capables d'emmagasiner une partie de l'eau de la crue annuelle et de la mettre en réserve pour assurer la perpétuité de l'irrigation. En 1883, sauf le grand barrage de la pointe du delta, aucun de ces grands travaux n'était encore commencé.

Les Anglais, dès qu'ils eurent mis la main sur l'Égypte, se préoccupèrent immédiatement du régime des eaux et des travaux à exécuter pour augmenter la surface cultivée et le rendement des cultures. Dès 1883, bien avant par conséquent d'avoir été reconnus comme tuteurs légitimes, les maîtres de fait en l'Égypte, instituaient « l'Irrigation department » et faisaient venir de l'Inde des ingénieurs habitués à ce service. L'un d'eux, William Willcocks, s'est acquis, comme spécialiste des questions d'irrigations, une célébrité méritée (1). Les Anglais commencèrent par affirmer que le régime et la répartition des eaux sont un droit appartenant souverainement à cet État égyptien auquel eux-mêmes se substituaient. La distribution des eaux devint, entre leurs mains habiles, un moyen de gouvernement; ils tinrent l'Égypte par l'irrigation, source de toute richesse. Ici la collectivité ne peut invoquer aucun droit; elle ne peut qu'attendre passivement de l'État les bienfaits qu'il veut bien lui octroyer; dans le gouvernement, elle n'est pas représentée; elle ne peut ni se plaindre, ni réclamer; l'État s'est complètement substitué à elle (2). Les Anglais d'ailleurs n'ont fait en celà qu'imiter tous les régimes politiques qui les ont précédés sur la vieille terre égyptienne. Le droit de propriété lui-même n'est reconnu aux cultivateurs qu'autant qu'ils font de l'eau un juste et profitable usage : l'usage de l'eau crée et maintient le droit de propriété; sans travail utile, pas de propriété. Les droits des inspecteurs anglais de l'irrigation sont absolus; comme les syndics de Valence, ils peuvent, dans l'intérêt du bien général, priver d'eau toute une catégorie de cultures pour assurer la réussite

(1) Voir son livre: ***Egyptian Irrigation***, 2e édition. Londres. Spon. 1899. gr. in-8°.

(2) Le décret du 12 avril 1890 dit que l'irrigation est une matière qui relève entièrement de l'État.

d'une autre catégorie. Seulement, ici, ce pouvoir arbitraire et redoutable n'est pas, comme à Valence, entre les mains des représentants des intéressés ; il appartient tout entier aux représentants de l'Etat, en fait aux Anglais. C'est eux, pratiquement ce sont les inspecteurs de l'irrigation, qui fixent et imposent la rotation des cultures, qui réglementent l'emploi des machines élévatoires, qui imposent les amendes et les jours de prison pour toute contravention concernant les eaux. « Ils tendent de plus en plus à mettre en échec les autres autorités du village. Ils ont cet avantage de relever d'un service plus homogène que tout autre, qui a la mission d'être autoritaire et qui, nous l'avons vu, ne manque pas à sa mission. L'eau du Nil a créé l'Égypte et la recrée tous les ans; le service de l'Irrigation, discret, silencieux, mais très agissant et partout présent, en surveillant la distribution de l'eau du Nil, est aussi en train de recréer l'Egypte, ou mieux de créer une Égypte nouvelle (1).»

Nous ne saurions entrer ici dans l'étude technique des travaux entrepris en Égypte par les ingénieurs britanniques. Il faut au moins signaler le barrage d'Assouan, à la hauteur de la première cataracte : c'est le plus grand, on peut dire l'unique ouvrage de ce genre qui ait jusqu'ici été entrepris. La digue, rectiligne, barre tout le cours du fleuve sur une longueur de deux kilomètres; elle comprend 180 arches munies de portes en fer qui sont levées, durant toute la crue du Nil, pour laisser passer « l'eau rouge », chargée de limon, et que l'on baisse à partir du commencement de décembre pour retenir un milliard de mètres cubes d'eau, que l'on distribue avec économie à partir du moment (fin février ou mars) où les eaux deviennent insuffisantes.— Plus modeste, le barrage d'Assiout a encore 650 mètres de lon-

(1) Brunhes, Ouv. cité, p. 408.

gueur, il est destiné à refouler les eaux du Nil, à les retenir et à augmenter le débit du canal Ubrahimieh qui porte au Fayoum les eaux dont il a besoin. D'autres travaux, plus gigantesques encore, sont à l'étude. On parle de retenir les eaux du Nil dès la sortie des Grands Lacs par un immense réservoir; il est aussi question de capter, jusqu'en Abyssinie, les eaux du Nil bleu et du Sobat. Et c'est ainsi que la solution du problème de l'irrigation en Egypte devient une arme d'expansion, un motif de conquête. L'Egypte, géographiquement, ne fait qu'un avec les pays d'amont, Soudan et Abyssinie, qui lui envoient les eaux sans lesquelles elle ne serait qu'un désert; l'établissement des Anglais en Egypte doit donc avoir pour conséquence, pour corollaire, l'extension de la domination anglaise sur tout le bassin du Nil. Dans l'intérêt même de l'Egypte, dont les Anglais ont assumé la tutelle, il convient que la Grande-Bretagne y domine seule et sans contrôle et qu'elle pousse son expansion jusqu'aux limites extrêmes du bassin du Nil. Ce raisonnement développé, c'est tout le livre, si curieux et si « suggestif », d'Arthur Silva White (1); c'est tout le programme de la politique anglaise en Egypte.

Ces grands travaux, cette politique impériale, l'indigène, le fellah en a-t-il retiré quelque profit? Nous avons noté l'énorme accroissement de la population depuis dix ans; mais cet accroissement même est un danger, car la surface des terres cultivables n'est pas indéfiniment extensible: il est un danger surtout dans les années où, comme en 1900 et en 1901, la crue du Nil est faible. Depuis Méhémet-Ali,

(1) *The Expansion of Egypt under Anglo-Egyptian Condominium*, Londres, Methuen, 1899, in-8°. Voir page IX le tableau où il résume son raisonnement. Cfr. *De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Égypte*, par M. J. Brunhes, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 avril 1901.

mais surtout depuis que les capitalistes anglais ont fondé de grandes exploitations agricoles, la culture du coton et de la canne à sucre a pris des proportions énormes; elle enrichit les grands propriétaires; cependant le fellah, lui, ne vit pas de coton, il se nourit de dourah (*maïs*); assujetti toute l'année à un travail exténuant, son gain annuel ne dépasse jamais et n'atteint même pas 8 livres (200 fr.); il n'a pas un coin de terre pour récolter son maïs et ses légumes. « Les grands propriétaires louent leurs terres entre la récolte de novembre et les semailles du coton, c'est-à-dire durant trois mois, aux fellahs qui y plantent et y récoltent du maïs. Cela permet aux plus pauvres non propriétaires d'avoir de quoi manger. Mais cela permet aussi aux propriétaires de les exploiter : ceux-ci louent parfois 3 ou 4 livres (75 ou 100 fr.) un feddan pour trois mois; encore le fellah est-il tenu de mettre sur cette terre louée une quantité donnée de fumier ou d'engrais, qu'il doit se procurer à ses propres frais (1) ». Encore le fellah doit-il s'estimer heureux s'il parvient à récolter le maïs nécessaire à sa vie : si la crue du Nil est faible, si le service de l'irrigation prévoit que toutes les cultures ne pourront pas recevoir leur contingent d'eau, c'est à sauver la récolte de coton que l'*Irrigation Department* applique tous ses soins; les mesures prises en 1900 et en 1901 ne laissent aucun doute à cet égard (2). Les cultures alimen-

(1) Ouvrage cité, p. 369.

(2) Voici, sur ce point, deux passages caractéristiques du rapport du sous-secrétaire d'État aux travaux publics, sir William Garstin. (*Journal Officiel* du Caire, 24 janvier 1900. — Cité par Brunhes, notes et pièces justificatives, p. 510 et suiv.) « La plus importante mesure pour sauver la culture du coton ou une partie de cette culture, sera l'interdiction de l'irrigation des terres Charaki (pour l'ensemencement des maïs) jusqu'à ce que la crise ait amené une quantité d'eau suffisante pour permettre l'irrigation de ces terres et sans nuire à la superficie cultivée en coton..... Il n'y aura certainement pas assez d'eau disponible au mois de juin prochain pour suffire aux deux cultures : en conséquence, *comme on doit s'efforcer de sauver le coton, si possible, à tout prix*, l'irrigation des terres affectées au maïs, doit être ajournée jusqu'à l'époque où l'arrivée des eaux de la crue permettra de le faire. »

taires passent après les cultures industrielles. — Ainsi, de toute cette prospérité que les Anglais créent chez lui, le fellah ne retire aucun bénéfice. Obligé à un travail excessif, écrasé d'impôts, soumis à la corvée dont la suppression n'a été qu'un trompe-l'œil, son sort ne s'est pas amélioré, au contraire. Les cultures industrielles qui font la richesse des propriétaires, servent à des intérêts qui sont hors de l'Égypte; le produit en est exporté. Or, en se développant chaque jour davantage elles réduisent la surface relative occupée par les céréales. Avec quoi bientôt nourrira-t-on cette population indigène qui s'accroît si rapidement? Il y là un problème d'autant plus angoissant que, nous l'avons dit plusieurs fois, la surface cultivable et la quantité d'eau disponible sont loin d'être indéfiniment extensibles.

***

Au cours de cette brève étude où nous avons parcouru les pays d'irrigation de la zone méditerranéenne, nous avons constaté, chemin faisant, l'importance que prenait aujourd'hui, dans toutes les régions arides, le problème de la répartition de l'eau; nous avons fait, à la suite de M. Jean Brunhes, une esquisse de la « géographie de la vie » dans les régions arides qui entourent la Méditerranée. Dans tous les pays où des circonstances climatériques analogues produisent des résultats de même nature, nous retrouverions les mêmes phénomènes et, chez les gouvernants, les mêmes préoccupations; nous assisterions à ce triomphe du travail et de l'industrie qui consiste à faire des conquêtes, au profit de la vie, sur le domaine de la mort; mais nous verrions en même temps les limites très étroites dans lesquelles le travail de l'homme peut remporter de pareilles victoires. Partout nous pourrions formuler les mêmes conclusions; résu-

mons-les donc en terminant et groupons-les sous deux chefs : conclusions politiques et conclusions économiques et sociales.

Au point de vue politique, en Espagne, en Berbérie, en Égypte, nous avons constaté la nécessité d'une « politique hydraulique ». L'eau est un merveilleux instrument de conquête; retirer le maximum d'utilité des eaux dont peut disposer un pays, c'est souvent donner à ce pays toute la prospérité qu'il peut atteindre. A l'heure où la concurrence internationale oblige chaque nation à protéger son industrie, son commerce et même sa main d'œuvre, il n'est pas indifférent de développer, sur le sol national même, l'étendue et le rendement du domaine exploitable. L'Espagne chez elle, la France dans ses colonies de l'Afrique du nord et du Soudan peuvent trouver dans une irrigation savamment développée et organisée, les sources d'une nouvelle prospérité. L'eau, dans les pays où elle constitue l'unique richesse, devient entre les mains de l'État, un moyen de domination ; lorsque le gouvernement appartient à des étrangers, comme c'est le cas pour l'Égypte, la mainmise sur le service des eaux peut être, pour le peuple indigène, une source de bienfaits, mais elle est à coup sûr pour ses maîtres, un incomparable *instrumentum regni*. Les Anglais tiennent l'Égypte par l'eau, et l'eau leur sert de prétexte à une expansion de l'Égypte.

Au point de vue économique et social, l'étude des règlements d'eau dans les régions arides où l'eau est plus précieuse que la terre, montre comment le droit de propriété et l'objet même de la propriété individuelle varient avec les conditions de la production. Ici, c'est la terre qui est l'objet d'une appropriation individuelle, là c'est l'eau, ailleurs c'est l'arbre. En tout cas, partout où le climat rend nécessaire une distribution de l'eau pour l'irrigation, nous avons constaté l'existence d'une organisation collective de la propriété.

Dans certaines conditions géographiques nettement déterminées, l'alternative se pose ainsi : ou la propriété collective (comme à Valence), ou le désordre et la misère (comme à Lorca).Quant à l'organisation de cette propriété collective, elle varie selon les pays et selon les conditions de la culture : tantôt le droit supérieur de propriété appartient à l'Etat, comme en Egypte; tantôt comme à Valence, il appartient à une communauté libre, à un syndicat d'eau. En tout cas, nulle part, dans les pays d'irrigation, l'on ne saurait trouver ce droit de propriété absolu, sans limites, tel que les anciens économistes « libéraux » l'entendaient. Il n'y a de prospérité possible que par une organisation collective : cela est si vrai que l'Etat français, en Algérie, ne consent à s'occuper de travaux d'irrigation que lorsqu'il a constaté l'existence d'un syndicat de colons capable d'utiliser les eaux. On s'étonne en vérité qu'encore en 1883, décrivant l'Algérie, c'est-à-dire un pays d'irrigation, où l'organisation collective des eaux est la condition nécessaire de la vie agricole, le sénateur Clamageran ait pu écrire : « On n'améliore point une propriété indivisée, » et « l'œuvre capitale dans l'intérêt de la colonisation libre, c'est l'organisation de la propriété individuelle parmi les indigènes (1) ». Analysant, dans la *Revue critique*, l'ouvrage de M. Jean Brunhes, M. Auerbach le signalait à l'attention des socialistes comme apportant des arguments de fait en faveur de certaines formes de la propriété collective. Rien de plus juste, à la condition que, de certains faits, l'on ne tire pas un argument en faveur d'un certain système. L'étude du régime de la propriété dans les pays à irrigation montre, dans des conditions géographiques bien déterminées, la nécessité d'une organisation collective; elle n'apporte pas un

(1) *L'Algérie*, 2e éd., 1894, p. 396, cité par J. Brunhes, p. 305, note.

argument à l'appui du « collectivisme », ni d'ailleurs à l'appui de son contraire « l'individualisme ». Telle est la vertu de l'étude consciencieuse, patiente, des faits; elle montre l'infinie variété, l'extrême complexité des conditions naturelles dans lesquelles les sociétés humaines vivent et travaillent; et par là elle ruine l'absolutisme des systèmes.

René Pinon.

LA VIE ÉCONOMIQUE

LA PRODUCTION MONDIALE DU PÉTROLE ET SON EMPLOI.

Les « feux sacrés de Bakou » sont connus depuis l'antiquité et l'on dit même qu'une source de pétrole située aux bords du Yenamjang, petit affluent de l'Irawaddy, assurait depuis des temps immémoriaux l'éclairage de Birmah ; l'emploi étendu du pétrole pour le chauffage et l'éclairage ne date cependant que d'une époque toute récente. Il était réservé aux temps modernes de faire usage de pétrole dans les lampes au lieu de l'huile végétale, surtout de l'huile de râpe. L'huile minérale offrait, en effet, ce double avantage, de donner une lumière plus brillante et d'être en même temps meilleur marché.

Dès le début du XIXe siècle, on avait réussi en Angleterre à faire du gaz avec de la houille minérale ; mais l'emploi du gaz était subordonné à l'existence de grandes usines et d'un système de conduites, il ne pouvait donc, par suite de son prix élevé, être adopté partout, surtout dans les petites localités.

C'est en tout cas une preuve frappante des avantages qu'offre le pétrole que de voir l'Angleterre, le plus grand pays producteur de charbon et celui où l'emploi du gaz est le plus intense, accuser une importation de pétrole et d'huiles lubrifiantes qui n'est pas inférieure à 250 millions environ d'« imperial gallons », ce qui représente un million de tonnes métriques environ. L'im-

portation allemande oscille de son côté autour d'un million de tonnes, celle de la France s'élève à 0,5-0,1 million de tonnes.

La production en grand du pétrole ne date que de l'année 1859. elle s'est développée tout d'abord en Amérique, en Pensylvanie,

Pendant cette année, la production d'huile minérale s'est élevée à 52,000 barrels (un barrel vaut 151.4 litres), soit environ 7,000 tonnes métriques; en 1860, elle atteignait déjà un demi million de barrels; en 1861, deux millions; en 1862, trois millions, soit 400,000 tonnes à peu près.

La guerre civile est cause d'un léger recul; mais à partir de 1866, où la production atteint 4 millions de barrels, elle ne cesse de se développer rapidement : le pétrole conquiert le monde il en expulse l'huile de râpe et en ruine même la culture.

En 1880, la production s'élève à 27 millions de barrels, en 1890 à 46, en 1900 à 62 et en 1903 à plus de cent millions représentant une valeur de 94,1 millions de dollars.

Vingt ans après l'Amérique, c'est la Russie qui entre en scène. En 1870, la production des sources de Bakou ne dépassait guère 2 millions de pouds (16,39 kilogr.); en 1880, après l'établissement par M. Nobel de gigantesques raffineries, elle s'élève à 41 millions de pouds; en 1890, la production russe se rapproche de celle de l'Amérique qui ne la dépasse à cette époque que de 4 millions de tonnes métriques.

En 1895, la Russie avec 7,06 millions de tonnes dépasse l'Amérique qui n'en a produit que 7 millions.

L'Amérique fait actuellement un énorme effort pour reconquérir la première place, et s'il est vrai que les anciennes sources de la Pensylvanie et de l'Ohio ont perdu de leur richesse au point de ne plus guère représenter que la moitié de la production totale des États-Unis, par contre le Texas et la Californie (ce dernier État a fourni, en 1903, 24 millions environ de barrels ou 3 millions de tonnes métriques) ont acquis une telle importance qu'en 1903 l'Amérique avec 12,8 millions de tonnes a pu reprendre le pre-

mier rang dans la production mondiale du pétrole, la Russie n'ayant produit en 1901 et 1902 que 11,5 et 11 millions de tonnes environ.

L'industrie du pétrole s'est introduite dans une série d'autres pays au cours de ces 10 ou 15 dernières années; cependant, la production totale en dehors de la Russie et de l'Amérique ne dépasse pas 1 1/2 million de tonnes.

Il convient, à ce point de vue, d'attribuer la plus grande importance à la production d'huile minérale en Autriche (Galicie), qui atteignait déjà, en 1902, le chiffre de 521,000 tonnes, les exploitations situées en Roumanie représentaient en 1903-1904 environ 340,000 tonnes d'huile; les Indes néerlandaises produisent actuellement de 300,000 à 400,000 tonnes d'huile, les Indes anglaises environ 200,000, le Japon et le Canada fournissent chacun environ 100,000 tonnes : l'Empire allemand avec ses exploitations de la lande de Lunebourg et d'Alsace atteint à peine le chiffre de 50,000 tonnes.

Pour autant qu'il soit possible de porter un jugement sur ce point, il n'apparait pas qu'aucun de ces pays soit jamais en état de faire une concurrence sérieuse à la Russie et à l'Amérique : l'Autriche parviendra peut-être à couvrir ses propres besoins, mais ce résultat nous parait impossible à atteindre, du moins dans l'état actuel des recherches.

Par contre, la Roumanie exporte déjà 70,000 tonnes de pétrole et de benzine et les Indes néerlandaises vendent au dehors la majeure partie de leur production.

On accorde depuis peu une importance particulière à un pays inexploité jusqu'ici, la Mésopotamie-Babylonie, qui depuis l'antiquité possède de riches sources de bitume et d'huile minérale.

La région de la mer Morte semble aussi appelée à devenir un centre de production considérable.

La prognose sur la richesse pétrolifère des diverses régions est intimement liée à la valeur des théories sur l'origine du pé-

trole; la cause de la formation des couches d'huile minérale est une question qui n'a pas encore obtenu une solution satisfaisante.

Trois hypothèses se trouvent, en effet, en présence :

La première, adoptée par la plupart des géologues, attribue l'origine de l'huile minérale à la graisse d'animaux gigantesques, surtout des sauriens de la période jurassique; la graisse décomposée des animaux se serait accumulée à certains endroits et aurait pénétré dans des creux souterrains, d'où elle est ramenée à la surface, soit au moyen de pompes, soit par la pression naturelle des couches supérieures.

Si cette hypothèse est vraie, elle ferait supposer l'existence de couches d'huile minérale non loin des gisements de phosphate et, en sens inverse, la présence de phosphates aux alentours des plus riches sources de pétrole.

Il est établi, en effet, que les gisements de phosphate les plus riches sont composés d'os de grands sauriens de l'époque jurassique; il en est ainsi des couches de phosphates de la Floride et de la Caroline du Sud (dont la richesse est estimée à 133 millions de tonnes environ) et des gisements d'Algérie évalués à 200 millions de tonnes.

Or, on n'a pas trouvé jusqu'ici de pétrole aux environs des gisements de phosphates; en Pensylvanie, les sources de pétrole en sont même très éloignées. On ne connait pas non plus de gisements de phosphates aux alentours des districts pétrolifères (les gisements de phosphates russes se trouvent à plus de 1,500 kilomètres de Bakou, région productrice d'huile minérale, qui ne s'étend, comme chacun sait, que sur environ 600 hectares).

Il n'y a pas là évidemment une preuve de l'absence de gisements de phosphates, si cette hypothèse de l'origine du pétrole était exacte.

La seconde théorie mise, en avant, est celle de la formation

de nappes d'huile minérale, à une grande profondeur par l'action d'une chaleur considérable à l'abri de l'air ; si cette hypothèse se vérifiait, les couches profondes de charbon renfermeraient probablement de l'huile minérale, et les perspectives les plus favorables s'ouvriraient quant aux probabilités de découverte de nouvelles et riches sources de pétrole ; l'Angleterre, l'Allemagne et la France, par exemple, auraient chance d'en posséder. Il y aurait surtout l'espérance de voir la production du pétrole se maintenir, car il est incontestable que les sources américaines s'épuisent rapidement, et que si la production des États-Unis continue à croître, ce fait n'est dû qu'aux forages continuels qui s'effectuent. Les sources américaines de pétrole sont, en effet, voisines de mines de charbon ; c'est là une indication qui plaide en faveur de la seconde hypothèse.

Nous pouvons en tout cas en conclure que si l'origine végétale du pétrole était aussi indiscutable que celle du charbon, la richesse de la terre en huile minérale serait beaucoup plus considérable que si l'origine du pétrole était due à la graisse de certains animaux qui n'ont vécu que pendant une période fort limitée.

Les gisements de phosphate découverts jusqu'à présent seront certainement épuisés en une ou deux générations, il en serait probablement de même pour le pétrole dans le cas où la première hypothèse se trouvait vérifiée.

La troisième théorie relative à l'origine du pétrole a pour auteur le célèbre chimiste russe Mendelejeff, qui s'est efforcé de démontrer que la formation de l'huile minérale était due à l'acide carbonique en ignition provenant de l'intérieur du globe et qui s'étant chargé d'un atome d'hydrogène au contact de l'eau se serait transformé en pétrole ; s'il en était ainsi, il existerait des probabilités de production importante et constante de pétrole.

On rencontre, en effet, au Caucase des sources d'huile minérale aux environs de volcans terrivomes, il y aurait donc là une production nouvelle et continue de pétrole ; cette hypothèse per-

mettrait en tout cas d'admettre l'existence de sources de pétrole considérables encore inexplorées.

La production de l'huile minérale n'atteint pas même 25 millions de tonnes ; elle ne s'élève donc qu'à 1/25 — 1/30 de la production annuelle du charbon.

Or, le pétrole produit environ 10,500 à 11,000 calories, tandis que la houille n'en renferme en moyenne que 7,000 à 7,500 et que la meilleure anthracite n'en contient que 8,000.

Le pétrole produit donc 1 1/2 fois plus de chaleur que le charbon, c'est-à-dire que les 25 millions de tonnes de pétrole correspondent à environ 36 à 37 millions de tonnes de charbon, en admettant, ce qui n'est pas le cas, que le pétrole soit uniquement employé au chauffage.

On retire de l'huile minérale américaine, par voie de distillation, près de 70 p. c. d'huile d'éclairage ; on n'emploie pour le chauffage que le résidu de la distillation : or, le pétrole russe ne contenant que 30 p. c. d'huile d'éclairage, il se trouve que 70 p. c. de ce produit doivent recevoir un autre emploi. M. Mendelejeff soutient cependant que, par une construction spéciale des lampes à pétrole, il serait possible d'utiliser pour l'éclairage jusqu'à 80 p. c. du pétrole russe.

L'huile minérale russe provenant de Bakou se distingue de l'huile américaine par son poids plus lourd ; le naphte russe accuse un poids spécifique de 0,875, l'huile minérale américaine de 0,825 environ ; l'huile américaine d'éclairage, marque *Standard White*, oscille entre 0.78 et 0.80, tandis que le pétrole d'éclairage russe pèse de 0.81 à 0.82. Le premier produit de la distillation du naphte, l'huile la plus légère et qu'on appelle la benzine, n'a qu'un poids spécifique de 0.7. La production de la benzine n'a encore, au surplus, que fort peu d'importance, malgré sa consommation croissante pour les automobiles. L'huile lourde de Russie produit relativement très peu de benzine, le pétrole roumain, par contre, en contient près de 25 p. c.

L'importance croissante que le pétrole a pris, dans ces derniers temps, provient, en dehors des services qu'il rend pour l'éclairage, de son emploi pour les moteurs dits à explosion moteurs à pétrole, à gaz et à benzine).

L'expérience a démontré que l'emploi du pétrole est surtout avantageux pour les petits moteurs : l'usage des petits moteurs à explosion est beaucoup moins coûteux que celui des petites machines à vapeur; ces dernières consomment, en effet, de 3 à 4 kilogs de charbon par heure et par cheval-vapeur, alors que 0.6 à 0.7 kilog. de pétrole permettent, avec les petits moteurs à explosion, d'obtenir le même rendement : ce résultat ne peut être évidemment atteint que si le prix de la quantité nécessaire de pétrole n'est pas plus élevé que celui du charbon, dont la consommation, par rapport au rendement, est cinq ou six fois plus considérable.

Les grands moteurs à explosion ne consomment que 0.4 à 0.5, parfois même 0.25 à 0.30 kilogramme de pétrole par heure et par cheval; leur emploi est cependant peu économique, puisque les grandes machines à vapeur ne consomment que 0.6 à 1 kilogramme de charbon par heure et par cheval; or, cette quantité de charbon ne revient presque partout qu'à la moitié du prix du pétrole.

Un système nouveau de construction des grands moteurs à explosion aurait une importance considérable pour l'emploi des résidus de la distillation du pétrole ; ces perfectionnements permettraient l'usage direct de ces produits qui jusqu'ici, et surtout en Russie, n'ont pu être utilisés que pour la chauffe des chaudières.

Quant aux fluctuations des prix, il est curieux de constater que dans ces derniers temps le prix du pétrole raffiné servant seulement à l'éclairage, ne dépasse à Bakou que de fort peu celui du naphte.

Le prix de ce dernier produit s'élevait, en 1902, à 6.72 co-

PÉTROLE.

	RUSSIE (1).			ÉTATS-UNIS (2).			Production en 1,000 tonnes.						
	Production millions de p.	Exportation millions de p.	Millions de roubles	Production millions de g.	Exportation millions de g.	Millions de dollars.	Autriche.	Allemagne.	Roumanie.	Indes-Néerl.	Japon.	Canada.	Indes-Angl.
1859				0 08									
1860	0 3			21 0									
1861				88 8									
1862				128 4									
1863				109 1									
1864				88 8		10 8							
1865	0 8			104 9		16.6							
1866				151 1		24.8							
1867				140 6		24 4							
1868	1 0			153 1		21 8							
1869				177 0		31 1							
1870	1.7			220 9		32 7							
1871	2			218 6		36 9							
1872	3			264 3		34 1							
1873	5			415 5		42 1							
1874	6			458 9		41 2							
1875	7			510 8		30 1							
1876	12			383 6		32 9							
1877	14			550 1		61 8							
1878	22			546 7		46 6							
1879	25			836 4	462	40 3							
1880	31			1 104	511	36 2							
1881	41	1		1.162	477	40 3							
1882	51	1 1		1 281	477	51 2							
1883	60	3 5		985	684	44 5							
1884	90	6 9		1.017	605	52 2	2						
1885	116	10 8		918	614	49 0	2						
1886	145	15 0		1 179	684	50 0	43						
1887	166	19 0		1 188	698	46 1	48						
1888	194	35		1,160	709	47 0	65						
1889	207	45		1 477	686	49 8	72						
1890	241	48	27.6	1 925	734	51 3	92				2 2		
1891	290	54	30 5	2,280	784	52 0	88				2 2		
1892	299	57 3	27 2	2 121	843	44 8	90				2.9		
1893	354	60 2	22 6	2 034	847	42 1	96				3 7		
1894	315	53 1	19 8	2 072	957	41 5	112				6 0		
1895	431	64 6	27 5	2.221	1 083	46 6	189				5 9		
1896	434	64 6	29 0	2 560	1,022	61 4	262			111	8.3		
1897	478	63 8	25 5	2 540	1 054	62.6	275			243	9.2	24 8	19 1
1898	555	68 0	26 4	2 325	1,147	51 1	323			311	11 1	26.5	19 0
1899	547	84 9	31.9	2 397	1,198	65 4	309			200	18 8	28.3	33.0
1900	634			2 661	1 163		347	50.4	160	340	30.5	24 9	37 1
1901	705	91.5	52	2 914	1.083		405	44 0	208	297	39.0	21 8	50
1902	671			3.728	1,066		521	49 7	236		34.0		
1903	630			4.018	1,246			62 7	340				
1904	740												

Production en 1,000 tonnes métriques.

	RUSSIE.	AMÉRIQUE
1861-1870 . .	1 363	4,461
1871-1880 . .	5,400	17,280
1881-1890 .	12,292	39,337
1891-1900 . .	23 211	14,275
1901-1903	10,860	34 752
1860-1903 . .	53,126	170,102

(1) Pour les exercices 1861-1900, d'après MENDERJEFF dans son œuvre: *Industries of Russia*, 1893; pour 1891-1904 d'après la *Westnik Finanzow*, et la *Berg- und Hüttenmannischen Zeitung*, 1904, S. 170. 1 poud = 16,39 kg.

(2) D'après les *Statistical Abstracts of the United States*. 1 american gallon = 3 85 litres.

Pour les autres États voir : *Les Statistical Abstracts for the Foreign countries* et *Deutsches Handelsarchiv*, 1904, S. 711; de même *Statesmans Yearbook*, 1900-1904, et l'*Annuaire statistique de la Roumanie*

pecks par poud (fr. 10.92 les 1,000 kil.); celui du pétrole, de 8.24 à 9.34 copecks (fr. 13.42 à 15.20 les 1,000 kil.), et celui du masut, qui n'est utilisé que pour le chauffage, n'atteignait que 7.2 à 9.4 copecks par poud (fr. 11.71 à 15.30 les 1,000 kil.).

Le prix du naphte est même tombé à Bakou, en 1893, à 1.4 copeck par poud (fr. 2.25 environ par tonne); il a atteint, par contre, pendant les années du plus grand essor de l'industrie russe, en 1899 et en 1900, 14 à 15 copecks par poud, pour retomber, en 1901 et 1902, à 7 et 8 copecks.

De telles oscillations dans les prix ont pu être évitées en Amérique, grâce à l'activité de la *Standard Oil Cy* et de son directeur, M. Rockfeller, mais les propriétaires de sources de pétrole ont beaucoup moins bénéficié de cette stabilité que les directeurs de cette Compagnie, qui possédaient les plus grandes raffineries et un système de conduites d'environ 550 kilomètres de longueur.

M. Rockfeller est parvenu en tout cas à maintenir jusque dans ces derniers temps l'exportation du pétrole américain à un chiffre trois fois plus élevé que celui de la Russie, bien que la production d'huile minérale soit sensiblement la même dans es deux pays.

* * *

Il semble douteux que le pétrole puisse dans l'avenir conserver le rôle qu'il a joué jusqu'ici dans l'éclairage; la lumière électrique est pour lui une concurrence redoutable partout où l'utilisation des chutes d'eau peut se faire à bon marché.

Quelques chimistes allemands ont de plus démontré que le gaz des hauts-fourneaux, dont l'emploi est encore fort peu économique, pourrait être utilisé pour les moteurs à explosion à l'aide desquels il serait possible de produire de la chaleur et partant du carbure de calcium. On a calculé qu'en utilisant dans toute l'Allemagne et de façon rationnelle les gaz des haut-four-

neaux, il serait possible de produire facilement une quantité de carbure de calcium qui rendrait superflue toute importation de pétrole.

La concurrence de l'alcool obtenu par la distillation de la pomme de terre et employé dans les moteurs, est pour le pétrole un danger moins grave. L'alcool ne saurait concurrencer bien longtemps la benzine, qui sera toujours meilleur marché; l'alcool destiné au chauffage coûte 20 marks l'hectolitre, encore ce prix n'est-il possible que parce que les distillateurs allemands ont porté le prix de l'alcool à 50 marks par hectolitre.

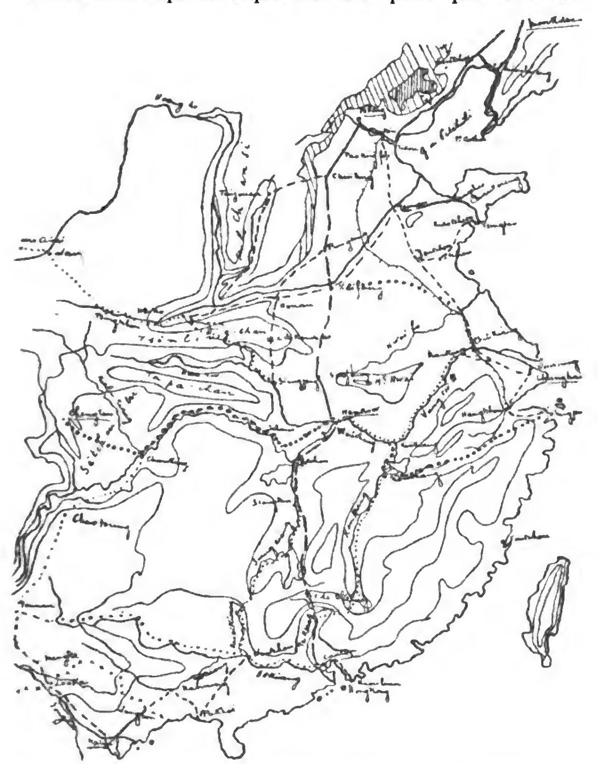
Pour des raisons esthétiques et sanitaires, il serait au moins désirable de voir les automobiles employer, au lieu de la benzine qui ne se gazéfie pas entièrement et qui laisse une odeur détestable, l'alcool qui ne laisse aucune odeur parce que sa combustion est parfaite.

LE RÉSEAU DES CHEMINS DE FER CHINOIS CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE GÉOGRAPHIQUE.

On se plaît à croire que la situation et l'orientation des routes sont déterminées uniquement par les conditions économiques et politiques dominant l'époque de l'histoire à laquelle elles ont été créées. Devant une carte représentant les nouvelles voies ferrées de la Chine, par exemple, l'idée qui se présente tout naturellement à notre esprit, c'est que leur choix résulte à la fois de la situation des centres de production actuels ou à venir, et de l'extension des sphères d'influence de chaque puissance, intéressée à étayer sa suprématie politique sur son hégémonie commerciale.

C'est presque toujours dans cet esprit que la création des nouveaux chemins de fer en Chine a été étudiée jusqu'à présent.

Certains auteurs se sont attachés au côté diplomatique, d'autres au côté économique de la question. Mais quelle que soit la va-



leur de leur travail, ils ne nous renseignent que très imparfaitement sur la marche du phénomène. Qui pourrait, en effet,

dégager de la narration détaillée des démarches diplomatiques précédant l'octroi de chaque concession, ou de l'exposé des ressources végétales et minérales du pays, exploitées ou exploitables dans l'avenir, une idée suffisamment nette, une loi suffisamment rigoureuse, pour comprendre parfaitement le développement des faits passés, pour entrevoir, jusqu'à un certain point, le cours des faits à venir.

Dans ce domaine purement humain, politique, industriel ou commercial, les faits principaux sont confondus avec une telle quantité de faits accessoires, les circonstances particulières masquent à un tel point les conditions générales qu'il devient totalement impossible de démêler les rapports qui rattachent les phénomènes les uns aux autres et d'établir entre eux une hiérarchie quelconque. Aussi est-on en droit de se demander si les causes principales déterminant la création des voies de communication, et plus particulièrement l'établissement du nouveau réseau des chemins de fer chinois, n'appartiennent pas à un domaine plus général, plus proche de la nature, et si la part d'influence des conditions économiques ou politiques est bien aussi grande qu'on le croit généralement.

Il est une remarque qui doit s'imposer à l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des migrations de l'humanité à la surface du globe : quel que soit le but poursuivi, militaire, religieux ou commercial ; quelle que soit la forme du déplacement, qu'il s'agisse de la migration d'un peuple entier ou d'une expédition restreinte ; quel que soit le sens du mouvement ou son centre d'expansion ; quel que soit enfin le moyen de locomotion employé, les itinéraires suivis par l'homme à la surface de la terre restent toujours à peu près constants. Que l'on compare la carte publiée par V. Richthofen (1), représentant la situation approximative des immigrants chinois sous l'empereur Yu (avant

(1) *China*, I.

2000 avant J.-C.), dressée d'après l'analyse du *Yukung* (1), avec les cartes de l'Atlas du même ouvrage, édité à la fin de XIX[e] siècle, et l'on constatera qu'après 4,000 ans les grand'routes de l'empire sont restées sensiblement les mêmes, quoique le centre du gouvernement se soit transporté du Chansi dans la Petchili, malgré les révolutions sociales, les fluctuations politiques et les modifications techniques intervenues. Que l'on superpose, à ces deux cartes, un croquis représentant le réseau des chemins de fer construits et projetés en 1904, et l'on constatera, à quelques irrégularités de détail près, les mêmes coïncidences. Le canevas n'est pas complet mais, presque toujours, le nouveau chemin de fer double une ancienne route. Ce fait est si frappant que les auteurs que leurs tendances personnelles ne devaient pas porter dans cette voie, le remarquent fréquemment : « Les voies projetées sont, en général, jalonnées par les ruines des anciennes routes... », écrit M. de Marcillac (2).

Plus loin, parlant du chemin de fer de Péking à Hankow, et après avoir énuméré les divers avantages de son tracé, le même auteur ajoute : « Il ne faut pas oublier que cette voie fut une grande route commerciale autrefois très fréquentée et que sa décadence n'est que le résultat du manque d'entretien des chemins... ». Ainsi, tout naturellement, on passe de la constatation du fait à l'idée de sa nécessité, de son utilité. Non seulement les nouvelles routes coïncident, presque toujours, avec les anciennes, mais, si elles ne s'y superposaient pas, elles courraient grand risque d'être délaissées. La constance des itinéraires est, en effet, l'indice certain de l'action prépondérante d'un facteur naturel géographique, régissant la circulation humaine. Puisque les mêmes routes ont été suivies, dans le même milieu physique, par les hommes les plus différents, à toutes les époques de l'histoire, dans les conditions politiques et économiques les plus

(1) 6e livre du *Shuking*, recueil historique écrit par Confucius.

(2) *Les chemins de fer en Chine*. (*Quest. dipl. et col.*, 1899, II, p. 265.)

diverses, c'est donc au milieu, non à l'homme qu'il faut attribuer l'influence fondamentale. Le réseau des voies de communication n'est plus indépendant du sol, il ne dérive plus d'un plan préconçu, il s'adapte à toutes les inégalités de la surface terrestre aussi étroitement qu'un système fluvial ; il fait en quelque sorte partie du paysage, et l'homme sera d'autant mieux inspiré qu'il suivra davantage les conseils que la nature lui donne. Plus une route est nettement indiquée par la configuration du sol, plus elle a été fréquemment employée au cours de l'histoire, plus son utilisation par un moyen de transport nouveau doit être favorable.

Si nous examinons, à ce point de vue, le problème des nouveaux chemins de fer chinois, nous pourrons, non seulement nous faire une idée plus nette des causes qui ont présidé à leur tracé, mais encore prévoir, jusqu'à un certain point, le rôle que chacun d'eux sera appelé à jouer lorsque l'utilisation de toutes les voies d'accès importantes et l'exploitation plus complète des différentes provinces auront établi, dans ce domaine, un équilibre forcément rompu, actuellement, au profit des premières entreprises. D'autre part, le réseau qui nous est fourni par les chemins de fer construits, en construction ou concédés à l'heure actuelle, étant loin d'être complet, il nous sera possible d'envisager la valeur géographique des différents projets qui ont été proposés.

*
* *

La Chine proprement dite est constituée par la série de plaines ou de zones de montagnes relativement peu élevées, s'étendant entre les plateaux du centre de l'Asie et l'océan Pacifique, du golfe de Petchili, au Nord, au golfe du Tonking, au Sud. En ces deux points, les montagnes plus élevées de l'intérieur se rapprochent de la côte, interposant ainsi entre la Chine, d'une part, et la Mandchourie et le Tonking, d'autre part, une région

d'accès moins aisé, peu fertile et peu peuplée (1). La courbe régulière décrite par la côte, d'un golfe à l'autre, circonscrit donc un pays d'autant plus favorisé par la nature que l'on se rapproche des plaines du littoral et que l'on s'éloigne des derniers contreforts du plateau intérieur.

Dès que l'on a traversé la dernière chaîne de montagnes, qui limite à l'Est le plateau du Thibet, pour pénétrer dans le Sétchouen, la densité de la population s'élève brusquement de 10 à 100 habitants par kilomètre carré; elle atteint 200 habitants et plus sur le Yangtsé inférieur, à partir d'Ichang. Toutefois, il ne faudrait pas se représenter ces zones de population comme courant parallèlement à la côte : la mer exerce, il est vrai, ici, comme ailleurs, son attraction naturelle, mais les régions de l'intérieur qui en sont également distantes ne jouissent pas d'une accessibilité et d'une richesse semblables.

Trois grands fleuves mettent l'intérieur du pays en relation avec la mer. Prenant naissance dans le plateau ou dans ses contreforts orientaux, ils courent dans la même direction générale de l'Ouest à l'Est, perpendiculairement à la côte, suivant la pente du terrain. Quoiqu'ils ne soient pas également utilisables comme voies navigables, ils attirent néanmoins sur leurs rives la majorité de la population des provinces qu'ils traversent, car leurs bassins et ceux de leurs affluents renferment les plaines les plus fertiles de l'empire. Le Hoangho franchit par le milieu, et suivant la ligne de sa plus grande largeur, la plaine septentrionale, formée de ses alluvions; le Yangtsékiang rattache le bassin du Sétchouen à la région des lacs et celle-ci aux plaines de son embouchure; enfin, le Sikiang forme, par son cours inférieur, de Woutchou à Canton, la seule plaine intérieure du Kwangsi. On comprend, dès lors, que la population se soit concentrée non seulement sur les côtes, mais encore sur les

(1) La limite méridionale est la moins bien tranchée. Aussi y a-t-il eu de tous temps des rapports entre la Chine et la partie orientale de l'Indo-Chine.

rives des trois fleuves et de leurs affluents; au lieu d'être disposées longitudinalement, les zones de plus grande densité sont orientées transversalement, de l'Ouest à l'Est, suivant le Hoangho, le Yangtsé et, à un moindre degré, le Sikiang. Une voie de communication tendant toujours à parcourir une région peuplée dans le sens de sa plus grande étendue, et les fleuves constituant des voies navigables fréquentées ou, tout au moins, des routes naturelles toutes tracées que l'on a intérêt à suivre, il semble que l'on peut découvrir, à la circulation, en Chine, trois directions principales, correspondant aux trois fleuves principaux, trois voies primaires, orientées de l'Ouest à l'Est, courant parallèlement, et rattachées l'une à l'autre par un système de voies secondaires d'autant plus important que l'obstacle présenté par les montagnes intermédiaires sera plus faible et que l'on se rapprochera de la mer.

Étudions successivement chacune de ces voies primaires, examinons jusqu'à quel point elles coïncident avec le tracé actuel des nouveaux chemins de fer et quelle peut être l'influence qu'elles exerceront sur le réseau à venir.

*
* *

I. *Voie septentrionale ou du Hoangho.* — Entre le coude qu'il fait, à son confluent avec le Wei, et la ville de Honan, le Hoangho creuse un passage étroit entre les monts du Chansi, au Nord, et le prolongement des Tsinlingchan, au Sud. Cette route naturelle est continuée, à l'Ouest, par la vallée du Wei, orientée dans la direction du coude de Lan; à l'Est, au contraire, l'unité du tracé est compromise par l'uniformité de la plaine, par l'impossibilité d'utiliser le fleuve comme voie navigable depuis Kaifoung (même au moyen de jonques), et par l'absence de bons ports à son embouchure (1). La voie primaire

(1) Anciennement, la plaine était couverte de marécages que l'on devait forcément éviter. De plus, les divagations du fleuve constituaient un danger permanent pour les riverains.

n'étant plus retenue au lit du Hoangho par des liens aussi puissants, d'importants embranchements pouvaient venir s'y greffer et faire dévier la circulation commerciale vers l'un ou l'autre point de la côte. Au sortir des montagnes, la voie devait être attirée dans trois directions différentes, correspondant aux trois groupes de ports les plus rapprochés : vers le golfe de Petchili, vers la péninsule du Chantoung et vers l'estuaire du Yangtsé. En ces trois points, la côte basse de la plaine chinoise est rendue accessible soit par le voisinage des montagnes fournissant des rades profondes, soit à la faveur d'estuaires fluviaux. C'est dans la direction de Péking et de Tientsin que le courant le plus important devait se porter, la route étant plus courte et mieux abritée contre les inondations ; le choix d'une capitale septentrionale contribua à accroître l'importance de cette voie. Elle devint, en fait, le prolongement naturel de la route septentrionale et rattacha ainsi Tientsin et Péking à Honan, Singan et Lan par Paotingfou et Chinting. De Singan, un embranchement, desservant Taijouen et remontant la vallée du Fenho, retrouvait à Chinting la voie principale.

Actuellement, la voie septentrionale est utilisée de Tientsin à Péking, par le chemin de fer de la compagnie chinoise et, de Péking à Pungting, par le Grand Central franco-belge; de Pungting à Honan, la ligne a été concédée à un syndicat anglo-italien; elle rejoint dans cette dernière ville, la concession franco-belge, Honan-Singan. La voie du Fenho, passant par Taijouen, est échue à la banque russo-chinoise, tandis que la voie du fleuve vers le Chantoung coïncide avec la concession allemande Kaifoung-Tsinan, qui se soude à la ligne presque terminée de Tsinan à Tsingtao, tendant à détourner le commerce du Hoangho de Tchefou (sphère d'influence anglaise) « et à lui faire reprendre son ancienne voie, encore jalonné par les ruines d'un canal aujourd'hui impraticable » (1).

(1) DE MARCILLAC, *loc. cit.*

Parmi les différentes routes naturelles que nous avons signalées, deux seulement restent jusqu'à présent inutilisées : il s'agit, tout d'abord, de l'embranchement de Kaifoung à Chinkiang par lequel Kreitner, jugeant inutile la création d'une voie orientale, parallèle au « grand tronc », proposait de rattacher Péking à Changhai (1). Elle figure sur sa carte comme devant être construite en premier lieu et comme ayant une importance de deuxième ordre. Depuis l'entente anglo-allemande relativement à la ligne Tientsin-Chinkiang, préconisée par Colghoun (2), la réalisation de ce projet doit être considérée comme retardée ; mais, si la mission de la ligne Kaifoung-Chinkiang devient moins importante, celle-ci n'en constitue pas moins la route naturelle faisant communiquer le Honan avec les bouches du Yangtsé, et sa construction s'imposera, le jour où l'on voudra éviter les détours qu'obligent à faire les routes de Tsinan ou de Hankow.

Quant au prolongement de la route septentrionale vers l'Ouest, par le Wei, vers Lan, également indiqué par la carte de Kreitner, il est intimement lié à la création du « grand transasiatique » préconisé jadis par V. Richthofen et dont les journaux reparlent de temps à autre. Ce chemin de fer pénétrerait dans le plateau central par la Dzoungarie, traverserait le désert en son point faible, entre le Gobi et le Turkestan, de Kami à Ansi, et longerait le versant septentrional des Nanchan (3). La réalisation du Transmandchou a fait passer au second plan le projet de cette voie qui traverserait une région désertique sur une si grande partie de son parcours. Celle-ci n'en constitue pas moins une route historique de premier ordre ; c'est par elle que les Chinois ont pénétré en Chine et qu'ils sont restés en relation avec leurs colonies occidentales ; encore aujourd'hui, elle est utilisée par une

(1) *Die Chines. Zukunfteisenbahnen*, avec carte. (*Revue col. intern.*, t. V, 1887.)

(2) *China in transformation.*

(3) Un autre projet qui semble, à première vue, moins réalisable, fait du « transasiatique » le prolongement du Transcaspien, au delà de Kokan, par le col de Terek-Daban et Kachgar.

grande route (1) de caravane et tout fait prévoir qu'elle sera suivie par le commerce moderne avant le « transmongolien » (Kiakhta-Péking). Le jour où le chemin de fer « transasiatique » sera créé, le Transsibérien perdra le monopole des communications continentales avec l'Extrême-Orient, la circulation ne sera plus détournée artificiellement vers le Nord par la ligne de Tientsin à Moukden et elle reprendra son cours normal de l'Ouest à l'Est ou vice versa. Cette voie, d'Ansi à Singan, fut probablement la première que les Chinois, venant du Sud de la Mongolie, adaptèrent aux moyens de locomotion dont ils disposaient il y a plus de 4,000 ans; ce sera sans doute une des dernières à laquelle les Européens, venant du littoral, appliqueront la technique moderne. Ainsi, au cours de l'histoire, l'ordre suivant lequel les routes se développent peut être bouleversé, sans que leur parcours subisse aucune modification importante.

II. *Voie centrale ou du Yangtsé.* — L'influence du Yangtsé sur la circulation est beaucoup plus considérable que celle du Hoangho. Cela tient à la fois à sa navigabilité et au caractère montagneux du pays qu'il traverse. Il faut, en effet, établir une distinction bien nette entre la Chine septentrionale, couverte par une plaine d'alluvions, dont les fleuves peu rapides sont à peine navigables pour les jonques, et la Chine méridionale, accidentée par une quantité de massifs montagneux, séparés par de profondes vallées, où des cours d'eau rapides et profonds sont toujours accessibles aux jonques et parfois aux bateaux à vapeur. Au Nord, les voies de terre, pouvant se développer librement dans la plaine, drainent presque tout le commerce; tandis qu'au Sud, la structure du pays oblige routes et chemins de fer à longer les vallées et à doubler ainsi des voies navigables dont la prospérité les prive d'une partie du trafic. D'autre part, la côte peu accessible, dans le Nord, se creuse, à partir de Changhai,

(1) V. Richthofen, *Atlas.*

d'une série de baies profondes, abritant quantité de bons ports, en relation constante, par voie de cabotage.

Trois bassins, trois régions riches et fertiles sont rattachés par le Yangtsé : la haute plaine du Sétchouen, la région des lacs, et les plaines qui entourent l'estuaire du fleuve. Entre le Sétchouen et la région des lacs, la vallée du fleuve est resserrée entre les montagnes, elle forme, en plusieurs endroits, des gorges étroites; la pente, trop accusée, cause des rapides et la navigation est rendue extrêmement pénible aux jonques, impossible aux steamers. Mais, à partir d'Ichang, les montagnes s'écartent, le cours du fleuve se ralentit et la navigation à vapeur peut l'utiliser désormais sans aucune interruption jusqu'à la mer. Le Yang-tsé constitue une des voies navigables les plus importantes du globe par sa longueur et son aptitude à recevoir des vaisseaux de fort tonnage. Aussi, Kreitner (1) n'accorde-t-il à la voie Hankow-Nanking qu'une importance de deuxième ordre et ne croit-il pas à l'urgence de sa création. En effet, la concurrence de la voie navigable sera si grande, sur ce parcours, qu'il faudra que le commerce ait pris une très grande intensité pour nécessiter la création d'une voie ferrée sur l'une des rives. Par contre, le même auteur donne une grande importance à un projet de chemin de fer, ayant pour but de contourner les gorges et les rapides du fleuve afin de rattacher directement Chunking à Ichang, et d'ouvrir le Sétchouen au commerce en prolongeant la voie jusqu'à Chengtou. La route de terre est, en effet, d'autant plus importante que la voie navigable est plus défectueuse; étant données les difficultés de la navigation entre Chunking et Ichang, il ne reste qu'à employer ici le même procédé qui a donné, en Afrique, de si excellents résultats; il faut rattacher l'un à l'autre les deux biefs navigables par une voie ferrée contournant les chutes. Quoique l'on ne puisse se soustraire à cette nécessité, l'exécution de ce travail sera retardée par les

(1) *Loc. cit.*

grandes difficultés techniques qu'il présente : « ce sera la voie ferrée la plus coûteuse de tout l'empire », écrit M. Chisholm (1); à chaque instant, il faudra franchir des vallées adjacentes sur des ponts, creuser des tunnels, créer des viaducs ; nulle part les travaux d'art ne devront être aussi nombreux et aussi importants.

Un autre projet, que l'on peut considérer comme un embranchement de la voie navigable Hankow-Nanking, et dont la réalisation semble même devoir précéder celle du chemin de fer du bas Yangtsé, a été proposé par V. Richthofen. A Kinkiang, le fleuve fait un coude brusque vers le Nord-Ouest, afin d'éviter un dernier massif montagneux ; en vertu de son inertie, la circulation commerciale tendra à conserver sa direction première et à gagner la zone côtière la plus rapprochée, pourvu qu'elle trouve, à travers les montagnes méridionales, une dépression orientée favorablement. Cette dépression est fournie par le lac Poyang et ce que V. Richthofen appelle la vallée de Lanki, formée par plusieurs cours d'eau coulant de l'Ouest à l'Est dans la direction de Ningpo (2).

III. *Voie méridionale ou du Sikiang.* — C'est de beaucoup la moins importante, aussi bien par la moindre étendue du bassin fluvial que par le caractère restreint de la voie navigable qu'il fournit. Au delà de Woutchou, le Sikiang devient peu accessible, même aux jonques ; la voie navigable se continue par son affluent, le Youkiang, plus favorable, à ce point de vue, que le cours supérieur du fleuve principal. La plaine du bas Sikiang devant forcément être le point d'aboutissement des voies de communication de l'intérieur, et le Youkiang ouvrant, par sa vallée supérieure, une route vers le Younan, on doit fatalement supposer que la ligne concédée aux Anglais de Kaouloun à Canton (en face de Hong-Kong) se prolongera vers le plateau de

(1) *Resources and means of communication of China* (*Geogr. Journ.* XII. 1898)

(2) Ce projet semble bien préférable au « chemin de fer du district du thé » de Kreitner, partant du lac pour aboutir à Foutchou.

l'intérieur, quoique l'on ne puisse encore se prononcer au sujet des grandes difficultés techniques qu'il faudra surmonter pour gravir brusquement les 1,500 mètres d'altitude que présente le rebord oriental de la région montagneuse.

De même que la voie septentrionale se trouve en rapport avec la Mandchourie, de même la voie méridionale est rattachée au Tonkin par les lignes concédées aux Français de Hanoi à Nanning et de Pakhoi au Sikiang.

IV. *Voies intermédiaires*. — Comme nous l'avons fait prévoir, les trois voies primaires, que nous venons d'étudier, sont mises en relation par une série de voies secondaires, dirigées suivant les méridiens. Celles-ci seront forcément plus nombreuses et plus fréquentées dans la plaine septentrionale que dans la région montagneuse du Sud, et dans la zone côtière, peu élevée, de l'Est que dans les massifs importants de l'Ouest.

Entre la voie septentrionale et la voie centrale, aucune barrière naturelle importante ne s'interpose jusqu'au prolongement oriental des Tsinlingchan, les monts du Chantoung et les monts Hwai étant aisément contournés. C'est ainsi que la concession anglo-allemande Tientsin-Chinkiang raccorde les extrémités des trois branches de la voie du Hoangho, et double l'ancienne voie du « grand canal » destinée à maintenir les provinces du Nord en contact avec celles du Sud. Cette voie se prolongera par les concessions anglaises de Chinkiang à Changhai et, au delà, jusqu'à la limite des plaines septentrionales, vers Hangtchou et Ningpo. Plus à l'Ouest, le prolongement du Grand Central, de Kaifoung à Hankow par Siangjang, franchit la limite des deux bassins par un seuil peu élevé entre les Tsinlingchan et les monts Hwai. Son éloignement de la mer soustrait cette voie à la concurrence du cabotage; elle rattache les deux régions de l'intérieur où se croisent les voies de communication les plus nombreuses; elle est évidemment destinée à devenir la plus importante des voies secondaires. C'est ainsi qu'on a pu la

considérer comme le prolongement de la voie primaire, aboutissant à Péking.

Les Tsinlingchan n'empêchent pas les vallées des deux grands fleuves de communiquer par plusieurs routes secondaires, grâce à la direction du principal affluent navigable du Yangtsé, le Han, qui rapproche considérablement les deux bassins fluviaux. Une route naturelle prolonge la direction Nord-Sud du cours inférieur du Han vers Honan, et franchit les montagnes à la passe de Nanchao (400 m. environ). La concession Pungting-Honan pourra être prolongée jusque Siangjang, d'après la convention anglo-russe ; là encore la voie ferrée longera les ruines de l'ancienne grande route chinoise. Le « chemin de fer du Tsinling » de Kreitner remontant le Han, au delà de Siangjang, puis un affluent, le Tanho, pour aboutir à Singan, présentera des difficultés de construction beaucoup plus considérables et ne pourra être réalisé que postérieurement. C'est une voie historique suivie maintes fois pour rattacher directement les provinces du Nord-Ouest à celles du centre du pays.

En dehors de la voie de cabotage, les relations entre la ligne centrale du Yangtsé et la ligne méridionale du Sikiang doivent s'établir par l'intermédiaire des affluents navigables des deux fleuves, orientés du nord au sud. Par suite d'une disposition particulièrement heureuse, les rivières Siang et Kan (Yang-tsé) se rapprochent, dans leur cours supérieur, des sources du Kweikiang et du Peikiang (Sikiang). Deux routes sont ainsi tracées par la nature entre les deux bassins fluviaux. L'une prolonge la direction du Yangtsé de Hankow à Yotchou, franchit le seuil de partage par un col si peu accentué que l'on a pu y construire un canal, et forme, ainsi du Yangtsé à Woutchou, une voie navigable continue. L'autre quitte la voie centrale à Kinkiang, se confond avec l'embranchement Kinkiang-Ningpo, signalé plus haut, jusque Nanchang, remonte la Kankiang, franchit la crête des montagnes par une route de porteurs et se termine à Canton.

La première étant de beaucoup la plus accessible, c'est sur elle que V. Richthofen et Kreitner avaient fixé leur choix, mais les ingénieurs ont voulu éviter le détour par Woutchou, même au prix de difficultés plus grandes. Le tracé de la concession américaine, prolongeant le Grand Central jusque Canton, participe à la fois de la nécessité de suivre la voie naturelle et du désir de réunir directement les deux grands centres. Il en résulte un parcours mixte utilisant la Siang, dans le bassin du Yang-tsé, la Peikiang, dans celui du Sikiang, et franchissant les montagnes au col de Cheling. Mais, ici encore, la construction de ce chemin de fer n'exclut, en aucune façon, la nécessité de compléter un jour le réseau par les lignes de la Kweikiang et de la Kan; son seul effet est de raccorder, au seuil de partage, la voie occidentale et la voie orientale.

* * *

Nous pouvons dégager de ces considérations une conception d'ensemble du réseau chinois quelque peu différente de celle qui résulterait d'un examen superficiel. Il est vrai que la circulation semble, à première vue, s'orienter du Nord au Sud : la voie de cabotage de la côte, les tracés des concessions Tientsin-Chinkiang-Changhai-Ningpo, du Grand Central prolongé, et de son futur embranchement, passant par Honan et Siangjang, l'indiquent suffisamment. L'attraction artificielle exercée par le Transsibérien, au Nord, et, à un moindre degré, par Hanoi et la plaine du Songka, au Sud, contribuent à accréditer cette opinion. Pourtant, l'étude de la configuration du sol de la Chine, indique clairement que la direction Nord-Sud ne peut être que celle des voies secondaires; que des voies primaires, orientées en sens contraire, s'établiront un jour dans les trois bassins fluviaux. La création du « grand transasiatique », l'ouverture du Sétchouen, et l'établissement éventuel de relations avec la Bir-

manie et l'Inde par l'intermédiaire du Younan (1), neutraliseront l'impulsion actuelle, en prolongeant les routes primaires vers l'Asie centrale et méridionale. Ainsi, l'équilibre un instant rompu, se rétablira, et le commerce s'orientera de nouveau en Chine comme il s'orientait par le passé, suivant la direction naturelle que le sol lui impose.

E. CAMMAERTS.

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS D'OUTRE-MER.

Le chercheur curieux de la psychologie des peuples, qui parcourrait consciencieusement l'histoire et la géographie aussi bien que l'économique de la France, limitant son investigation au champ de nos quatre-vingt-neuf départements, croirait sans doute connaître « le plus beau royaume sous le ciel », et il en saurait vraiment bien des choses, et essentielles, mais il ignorerait l'âme de la France, et le pourquoi de son geste, et le peut-être de ses lendemains. Le « plus beau royaume » n'est que la tête du « plus vaste empire », et, comme Paris, pour être un résumé de la France, n'est pas cependant toute la France, notre vieille Gaule, pour être la France même, n'est pourtant pas tout l'empire de la France.

L'empire de la France, il est partout où flotte le drapeau, partout où résonne la langue, partout où s'est donnée l'âme « de la mère des nations, de celle qui les allaita du lait de la liberté ». Il ne se borne pas aux colonies officielles, aux protectorats reconnus : la France coloniale constitue à peine la moitié de la France d'outre-mer.

(1) Par le tracé préconisé par Colqhoun (Maulmein-Sumao — *China in transformation*) plutôt que par le prolongement du chemin de fer de Mandalay.

C'est que les Français sont, depuis des siècles, les plus infatigables des bâtisseurs d'empires. Dès le moyen-âge, accomplissant de leurs mains les actions de Dieu, ils créaient aux confins du monde connu un empire français dans le Levant infidèle. A l'aube des temps modernes, ils jettent les fondations d'une « France d'Amérique » et d'un empire indien, vingt fois grands comme leur propre pays. Et si le XIX[e] siècle voit échouer la réalisation du rêve d'un empire latin d'Amérique, il assiste du moins à la naissance de l'empire français d'Indo-Chine et du prestigieux empire africain, domaine définitif de la France de demain.

Comme ont fait jadis l'empire d'Alexandre et celui de Rome, la domination du Portugal et celle de l'Espagne, comme feront dans l'avenir d'autres empires aujourd'hui immenses, la France d'Orient, la France d'Amérique, la France indienne se sont écroulées. Des autres empires, rien n'est demeuré, qu'un souvenir, souvenir souvent amer : leur chute n'arracha aux peuples sujets qu'un soupir de soulagement. Mais, de tout temps, les hommes des Frances d'outre-mer ont déploré la venue de maîtres nouveaux et dans leurs cœurs sont demeurés vivaces l'amour de l'ancienne patrie et l'orgueil d'avoir été Français.

Si notre nationalité et notre génie ont survécu à notre domination, ils le doivent à ce que nos ancêtres ont porté aux régions éloignées qu'ils colonisaient quelque chose de plus qu'un gouvernement, quelque chose de plus même que la civilisation et que le bien-être qui l'accompagne; ils ont départi à tous la pensée française, la pensée humaine en ce qu'elle a de plus élevé, en ce qu'elle a de mondial, et de cette pensée est demeuré à travers les siècles l'impérissable souvenir. Quand les soldats de l'an II combattaient les « tyrans », ils ne croyaient pas seulement combattre pour leur patrie : ils croyaient « délivrer le monde »; quand les premiers législateurs de la France libre codifiaient leurs revendications, ils ne formulaient pas les droits

des Français, ils proclamaient les « droits de l'Homme ». Depuis le temps des croisades, la France a été l'âme, la conscience du monde; comme le Zarathoustra de Nietzsche enseigne le « surhumain », elle a enseigné aux nations l'« humain ». Un tel enseignement ne s'oublie pas, et c'est à jamais une noblesse d'appartenir au peuple qui l'a donné. C'est pour cela que les Canadiens, que les Créoles de Maurice, que les Hindous de Pondichéry, que les noirs haïtiens s'écrient fièrement, en dépit des révolutions, malgré les traités, au mépris même des différences de race : « Nous sommes Français ! »

Les dominations militaires et administratives, les empires politiques et commerciaux s'effritent et disparaissent, l'empire intellectuel et moral de la France demeure non moins grand, non moins beau que son empire colonial réel.

Au delà des frontières de la vieille Gaule, les Créoles des Antilles, du Sénégal et de la Réunion sont bien des Français d'outre-mer; Français d'outre-mer à divers titres sont les indigènes de tant de belles colonies, depuis le Dahoméen et le Canaque sauvages jusqu'à l'Hindou policé qui parle et qui pense en français, prenant sa part des triomphes et des infortunes de la mère-patrie. Mais tous ces derniers sont connus, archiconnus : ne sont-ils pas, pour ainsi parler, des Français officiels ? Et il n'est pas en France un écolier de douze ans qui ne sache suffisamment l'histoire et la géographie économique de ces pays qu'on lui décrit chaque jour.

Mais qui pense, sauf quelques rêveurs amoureux du passé ou curieux de l'étrange, qui pense, même chez nous, aux autres Français d'outre-mer ? Bien peu, infiniment peu. Et je crois que, parmi ceux-là, il faudrait encore opérer une sélection qui décimerait leurs rangs pour ne conserver que ceux qui songent à nos compatriotes d'au delà les flots, avec un esprit vraiment sérieux et vraiment pratique.

Au moment où la France laborieuse cherche des débouchés

nouveaux, une clientèle nouvelle, c'est pourtant de la sorte, en économistes, qu'il conviendrait de penser aux Français de l'étranger et aux Français-étrangers, puisqu'il en est aussi, puisqu'il en est beaucoup. Et par là, j'entends à tous. Oui, à tous les Français, même à ceux qui ne sont nos compatriotes qu'au figuré, à ceux qui se disent Français comme on se disait Athénien jadis, pour exprimer une sorte de supériorité intellectuelle et artistique; à ceux encore qui se disent Français ou clients de la France, parce qu'ils souffrent, et que la France, mère des nations policées, est plus encore mère des nations douloureuses et des peuples-martyrs. D'ailleurs, parmi tous ceux-là, si nombreux que je ne saurais les énumérer tous, il en est qui sont non seulement de langue et d'âme françaises, mais aussi un peu et quelquefois tout à fait de notre race, comme ces Français de Hollande qui n'ont pas cessé d'aimer la patrie qui les proscrivit il y a deux siècles et plus. Il en est d'autres même qui cherchent naïvement par quelle particularité ils pourraient bien se rattacher à la France, comme ces Arméniens qui, n'ayant aucune possibilité de parenté à faire valoir, se vantent des ressemblances frappantes de leur syntaxe et de la syntaxe française.

La plupart de ceux-là, je devrai à regret les laisser de côté, et aussi les Polonais, Français du Nord, les Roumains, dont la grande presse est de langue française, et tous ceux d'Europe, les moins nombreux d'ailleurs, mais non les moins intéressants; sans doute nos économistes les étudieront-ils enfin ainsi qu'ils en sont dignes. Aussi bien, mon titre lui-même me limite aux Français d'outre-mer, et l'espace de cet essai ne me permet de parler que des principaux d'entre eux.

Les anciens pays français s'imposent d'abord à notre attention, et en premier lieu, la France d'Amérique, l'immense Canada bravement conquis, follement perdu, le Canada et la Louisiane, que nos coloniaux d'il y a trois cents ans rêvaient de

rejoindre par les Grands Lacs et le Mississipi, les territoires français comprenant toute la Prairie du lointain Occident. Et il ne faut pas oublier non plus, bien loin des neiges canadiennes, la riante Maurice, l'île de France, qui n'est plus française... que de cœur.

Puis, ce sont les peuples de notre langue et de notre civilisation, mais non de notre race : la France noire d'Haïti, la France du Liban et de la Palestine, chrétienne et juive, et l'Égypte encore française.

Enfin viennent les pays d'émigration française, le Mexique, l'Argentine, le Brésil et le Vénézuela, français par nos émigrants, mais français aussi par la langue, sœur de la nôtre — et, par suite, toute l'Amérique latine, qui n'a plus en l'Espagne décadente la métropole intellectuelle, la métropole républicaine et latine que seule la France peut lui donner.

*
* *

La plus grande des Frances d'outre-mer, la plus française aussi, c'est le Canada; sinon tout le Dominion, du moins ses régions orientales qui, à vrai dire, furent jusqu'ici le Canada tout entier, mais qui demain ne seront guère plus peut-être qu'aux États-Unis les États de la Nouvelle-Angleterre. Guère plus comme territoire, guère plus aussi comme importance économique, à en croire certains pessimistes aux yeux de qui le Canada tend géographiquement vers l'Ouest, et moralement vers le « joyeux matérialisme américain », de toute façon, loin des régions et de l'esprit français. Et il doit bien y avoir quelque raison sérieuse à cette crainte : la virulence avec laquelle les Canadiens-Français de vieille roche anathématisent le culte de l'*Almighty Dollar* et l'envahissement du « matérialisme effréné des Yankees » en est la preuve certaine.

Malgré cette tendance vers l'esprit américain, le Canada fran-

çais demeure lui-même, et la confiance de ses fils en l'avenir de leur nationalité n'a diminué en rien. Si vous rencontrez quelque Canadien français, paysan au geste large et au verbe sonore, ou bourgeois grand admirateur des carrières libérales, féru de poésie et de journalisme, proclamant tous deux leur race, leur langue et leur religion avec une égale ostentation, vous avez bien la sensation d'être en face d'un Français, affichant avec non moins d'assurance des idées souvent opposées à celles du Canadien, mais sur le même ton, avec le même air de défi à l'adversaire, connu ou inconnu, présent ou absent.

Ces Français d'Amérique sont fiers d'être aujourd'hui 3 millions (dont un tiers émigrés aux États-Unis), tous descendants de 60,000 émigrants du « vieux pays » ; une race qui se multiplie ainsi n'est-elle pas une race d'avenir, à qui toutes les ambitions sont permises? Et ils citent la province de Québec, maintenant à peu près entièrement française, et le vieux nid de l'anglicisme, l'Ontario lui-même, déjà sérieusement entamé; la marche du défrichement s'accentue vers le nord, augmentant chaque jour la superficie habitée de la province, tandis que la population française des provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick s'accroît d'une manière des plus satisfaisantes.

Ce sont les heureux côtés de la statistique; mais ce n'est cependant pas tout. Il faudrait dire aussi que les Canadiens français ont laissé passer le moment de s'installer dans l'Ouest du Dominion ; attachés aux rives du Saint-Laurent, ils se sont avancés seulement vers le nord, et plutôt que d'aller vers le lointain Occident, ils ont émigré en masse aux États-Unis. Ils commencent aujourd'hui à comprendre le danger de cette politique, mais il est trop tard : l'Ouest est perdu pour la race française et pour sa langue. Ainsi réduite au Vieux-Canada — mais encore d'une imposante étendue — la France d'Amérique pourra-t-elle résister à l'action anglo-saxonne?

Oui, elle le pourra, si on l'y aide, et surtout si elle veut évoluer. Les Canadiens-Français sont des agriculteurs et ils visent à être « les premiers agriculteurs du continent américain ». Mais ce n'est pas suffisant pour assurer leur avenir. Des cultivateurs dispersés dans des campagnes immenses ne peuvent guère maintenir intactes leur langue et leur nationalité, alors qu'ils sont plongés dans un milieu étranger dissolvant pour cette langue et cet esprit national. Ils doivent s'adresser au commerce, et ce commerce est anglais; il leur faut voyager, et les compagnies de chemins de fer sont anglaises; sans cesse ils ont affaire à des gens qui ne parlent pas le français ou qui le parlent mal; or, la langue est le grand, l'unique palladium de l'idée française au Canada. Mais c'est l'anglais la langue des affaires; c'est aussi la langue du gouvernement, les actes en français eux-mêmes étant souvent de mauvaises traductions littérales de textes anglais; plus encore, c'est l'anglais la langue de la « société ». Ainsi, dans le commerce, dans le gouvernement, dans le monde « chic », le Canadien est sans cesse sollicité par l'anglais. Comment peut-il résister!

Il résiste cependant, depuis des siècles; et des siècles encore il résistera.

Mais, n'est-il par à craindre qu'un temps vienne, — oh! dans plusieurs siècles, mais les siècles sont la moindre unité de temps dans la vie des nations — un temps où le Canada français disparaîtra comme la Louisiane française?

A l'autre extrémité de l'Amérique du Nord, à la Nouvelle-Orléans, ils sont encore 40 ou 50,000 Français qui, demain, seront américanisés jusqu'à ne plus se souvenir de leur ancienne nationalité. Ils sont encore quelques centaines de vieillards dans ce « vieux carré » qui semble un quartier de Paris d'autrefois, qui n'entendent pas l'anglais, et qui, dans la langue française la plus pure, se lamentent au souvenir du temps passé où les riches planteurs créoles remuaient les millions que leur firent perdre

la Guerre de Sécession et l'abolition de la traite, puis l'abandon de la Nouvelle-Orléans comme port d'exportation des États du centre; les fils de ceux-là parlent encore français en même temps qu'anglais; mais leurs petits enfants ne connaissent plus la langue des ancêtres que comme un idiome étranger, et bientôt la Nouvelle-Orléans ne montrera plus que quelques monuments tombant en ruines — la cathédrale et le théâtre — comme souvenirs de l'époque française.

En Louisiane, comme au Canada, la folie des maîtres de nos pères a détruit d'un trait de plume l'empire de la France. Mais les Français d'outre-mer ont voulu néanmoins demeurer nos frères; pourquoi, après tant d'années, les uns sont-ils sur le point d'oublier leur origine, pourquoi les autres ne peuvent-ils demeurer eux-mêmes qu'au prix d'une lutte obstinée et souvent inégale?

C'est que les uns ont perdu l'empire des affaires et que les autres ne sont pas encore arrivés à le conquérir. De nos jours, c'est l'homme le plus riche et le plus actif qui commande; c'est celui qui est le plus fort économiquement qui est aussi le plus fort absolument. C'est le devoir de la France d'aider ses fils lointains dans la voie nouvelle.

Lentement, nos Canadiens se tournent vers le grand commerce; deux banques canadiennes françaises fonctionnent aujourd'hui. Le Canada devient une puissance industrielle; pour ne pas se laisser dépasser par l'élément anglais, les Canadiens français doivent se lancer eux-mêmes dans l'industrie, et ils l'ont bien compris; mais ils sont encore loin de pouvoir se mesurer sur ce terrain avec les Anglais. Malgré tout, ils ont au fond de leur cœur une certaine appréhension quand ils se font industriels, et rien n'est plus naturel : cultivateurs, ils restent dans leur milieu; industriels et commerçants, il leur faut se transporter dans une société exclusivement de langue anglaise; fournisseurs, intermédiaires et clients sont des Anglais du Ca-

nada ou de la métropole et des Américains des États-Unis. C'est ici que la France peut et doit intervenir. Notre faible natalité nous interdit d'envoyer des hommes au Canada. Notre immense épargne nous commande d'y envoyer des capitaux afin de multiplier sur ce sol français les affaires françaises. Nous cherchons des marchés pour nos produits manufacturés : le Canada peut être un excellent client qui nous payera en nous envoyant ses matières premières et ses divers produits (1).

Pour arriver à ce résultat, il faut nous faire connaître des Canadiens, nous en faire connaître intellectuellement et économiquement; car ils se sont déshabitués de nous, et aujourd'hui, ils considèrent un peu, dans leur religiosité intransigeante, le « vieux pays » comme un royaume de Satan, et les Français comme des parents qui ont « mal tourné », que l'on aime tout de même, mais dont on déplore la vie scandaleuse. Nous devrions chercher à leur prouver qu'ils se trompent, et moralement d'abord, pratiquement ensuite, renouer avec eux, comme à la suite d'une querelle de famille ou d'une trop longue absence pendant laquelle on a désappris à se connaître. La première chose à faire serait la création de lignes de navigation régulières et directes entre la France et le Canada. Les voyages seraient plus faciles et on pourrait tout d'abord se voir plus souvent; on s'en aimerait mieux, on s'en estimerait davantage, et surtout, on saurait qu'on peut faire ensemble de bonnes affaires, or, les bonnes affaires sont la base des amitiés les plus durables.

La même politique est indiquée par le simple bon sens à l'égard de nos Louisianais; nous n'avons pas à chercher à en faire des Français — une telle tentative, d'ailleurs condamnée d'avance à l'insuccès, serait déloyale au premier chef à l'égard

(1) Je n'entre pas ici dans le détail des affaires à établir. Je veux seulement indiquer la voie à adopter, dire pourquoi la suivre et en montrer le but : car, rien n'a été fait jusqu'ici dans ce sens.

de nos amis américains — mais notre devoir comme notre intérêt nous commandent d'en faire les plus Français des Américains. Là encore, les relations commerciales seront le meilleur moyen de renouer avec ces parents perdus de vue : et cela vaudra mieux que toutes les écoles françaises, qui ne donnent pas de grands résultats et qui alarment souvent les gouvernements des pays où elles sont établies. Les lignes de France à la Nouvelle-Orléans ont diminué en nombre et en importance avec une fâcheuse régularité depuis près d'un demi-siècle; il est vrai que l'importance du port louisianais diminuait en même temps. Mais aujourd'hui, le moment est bon pour tenter une renaissance et du port et de notre commerce : partout le commerce tend à revenir aux voies d'eau abandonnées pour les chemins de fer et à créer des lignes mixtes au moins pour les marchandises encombrantes, en utilisant autant que possible les fleuves et les canaux ; ainsi les steamers du Mississipi pourront revoir leur ancienne splendeur et la Nouvelle-Orléans pourra être le grand port d'exportation du Corn Belt. Le percement de l'isthme de Panama ne peut qu'accentuer ce renouveau, et rendre à ce port la place qui lui revient. La France devrait être au premier rang parmi les peuples étrangers qui contribueraient à ce mouvement, et les souvenirs de jadis sont encore assez vivaces en Louisiane pour aider grandement au succès de toutes les tentatives qui pourraient être faites dans cette direction en combinant les efforts de la France et ceux de la grande république américaine.

*
* *

Après les Français d'Amérique viennent les Mauriciens et les Français noirs d'Haïti. A vrai dire, dans une étude économique, Maurice ne peut tenir grande place. Mais ses créoles sont si Français qu'il serait d'une triste ingratitude de ne pas les saluer avec les plus fidèles des Français d'outre-mer.

Peut-être, à certains égards les Haïtiens sont-ils économiquement plus intéressants. Haïti est une île riche où tout reste à organiser; et c'est le rôle naturel des Français de travailler à cette organisation; mais n'est-il pas hasardeux d'attirer l'attention de nos timides capitalistes et de nos commerçants timorés sur un pays où les aléas sont si grands, alors que le Canada et la Louisiane leur semblent déjà trop éloignés et trop peu sûrs ?

L'Égypte a été remarquablement étudiée ici, et il serait superflu d'y revenir. Mais je dois noter que cette Égypte, elle, a été aussi une France d'outre-mer et que les souvenirs français y sont encore suffisants pour permettre à ceux de France d'être là chez eux.

Chez eux aussi seraient nos compatriotes dans la France du Liban, chez les Maronites catholiques et chez les Juifs de Syrie. Et ce serait surtout pour nous une porte ouverte sur le monde asiatique et une marche orientale de l'empire africain de la France de demain.

*
* *

Les républiques de l'Amérique latine — les Frances équinoxiale et australe de l'un de nos premiers rêves coloniaux, celui de Coligny — voilà la seconde France d'outre-mer, celle qui vient immédiatement après le Canada. C'est là que Caracas se qualifie déjà le Paris du Sud-Amérique. C'est là que de jeunes États, pour qui l'Espagne n'est plus le « vieux pays » dont ils ont besoin, demandent à la France de remplir cet office.

Le « vieux pays » doit être un pays latin; il doit être une puissance de premier ordre; il doit être une république. Le problème ainsi posé, le choix est fait d'avance: seule la France répond à ces conditions nécessaires. Les langues sont sœurs, ainsi que les races; les idées politiques et économiques sont les mêmes. Surtout, la France est aimée dans l'Amérique du Sud; elle y est aimée parce qu'elle y est connue. Mais la proposition inverse est

encore inexacte : nous ignorons nos frères hispano-américains. Nous les ignorons si bien, nous les abandonnons à tel point, que certains d'entre eux, ne se sentant plus la force, comme les Canadiens, « d'être Français malgré la France », se sont tournés d'un autre côté : les Chiliens ont failli devenir ainsi les Allemands de l'Amérique du Sud. L'engouement pour l'Allemagne est maintenant une chose du passé ; la langue et l'esprit germaniques étouffaient la pensée de ces Latins. L'unique résultat de l'expérience chilienne a été de rapprocher décidément l'Amérique espagnole de la France.

Toutes les chances sont donc dans nos mains; les gens de là-bas se proclament eux-mêmes des Français d'outre-mer; nous nous comprenons avec eux presque sans effort; leurs pays sont idéalement beaux et idéalement riches; enfin, ce sont les seuls pays du monde où les Français émigrent en grand nombre. Au Mexique, les gens des Basses-Alpes, les « Barcelonnettes », comme on les appelle là-bas, au Vénézuela, les Corses, au Mexique et en Argentine les Bretons et les Basques, forment des colonies prospères et des noyaux de Français autour desquels d'autres compatriotes peuvent venir se fixer, au sein desquels la France peut trouver tous les représentants intellectuels et commerciaux nécessaires.

Il ne dépend que de la France de mettre tous ces éléments à profit et, par les mêmes moyens matériels et moraux que dans l'Amérique du Nord, de créer dans l'Amérique méridionale une France d'outre-mer plus grande que la première et non moins précieuse pour l'avenir. Mais il faut se demander, sans être certain d'une réponse favorable : « Ceux de la vieille France y consentiront-ils? »

*
* *

Il est en France beaucoup d'hommes qui croient sincèrement que les seules Frances d'outre-mer, ce sont nos colonies officiel-

les. « Les autres, s'écrient-ils, les autres n'existent plus, ou n'existeront plus demain; que reste-t-il de notre empire indien, hormis les cinq villes? que reste-t-il de la Louisiane? que restera-t-il bientôt, au moins économiquement, du Canada? que nous sert d'envoyer à l'Amérique latine nos émigrants, si vite dénationalisés? Rien, rien, et encore rien! Ce sont forces perdues, ce sont Français rentrés anonymement dans le grand tout de l'humanité! Concentrons donc toute notre attention sur nos vraies colonies, sur celles qui sont vraiment le prolongement de notre France! »

Que de choses à répondre à cela! Laissant le point de vue colonial de côté, n'envisageons que les Frances d'outre-mer, celles que j'ai dites ici.

Sans doute, elles sont moins intimement liées à nous que nos colonies et il serait désirable qu'elles le fussent davantage; or, montrer la possibilité de consolider et de multiplier les liens entre elles et nous, c'est justement le but de cette étude. La question n'est pas de savoir s'il est heureux ou non que ces Frances existent : nous ne pouvons changer ce qui est; mais c'est notre droit et notre devoir d'en tirer le meilleur parti possible. Ces Frances que la diplomatie ignore, elles ont pour notre pays une valeur économique immense. On ne peut pas abandonner une richesse par simple nonchalance, par simple oubli, car, si nous hésitons maintenant à en bénéficier, c'est que nous redoutons l'effort nécessaire. Ce que j'ai voulu mettre en lumière, c'est que cet effort est minime et que, au surplus, si nous prenons la peine de nous mettre en marche pour aller au-devant des Français d'outre-mer, ces derniers feront aussitôt la moitié du chemin.

Vis-à-vis de tous ces Français, il ne s'agit, pour ceux de la métropole, que de faire leur devoir, comme frères de langue, de race ou seulement d'aspirations; or, leur devoir se confond avec leur intérêt. Pourquoi donc hésiter?

Notre seule raison d'hésitation, c'est l'ignorance. Et c'est

l'ignorance aussi qui empêche nos frères et cousins exotiques de se mettre les premiers en chemin. C'est aux économistes à étudier sérieusement ces Frances lointaines et à préparer le rapprochement nécessaire parce que naturel. Les actes suivront bientôt, et en même temps que le pavillon français reprendra le rang qui lui convient dans les ports des Frances d'outre-mer, la vieille France redeviendra vraiment « la mère des nations, celle qui les allaita du lait de la liberté ».

YANN MORVRAN GOBLET.

LA VIE FINANCIÈRE

L'année 1904 est à peine terminée que déjà on veut la juger sommairement et de tous côtés la surprise est agréable de voir qu'elle a finalement réussi à panser les blessures qu'elle avait causées. Les douze derniers mois ont vu s'élever en effet le formidable conflit de deux pays, et peut-être de deux mondes — conflit qui a causé sur les marchés financiers les paniques que l'on sait — et peu à peu le terrain perdu en quelques journées a été progressivement reconquis. La plupart des grandes valeurs, dont la tenue résume l'impression d'un marché, terminent l'année en progression sur leurs cours à la fin de la précédente.

Supposez, observe M. Neymarck, qu'il y a un an, à pareille époque, un porteur de titres, un capitaliste, fût parti en voyage et ne revint qu'aujourd'hui; supposez encore que pendant son absence il n'aurait rien appris des événements qui se sont accomplis et se poursuivent, il n'aurait lu ni un journal, ni une cote de Bourse, combien grand serait son étonnement en constatant, à son retour, que non seulement les valeurs mobilières n'ont pas baissé, mais qu'au contraire elles sont en grande hausse et qu'il en est de même dans tous les autres pays, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

Ni la déclaration de guerre et son effet immédiat du 8 février, ni la débâcle qui a suivi quelques jours plus tard, n'ont laissé de traces durables. L'optimisme qui finit toujours par prévaloir a eu raison des pressentiments les plus fâcheux.

Il est vrai, sans doute, que les transactions ont été peu nom-

breuses et l'épargne très réservée dans ses achats. Mais les vendeurs n'ont pas davantage montré de précipitation, en sorte que la spéculation n'a pas eu grande peine à aiguiller vers la reprise le marché un instant désemparé. Pour apprécier dans quelle mesure elle y a réussi, il suffit de parcourir le tableau ci-contre qui résume les fluctuations de l'année pour les principaux fonds d'État.

Les valeurs industrielles ont profité plus encore que les rentes des tendances favorables du marché. La guerre pouvait sans doute restreindre certains débouchés et causer ainsi un ralentissement d'affaires, mais un conflit comporte, en l'état actuel des armements, une telle destruction de capital qu'on a pu escompter, au contraire, une extension des transactions, particulièrement pour les charbonnages, les mines et entreprises métallurgiques. Au Stock-Exchange, la statistique du ***Banker's Magazine***, portant sur 325 types de valeurs, fait ressortir une plus-value globale de 1.6 p. c., portant surtout sur les chemins de fer anglais et américains, sur les canaux et docks et sur les mines. A Paris, la hausse nette sur les 156 catégories de titres suivis par l'***Economiste européen*** est de 1.03 p. c. Seules les actions des grandes compagnies de chemins de fer accusent une moins-value, causée vraisemblablement par les menaces de rachat et la crainte que des dépenses nouvelles ne viennent surcharger l'exploitation du fait de la législation ouvrière. En dehors de la rente, les titres qui bénéficient particulièrement de la hausse sont les actions des sociétés de crédit et les titres industriels divers, parmi lesquels il faut citer surtout les valeurs de cuivre et métaux divers, houillères, mines, forges, fonderies, etc.

* * *

Un autre fait important, qui contribuera à caractériser l'année 1904, a été la reprise très accentuée de la production des

	31 décembre 1903	8 février 1904	20 février 1904	11 avril 1904	27 juillet 1905	27 octobre 1904	29 décembre 1904
Consolid. anglais	88 1/16	86 7/8	86 00	87 7/8	87 7/8	87 11/16	88 7/16
3 p. c français	97.02	96.17	93.55	97 82	97.57	97.65	97 65
3 p. c. prussien. . . .	91.75	90 80	89.00	90 20	90 00	89 25	90 00
3 p. c. belge.	99 77	99 72	99 70	99 80	99 70	99 80	99.70
Russe 3 p. c.	81 55	73.00	73 00	79 10	75 00	75 85	74.25
Russe 3 p. c. 1889 . . .	98 00	93 50	93 50	95 50	93.00	93.75	88 80
Japonais 4 p. c.. , . .	77 00	67 50	66 00	63 3/4	73 00	72 1/2	77 1/2
Chinois 5 p. c.	97 3/4	95 1/2	94 00	97 1/2	99 1/2	99 1/2	101 1/4
Espagnol 4 p. . . .	88.12	81 56	71 56	83.00	84 56	86.12	90.31
Portugais 3 p c. . . .	64 60	57 55	56 00	60.70	61 57	63 30	65.47
Italien 4 p c.	104 25	100 30	96 65	102 95	102 70	103.90	105 50
Autrichien 4 p. c. . . .	102 70	101 00	98 50	100 00	101 80	101.00	101 40
Hongrois 4 p. c. . . .	102 82	100 25	97.75	100.35	100 70	101.35	102 00
Turc 4 p. c.	88 50	81 80	75 00	84.52	85.45	85 87	88.20
Serbe 4 p. c.	75 90	70 20	65.20	74.25	74 50	79 25	79.15
Bulgare 5 p. c. 1896 . .	415 50	381 00	361.00	416.00	420.00	437 75	445 00
Grec 4 p. c. (monop.) . .	44 1/2	41 1/2	40 1/2	43 1/2	46 1/2	47.00	49.00
Brésil 4 p. c. 1889 . . .	76.75	73 50	72.62	75 25	77.00	78 50	82 68
Argentin 5 p. c. 1886 .	101 3/4	91 1/4	99 1/2	100 1/2	101.00	103 1/4	104 1/4
Argentin 4 p. c. 1896 . .	80 1/4	76 00	75.14	79.00	80 3/4	83 1/2	88 1/4

mines d'or, momentanément interrompue par la guerre sud-africaine. La production du Wit-Watersrand qui, en 1901, ne dépassait pas 239,000 onces, est successivement passée à 1,951,500 onces en 1902, 2,858,800 onces en 1903 et 3,653,700 onces en 1904, l'once étant calculée en métal fin à 4 liv. 4 sh. 11 1/2. Cet afflux d'or, sur les divers marchés du monde, a largement contribué à maintenir au taux le plus modéré le prix des disponibilités.

Le taux officiel de l'escompte, dont les variations paraissent de plus en plus exclusivement commandées par le désir d'attirer et de maintenir dans chaque pays des réserves métalliques importantes, a subi, sur les diverses places, les seules modifications suivantes :

Places.	Porté de	à	Dates des changements.
	p. c.	p. c.	
Londres	4	3 1/2	14 avril 1904.
	3 1/2	3	21 —
Paris	3	»	Toute l'année.
Berlin	4	5	10 octobre 1904.
Vienne	3 1/2	»	Toute l'année.
Bruxelles	3	»	—
Amsterdam	3 1/2	3	20 juin 1904.

Le taux libre, celui de l'escompte privé et celui des reports, se sont régulièrement maintenus au-dessous des escomptes officiels. A Berlin, notamment, conformément à une politique nouvelle, la *Reichsbank* n'a plus suivi d'aussi près le mouvement monétaire et, désireuse avant tout de défendre son encaisse, a, depuis le 10 octobre 1904, maintenu le taux officiel à 5 p. c. Ce relèvement a produit les résultats qu'il visait : un contingent important de métal jaune a été attiré et retenu. Le

mouvement de concentration des banques a continué pendant toute l'année dernière. Les grands établissements de crédit, tels que la ***Deutsche Bank***, la ***Diskontogesellschaft***, la ***Dresdner-Bank*** n'ont pas cessé d'absorber des établissements secondaires destinés à devenir leurs succursales. Elles ont aussi, explique M. Raffalovich, dans le ***Journal des Économistes***, constitué des groupements par des procédés moins formels que la fusion, par l'échange d'actions ou même seulement d'administrateurs.

Le marché anglais semble avoir, depuis la guerre du Transvaal, notablement perdu de son hégémonie financière. Le taux de 3 p. c. n'a pu être maintenu à la ***Banque d'Angleterre*** pendant le second semestre 1904, que grâce aux emplois faits par le capital français sur la place de Londres.

En France, l'afflux d'or a été considérable et les réserves de la Banque ont atteint un maximum encore inconnu qui met le pays à l'abri de toutes les crises. Notre stock métallique s'est ainsi trouvé porté à 3 milliards 939 millions, dont 2 milliards 808 millions en or.

Parmi les causes qui ont particulièrement favorisé cette accumulation de métal, on cite surtout l'envoi en France des 200 millions, montant de l'indemnité versée par le gouvernement des États-Unis pour rachat des droits de la Compagnie du Canal de Panama, et la situation générale du pays qui le rend périodiquement créditeur du reste du monde, du chef des coupons étrangers dont les titres se trouvent dans le portefeuille français.

Non seulement de nouveaux capitaux se trouvaient ainsi pénétrer sur le marché, mais ceux qui restaient en réserve entre les mains des épargnants ont été appelés à se concentrer pour répondre à l'appel du gouvernement russe. Le montant de l'emprunt de 800 millions est resté déposé en France où, en attendant son utilisation, il s'est joint à la masse de l'argent disponible en quête d'emploi.

Ces différentes raisons, auxquelles s'ajoutaient encore les hésitations de l'épargne à s'investir pendant une période troublée, expliquent l'augmentation considérable des dépôts particuliers dans les Sociétés de crédit, lesquels sont passés de 2 milliards 598 millions à 3 milliards 181 millions. Interviewé récemment par un journal de Vienne sur les conséquences de cette situation, M. Germain, président du Crédit Lyonnais, constate d'abord que « le taux de l'escompte hors banque, c'est-à-dire sur le marché libre, n'a jamais été aussi bas qu'il ne le fût en 1904 : 1.16 p. c. au lieu de 1.78 p. c. en 1892, de 1.74 à 1.56 p. c. en 1894 et 1895, puis 3.03 p. c. de 1897 à 1901, période exceptionnelle. C'était l'époque de préparation pour l'Exposition, avec de grandes entreprises industrielles. Avec la prospérité de ces entreprises, on voit monter le cours de l'argent ».

Cette pléthore de capitaux, qui caractérise l'année 1904, n'a pu s'employer qu'en se répandant largement sur les marchés voisins où s'affirmait de plus en plus le contrôle financier de la France.

La prépondérance du marché de Paris, au point de vue monétaire, s'est affirmée, suivant M. Germain, depuis la guerre du Transvaal. Autrefois Londres fut le grand pourvoyeur de capitaux du monde entier : aujourd'hui Paris a hérité de ce rôle. L'Angleterre, avant 1899, ne souscrivait guère en moyenne, par an, qu'à 1,600 ou 1,700 millions de fonds d'État. En 1903, le montant des emprunts souscrits sur le marché anglais s'est élevé à 3 milliards, tandis que nos souscriptions de même nature n'ont atteint, dans le même temps, ainsi que nous l'avons vu, que des chiffres très modérés,

M. Germain termine sa communication par cette considération capitale : « La France, grâce à ses grandes économies et ses grandes disponibilités, résultant de ce que nous n'avons pas compris le développement de notre industrie comme l'Allemagne, est la plus grande puissance de capitaux en Europe. Ce bas

taux de l'argent nous oblige à employer nos capitaux à l'étranger, ce que nous faisons en ce moment. Nous avons de gros placements en Amérique, en Angleterre et en Allemagne. »

Appréciant cette situation dans sa Revue hebdomadaire du *Temps*, M. Manchez se demande s'il faut s'en réjouir et pense qu'elle résulte plutôt d'un certain nombre de tendances déprimantes pour l'activité du pays.

« De plus en plus », conclut-il, « nous devenons des rentiers, des placeurs d'argent et surtout des commanditaires de l'étranger, parce que : 1° les pouvoirs publics se désintéressent de la prospérité industrielle et commerciale du pays, intimident les capitaux et ne nous parlent jamais que d'impôts sur la richesse acquise; 2° les partis extrêmes et même le gouvernement encouragent les grèves des travailleurs, causant la misère ouvrière et la ruine patronale; 3° les grands magasins de capitaux et de marchandises ont tué le petit commerçant, le petit industriel et le petit banquier d'escompte; 4° les sociétés de crédit n'ont pas vis-à-vis de l'industrie et du commerce, qui ont besoin de crédit, les ménagements et la souplesse de la banque particulière; 5° ces sociétés, centralisant les masses de capitaux nationaux, préfèrent de beaucoup, dans les affaires, à la constitution d'industries, présentant sans doute des aléas, la prise ferme d'emprunts d'État étrangers et leur classement dans la clientèle française; 6° le commerce et l'industrie étant ainsi rendus particulièrement difficiles en France, notre jeunesse n'a plus qu'une ambition : faire de l'art ou prendre la livrée du fonctionnaire. En effet, nous n'avons pas compris le développement de notre industrie comme l'Allemagne. Aussi celle-ci est-elle, généralement, en grande avance sur la nôtre, grâce aux capitaux que nous lui fournissons et nous écrase-t-elle par la concurrence de ses produits. »

Ces critiques comportent sans doute une grande part de vérité, mais elles appellent aussi quelques réserves. Le rôle de pourvoyeurs de capitaux n'est pas sans profits, l'exemple de l'An-

gleterre l'a montré longtemps, et si ce rôle devait désormais appartenir à la France, il faudrait plutôt s'en féliciter que s'en alarmer outre mesure. En second lieu, ce n'est pas au moment où la France monopolise presque une industrie nouvelle, celle de l'automobilisme, qu'il faut désespérer de son ressort industriel. Le développement de cette branche de la production nationale n'a d'ailleurs pu se faire sans l'aide des Sociétés de crédit qui, pour être indirecte et s'exercer sous forme d'escomptes, n'en fut pas moins efficace.

* * *

Le prix de l'argent métal a éprouvé en 1904 une hausse continue qui le portait de 95 francs à fr. 102.50 le kilogramme. Nous sommes loin maintenant du cours de 80 francs coté à la fin de 1902. Cette hausse a eu évidemment pour cause principale les besoins auxquels il a fallu pourvoir pour continuer en Indo-Chine, au Siam et dans les Possessions anglaises, une monnaie nationale, indépendante des piastres mexicaines.

Le tableau des changes en 1904, fait apparaître une amélioration sensible en Grèce, au Portugal, en Argentine, au Brésil. Seule la *valuta* espagnole reste sans amélioration et l'on ne prévoit pas qu'il puisse en être autrement de sitôt, le changement de ministère survenu le mois dernier ayant entraîné l'ajournement indéfini des projets exposés dans notre précédente chronique.

* * *

La situation du marché pendant les dernières semaines de 1904, sans être aussi favorable que précédement, à raison des réalisations de fin d'année n'a pas laissé que d'être satisfaisante. Les transactions sur les mines d'or ont pris à Paris une activité nouvelle qui favorise encore, comme en 1895, l'introduction d'une foule de titres de valeur très inégale.

L'emprunt russe réservé surtout au marché allemand a été

émis avec succès dans des conditions sensiblement différentes des bons 5 p. c. placés à Paris, en 1904. Cet emprunt est exempt de tout impôt russe. Il a été émis en vertu de l'oukase impérial du 15 décembre 1904, pour un capital nominal de 231 millions 500,000 roubles = 500 millions de marks d'Allemagne — 294 millions de florins des Pays-Bas = 24,375,000 livres sterling.

Les obligations de l'emprunt sont émises en coupures de :

Roubles.	Marcks d'Allemagne.	Florins des Pays-Bas	Livres st.
—	—	—	—
2,315.00	5,000	2,940	243-15/
926.00	2,000	1,176	97-10/
463.00	1,000	588	48-15/
231.50	500	294	24-7/6

Les intérêts, à raison de 4 1/2 p. c., sont payables semestriellement, le 19 décembre (1er janvier) et le 18 juin (1er juillet) de chaque année. Le premier coupon est à l'échéance du 18 juin (1er juillet) 1905.

Les obligations devront être totalement amorties en 1985; cependant, avant le 19 décembre 1916, il ne pourra être procédé à l'amortissement de l'emprunt ni par voie de tirage, ni par voie de conversion ou de remboursement.

Les porteurs des obligations de cet emprunt auront, à la date du 19 décembre 1910, le droit de demander le remboursement au pair de leurs obligations; les titres dont le remboursement aura ainsi été demandé seront payables le 18 juin 1911. A cet effet, les obligations devront être présentées le 19 décembre 1910 au plus tard à l'un des guichets chargés du service de l'emprunt, où elles seront munies d'une estampille constatant la demande de remboursement et pourvues d'une signature de contrôle; les titres seront ensuite rendus aux déposants. Le remboursement des obligations au terme sera effectué par le même guichet où elles auront été estampillées. Les titres devront être munis de

PAIR.	CHANGES (à vue).	1 Déc.	8 Déc.	15 Déc.	22 Déc.	29 Déc.	5 Janv.
	DE PARIS SUR						
100	Belgique.	0 1/4 perte	0 1/4 perte	0 1/4 perte	0 9/32 perte	0 1/4 perte	0 1/4 perte
100	Suisse	0 3/16 »	0 1/4 »	0 9/32 »	0 9/32 »	0 9/32 »	0 5/16 »
100	Italie	0 1/32 »	0 1/32 »	0 1/32 »	0 1/32 »	Pair.	Pair.
25.22	Londres (chèques) .	25.16	25.165	25.155	25.16	25.145	25.14
518.13	New-York	516	516.50	515.50	515	515	515.50
123.50	Berlin	123.38	123.41	123.45	123.41	123.28	122.96
500. »	Espagne (versement)	367.50	369.50	370	371	372	373.50
560. »	Lisbonne	472.68	469.65	474.70	476.72	479.75	479.75
266. »	St-Pétersbourg . . .	265.12	265.12	265.12	265.12	265.12	265.12
	DE LONDRES SUR :						
$1^{s}.4$	Bombay	$1^{s}.4$ 1/16	$1^{s}.4$ 1/16	$1^{s}.4$ 1/16	$1^{s}.4$ 1/16	$1^{s}.4$ 1/16	$1^{s}.4$ 1/16
	Shanghaï	$2^{s}.7$ 7/8	$2^{s}.8$ 1/8	$2^{s}.8$ 1/2	$2^{s}.8$ 1/2	$2^{s}.8$ 1/2	$2^{s}.9$ 1/8
	Yokohama (4 mois).	$2^{s}.0$ 1/4	$2^{s}.0$ 1/4	2.0 1/4	$2^{s}.0$ 1/4	$2^{s}.0$ 1/4	$2^{s}.0$ 1/4
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77.10 1/2	Or	77.10 1/8	77.10 1/8	77.10 3/4	77.10 3/4	77.9 1/2	77.9 3/4
	Argent	27 1/4	27 1/2	28	28 1/8	28 1/4	28 3/16

Places.		1 Déc.	8 Déc.	15 Déc.	22 Déc	29 Déc.	5 Janv.
Paris	Escompte officiel	3	3	3	3	3	3
	Marché libre	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2	2 5/8	2 7/8
Londres	Escompte officiel	3	3	3	3	3	3
	Marché libre	3	2 5/8	2 13/16	2 15/16	2 13/16	2 7/16
Berlin	Escompte officiel	5	5	5	5	5	5
	Marché libre	3 1/2	3 7/8	4 1/8	4	3 7/8	2 3/4
New-York (time money)		5	4 1/2	3 3/4	4	4	3 1/4
Bruxelles (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Amsterdam (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Banques suisses (Escompte officiel)		4 1/2	4 1/2	4 1/2	4 1/2	4 1/2	4 1/2

MARCHÉS ET VALEURS.	6 déc.	13 déc.	20 déc.	27 déc.	3 janv	10 janv.
PARIS.						
Rente 3 p. c. perpétuelle	98.775	98.725	97.60	97 65	98.025	97.925
Russe 4 p. c. consolidé	91.55	91 45	91	90	89	88 40
Rente italienne 4 p. c.	105.15	105.05	105 10	105.40	105 50	104
Espagnole extérieure 4 p. c.	90 40	90.40	90 65	90 65	90 75	90.75
Turc unifié 4 p. c.	88.30	88.30	87.60	87 60	88 20	88.20
Crédit lyonnais	1,177	1,162	1,158	1,158	1,166	1,167
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,280	1,280	1,262	1,257	1,282	1,269
Banque ottomane	596	590	591	591	593	593
Chemins de fer du Nord	1,805	1,798	1,785	1,795	1,800	1,770
Métropolitain de Paris	574	574	581	581	580	580
Suez	4.545	4.493	4.495	4,520	4,545	4.530
Thomson-Houston	833	812	829	829	847	853
BRUXELLES.						
Belge 3 p. c. 1re série	99.775	99.70	99.775	99.775	99.80	99.75
Lots du Congo	77 75	77 375	77	76.75	77	78 75
Banque de Bruxelles	962 50	967.50	970	985	1,020	1 015
Cockerill	1,575.50	1,525	1,585	1,595	1,599	1,625
Charbonnages Nord de Charleroi	2,164	2,138	2 120	2,120	2,100	2,075
Id Monceau-Fontaine	4,975	4,950	4,925	4,925	4,945	4,900
Vieille Montagne	804	805	800	799	832 50	840
Haut Congo (ord.)	1,251	1,278 50	1,246 50	1,222 50	1,211	1,185

LONDRES.						
Consolidés 2 1/2 p. c.	88.18	88.06	88.18	88.25	88 87	88.43
Egypte unifiée	105	105.	104 75	104 75	105	104 75
Japonais 99 4 p. c.	75 25	75 50	76 25	76.50	77.62	76 50
Brighton	124.50	124	123 50	123	127.25	127 50
Great Western	139 50	139	140	140	142	141 50
Rio Tinto (ord.)	63.18	60.81	60.50	61 81	63	62.75
de Beers (ord.)	18.50	18.06	17 81	18.18	18	17 87
Robinson	10.37	10.12	10.37	10.25	10 25	10.12
BERLIN.						
Prussien 3 p. c.	89.80	89 75	89.90	89 90	90 10	89.80
Disconto	193	191.80	192 40	192 90	194 25	194.50
Deutsche Bank	235 10	233 90	235 70	235 80	237 90	237.10
Bochum	233 25	232.25	231 87	234.12	236	243
Allgemeine Elektricitäts	230 50	228	227 40	226 90	231	231.50
Nobel Dynamite Trust.	194 75	194.25	193.50	192 62	195 37	193
ROME.						
Rente 4 p c.	105.22	105.10	105.20	105.75	103.875	104.07
Banque commerciale	834	827	830	833	830	833
Chemins méridionaux	763	758	758	769	752	742
NEW-YORK.						
États-Unis 4 p. c nouveau	131	131	131	130 75	130.75	131
Chemins Pennsylvania	139.25	134	137	137.87	139.25	137 37
Id. New-York central	140	134 50	140 12	144 87	143 37	143 50
U. S. Steel Corporation (ord.)	32.25	26 87	29.37	29.50	30.62	29.50
Amalgamated Copper	80 75	61.62	67	66.50	74	73.25

tous les coupons échéant postérieurement à la date fixée pour le remboursement.

Cette même faculté de demander le remboursement est réservée aux obligataires à la date du 19 décembre 1913; le remboursement du capital nominal devenant en ce cas exigible le 18 juin 1914. Les formalités à observer seront celles indiquées ci-dessus.

A partir de l'année 1917, il sera procédé à l'amortissement de l'emprunt par voie de tirages au sort annuels suivant un plan spécial. A partir de cette même époque, le Gouvernement se réserve le droit de procéder au remboursement anticipé ou à la conversion de l'emprunt.

Le payement des coupons et le remboursement des titres sortis au tirage, de même que le remboursement des titres dénoncés, sera effectué au gré des porteurs : en Russie en roubles, à Berlin et à Francfort-sur-Mein en reichsmarks, à Amsterdam en florins des Pays-Bas, à Londres en livres sterling.

En Russie, le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt sera effectué à la Banque de l'État.

Sur le montant global de l'emprunt, il a été émis par voie de souscription publique un capital nominal.

De 150,012,000 roubles — 324,000,000 marks — 190 millions 512,000 florins des Pays-Bas — 15,795,000 livres sterling.

Le prix d'émission a été fixé à 95 p. c. du capital nominal en roubles, plus les intérêts à 4 1/2 du 19 décembre 1904 (1er janvier 1905) jusqu'au jour du payement.

*
* *

En fin de mois, tous les marchés européens subissent les effets de la détente habituelle du commencement de l'année ; le taux de l'intérêt s'abaissant sur toutes les places, les capitaux français refluent vers Paris et la cote des changes se trouve en baisse à peu près générale.

A. AUPETIT.

CHRONIQUE DES INVENTIONS

LA CELLULOSE ET LA SOIE ARTIFICIELLE.

La soie artificielle est à la mode. On l'emploie beaucoup déjà. On en parle encore plus.

Les rapides succès financiers des sociétés qui exploitent les divers brevets pour sa fabrication ont appelé l'attention et aussi la spéculation autour de cette industrie naissante.

La matière première choisie par les chercheurs qui s'occupèrent du problème de la soie artificielle est la *cellulose*, partout répandue dans la nature. Certains cependant se sont adressés à la gélatine (colle forte) et à d'autres substances, mais ne sont guère arrivés à de bons résultats jusqu'ici (Duvivier, Millar, Knecht, etc.).

La cellulose convenablement traitée par des agents chimiques appropriés et amenée ainsi à l'état de solution très épaisse, visqueuse, est transformée mécaniquement en fils très fins (en la faisant passer à travers des filières) qui sont alors coagulés par l'action de nouveaux agents chimiques, puis tressés en fils de diverses grosseurs qui ont la ténacité et le luisant de la soie et qui se teignent parfaitement. Tel est le principe de la fabrication de la soie artificielle qui, au fond, n'est que du coton dissous.

Ce qui a retardé cette découverte, c'est que la cellulose n'a

aucun dissolvant simple : il faut d'abord modifier sa constitution ou recourir à des mélanges assez inattendus.

*
* *

La cellulose est une combinaison du carbone avec l'hydrogène et l'oxygène correspondant à la formule chimique $(C\,H^{10}O^{5})^{n}$. Elle se forme dans les plantes sous l'influence de la vie et n'a pu encore être obtenue par synthèse dans les laboratoires. C'est un anhydride de la dextrose (glucose ou sucre de raisin) fortement polymérisé.

Le moyen le plus simple de l'obtenir *à l'état de pureté* est de traiter le coton (ouate ordinaire) par les acides chlorhydrique et fluorhydrique dilués d'abord, puis par une lessive faible (à 1 ou 2 p. c.) et bouillante de soude caustique, de rincer à l'eau, de traiter alors par un courant de chlore ou par des lessives d'hypochlorites, de rincer à nouveau à l'eau, de sécher et d'épuiser successivement par l'acide acétique bouillant, l'alcool, l'éther, de rincer une dernière fois à l'eau et de sécher. De cette façon, on aura séparé successivement de la cellulose tous les produits minéraux ou organiques qui l'accompagnent dans la fibre de coton, en ne dissolvant cependant que fort peu de la cellulose elle-même.

MM. Cross et Bevan, deux chimistes anglais qui ont consacré leur vie à l'étude de la cellulose et de ses dérivés, ont montré que le papier de fibres de lin non collé (le papier à filtrer notamment) et les vieux tissus de lin souvent lessivés et blanchis, fournissent également de la cellulose pure par la méthode ci-dessus indiquée.

Il en est encore de même de la moelle de sureau.

D'une façon générale, tous les tissus végétaux, et particulièrement les tissus fibro-vasculaires (bois, fibres textiles, etc.), sont constitués en majeure partie par de la cellulose. Mais il est

souvent fort difficile d'en séparer les lignines et autres substances qui l'imprègnent.

Ainsi, dans la cellulose de bois, fabriquée pour l'industrie du papier, on trouve encore 5 à 6 p. c. de lignines, 0.3 p. c. de methoxyle, etc., aussi bien dans la cellulose de bois obtenue à l'aide de l'acide sulfurique et de la soude procédé Henneberg) que dans celle au bisulfite (procédés de A. Mitscherlich, Kelner, etc.).

Disons immédiatement qu'il n'est pas nécessaire, pour fabriquer la soie artificielle, de travailler la cellulose pure. Les pâtes à papier de bois, etc. ordinaires sont très suffisantes.

La cellulose est une substance solide amorphe, blanche, sans odeur ni saveur, de densité 1.45 à 1.50.

Elle est insoluble dans les réactifs à action faible, dans l'eau, l'alcool, l'éther, l'acide acétique concentré, les solutions acides et alcalines diluées, même bouillantes ; elle résiste également au mélange de chlorate de potassium et d'acide azotique (réactif de Schulze) et à la solution d'oxyde de nickel ammoniacal (réactif dissolvant la soie naturelle).

En présence de certains composés métalliques, la cellulose se combine rapidement avec l'eau pour former des hydrates gélatineux qui se dissolvent dans l'eau.

Le chlorure de zinc en solution concentrée (40 p. c.) et chaude (80 à 100°C) dissout la cellulose en un sirop homogène, qui s'emploie dans l'industrie pour faire des fils ou filaments de cellulose qui, carbonisés, sont d'excellents filaments de charbon pour lampes à incandescence (brevets Wynne et Powell, 1885). « Pour préparer le fil, on fait couler la solution visqueuse par un orifice étroit, dans une solution alcoolique où se précipite un hydrate — composé de cellulose hydratée et d'oxyde de zinc — qui possède une ténacité suffisante pour les manipulations. On débarrasse le fil de l'oxyde de zinc qu'il renferme par une digestion dans l'acide chlorhydrique dilué suivie d'un lavage soigné » (CROSS et BEVAN, *La Cellulose*). La solution de cellulose dans le chlorure

de zinc est également précipitée par adjonction d'eau, et le précipité formé ainsi ne retient que peu d'oxyde de zinc, mais il retient beaucoup d'eau et est très gélatineux. On utilise cette réaction dans la préparation d'une substance connue sous le nom de *fibre vulcanisée.* Le procédé consiste à traiter le papier par la solution de chlorure de zinc; les feuilles qui ont pris un état gélatineux sont alors soudées ensemble; après le lavage et séchage, on immerge le produit dans un mélange à base d'acide nitrique qui nitrate la cellulose et rend la masse imperméable (C. HOFMANN, *Handb. Papierfabr.*). On a proposé également la solution de cellulose dans le chlorure de zinc pour la fabrication de la soie artificielle (brevets Bronnert, 1899).

Le chlorure de zinc en solution dans deux fois son poids d'acide chlorhydrique 22° Beaumé, dissout rapidement la cellulose à froid, mais en l'hydrolysant, en la décomposant en divers produits solubles. Aussi ce mode de dissolution n'a-t-il reçu aucune application industrielle.

Une solution d'oxyde cuivrique dans l'ammoniaque, à 20 p.c. d'hydrate de cuivre (réactif de Schweizer), gélatinise et dissout facilement la cellulose à froid. La solution est peu stable; la cellulose y est précipitée par l'alcool, le sel marin, le sucre, etc. Cette propriété des solutions cuproammoniques vis-à-vis de la cellulose a reçu d'importantes applications industrielles. « Les tissus végétaux textiles passés dans un bain d'oxyde cuproammonique se recouvrent à la surface d'une pellicule de cellulose gélatinisée, qui retient l'oxyde de cuivre hydraté sous une forme telle qu'en séchant elle prend une teinte verte brillante. Les fibres deviennent plus compactes et le tissu plus résistant à l'eau. La présence de l'oxyde de cuivre préserve aussi contre l'attaque du mildew, des insectes, etc. Si l'on roule et presse les tissus à l'état gélatinisé, ils se soudent par le séchage et l'on obtient de cette manière des tissus composés vendus sous le nom de tissus de Willesden, du nom de l'endroit où ils se fabriquent » (CROSS et

BEVAN, *La Cellulose*). On a proposé également l'emploi des solutions cuproammoniques de cellulose pour la préparation de la soie artificielle. (Brevets Despeissis (1890), Pauly (1897), Fremery et Urban (1899), du Consortium mulhousien (1899), de la Compagnie de la soie parisienne (1900), Thiele (1902) et Prudhomme (1904).

Les solutions froides des hydrates alcalins exercent un effet remarquable sur la cellulose. Une solution d'hydrate de soude caustique de 10 à 15 p. c., mise en contact avec la fibre de coton à la température ordinaire, change instantanément sa structure : elle se raccourcit, se gonfle et se gélatinise. La cellulose s'hydrate et se combine à l'alcali ; un simple lavage à l'eau décompose l'alcali-cellulose ; la soude est régénérée et la cellulose reparaît sous une forme modifiée, hydratée. Cette réaction, appelée mercerisage, du nom de Mercer qui la découvrit et l'étudia soigneusement il y a trente-cinq ans, resta dans l'oubli jusqu'il y a 8 à 10 ans, époque à laquelle elle fut appliquée dans l'industrie sur une très grande échelle, pour la production d'effets de crépon sur les tissus de coton (on imprime l'alcali sur les pièces, suivant un certain dessin ; l'action locale de l'alcali, en rétrécissant les parties imprimées, produit sur le tissus une tension d'où résulte le crépage), pour produire un lustre et une apparence soyeuse sur les filés de coton (sous l'action combinée sur la fibre de l'alcali et d'une forte traction : mercerisage sous tension), enfin pour obtenir des dérivés cellulosiques divers, solubles dans l'eau, dont ils se séparent sous forme de matières plus ou moins tenaces, dont diverses ont été proposées pour la fabrication de la soie artificielle.

Parmi celles-ci, l'une se montre particulièrement intéressante par ses propriétés qui la rendent vraiment pratique : c'est le thiocarbonate de cellulose sous ses diverses variétés, vulgairement nommé *viscose*.

Quand on expose le coton mercerisé, ou plus généralement

une alcali-cellulose à l'action du sulfure de carbone, à la température ordinaire, il se fait une addition des deux corps qui donne naissance à un xanthate ou thiocarbonate alcalin de cellulose (viscose), qui se dissout parfaitement dans l'eau pour donner une solution bien limpide, mais d'une viscosité extraordinaire. Celle-ci se décompose lentement à la température ordinaire en hydrate de cellulose en gelée, et en alcali et sulfure de carbone régénérés; la gelée de cellulose, d'abord très gonflée, perd peu à peu de son eau et de son volume et finit par se coaguler. La solution de viscose, évaporée en-dessous de 70-80°C, se concentre sans coagulation, s'épaissit peu à peu et finit par donner un solide blanc-jaunâtre parfaitement sec et soluble dans l'eau; au-dessus de 80°-90°C, au contraire, il y a coagulation et la dessication à cette température donne naissance à de la cellulose hydratée qui se sépare des produits secondaires de la réaction. Elle prend l'aspect d'une matière homogène, transparente, incolore, tenace, élastique et très souple, capable de se façonner sous des formes multiples et durcissant par la dessication sans perdre sa souplesse et sa tenacité. C'est la viscose, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, fixant bien les couleurs. Parmi ses applications, on peut citer le remplacement du celluloïde, contre lequel elle lutte comme prix, ténacité, ininflammabilité. Dans d'autres conditions, elle donne un beau pégamoïde.

Mais son application la plus importante est la soie artificielle. La découverte de la viscose est due à MM. Cross, Bevan et Beadle et date de 1892. Depuis, divers techniciens ont apporté des perfectionnements à sa transformation en soie artificielle : brevets Cross 1896; Stearn 1898 et 1903; Tophem 1901 et 1903; Woodley 1903; Société française la Viscose, nombreux brevets en 1903 et 1904.

Un mode tout différent de traitement de la cellulose consiste à la plonger dans l'acide azotique concentré, ou bien dans un mélange d'acide azotique (ou de nitre) et d'acide sulfurique. Il

se forme des éthers azotiques de la cellulose, plus ou moins explosifs suivant la quantité d'acide azotique qui entre dans leur constitution et plus ou moins solubles dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc.

Tels sont les cotons-poudre (mélanges de cellulose tetra- et hexanitriques) et les cotons à collodion (celluloses di-, tri- et tetranitriques).

Sous le nom de celluloïde on emploie, comme succédané de l'ivoire, de la corne, pour faire des objets d'ornementation, des instruments divers, le revêtement du linge artificiel américain, etc., du coton-poudre auquel en mélange les substances les plus diverses, le camphre, le sulfate d'aluminium, l'argile, le chlorure de zinc, etc., etc., qu'on travaille, en solutions très épaisses, généralement alcooliques ou éthérées, à l'état de substances plastiques à 80-90°C, dures à froid. (TOLLENS. *Les Hydrates de carbone.*) La cellulose nitrique se ramollit dans l'éther acétique et, par un traitement prolongé, fournit une masse gélatineuse et plastique qu'on peut laminer en feuilles et étirer en fils. Si les feuilles humides sont coupées en morceaux cubiques ou d'autres formes, puis ceux-ci séchés, on obtient la *poudre sans fumée;* on ajoute quelquefois la nitroglycérine à la nitrocellulose dans cette fabrication.

Divers inventeurs ont imaginé des procédés pour filer les solutions de nitro-celluloses, ce qui fournit un produit plus brillant que la soie naturelle elle-même : brevets de Chardonnet, (nombreux brevets depuis 1883), Fremy (1890), Cadoret (1892), Lehner (1892), Ploussetty (1899), Stoerk (1902), Douge (1902), Denis (1904), Crespin (1904), de la Société de la soie artificielle de Tubize (1904), etc.

Nous n'insisterons pas sur une foule d'autres propriétés chimiques de la cellulose, notamment sur la manière de se comporter vis-à-vis des acides sulfurique et chlorhydrique concentrés (fabrication du sucre de bois) et vis-à-vis de la chaleur (distilla-

tion du bois, fabrication d'alcool méthylique, d'acide pyroligneux, de goudrons végétaux et d'une foule de produits divers, créosotes et dérivés). Nous n'avons insisté ci-dessus sur certaines propriétés de la cellulose que précisément parce que ce sont ces propriétés qui l'ont fait employer comme matière première de la fabrication de la soie artificielle.

C'est à l'ingénieur français comte H. de Chardonnet, qu'on doit d'être entré dans la voie féconde de cette fabrication.

Au point de vue théorique, on peut citer les expériences de Réaumur, d'Andemars, de Braconnot, de Schoenbein, etc., mais rien de pratique n'en sortit. En 1883, Daddi prenait un brevet pour la *soie végétale*, fabriquée par l'action de l'acide azotique aiguisé d'acide sulfurique et du chlorure de sodium sur l'écorce du mûrier (?), mais jamais le brevet ne fut essayé. La même année, Grognet prenait un brevet pour l'application d'une *soie minérale*, que l'on trouve au Canada, dans l'État de New-York et dans la Tarentaise; c'est une sorte d'amiante à fibres beaucoup plus solides.

*
* *

A notre connaissance, il n'y a que trois procédés en fonctionnement : celui au collodion, celui au réactif cupro-ammonique et celui à la viscose.

SOIE AU COLLODION. — Voici les principaux passages du premier brevet de Chardonnet du 17 novembre 1884 : « Pour la fabrication des soies artificielles par la filature des liquides. »

On prend de la cellulose purifiée venant des pâtes chimiques de bois ou de paille, de coton, de chiffons, de papiers, etc. On nitrate cette cellulose par les procédés connus, de façon à la rendre soluble dans un mélange d'alcool et d'éther... On y ajoute la matière colorante destinée à teindre la soie... Cette solution mère est introduite dans un récipient où une pompe à air peut faire monter la pression à plusieurs atmosphères. Ce récipient

porte à sa partie inférieure autant de filières que l'on se propose de produire de fils simples à la fois. Chacune est formée d'un tube capillaire en verre d'un sixième de millimètre environ de diamètre, de quelques centimètres ou seulement de quelques millimètres de long, effilé et poli en forme de tuyère... Les filières débouchent dans l'eau d'une cuve, à quelques centimètres de la surface. Aussitôt que la solution mère arrive au contact de l'eau, elle se solidifie. Le fil, formé à l'origine d'une gaine cylindrique enveloppant une colonne liquide, peut être tiré hors de l'eau d'un mouvement continu et achève de sécher à l'air. La pression de l'air, la vitesse du tirage, sont réglées de façon à obtenir un fil solide, brillant, du diamètre du fil de cocon. Les dispositions mécaniques adoptées pour recueillir et envider les fils sont les suivantes : ... Les organes décrits sont enfermés dans une caisse close hermétiquement, à l'exception d'un tube abducteur conduisant les vapeurs spiritueuses au condenseur, et d'œillets par où les fils passent dans un séchoir à air chaud ; là, ils circulent le temps nécessaire pour se raffermir complètement... Le séchoir est construit sur des principes spéciaux (de façon que ce soit toujours le même air qui y circule, et passe ensuite aux condenseurs des vapeurs d'alcool et d'éther pour revenir au séchoir, et ainsi de suite, ce qui élimine toute perte de ces vapeurs)... Les fils secs sont réunis en nombre voulu et s'enroulent sur des bobines ou roquets animés d'un double mouvement de rotation destiné à leur donner la première des torsions requises pour le tissage... »

La soie artificielle obtenue par ce procédé, constituée en somme par de la nitro-cellulose, était extrêmement combustible et facilement inflammable. Aussi dès le 23 décembre 1884, de Chardonnet prend-il un certificat d'addition pour le traitement des « fils tissés ou montés en trames, organsins, etc., de façon à les imprégner de substances qui les rendent incombustibles. » Le 7 mai 1885, nouvelle addition visant le même but.

A l'Exposition universelle de Paris, de 1889, les usines de

Besançon, qui fabriquaient la soie artificielle par le procédé de Chardonnet, obtinrent un grand prix. Cette même année, l'inventeur perfectionnait son procédé en modifiant divers organes essentiels de sa machine à filer et en modifiant aussi la façon de fabriquer et de purifier sa nitro-cellulose. En 1890, il prend un brevet « pour la dénitration totale des pyroxyles... par la digestion au contact des sulfures, des polysulfures, des sulfocarbonates alcalins, alcalino-terreux ou terreux, les pyroxyles (celluloses tétra, penta ou hexanitriques) perdent graduellement la totalité de l'acide azotique qu'ils contiennent, tout en conservant leur aspect extérieur et leurs qualités physiques. »

Le problème était résolu ; la soie artificielle devenait une substance ni plus ni moins inflammable et combustible que le coton ou la toile.

Depuis 1890, de Chardonnet a pris encore une quinzaine de brevets de perfectionnements relatifs aux machines à filer ou à la fabrication du pyroxyle, notamment pour dénitrer celui-ci par le protochlorure de fer en solutions alcooliques.

Lehner, ex-directeur des usines de Spreitenbach (Suisse), exploitant les procédés de Chardonnet, a apporté diverses modifications importantes à ce procédé : l'introduction de solutions de déchets de soie naturelle, de résines, d'huiles siccatives vulcanisées au chlorure de soufre, de sels, etc.; la dénitration par le sulfure ammoniaco-magnésien ; la fabrication du pyroxyle par l'acide nitrique aiguisé d'une quantité déterminée d'acide sulfurique ; etc.

S'il faut s'en rapporter aux résultats financiers de l'exploitation des brevets Lehner, ceux-ci semblent être sans valeur.

En 1899, Plaisetty fait bréveter l'éther éthyl-acétique comme meilleur dissolvant du pyroxyle. En 1900, il prend un brevet pour l'adjonction de sels d'aluminium concentrés aux solutions mères, ce qui produit, sans dénitration, des soies artificielles absolument incombustibles.

La soie artificielle de Chardonnet est plus brillante que la soie naturelle. Son élasticité et sa ténacité sont de 70 p. c. seulement de celles de la soie naturelle. Elle est employée seule ou mélangée avec la soie animale pour faire diverses étoffes, rubans, dentelles, broderies, chapeaux et particulièrement en passementerie. Les autres soies artificielles ont les mêmes usages, du reste. Citons aussi les manchons à incandescence pour le gaz, l'alcool, le lusol, etc. fabriqués avec des fils de soie artificielle non dénitrés (qui absorbent quinze fois leur poids de solution des sels de thorium et de cerium); ces manchons sont cinq fois plus durables que les manchons ordinaires; la société Auer, qui exploite les brevets Plaissetty pour manchons en soie artificielle, les place partout actuellement.

La soie artificielle valait 30 à 35 francs le kilogramme en 1889, 23 francs en 1897; elle vaut actuellement 36 francs le kilogramme et la production maximum des usines est vendue pour plus de deux ans à l'avance.

Le prix de revient par le procédé de Chardonnet doit être environ de 12 à 15 francs.

Voici les usines qui exploitent actuellement ce procédé :

Celle de Besançon;

Celle du Lancashire, en Angleterre (?);

Celle de Spreitenbach, en Suisse;

Celle de Tubize, en Belgique;

Celles de Kestlerbach, Glattbrug et Bobingen, en Allemagne.

Il s'en construit actuellement aux États-Unis, en Hongrie et on en projette la construction en Russie, et Italie, en Espagne, etc.

SOIE CUPROAMMONIQUE. — Despeissis, en 1890, et Pauly, en 1897, avaient songé à l'emploi de la cellulose dissoute dans les liquides cuproammoniques pour la fabrication de la soie artificielle, mais ce n'est qu'en 1899 que Fremery et Urban établirent un procédé pratique, en desséchant les fils obtenus, à une tem-

pérature inférieure à 40°C, et dans le vide, évitant ainsi toute contraction des particules de cellulose et obtenant un fil soyeux solide. La même année, la Société du Consortium mulhousien établissait une fabrication semblable en recevant le fil formé dans de l'acide sulfurique dilué qui absorbe l'ammoniaque de l'oxyde de cuivre à l'état de sels et coagule la cellulose. En 1900 et en 1901, la Compagnie de la Soie parisienne brevetait « des perfectionnements dans la préparation des solutions concentrées de cuivre dans l'ammoniaque », « un procédé de fabrication de fils de cellulose ayant un aspect soyeux » et « un procédé pour la production de fils de cellulose résistants remplaçant la soie, extraits de solutions de cellulose dans des dissolvants directs (solution de cuivre ammoniacale ou solution de chlorure de zinc)... ce dernier brevet stipulant la nécessité de recevoir la matière sortant de la filière dans de l'acide sulfurique à 50 p. c. (soit 36°B.).

MM. Fremery et Urban exploitent l'usine d'Oberbruch, en Allemagne ; le Consortium mulhousien possède une usine dirigée par M. Bronnert, à Niederwormsmiller. La Société de la Soie parisienne, qui exploitait ses procédés à Vitry (France), a été rachetée par la Société de la Soie artificielle de Givet, ayant ses usines dans cette dernière ville. Une filiale de cette dernière a construit une usine à Isieux (Lyon).

Quant au prix de revient, il est, prétend-on, de 30 p. c. moins élevé que celui du procédé de Chardonnet. (F. GERMANÈS, *La soie artificielle*).

SOIE DE VISCOSE. — C'est en 1892 que Cross, Bevan et Beadle, prirent leurs brevets pour la production de cellulose soluble par l'action des alcalis à 15 p. c. et du sulfure de carbone. Nous avons dit plus haut le principe du procédé. Dans l'esprit des inventeurs il ne devait servir qu'à déposer sur les textiles (en fil, ou tissés en pièces) de la cellulose additionnelle, et à une foule d'autres applications visant à remplacer les celluloïde, xyloïde, pégamoïde, etc. Ce n'est qu'en 1903 que Stearn appliqua la viscose à la

fabrication de la soie artificielle en introduisant entre la fabrication du xanthate alcalin de cellulose et son passage à la filière une phase de maturation, à certaines températures déterminées, ayant pour résultat de former une série de viscoses toujours solubles dans la lessive sodique, mais contenant de moins en moins de thiocarbonate sodique, « conditions qui permettent d'obtenir la matière sous la forme la plus convenable pour la formation de filaments et leur transformation subséquente à l'état de filés. » Depuis lors, Stearn, Topham, Woodley, la Société française la Viscose et ses filiales qui exploitent le procédé, ont pris un grand nombre de brevets de perfectionnements qui ont rendu la fabrication simple et pratique, notamment sur les meilleures conditions de la préparation et de la maturation de la viscose, sur sa filtration et son traitement par le vide (pour éliminer les bulles d'air qui, aux filières, interrompraient le filament), sur les meilleurs agents de coagulation instantanée du filament formé aux filières, et surtout sur des moteurs à filer particuliers.

Voici, pour la surplus, les principales phases de cette intéressante fabrication, comme elles se suivent dans le travail des usines de Arc-la-Bataille (France), Stettin (Allemagne) et Philadelphie. (Ajoutons que des filiales sont en création un peu partout) :

a) Les feuilles de cellulose brute sont classées dans des bacs rectangulaires en fonte et traitées pendant 24 heures par une lessive filtrée de soude caustique à 17,5 p. c. puis par compression on expulse l'excès de liquide. Les feuilles, considérablement gonflées, sont abandonnées au repos, 24 heures à 25°C, ou 48 heures à température ordinaire, pour parachever cette première réaction.

b) Une rapeuse déchiquète en petits copeaux les feuilles ainsi obtenues, et, dans un tambour en rotation, ces copeaux sont soumis à l'action du sulfure de carbone, à la dose de 65 kilogrammes par 100 kilogrammes de cellulose. Celle-ci prend alors un aspect gélatineux et le produit brun-clair, translucide, constitue la *viscose* (thiocarbonate de soude et de cellulose). Cette

opération dure 3 à 4 heures. Immédiatement après sa préparation, la viscose est mise en solution dans une lessive de soude à 5 p. c., auec l'aidée d'une agitation mécanique et à 35°C. Un filtre retient les fibres qui auraient échappé à la transformation.

c) L'opération suivante est la maturation, qui exige quelques heures entre 45 et 50°C ou bien 2 à 3 jours à 15°C. Elle doit être réglée de façon à ce que la masse, légèrement coagulée et lavée à l'aide de solutions salines (sel marin, alun, sulfate de soude, etc.) se redissolve facilement dans une lessive caustique et donne une solution d'une fluidité suffisante pour s'écouler aux filières sous faible pression, tout en se coagulant instantanément et complètement par l'action de la solution saline qui l'attend au sortir des filières.

d) Cette maturation doit être arrêtée lorsque le viscosimètre constate qu'elle est à point, ce qui se fait en emmagasinant les récipients dans une cave à 0°C.

e) Encore une filtration, puis un passage dans un appareil à vide où la solution tombe sur un cône tournant dont la fonction est d'éliminer les bulles d'air y incluses.
Elles sont, en effet, très nuisibles à la régularité du filage.

f) Les appareils de filage sont disposés par doubles séries de 25. Une pompe force la solution à passer par une filière de métal percée de trous microscopiques en nombre variable suivant la grosseur du fil qu'on veut produire. La vitesse de développement est de près de 50 mètres par minute et cependant chaque trou ne produit guère que 72 grammes par jour. L'élément-brin est ordinairement à la finesse de un million de mètres au kilogramme (1). On compose du premier coup le fil du numéro demandé en associant le nombre de brins nécessaires, qui se trouvent tordus en un seul fil au sortir de la filière possédant ce nombre de trous. Il n'y a donc pas de métiers de filature à tor-

(1) Ce qui correspond à un diamètre du brin de 30 microns.

sion comme dans d'autres procédés, ni assemblage de brins. La production, évidemment, est proportionnelle au nombre de trous des filières et augmente pour les numéros forts composés d'un grand nombre de brins.

g) Chaque filière est immergée dans une solution très concentrée de sulfate ammonique maintenue à 40-50°C, de sorte que chaque jet liquide sortant de la filière est immédiatement en contact avec la solution qui le coagule. Les différents brins réunis en un seul passent maintenant dans une solution de sulfate ferreux à 6 p.c. et à 45°C, destinée à amener les dernières transformations et à débarrasser le fil des résidus qui l'imprègnent. De là il passe à la turbine bobineuse, qui lui donne le degré de torsion voulu et l'emmagasine.

h) Le fil est alors mis en écheveaux qui sont plongés à deux reprises dans une solution de sulfate ferreux à 6 p. c. et à 40-50°C, puis dans l'acide sulfurique à 5 p. c. et à la même température, puis encore dans l'eau pure et froide et enfin dans une solution de savon de Marseille à 2 p. c. Des centrifuges maintenues à 40° débarrassent finalement les écheveaux de l'eau qui les imbibe.

i) C'est ensuite l'atelier de blanchissage, où la soie traverse successivement les bains suivants : 1re solution de sulfite de soude à 10 p. c.; 2e solution, eau pure froide; 3e solution d'hypochlorite de chaux à 3 ou 4 p. c. et à 30°C qui blanchit la fibre; 4e solution d'acide chlorhydrique à 5 p. c. et à 30°C; 5e solution, plusieurs bains d'eau pure; 6e solution, savonneuse.

La soie est alors terminée. Essorée et séchée dans une étuve à 40° C, elle subit encore un frisage mécanique pour lui donner plus de souplesse, et enfin on la pèse et la classe par numéros suivant les légères variations de poids des écheveaux.

Les appareils successifs de lessivage, essorage et blanchiment sont analogues à ceux qui sont connus dans les industries similaires.

On ne peut nier que le procédé à la viscose ait un certain avan-

tage au point de vue du prix de revient. Il ne manie ni alcool, ni acide azotique, ni éther, tous produits chers ; la cellulose, la soude caustique, la sulfure de carbone sont moins coûteux, et l'on prétend arriver au prix de 7 francs, en comptant l'amortissement des brevets et du matériel. Les conditions hygiéniques des usines semblent plus favorables que celles où l'on travaille au procédé Chardonnet.

Il revendique encore un très bel aspect de la soie, une ténacité supérieure à celle que donne le pyroxyle; une insolubilité complète dans l'eau et les solutions diluées acides ou alcalines. On teint la soie de viscose de toutes façons par les procédés ordinaires et elle retient bien la teinture qui l'imprègne complètement.

Son plus grand avantage serait encore de produire directement un fil composé d'un nombre déterminé de brins, ce qui supprime toute la partie mécanique de l'assemblage et de la torsion des autres procédés.

Les tissus les plus légers, tels que les tulles fins et les gazes, peuvent l'utiliser, car son fil est susceptible d'une extrême finesse et se tisse sans accident, grâce à sa résistance à la traction.

Il est donc possible que ce procédé ait une certaine avance le jour inévitable où les différentes variétés de soie artificielle viendront en concurrence.

Ce jour sera seulement retardé par l'ingéniosité des fabricants à trouver des emplois nouveaux et à introduire la soie dans les usages où son prix fait hésiter l'acheteur : bonneterie, lingerie de corps, lingeries de table et de literie, tapisseries, soieries et étoffes les plus diverses.

Le remplacement réel de la soie véritable nous paraît irréalisable. Si l'aspect des nouveaux produits est bon, leur résistance à l'usage semble jusqu'ici inférieur. Cependant, il ne faut préjuger de rien.

La soie naturelle (coûtant 70 à 100 francs, selon qualité), consommée dans le monde entier, se répartit comme suit :

Chine	Kig.	5,500,000
Japon		4,700,000
France		4,200,000
Amérique		4,000,000
Allemagne		2,700,000
Suisse		1,700,000
Russie		550,000
Autriche-Hongrie		700 000
Grande-Bretagne		530,000
Italie		550,000
	Total	25,130,000

non comprises les schappes et fantaisies, c'est-à-dire toutes les soies autres que les soies grèges.

La production actuelle des usines de soies artificielles atteint environ 1,500,000 kilogrammes, soit 6 p. c. de la consommation.

Disons maintenant quelques mots du côté financier des exploitations de soie artificielle.

Le succès obtenu par les premières sociétés créées pour la fabrication de la soie artificielle, succès tardif pour quelques-unes, pour la Société de Besançon, par exemple, fondée en 1891, mais qui a bien regagné le temps perdu; par la *Vereinigte Glanzstoff-fabriken* d'Elberfeld (soie Fremery allemande), fondée en 1899; par la *Vereinigte Kunstseidefabriken* de Francfort (soie de Chardonnet allemande), fondée en 1900; par la Fabrique de Tubize (procédé de Chardonnet), constituée en Belgique en 1900, a fait éclore de nombreuses entreprises. Les unes ont pour objet l'exploitation du procédé de Chardonnet et sont des sortes de filiales de la Société de Besançon, les autres sont des émanations de la société allemande *Vereinigte Glanzstoffabriken* (procédé Bronnert-Fremery-Urban . Quelques-unes exploitent déjà des procédés moins connus, tels ceux à la viscose. On peut classer comme suit ces différentes entreprises :

Année de la constitution.	Noms des sociétés.	Capital actuel.	Nombre de titres.	
			Actions.	Parts.
		Fr.		
1891	Soie de Chardonnet (de Besançon)	2 000.000	16,000	»
1899	Soie Frémery allemande. .	2 500 000	2,500	»
1900	Soie de Chardonnet allemande.	3 000,000	3 000	»
1900	Soie artificielle de Tubize (procédé de Chardonnet). . .	1,000,000	20 000	16,000
1901	Soie artificielle de Givet (procédé Fremery).	1 500,000	15,000	35,000
1903	Société Française de la Viscose	2,200,000	4,400	4,400
1903	Fabrique de soie artificielle (procédé viscose) à Stettin .	Prince von Donnersmarck.		
1904	Soie artificielle d'Izieux (procédé Frémery))	2,000,000	20,000	20,000
1904	Société belge « La Viscose » .	5,000.000	50,000	»
1904	Soie de Chardonnet hongroise.	4,000 000	32 000	»
1904	Soie de Chardonnet américaine	5,000,000	50.000	»
1904	Textiles artificiels lyonnais .	800,000	8.000	8,000
1904	Soie de Chardonnet russe . .	5,000 000	10 000	»
1904	Soie artificielle d'Obourg (?)... Soie artificielle Valette (?)... etc. Procédé J. G. R ?) Procédé Haek (?)			

EN FORMATION.

Soie de Chardonnet italienne. Fr.	3,000,000	30,000	?
Soie artificielle de Beaulieu .	2,000,000	20,000	?
Société italienne de la Viscose .	2,400,000	24,000	?

Quatre de ces sociétés seulement peuvent être étudiées au point de vue rendement financier et ont, seules, une existence assez longue pour être considérées comme en fonctionnement

normal : la Société « Soie de Chardonnet de Besançon », la « Vereinigte Glanzstoffabriken », la « Vereinigte Kunstseidefabriken » et la « Fabrique de soie artificielle de Tubize. »

Soie de Chardonnet de Besançon.

Voici les résultats financiers obtenus par la Société de Besançon dans les six derniers exercices ;

Années.	Bénéfices nets.	Amortissements.	Réserves.	Répartition.
—	—	—	—	—
1898	Frs 202,198	»	»	75,000
1899	767.634	500.097	167,142	100,395
1900	301,131	168.523	55,291	77.315
1901	618,450	156,286	305.352	156,812
1902	767.469	255.873	247.507	264 080
1903	2,410.880	613,384	450,000	1,299.496
1904 (1er sem.)	2,071,169	»	»	»

La production journalière actuelle de Besançon dépasse 1,300 kil.; elle doit atteindre, sous peu, 1,700 kil.

Vereinigte Glanzstoffabriken.

Soie artificielle allemande (brevets Frémery).

Voici les bénéfices réalisés par cette Société pendant les trois derniers exercices :

	Marks.	Dividende.
1901	389,602.58	9 p. c.
1902	757,067.36	15 p. c.
1903	1,238,566.01	20 p. c.

Sur ces bénéfices, il fut appliqué aux amortissements en 1902, 283,379 M. 79 et, en 1903 : 380.911 M. 95.

La production journalière de la Société, qui possède deux usines, l'une à Oberbruck, en Westphalie, et l'autre à Niederworschmiller, près de Mulhouse, est d'environ 1,200 kil., et on

compte qu'elle pourra atteindre 1,500 kil. à la fin de cette année.

Vereinigte Kunstseidefabriken.

Soie artificielle allemande (brevets Chardonnet).

Le rapport lu à la dernière assemblée générale de cette Société disait que le quatrième exercice a vu se produire un grand développement de la production et de la vente de la soie. « La demande a été tellement forte que, quoique les trois fabriques aient travaillé jour et nuit et que l'usine de Besançon soit venue en aide à la Société, il a été impossible de suffire aux demandes. » Il a été décidé d'agrandir les usines de façon à doubler la production.

Les bénéfices du dernier exercice se sont chiffrés à 1 million 147,263 M., soit 39 p.c. environ du capital social. Il a été affecté aux réserves 81,612 M., aux amortissements 843,408 M. et le dividende total a été de 15 p. c. du nominal des actions.

Fabrique de soie artificielle de Tubize.

(Brevets de Chardonnet.)

La Fabrique de soie artificielle de Tubize, constituée en avril 1900, alors que déjà le procédé qu'elle exploite avait acquis les perfectionnements qui en assuraient l'application industrielle, a réalisé des bénéfices dès son premier exercice.

La fabrication journalière actuelle est d'environ 1,000 kilogr.; grâce aux installations nouvelles, cette production sera portée à 1,500 kilogr.

Les résultats financiers obtenus par la Fabrique de soie de Tubize depuis sa fondation se résument comme suit :

Années.	Bénéfices nets.	Amortissements.	Réserve et report à nouveau.	Répartition.
1901	200.475	200,475	»	»
1902	598,846	100,000	160,162	338 684
1903	1.332,509 (1)	630,000	112,960	589,549
1904 (1er sem.)	1,479,652			

(1) Y compris le report à nouveau de 1902.

De ce qui précède, il résulte que les usines s'occupant de la fabrication de la soie artificielle réalisent des bénéfices très considérables et que les capitaux investis dans ces exploitations ont été largement rémunérés.

Il n'en est pas moins certain que la connaissance de ces résultats suscitera, malgré les brevets ou après leur extinction, des concurrences acharnées avec l'inévitable baisse des prix de vente.

Les bénéfices excessifs sont anormaux et destinés par la force même des choses à se niveler, au profit de la communauté.

R. LUCION.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

La civilisation industrielle et les progrès des moyens de transport. — Les nécessités de la circulation dans les grandes agglomérations urbaines. — Le mouvement à Londres, chemins de fer, métropolitains, tramways, omnibus, piétons ; la « congestion du trafic » à New-York et le nouveau plan d'améliorations. — Paris et sa circulation, Berlin et ses voies de transport. — La nécessité des voies électriques souterraines ; les conditions que doivent remplir les métropolitains ; les voitures automotrices, les trains fréquents et à composition variable, l'extension de la solution aux services de grande banlieue. — La continuation du rôle des moyens de transport de surface, et notamment des omnibus.

On peut dire qu'au fur et à mesure que s'accentuent les progrès de la civilisation moderne, qui est essentiellement une civilisation industrielle, s'il en fut jamais, les moyens de transport doivent eux-mêmes se perfectionner, et par conséquent se modifier, pour répondre aux exigences de cette civilisation. Évidemment, l'accroissement de la population, l'augmentation parallèle de la consommation et de la production demandent des moyens de transport plus nombreux, mais cela ne suffirait pas à expliquer l'intensité des améliorations qui s'imposent. C'est qu'en effet les relations deviennent de plus en plus fréquentes dans un même milieu ou entre des groupes invariables de personnes; une activité de jour en jour plus intense se manifeste, les échanges prennent une activité qui nous surprend nous-mêmes et qui s'impose tout à la fois parce que la lutte commerciale devient plus

ardente et que le bien-être se développe en réclamant par suite des satisfactions plus diverses. Il faut ajouter, en outre, que l'industrie est obligée à toutes sortes d'égards, de produire vite et à bon marché, et aussi de réaliser rapidement la valeur des produits qu'elle a fabriqués, afin que le capital circule vite et trouve des emplois répétés dans le cours d'une seule année, et tout cela n'est possible que si les moyens de transport permettent le déplacement rapide de ces produits, en même temps que l'apport à bon compte, et dans le moindre temps possible, des matières premières destinées à alimenter la fabrication.

Les moyens de transport sont donc un des facteurs les plus importants de la vie économique, et il est nécessaire non seulement d'en suivre les transformations et les améliorations, pour tâcher d'en amener un peu partout l'introduction ou la réalisation, mais encore de signaler les tentatives faites dans une voie nouvelle, pour en indiquer soit les dangers, soit les mauvais résultats, soit, au contraire, les heureuses conséquences, afin d'éviter à la collectivité des écoles coûteuses et préjudiciables, ou de la pousser dans une voie féconde et productrice.

Par suite des conditions de la vie moderne et de cette concentration industrielle et commerciale qui tend à réunir une population énorme sur un même point, dans une agglomération unique dont l'étendue est considérable en dépit de l'entassement qui s'y produit si souvent, au mépris de l'hygiène, il est manifeste que la circulation à l'intérieur des villes, principalement des agglomérations dont nous venons de parler, est appelée à se faire suivant des formes toutes nouvelles. Ici aussi la capacité des moyens de transport doit constamment augmenter; ici aussi leur rapidité est une nécessité, autant du reste que leur bon marché, et ces trois conditions, avec celles qui doivent être remplies, et sur lesquelles nous ne pouvons insister, entraînent des difficultés particulières. C'est qu'en effet et d'abord, si l'on considère uniquement ou même partiellement des moyens de transport

installés dans les rues, la largeur de celles-ci impose une limite à la capacité, au débit des modes de transport ; de plus, la grande vitesse est malaisée à réaliser, étant donné que la rue doit servir et aux piétons et à tant de véhicules divers ; enfin, et en dépit de ce qu'il s'agit le plus généralement de transports en commun bénéficiant d'une sorte d'association impersonnelle, tout coûte forcément cher dans les grandes agglomérations, salaires, matières destinées à l'alimentation des chevaux, combustible même. Or, les procédés que l'on employait jusqu'à ces temps derniers pour satisfaire aux besoins de la circulation urbaine souffraient beaucoup des diverses causes susceptibles de majorer le prix de revient ; nous avons en vue les véhicules à traction de chevaux, omnibus et tramways, puis les lignes ferrées dont la traction se faisait par locomotives à vapeur.

Nous verrons tout à l'heure que ces procédés, tout en rendant encore des services, surtout en ayant rendu beaucoup à une époque où la circulation était loin d'être aussi intense, offrent des défauts caractéristiques en la matière. On a commencé de les supplanter ou au moins de les compléter par des méthodes plus nouvelles et plus perfectionnées ; mais pour comprendre l'importance qu'il y a à la généralisation de ces méthodes, et pour saisir les conditions dans lesquelles elles doivent fonctionner, il est essentiel de jeter un coup d'œil sur les mouvements de la circulation dans les grandes villes du monde et sur son développement.

Londres peut être considéré à tous égards comme l'exemple le plus concluant au point de vue qui nous occupe, et il ne faut pas oublier que c'est dans cette grande ville qu'on a tenté d'abord la création de ces voies de circulation intérieure qu'on nomme les métropolitains, naturellement avec la traction à vapeur ; et c'est là aussi qu'on a pu, comme de juste, constater d'abord les inconvénients qu'ils présentent, en dépit des services qu'ils sont capables de rendre. Nous n'avons pas le loisir de nous livrer à une étude comparative pour suivre les progrès de cette circula-

tion dans la métropole anglaise; mais nous pourrons renvoyer les curieux de la chose à une étude remarquable publiée dans le journal de la *Royal Statistical Society*, et due à M. Harper. Pour se faire une idée bien nette de la question et de sa complexité, il faudrait du reste parcourir au moins les innombrables publications qui ont paru ces temps derniers, depuis qu'il existe une Commission du *London Traffic*, chargée de rechercher la meilleure solution pour assurer le transport des personnes dans l'immense étendue de Londres. Et précisément, il est nécessaire de faire observer préalablement que la surface desservie à laquelle s'appliquent les chiffres cités, c'est ce qu'on nomme le « plus grand Londres », comprenant tout à la fois la classique cité et tout le ressort de la police métropolitaine, et aussi les agglomérations situées à moins de 15 milles où dont une portion est dans un rayon de 12 milles (19 kilomètres) du point central de Charing Cross. C'est une superficie de 693 milles carrés, dont la population était de près de 6,600,000 personnes en 1901. On ne peut pas dire que ce soit toute la « banlieue » de Londres, et les mouvements du trafic des trains desservant l'agglomération londonnienne, comprennent un grand nombre de voyageurs qui viennent de plus loin, sans parler même de ce qu'on peut considérer comme des voyageurs de grandes lignes, au sens que l'on donne à ce mot en français. Quoi qu'il en soit, durant l'année 1902, que nous prendrons comme base d'estimation, à défaut de données absolument complètes plus récentes, nous voyons que les chemins de fer desservant le *Greater London* ont transporté dans leur ensemble 1 milliard 70 millions de voyageurs : dans ce total, il y a celui des diverses lignes qui relient la province à la capitale, et dont une bonne part du trafic revient évidemment à ce que nous appelions tout à l'heure les grandes lignes. Les « lignes locales », *Metropolitan*, *District Railway*, *North London*, qui constituent en réalité les métropolitains anciennement construits pour les besoins de l'agglomération, ont transporté 195

millions de voyageurs. Nous ne ferons pas mention expressément du trafic des nombreux embranchements qui relient de la façon la plus heureuse les grandes lignes à ces réseaux métropolitains en rendant possible un trafic commun, que permettait la traction à vapeur pratiquée sur toutes ces lignes. Quant aux métropolitains nouveaux, ils transportent 70 millions de personnes, tant sur les lignes du *City and South London*, qui est un précurseur en matière de traction électrique, et qui a augmenté assez récemment son développement, que sur celles du petit raccordement *Waterloo and City*, qui est en réalité le prolongement électrique jusqu'au cœur de la ville d'une grande ligne à traction à vapeur, ou du *Central London*, vrai type de métropolitain électrique à grande fréquentation. On voit que c'est un mouvement énorme, et encore le trafic de plusieurs embranchements y manque-t-il, confondu qu'il est dans celui de certaines lignes principales.

Et pourtant tous ces réseaux de voies ferrées sont insuffisants pour satisfaire aux besoins réels de la circulation londonnienne, bien que, à certains moments, les gares terminus de la métropole voient arriver jusqu'à 384 trains essentiellement locaux (de banlieue) dans le court espace d'une heure. Il y a insuffisance des moyens de transport par rail, à la fois pour le trafic centripète, si on peut l'appeler ainsi, amenant les voyageurs de la banlieue, suivant l'expression classique française, et aussi pour la circulation à l'intérieur de l'agglomération. Les métropolitains électriques sont cependant venus apporter leur précieux concours, et la preuve en est que, sans parler du *Waterloo and City* qui n'a que le trafic peu variable de la grande ligne à vapeur qu'il prolonge, le *City and South London* a vu doubler, depuis 1900, et en deux années seulement, son mouvement de voyageurs, qui atteint 19 millions d'unités, pendant que sur le *Central London*, celui qu'on appelle familièrement le «tube à quatre sous», le mouvement correspondant est passé de 15 millions à 45 millions. Et les recensements et comptages auxquels on se livre de temps à

autre et qu'on a multipliés ces temps derniers, accusent le passage, en 12 heures, de 12,000 à 13,000 véhicules de toutes sortes, omnibus, fiacres, charrettes, etc., pour une des voies, il est vrai, les plus fréquentées de Londres; pour d'autres même, on dépasse le total de 16,000 véhicules. Naturellement ce ne sont point là que des véhicules destinés au transport des personnes : mais tout d'abord il est probable qu'avant peu, les transformations typiques s'imposeront pour les transports commerciaux dans les villes; d'autre part, les omnibus à eux seuls, sans parler des fiacres, représentent plus du tiers de ce chiffre énorme de véhicules, et ils sont essentiellement destinés à remplir un office analogue à celui de toutes les lignes ferrées desservant d'une façon quelconque l'agglomération. Enfin, nous n'avons pas encore parlé des tramways, qu'à Londres on a eu le bon esprit de ne pas établir sur les voies de grande circulation, mais qui n'en rendent pas moins des services signalés. Pour les omnibus, leur trafic est considérable : il est évalué approximativement à 500 millions de voyageurs. Pour ce qui est des tramways, le chiffre correspondant est exactement de 360 millions pour l'année finissant en juin 1903. Et pourtant la circulation des piétons est prodigieuse et croît de façon constante, puisque dès 1891 (des relevés complets n'ont pas été faits depuis), le nombre des personnes entrant seulement dans la cité, en 24 heures, atteignait 1,200,000. Aujourd'hui, on doit dépasser les deux millions.

Nous ne pensons pas que la multiplication, le perfectionnement des moyens de transport doivent jamais faire disparaître le piéton, mais il est certain qu'ils en réduiront considérablement le nombre, parce que, en présence du besoin de vitesse qui s'impose dans toutes les manifestations de la vie, de plus en plus on recourra aux modes de locomotion rapides. Une bonne partie de ces milliers et milliers de gens qui se servent de leurs jambes le font faute de mieux, faute d'un instrument de transport répondant à leur désir de déplacement rapide et à bon marché, suivant

la direction qu'ils ont à suivre. C'est en cela qu'on a eu raison de dire que la création d'un bon moyen de transport lui fait naître aussitôt une clientèle pour ainsi dire supérieure à son débit maximum possible : si bien qu'un ingénieur, dont nous avons oublié le nom, désespéré de constater qu'on n'arrive pas à « décongestionner » la circulation, en est venu à cette conception bizarre qu'il serait tout aussi simple de ne point créer des moyens de communication qui sont bientôt encombrés à leur tour. A coup sûr, si l'on jette un coup d'œil sur quelques autres grandes villes, on est stupéfait de l'intensité de la circulation qui s'y fait. Pour New-York, les chiffres que nous allons donner sont, eux aussi, éloquents; ils se rapportent, du reste, à ce qu'on nomme le *Greater New-York*, que l'amour-propre des Américains a créé pour éclipser les cités du Vieux Monde, en réunissant à New-York, Brooklyn, Bronx, Queen et Richmond. Ici la surface est de 306 milles carrés et la population à peu près de 3 1/2 millions d'habitants. Si nous nous référons aux chiffres donnés par le census récent, nous constatons que le mouvement des voyageurs de toute sorte, dans la puissante agglomération yankee, est de 1,167 millions; c'est un chiffre formidable eu égard à la population, mais qui démontre bien que l'usage des moyens de transport se vulgarise forcément dans les pays industriels, où l'on sait faire rendre davantage à la machine humaine en la mettant à même de perdre moins de temps.

Dans le chiffre que nous venons de donner, n'est pas compris le trafic des innombrables bacs à vapeur qui relient New-York à ses faubourgs en traversant les nappes d'eau qui les séparent. C'est à New-York plus que partout ailleurs qu'on voit bien qu'il n'y a pas de fin aux entreprises de transports urbains, ainsi que l'a dit pittoresquement l'honorable Robert P. Porter. Le fait est qu'en 1882, les divers tramways et *elevated* ne transportaient pas plus de 250 millions de personnes par an. Actuellement les tramways, dont une bonne partie ont été dotés de la traction électrique, transportent

à peu près 600 millions de personnes; les chemins de fer *elevated* dits de Manhattan, par conséquent du centre de l'agglomération, en véhiculent pour leur part 200 millions, et ils ont été récemment mis à la traction électrique; enfin le reste est transporté par les tramways ou le réseau d'*elevated* de Brooklyn et de Queens. Ici les omnibus ne sont pas employés, parce qu'on a pu recourir couramment aux tramways, par suite de la rareté des voitures de place. Des améliorations sérieuses ont été apportées ces temps derniers, grâce à la transformation des tramways et des *elevated*, pour lesquels on a adopté la traction électrique. Mais cela n'était pas encore assez : à New-York comme à Londres, on a jugé nécessaire de nommer une sorte de vaste commission chargée d'étudier le problème, et bien que nous ayons plutôt confiance dans l'initiative privée pour découvrir la solution devant satisfaire les besoins du public — en touchant une équitable rémunération des efforts et des travaux faits — nous reconnaissons qu'on est arrivé à une décision qui semble devoir donner un instrument précieux à la circulation de New-York. C'est le métropolitain électrique et souterrain, le *subway*, dont une première section a été récemment terminée. Cette ligne, qui est souterraine sur la plus grande partie de sa longueur, s'étendra, lorsqu'elle sera complètement achevée, sur toute la longueur du grand axe de l'agglomération new-yorkaise, en passant même sous le bras de mer qu'on appelle la rivière Harlem. La portion de ce réseau déjà ouverte à l'exploitation, montre les dispositions les plus avantageuses à tous égards.

Paris lui aussi se trouve en présence des nécessités les plus urgentes au point de vue des facilités de transport à donner à sa population : et nous ne considérons pas seulement la population comprise dans les fortifications, la population du Paris administratif, mais bien celle de l'agglomération parisienne, qui englobe non seulement tout le département de la Seine, mais encore bien des petites villes environnantes. C'est en réalité quelque quatre

millions d'habitants à desservir. A ne prendre même que la circulation intérieure, nous trouverions un mouvement de plus de 500 millions de personnes pour l'année 1900, année d'exposition qui avait amené une surexcitation exceptionnelle de cette circulation; mais à considérer l'ensemble de l'agglomération, nous relevons pour 1903 le chiffre énorme de 864 millions d'individus. Ce chiffre paraîtra d'autant plus formidable que, deux ans auparavant, presque avec les mêmes moyens de transports (à part le développement du chemin de fer métropolitain), la circulation n'avait été que de 587 millions. Cela montre tout à la fois l'importance des modes de locomotion qui peuvent suffire à un pareil trafic, et l'urgence qu'il y a à augmenter encore ces facilités de transport, puisqu'elles deviennent manifestement insuffisantes pour des besoins croissant bien plus vite que les instruments de transport. Nous pourrions ajouter, mais cela nous entraînerait beaucoup trop loin pour aujourd'hui, que beaucoup des entreprises assurant ce mouvement n'en tirent pas les bénéfices qu'elles pourraient et qu'elles devraient, tout simplement par suite d'une mauvaise organisation technique et par conséquent commerciale. Dans ce total énorme que nous venons de relever, la part omnibus n'est pas de moins de 258 millions, et nous devons dire que, pour eux particulièrement, les recettes effectives ne correspondent pas à l'abondance de la clientèle; la part des tramways est de 365 millions; les chemins de fer à vapeur construits dans l'intérieur même de Paris ont transporté seulement 56 millions de voyageurs, en dépit de leur long réseau, parce qu'ils sont à vapeur et présentent tous les défauts de ce mode de traction pour des lignes urbaines; au contraire, le trafic du métropolitain électrique, a été de plus de 100 millions. Le reste est fourni par les bateaux, et aussi par les lignes ferrées qui viennent aboutir dans Paris, et qui pour une bonne part assurent les communications de la banlieue avec le centre de l'agglomération : ce sont là, à proprement parler, des relations

urbaines, et c'est tout au plus si dans le trafic des gares parisiennes, et par suite dans le total général donné plus haut, il faut faire une déduction de 20 millions de personnes comme représentant les voyageurs des grandes lignes, arrivés à Paris ou partis pour la province. Il reste donc 845 millions pour le chiffre de la circulation parisienne. Ici encore nous retrouvons ce phénomène si curieux des besoins de la circulation se développant d'autant plus que les moyens de les satisfaire se mutiplient et se développent eux-mêmes.

Berlin ne peut évidemment pas songer à le disputer en importance aux villes que nous venons d'indiquer, et cependant nous ne pouvons nous dispenser de donner quelques chiffres à son sujet, car les moyens de transport s'y perfectionnent et ont, eux aussi, à suffire à un trafic chaque jour croissant. Le fait est qu'en 1900, par exemple, la circulation a été de 37 millions de voyageurs sur la voie de ceinture appelée *Ringbahn*, de plus de 60 sur le *Stadtbahn*, et enfin de 390 millions sur les lignes de tramways et d'omnibus. Cela donnait déjà un total assez respectable pour une ville dont la population n'atteignait pas 2,600,000 habitants. Là encore on a trouvé que la solution nécessaire pour répondre — au moins partiellement — aux besoins de la circulation, c'était d'adopter la traction électrique partout où cela était possible, et surtout de construire des voies électriques absolument distinctes des rues, permettant à la fois un trafic intense et à grande vitesse. C'est ainsi qu'on est arrivé, comme dans les autres grandes villes que nous avons citées, à la conception et à l'exécution d'un métropolitain poussant de jour en jour ses embranchements dans des directions diverses et dont les lignes sont établies encore aériennement, ce qui est aussi peu gênant que possible avec la traction électrique.

En somme, l'emploi de l'électricité et sur voies spéciales, pour satisfaire aux besoins de la circulation urbaine, s'impose partout, en dépit des services que les tramways électriques peu-

vent rendre, dans certaines conditions, en empruntant la surface des rues. C'est à Boston que, pour la première fois, on a descendu dans des tranchées ou dans des tunnels à faible profondeur les tramways qui encombraient auparavant les rues; et depuis lors c'est toujours à une forme quelconque de ce procédé qu'on recourt : souvent, il est vrai, on donne le nom de chemins de fer métropolitains aux voies que l'on établit de la sorte ou sur des viaducs, car la différence est malaisée à faire entre un tramway électrique pouvant marcher à bonne allure et un chemin de fer, également électrique, ne prenant que des voyageurs. Fréquemment, ce n'est pas une ligne que l'on crée de toutes pièces, c'est simplement une voie à traction à vapeur que l'on modifie en « l'électrifiant », comme disent les Anglais, et en lui donnant par cette transformation à peu près tous les avantages caractéristiques d'une ligne électrique urbaine : bien entendu, nous ne nous occupons pour l'instant que des lignes métropolitaines et des services précieux que l'électricité y peut rendre, mais bien entendu aussi nous ne considérons pas comme un réseau urbain intelligemment compris celui que des préoccupations uniquement fiscales ont obligé les concessionnaires d'accepter à Paris, et où les lignes s'arrêtent brusquement à une limite absolument théorique, celle des fortifications, sans se poursuivre dans le cœur même des agglomérations secondaires qui sont en communication constante avec l'agglomération centrale, sans au moins se relier avec les voies ferrées existantes et qui pourraient constituer comme des affluents au réseau métropolitain.

En ce moment même, à Londres, un vaste plan est entamé qui a pour objet de doter de la traction électrique une bonne partie des voies ferrées ordinaires sillonnant l'énorme ville, et aussi de créer des voies nouvelles électriques : il s'est fondé dans ce but une Compagnie des chemins électriques souterrains qui va « électrifier » le *Metropolitan District Railway* et établir

trois « tubes », ce qui représentera dans l'ensemble un développement de plus de 90 kilomètres de voies ferrées exploitées électriquement. Cette transformation du vieux et classique métropolitain appelé le District est tout à fait caractéristique : et pourtant cette ligne ferrée a rendu bien des services à la population de Londres! Mais malgré sa fréquentation, elle ne rapportait point de gros dividendes à ses actionnaires, et le public, par comparaison avec ce que lui offrent les métropolitains électriques, ressentait très vivement les inconvénients de la traction à vapeur sur ces voies presque entièrement souterraines. Paris voit se multiplier et les lignes et les projets de lignes électriques souterraines, en attendant qu'on se décide effectivement à doter de la traction électrique ses lignes suburbaines, et d'une façon plus heureuse et mieux comprise que le chemin de fer coûteusement construit par la Compagnie de l'Ouest. Nous avons signalé en deux mots le vaste *subway* dont on est en train de doter New-York; mais les projets sont bien autrement vastes que ce simple réseau, qui représente pourtant déjà un développement de plus de 40 kilomètres. Nous pourrions citer par exemple ce qu'on nomme le *Rapid Transit Railroad Brooklyn-Manhattan*, puis la ligne qui réunira New Jersey à Manhattan en passant la North River, ou bien encore le prolongement dans New-York même des lignes du Pennsylvania Railroad, au moyen d'un tunnel à quatre voies sous la North River et d'un tunnel à six voies sous l'East River. Sans entrer dans plus de détail, nous pouvons du moins faire apprécier l'importance absolue des voies métropolitaines nouvelles dont va se trouver doté New-York. Actuellement, les divers moyens de transport ont une capacité totale annuelle de 1,200 millions de voyageurs, avec les nouvelles constructions projetées ou en cours d'exécution, cette capacité atteindra près de 2 milliards de voyageurs, dont 125 millions pour le *subway* dont nous avons parlé, et à peu près 390 millions pour l'accroissement de débit des moyens

de transport existants, mais améliorés grâce à l'adoption de la traction électrique. Il faut dire que la traction électrique telle qu'on commence à la pratiquer couramment à New-York, est des mieux comprises à tous les points de vue. Sur le *subway*, par exemple, ce n'est pas seulement de deux voies que l'on dispose, mais bien de trois et même de quatre sur une partie du réseau, ce qui permet d'assurer deux services distincts de trains ; les uns sont des trains express, parcourant des voies spéciales, reliant directement certains points entre lesquels les relations sont intenses et suivies, et cela à une allure qui peut atteindre 40 kilomètres à l'heure, nous entendons la vitesse commerciale y compris le temps perdu aux arrêts. Les autres trains font les petits parcours de station à station, le service omnibus, ce sont les trains locaux, ainsi qu'on les nomme, dont l'allure, en dépit de ces stationnements répétés, atteint encore néanmoins 25 kilomètres. Et notons que ces trains ne sont point remorqués par des locomotives électriques, ne comportent pas de véhicule tracteur remorquant derrière lui les voitures du convoi, comme cela se passe pour la traction à vapeur : chaque convoi est composé d'un certain nombre de voitures motrices, qui non seulement assurent leur propre propulsion, mais encore traînent les quelques véhicules ordinaires faisant partie du train. C'est là la vraie solution de la traction électrique, en dépit de l'usage de locomotives électriques que l'on fait sur certaines lignes ; c'est là ce qui constitue la supériorité de cette traction sur la traction à vapeur.

C'est qu'en effet la locomotive, quelle que soit la puissance que lui donnent tous les perfectionnements réalisés, ne peut qu'assez lentement mettre en vitesse la file de voitures attelées derrière elle : si on veut essayer de lui imprimer brusquement une très grande vitesse, au moment du départ d'une gare, comme son poids ne lui assure pas une adhérence suffisante par rapport au poids attelé derrière, les roues tourneront en glissant

sur les rails, patineront, tel un cheval qui glisse sans avancer s'il doit tirer un charrette trop lourdement chargée. Et voilà pourquoi les arrêts nombreux, dans une exploitation à vapeur, abaissent tout de suite dans une énorme proportion la vitesse que l'on peut obtenir sur tout un parcours ; le train ne regagne que progressivement la vitesse normale de marche qu'il doit prendre, de même du reste que le convoi doit amortir peu à peu sa vitesse et perdre du temps aux approches de la station, avant de s'arrêter définitivement, la machine ne pouvant opposer une résistance suffisante pour assurer un arrêt brusque. Notons du reste que la locomotive électrique, même empruntant son courant à une station centrale par l'intermédiaire d'un conducteur, présente les mêmes inconvénients, puisque la puissance motrice est toujours localisée dans ses quelques roues. Avec la propulsion effectuée par toutes les roues des diverses voitures d'un convoi, les choses se passeraient tout à fait autrement, puisque chaque paire de roues aurait seulement pour mission d'assurer le déplacement du poids dont elle est chargée. On n'en arrive pas absolument à cette solution, mais du moins tout train comporte une série de voitures automotrices réparties dans la longueur du convoi, commandées d'ailleurs par un seul mécanicien et dont les roues se mettent à tourner simultanément au départ, sans être exposées à patiner, puisqu'elles n'ont à traîner qu'une charge réduite composée de la voiture automotrice même et d'une ou deux voitures de remorque, que l'on intercale dans la composition du convoi. En une dizaine de secondes, le démarrage est assuré, c'est-à-dire qu'en 10 secondes on atteint la vitesse maximum à laquelle on marchera. L'avantage des démarrages rapides que permet l'emploi des automotrices multiples, ou, comme on dit le plus souvent, des unités multiples, est d'autant plus à apprécier que les arrêts sont plus fréquents, ce qui est tout à fait caractéristique des lignes urbaines, métropolitaines ou même de banlieue. Et qu'on n'en doute pas, il n'est

pas avantageux seulement d'établir de nouvelles lignes métropolitaines électriques, il est non moins utile de remplacer la traction à vapeur par la traction électrique : on en a eu la preuve quand on a effectué cette substitution sur un des *elevated* de Chicago. Assurément, les dépenses d'exploitation ont augmenté légèrement, l'entretien et l'amortissement des voitures à voyageurs représentent un chiffre notablement plus élevé, ces voitures comportant également les engins de propulsion ; mais la dépense d'exploitation par voyageur a baissé de 20 à 13 centimes, le prix correspondant par voiture-kilomètre s'est lui-même abaissé d'un tiers environ, tout simplement parce que la traction électrique par automotrices, avec ses arrêts innombrables et peu prolongés, sa vitesse finalement considérable, a permis de transporter 24 millions au lieu de 14 millions de voyageurs.

Mais, de ce que nous avons dit, il ne faut pas conclure que les métropolitains électriques vont suffire à satisfaire aux besoins toujours croissants, ne l'oublions pas, de la circulation dans les grandes agglomérations modernes, surtout, bien entendu, avec des métropolitains à faible rayon d'action comme on en construit à Paris, et comme est un peu également le réseau métropolitain de Berlin ou celui de Vienne. Non seulement les grandes villes doivent être en communications faciles avec leurs faubourgs, mais encore avec les centres petits et grands qui forment leur banlieue, même éloignée, et qui sont comme autant de satellites de leur activité. Et ainsi que l'a fort bien dit notre collègue à la Société des ingénieurs civils de France, M. de Traz, il y a nécessité de reculer de jour en jour les limites de la zone facilement accessible aux personnes que leurs occupations appellent quotidiennement en ville ; il faut augmenter en conséquence la rapidité, les facilités de transport, la fréquence des départs. Il est bon de se rappeler que la locomotive à vapeur et même la locomotive électrique se prêtent mieux à l'emploi de trains longs qu'à celui de trains courts ; la puissance dont

elles peuvent disposer se trouverait mal utilisée, si on leur faisait remorquer quelques voitures qui seraient bien loin de représenter le poids maximum qu'elles sont susceptibles de traîner. Et, d'autre part, on ne peut multiplier les trains de grande capacité, faute d'un trafic suffisant à certaines heures de la journée. Au contraire, avec la propulsion au moyen de véhicules automoteurs, on compose les convois comme on le veut, on proportionne exactement la longueur d'un train à l'intensité de la circulation, et, par suite, on peut avoir des trains multiples qui suscitent le mouvement des voyageurs. On voit donc que si l'on veut réellement rendre pratiques les relations entre le cœur et la banlieue des grandes villes (et nous n'envisageons pas seulement les immenses agglomérations d'étendue exceptionnelle), il faut adopter la traction électrique par unités multiples dans un vaste rayon autour des points très peuplés. Nous laissons, du reste, volontairement de côté la question de l'électrification des grandes lignes ferrées en général.

Comme nous l'avons dit, il ne faut pas se figurer que les métropolitains souterrains sont appelés à faire disparaître les moyens de transport en commun empruntant la surface des rues, à commencer par les omnibus. A Paris, on a émis la crainte que l'exploitation des omnibus ne doive céder complètement devant la concurrence des lignes souterraines électriques, et des services ont été supprimés qui suivaient certains parcours desservis par le métropolitain. Mais on s'est trop hâté. Si, brusquement, l'on a vu fléchir le trafic de ces services, cela tenait à la nouveauté, d'abord, puis à ce que leur allure de marche était vraiment trop lente et leur prix trop élevé pour les petits parcours; si l'on avait patienté un peu, on aurait vu refluer vers les omnibus tous ceux qui préfèrent voyager au grand air, ne point descendre d'escaliers, et cela surtout si l'on avait activé la marche des voitures et si un tarif intelligemment compris avait appelé toute une clientèle qui hésite à descendre dans le souterrain du mé-

tropolitain pour une distance très faible. Quand nous parlons, du reste, d'accélérer la vitesse, nous devrions ajouter qu'il faut aussi multiplier les départs. Toujours est-il que nous trouvons à Londres un exemple de ce que nous avançons, puisque les petits omnibus légers et rapides soutiennent vaillamment la lutte contre toutes les lignes électriques souterraines ou de surface. On doit partir de ce principe que jamais maintenant les moyens de transport ne sont suffisants pour la circulation dans les grandes agglomérations, mais cela à une condition : c'est que ces moyens de transport assurent un trajet rapide, qu'ils soient à un débit pour ainsi dire constant, grâce auquel le voyageur sera sûr de ne pas attendre longtemps le passage d'un véhicule, et, par conséquent, aura toujours un gain de temps sur le trajet à pied, gain de temps qui compensera le prix payé par lui. Le tout est que les exploitants sachent tenir compte de tous ces facteurs sans perdre à leur exploitation.

Nous n'avons pu qu'effleurer toutes ces questions, mais nous avons tenu à poser certaines bases qui démontrent l'importance de ces problèmes, et sur lesquelles nous pourrons appuyer avec certitude les observations que nous aurons l'occasion de faire plus tard.

DANIEL BELLET,

professeur à l'École libre des sciences politiques.

LA VIE SCIENTIFIQUE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ANGLAIS DANS LES TEMPS MODERNES (1).

La réédition de l'ouvrage bien connu de Cunningham mérite à divers titres que nous en parlions avec quelque détail. D'abord le soin avec lequel elle a été revue et les très intéressantes parties qui ont été ajoutées, notamment celle qui concerne Lord Burleigh, donnent au volume un regain d'intérêt. Ensuite, la matière même mérite qu'on en reparle, non seulement parce que les questions d'histoire économique ont une importance qui croît de jour en jour, mais surtout parce que les courants économiques qui se partagent notre monde contemporain sont demeurés, dans leurs grandes lignes, les mêmes. Que fait M. Chamberlain, sinon de reprendre à l'échelle plus vaste de l'impérialisme, la politique mercantile de Lord Burleigh. Que font les libres échangistes et les partisans du *free-market*, sinon d'accentuer et de pousser à l'extrême les données fondamentales de l'école d'Adam Smith? Nous allons pénétrer dans cette lutte que suit le monde entier, parce que la politique universelle en dépend, mais nous y entrerons avec un recul de quelques siècles.



L'introduction, qui résume les données caractéristiques de la société moderne, eu égard au moyen âge, mérite surtout l'attention. L'auteur indique fort bien que le nerf de toute son organisation, l'argent, en constitue le facteur essentiel. Il aurait pu y ajouter: les idées. Car, les historiens romantiques n'avaient pas tort en parlant de la Renaissance comme d'une époque de libération des esprits, délivrance intellectuelle qui avait été à

(1) *The growth of english industry and commerce in modern times*, by CUNNINGHAM, vol. I. The mercantile system; vol. II. Laissez faire. Cambridge, 1903.

leur sens le moteur de l'Histoire. Et quand on songe au rôle croissant de la science, de la technique et de l'art, du droit et de ses réglementations, de la morale et des affinements dans les relations sociales, on peut se demander si la conception matérialiste de l'histoire, qui est aujourd'hui si fort à la mode, mérite vraiment tant de vogue, et si tout ce que nous sommes, ainsi que le soutiennent quelques-uns, sort uniquement de la découverte de l'Amérique et de l'afflux des métaux précieux.

Dans cet ordre d'idées, à côté du romantisme historique, dont les grandes lignes demeurent exactes, il y a des facteurs actuellement moins connus que ceux qui se rattachent à la religion ou à la morale : ce sont les facteurs politiques dont le travail a constitué les nationalités contemporaines, facteurs qui méritent d'être mis en relief plus visiblement qu'on ne le fait encore, facteurs auxquels l'auteur accorde déjà une grande importance.

La lutte entre la Hollande et l'Angleterre qui résume, au point de vue extérieur, les destinées tant politiques qu'économiques de l'Europe, n'est au fond qu'un conflit entre la forme politique de la Municipalité et celle de l'État. La Hanse modernisée transporte ses chances dans les Provinces-Unies : Anvers inaugure la finance d'aujourd'hui, et l'Angleterre, elle aussi, pénètre dans l'époque capitaliste comme ses adversaires. Mais elle entre dans la lice avec la supériorité que donne l'assurance juridique et politique d'un État, et cette forme supérieure d'organisation triomphe dans le royaume insulaire, de même que par Colbert sur le continent, un peu plus tard.

Une autre caractéristique d'un peuple qui, abandonnant le gouvernement local, passe à la conception nationale, c'est l'importance qu'y prend la question de la marine. Posséder l'hégémonie maritime, la thalassocratie, comme disaient les anciens, c'est un rêve qui saisit toutes les nationalités en formation. L'Allemagne contemporaine, la France et la Hollande du grand siècle, l'Angleterre d'Élisabeth, ont eu une politique analogue. L'émigration, la colonisation, l'industrialisation, l'association,

tous ces phénomènes s'y joignent et la Réforme y est surtout sensible en ce que les prohibitions du droit canonique sur l'intérêt sont abandonnées pour faire place à une politique financière toute nouvelle, autre et nouvel effet de la révolution des idées sur la révolution des faits.

Cette poussée nationale aboutit à une sévère discipline intérieure, à ce que l'auteur appelle d'un mot excellent, un Colbertisme parlementaire, en ce que ce ne sont pas des décrets royaux, mais des lois qui contrôlent l'administration économique du pays, tant dans les colonies que dans la mère-patrie, système de protection outrée qui se détruit lui-même de toutes parts, malgré des guerres heureuses contre la France, et aboutit à la révolution économique d'Adam Smith, à laquelle s'oppose la révolution continentale de 1789.

*
* *

C'est la doctrine du laisser faire à laquelle est consacré le deuxième volume de l'ouvrage. Il examine successivement la transformation machiniste de l'industrie, spécialement dans les industries de la filature et du tissage, et les maux, crises, avatars et fluctuations qui se succèdent durant la première moitié du XIXe siècle.

Disons quelques mots de sa conclusion, qui peut nous intéresser plus encore que le livre, en ce qu'elle touche une comparaison entre l'âge d'Élisabeth et l'âge de Chamberlain. L'unité nationale ne lui semble plus le facteur qui guide l'évolution économique, pas plus que le commerce intermunicipal n'était voué au succès à l'époque d'Élisabeth. Un autre âge lui paraît s'ouvrir pour lequel l'Angleterre lui paraît prédestinée à jouer un rôle pareil à celui de l'Empire romain en propageant des méthodes de travail, de confort et d'administration régulière, de respect de la vie humaine et de libres institutions démocratiques.

C'est assurément un beau rêve, mais on peut se demander

si, dans l'état actuel des choses, et quelle que soit la persévérance de ses enfants, l'énergie disciplinée, militaire, et l'effort d'un ensemble d'institutions américaines, françaises, allemandes qui tendent à projeter puissamment, sur un point du globe l'activité qui leur est propre, n'aura pas raison des méthodes qui ont fait la gloire de l'Angleterre mais ont pu vieillir.

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DURANT LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES (1).

Cette étude de sémiologie ou symptômatologie économique a pour objet d'exposer, suivant les signes extérieurs de l'activité italienne, traduits en variations statistiques, le développement de celle-ci depuis 1871. Les efforts qui ont été faits par cette nation relativement jeune, ont abouti à des résultats incontestables dont le principal mérite réside dans une gestion financière des plus remarquables. Les Italiens ont l'amour des chiffres. Ce n'est pas seulement le pays des beaux budgets, c'est aussi le pays des statisticiens et des économistes de l'école mathématique.

Le livre de M. Sensini est divisé en deux parties. Dans la première, il étudie ce qu'il appelle les indices ou facteurs indirects: population, hygiène, consommation, instruction, criminalité. Dans la seconde, il examine les facteurs directs : agriculture, industrie, état des ouvriers, commerce, transports, monnaie, crédit, épargne, finances publiques et privées.

Parmi les phénomènes démographiques, celui de l'agriculture est un des plus curieux, spécialement en Italie, où il a été très remarquablement observé par Bodio. L'auteur attribue l'émigration italienne tant permanente que passagère à la demande de bras des autres pays, et prétend que l'état intérieur du pays n'y est pour rien. C'est assez peu probable cependant. Il est re-

(1) GUIDO SENSINI, *Le Variazioni dello stato Economico d'Italia nell ultimo trentennio del secolo XIX.* — Saggio di semiologia economica, Rome, Loescher et C°.

grettable que l'auteur ne nous ait pas fourni un tableau des émigrants par province, on aurait pu constater que l'émigration est en raison directe de l'intensité du régime de grande propriété foncière qui domine dans l'Italie du sud. Ce qui est plus exact. c'est le fait rapporté par l'auteur que l'émigration passagère tend à l'emporter sur l'émigration définitive. L'Italien, le Sicilien, vont en Tunisie, par exemple, chercher du travail puis rentrent chez eux.

La même division par région eût du être faite pour tous les points examinés. Pour l'instruction, l'auteur indique, il est vrai, qu'en Piémont, le nombre d'illettrés est descendu à un pourcentage très bas, tandis qu'en Calabre il est demeuré environ à 75 p. c., mais il eût été si intéressant de faire systématiquement des recherches en ce sens ! La raison en est que, malgré l'unité de langue et de politique, l'état économique de la péninsule est absolument discordant. Tandis que le nord est industriel, actif et tient un rôle éminent parmi les centres économiques de l'Europe, le sud est resté dans le marasme le plus complet. La plupart des moyennes générales du royaume sont absolument arbitraires et ne représentent qu'une transaction entre deux situations tout à fait opposées, transaction qui ne correspond encore à aucune réalité effective. On voit avec quelle prudence il faut accepter les conclusions statistiques de cette espèce. Ce n'est qu'en la complétant par la méthode des variations concomitantes appliquée de province à province que nous pourrions y attacher une valeur vraiment scientifique.

Voici un tableau des principales productions agraires qui est peu encourageant :

Années	Blé (hectol.).	Maïs (hectol.).	Riz (hectol).	Vin (hectol.).	Huile d'olive (hectol.).	Fruits (par centaines de fruits).
1870-74	50,898	31 174	9.798	27 539	3.323	26,013
1879 83	46 562	29.661	7.2[illegible]1	36.760	3 [illegible]90	37 766
1884 88	42.040	29 778	7.506	30 250	2 518	33 979
1889-93	44 597	27 092	6 737	30.870	2 399	33 197
1894 98	42,912	25.057	5.621	27 991	2 245	34 439
1899-1900	47 865	30.275	6,225	32 850	1,345	41,400

On voit qu'à part les fruits, la production n'a pas augmenté, au contraire, et justement pour le seul article pour lequel une augmentation soit sensible, une telle baisse de prix sur les marchés extérieurs s'est manifestée, qu'une crise très grave a éclaté. Ajoutons que l'agriculture, c'est surtout l'Italie du Sud.

Par contre, le développement industriel, propre à l'Italie du Nord, est énorme. En 1887, l'Italie consommait 327,665 tonnes d'anthracite, 60,500 de tourbe, 408,414 d'agglomérés, et 3 millions 583,143 de charbon et coke; en 1900, les chiffres étaient respectivement de 479,896, 25,125, 703,740 et 4,947,180. Il faut y joindre l'utilisation des forces hydrauliques de plus en plus répandue. Le nombre des mines et minières est également significatif : de 498 en 1871, il passe à 667 en 1886; à 1,052 en 1896 et à 1,541 en 1900. De même, 5,732 ouvriers travaillaient en 1881 le fer et l'acier. On en compte 14,334 en 1900. On pourrait faire les mêmes remarques pour d'autres industries, notamment celle de la soie.

Nous voudrions avoir le temps non seulement de continuer cette analyse, mais de suivre l'auteur dans son étude des variations de la politique commerciale. Celle-ci a été variable et sinueuse à l'excès, mais elle a constamment visé à maintenir sur tout le pays une discipline unificatrice. L'auteur attaque vivement cette politique, qui est celle des nationalités. L'Italie se fut mieux développée, croit-il, si elle avait été libre de toute ingérence de l'Etat. C'est possible, mais il reste à savoir si le remède n'eût pas été pire que le mal. Il est vraisemblable, en effet, qu'à ce régime il n'y aurait plus eu d'Italie du tout.

REVUE ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

FÉVRIER 1905

ÉDITORIAL.

Nous avons publié dans notre dernier numéro une étude de l'économiste américain, M. Charles-A. Conant, sur les relations entre pays à étalon d'or et à étalon d'argent; elle permettait au lecteur, qui n'a point fait de cette matière complexe une étude spéciale, d'apprécier l'importance extrême que les questions monétaires ont prise dans les relations économiques internationales.

Elle était en quelque sorte la préface de l'article que nous publions aujourd'hui sur la réforme monétaire mexicaine.

L'auteur, M. de Foville, membre de l'Institut et conseiller maître à la Cour des Comptes, est considéré depuis longtemps comme un des plus brillants représentants de la science économique française : ancien directeur de la Monnaie, il a représenté le gouvernement français à la conférence monétaire de Bruxelles et l'on n'a pas oublié les efforts que fit M. de Foville pour empêcher que cette assemblée, qui avait fait naître de si grandes espérances, fût autre chose qu'un échange de vues.

Nous avons à plusieurs reprises signalé à nos lecteurs la tendance de plus en plus marquée aux ententes et aux accords internationaux : elle s'affirme dans la conclusion de conventions comme l'accord récent de l'industrie de l'acier. Ce désir universel d'entente apparaît dans les congrès et les conférences qui se multiplient et dont la tâche semble être d'apporter un palliatif à la lutte égoïste des intérêts économiques.

Les principales chambres de commerce des deux mondes tien-

dront cette année, à Liége, à l'occasion de l'Exposition universelle, un congrès dont l'importance sera exceptionnelle.

M. Borgius, secrétaire général de l'« Association des traités de commerce », à Berlin, indique dans son article à propos des questions qui seront soumises aux délibérations du congrès, une tendance qui sera assurément discutée, mais dont l'intérêt est incontestable.

M. Caillaux, membre de la Chambre des députés et ancien ministre des finances dans le cabinet Waldeck-Rousseau, expose, sous son jour réel, la situation financière de la France; il montre surtout la stabilité de cette organisation édifiée sous l'Empire et la Restauration sur des bases si solides qu'elle a permis à la France de traverser des crises terribles sans que son crédit en fût ébranlé.

M. de Marinis, membre du Parlement italien et professeur à l'Université de Naples, s'est fait l'apôtre de la représentation au Parlement italien de ces puissantes colonies italiennes qui, en Argentine et dans l'Afrique du Nord, par exemple, forment déjà la majorité de la population européenne; l'idée peut paraître, à première vue, utopique ou de réalisation difficile à cause des questions très délicates de droit public qu'elle soulève; elle n'en est pas moins intéressante, et nous sommes heureux de la soumettre à nos lecteurs.

Les octrois ont été jusqu'ici une des bases du système fiscal de la France. Leur suppression et les compensations à accorder aux communes sont, dans un grand État déjà lourdement chargé, des problèmes bien plus difficiles à résoudre qu'ils ne l'ont été en Belgique et en Hollande à l'époque déjà lointaine où ces pays ont mené à bien cette réforme compliquée.

M. André Liesse, du Conservatoire des arts et métiers, a fait de cette question une étude approfondie et très complète. Elle est d'un intérêt particulier pour tous ceux qui s'intéressent aux finances et à l'organisation communales. Nous publierons dans notre prochain numéro un article de M. Jaray, maître des requêtes au Conseil d'État, qui examinera la même question à un point de vue spécial.

LA RÉDACTION.

LA RÉFORME MONÉTAIRE AU MEXIQUE.

— ENGLISH SUMMARY. — *The new monetary system of Mexico. — History of the Mexican peso. — Decline in the value of silver. — Effects of the depreciation of the currency. — Steps taken with a view to a reform of the currency system. — Text of the Bill passed. — Measures taken to disarm opposition on the part of mine owners. — Mechanism of the reform. — Question of the gold reserve. — Steps taken to prevent the re-importation of piastres having already been exported. — Auxiliary measures. — Conclusion.*

INHALTS-UEBERSICHT. — *Das neue Währungssystem in Mexiko. — Die Vergangenheit des mexikanischen Peso. — Das Fallen des Silberpreises. — Die Wirkungen einer entwerteten Münze. — Die Vorbereitung der Währungsreform. — Der endgültige Text des votierten Gesetzes. — Massnahmen zur Unschädlichmachung der Opposition der Minenbesitzer — Der Mechanismus der Reform. — Die Frage des Goldreservenfonds. — Massnahmen zur Verhütung der Wiedereinfuhr der ausgeführten Piastres. — Beiläufige Anordnungen. — Schluss.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CONGO

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Rapport du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale extraordinaire et à l'Assemblée générale ordinaire

DU 18 JANVIER 1905.

La Compagnie du Chemin du fer du Congo a tenu, le 18 courant, une assemblée générale extraordinaire et son assemblée générale ordinaire; au cours de cette dernière assemblée à été lu le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et la situation de la Compagnie. Après lecture du rapport, l'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes et la répartition proposée. Le bénéfice de l'exercice 1903-1904 se solde par fr. 5,292,037.86.

L'assemblée générale extraordinaire a ratifié, à l'unanimité, les conventions avec l'Etat Indépendant du Congo relatives aux tarifs et au cahier des charges.

Nous extrayons du rapport les indications suivantes :

Deux des articles du bilan, dont l'influence est capitale au point de vue du solde du compte « Profits et pertes », doivent fixer principalement notre attention.

1° Les recettes d'exploitation ;

2° Les dépenses d'exploitation.

Les recettes d'exploitation pour le compte du public — Etat et particuliers — se sont élevées pour l'exercice 1903-1904 à fr. 11,288,587.30, contre en 1902-1903 fr. 9,053,755 65, soit une augmentation de 2,234,831 65, soit près de 25 p c., résultat éminemment favorable, les mêmes tarifs ayant été appliqués pendant les deux exercices.

Si l'on compare les recettes de 1903-1904 à celles de 1901-1902, on constate qu'elles s'équilibrent sensiblement : fr. 11,288,587.30, contre fr. 11,169,509.32, mais les tarifs qui ont éte appliqués pendant l'exercice 1903-1904 correspondent à un dégrèvement de 21 p. c par rapport à ceux de 1901-1902. L'amélioration des recettes a donc été, en réalité, en deux ans, de 21 p. c., soit 10 1/2 p c. par an.

Tout en mettant ces chiffres d'augmentation des recettes sous vos yeux, nous croyons devoir vous rappeler que pour l'exercice 1903-1904, les recettes du tarif A, c'est-à-dire à prix coûtant réel, sont de fr. 479,803 26, tandis qu'elles n'étaient pour l'exercice 1902-1903 que de fr 200,794.37 et pour l'exercice 1901-1902 de fr. 7,599.05.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue que les recettes des deux exercices précédents ont été particulièrement faibles en raison de circonstances spéciales et passagères, dont nous vous avons entretenus dans nos deux derniers rapports. Il en résulte évidemment que les augmentations de recettes ont été également anormales et qu'il ne serait pas logique d'escompter de semblables résultats dans l'avenir.

bientôt les colonnes symboliques reparaissent, encadrant deux hémisphères que surmonte une couronne : UTRAQUE UNUM. La Monnaie de Mexico venait d'être pourvue d'un outillage mécanique, et le type nouveau, le *columnario* des numismates, fait déjà preuve de plus d'uniformité que les pièces antérieures. Sous Charles III, sous Charles IV, c'est le profil bourbonien du roi que la piastre va porter, par millions d'exemplaires, jusque dans l'Extrême-Orient : CAROLUS IV DEI GRATIA HISPAN. ET IND. REX. On retrouve encore nombre de ces piastres là en Afrique et en Asie. Celles de Ferdinand VII n'y sont pas rares non plus.

Mais voici venir pour le Mexique, si longtemps asservi, l'heure du réveil et l'heure de l'indépendance. Sur ce petit disque d'argent où s'effacent les emblèmes d'une pesante servitude, l'image d'Iturbide apparaît un instant, comme y passera plus tard, vision éphémère, celle de l'empereur Maximilien. Puis la liberté l'emporte et fixe son empreinte sur ce qui va s'appeler désormais la piastre mexicaine : d'un côté, l'aigle posée sur un cactus et broyant un serpent; de l'autre, le bonnet phrygien, projetant autour de lui des rayons.

La loi du 31 mai 1897 n'avait fait que préciser le dessin, un peu flottant, des coins antérieurs : « A partir du 1er janvier 1898, disait l'article 1er, les *pesos* d'argent frappés dans les Hôtels des Monnaies porteront au revers, comme légende : UN PESO, l'initiale ou les initiales de l'Hôtel qui les aura fabriqués (1), le millésime, l'initiale de l'essayeur et le

(1) Le Mexique a eu jusqu'à 11 Hôtels des Monnaies, correspondant, comme situation géographique, aux principaux centres miniers : Mexico. Chihuahua, Durango, Guanajuato, Guadalajara, Oaxaca, San-Luis Potosi Culiacan, Alamos, Hermosillo et Zacatecas. Tous ces établissements, sauf celui d'Oaxaca, étaient affermés ; mais, en 1892, le gouvernement commença à en reprendre possession, à mesure qu'expiraient les contrats, pour y organiser la fabrication en régie. Le nombre des *casas de moneda* proprement dites a, d'ailleurs, été réduit à 3 : Mexico,

titre exprimé en millièmes, soit 902.7. Le cordon qui court sur la tranche sera remplacé par une cannelure et on perfectionnera la gravure sans altérer substantiellement les formes existantes. »

Le poids et le titre de la piastre lui assigneraient *au pair*, comparativement à l'écu de l'Union latine, une valeur de fr. 5.43. Et, à ce taux, on ne voit pas ressortir à moins de *vingt milliards de francs* la valeur totale de l'argent que le Mexique, depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, a pu extraire de ses montagnes, convertir en espèces et mettre en circulation.

Voici, en effet, comment se résume, en arrondissant un peu les chiffres, la statistique officielle des frappes, or et argent (1) :

Vingt milliards d'argent ! c'est presque le tiers de la production universelle (64 milliards, au pair, de 1493 à 1903); et, si l'on supposait toutes ces piastres juxtaposées, de ma-

Périodes.	Monn. d'argent.	Monnaies d'or.	Totaux.
Période coloniale.	Millions de pesos.	Millions de pesos.	Millions de pesos.
De 1537 à 1731 . . .	752,1	8.5	760,6
De 1732 à 1771 . . .	441,6	19,9	461,5
De 1772 à 1821 . . .	888,6	40,4	929,0
Indépendance.			
De 1821 à 1823. . . .	18,6	0,6	19,2
De 1824 au 30 juin 1903.	1,446,9	60,8	1,507,7
Totaux. . .	3,547,8	130,2	3,678,0

Culiacan et Zacatecas; les autres Hôtels ont été convertis en simples bureaux d'essai.

(1) Il a été frappé, en outre, pour 7 millions de piastres de monnaies de cuivre et de bronze et pour 4 millions de piastres de monnaies de nickel.

nière à former comme un long ruban, il y aurait de quoi ceindre trois ou quatre fois la sphère terrestre.

Aussi bien, c'était la vocation de la piastre mexicaine que de faire le tour du monde. Elle avait su conquérir, de longue date, le don d'ubiquité, et en tout lieu, en tout pays, elle fut toujours la bienvenue.

L'universelle confiance dont elle jouissait, et que la réforme en cours cherche à ne pas compromettre, avait sa raison d'être. Vouée dès le début à l'exportation, la piastre mexicaine ne promettait que ce qu'elle était sûre de tenir et n'avait à solliciter la protection d'aucune loi. A qui savait lire, elle disait son nom, elle disait son âge, elle disait son poids et son titre. Et cela suffisait pour que, sous toutes les longitudes, on la vît passer librement de la main blanche des Européens dans la main brune des nègres ou dans la main cuivrée des Chinois.

II.

Les monnaies ont leur destinée. L'or et l'argent, pendant trois quarts de siècle, avaient paru se soumettre assez docilement à cette loi paradoxale de germinal an VII par laquelle la Révolution française invitait l'or à toujours valoir 15 fois et demie ce que vaudrait l'argent. Les bimétallistes intransigeants nous disaient pour prouver l'omnipotence du législateur : « Est-ce que le 15 1/2 n'a pas tenu bon jusqu'à la guerre franco-allemande et même au delà? » Et nous, pour justifier la supériorité des lois économiques sur les lois écrites, nous répondions : « Oui, pendant longtemps, les deux métaux sont restés à peu près dociles au pacte de l'an VII; mais en 1872 ils ont repris toute leur liberté, et ce divorce montre suffisamment que le lien qui les unissait n'était pas de ceux que rien ne rompt ». Les bimétallistes disaient aussi, tant que l'évidence ne leur

eut pas fermé la bouche : « La baisse de l'argent, provoquée par d'imprudentes désertions, ne saurait être qu'un fait accidentel; car, si elle durait ou si elle s'accentuait, l'exploitation des mines, devenant ruineuse, cesserait partout, et la disette aurait vite fait de relever le cours des lingots. » C'était méconnaître les causes profondes du phénomène. L'argent était condamné à déchoir tôt ou tard, non pas seulement parce que c'est un métal trop lourd pour un état de civilisation où la richesse se montre de plus en plus mobile et abondante, mais aussi parce que la production de l'argent devient singulièrement facile. Des gisements nouveaux ont été découverts de bien des côtés et, partout, le coût de l'extraction s'abaisse à mesure que la chimie ou la mécanique viennent substituer aux anciens modes d'exploitation des procédés plus efficaces, plus rapides et moins onéreux. Comment imaginer que les votes de quelques Parlements pourraient maintenir une valeur de 220 francs par kilogramme à une substance que nous voyons communément obtenue au prix de 60, 70 ou 80 fr., et qui maintenant, dans les mines d'or, dans les mines de plomb et ailleurs encore, apparaît souvent comme sous-produit ? Les chiffres sont ici d'une irréfutable éloquence :

Années.	Prix moyen, à Londres, de l'*ounce standard* d'argent en pence(1).	Production totale de l'argent en tonnes de 1,000 k.	Valeur totale des monnaies d'argent frappées dans l'année en millions de francs.
1873	59 1/4	2.009	»
1883	50 9/16	2,773	566
1893	35 3/8	5,148	714
1903	24 3/4	5,381	1,080

(1) L'*ounce standard*, c'est 31.1 grammes d'argent au titre légal de 925 millièmes. Le *penny*, c'est la 240e partie de la livre sterling. Le cours correspondant à l'ancien pair bimétallique serait environ 61 *pence* $\left(\text{exactement } 60 \frac{13.4}{16}\right)$

Que la production de l'argent ait pu doubler, presque tripler, pendant que son prix marchand baissait de 60 p. c., et cela sans que la frappe des monnaies blanches ait cessé de s'accroître, n'est-ce pas de quoi condamner sans appel les illusions bimétallistes ? Si elles avaient prévalu dans les sphères gouvernementales, l'Union latine aurait eu à subir l'invasion en masse d'un métal avili, dont elle eût continué à donner le même prix qu'autrefois, et c'eût été un désastre sans égal. Loin de critiquer les mesures défensives qui ont été prises, il faut plutôt regretter que les autorités compétentes n'aient pas, dès 1872, fermé la Monnaie de Paris, la Monnaie de Bruxelles, la Monnaie de Berne et la Monnaie de Rome à tous ces lingots d'argent qui, acquis au rabais par la spéculation, venaient y chercher à nos dépens une trop facile plus-value.

III.

L'irrésistible dépréciation du métal blanc, au déclin du XIXe siècle, fut surtout une grave épreuve pour les pays que la nature a pourvus d'abondantes couches argentifères et qui avaient appris de longue date à les exploiter. Le Mexique allait se trouver ainsi plus atteint que tout autre. L'argent est le métal national du Mexique. On le disait déjà autrefois. La Veta Grande de Zacatecas passe pour avoir produit, entre 1548 et 1832, pour plus de 3 milliards d'argent Dans la Veta Madre de Guanajuato, où les zones minéralisées présentaient une épaisseur de 30 à 40 mètres, une seule mine, la Valenciana, a donné 1 1/2 milliard. Les *bonanzas* de Pachuca, de Catorce,... sont restées célèbres. Dans les filons exploités de nos jours ne se cachent plus de pareils trésors. Ce sont, en général, des minerais complexes, relativement pauvres et assez profondément enfouis.

Mais la masse en est telle qu'avec les nouvelles méthodes industrielles, on arrive à en tirer, sans beaucoup de frais, d'opulentes récoltes. La production annuelle des deux mondes oscillant maintenant entre 5 millions et 5 1/2 millions de kilogrammes de fin, le Mexique y figure pour un contingent d'environ 1,900,000 kilogrammes, surpassant ainsi, non seulement l'Amérique du Sud et l'Australie, mais les États-Unis eux-mêmes. A l'ancien taux, la production mexicaine vaudrait par an 400 millions de francs, chiffre rond. Elle n'en vaut plus que 180 ou 200.

Le Mexique se trouvait doublement atteint par la dépréciation de l'argent. A l'état de crise continue qui s'ensuivait pour l'industrie minière s'ajoutait l'ébranlement des relations internationales. La piastre se mettait à représenter de moins en moins d'or à mesure qu'en Europe, en Asie, en Amérique même, l'étalon d'or était en train de multiplier ses conquêtes. Donc, de presque tous les côtés, le commerce extérieur du Mexique allait se heurter aux difficultés résultant de la croissante discordance du métal blanc et du métal jaune.

Sur les effets économiques d'une monnaie dépréciée, on a vu se produire, parmi les hommes de science comme parmi les gens d'affaires, des opinions assez contradictoires. Si, l'argent venant à baisser de 50 p. c., tous les prix payables en argent devaient immédiatement doubler, l'équilibre antérieur ne serait guère troublé. Les exportateurs, en particulier, verraient monter à la fois, dans la même proportion, leurs prix de revient et leurs prix de vente, ce qui laisserait presque les choses en l'état. Mais, par une sorte d'inertie dont les causes sont surtout d'ordre psychologique, les transactions intérieures et le niveau des salaires, en particulier, tardent à s'adapter au nouveau *modus vivendi*. De là une excitation possible pour l'exportation, dont les

profits s'accroissent. Seulement, à y regarder de près, on voit que, si les exportateurs s'enrichissent, c'est aux dépens, non de l'étranger, comme on voudrait le croire, mais de l'économie nationale, aux dépens surtout des industries indigènes, des petits employés et de la classe ouvrière. Il en est de ces épanouissements artificiels comme des fiévreuses floraisons que l'art des horticulteurs sait provoquer à un moment donné et qui laissent ensuite la plante anémiée et languissante. Puis, tôt ou tard, le nivellement des prix s'opère, la monnaie dépréciée arrivant à ne plus faire illusion à personne. Et le pays souffre alors, cruellement, et sans compensation pour qui que ce soit, de la perpétuelle instabilité du change. Comme, d'un jour à l'autre, au gré de mille incidents fortuits, il se modère ou s'aggrave, ses mouvements alternatifs trompent les calculs des uns, poussent les autres aux spéculations téméraires et, peu à peu, produisent un énervement général.

Cette réaction forcée n'a pas été épargnée au Mexique et la statistique même en fait foi. De 1881 à 1890, alors que l'argent résistait encore, l'exportation, évaluée en or, avait monté de 26 millions de dollars à 53 millions, plus du double; au cours des dix années suivantes, la baisse du métal s'étant précipitée, les progrès de l'exportation se ralentissent visiblement : 63 millions de dollars en 1891 et 77 millions en 1900. Sans doute, certaines spécialités grandissaient à vue d'œil : les cuirs, les fruits et légumes secs, les textiles et surtout le *henequen* ; mais il n'en allait pas de même pour les cafés, pour les tabacs, pour la vanille..... La propriété immobilière, urbaine et rurale, augmentait rapidement de valeur et se laissait dire qu'elle devait cette bonne fortune à la situation des changes : *cum hoc, ergo propter hoc*. Mais la prospérité actuelle du Mexique s'explique suffisamment par les belles récoltes qui s'y sont succédé depuis 1895 et par l'ad-

ministration bienfaisante d'un gouvernement attentif à discerner et à servir les grands intérêts nationaux. Énumérons seulement, sans les commenter, les principaux résultats obtenus depuis une dizaine d'années : l'équilibre des budgets, la réorganisation de la dette, la renaissance du crédit, l'abaissement du coût des transports et leur accélération par l'établissement de tout un réseau de routes et de chemins de fer; enfin la suppression de ces octrois et péages intérieurs (*alcabalas*), qui paralysaient autrefois, sur tout le territoire, l'essor du trafic interprovincial.

IV.

De cette politique clairvoyante, méthodique, résolue, la réforme monétaire était la conclusion logique; elle en était aussi le couronnement nécessaire. Pour y préparer les esprits et pour en assurer les bases, il importait de ne rien précipiter. Dès la fin de l'année 1902, le Président Porfirio Diaz, entraînant à sa suite le gouvernement chinois, pressentait les États Unis en vue d'une action commune dont le but devait être d'arriver, si possible, à « la stabilisation de la valeur en or des monnaies d'argent. » Cet appel ayant été favorablement accueilli à Washington, l'Europe vit arriver, peu de mois après, les délégués américains. Ils se présentèrent successivement à Londres, à Paris, à la Haye, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, et partout on leur fit bon accueil, comme il convenait. Mais les conférences organisées à leur intention dans ces diverses capitales ne semblent pas avoir eu d'autre effet utile que l'élaboration de ce que l'honorable M. Charles A. Conant, ici même (1), appelait, le mois der-

(1) Voir la *Revue économique internationale* de janvier 1905, p. 83. Voir aussi le Rapport de la *Commission on international exchange* (MM. Jenks, Conant et Hanna), imprimé à Washington, comme document parlementaire.

nier, le système du *gold exchange standard*. Toutefois, le résultat négatif de ces lointaines négociations ne prenait pas le Mexique au dépourvu. Le général Diaz, depuis 1893, a pour ministre des finances un homme aussi avisé qu'énergique, M. José Yves Limantour. Le 4 février 1903, sans attendre l'issue des pourparlers engagés de l'autre côte de l'Océan, M. Limantour avait constitué à Mexico une grande commission d'études, à laquelle il avait lui même tracé le programme de ses travaux. Malgré l'ampleur de l'enquête dont il s'agissait, la commission ne mit qu'un an à s'acquitter de la tâche qui lui était confiée. Sa première séance avait eu lieu le 18 février 1903; le 10 février 1904, elle siégeait pour la dernière fois et remettait au ministre les rapports où se trouvait résumée son œuvre. Le plus important était celui de la première sous-commission, qu'avait présidée M. Pablo Macedo. On peut y voir comme la préface de la réforme qui vient de s'accomplir. Le gouvernement, pour saisir le Congrès de cette grave question, avait cru devoir attendre la sixième réélection du Président Diaz. Le projet de loi fut présenté aussitôt après (16 novembre 1904) et le vote des deux Chambres a été promptement obtenu.

En rédigeant son projet, le gouvernement ne s'était pas toujours exactement conformé aux conclusions de la commission extraparlementaire. La Chambre des députés a, elle-même, introduit certains amendements dans le texte dont elle avait été saisie. Il suffira de reproduire ici la teneur de l'acte législatif qui trace le plan du nouveau régime monétaire, tout en laissant, comme on va le voir, au pouvoir exécutif le soin d'en assurer la réalisation quand il jugera l'heure opportune. C'est là, à Mexico, une procédure assez usuelle. Pour la réforme des banques, on avait suivi la même marche, et la grande *Ley general de instituciones de credito* du 19 mars 1897 n'est, en somme, qu'un décret-loi.

NOUVELLE LOI MONÉTAIRE (1).

Article premier. — L'Exécutif de l'Union est autorisé à réformer la législation de la République, en déterminant les diverses monnaies qui auront cours légal, en en fixant la valeur, le poids, le titre et autres conditions caractéristiques, ainsi que les tolérances pour la frappe et pour la circulation, et en édictant les mesures qu'il jugera nécessaires pour l'amélioration du système monétaire et son adaptation aux besoins économiques de la République.

En usant du droit qui lui est ainsi conféré, l'Exécutif se conformera aux conditions suivantes :

A. La piastre d'argent actuelle, contenant 24.4391 grammes de fin et 2.6342 grammes de cuivre, sera maintenue avec plein pouvoir libératoire.

B. La valeur attribuée à cette piastre d'argent sera celle de 75 centigrammes d'or fin.

C. Les monnaies divisionnaires d'argent contiendront une moindre quantité de ce métal que celle qui correspondrait, proportionnellement, à leur valeur nominale.

D. Ces monnaies divisionnaires, dans un seul et même payement, auront seulement force libératoire jusqu'à concurrence de 20 piastres; et les monnaies de bronze jusqu'à concurrence de 1 piastre. Mais le gouvernement désignera des bureaux où les particuliers pourront librement échanger contre des piastres à plein titre les monnaies divisionnaires d'argent ou de bronze qu'ils présenteront par lots de 100 piastres ou par multiples de cette somme.

E. Les Hôtels des Monnaies ne seront plus tenus de

(1) Aux dernières nouvelles, la loi monétaire, votée par la Chambre des députés et par le Sénat au commencement de décembre 1904, n'était pas encore promulguée. C'est ce qui nous empêche de désigner cette loi par sa date officielle. Nous l'appellerions volontiers la loi Limantour.

monnayer les métaux précieux qui leur seront présentés : l'émission de toutes les espèces monnayées sera exclusivement réservée à l'Exécutif, qui exercera cette faculté, conformément aux lois, soit quant à l'époque, soit quant à l'importance des frappes.

Art. 2. — L'Exécutif de l'Union est également autorisé à adopter les mesures ci-après :

A. Interdire l'importation des piastres d'argent mexicaines sur le territoire de la République.

B. Démonétiser les monnaies dont le retrait serait reconnu opportun.

C. Frapper, pour l'exportation, des piastres d'un type antérieur au type actuel.

D. Modifier, s'il y a lieu, le type actuel de la piastre d'argent.

E. Donner cours légal, à titre temporaire, aux monnaies d'or des États étrangers, et fixer leur valeur en monnaie mexicaine, si l'once standard d'argent venait à coter à Londres plus de 28 pence 1/2.

F. Modifier le régime fiscal des mines en diminuant les charges qui résultent pour les métaux précieux de la taxe de 2 p. c. sur le monnayage, du timbre de 3 p. c., et des tarifs applicables aux essais, fontes et affinages.

G. Modifier les lois qui autorisent la perception d'un droit sur les titres miniers et aussi l'impôt annuel sur les concessions minières, de façon à favoriser les mines qui produisent les métaux précieux.

H. Modifier la loi du 6 juin 1887 pour réduire de 2 à 1 1/2 p. c. le maximum des taxations locales sur la valeur des métaux précieux.

I. Supprimer ou réduire les droits d'importation sur les articles destinés à l'exploitation des mines.

J. Organiser des bureaux qui, sans préjudice pour le

Trésor public, feraient des avances sur la valeur des lingots d'argent, en faciliteraient aux intéressés la vente, dans les meilleures conditions, et, à cet effet, prendraient les arrangements voulus à l'intérieur ou au dehors.

K. Modifier la législation civile et commerciale en matière de prestations et payements en monnaie.

L. Modifier les termes de la loi sur les banques ayant trait, directement ou indirectement, à la circulation métallique ou concernant soit les instruments de crédit soit les opérations de change.

*L*bis. Instituer un comité dont la mission sera de surveiller la circulation monétaire et d'assurer, autant que possible, la stabilité des changes étrangers. A cet effet, l'Exécutif pourra investir le dit comité des pouvoirs voulus et lui confier le maniement d'un fonds spécial dont l'Exécutif fixera la dotation.

M. Prendre toutes les mesures opportunes, notamment pour la répression et la punition des contraventions et délits relatifs aux dispositions de la présente loi; organiser les services, établir les bureaux nécessaires et faire les dépenses exigibles pour ces diverses fins; l'Exécutif pouvant, à cet effet, supprimer ou modifier les services actuellement existants, les traitements et les crédits ou dépenses prévus par les lois spéciales ou les lois de finance.

Cette loi, par l'ensemble des dispositions qui s'y trouvent habilement groupées, tend à résoudre, tout à la fois, une difficulté politique, un problème technique et une question de droit international. Procédons par ordre.

V.

La difficulté politique, c'était l'opposition persistante des propriétaires de mines. Leur influence se mesure à leur

richesse; elle se mesure aussi au nombre considérable de gens qu'ils font vivre. Selon le point de vue auquel on se place, on peut les considérer comme des privilégiés ou comme des victimes. Il leur a bien fallu se résigner, coûte que coûte, à la baisse progressive de l'argent, sauf pour en compenser l'effet, à produire de plus en plus. Ce qui leur importait surtout, c'était la faculté que la loi leur conférait de convertir en piastres, directement, tout le métal précieux qu'ils pouvaient extraire de leurs concessions. De la sorte, leur industrie ne se compliquait d'aucun souci commercial. Aussitôt l'argent mis en barres, on l'acheminait vers la Monnaie la plus voisine et, par les soins de l'État lui-même, la marchandise se transformait en bons écus « sonnants et trébuchants ». On pouvait même en toucher la valeur trois jours après le dépôt, sans attendre la transformation effective du métal en espèces. Dans ces conditions, les intéressés dormaient tranquilles ou voyageaient à l'aise, et ayant pris l'habitude de ce régime commode, rien ne devait leur sembler plus désobligeant que la perspective du retour au droit commun. A ce parti de l'argent, il fallait au moins « dorer la pilule » et l'auteur du projet de loi s'y est appliqué de son mieux. Il a promis toute une série de dégrèvements, portant les uns sur les redevances locales, les autres sur les impôts fédéraux; et le projet de budget du prochain exercice trouve la matière de ces derniers dégrèvements dans un excédent de recettes présumé de 2 à 3 millions de piastres (1). D'autre part, si les guichets des Monnaies sont dorénavant fermés, il s'ouvrira des comptoirs où les lingots à vendre seront reçus, escomptés et négociés, au mieux, pour le compte des ayants droit. Ce ne sont pas là des avantages

(1) Le projet de budget pour 1905-06, présenté le 14 décembre dernier, prévoit 88,104,000 piastres de recettes et 85,474,000 piastres de dépenses, soit un excédent probable de 2,630,000 piastres.

négligeables et le monde des mines, ainsi amadoué, a fini par faire contre mauvaise fortune bon cœur, reconnaissant peut-être que, comme le dit l'exposé du 16 novembre, les intérêts particuliers ne sauraient tenir indéfiniment en échec l'intérêt national. Quant aux adversaires irréductibles de la réforme, s'il devait s'en rencontrer, M. Limantour, qui doit peut-être à son origine française d'avoir conservé le goût de l'ironie, ne se refusait pas le plaisir de leur décocher, en passant, une fine épigramme : « Vous affirmez, leur disait à peu près l'exposé des motifs, que vous travaillez à perte et que, la loi votée, il vous faudra renoncer à votre exploitation : eh bien, tant mieux, puisque ce sera la fin de vos sacrifices et que, d'autre part, votre abstention profitera à vos concurrents. »

VI.

Arrivons à la partie essentielle de l'entreprise Il serait moins malaisé, théoriquement, de créer de toutes pièces un système monétaire pour un pays qui en est dépourvu, comme la Chine, que de changer, à un moment donné, un régime existant, un régime séculaire, comme celui du Mexique. Sans doute l'Allemagne, l'Union latine, l'Autriche et la Russie, en Europe ; l'Inde, le Japon, le Siam en Asie ; plusieurs États de l'Amérique aussi, ont prouvé, par leur exemple, la possibilité d'une transformation de ce genre. Mais telle est la diversité des choses humaines qu'il n'y a pas deux États indépendants qui aient pu s'y prendre de la même façon pour passer de l'étalon d'argent à l'étalon d'or ; et, au Mexique lui-même, étant donnée la situation particulière que lui font la géographie et l'histoire, il fallait encore une solution nouvelle, une solution qui tînt compte de l'ancienneté de ses traditions, qui tînt compte de l'abondance

de ses productions et exportations métalliques, qui tînt compte surtout de la proximité de la plus vaste république et du plus riche marché qu'il y ait dans le monde. Aux États-Unis règne le dollar, le dollar d'or, et, depuis douze ans tout au moins, il y règne en paix, de New-York à San-Francisco et de Chicago à la Nouvelle-Orléans. C'est le dollar d'or que la piastre, au cours de ses fluctuations, prenait naturellement pour point de repère. C'est le dollar d'or que viennent d'adopter, tel quel, les jeunes citoyens du Panama (1). Le Mexique, lui, ne pouvait songer à en faire autant; mais c'est sur le *gold dollar* que s'oriente et s'appuie sa nouvelle constitution monétaire. Voici comment. Cette vieille piastre mexicaine qui valait fr. 5.43 lorsque l'argent était au pair, qui ne valait plus que 2 francs en 1903, quand la cote de Londres fut tombée à 22 pence, et qui, en ce moment, oscille autour de fr. 2.50, la nouvelle loi l'assimile, d'office, au demi-dollar d'or, soit fr. 2.59. Dans l'*aigle* des États-Unis, le dollar est représenté par 1 gramme 672 milligrames d'or au titre de 900 millièmes, soit 1.5048 de fin. Le frai aidant, on peut arrondir le chiffre et compter 1 gramme 1/2 de fin. Or, la loi nouvelle attribue expressément au *peso* la valeur de 75 centigrammes d'or. Ainsi, désormais, 2 piastres mexicaines feraient 1 dollar.

Seulement, le tout n'est pas qu'un Parlement ait, en principe, voté cette parité. Il faut la rendre effective et l'exemple de la *peseta* espagnole dit assez que cela ne va pas toujours tout seul. Par contre, l'exemple de la roupie indienne montre que, si l'on sait s'y prendre, on peut y arriver. La loi du 26 juin 1893 fixait à 16 pence, soit fr. 1.67, la valeur en or de la roupie, qui, elle, de fr. 2.37 était peu à peu tombée au-dessous

(1) Sous le nom de Balboa, la loi du 5 juillet 1904 a créé, pour l'État de Panama, une unité monétaire identique au dollar d'or des États-Unis.

de fr. 1.50; et ce relèvement partiel devait être artificiellement obtenu par la suppression de la libre frappe. En effet, quelques années ont suffi pour amener, par voie de raréfaction, les roupies au taux voulu (1) et, depuis 1900, elles aspiraient même à le dépasser, ce qui a motivé de nouvelles frappes, dont le gouvernement, devenu l'unique arbitre des émissions, a tiré de notables bénéfices.

La stabilisation de la roupie permet d'espérer la stabilisation de la piastre. La loi de l'offre et de la demande est applicable aux monnaies comme aux marchandises et, pour assurer aux *pesos* mexicains la légère plus-value qui leur est annoncée, il suffira sans doute d'en ralentir la fabrication. C'est à quoi tend le législateur 1° en retirant aux particuliers, pour en faire un monopole de l'État, la faculté de battre monnaie; et 2° en fermant la frontière aux pièces précédemment exportées. On a vu qu'en outre il sera constitué une commission de contrôle dont le devoir sera de veiller sur les faits et gestes de la piastre, comme veille une duègne sur les faits et gestes d'une trop capricieuse senorita.

La grosse question était de savoir si l'autorité supérieure, pour arriver à la fixité du change, organiserait un fonds de réserve, un stock d'or destiné à faire une réalité de l'équivalence annoncée entre la piastre et le demi-dollar. L'article 2, lettre L*bis*, a trait à cette hypothèse. Mais, après mûr examen, le gouvernement a cru pouvoir faire l'économie du *fondo en oro* qu'avait demandé la commission extra-parlementaire. On en estimait le chiffre à 40 millions de pias-

(1) Voici, d'après le dernier *Statistical Abstract*, quelles ont été, depuis une quinzaine d'années, les valeurs de la roupie (moyennes annuelles) : en 1889, 1 sh. 4 1/2 d.; en 1890, 1 sh. 6 d.; en 1891, 1 sh. 4 3/4 d.; en 1892, 1 sh. 3 d.; en 1893, 1 sh. 2 1/2 d ; en 1894, 1 sh. 1 d. C'est la moyenne la plus faible et elle semblait accuser l'échec de la loi de 1893. Mais la hausse a suivi la baisse : en 1895, 1 sh. 1 1/2 d.; en 1896, 1 sh. 2 1/2 d.; en 1897, 1 sh. 3 1/3 d.; en 1898, 1 sh. 4 d. Le pair légal était atteint et la roupie s'y est toujours à peu près tenue depuis lors.

tres et il aurait fallu se procurer cette grosse somme par voie d'emprunt. C'eût été alourdir encore une dette déjà lourde, et peut-être inutilement. Depuis une vingtaine d'années, les statistiques officielles font ressortir à 5 millions de piastres par an, chiffre moyen, la quantité d'argent monnayé que les besoins de la circulation intérieure retiennent dans le pays; et cela malgré l'usage croissant des billets de banque, des chèques et autres instruments de crédit, que le Mexique ignora longtemps. Avec de tels besoins, l'interruption du monnayage exercera certainement une influence appréciable sur les changes. D'ailleurs, depuis quelques mois, le métal blanc lui-même est en hausse. Si les circonstances politiques et économiques qui ont déjà relevé de 22 à 28 *pence* la cote de Londres continuent à agir dans le même sens, la valeur intrinsèque de la piastre pourra bien arriver à dépasser un jour celle des 75 centigrammes d'or auxquels la loi l'assimile. Le vieux principe de Gresham triompherait alors une fois de plus et le Mexique verrait affluer l'or étranger, tandis que l'argent mexicain s'expatrierait. C'est ce qui a eu lieu jadis en France et c'est pourquoi sur les 5 milliards d'écus frappés à l'effigie française depuis la Révolution, il n'en subsistait que 2 milliards à peine au commencement de la troisième République (1). Si le nouveau système monétaire du Mexique avait à subir, tôt ou tard, une épreuve de ce genre, les pouvoirs publics devraient redoubler de vigilance; mais la victoire de l'étalon d'or n'en serait que mieux assurée.

(1) Pour les écus français antérieurs à Charles X, l'exportation ou la refonte ne fut pas seulement motivée par la prime de l'argent, sous Louis Philippe et Napoléon III, mais aussi par l'excédent de métal fin que ces pièces contenaient : un peu d'or et, en moyenne, 3 millièmes d'argent de trop.

VII.

La réforme monétaire dont nous venons d'expliquer le principe et le jeu probable soulevait une délicate question de droit international. La hausse des piastres ne pouvant s'obtenir que par des mesures limitatives, il importait de se défendre contre le retour des innombrables pièces blanches que le Mexique a déversées sur le monde. C'eût été aller à l'encontre de la plus-value demandée que d'en concéder le bénéfice à tout *peso* exporté qui, pour y prendre part, réintégrerait son pays d'origine. On a vu que l'article 2 de la loi, lettre *A*, permet au gouvernement de leur fermer la frontière; et, à titre préventif, au lendemain même du dépôt du projet de loi, le *Diario oficial* du 23 novembre publiait un décret aux termes duquel, depuis le 1er janvier, les piastres ont à payer un droit d'entrée de 10 piastres par kilogramme (poids brut) (1).

Pratiquement parlant, cette proscription s'imposait presque. Mais était-elle légitime? *That is the question.* Il n'y a pas de difficulté possible quand, par les actes même qui en constituent l'état civil, une monnaie a été uniquement destinée à l'exportation : telles nos pièces indo-chinoises; tels les anciens *trade-dollars* des États-Unis; tels les écus érythréens du roi Humbert, etc... Mais, quand il s'agit d'une monnaie nationale, n'est-ce pas faire tort aux étrangers qui la détiennent que de la leur laisser pour compte? Le *peso* porte, gravée sur le métal, la signature du Mexique : REPUBLICA MEXICANA. Le Mexique peut-il dire à son enfant, parce qu'il a quitté le territoire : « Je ne te connais plus »? Voilà, certes, un cas de conscience qui méritait de ne pas

(1) L'exemption n'est accordée qu'au-dessous de 5 piastres.

être tranché à la légère. Certains esprits se montrent, en pareille matière, d'un extrême rigorisme. Nous avons vu, à Paris, des journalistes s'indigner quand le caissier de la Monnaie leur disait ne pouvoir reprendre qu'au prix du métal les pièces de 2 francs à l'effigie de Charles X ou de Louis-Philippe. La démonétisation en avait pourtant été effectuée de la façon la plus régulière et de longs délais avaient été consentis pour en faciliter le rachat au pair; et ce n'étaient que des pièces divisionnaires. Même en ménageant la transition, nous n'admettrions certainement pas que la France ou la Belgique se déclarassent un jour irresponsables des écus français ou belges qui auraient émigré. Mais le droit lui-même ne peut faire abstraction des circonstances. Quand la Russie, quand l'Autriche, longtemps réduites à l'usage du papier-monnaie, ont voulu rompre avec cette servitude et passer du même coup à l'étalon d'or, la dépréciation de leurs billets ne rendait-elle pas excusable en même temps que nécessaire la réduction du rouble (fr. 2.67 au lieu de 4 fr.) et celle du florin (fr. 2.10 au lieu de fr. 2.50)? Personne, en fait, n'y perdait. Et les porteurs étrangers de piastres mexicaines ne perdront rien non plus à les garder, puisqu'ils les ont reçues à titre de simples lingots certifiés. Si la réforme fait gagner quelques *centavos* par pièce aux porteurs mexicains, les porteurs étrangers n'ont à se plaindre que de ne pas participer à cette aubaine dont rien ne leur promettait le bénéfice. Tout considéré, le parti auquel M. Limantour s'est arrêté nous paraît fort excusable.

Dans son exposé des motifs, l'honorable ministre ne traite pas la question au point de vue purement juridique. Son argumentation n'a rien de doctoral. Il allègue surtout « les difficultés qui résulteraient de la rentrée possible des énormes quantités de piastres existant à l'étranger. » Il

ajoute : « Si critiquable que puisse paraître la mesure proposée, elle se justifie par les conditions spéciales où se trouve notre pays. Lorsque le Mexique exporte ses piastres, il n'est pas dans la situation des autres États qui sortent du métal pour solder leur balance commerciale. Les piastres exportées sont une véritable marchandise : le Mexique exporte des piastres ou des lingots d'argent comme il exporterait n'importe quel autre article de consommation. Aucun traité ne stipule que les piastres mexicaines seront acceptées, dans les pays où elles circulent, en qualité de monnaie; et si elles y sont acceptées à ce titre, c'est parce que l'effigie en est devenue familière aux habitants : ils savent qu'elles contiennent tel poids d'argent fin, et cela leur suffit ; de la valeur légale qu'elles peuvent avoir dans leur pays d'origine, ils se soucient peu. D'autre part, si ces pièces, par les efforts et les sacrifices du peuple mexicain, peuvent arriver à valoir plus que l'argent fin qui s'y trouve contenu, il ne serait pas juste que ce renchérissement profitât aux nations étrangères qui ont accepté les piastres pour leur valeur intrinsèque et n'ont jamais eu l'intention de s'en servir comme monnaie de compte dans leurs transactions avec le Mexique. En défendant de les réimporter, on ne causera donc préjudice à personne. Et pour n'encourir aucun reproche, il suffirait de fixer un délai pendant lequel les réimportations seraient tolérées. »

Ce ne sont pas là des considérations sans portée. On va voir, il est vrai, qu'après s'être fait peur à lui-même du retour éventuel de ces centaines de millions de piastres qui ont pris leur vol vers l'Orient, le ministre trouve de bonnes raisons pour croire que ce reflux ne saurait avoir une grande intensité. Le gouvernement a cru devoir, jusqu'à nouvel ordre, écarter l'idée d'une refonte générale de la circulation

intérieure et de l'adoption d'un type monétaire nouveau. Ce serait, pense-t-il, troubler inutilement le pays, provoquer peut-être une panique. Il en résulterait aussi une grosse dépense. Et, sans doute, on rendrait ainsi plus visible la ligne de démarcation entre la piastre intérieure et la piastre exportée. Mais, est-ce bien nécessaire ? « Il y a un fait incontestable : c'est l'absorption constante du métal argent et des piastres mexicaines, en particulier, par l'Asie orientale. L'argent qui va là n'en revient plus et c'est à peine s'il laisse derrière lui la trace de son passage. Ce courant, qui pousse l'argent vers une destinée mystérieuse, mais réelle (*un final destino que nadie conoce, pero que existe*) est trop puissant pour qu'on puisse craindre d'en voir revenir, en contrebande, une quantité considérable. » D'autant que les banquiers chinois ne manquent jamais de « contremarquer », après essai, les piastres qui passent par leurs mains (1).

Et puis quel serait le mobile des réimportations frauduleuses? Le seul appât consisterait dans la prime acquise à la piastre. Mais de cette prime seraient à déduire les frais de transports, les frais de commission et autres, sans parler des graves aléas qu'implique toujours le métier de contrebandier. La prime ne sera jamais telle qu'une semblable spéculation puisse se développer. Il y aurait, semble-t-il, moins de risque et plus de profit pour les amateurs à frapper, au dehors, avec de faux coins, des pièces identiques à la piastre.

Mais, qui sait si cette éventualité même ne décidera pas le gouvernement mexicain, lorsque le moment sera venu pour

(1) Voir *Le Mexique au début du XXe siècle*, t. II, p. 85. Les planches monétaires insérées dans l'ouvrage montrent de curieux spécimens de ces piastres contremarquées (*chopped dollars*). Il en est qui arrivent à prendre, à force d'avoir été ainsi frappées, la forme d'une cuvette.

lui de remettre en mouvement ces presses monétaires, à renouveler et à embellir le type de la piastre? Au point de vue de l'art, les effigies actuelles laissent fort à désirer. Quand on connaît le beau lion que le maître médailleur Chaplain a su faire rugir au revers du grand *talari* de l'empereur Menelik, on ne peut s'empêcher de croire que l'aigle mexicaine gagnerait aussi à passer par ses puissantes mains.

VIII.

Il nous paraît inutile d'insister ici sur les dispositions accessoires de la loi. Que le législateur profite de l'occasion pour abaisser le titre de ses monnaies divisionnaires (comme l'Union latine, il y a quarante ans), rien de plus naturel : il ne faut pas que, l'argent venant un jour à faire prime, ces petites monnaies, dont la frappe est coûteuse, courent le risque de disparaître, exportées ou refondues. Ces émissions de petite monnaie blanche deviendront ainsi une source de bénéfice. Et il en sera de même, toute proportion gardée, pour les piastres, à raison de leur plus-value, quand la circulation du pays exigera des émissions supplémentaires. En temps ordinaire, le gouvernement pourra toujours fournir des piastres de commerce à l'exportation, si l'Orient continue à en demander ; et c'est à cet effet qu'a été édictée la clause *G* de l'article 2.

Telle est, en somme, la réforme à laquelle M. Limantour va avoir l'honneur d'attacher son nom. Il ne la donne pas comme parfaite. Toute œuvre humaine est discutable et *a fortiori* toute œuvre gouvernementale. Tant que le régime nouveau n'aura pas subi l'épreuve du temps, on pourra redouter pour lui quelqu'un de ces malencontreux hasards qui compromettent parfois les entreprises les mieux calcu-

lées. Mais ceux qui l'ont élaboré nous semblent avoir fait preuve d'autant de prudence que de hardiesse. Nous espérons que le succès couronnera leurs efforts et, s'il en est ainsi, nous nous en réjouirons doublement, car ce sera une victoire, tout à la fois, pour la science que nous aimons et pour un peuple à qui sont acquises toutes nos sympathies.

A. DE FOVILLE,
Membre de l'Institut
Ancien directeur des monnaies de France.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Die Notwendigkeit des Schutzes der gemeinsamen internationalen Interessen. — Der Vorschlag der belgischen Handelskammern und wirtschaftlichen Interessen-Vertretungen zu einem internationalen Kongresse. — Das Lütticher Projekt und dasjenige des Deutschen Handelsvertrags-Vereins. — Das Rundschreiben des Letztern. — Ueberblick auf die Materien die zur Besprechung auf dem Kongresse vorgeschlagen sind. — Die Art und Weise des Vorgehens eines internationalen Instituts zum Zwecke der internationalen Interessenvertretung.*

— ENGLISH SUMMARY. — *Necessity of protecting the interests of the whole against those of the individual. — Programme of the Liége Exposition. — Project for the foundation of an international Association of the Chambers of Commerce. — Circular addressed by the « German Association for Commercial Treaties » to foreign firms. — Demand for an internation agreement regulating and simplifying the custom formalities. — The unfairness of the present methods of estimating the amount of « ad valorem » duty payable. — Difficulties in the classification of articles not specified in tarifs. — Obstacles in the way of litigation between firms of different nationalities. — Advantages*

of an international Board for the promulgation of sanitary measures. — International legislation against dumping. — Necessity for the establishment of an international bureau for the exchange of commercial information.

En dépit de toute « protection du travail national », et malgré la « politique interne » la plus rigoureuse, on ne peut supprimer ni l'internationalisation de l'économie politique, ni la diffusion des connaissances à cet égard. Il est évidemment légitime que tout État tâche de garder le plus possible sa souveraineté tant politique qu'économique, et que chacun tende à faire valoir ses qualités particulières. Cependant, la multitude des intérêts qui sont communs à tous les États civilisés ou tout au moins à un certain nombre d'entre eux, augmente tous les jours, d'année en année. La nécessité de protéger la complexité des intérêts communs du monde civilisé contre le préjudice causé par le particularisme de quelques États, qui souvent ne repose que sur des anomalies historiques et ne présente qu'une minime valeur pour l'État en question, cette nécessité, disons-nous, mène d'une manière croissante à des ententes internationales économiques, sur quelques points litigieux et parfois même sur des domaines tout entiers, de l'activité internationale.

Il suffit de se rappeler le changement qui se produit dans le domaine de la politique commerciale, l'abandon de plus en plus complet de la politique douanière autonome et son remplacement par un système de plus en plus étendu de traités de commerce; qu'on se rappelle encore l'Union postale universelle, les conventions internationales ayant trait à la protection accordée aux brevets, aux modèles et aux

marques de fabriques, à la protection de la propriété intellectuelle; d'autres conventions et ententes sans nombre. Mais ce ne sont pas les États seuls qui sont amenés à conclure de telles conventions sans restriction réciproque de leur autonomie, là, où elle n'est plus utile. Les groupements économiques privés se voient de plus en plus forcés de procéder à des ententes internationales. Notons à ce point de vue, par exemple, les relations internationales du mouvement ouvrier dans les différents États civilisés. De même les employeurs entrent en rapports internationaux : leurs cartels et syndicats traitent comme s'il s'agissait de petits États. Ils s'unissent directement à des syndicats internationaux, ils concluent des accords conventionnels visant à la protection réciproque des débouchés, ils coopèrent aux prix de vente ou d'achat, à des mesures communes en vue de l'amélioration de la production des matières premières (comme dans l'industrie du coton), à des formalités de commerce général (comme les contrats germano-néerlandais sur le blé, etc.)

Un fait qui paraît devoir produire un développement considérable des ententes pacifiques sur des intérêts communs internationaux, est l'institution que les chambres de commerce et les associations économiques de Belgique comptent établir en septembre prochain, à l'occasion de l'Exposition universelle de Liége, sous la forme d'un congrès international des chambres de commerce et des associations. Les instructions en ont été envoyées par le comité préparatoire sous la date du 31 octobre de l'année passée. Or, le but n'est point de délibérer sur des questions économiques et politiques; le programme, au contraire, marque plutôt un caractère d'organisation et ne comprend, de prime abord, que les points de délibération suivants :

1° Avantages ou désavantages de l'organisation officielle

ou non officielle de la représentation des intérêts économiques;

2° L'importance de la subvention financière par le gouvernement ou par différentes administrations;

3° Les moyens à employer pour réaliser les vœux des participants;

4° Les meilleurs procédés de relations avec les administrations gouvernementales, les corps législatifs et administrations coloniales;

5° Les sujets dont les associations s'occupent le plus utilement notamment : doivent-elles restreindre leur champ d'action aux intérêts communs de leurs membres ou former des commissions spéciales? Quelle est la meilleure organisation de leur travail?

6° Les moyens de défendre les intérêts des membres établis au dehors de leur district (au pays même, à l'étranger ou dans les colonies);

7° Avantages et désavantages de comités nationaux pour toutes les chambres et associations;

8° « Comment, de quelle manière et par quel moyen des *relations continues* entre les *chambres de commerce* peuvent-elles être entamées, afin qu'elles puissent procéder en commun en présence de questions d'importance internationale? N'y aurait-il pas utilité d'établir un *bureau international* et permanent, pourvu de certains privilèges, et qui pourrait être convoqué en tous temps? »

9° L'organisation d'un service rapide de renseignements au sein de chaque corporation.

Le n° 8 de ce programme, dont le texte est reproduit littéralement, est le point qui nous intéresse spécialement dans le présent exposé. Il touche à la fondation d'une *organisation internationale des chambres de commerce*, dans le but de procéder d'accord pour les questions d'intérêt commun.

Il était dans la nature des choses que la direction du Congrès songeât de prime abord, en établissant ce prcjet, à un bureau international des chambres de commerce seulement; ce projet devant se modifier, parce que l'organisation des associations économiques dans les différents pays se développe d'une manière beaucoup trop différente et n'est point encore arrivée au même point de perfectionnement. En outre, il n'existe pas encore, pour les associations économiques, de fédérations nationales pareilles à celles que représentent dans les pays avancés les congrès de chambres de commerce. L'établissement d'un « congrès économique » (qui constituerait en quelque sorte le complément du congrès des commerçants allemands) deviendra, j'ai déjà eu l'occasion de le démontrer, une nécessité absolue dans les États où l'organisation des associations économiques est déjà fortement développée, comme en Allemagne. Si pareille fédération nationale des associations économiques n'existe pas encore, il était compréhensible qu'on songeât d'abord à créer une fédération internationale des chambres de commerce seulement, par analogie avec les fédérations nationales existantes.

En principe, on ne saurait, certes, rien objecter à la fondation d'une pareille institution. Elle serait cependant, à mon avis, regrettable et il faudrait la considérer comme une erreur de tactique. La monopolisation de la discussion en commun des intérêts économiques et politiques-économiques par un bureau des chambres de commerce, est peu désirable. Il est évident et il est sans aucun doute dans les intentions de la Direction du Congrès, qu'un bureau international des chambres de commerce, une fois établi, ne se bornera pas

(1) *Volkswirtschaftliche Blätter*, organe de l'Union économique allemande, éditées par Dr H. Potthoff, M. d. P. Berlin, Carl Heymann, 1905.

à la longue à la discussion de questions d'organisation ; il introduira dans le cadre de son activité les sujets appartenant à la vie commerciale et à l'économie politique, dont l'étude internationale a été jusqu'ici abandonnée aux associations libres des industriels. Il est incontestable cependant que les associations spéciales, c'est-à-dire les syndicats industriels, offrent sur leurs terrains spéciaux des corporations beaucoup mieux appropriées et plus compétentes, puisqu'il s'agit tantôt d'intérêts internationaux de certaines branches spéciales, tantôt d'une amélioration particulière de l'économie politique, dont l'étude offre un grand nombre de difficultés aux chambres de commerce, qui représentent des intérêts d'un caractère local et, pour le reste, se rattachent à l'économie en général.

Aussi est-il indispensable, à mon avis, de trouver une forme qui mette les associations libres à même de coopérer au travail et d'y faire valoir leurs intérêts spéciaux. La réalisation de ce but apparaît d'autant plus facile que depuis plus d'un an, des préparatifs ont été faits pour l'organisation d'une conférence internationale de ce genre par l'*Association allemande des traités de commerce* (*Deutscher Handelsvertrags-Verein*) Cette réunion aura lieu au cours d'avril prochain.

Une fois de plus, phénomène bien connu, les événements ont suivi deux voies différentes avec un point de départ différent. Le projet de Liége est parti de l'organisation existante des chambres de commerce. Après que les chambres de commerce anglaises eurent consenti à un congrès général à Bruxelles, il a paru désirable de réunir, si possible, les chambres des pays les plus importants. Plus tard encore, le projet a été élargi et on s'est décidé à y comprendre les associations économiques. L'étude des intérêts économiques communs par l'organisme central et international

en question, ne pourrait donc être que la suite de la formation éventuelle d'un bureau international des chambres de commerce.

L'Association allemande des traités de commerce, par contre, est partie de ce fait, que l'internationalisation croissante de la vie économique et l'enchaînement de plus en plus complet des intérêts des différents pays, nécessitent l'étude en commun d'une série de sujets distincts. Il a paru utile d'organiser dans ce but une conférence internationale, qui permettrait aux délégués de toutes espèces de corporations économiques influentes des différents pays de se livrer à des délibérations préliminaires. Au cours du travail de préparation de cette conférence, on a reconnu cependant que la multitude et l'importance des matières nécessitent un procédé plus méthodique et plus constant que celui qui se bornerait à la réunion d'une seule conférence semblable, de sorte que l'on délibère déjà sur son renouvellement régulier et sur l'extension méthodique de sa participation plus large à la représentation des intérêts économiques; on échangera éventuellement des vues sur la fondation d'un bureau international permanent pour les travaux qui s'y rattachent.

Le motif de l'organisation liégeoise doit être considéré comme étant occasionnel : c'est l'effet de la rencontre d'un grand nombre de membres ou de fonctionnaires des chambres de commerce à l'occasion de l'Exposition universelle de Liége.

Le projet de l'Association des traités de commerce a une raison permanente et profonde : *l'entrée en vigueur prochaine d'une nouvelle forme de politique commerciale*, dont on peut prévoir qu'elle amènera une extension considérable des affaires internationales.

La circulaire adressée par l'Association des traités de

commerce à une série de représentations d'intérêts de l'étranger, vers la fin du mois de septembre de l'année écoulée, contenait notamment les passages suivants :

« Il convient de s'attendre à ce que les nouveaux traités de commerce en général ne nous apporteront pas de nouvelle réduction des droits de douane, mais au contraire leur augmentation, étant donné que les États européens les plus puissants et les plus importants ont adopté comme base pour les négociations de leurs nouvelles conventions, un tarif général avec des taux douaniers fortement majorés, et vu le fait aussi que le mouvement protectionniste s'est accru partout en étendue et en importance.

Dans ces conditions, les cercles intéressés à l'exportation et à l'importation attachent une importance particulière à toutes mesures qui, en dehors de l'établissement des droits de douane, influencent d'une manière quelconque le mouvement international des marchandises (suit l'énumération d'un certain nombre de questions.)

La plupart de ces questions ne peuvent être réglées suffisamment par la voie des traités de commerce et sont soumises à la législation intérieure. Souvent même il s'agit de lois et de décrets qui ne grèvent pas seulement une partie d'un pays déterminé, mais qui pèsent sur tous les États intéressés à son commerce extérieur, de telle sorte qu'il paraît normal que tous ces États s'entendent avec lui, notamment par voie de réglementation internationale, suivant l'exemple de la convention sucrière de Bruxelles.

Le Comité général de l'Association des traités de commerce, se basant sur ces considérations et sur ces expériences, a décidé de prendre dans sa séance du 21 mars de cette année l'initiative d'une discussion en commun de pareilles questions entre personnalités compétentes et éminentes des différents pays européens. Cette réunion élucidera les questions suivantes :

1° Jusqu'à quel point est-il possible de faciliter le mouvement international des marchandises et jusqu'à quel point peut-on constater une convergence ou une divergence d'intérêts?

2° Jusqu'à quel point les intérêts communs d'un pays vis-à-vis d'un autre paraissent-ils pouvoir s'accorder pour amener par voie de réclamations ou d'ententes une abolition ou un adoucissement de mesures gênantes;

3° jusqu'à quel point peut-on compter à cet égard sur l'aide de la coopération des cercles intéressés du pays en question?

Les pourparlers et les correspondances qui ont suivi cette circulaire se sont traduits par une multitude d'initiatives et de propositions telle qu'il paraît matériellement impossible d'en soumettre à la discussion autre chose qu'une petite partie. Jetons un coup d'œil sur les matières les plus importantes qui ont été proposées jusqu'ici comme sujets de délibération.

Nous y retrouvons toutes les questions qui sont des accessoires de la politique douanière et commerciale.

A cet égard, la question de la liberté douanière ou le remboursement des frais de douane pour les fabricats réexportés joue un rôle important. Au fur et à mesure que la politique commerciale des États continentaux européens, après une courte floraison du mouvement libre-échangiste, a repris une allure fortement protectionniste, les tendances vers une expansion du mouvement de libération des droits de douane, ou vers le remboursement général des frais de douane en faveur de l'industrie d'exportation, se sont considérablement renforcées et ont réalisé récemment, dans beaucoup de pays, des progrès plus ou moins importants. D'un autre côté, les intérêts opposés se rassemblent pour livrer une lutte acharnée. Or, précisément dans le domaine des ristournes de droits, on relève un rapprochement

des intérêts internationaux, en ce sens que, par exemple, les facilités ou les difficultés que rencontre ce mouvement dans un pays, sont d'une influence analogue sur les branches d'activité correspondantes de l'autre pays. Souvent même ces mesures n'ont de valeur réelle que quand elles sont secondées par des mesures parallèles dans l'autre État. Aussi s'est-on vu, récemment, amené à faire entrer dans le cadre des traités de commerce, certaines branches des questions de ristournes, procédé dont on ne peut que souhaiter un plus grand emploi. En tous cas, il nous paraît indispensable d'établir comme assises des discussions, les délibérations, les études approfondies, les avis compétents des cercles intéressés des pays qui négocient un traité.

* * *

Le COMMERCE LIBRE ENTRE LES POPULATIONS LIMITROPHES et le TRAITEMENT DOUANIER DES MARCHANDISES à la rentrée au pays d'origine, questions qui sont déjà visées en partie dans les traités de commerce, se trouvent dans une situation analogue. L'attitude la plus libérale possible de la part de la douane, une généralisation et une simplification des formalités gagnent en importance dans la mesure où s'accroît l'intensité du trafic international. Elles nécessitent d'urgence une réglementation internationale qui ne saurait être réalisée par un seul traité de commerce. Par contre, elles pourraient être établies facilement sous la forme d'une entente conclue par tous les États importants du monde.

Cette forme de procéder s'appliquerait également à deux autres points, dont l'importance pour le commerce international s'accroît d'une manière extraordinaire. Le traitement du *voyageur de commerce* (surtout en ce qui concerne les impôts, les taxes, les passe-ports, les concessions) et l'entrée

et la sortie libérées de droits de douane des échantillons de marchandise, des catalogues, des prix-courants et des imprimés de réclame, ainsi que la nécessité, sur laquelle on a de nouveau appuyé récemment, de la protection de la propriété intellectuelle pour ces imprimés. Nous n'avons pas besoin de signaler à un commerçant ou à un homme quelconque au fait des affaires, quel est le développement colossal qui s'est produit dans le commerce en général et tout particulièrement dans les affaires internationales par l'effort des voyageurs de commerce et à l'aide des échantillons et des imprimés. Les difficultés qu'imposent un certain nombre d'États à ce mode de commerce y font une opposition frappante. Ce non-sens consiste en ce que ces États n'accordent pas l'entrée ou la sortie libre aux échantillons, catalogues, etc., ou en ce qu'ils imposent aux voyageurs de commerce des patentes excessives, ou, enfin, en ce qu'ils grèvent tout trafic d'un contrôle bureaucratique et de formalités insurmontables et coûteuses. Ces difficultés ne rapportent en général aucun bénéfice aux intérêts économiques du pays en question et ont pour but unique d'opposer un obstacle au commerce. A ce point de vue, ce sont d'abord la Russie et le Brésil, puis les pays scandinaves et quelques autres États qui occasionnent constamment des plaintes.

De plus, il convient de citer toute une série d'inconvénients qui se rattachent à la perception de *droits de douane « ad valorem »* telle qu'elle est pratiquée encore dans un certain nombre d'États, soit par principe, soit pour certaines parties du tarif. Nous avons surtout en vue la pratique du tarif américain Dingley : l'estimation de la valeur qui est remise presque entièrement au jugement de l'*Appraiser* américain, le système accessoire des factures consulaires et de leurs frais élevés, et la différenciation entre le prix sur le

marché universel et dans l'intérieur du pays des produits en question. Le procédé employé par la douane en cas de différence de la valeur indiquée et évaluée, la vente publique de la marchandise par la douane, etc., constituent une source inépuisable de violentes plaintes et de réclamations de la part des exportateurs européens.

Mais le système des droits de douane spécifiques amène aussi bon nombre d'inconvénients, parmi lesquels nous ne relèverons que la question de la taxation d'après *le poids brut et net*, c'est la question de la *tare*. Certains États tâchent de taxer la marchandise le plus possible d'après le poids net, alors que d'autres, et surtout la Suisse, maintiennent le principe de la taxation d'après le poids brut. Ce dernier mode de douane est appliqué presque partout à certaines catégories de marchandises, surtout à celles qui sont frappées de droits de douane minimes. Cependant, le point où commence la taxation d'après le poids net varie de nouveau dans les différents États, par exemple 6 marks en Allemagne, 20 lires en Italie. Les différences dans les procédés du péage net, dans les déductions officielles pour la tare dans l'emploi du péage brut, dans la définition de « l'emballage à usage du commerce » ou de certains modes d'emballage, etc., occasionnent une multitude d'inconvénients dont l'abolition par la voie d'entente internationale ne paraît guère difficile.

Quant à l'application des droits de douane de toute espèce, il se présente un inconvénient considérable dans la difficulté de *la classification rationnelle et correcte des articles qui ne sont pas cités spécialement dans les tarifs*. Il est tout à fait évident, vu la multitude des espèces de marchandises qui passent les frontières, que même les tarifs les plus spécialisés et les plus détaillés offrent encore des rubriques collectives, de telle sorte qu'il se présente journel-

lement des doutes sur le classement d'un article. Dans les États civilisés les plus importants, on a essayé d'abolir cet inconvénient dans la mesure du possible, en établissant comme annexe au tarif douanier un « registre officiel des marchandises ». On y trouve les indications nécessaires pour les marchandises usuelles. Or, ce registre ne peut naturellement être parfait, pour la simple raison que journellement de nouveaux produits apparaissent sur le marché. Aussi, mainte espèce est-elle encore soumise au jugement de l'administration des douanes. Et il faut ajouter que toute une série de pays d'exportation ne possèdent pas encore ces registres officiels. Ce qui est, de plus, fâcheux dans cet état de choses, c'est que ces indicateurs officiels des marchandises qui, au fond, ne représentent qu'une édition très spécialisée et augmentée du tarif douanier, sont purement nationaux, bien que les taux aient été en grande partie fixés conventionnellement. Ce registre officiel constitue même un moyen d'éluder le tarif conventionnel, et il arrive malheureusement assez souvent qu'une interprétation artificielle élimine des articles importants et les soumet à une taxation plus élevée. Il serait extrêmement désirable de créer une instance internationale qui, en cas de litige établirait sinon un arbitrage définitif, au moins un préavis compétent sur la classification d'un article déterminé d'après la conception du commerce et d'après son caractère technique.

Un autre problème de la vie économique a une importance croissante dans la production, grâce au développement prodigieux de la technique. Nous avons en vue la *question des brevets, la protection accordée aux modèles et marques de fabriques, la protection de la propriété intellectuelle* dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire également le domaine littéraire et artistique. Il nous est impossible d'entrer

dans le détail des inconvénients regrettables qui existent encore malgré tous les beaux résultats déjà obtenus. On voit déjà des ententes internationales et des organisations privées de différente nature, qui pourraient facilement servir de base pour mener ce travail à bonne fin.

Les questions juridiques, en cas de *procès entre des firmes de nationalité différente*, sont d'une importance particulièrement essentielle dans les affaires. L'actualité de cette question s'est récemment montrée en Allemagne, à la suite d'une proposition de la chambre de commerce de Leipzig au gouvernement saxon, et au congrès des commercants allemands (*Handelstag*). Cette proposition exprime le désir qu'en cas de procès devant les tribunaux allemands, les frais ne soient remboursés au gagnant que si son pays d'origine reconnaît, dans une aussi large mesure, ce droit au remboursement des frais. Cette requête provenait de nombreuses plaintes dans le monde des affaires allemand.

Dans une série de pays étrangers, le remboursement des frais de procès n'est pas pratiqué ou l'est insuffisamment, même quand des maisons allemandes ont complètement gagné leur procès. Au cours des études auxquelles l'Association pour l'étude des traités de commerce s'est livrée à ce sujet, on a relevé encore une multitude de difficultés et d'inconvénients de procédure qui nécessitent d'urgence une amélioration. Il en est ainsi pour la légalisation des signatures, l'allégation de documents, l'avertissement des créanciers en cas de faillite ou de concordat préventif, le recouvrement des créances, etc. Le choix des avocats à l'étranger constitue de plus, pour le commerçant, un point extrêment difficile. Ceci est surtout vrai dans les pays moins civilisés, dans lesquels il y a parmi les juristes des éléments souvent peu dignes de confiance, parfois même nettement déloyaux. J'ai déjà reçu un bon nombre de plaintes de mai-

sons qui sont tombées dans les mains d'avocats intéressés et qui, non seulement ont perdu leur procès, mais souvent par dessus le marché des sommes considérables. L'Association des traités de commerce s'est efforcée d'améliorer cet état de choses dans la mesure du possible, en organisant tout d'abord un recueil des dispositions extraites des législations étrangères dont la connaissance est particulièrement importante pour le commerçant en cas de procès, spécialement en ce qui concerne les formalités, délais, etc. Ce recueil paraîtra prochainement en publication spéciale. Pareil procédé ne représente que le premier pas dans la voie à suivre. Une amélioration réelle et parfaite cependant ne peut être réalisée que par la coopération internationale des grandes fédérations représentant le commerce et l'industrie dans les différents pays qui coopèrent au commerce du monde.

Une autre cause de nombreuses plaintes est la *double taxation* des maisons dans le pays et à l'étranger. Ça et là nous constatons déjà quelques clauses ajoutées aux traités de commerce, et qui ont pour but d'éviter pareille injustice. Ces mesures sont insuffisantes. Il a été établi expressément dans l'article 19 de la convention germano-autrichienne, que

« Les commerçants, fabricants et tous professionnels, qui prouvent qu'ils payent, dans le pays où ils ont leur domicile, les contributions légales pour leur entreprise, ne sont pas soumis à l'impôt dans l'autre pays contractant, quand ils tâchent de vendre ou d'acheter sur échantillons seulement, soit personnellement, soit par des voyageurs de commerce à leur service. »

Néanmoins, on a constaté dans les derniers temps de nombreux cas, où des importateurs allemands de bois ont été soumis à l'impôt professionnel autrichien, par suite de

certaines manipulations auxquelles on a dû procéder pour le transport national du bois. De même, des plaintes ont été reçues de divers côtés, disant qu'en Italie des maisons étrangères ont été soumises injustement à l'impôt sur le revenu. C'est un fait bien certain qu'il suffit dans plusieurs États qu'une firme, par ses voyageurs de commerce, recueille des commandes, pour qu'on lui applique l'impôt professionnel. Sur ce terrain aussi il faudrait établir des conditions uniformes.

Un autre point important qui montre à l'évidence la nécessité d'une entente internationale consiste dans la *législation sanitaire* et, en général, dans les dispositions sanitaires sur l'importation et la vente de marchandises. Il est certes juste que tout État puisse exercer un contrôle suffisant sur l'importation de bétail et de volailles, de viande et de fruits, ou de toute autre marchandise, qui pourraient produire éventuellement des effets nuisibles à la santé; de même que c'est un droit justifié que de pouvoir interdire soit passagèrement, soit pour une longue durée, l'importation de certaines catégories de marchandises nuisibles à la santé ou pouvant provoquer une épidémie. Cependant, on sait dans quelle mesure on abuse de ces dispositions comme succédanés de la protection douanière, et combien elles dégénèrent parfois en pure chicane. La défense d'importation et son empêchement par des justifications sanitaires ne s'arrêtent même pas devant les importations alimentaires. Citons à ce sujet les lois des pays scandinaves concernant l'importation de marchandises dont la production se sert de matières auxiliaires nuisibles; l'importation dans ces pays du linoléum est, par exemple, rendue presque impossible. Nous faisons allusion aussi aux jugements de l'Office sanitaire américain, qui a condamné des produits de l'industrie textile comme nuisibles à la santé, parce qu'on

aurait employé des couleurs vénéneuses, et ainsi de suite. Ici encore, l'action des tribunaux compétents et internationaux, des arbitrages et autres institutions seraient efficaces et utiles et mettraient fin à une source permanente d'amertume et d'aigreur.

On établirait ainsi la pratique d'un contrôle sanitaire suffisant, et, d'autre part, on écarterait en même temps nombre de chicanes et d'actes arbitraires.

Dans cet ordre d'idée se trouve également comprise la prohibition d'importer certains produits par certaines douanes d'un pays, procédé qui est fréquemment en usage, qui ne peut être évité dans certains cas, mais qu'on transforme facilement en vexation ou dont on peut se servir pour empêcher artificiellement l'importation.

La différence entre les prix du pays et le marché mondial, dont nous avons déjà parlé, nous mène dans le vaste domaine des *cartels*, des primes d'exportation accordées par eux et du système du *dumping*, qui joue un rôle si considérable dans la campagne de M. Chamberlain. Comme on le sait, la Russie a proposé de paralyser le système de l'exportation à vil prix par une « clause des cartels » appliquée aux traités de commerce, de telle sorte que les États qui sont frappés par cette concurrence auraient le droit de procéder à une augmentation correspondante des prix. Cette mesure n'a pas répondu à l'attente, au moins dans la forme proposée. Une meilleure solution cependant a été trouvée, du moins sur un terrain spécial, sous la forme de la convention sucrière de Bruxelles. Aussi M. Gothein, membre du Reichstag, a déjà proposé de suivre cet exemple et de convoquer « une convention sidérurgique de Bruxelles ». Il paraît, en tous cas, indiscutable que ce mal, qui semble être toujours plus menaçant au fur et à mesure que la coalition de la grande industrie dans les États

industriels les plus importants se développe, ne pourra être aboli que par des mesures internationales.

Il convient de citer aussi l'immense question des transports. La politique des transports, c'est à-dire l'influence de l'État sur le mouvement international des affaires à un point de vue à la fois économique et politique, de même que la taxation des frais de transport et des impositions des sociétés de transport privées, donnent actuellement matière à maintes protestations. Ceux qui disposent des moyens de transport, surtout des chemins de fer et des lignes de navigation, que ce soit l'État ou des sociétés privées, tiennent ainsi une puissance économique qui leur permet non seulement de développer ou de prohiber l'exportation et l'importation ou le trafic entre certains endroits, mais encore d'influencer considérablement l'envoi et la réception de marchandises de certains groupes d'intérêts ou même de firmes particulières. Il saute aux yeux que le maniement de l'organisation des transports, et surtout l'établissement des frais de transport et des tarifs, exercent sur la vie économique internationale une influence qui ne le cède en rien à celle de la politique commerciale et douanière de l'État. L'Union centrale des industriels d'Autriche a organisé récemment une enquête à ce sujet parmi les cercles affiliés. Il en résultait que de différents côtés on exprimait le désir de veiller à ce que la politique des frets soit séparée, au moins en principe, de toutes les tendances vers un renforcement ou un affaiblissement de la protection douanière. Il serait en effet extrêmement désirable d'arriver à ce point que les taxes de tous les moyens de transport soient calculés simplement au point de vue des transports, soit en première ligne d'après le travail nécessaire effectué par l'entreprise de transport.

Nous ne savons pas si ce but peut être atteint dans un

temps à prévoir. En tous cas, il est nécessaire de faire des démarches dans ce sens, et il est incontestable que celles-ci n'auront de succès que si on se sert de la voie internationale. De même, on pourrait alors dissiper la brume impénétrable qui plane sur les tarifs en général et qui rend aujourd'hui extraordinairement difficile de calculer exactement les frais de transport pour une distance relativement courte, et d'établir les voies et les moyens les moins chers et les plus rapides.

Un dernier point enfin que nous ne voulons pas omettre, c'est l'*obtention de renseignements exacts à l'étranger.* Tandis que l'économie politique prend un caractère international, ceux qui y participent, praticiens du commerce et de l'industrie, tout aussi bien qu'économistes, ressentent le besoin de se tenir au courant de la législation, de l'organisation des tribunaux, de la presse spéciale ou quotidienne, de la défense des intérêts économiques, ainsi qu'en général des événements économiques de l'étranger. Ils doivent avoir la possibilité de s'orienter rapidement.

Aujourd'hui, les connaissances de ce genre sont en général très peu répandues. Et les questions que soulève à tout instant la vie pratique, nécessitent souvent une correspondance pénible. Citons les questions suivantes : Quelles sont les administrations ou les tribunaux étrangers qui connaissent de telle difficulté ? Où peut-on se procurer les matériaux au sujet de telle ou telle question? Quel est le règlement juridique de tel ou tel cas dans tel pays étranger? Le pire de tout cela c'est qu'on ne sait pas, dans la plupart des cas, où il faut s'adresser afin de s'orienter à ce sujet, même s'il a été possible de se procurer les renseignements demandés à l'aide des consulats. A ce point de vue il semble qu'on accomplirait une œuvre tout particulièrement digne de reconnaissance, ce qui est peut-être mentionné

déjà dans le dernier point du programme du Congrès de Liége, si on établissait entre toutes les corporations économiques et représentatives d'intérêts dans les différents pays, soit un bureau central spécial, soit au moins des relations stables et intimes, de sorte qu'un échange constant de renseignements puisse se faire facilement et simplement, comme il se produit déjà entre les représentations d'intérêts dans un même pays.

La chambre de commerce de Duisburg a relevé récemment encore quelques points de droit international, qui touchent au mouvement des affaires et nécessitent également une délibération et stipulation internationales. Il en est ainsi de la contrebande de guerre, du droit de réquisition en haute mer, des prises, des droits des neutres.

Il est évident que les questions envisagées ici ne sont aucunement épuisées par l'énumération qui précède; au contraire, de nouvelles questions surgiront constamment, comme par exemple, la question des cautionnements qui doivent être déposés par des sociétés d'assurances et maintes autres entreprises pour leurs affaires à l'étranger; le contrôle auquel elles y sont soumises, et les autorisations dont elles ont besoin. De plus, il est désirable qu'une entente internationale se fasse sur la portée et la définition de certaines expressions et significations techniques, douanières et statistiques, en usage dans le commerce (par exemple : machines, instruments, appareils, certains modes de confection).

Il serait grandement désirable d'arriver à l'identité la plus parfaite des principes servant de base à l'établissement et l'organisation de la statistique commerciale. Peut-être pourrait-on même s'occuper des questions d'intervention et d'assistance internationale mutuelle pour se procurer des représentations à l'étranger, les questions de perception de cotisations, etc.

Jetons pour terminer encore un coup d'œil sur la manière dont les intérêts économiques de caractère international pourraient être défendus par des congrès internationaux ou par une organisation internationale représentant ces intérêts. Dans ce but nous devons, à mon avis, faire une distinction fondamentale : Supposons qu'un pays déterminé démontre les inconvénients que représentent pour le commerce général ou de plusieurs nations qui se trouvent en relations avec lui, le même obstacle fâcheux et nuisible. Prenons, par exemple, les conditions spéciales que la Russie impose aux Israélites, ou toute autre disposition mentionnée ci-dessus.

Dans des cas pareils, il sera nécessaire que dans tous les États étrangers qui se trouvent en relations commerciales avec ce pays, tous les cercles d'intéressés qui sont lésés par ces inconvénients se mettent d'accord sur une action commune auprès des différents gouvernements, afin que ceux-ci tâchent de commun accord, par voie diplomatique, de mettre fin aux motifs de plaintes. Le procédé devrait être le même dans ses grandes lignes, quand il ne s'agit pas de questions qui sont à la fois politiques et économiques, mais uniquement de litiges économiques, par exemple quand il s'agit d'usages de commerce fâcheux et différents de ceux employés par les États civilisés, de la pratique d'affaires *unfair* par certains groupes d'intérêts, etc. Dans ces cas, il serait nécessaire que tous les groupes économiques de tous les États qui se trouvent en relations d'affaires avec le pays en question, procèdent de commun accord et ensemble contre les groupes qui donnent naissance à ces plaintes.

Le cas est tout autre quand il existe entre des groupes économiques appartenant à deux nations différentes, des rapports d'intérêts qui rendent désirable une entente.

Quelques questions du domaine douanier peuvent servir d'exemple. Comme on le sait, le gouvernement prussien a tenté l'essai de réagir méthodiquement contre le mouvement de libération des droits de douane sur les gants glacés. Ces gants sont cousus en Autriche et reviennent ensuite en Allemagne pour y être vendus ou exportés vers l'Amérique et d'autres pays. Or, les couturiers autrichiens ont un aussi vif intérêt dans le maintien de l'état des choses actuel que les fabricants de gants allemands. Dans des cas pareils, il paraît donc indiqué et utile que les deux groupes de nationalité différente, mais liés ensemble par leurs intérêts communs, s'accordent pour trouver les moyens les plus propres à agir chacun sur son gouvernement.

Ce même procédé s'appliquerait naturellement aux questions purement économiques qui surviennent fréquemment dans le mouvement international, par exemple au sujet des conditions de livraison et de paiement, de stipulations de prix entre cartels de la même branche de production, etc.

Pour tous ces cas il faudrait créer une organisation commune, en quelque sorte neutre — peu importe sous quelle forme — et qui aurait, vis-à-vis des différentes représentations et des groupements d'intérêts dans les différents États, à remplir, à un certain point de vue, les fonctions d'un bureau de téléphone pour ses clients ; c'est-à-dire qu'elle devrait représenter un office n'appartenant à aucun parti et n'ayant aucune tendance, servant uniquement à mettre ses adhérents en rapports, rapidement, en tous temps et sans formalités; institution qui, sur demande et suivant le besoin, s'adresserait également de sa propre initiative aux groupes intéressés; qui collectionnerait les matériaux, les préparerait et les leur transmettrait, et qui ainsi aiderait efficacement à abolir les différences et les vexations de la vie économique

internationale. Une pareille organisation, peu importe qu'elle ait la forme d'un bureau économique international ou d'un congrès convoqué périodiquement, rendrait de bons services non seulement à la pratique de la vie économique proprement dite, mais bien au delà. Elle créerait une entente et un rapprochement mutuels des peuples civilisés et renforcerait leurs sentiments de solidarité. Elle constituerait ainsi un facteur important du développement général de la civilisation.

Dr Borgius.

LES FINANCES DE LA FRANCE.

— ENGLISH SUMMARY. — *History of the French finances in the past. — Public finances reorganised under the Revolution.— Ordinary and extraordinary budgets. — The Public Debt and its growth. — Suppression of extraordinary budgets. — Influence of railway charges upon the budget. — Dangers resulting from continuous increasing expenditure. — Insufficiency of the sinking fund. — Latent resources of France : expiration of railway, tramway, lighting and other concessions.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Einleitung. — Kurzer geschichtlicher Ueberblick auf die Entwicklung des französischen Finanzsystems. — Die Nachteile der gegenwärtigen Finanz-Gesetzgebung. — Die Schuldenlast Frankreichs. — Das ausserordentliche Budget. — Der Einfluss der Eisenbahnen auf die Staatsfinanzen. — Die Finanzlage Frankreichs in den letzten 15 Jahren. — Die stetige Zunahme der Staatsausgaben und die Gefahren, welche den Finanzen Frankreichs drohen. — Die ungenügenden Amortisationskredite. — Die latenten Finanzreserven. — Der Eisenbahn-Rückkauf durch den Staat.*

Il est peu de personnes, même parmi les spécialistes, qui soient exactement informées de l'état des finances de la République française. Trop aisément, dans les discussions à la tribune des divers parlements, dans les articles de journaux, certains parlent de prétendus déficits de nos budgets, de l'élévation de notre dette, du poids de nos impôts, sans qu'ils aient pris au préalable la peine de contrôler leurs assertions. Cependant, le public, qui ignore les détails mais pressent la vérité, fait confiance à la France, recherche les titres de sa dette, achète des rentes à des cours fort élevés que dépassent les seuls consolidés anglais. M. Thiers avançait que la valeur financière d'un État n'a d'autre mesure que le cours de ses rentes en Bourse. S'il fallait prendre cet aphorisme à la lettre, on serait conduit à affirmer que la situation financière de la France est hors de pair. Si l'on écoutait certains publicistes, quelques économistes, quelques hommes de gouvernement, on parviendrait à une conclusion diamétralement opposée.

La vérité est entre ces deux allégations contraires, beaucoup plus proche cependant de l'opinion commune qu'expriment les cours de la Bourse que des hautaines réprobations étourdiment prononcées.

Il n'est que juste d'expliquer que c'est beaucoup plutôt l'instinct que le raisonnement qui inspire au public une propension pour les titres de l'Etat français. Notre rente est recherchée parce que, ayant un marché très étendu, elle est aisément réalisable et présente par suite tous les caractères d'une véritable valeur mobilière, parce que, aussi, les coupons en ont toujours été exactement servis, même aux époques où la France fut cruellement éprouvée par la guerre ou déchirée par les révolutions. Il faut, d'autre part, comprendre que les techniciens qui ont une connaissance som-

maire de notre histoire financière, s'ils n'ont pas pu ou s'ils n'ont pas su discerner l'évolution qui s'est faite, depuis quinze ou vingt ans, dans notre administration et dans nos budgets, sont excusables de s'abandonner à un pessimisme, qui était jadis acceptable, dans quelque mesure tout au moins, qui n'est plus de mise aujourd'hui.

I.

Il est incontestable que, pendant les longs siècles de la monarchie absolue, la gestion des finances françaises fut déplorable et qu'une rigoureuse continuité dans les efforts fut nécessaire pour parvenir peu à peu par des étapes successives, dont la dernière seule a été décisive, à l'actuelle situation financière.

Du désordre et des abus qui sévirent dans le passé, on se rend compte quand on constate que, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la Révolution française, l'équilibre budgétaire fut chose à peu près inconnue. De 1610 à 1789, quelques budgets formés par Colbert étant mis à part, il n'y a pas eu un seul budget qui ne se soit soldé en déficit. Chaque année, des sommes souvent considérables étaient ajoutées à la dette qui allait sans cesse en grossissant. Pour échapper à d'inextricables difficultés, les contrôleurs généraux, les Ministres des finances de l'époque, étaient périodiquement contraints de recourir à la banqueroute, si bien que l'on peut dire que des faillites multipliées, déterminées par le déficit à l'état chronique, ont caractérisé les finances de l'ancien régime.

L'excès des dépenses, particulièrement des dépenses de luxe ou de magnificence, le médiocre rendement des impôts dont la productivité était tarie par les privilèges, furent les causes essentielles du déficit. En vain les contrôleurs géné-

raux, qui furent presque tous animés d'un égal souci pour le bien public, parmi lesquels il se rencontra beaucoup d'hommes de premier ordre, tels que les Machault, les Noailles, les Necker, voire un homme de génie qui fut Turgot, multiplient les efforts pour restreindre les privilèges aussi bien dans la répartition des dépenses que dans l'assiette de l'impôt; ils n'y peuvent parvenir. Les immunités de taxes consenties à la noblesse, au clergé, à certaines provinces, à certaines villes, les pensions sur la cassette royale, les sinécures largement rémunérées, l'argent prodigué de droite et de gauche, toutes ces faveurs, tous ces privilèges font corps avec la royauté; ils ont pour objet de coaguler les intérêts autour du trône; ils font accepter le despotisme en le tempérant. Les choses en viennent à un point tel que, lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle chacun aperçoit que le système ne peut plus fonctionner, ceux qui sont clairvoyants observent en même temps que les privilèges ont été tellement multipliés et enchevêtrés que les réformes sont devenues impossibles, une révolution indispensable.

Supprimer les abus dans les dépenses, balayer une fiscalité surannée fut le premier objet de la Révolution française. Avec une résolution héroïque les hommes de la Constituante, de la Législative et de la Convention jetèrent bas l'édifice. Malheureusement, ils étaient trop étrangers à la pratique, trop enclins à l'idéologie, ils furent d'ailleurs aux prises avec de trop formidables difficultés pour qu'ils fussent à même de restaurer, comme il eût convenu, les finances de la France. Il durent se traîner misérablement d'expédients en expédients jusqu'au jour où, l'administration française étant organisée, les commis de l'ancien régime rentrés dans les bureaux s'attelèrent à la rude tâche de construire des finances publiques.

C'est de 1795 ou 1797 à 1825 ou 1830 que cette grande

œuvre fut poursuivie et accomplie. Elle consista avant tout à bâtir un système fiscal qui a reçu le nom plus ou moins justifié de système de la Révolution; elle consista en second lieu à monter une comptabilité budgétaire.

La première partie de la tâche fut si bien exécutée que le régime d'impôts issu du Directoire, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration subsiste encore aujourd'hui dans ses grandes lignes S'il ne répond plus aux besoins actuels, s'il n'est plus adapté aux formes nouvelles de la richesse publique; il n'y a pas lieu de s'en étonner; il y a lieu plutôt d'admirer qu'un aussi vieux bâtiment ait pu tenir debout aussi longtemps, alors surtout que, comme le remarquait justement M. Ribot il y a quelques semaines à la tribune de la Chambre, on n'a pas pris suffisamment soin de l'entretenir.

La seconde partie du grand travail effectué doit être envisagée sous deux aspects différents : il s'agissait d'abord de formuler et de faire entrer dans la pratique tout un ensemble de mesures et de règles de nature à assurer la bonne gestion des deniers publics, de créer en un mot une permanente législation budgétaire; il s'agissait en second lieu de faire chaque année, au jour le jour, application de ces principes, d'administrer en un mot les finances publiques selon les règles préalablement établies.

Ébauché sous le premier Empire et sous la Restauration, mis au point sous le gouvernement de Juillet, remanié et perfectionné sous le second Empire et la troisième République, le Code de la comptabilité publique fut assez heureusement disposé. Mode de formation, de présentation et de vote des budgets, recouvrement des impôts, garanties contre les détournements de recettes, mécanisme de l'ordonnancement et du paiement des dépenses, apurement des comptes, justification des recettes et des dépenses, tout est

prévu, tout est réglé avec une extrême minutie, souvent excessive. Le seul défaut grave que l'on puisse en effet relever, c'est l'extrême complication dans laquelle on a versé; la complexité dans les comptes et dans les justifications a été poussée si loin qu'il est aujourd'hui presque impossible pour un profane de se retrouver au milieu des écritures budgétaires, qu'il est difficile pour un spécialiste de restituer à chacun de nos budgets sa physionomie véritable. Il en résulte un très grave inconvénient : tandis que, dans des pays voisins du nôtre, il n'est pas un citoyen qui ne soit en mesure de savoir exactement, en dehors de toute discussion possible, quel est le montant de la dette nationale, si les derniers budgets ont présenté des excédents ou se sont soldés en déficit, le contribuable français est tenu dans l'ignorance, ou plutôt il est placé en face d'affirmations contradictoires entre lesquelles il hésite désorienté.

La chose a plus d'importance encore qu'il ne paraît, car c'est grâce à cette complexité d'écritures, c'est en mettant à profit les propices obscurités de notre comptabilité que les gouvernements et les parlements sont parvenus, sinon à enfreindre, du moins à tourner les règles établies, à faire de mauvaises ou de médiocres finances alors que tout avait été combiné pour obliger à d'irréprochables gestions.

Il ne suffit pas, en effet, d'écrire une législation budgétaire; il faut l'appliquer dans sa lettre et dans son esprit. C'est ce qu'on n'a pas toujours fait en France, où l'on a jugé avantageux d'échapper à la pesante tutelle des lois organiques en imaginant les budgets extraordinaires et les comptes spéciaux. Budgets extraordinaires ou comptes spéciaux (l'un et l'autre terme ont, à peu de chose près, la même signification) sont des budgets alimentés par des ressources extraordinaires, en fait par l'emprunt, chevauchant à côté du budget ordinaire, soustraits à la plupart des règles qui gouvernent les

budgets réguliers. Leur raison d'être, c'est d'offrir un moyen commode pour masquer la vérité au public. Le procédé est très simple : on fait en sorte que les dépenses auxquelles on conserve le qualificatif de dépenses ordinaires soient facilement couvertes par le produit des impôts, de telle façon que le budget ordinaire soit en excédent; on classe, sous la rubrique dépenses extraordinaires, une part des dépenses normales ou bien on les enfouit dans un compte spécial. Ainsi, on conserve les apparences de la régularité financière; on fait montre des excédents de recettes du budget ordinaire, on s'en targue aux yeux des contribuables qu'égarent ces ingénieux procédés de comptabilité, cependant que chaque année on fait appel à l'emprunt, que chaque année il y a un déficit puisque la dette publique va tous les ans en s'accroissant.

C'est en mettant ces modes de comptabilité en œuvre que les Chambres de la Restauration ajoutèrent plus d'un milliard à la dette de la France, que le gouvernement de Juillet dépensa huit cents millions de plus que ne le permettaient les recettes normales, que le second Empire, qui étendit et multiplia les budgets extraordinaires et les comptes spéciaux, augmenta en dix-huit ans le passif de la France de la somme colossale de huit milliards et demi. Enfin, la troisième République, qui vécut pendant trop longtemps sur les mêmes errements, accrut la dette de cinq milliards environ, si bien que, tout étant calculé, notre dette, qui dépasse aujourd'hui trente milliards, comme nous le montrerons, peut être décomposée comme suit :

Dettes anciennes : tiers consolidé, dettes de la première République et du premier Empire	4,000 millions.
Budgets extraordinaires de la Restauration	1,000 —

Budget extraordinaire du gouvernement de Juillet	0,800 millions
Budget extraordinaire du second Empire	8,500 —
Budget extraordinaire de la troisième République	5,000 millions
Événements de 1870-1871. Frais de la guerre, de la Commune (1).	11,500 millions
	30,800 millions

Sans doute, on ne saurait dire que la moitié de notre dette résulte des budgets extraordinaires. Ce serait confondre l'effet avec la cause. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que, si c'est la volonté d'engager des dépenses excessives qui détermine la formation des budgets extraordinaires, ces budgets réagissent à leur tour sur les dépenses. Par les facilités qu'ils offrent, ils engagent à maintenir, à étendre, à multiplier les crédits inutiles, les dépenses de luxe.

On a fini par le comprendre en France. Vers 1884, le Parlement, les pouvoirs publics commencèrent à s'émouvoir; ils aperçurent les dangers d'une politique financière qui risquerait de porter à un chiffre démesuré le montant de la dette de la France, et ils se décidèrent à réagir. Dès lors, tous les efforts des commissions financières, des ministres des finances successifs, tendaient à faire entrer les dépenses extraordinaires dans le budget régulier. Il fallut de longues années pour y arriver. Peu à peu cependant on élimina les dépenses excessives; on comprima le budget de façon à y incorporer les dépenses classées parmi les frais extraordinaires et qui avaient un caractère normal; on parvint enfin à la complète unité budgétaire.

(1) Compte établi par Léon Say.

Tel est, en raccourci, l'histoire de nos finances qu'il faut connaître, dans ses grandes lignes au moins, avant de porter un jugement sur nos budgets actuels dont nous allons maintenant essayer de dire les qualités et les défauts.

II.

La qualité principale de nos budgets c'est leur unité ; c'est dire que toutes les dépenses publiques y sont comprises et qu'il y est pourvu à l'aide du seul produit des impôts. Il est advenu, il peut encore advenir que, si les recettes fléchissent ou les dépenses augmentent soudain par suite d'événements inattendus, on soit forcé de recourir à l'emprunt pour combler l'écart entre le total des dépenses accrues et le moindre produit des taxes, mais le public est averti, l'autorisation du Parlement est sollicitée, il ne la donne qu'à bon escient, avec beaucoup de difficulté d'ailleurs, en statuant sur des cas d'espèce. Le robinet d'emprunt qui, dans la plupart des pays d'Europe, est ouvert en permanence sous le nom de budget extraordinaire, ne fonctionne plus en France. Même les comptes spéciaux, qui sont de petits budgets extraordinaires, limités à une seule catégorie de dépenses, ont été clos. Le dernier a disparu dans le budget de 1901.

La suppression des budgets extraordinaires, qui constitue un progrès tel que beaucoup de nations devraient nous l'envier, nous a valu le faible accroissement de la dette, l'augmentation limitée des dépenses publiques.

I. — Notre dette publique, autant qu'on en peut juger par des statistiques qui jusqu'à ces dernières années ont été fort incomplètes, s'élevait en 1890 à trente milliards environ. Au 1er janvier 1905, elle est inférieure à trente milliards sept cent millions. Elle a donc faiblement augmenté

durant ces quinze dernières années, alors que la plupart des pays du monde majoraient dans des proportions souvent formidables le total de leurs engagements. La différence de sept à huit cent millions que l'on peut relever, si tant est que les chiffres soient certains, exprime d'ailleurs une addition au passif plus apparente que réelle, car elle se rattache uniquement aux opérations faites, en vertu des conventions de 1883, par les compagnies de chemins de fer.

Sur ces opérations et plus généralement sur les relations financières entre l'État et les compagnies de chemins de fer, nous entrerons dans quelques développements, qu'il nous paraît d'autant plus utile de donner qu'il nous faudra fréquemment revenir sur les rapports entre l'État et ces collectivités, lesquels constituent un des traits distinctifs des finances françaises.

En France, les lignes de chemins de fer, à part un très mince réseau qui forme le réseau de l'État, ont été toutes concédées à des sociétés privées qui exploitent sous le contrôle et avec la participation financière de l'État dans les conditions suivantes : les compagnies ont le droit, lorsque le produit net de leur réseau ne suffit pas à payer les annuités des obligations émises et à servir aux actionnaires un dividende minimum, de recourir à ce qu'on appelle inexactement la garantie d'intérêt, c'est-à-dire de demander à l'État une avance pour parfaire leurs recettes. Ces avances sont remboursées sur les premiers excédents; elles sont productives d'intérêt au taux de 4 p. c. L'État fournit encore, pour l'achèvement du réseau qui est poursuivi à frais communs, des subventions dont l'allocation revêt une forme particulière. Les compagnies construisent les nouvelles voies ferrées, se procurent les fonds en émettant des obligations; les annuités nécessaires au service des titres sont à la charge du budget dans la mesure où l'État s'est engagé à participer à l'établissement des lignes.

Examinons maintenant comment ces diverses opérations affectent d'une part le budget, d'autre part la fortune de l'État.

Les charges de la garantie d'intérêt figurent parmi les dépenses ordinaires couvertes par l'impôt, alors que, représentant des avances, elles pourraient légitimement être imputées au débit d'un compte de trésorerie alimenté par l'emprunt, qui serait crédité des remboursements ultérieurs. A diverses époques, récemment encore quand les circonstances financières étaient difficiles, on a eu recours à ce procédé; on a émis des obligations à court terme pour payer la garantie d'intérêt; mais ces obligations ont toujours été amorties avant que ne soient survenus les remboursements, si bien que, en somme, la garantie d'intérêt est supportée par le budget. Il est clair que, en bonne justice, il faudrait faire compte à l'actif de l'État de ces dépenses qui ne sont, en réalité, que des placements. Mais ce serait s'engager dans d'inextricables complications et nous retiendrons simplement que l'État français, en acquittant sur son revenu normal la garantie d'intérêt, gère en bon père de famille.

Les opérations auxquelles donnent lieu les constructions de voies ferrées ont un caractère plus indécis. Les financiers les plus rigoureux estiment que l'État, en assurant la charge de certaines obligations émises par les compagnies de chemins de fer, contracte de véritables emprunts qui accroissent son passif. Ainsi raisonnent les fonctionnaires du ministère des finances qui, dans le tableau de la dette publié chaque année à l'appui de l'exposé des motifs du budget, comprennent le capital des obligations de chemins de fer relatives à l'achèvement du réseau. A première vue, cette opinion paraît tout à fait fondée; elle est cependant fort discutable. Il faut en effet remarquer que ces emprunts font

partie de tout un ensemble d'opérations financières poursuivies par les compagnies de chemins de fer et liées par le mécanisme de la garantie d'intérêt aux finances publiques. Que ces sociétés, pour construire des lignes, émett ent des obligations dont la charge incombe directement au budget ou que, pour acquérir du matériel roulant, elles mettent en circulation des titres dont les annuités seront indirectement supportées par l'impôt si la garantie d'intérêt vient à jouer, c'est toujours au fond pour le compte de l'État que les compagnies empruntent. En même temps, l'association d'intérêts qui existe entre ces collectivités et l'État fait que, quand elles amortissent, c'est encore pour le compte de l'Etat. La pure logique voudrait qu'on calculât les sommes que chaque année, à quelque titre que ce soit, les compagnies de chemins de fer demandent au crédit, qu'on en déduisit le montant des amortissements qu'elles opèrent et qu'on considérât que le solde doit venir en addition ou en déduction de la dette publique. On arriverait ainsi à des résultats très différents de ceux dont les services de la comptabilité publique font état. En 1903, par exemple, les compagnies de chemins de fer ont amorti plus qu'elles n'ont emprunté; il y aurait donc lieu de retrancher une certaine somme de la dette générale. Négligeants tous les amortissements, tenant uniquement compte d'une partie des emprunts, le ministère des finances ajoute 45 millions environ à la dette nationale.

Cette façon de compter qui nous paraît insoutenable étant écartée, faut-il calculer selon les règles de la pure logique? Nous ne le pensons pas. A notre sens, il faut considérer que tous les emprunts contractés par les compagnies de chemins de fer forment un ensemble d'engagements, qui n'affecte pas la fortune de l'État, dont les augmentations ou les diminutions doivent être d'autant plus négligées que le rembour-

sement complet de ces emprunts sera effectué cinq années avant l'expiration des concessions En réalité, il importe peu que l'Etat subventionne sous une forme ou sous une autre les compagnies de chemins de fer. Ces sociétés ont des finances indépendantes, un système d'emprunts distinct de la dette de l'Etat; il y a d'autant moins d'intérêt à l'y rattacher que d'ici à cinquante ans le tout aura été remboursé.

Nous conclurons donc qu'il n'est pas réfléchi d'ajouter à la dette publique quelque portion que ce soit des emprunts des compagnies de chemins de fer.

Si on accepte cette façon de voir, force est de reconnaître, calculs faits, que depuis quinze ans la dette publique a diminué. Ce n'est que, au cas où l'on entend comprendre dans le passif de l'État d'une part, arbitrairement choisie nous le répétons, des engagements des compagnies de chemins de fer, que l'on arrive à déterminer l'augmentation de sept à huit cent millions dont nous avons parlé.

On s'en convaincra en lisant les tableaux ci-dessous, qui présentent les résultats de chacun des budgets exécutés depuis 1890 (1).

Résultats sans tenir compte des obligations émises par les compagnies de chemins de fer pour construction de voies ferrées.

Exercices.	Excédent.	Déficit.
1890	—	91 millions.
1891	—	19 »
1892	—	17 »
1893	—	67 »
1894	—	74 »
1895	—	4 »

(1) Ces résultats ont été obtenus en faisant entrer en ligne les dépenses totales de l'Etat et en ne plaçant en regard que les recettes normales tous fonds d'emprunt déduits.

Exercices.	Excédent.	Déficit.	
1896	13 millions.	—	
1897	94 »	—	
1898	138 »	—	
1899	100 »	—	
1900	98 »	—	
1901	—	45 millions.	
1902	—	72 »	
1903	26 millions	—	Résultat approximatif.
1904	40 »	—	Id.
Total . .	509 millions	389 millions	

Excédent : 120 millions.

Résultats en tenant compte des obligations émises par les compagnies de chemins de fer pour construction de voies ferrées.

1890	—	168 millions.	
1891	—	120 »	
1892	—	87 »	
1893	—	144 »	
1894	—	142 »	
1895	—	71 »	
1896	—	33 »	
1897	29 millions.	—	
1898	112 »	—	
1899	35 »	—	
1900	48 »	—	
1901	—	90 »	
1902	—	117 »	
1903	—	19 »	Résultat approximatif.
1904	—	5 »	Id.
Total . .	204 millions	999 millions.	

Déficit : 792 millions.

Nous avons, on le voit, quelque raison de louer notre situation financière depuis quinze ans, puisque l'accroissement de notre dette publique, négatif selon nous, est, même pour ceux qui ne partagent pas notre opinion, des plus modérés.

II.—La progression des dépenses a été également limitée durant ces vingt dernières années. En 1883, le total des dé-

penses tant ordinaires qu'extraordinaires s'élevait à 3 milliards 600 millions environ. Le budget de 1905 n'implique pas des chiffres supérieurs. Sans doute, il serait exagéré de conclure que, depuis vingt ans, les dépenses n'ont pas augmenté. Il est évident que les dépenses classées comme extraordinaires en 1883 méritaient en grande partie ce qualificatif, qu'elles étaient appelées à disparaître, alors que la plupart des dépenses du budget unique de 1905 ont un caractère de permanence indiscutable. La vérité c'est qu'on a supprimé la meilleure part des dépenses exceptionnelles, qu'on a fait rentrer celles qu'il fallait absolument maintenir dans les cadres du budget ordinaire qui s'est trouvé comprimé. Quand l'œuvre d'unité budgétaire fut réalisée, les charges permanentes momentanément réduites ont recommencé à croître et leur total arrive, en 1905, à égaler la somme des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de 1883. Il n'en est pas moins vrai que ces rapprochements de chiffres ont leur éloquence, qu'ils établissent combien fut salutaire pour nos finances la suppression des budgets extraordinaires.

II.

C'est cependant l'accroissement continu des dépenses qui est l'une des principales faiblesses de notre situation financière. Bon an mal an, les dépenses publiques progressent en moyenne de 25 à 40 millions, automatiquement pour ainsi dire, par le seul effet des lois votées, des améliorations réalisées dans les services. Les dangers que comporte ce mouvement ininterrompu des charges ont été fort bien mis en lumière dans l'exposé des motifs du budget de 1905 où M. Rouvier, après s'être étendu non sans quelque complaisance sur les efforts que le Ministre des finances doit

faire pour endiguer dans une certaine mesure le flot montant des dépenses, s'exprime ainsi :

« Un tel effort pourra-t-il être renouvelé chaque année? Quelque fermeté qu'apportent les Ministres à réduire au strict minimum les demandes de crédits de leurs services, quelque sévérité que s'impose le Parlement dans l'examen de leurs propositions, peut-on espérer, sinon faire reculer le flot montant des dépenses, tout au moins lui opposer longtemps encore une digue chaque jour plus menacée? N'est-il pas à craindre que cette compression n'aboutisse à la longue, sous la poussée des nécessités matérielles et des réclamations intéressées, à un débordement désastreux pour les finances publiques?

» Quoi qu'on fasse, nous l'avons déjà laissé entrevoir à l'occasion des deux précédents budgets, il faut prendre son parti de cette progression irrésistible des dépenses. Elle apparaît avec une singulière netteté si l'on examine la marche des budgets depuis une dizaine d'années.

» On constate en effet tout d'abord, au titre du Ministère des finances, que de 1893 à 1904, les dépenses dc la dette viagère se sont développées d'année en année pour aboutir à une augmentation totale de 19 millions et demi pour les pensions civiles, de 19 millions et demi encore pour les pensions de la Guerre et de la Marine. On remarque, au titre des départements militaires, une majoration de 42 millions pour la Guerre, de 57 pour la Marine, de 39 pour les Colonies. On relève, au titre dc l'Instruction publique, une aggravation de charge de 50 millions; au titre des primes acquittées par les Ministères du commerce et de l'agriculture, un supplément de près de 22 millions; au titre des administrations chargées de percevoir l'impôt, une augmentation de 102 millions dont 70 millions pour les postes, télégraphes et téléphones; enfin, pour les services généraux des

Ministères (primes et garanties d'intérêts déduites), un accroissement de 33 millions et demi dû principalement aux dépenses d'assistance ou de mutualité et au développement de la dette concernant les travaux de chemins de fer. Et si l'on fait le total de toutes ces sommes, on s'aperçoit que ces dépenses, indispensables à notre défense nationale, à notre commerce, à notre industrie, au développement de tout ce qui fait un peuple fort et libre, atteignent près de 300 millions, alors que les recettes ne donnaient en 1904 qu'une somme supérieure de 257 millions seulement à celles du budget de 1893. La différence représente la diminution des garanties d'intérêts (30 millions) ainsi que le bénéfice des deux conversions de 1894 et de 1902, dont le montant total (plus de cent millions) s'est ainsi trouvé absorbé par des dépenses nouvelles croissant avec une vitesse moyenne de 35 millions par an.

» Aussi longtemps que les recettes suivent, elles aussi, une progression régulière qui balance au moins celle des dépenses, la situation du Trésor ne se ressent pas en apparence du poids de plus en plus lourd qu'il a à supporter. Mais qu'une crise économique ou financière vienne à restreindre la consommation, à diminuer la valeur en capital des titres ou des immeubles, qu'un dégrèvement hâtif ou une modification trop brusque de la législation fiscale vienne à réduire la productivité de l'impôt, aussitôt l'équilibre est rompu et les conséquences tendent à s'en faire sentir sur une série plus ou moins longue d'exercices. S'il est difficile, en effet, pour remédier à une pareille situation, soit de revenir sur une diminution de taxes, consentie dans une période prospère, soit de faire accepter un impôt nouveau, c'est à des obstacles presque invincibles qu'on se heurte quand il s'agit de diminuer les crédits, car l'exécution des lois votées, des engagements pris, des promesses faites,

continue à apporter chaque année son afflux régulier de dépenses, tandis que la source des plus-values est momentanément tarie. C'est alors le déficit inévitable et, pour le couvrir, la nécessité de recourir à des expédients, à des recettes exceptionnelles, à des emprunts indirects ou avoués. »

Il est impossible de mieux exposer les dangers qui menacent nos finances. Le tableau sera complet si l'on ajoute qu'il est un autre point faible dans notre situation : l'absence d'un large crédit d'amortissement. Pour réduire une dette qui dépasse 30 milliards, nous employons, d'après les écritures du ministère des Finances, une somme inférieure à 100 millions. Les amortissements compris dans le projet de budget de 1905 ne dépasseraient pas, en effet, 70 millions. En 1904 et en 1903, ils n'avaient pas atteint cette somme, et, si, durant les années précédentes, les crédits consacrés à l'amortissement ont été notablement plus élevés, cela a tenu à ce que l'auteur de cet article, qui était alors ministre des Finances, profita d'une période de plus-values pour fortifier la dotation de l'amortissement. Malheureusement, aux années de vaches grasses succédèrent les années de vaches maigres, et, pour équilibrer le budget, il fallut jeter par-dessus bord une partie de la dotation de l'amortissement. En résumé, nous consacrerions, au dire des fonctionnaires informés sur ces questions, une somme dérisoire à atténuer nos charges.

Il ne faut pas, il est vrai, prendre ces calculs à la lettre. Si arithmétiquement ils sont exacts, ils ne représentent pas tout à fait les choses telles qu'elles sont. Les amortissements dont le relevé atteint 70 millions pour 1905 sont, tous ou presque tous, partis d'annuités affectées au remboursement de certains emprunts contractés, soit auprès du public, tels que le 3 p. c. amortissable, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est un vaste réservoir de fonds

provenant notamment des consignations judiciaires ou administratives. Or, c'est le propre des amortissements qui se font par annuités d'impliquer au début une part très forte pour les intérêts, moins forte pour l'amortissement. Au fur et à mesure que l'opération se poursuit, la part de l'amortissement grandit en même temps que diminue celle des intérêts. Autrement dit, si nous n'amortissons en ce moment que 70 millions, c'est parce que nous sommes presqu'à l'origine de ces opérations; dans vingt ou trente années, sans que nous ayons à augmenter sensiblement nos charges, les annuités étant généralement fixées à des chiffres invariables, nous amortirons non plus 70 mais 120 ou 150 millions par an. Il faut donc présenter les faits sous un autre jour; il faut dire que l'État français poursuit, au moyen d'annuités qui viendront à expiration, les unes vers 1920, les autres vers 1950 et 1960, l'amortissement d'une dette de 7 à 8 milliards remboursable à terme. Les choses étant ainsi remises au point, il n'en demeure pas moins que cet amortissement s'opère lentement et qu'il ne concerne en rien la dette perpétuelle aujourd'hui composée du seul fonds 3 p. c. et dont le total excède 22 milliards. Il serait, par suite, puéril de croire que les sacrifices consentis annuellement pour diminuer notre dette soient hors de proportion avec son montant.

III.

Ainsi, deux ordres de faits peuvent et doivent inspirer des appréhensions fondées sur l'avenir de nos finances : l'insuffisance de la dotation de l'amortissement, la progression continue des dépenses publiques. Et, ce qui est particulièrement inquiétant, c'est la superposition de ces deux causes de faiblesse. Observer comme on le fait souvent que, dans les

autres pays du monde, les gouvernements et les parlements subissent les mêmes tentations de dépenses auxquelles ils cèdent plus facilement que nous ne peut suffire à nous rassurer. S'il est vrai que l'accroissement des dépenses soit infiniment moins prononcé chez nous qu'ailleurs, du moins les nations qui s'abandonnent à ces excès, qu'elles risquent de payer cher quelque jour, ont-elles cette supériorité ou d'avoir une dette publique très minime — c'est le cas de l'Allemagne — ou d'amortir régulièrement leurs engagements — c'est le cas de l'Angleterre. En d'autres termes, les unes ont une marge d'emprunts dont nous ne disposons plus; les autres, tout en chargeant hors de proportion leurs budgets, ont cependant le soin de diminuer par un parallèle effort le montant de leur dette.

L'insuffisance des crédits d'amortissement n'a pas seulement ce grave inconvénient de restreindre nos facilités éventuelles d'emprunt, elle prive encore nos budgets d'une protection nécessaire contre le déficit. Quand le budget d'un grand pays comporte de larges crédits d'amortissement, les mécomptes qui peuvent survenir ne sauraient amener de graves dommages, parce qu'ils sont toujours compensés et au delà par le montant du remboursement. Que si nous amortissions régulièrement 1 p. c. de notre dette, c'est-à-dire 300 millions, nous serions assurés de n'avoir jamais de budgets déficitaires, car il n'est pas d'année où nous ayons eu à enregister une dépression dans les recettes qui atteignit cette somme. Le déficit de l'exercice 1901, par exemple, a été de 136 millions, celui de 1902 de 161 millions. Comme les amortissements effectués pendant l'une et l'autre de ces deux années se sont élevés respectivement à 91 millions et à 89 millions, il en est résulté des déficits nets de 45 millions et de 72 millions, qui eussent fait place, quelles que fussent les apparences, à des excédents réels, si la dotation de l'amor-

tissement avait été raisonnable. Nous mettrons notre pensée mieux en lumière en disant que nous n'avons que des budgets fragiles dont un souffle détruit l'équilibre, parce qu'ils n'impliquent pas des réserves assez importantes. Qu'une diminution inattendue survienne dans le produit des impôts, qu'une réforme de fiscalité amène un trouble passager dans les recouvrements, que le moindre coup de vent se produise, et voilà l'équilibre immédiatement renversé, puisqu'il n'est défendu que par un insuffisant rempart d'amortissement.

En regard de ces raisons de craindre, il n'est que juste de placer les motifs de réconfort, dont les uns sont d'ordre psychologique, les autres d'ordre matériel. La sagesse et la prudence du tempérament français, d'une part, l'existence de considérables ressources latentes, d'autre part, nous permettent d'envisager, malgré tout, l'avenir avec confiance.

I. — Notre pays est, quoi qu'on en puisse penser, un pays de grand bon sens, même de grande prudence. Il en a donné la meilleure preuve en pratiquant, depuis plus de vingt ans, la courageuse politique des incorporations budgétaires et en démentant, par l'esprit de suite qu'il y a apporté, le reproche de versatilité qu'on lui adresse communément. Sans doute, la France est en même temps un pays où l'imagination est ardente, où l'on « s'emballe » facilement. Le Français aime à envisager de grandes dépenses, de vastes plans. Tantôt, selon les courants de l'opinion, il s'engoue pour l'exécution de grands travaux, tantôt pour la réfection et l'extension de l'outillage militaire, tantôt il se préoccupe, à juste titre, des œuvres sociales ou démocratiques. Mais, quand il s'agit de passer à l'exécution, quand il faut mettre la main à la poche, on voit hésiter les représentants de la nation qui, la veille, étaient enthousiastes. Rien n'est plus curieux et plus rassurant tout à la fois que d'apercevoir leur circonspection, leur

désir de concilier les promesses d'hier avec les scrupules d'aujourd'hui. Souvent, ils se tirent d'affaire en votant des lois de programme qui ne sont que des déclarations de principe et en évitant ensuite d'accorder les ressources nécessaires à leur exécution. Le plus souvent, ils mettent et remettent l'œuvre sur le métier jusqu'à ce qu'ils aient découvert la formule tempérée qui assortira les charges de la loi.

Il ne faut donc pas s'alarmer outre mesure quand on voit proposer ou suggérer des réformes qui doivent entraîner des frais considérables. On peut être assuré que le travail de mise au point nécessaire se fera dans le cours des discussions successives à la Chambre et au Sénat. Le danger ne deviendrait grave, pressant, que le jour où l'on aurait eu la folie de reconstituer ces budgets d'emprunt qui engagent à toutes les prodigalités.

II. — Le second motif que nous avons d'être rassurés sur la situation financière de la France, c'est l'existence de ressources latentes.

Pendant tout le dernier siècle, les grandes entreprises que les inventions modernes ont conduit à créer on fait, en France, l'objet de concessions. On sait en quoi le système consiste. Les pouvoirs publics abandonnent à des particuliers, généralement à des sociétés anonymes, le droit cxclusif de fonder et d'exploiter pendant un temps limité telle industrie impliquant un monopole de fait. A l'expiration du délai fixé par l'acte de concession, les installations créées reviennent gratuitement soit à l'État, soit au département, soit à la commune concessionnaire. Ainsi ont été construites les voies ferrées, ainsi ont été organisées les entreprises de tramways, d'éclairage, de distribution d'eau. L'inconvénient du régime c'est qu'il a pour effet d'abandonner à l'industrie privée des services publics, d'investir certains particuliers de droits régaliens. Aussi a-t-il été très

vivement attaqué par les partis avancés. Ils ont observé, non sans raison, que l'on dépouillait l'État à l'avantage des hommes d'affaires, des financiers qui, par la force des choses, arrivent à former une féodalité suffisamment forte pour tenir en échec les pouvoirs publics ou tout au moins pour balancer leur puissance. Ils ont ajouté que le contribuable était victime de cette situation, car les dividendes distribués aux actionnaires des sociétés investies d'un monopole sont en réalité fournis par l'impôt, puisque, toute concurrence étant supprimée, les prix de transport, les redevances d'eau, de gaz, etc. ont manifestement le caractère de contributions publiques. Il y a dans ces allégations une part de vérité qu'on ne peut méconnaître, mais le système n'en offre pas moins d'incontestables avantages.

Le plus remarquable, c'est la certitude pour l'État ou les localités de posséder, sans bourse délier, après un certain temps, un immense domaine industriel. On abandonne à des particuliers le soin de construire et d'exploiter des chemins de fer, d'organiser l'industrie du gaz ou l'éclairage à l'électricité; on leur accorde le droit exclusif de prélever sur le public des redevances assez élevées; mais, en retour, on a la sécurité absolue que, à l'expiration d'un délai plus ou moins étendu, tous les frais d'installation seront amortis et que les finances de l'État ou les finances municipales bénéficieront de recettes nettes souvent considérables. On le voit : le trait distinctif du régime des concessions, c'est de comporter l'organisation d'un système d'amortissement indépendant des budgets publics, fonctionnant néanmoins au profit de la collectivité.

Déjà quelques villes, notamment la ville de Paris, commencent à recueillir les fruits de ce mode d'administration. On sait que, au 1er janvier 1906, la concession dont la compagnie parisienne du gaz a été investie arrive à terme.

Dans quelques années expireront les concessions faites à la Compagnie des omnibus, aux sociétés d'éclairage électrique. Le budget municipal encaissera des produits fort appréciables, qui permettront de suffire à une grande partie des dépenses à naître,peut-être même de réduire les impôts.

Des propositions plus brillantes encore, bien que lointaines, s'ouvrent pour le budget de l'État. Les concessions de chemins de fer viendront pour la plupart à terme au 1er janvier 1956. Dans un demi-siècle, l'Etat disposera donc d'un revenu colossal qui, selon toutes probabilités, à moins qu'il ne survienne un bouleversement peu vraisemblable dans les modes de transport, représentera une somme annuelle de plus d'un milliard, correspondant à une valeur en capital supérieure à 30 milliards. Il y a, ainsi, de grandes chances pour que, grâce au système des concessions, par des sacrifices imposés aux générations présentes, l'Etat français entre en possession, dans cinquante ans, d'un domaine industriel compensant sa dette publique. Il suffit que d'ici là il ait la sagesse, non pas de la diminuer, mais de ne pas l'augmenter.

Et, en vérité, quand on va au fond des choses, tout étant pesé, tout étant examiné, on en arrive à penser que notre situation financière sera digne d'envie, si nous savons dans l'avenir continuer les exemples de raison que nous avons donnés durant ces quinze dernières années. La seule appréhension que l'on puisse concevoir est que nous ne justifions, une fois de plus, les paroles écrites, il y a plus de deux cents ans, dans le *Testament politique du cardinal de Richelieu :* « Il n'est pas naturel au peuple français de persévérer plus de vingt ou de vingt-cinq ans dans la même résolution. »

J. Caillaux,
Ancien Ministre des Finances.

LA VÉRITÉ SUR LA POLITIQUE COLONIALE ITALIENNE.

— ENGLISH SUMMARY. — *Indifference of the Italian government in the past to the policy of colonial expansion. — The colonial policy of Crispi and the failure of the Italian projects in Abyssinia. — Tripoli indicated as an outlet for Italian emigration. — Italian colonies in foreign countries. — Necessity for closer relations between such colonies and the mother country. — Proposal to accord the right of vote in home affairs to Italians residing abroad. — Comparison between the results of Italian aud German emigration. — Conclusions.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Das Verhalten der italienischen Regierungen gegenüber der Politik der kolonialen Expansion. — Die Kolonialpolitik Crispis und das Misslingen der italienischen Projekte in Abessinien. — Tripolis, der natürliche Zielpunkt der italienischen Kolonialpolitik und Auswanderung. — Die unter fremder Herrschaft stehenden, bedeutendsten italienischen Kolonien. — Notwendigkeit der Anbahnung engerer Beziehungen zwischen solchen Kolonien und dem Mutterlande. — Vorschlag zur Gewährung des Abstimmungsrechts an die im Auslande wohnenden Italiener in Sachen heimischer Angelegenheiten. — Vergleich zwischen den Auswanderungen Deutschlands und Italiens. — Schluss.*

L'ITALIE compte beaucoup de succès déjà dans la politique intérieure, notamment en matière économique et financière; mais jusqu'à présent elle n'a pas été heureuse dans la politique coloniale. En ce moment surtout la politique coloniale ne suscite aucun intérêt, ni dans le Parlement ni dans le pays et elle n'a pas les sympathies du gouvernement présidé par M. Giolitti.

Françesco Crispi, qui tomba du pouvoir en 1896, fut, malgré un grand nombre de fautes, le dernier ministre qui eut la conception d'une politique coloniale et qui nourrissait de hautes ambitions pour l'Italie à l'étranger. Les ministres qui vinrent après lui se préoccupèrent plutôt des problèmes intérieurs que de nos intérêts à l'étranger et de la possibilité d'une politique coloniale.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la nation italienne présente une opposition marquée vis-à-vis de son passé.

L'Italie, en effet, dans l'âge classique et dans l'histoire du moyen âge, a marqué les plus grandes pages de la politique coloniale. Quand l'époque de la décadence arriva, les Italiens n'abandonnèrent jamais entièrement cette idée de l'expansionnisme (1).

Enfin, quand, au XIX[e] siècle, le patriotisme national se réveilla et que les luttes, les guerres, les conspirations et les révolutions commencèrent l'unité et l'indépendance de l'Italie, tous ceux qui luttaient et qui conspiraient étaient unis par la pensée d'une patrie grande, et qui participât à chaque mouvement international du commerce et de la richesse générale.

Le grand agitateur Giuseppe Mazzini était en même

(1) L'épuisement progressif de l'Italie date du jour où la chute de Constantinople, aux mains des Turcs, interrompit ou rendit difficile les relations commerciales de l'Italie avec l'Orient.

temps un grand partisan de la politique coloniale et de l'extension de l'Italie à l'étranger.

Il prédit, et ses disciples immédiats le suivirent, les événements qui se succédèrent; il entrevit la participation de l'Europe aux affaires de l'Extrême-Orient; il voulait que l'Italie n'y restât pas étrangère. Il indiquait la mission de sa patrie dans la Méditerranée et la nécessité de conquérir la Tunisie et la Tripolitaine. Mais, malgré que la nouvelle Italie ait été proclamée royaume en 1860, et que Rome soit devenue la capitale de l'Italie en 1870, nul enthousiasme pour la politique coloniale n'apparut et quand il se réveilla, de nouveaux événements douloureux vinrent aussitôt le refroidir.

Je m'explique assurément tout le passé, et je me rends compte que cette voie était fatale et nécessaire, mais je ne peux justifier l'indifférence présente du gouvernement et du parlement italiens.

Il était naturel que l'Italie ne pût penser à la politique coloniale et à son expansion quand elle devait conquérir Rome sur le Pape et en faire la capitale du pays, quand il fallait parfaire son unité nationale; mais la négligence et le désintéressement pour la politique coloniale sont inexplicables aujourd'hui.

Assurément la nouvelle Allemagne a passé par la même période de négligence et d'indifférence, mais elle s'en est vite éloignée, inaugurant une activité splendide dans l'histoire contemporaine de la politique extérieure.

L'Allemagne, après 1870, dut également s'occuper des questions intérieures politiques et économiques, c'est pourquoi le prince de Bismarck se montra pour quelque temps hostile à une politique coloniale, disant « qu'il ne voulait pas imiter certains nobles sans le sou, lesquels se procurent une fourrure d'hermine alors qu'ils n'ont pas de chemise ».

Mais plus tard, Bismarck lui-même changea d'avis, inaugurant cette politique extérieure qui est aujourd'hui un des nombreux succès de la politique allemande.

*
* *

Pourtant, dans cette nouvelle Italie, les fervents partisans d'une politique coloniale n'ont pas manqué, non plus que ceux qui ont indiqué au gouvernement contrées et méthodes pour créer des colonies et pour réaliser des conquêtes territoriales.

Tout ce mouvement est absolument ignoré hors de l'Italie et il est même peu connu des Italiens eux-mêmes.

Dans mes nombreuses recherches d'histoire coloniale contemporaine, je n'ai presque jamais trouvé d'allusion concernant l'œuvre de ces Italiens et l'influence qu'ils ont voulu exercer sur le gouvernement de leur pays.

Emilio Cerruti insista beaucoup en signalant au gouvernement la Nouvelle-Guinée.

Raffaele Rubattino acheta Assab, mais fut obligé de l'abandonner. En vain, Socotora et Bornéo furent indiqués. La Nouvelle-Guinée fut encore reprise par Odoardo Beccari et Léon Maria d'Albertis qui, à cette occasion, la visitèrent. Orazio Antinore et le Père Stella fondèrent une colonie italienne à Sciotel, mais le gouvernement n'en voulut jamais rien savoir et l'initiative fut perdue. Le gouvernement resta sourd aux voix qui parlaient du Cap Blanc et de la Cyrénaïque, comme à celles qui suggéraient la Tunisie.

Mais la plus grande erreur politique fut commise en 1882 par le ministre des affaires étrangères, Pasquale Stanislas Maucini, quand l'Italie refusa de coopérer avec l'Angleterre à la pacification de l'Egypte et à l'entreprise du Soudan.

Si elle avait accepté, elle jouirait aujourd'hui avec l'Angleterre des bénéfices qui proviennent de « l'occupation » — qu'on me passe ce terme — de l'Égypte et du Soudan.

Malgré tant de négligence et si peu de savoir de la part du gouvernement, nous eûmes, outre les projets de colonisation et les conseils et les programmes desquels j'ai parlé, des expéditions géographiques italiennes comme celle de l'Afrique orientale, qui fut très importante par ses résultats scientifiques.

A ces expéditions sont liés des noms illustres entre lesquels je rappelle ceux d'Antonio Cecchi, Orazio Antinori, Pellegrino Matteucci, Carlo Pioggia; elles ont des pages tragiques et tristes comme celles qui rappellent le massacre de l'expédition Giulietti et celui de Gustave Bianchi et de ses compagnons. Des orateurs surgirent aussi au Parlement pour soutenir la nécessité d'une politique coloniale dans cette Italie, qui a surabondance d'hommes, dont un bon nombre, chaque année, va à la recherche d'autres cieux et de nouvelles terres; mais, ce furent des voix solitaires, restées inécoutées ou même combattues, soit par le gouvernement, soit directement par les députés eux-mêmes.

Il semble cependant prouvé que le gouvernement même, peu de temps après la proclamation du royaume d'Italie, fit des tentatives de politique coloniale, mais ces négociations et ces projets, restés sans suite et sans effet, sont la preuve évidente que cette politique n'était ni comprise ni entrée dans la conscience du gouvernement et du pays.

Je me départirais des limites que je me suis proposées dans cet article si je voulais écrire l'histoire de tant de propositions de projets et de négociations faits sans succès par le gouvernement. Au surplus, d'importantes publications ont fait connaître tout cela.

Des documents publiés, il apparaît entre autres choses,

que quelques-uns de ces projets italiens, abandonnés par notre gouvernement, furent immédiatement exécutés par d'autres États européens. Ce n'est qu'entre 1875 et 1882 qu'on vit en Italie un commencement réel de politique coloniale par l'acquisition d'Assab. L'ouverture du canal de Suez, poussait l'Italie à fixer ses regards sur ces côtes. L'idée venait d'un homme compétent, connaissant ces pays, c'est-à-dire de Giuseppe Sapeto, lequel, convaincu que ses conseils et ses propositions auraient été repoussés par le gouvernement, s'adressa directement au roi Victor Emmanuel, qui donna son consentement. Il faut cependant dire toute de suite qu'Assab comme territoire colonial avait et a encore bien peu de valeur. Il ne vaut que comme comptoir et comme station navale. J'en parle parce que ce fut le début de notre politique coloniale, commencement toutefois, bien indécis et bien contesté.

En effet, malgré les instances de Sapeto et la faveur du Roi, ce ne fut pas en 1870, mais seulement plus tard que le gouvernement reprit Assab. Il avait été, en 1870, acquis avec l'argent de la Compagnie Rubattino. A l'acquisition d'Assab succéda, sur la même côte, l'occupation de Massaoua. De ce moment date, en Italie, une nouvelle phase coloniale. Cette histoire, qui va jusqu'aujourd'hui, comprend deux périodes : une période fébrile de rêve colonial, qui trouve en Francesco Crispi son plus grand représentant politique, et une seconde période, qui est celle de nos jours, de repos et de nouvelle incurie, peut-être plus à réprouver que celle des premières années du nouveau royaume.

*
* *

Comme les néophytes ont souvent l'habitude de le faire dans les premiers actes qui suivent leur conversion, l'Italie,

depuis peu de temps convertie à la politique coloniale, exagéra ses ambitions. Elle qui n'avait absolument rien voulu faire en matière de politique coloniale après Assab et Massaoua, conçut le programme, non seulement de vastes possessions le long de toute la côte orientale de l'Afrique, mais encore à l'intérieur du pays. Elle pensa à la conquête de tout ce vaste empire de l'Abyssinie, et Crispi, qui féconda cette idée et tâcha de la réaliser, crut unir au titre de Roi d'Italie celui d'Empereur d'Éthiopie.

Les préparatifs militaires de cette grande conquête commencèrent rapidement. Ce n'est pas le moment de refaire l'histoire de la guerre d'Afrique à laquelle sont unis les noms de Crispi et celui, de bien triste mémoire, du général Baratieri. Il est certain que les moyens militaires qu'on employa n'étaient pas proportionnés au but. La première conquête et les premiers succès militaires furent suivis d'une défaite définitive des armes italiennes, dont on s'exagéra, en Italie, la valeur et l'importance.

Le rêve qu'avait fait Crispi tomba. Les troupes italiennes furent retirées des places déjà occupées. Le ministère Crispi fut renversé et une période de recueillement en Afrique commença. Les possessions furent réduites et on renonça aux territoires conquis, soit en les abandonnant à l'empereur d'Abyssinie, soit en les cédant à l'Angleterre.

Pendant cette période, cependant, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1896, les projets, les conseils, les incitations n'ont manqué ni à la Chambre ni au dehors. Je suis de ceux qui y ont le plus insisté dans ces dernières années. J'ai indiqué la nécessité pour l'Italie de participer à la politique d'expansion que quelques États européens suivent en Extrême-Orient. Une partie de la Chambre, la majorité, me suivit, mais le gouvernement italien ne fut pas heureux. Les négociations qu'il mena dans ce but ne réussirent pas. La Chine

s'y opposa et on n'a pu savoir encore si quelques puissances européennes participèrent à ce refus directement ou indirectement. Ce qui est sûr, c'est que cette page de l'histoire coloniale de la nouvelle Italie constitue encore un insuccès.

Mais, sans aller jusqu'à l'Extrême-Orient et en tournant les yeux vers des territoires plus proches, bordant la mer, qui nous touche et que nos ancêtres les Romains appelaient *Mare Nostrum* et les Arabes *Mare di Roma*, c'est-à-dire la Méditerranée, j'ai insisté aussi à la Chambre pour la conquête de la Tripolitaine qui, une fois déjà, a appartenu à l'Italie et où il existe encore des traces de la civilisation latine. Ce projet est, lui aussi, resté sans suite.

La Tripolitaine, surtout pour sa partie connue sous le nom de Cyrénaïque, est-elle de nécessité indiscutable pour l'Italie, dont l'émigration a besoin de bases sûres? Notre pays a envoyé plusieurs centaines de milliers d'hommes par an à l'étranger dans ces derniers temps, pour la plupart dans l'Amérique du Nord, qui malheureusement commence à mettre obstacle à l'émigration italienne. On dit que notre gouvernement a fait avec la France un accord d'après lequel celle-ci ne mettrait pas d'obstacle, mais au contraire faciliterait la conquête de la Tripolitaine par l'Italie. Il est cependant certain que la France a déjà conquis une zone occidentale de la Tripolitaine et qu'elle est maîtresse d'une bonne partie de l'hinterland.

On a dit aussi que l'Angleterre n'y mettrait pas d'obstacles. Il est cependant certain que bien des fois l'Angleterre a montré des tendances à conquérir, elle aussi, la Tripolitaine et justement la Cyrénaïque, et qu'elle y est poussée par les habitants de Malte. Enfin, de toute manière, une autre partie de l'hinterland est déjà dans les mains de l'Angleterre.

La presse officielle italienne m'a souvent accusé de sus-

picion et de méfiance pour l'Angleterre. Elle a ainsi rendu service aux ministres et non pas aux intérêts du pays et de la vérité. Tout ce qui arrive aujourd'hui me donne raison. Si on persiste dans les errements actuels, de même que l'Italie a dû renoncer à la Tunisie et comme elle a renoncé sottement à l'Égypte, elle devra renoncer à la Tripolitaine.

En face de tant d'incurie du gouvernement italien et pour que des dommages plus grands n'arrivent pas, je pense que le Parlement doit faire quelque chose, ou mieux encore, qu'un groupe de députés doivent agir avec la vraie conscience des intérêts italiens à l'étranger et des devoirs qu'on impose à chaque nation moderne pour qu'elle apporte sa contribution hors de sa frontière dans l'intérêt de la civilisation et du progrès.

* * *

Avant que je parle brièvement de deux propositions que j'ai faites récemment pour réveiller au Parlement l'idée des intérêts coloniaux, il faut que, après ces brèves critiques, je dise en quoi aujourd'hui consistent réellement, selon les derniers traités, les colonies italiennes à l'étranger.

Il faut distinguer à cet égard. L'Italie a des colonies dans le sens de possession politique, mais elle a, en outre, des « colonies spontanées » dans des territoires appartenant à d'autres pays. Je parlerai rapidement de l'un et de l'autre genre de ces colonies, afin qu'apparaisse plus clairement la portée des propositions dont j'ai saisi mes collègues.

* * *

Les possessions coloniales actuelles de l'Italie en Afrique sont au nombre de deux :

La première est constituée par des territoires sur le litto-

ral de la mer Rouge appelés *Colonia Eritrea* ou tout simplement *Eritrea*. Ils sont bornés d'un côté, c'est-à-dire au Nord et à l'Ouest, par le Soudan anglo-égyptien, et de l'autre côté, c'est-à-dire au sud, par l'empire éthiopien et le protectorat français de la côte des Somalis. L'étendue de ces possessions coloniales italiennes sur la mer Rouge va exactement du cap Ras Casar au cap Ras Dumeira, sur le détroit de Bab-el-Mandeb. Ainsi, la surface de cette possession italienne est d'environ 130,000 kilomètres carrés avec une population d'environ 330,000 habitants y compris les Européens qui sont à peu près au nombre de 30,000. La capitale de la colonie est Asmara où le gouverneur civil réside avec toutes les autorités.

L'autre possession coloniale est sur la côte orientale de l'Afrique et donne sur l'océan Indien. Elle va du cap Guardeferi à l'embouchure du Giuba et elle est indiquée sous le nom de Benadir; ce n'est en réalité que le pays connu sous le nom de Somalie.

Au contraire de l'Érythrée, la colonie du Bénadir est confiée à une société commerciale par le gouvernement italien, qui l'aide d'une subside annuel. Cette société s'appelle Société anonyme commerciale italienne pour le Bénadir. Elle doit payer au Sultan de Zanzibar une annuité de 120,000 roupies, c'est-à dire à peu près 204 à 210 mille lires italiennes, selon le change de la roupie à Zanzibar. J'espère que le gouvernement italien saura se délivrer de cette charge et il est à ma connaissance que des négociations dans ce but sont en cours (1).

En dehors de ces possessions, l'Italie possède des colonies nées spontanément sur des territoires appartenant à

(1) Pendant que j'écris cet article, on m'apprend que le Sultan de Zanzibar, Seyd Ali Ben Hamoud, débarqué à Brindisi pour aller à Londres, a confirmé lui-même l'existence de ces négociations.

autrui; aucun pays du monde n'en a qui lui soient comparables.

Je fais surtout allusion aux colonies italiennes dans la République Argentine, le Brésil, le Pérou, les États-Unis et la Tunisie. Je m'empresse de dire que la négligence du gouvernement italien à leur égard apparaît en beaucoup de points, notamment le manque de lois italiennes d'émigration qui maintiennent, dans chacune de ces colonies, le caractère national; l'insuffisance de nos transports maritimes et de nos représentants à l'étranger. Ajoutons l'absence de traités de commerce. Pour qu'on ait une idée exacte de la valeur qu'a pour l'Italie l'émigration de ses nationaux, qu'on se dise qu'il n'y a plus un coin de terre où on ne trouve pas d'Italiens, surtout des ouvriers ou mécaniciens, fût-ce dans les terres les moins hospitalières. La continuelle augmentation de la population, le besoin d'économie, le manque d'ouvrage et de capitaux dans plusieurs régions de l'Italie, l'exubérance même de l'intelligence et de l'activité, amènent tous les jours une grande quantité d'Italiens à quitter leur patrie pour se rendre en Asie, Afrique, Amérique, Australie, et même en Europe.

Le nombre des émigrants italiens en France est grand. Lyon, Marseille ont de vraies colonies d'ouvriers italiens. Il est triste de constater combien grande est la quantité d'Italiens occupés en France, spécialement dans les verreries, soieries et dans l'industrie de la statuaire.

Le gouvernement italien ouvrit récemment une enquête à cet égard, qui fut confiée à ses consuls. Une efficace répression de la traite des enfants pour les verreries françaises en résulta.

Une récente statistique déclare approximativement qu'en Suisse il y a 70 à 90 mille maçons, terrassiers et manœuvres italiens et 25 à 30 mille ouvriers italiens instruits.

Partout où j'ai été en Suisse (Tessin, cantons français, Zurich, Bâle et Soleure), j'ai toujours rencontré des Italiens et surtout des terrassiers auxquels sont confiés presque toutes les constructions de chemins de fer, qui ont beaucoup augmenté en ces derniers temps.

L'émigration vers l'Allemagne s'est aussi rapidement augmentée. L'expérience et l'examen des indications statistiques les plus récentes, comme aussi le mouvement des affaires consulaires italiennes dans les seules provinces du Rhin et de la Westphalie, m'autorisent à confirmer que dans ces provinces environ 50 mille ouvriers italiens travaillent. Il ne manque pas dans ces provinces et ailleurs de négociants italiens, entrepreneurs et autres.

J'aurais à m'étendre beaucoup, si je voulais parler des nombreuses colonies italiennes en Tunisie, dans la Tripolitaine et en Egypte.

La colonie italienne en Tunisie représente un ensemble organique et uniforme, par le caractère national qu'elle conserve, et par les liens avec la mère patrie. De même, pour la colonie moins importante de la Tripolitaine. Je ne dirai pas la même chose des Italiens qui émigrent annuellement en Asie, de l'Asie Mineure à la Chine, où beaucoup de chemins de fer ne sont autre chose que l'exécution des projets faits par des ingénieurs italiens. On finit par s'expliquer comment, dans les deux dernières années seulement, dont nous avons aujourd'hui les statistiques complètes, c'est-à-dire en 1902 et 1903, les Italiens qui émigrèrent furent au nombre d'un million trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1,039,485); de ceux-ci, la moitié au moins est représentée par des émigrés permanents, c'est-à-dire qui ne retourneront plus jamais dans leur patrie. Cela explique aussi pourquoi les sociétés de navigation allemandes, françaises et anglaises font leurs

meilleures affaires avec l'Italie. Ces sociétés ont un service spécial d'émigrants italiens pour l'Amérique.

Cessons de parler de cette émigration italienne en Asie, en Afrique, dans la Méditerranée ou en Australie. Arrêtons-nous aux régions américaines où le nombre des émigrants italiens est vraiment énorme et où l'élement italien est arrivé à constituer un des caractères de la nationalité, comme dans la République Argentine, ou un type de ville comme à Saint-Paul au Brésil.

Voici les derniers renseignements que donne la Direction générale de la statistique pour cette émigration. Une bonne partie de ces émigrants est représentée par des hôteliers, restaurateurs, industriels, commerçants, médecins pharmaciens et d'autres exerçant des professions libérales, peintres, sculpteurs et artistes de théâtre. Il ne s'agit donc pas seulement d'ouvriers. Cela montre la physionomie complexe que revêtit cette expatriation dans les derniers temps.

La statistique dressée par les autorités italiennes pour les passeports dans les régions américaines pendant l'année 1903 nous montre que, durant cette année, partirent définitivement de l'Italie pour les États-Unis du Nord 198,835 émigrants, pour le Canada 2,528, pour le Brésil 27,707 et pour l'Argentine 43,915.

Cette statistique n'est pas contredite par celle qui nous donne le nombre des émigrants italiens qui pendant l'année 1903 sont partis pour le même pays des ports de Gênes, Naples, Palerme et du port français du Havre.

Dans le premier semestre de 1904 partirent pour les mêmes pays plus de 133,000 Italiens. En ce moment, les indications statistiques postérieures que la Direction générale de la statistique n'a pas encore, me manquent, mais pour ce que je sais et par ce qu'on connaît, il apparaît que le grande proportion des émigrants italiens en Amérique se maintient.

Le nombre des Italiens établis dans les États-Unis du Nord de l'Amérique est donc déjà grand. Ils vivent dans ces villes, séparés du reste de la population, et constituent ainsi des colonies très particularistes. Ignorant la langue et les mœurs du pays, ils deviennent, à peine naturalisés, une proie facile pour les politiciens et quand ils surmontent le stage d'homme de peine (*unskilled laborers*), ils se prêtent facilement aux vues de ceux qui dirigent le parti ouvrier américain.

Selon le recensement fait en Amérique, en juin 1900, il y avait 665,000 Italiens, alors que, selon le recensement de 1890, le nombre des Italiens s'élevait à 182,000. Les autorités américaines mêmes indiquent les raisons pour lesquelles ce chiffre de 665,000 était en dessous de la vérité en 1900.

Aujourd'hui, après cinq ans, selon le jugement d'une personne compétente attachée au commissariat de l'émigration à Rome, les Italiens dans les États-Unis de l'Amérique sont au nombre de 1 million environ. Dans l'Amérique du Sud, l'émigration italienne est plus ancienne. L'émigration italienne pour l'Amérique du Nord s'est en effet accentuée, tandis que celle pour l'Amérique latine s'est ralentie, surtout pour la République Argentine et le Brésil. Malgré cette atténuation, les statistiques, quant à la République Argentine, démontrent que les Italiens qui y ont émigré pendant une période de vingt ans ont été d'environ un million, soit au juste 938,996. Ce chiffre est un peu inférieur au vrai, les faits postérieurs à cette période de vingt ans démontrent que l'émigration italienne dans la République Argentine représente les deux tiers de l'émigration générale.

La colonie italienne qui se trouve dans la capitale de l'Argentine, à Buenos-Ayres, est la plus nombreuse entre

toutes celles que l'Italie possède à l'étranger : industrie, commerce, capitaux, propriétés immobilières, professions libérales, etc., y sont représentés. Selon les lois argentines, les enfants des Italiens nés dans le pays sont considérés et enregistrés comme citoyens de l'Argentine. Si on considère les seuls Italiens (nés en Italie) résidant à Buenos-Ayres, on voit qu'ils représentent un quart de toute la population de cette ville. Pour donner un seul exemple de l'importance de cette colonie italienne, je relève dans les statistiques argentines des dix dernières années (1895) que sur 19,147 les propriétaires, de biens immobiliers en Argentine résidant à Buenos-Ayres, les Italiens étaient au nombre de 16,697.

Ainsi les Italiens ne représentent pas seulement une proportion de peu inférieure à celle des Argentins, mais aussi une proportion de biens immobiliers supérieure à tous les autres étrangers pris ensemble.

Quoique, après 1895, nous n'ayons plus de statistiques argentines, les faits recueillis durant ces dix années n'altèrent pas ces propositions.

L'émigration au Brésil fut notable elle aussi. Elle sera plus importante dès que le gouvernement italien rayera la prohibition qu'il a dû édicter au cours des derniers années, à cause des conditions économiques de ce pays. Selon des calculs faits en 1902, les Italiens résidant au Brésil étaient 1,300,000.

L'émigration italienne au Brésil a surtout eu comme caractéristique qu'elle a toujours été formée de familles entières. On s'explique ainsi le grand nombre d'Italiens qui résident là bas. Dans les autres États de l'Amérique méridionale, les colonies italiennes sont importantes par le nombre. Ce genre de colonies devrait constituer, pour le gouvernement italien, un fait aussi important que la créa-

tion d'une des colonies territoriale dont j'ai parlé plus haut.

*
* *

Il résulte clairement de ce qui vient d'être exposé, que l'Italie a des devoirs coloniaux très sérieux, et que la négligence du gouvernement italien et du parlement sont incompréhensibles.

Il est vrai que le Conseil d'émigration et le Commissariat, institués depuis peu, exercent aujourd'hui une certaine surveillance sur notre émigration et manifestent une certaine activité en matière de colonisation; mais je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit d'un travail qui commence et qui n'est pas assez secondé, ni par le parlement, ni par le gouvernement.

Je ne fais pas seulement allusion aux précautions à prendre pour la protection des émigrants italiens (on a déjà fait beaucoup pour ce problème), mais surtout à ce que les colonies, dites spontanées, peuvent représenter pour les intérêts de la patrie à l'étranger au point de vue politique ou économique.

Ces indications démontrent combien est fausse l'opinion de quelques personnes qui croient que la nouvelle Italie ne peut être un État colonisateur. Elles ont été nécessaires pour faire comprendre combien deux de mes propositions, dont la presse italienne et étrangère s'est déjà occupée, sont justifiées.

La première consiste dans l'institution d'un groupe colonial à la Chambre des députés. Ce groupe pourrait être nombreux, car il pourrait être composé non seulement des députés qui faisaient partie de la majorité parlementaire, des partisans de Crispi, et qui, avec conscience et conviction, soutinrent la politique coloniale, mais aussi des nouveaux partisans de cette politique, mieux comprise et

douée de conceptions plus modernes et de méthodes convenant mieux au caractère de l'État et du peuple italiens.

Ce groupe devrait avoir principalement en vue deux choses : la première, de corriger les fautes commises à propos des colonies italiennes et de tirer le Parlement et le pays de leur ignorance; la seconde consiste à surveiller ce que le gouvernement propose et ce que le parlement approuve sur toutes les mesures qui s'imposent en matière coloniale en commençant par celle déjà annoncée, qui est relative aux lignes de cabotage dans la mer Rouge.

Mais il y a encore un autre point. Je suis convaincu que la constitution du groupe colonial au Parlement italien représenterait presque une puissance nouvelle, un être auquel, en dehors de l'État, pourraient s'adresser, s'il le fallait, tous ceux qui ont à faire valoir des projets ou des idées en matière coloniale. En voici un exemple : un personnage politique haut placé, qui a été au gouvernement et qui peut naturellement connaître tous les actes du gouvernement duquel il faisait partie, m'assurait que des propositions furent faites par la Belgique, à l'Italie. Ce même personnage me disait que la Belgique, dans sa proposition très utile à l'Italie, entrevoyait un accord pour les œuvres coloniales en général dans lesquelles la Belgique aurait fourni le capital et l'Italie les bras de ses émigrants ainsi que la garantie de sa marine de guerre.

Ces négociations, me dit-on, n'eurent pas de suite. Je ne sais pour quelles raisons elles échouèrent. En tous cas, cette faillite serait une nouvelle preuve, un nouveau document de l'ignorance du gouvernement italien en matière coloniale. Je crois que si un groupe colonial avait existé au Parlement et avait été en temps opportun averti de ces négociations, celles-ci auraient peut-être été accueillies. J'espère du reste que de nouvelles occasions de ce genre se représenteront au plus tôt.

Nous sommes aujourd'hui au commencement d'une nouvelle législature, et je me demande comment ce groupe colonial, qui devrait inaugurer son œuvre avec un projet qui attirât l'attention sur lui, pourrait se constituer.

Ainsi le premier et prochain congrès colonial italien aurait dû être la conséquence immédiate de quelques propositions parlementaires.

Je fais allusion au prochain congrès colonial italien qui est projeté pour l'automne prochain et a lieu à la fin de septembre à Asmara, capitale de la *colonie d'Erythrée*. Il serait vraiment important de voir naître d'un congrès qui se tiendrait dans la *colonie d'Erythrée* le groupe colonial parlementaire.

Ce groupe devrait se créer sur un programme politique et législatif qui pourrait être, à mon avis, le suivant. C'est la seconde de mes propositions qui a déjà été largement discutée par la presse et dans les cercles parlementaires de Rome.

* * *

Les habitants des possessions coloniales et les Italiens à l'étranger qui constituent les très importantes colonies dont j'ai déjà parlé, doivent-ils continuer à rester étranger au mouvement politique et législatif de la *mère patrie* et à tout système parlementaire en général? ou doivent-ils être appelés à y participer? Ce problème peut se poser pour tous les États qui se trouvent plus ou moins dans les mêmes conditions coloniales. La réponse, en tous cas, ne peut être qu'affirmative pour les possessions coloniales. Cela a été souvent répété et il n'est pas nécessaire de répéter ce qui est déjà connu.

Il suffirait d'interroger cette importante page d'histoire moderne de France qui concerne la représentation des

colonies, soit au gouvernement soit au parlement de la mère patrie et même le droit accordé aux colonies (quand ces représentations n'existaient pas) de faire entendre leur voix au gouvernement central. Cependant la question pour l'Italie est tout à fait autre. Est-il jamais possible d'accorder ce droit à la colonie d'Erythrée et au Benadir d'un côté et de l'autre côté de l'accorder aussi aux colonies italiennes qui se sont installées spontanément dans d'autres Etats?

Certainement la colonie d'Erythrée et le Benadir peuvent avoir ces droits, se trouver dans la condition où étaient la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, le Sénégal et la Cochinchine lorsqu'elles acquirent le droit de représentation politique, et elles devront l'avoir un jour, mais les conditions actuelles de tous les indigènes, comme me l'assurait le gouvernement de l'Erythrée, et le nombre relativement petit d'Italiens résidant là-bas et qui peuvent obtenir le vote politique, ne rendent pas le projet réalisable.

Tout aussi impossible est la réalisation de ce projet pour les colonies spontanées, à cause du caractère de celles-ci, du territoire étranger et encore à cause de la loi pour la naturalisation dans quelques-uns de ces États. Les journaux italiens qu'on imprime en Amérique ont cru que ma proposition était de former, avec les colonies italiennes à l'étranger, autant de collèges d'électeurs politiques, et ils se sont montrés enthousiastes de cette proposition, mais je ne comprends pas qu'on n'ait pas vu l'impossibilité d'un tel projet.

Je crois que, pour le moment, on doit se borner, par une loi, à établir le droit au vote de tous les Italiens résidant à l'étranger qui se trouvent en condition de donner le vote politique et leur accorder les moyens nécessaires pour qu'ils puissent venir en Italie participer aux élections politiques.

Il y a en Italie quelques précédents là-dessus. Quand on

discuta la loi sur l'émigration, le sénateur Pierantoni proposa de donner le droit aux chambres de commerce à l'étranger de pouvoir envoyer à leurs frais des conseillers du conseil d'émigration. Quelqu'un profita de cette occasion pour proposer que les Chambres puissent avoir ce droit aussi, afin d'envoyer en Italie les électeurs politiques en cas d'élection.

Il ne s'agit pas seulement des moyens pécuniaires; il suffirait de mettre une condition dans les contrats avec la Société de navigation qui fait le service postal pour l'Italie. Il s'agit de reconnaître aux Italiens qui demeurent à l'étranger un droit électoral. Qu'on étudie tous les liens possibles, propres à maintenir unis les Italiens (et, en général, tout citoyen loin de sa patrie) à la terre où ils sont nés, à la nation à laquelle ils appartiennent, on trouvera qu'aucun lien n'est aussi solide que le droit de participer au mouvement politique et législatif.

Ce lien et ce droit auront avant tout des conséquences économiques. Ce dont on a à se plaindre en l'Italie (et même dans d'autres États), c'est du ralentissement croissant des liens politiques et économiques entre ce grand nombre d'Italiens à l'étranger, ces vraies colonies et la mère patrie, ralentissement qui certainement continuera, si des précautions ne sont pas prises pour y mettre fin. Celle dont j'ai parlé ferait naître la nécessité d'autres échanges de caractère économique, politique et moral entre le pays où demeurent les émigrants et celui qui représente leur patrie naturelle. Ce doit être, je pense, un des principaux problèmes pour chaque État moderne et un des principaux points relatifs à l'émigration que celui des liens entre les émigrants et le pays duquel ils s'éloignent, entre les colonies spontanées existant dans un État étranger et la mère patrie.

Ajourd'hui on imagine tant de moyens et tant d'idées pour préparer un avenir de civilisation internationale. Les socialistes mêmes visent à cela en s'enfermant cependant dans d'autres idées qui ne peuvent pas embrasser toute la face de l'histoire et tout le complexe problème social. Même à ce point de vue la question à laquelle je fais allusion est importante; il n'y avait pas un plus grand moyen de passer à une civilisation supérieure que celui d'intéresser à la vie d'un État, d'une nation, ses enfants répandus dans le monde entier, de les faire participer par le vote à la formation de la représentation politique de la mère patrie et de porter ainsi dans celle-ci, pour un instant au moins, la vive impression des terres nouvelles maintenant choisies par eux pour vivre, et y apporter l'écho des intérêts et de la pensée qui existent au loin.

On me fait observer que rien ne défend aux émigrants de venir donner les voix dans leur patrie. Où est donc la nécessité d'une nouvelle loi?

La réponse est facile. Avant tout, les nouveaux projets de loi sont justifiés par la nécessité de placer les émigrants qui ont le vote politique dans de telles conditions qu'ils puissent entreprendre le voyage sans en supporter tous les frais.

En Italie, comme dans d'autres États, l'électeur qui demeure dans le pays a droit à un rabais sur le voyage au lieu du vote (en Italie, ce rabais est de 75 p. c.) De même l'électeur politique demeurant hors de sa patrie et désirant y venir pour voter pourrait avoir ces avantages. Mais il ne s'agit pas seulement pour l'émigré, d'une question financière, il faut aussi modifier la législation sur l'électorat politique en y ajoutant des dispositions réglant l'exercice de ce droit hors du pays et en supprimant les exigences de la loi actuelle.

En discutant ces modifications au droit électoral, traditionnel et classique, il faut avoir l'esprit préparé, comme dans toutes les réformes modernes, au sacrifice de beaucoup de principes acquis, tenus pour dogmes immuables. Si le nouvel électorat semble singulier, quand on le considère à la lumière des vieilles idées, il pourrait, au contraire, apporter un sérieux concours au développement politique et économique de notre pays et de la civilisation.

Les vraies difficultés consistent à préparer le gouvernement et le Parlement italiens à accepter la proposition. Le monde politique de ce pays n'aperçoit pas la nature exacte des problèmes coloniaux et les devoirs qui résultent du fait de la grande participation du pays italien au phénomène de l'émigration dans le monde.

Quel que soit le résultat d'une telle proposition, elle servira toujours à réveiller le Parlement et le gouvernement de l'apathie où ils sont restés plongés, à cet égard, après le court rêve de la conquête de l'empire d'Éthiopie, rêve qui disparaît après une défaite qui aurait pu, si l'Italie avait voulu, être remplacée par une victoire, ainsi que l'annonçait le général Baldissera, envoyé en Afrique par le gouvernement, en prévision des dernières fautes du général Baratieri, de triste mémoire.

A partir de ce moment de nouvel oubli colonial, le nombre des émigrants italiens, qui se répandent dans le monde entier, ne fit qu'augmenter.

Cet ensemble d'émigrés, ces puissantes forces humaines pourraient être, en dehors de leur patrie, un grand facteur économique et politique pour elle, si elle y prenait un plus actif intérêt, inspiré par des idées nettes en matière politique et économique.

*
* *

La proposition dont je parle, et qui a en vue d'établir des

liens durables entre un État et ses citoyens civiques, a, comme je disais, de très importantes conséquences commerciales, parce qu'elle servirait à donner, pour la mère patrie, une valeur et une utilité à ce grand noyau de citoyens établis ailleurs et qui, malheureusement, n'apportent pas aujourd'hui grand profit à l'Italie. Si, en effet, l'Allemagne retire de grands bénéfices de ses colonies spontanées installées en pays étranger comparables à celles de l'Italie, celle-ci, au contraire, en retire peu. L'Allemagne ne compte pas moins de cinq millions de ses enfants fixés à l'étranger, c'est-à-dire autant que l'Italie en a vu émiger dans ces dernières vingt années.

L'Italie en retire des bénéfices secondaires qui compensent plus ou moins les maux que l'émigration apporte à la mère patrie. S'ils n'ont pas la valeur indiquée par Giambattista Lory, ils ont pourtant une certaine importance, notamment une somme d'argent qui rentre tous les ans en Italie, renvoyée par les émigrants. Mais l'Allemagne en retire des bénéfices tout différents, s'étendant aux industries et au commerce même de la mère patrie.

Il est utile que, en Italie et en général dans tout pays qui se trouve plus ou moins dans les mêmes conditions et qui a une émigration du même caractère, on prenne des mesures, afin que cette émigration puisse être profitable aux industries et au commerce de la mère patrie, comme en Allemagne. Il faut adopter des mesures dans ce but et celle qui fait affluer périodiquement, à l'occasion des élections politiques, les plus instruits parmi les Italiens de l'étranger, crée au profit de la patrie, un ensemble de liens qui maintenant n'existent pas et qui en amèneront d'autres encore.

Le propre de la sagesse politique est d'adapter certains phénomènes et d'apercevoir pourquoi un fait n'est pas bienfaisant pour un pays, tout en étant utile à un autre.

L'Allemagne n'a pas besoin d'imaginer de nouveaux moyens pour que l'émigration de ses enfants lui assure de nouveaux avantages, parce que l'émigration allemande aboutit naturellement à ce résultat. Pour l'Italie, le cas est malheureusement tout différent.

Sans s'arrêter au fait que l'Allemagne a de meilleures lois d'émigration que l'Italie, en ce qu'elles s'inquiètent de ne pas laisser se perdre le caractère allemand, dans les colonies fixées en pays étranger, il y a encore autre chose. La tendance de l'émigration allemande, toute différente de l'italienne, est par elle-même nettement commerciale.

Comme on l'a observé, dès avant l'unité allemande, un très grand nombre d'Allemands travaillaient dans d'autres nations en qualité de commis-voyageurs. Tout le monde sait reconnaître aujourd'hui les aptitudes très appréciées et particulières qu'ils montrent dans ce métier, la prompte exactitude dont ils sont doués, l'art de s'exprimer correctement dans plusieurs langues étrangères et cette activité constante et durable, *vis durans,* présentée déjà par Tacite comme un des caractères distincts de la race. Patients et investigateurs, ils ne se laissent pas accabler par les premières et immanquables désillusions de la vie. Ils n'ont pas, comme les Italiens et les Français, un remarquable mépris pour leur métier, comme s'ils avaient rien de mieux à faire que leur devoir. Sobres et laborieux, ils finissent par substituer à l'esprit de la discipline celui de l'initiative. Ils perfectionnent plutôt qu'ils n'inventent et ils tirent parti et modeste bénéfice de toutes les grandes spéculations.

A l'opposé de ce qui est arrivé en Italie, l'émigration allemande a été un puissant levier pour le commerce. Et, sans même parler de l'Allemagne, on peut conclure que plus nombreux sont les enfants d'un pays qui vivent à l'étranger, plus grande est son autorité et l'échange de ses pro-

ductions. Rien de pareil n'existe en Italie. Ce pays, avec son énorme émigration, devrait être dans d'autres conditions d'échange. Au contraire, son émigration est restée tout à fait étrangère à son commerce, à cause du caractère et de la qualité des émigrants italiens et par manque d'un lien quelconque entre l'Italie et ses fils, émigrés qui, au contraire des émigrants allemands, finissent, après quelque temps, par oublier leur patrie et même leur langue. On pourrait me faire observer que la cause est autre et que de toute manière l'Italie n'aurait pas eu une production intérieure aussi importante que celle de l'Allemagne industrielle et n'eût jamais participé aux échanges comme celle-ci.

Je réponds que c'est inexact. Le caractère auquel je fais allusion a toujours existé, même quand l'Allemagne n'était pas encore parvenue au degré de productivité qu'elle a atteint aujourd'hui.

Autrefois comme aujourd'hui, les émigrants étaient un puissant levier du commerce allemand, même quand celui-ci était peu productif. On ne peut donc pas dire que les conditions différentes de l'Allemagne ont créé un genre d'émigration spécial.

Même en faisant abstraction de cela, il faut observer que l'Italie a été et est en mesure de participer directement aux échanges internationaux; ses émigrants n'y contribuent pas du tout et y sont, au contraire, tout à fait indifférents.

Les produits agraires de l'Italie ne trouvent pas encore place sur les grands marchés de l'Europe, où pourtant ce genre de produits est beaucoup demandé, par exemple sur le marché anglais ou allemand, où ils n'y trouvent place que pour une petite partie. Si on examine l'importante émigration italienne en Allemagne, on voit qu'elle n'a pas su faciliter en quoi que ce soit cette importation italienne, pas

plus que l'État italien n'a su en profiter pour établir des liens permanents. La production des tissus en Italie est supérieure à celle de beaucoup de pays. Beaucoup d'objets tissés sont vendus au loin sous des marques étrangères. Les fabriques italiennes peuvent produire le double de ce qu'elles produisent actuellement; mais c'est précisément là où l'élément italien existe que la vente de ses produits à l'étranger est la moindre.

Souvent l'Italie importe et exporte non directement, mais par deuxième ou troisième main. Il en est ainsi pour les marchandises qu'elle importe et exporte en Orient. Ce sont les exportations directes qui favorisent l'importation réciproque et qui créent des courants commerciaux nouveaux et animés de denrées, de comestibles, de vins, d'huiles, de pâtes, de fruits, d'oranges, de citrons, de bétail, de poulets, d'œufs ou encore de produits industriels.

Je pourrais continuer cet examen et démontrer que l'Italie est dans des conditions de production qui rendent possible l'œuvre propice à nos industries et à notre commerce national, à laquelle se vouent avec enthousiasme une grande partie des émigrants allemands. Mais je le répète aussi, le caractère et la qualité de l'émigration italienne sont des choses bien spéciales. A cette propagande efficace en faveur du commerce et de l'industrie allemands, l'émigration italienne ne veut contribuer que par le bras et la main-d'œuvre, toujours supplantés, comme il advient souvent à l'intérieur de notre pays, par l'intelligence et le capital étrangers. Et quand l'émigrant italien a su même en peu de temps s'élever de la condition de simple et pauvre manœuvre à celle de commerçant ou d'industriel, il a déjà oublié le pays où il est né et a abandonné tout lien, parce que le pays même semble avoir multiplié tous les moyens de se faire oublier. La tendance la plus caractéristique de la civilisation euro-

péenne dans le siècle qui vient de se clore, comme le fait observer mon illustre ami le professeur Cocchia, est assurément la facilité avec laquelle on émigre et on s'acclimate et la recherche anxieuse des conditions les plus propices aux besoins de l'existence. La raison de ce phénomène est évidemment en ce que le territoire de l'Europe et du Sud-Est de l'Asie correspond à peine au septième de la surface terrestre, tandis qu'il comprend presque les trois quarts de la population du globe. Tous les pays européens ont tiré plus ou moins profit de ce fait, sauf l'Italie, qui ne doit rien à l'émigration au moins pour ce qui concerne son développement industriel et commercial.

Elle n'y a trouvé que des bénéfices secondaires et temporaires, comme celui de l'argent qui rentre annuellement, bénéfices diminués par la dépopulation relative (assez faible toutefois).

* * *

C'est de là qu'est née la nécessité de toute une série de remèdes législatifs et d'études : revision de nos traités de commerce, réforme consulaire, recensement de tous les représentants à l'étranger, écoles italiennes hors du pays, écoles nationales consulaires, coloniales, diplomatiques, pour la culture orientale, réforme des services maritimes, de la loi d'émigration, etc., etc.

Ce n'est là qu'une partie du programme d'un groupe colonial dans le parlement de notre pays, pour lequel il y a urgence plus que dans tout autre. Mais parmi ces remèdes, parmi les premières propositions que ce groupe devrait faire, je vois celle de reconnaître aux Italiens à l'étranger le droit au vote public en Italie et le droit aux moyens pécuniaires de revenir dans la mère patrie pour partici-

per à l'élection de la représentation politique, qui, de cette manière, songerait mieux aux intérêts coloniaux et commerciaux du pays. Ainsi viendrait d'outre-mer l'écho de nos besoins jusqu'à présent mal compris. Ainsi les voies et moyens suivraient, auxquels l'esprit actuel, qui reste trop enfermé dans le pays où il est né et où il se forme exclusivement, n'arrivera jamais à lui seul.

E. de Marinis,
Professeur à l'Université de Naples,
Député au Parlement.

LA RÉFORME DES OCTROIS EN FRANCE ET L'EXPÉRIENCE DE LYON.

— ENGLISH SUMMARY. — *First tentatives made towards the abolition of city-tolls. — Limitations of the Act passed in 1897. — Statistics respecting the tolls. — Their influence upon the raising of wages. — Abolition of the tolls at Lyon and the substitution of other taxes, chiefly affecting real estate. — Their ill effects upon house and landed property and upon the building trade. — Advantages derived from the abolition of the tolls. — Difficulty of finding taxes to replace the tolls. — Conclusions.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Kurzer historischer Ueberblick auf die Versuche zur Abschaffung der Oktrois. — Das Gesetz von 1897. — Statistische Angaben über das Oktroisysten in Frankreich. — Die Schwierigkeit des Ersatzes der Oktrois durch andere Steuern. — Die Abschaffung der Oktrois in Lyon. — Die Einführung von Ersatzsteuern. — Die erzielten Resultate. — Schlussbetrachtungen.*

EN France, le problème de la suppression des octrois est resté longtemps à l'étude avant d'entrer dans la période d'application. Il a, autrefois, passionné beaucoup plus les esprits qu'aujourd'hui, où l'on n'en parle plus guère dans les programmes politiques. L'extension des grandes villes,

dont la population s'est accrue très notablement depuis une trentaine d'années, l'augmentation du taux des salaires que les immigrants y venaient chercher, ont d'un côté endormi le zèle des réformateurs, et d'un autre ont permis aux municipalités de se procurer des ressources faciles. Les recettes que donnait ce vieil instrument fiscal s'élevaient ainsi, automatiquement, par des plus-values et sans effort. Puis, les adversaires de la suppression ne manquaient pas d'en signaler les inconvénients, et de montrer quel trouble apporterait une telle réforme dans les finances municipales.

Si un problème, pourtant, paraissait devoir être résolu sans trop de difficulté par l'application en apparence simple d'un principe, c'est bien celui des octrois. Les impôts de consommation, surtout lorsqu'ils sont levés avec des moyens vexatoires, n'ont jamais été populaires en France. Les économistes, partisans de la libre circulation des produits, les ont toujours combattus. On peut donc, à bon droit, s'étonner qu'on ait mis un temps aussi long à en préparer la suppression. Mais l'opinion des contribuables en matière d'impôts n'émeut guère les hommes d'État. En vertu de l'aphorisme connu, « que le meilleur des impôts est celui qu'on ne paie pas », convaincus que le rôle des contribuables est de toujours se plaindre, les ministres des finances ont fait, en général, la sourde oreille à toutes les propositions de suppression. On eut beau dire et proclamer que c'était là un impôt de l'ancien régime, rétabli hypocritement, en frimaire an XI, par le tyran Bonaparte, on dut le subir en France pendant tout le XIXe siècle sans changement. Et, malgré la loi du 29 décembre 1897 — simple loi de tendance — les octrois vivront encore un bon bout de temps. Le reproche d'être un vieux moyen fiscal, que l'on fait aux octrois, n'est pas un argument qui porte beaucoup aujourd'hui. D'abord, il n'est guère d'impôt,

sous quelque forme que ce soit, qui n'ait fait partie de l'arsenal si complet et si varié de l'ancien régime. L'art de prendre l'argent des contribuables est, en effet, un art ancien, arrivé dans les temps les plus reculés au maximum de perfection. Assurément la Révolution française supprima « tous les droits à l'entrée des villes, bourgs et villages ». Mais en rendant le 20 janvier 1791 ce décret, l'Assemblée Nationale ne s'inquiétait pas beaucoup du remplacement de l'impôt qu'elle effaçait, avec un beau geste radical, du système fiscal d'alors. Elle demandait, avec l'ingénuité qui présidait, à cette époque, aux décisions les plus importantes, qu'on lui présentât, sous huit jours « au plus tard », le projet des impôts directs de remplacement. Cette façon de donner ses huit jours à un impôt si détesté, plut infiniment aux populations. Il y eut des réjouissances publiques dans toutes les villes de France et, jusque dans les derniers villages, on dansa sur la place au son de la musette pour célébrer la disparition du fléau. Huit jours, toutefois, c'était un peu court, même pour des hommes pressés de refaire l'Histoire. Bientôt, serrés par les besoins d'argent, obligés de faire face aux dépenses de la guerre, les représentants parlèrent, la mort dans l'âme, de rétablir provisoirement quelques taxes d'octroi. Ce pauvre Dupont de Nemours, qui avait été l'un des promoteurs enthousiastes de la suppression, reçut la mission difficile d'expliquer ce retour en arrière. Il accepta par dévouement, pour « qu'un méchant commis ne rendît pas la loi plus dure. » Mais, malgré tous ses efforts, il ne put parvenir à légitimer ce reniement provisoire et partiel de ses idées. A cette époque, la conscience des représentants du peuple avait des délicatesses qui se sont depuis quelque peu émoussées sous les intempéries de la politique. On connaît la scène épique où Dupont de Nemours, ému, versant de « grosses larmes », déclara qu'en travail-

lant à une opération contraire à ses principes « il donnait à ses collègues plus que sa vie ! » Les collègues de Dupont de de Nemours — appartenant à tous les partis — secoués par cette douleur, se rallièrent à son opinion. Nous verrons de moins en moins de ces émotions là dans les Parlements. Bonaparte, nous l'avons dit, n'y mit pas tant de façons. Néanmoins, il fit avaler la vieille pilule fiscale des octrois en la présentant sous une formule assez hypocrite. On créa des « octrois municipaux de bienfaisance », sous prétexte de fournir des ressources aux hospices civils qui en manquaient. Le gouvernement, du reste, n'avait pas oublié le précepte que, en matière d'assistance, « charité bien ordonnée commence par soi-même » et il obligeait toutes les villes de 4,000 âmes à verser au Trésor le vingtième du produit de leurs octrois. On ne dansa pas, cependant, au son de la musette sur les places des villages. Les Français d'alors étaient occupés ailleurs et ne prêtaient plus guère l'oreille qu'aux musiques guerrières qui chantaient l'épopée napoléonienne.

Une tentative faite en faveur de la suppression des octrois, au moment du coup d'État de 1851, par quelques représentants demeurés libres, n'eut aucun succès. Cette sollicitude *in extremis* pour les contribuables passa très inaperçue. Il fallait encore attendre de longues années avant d'en arriver à une loi libératrice.

A l'étranger, la réforme avait été plus vite. La Belgique, dès 1830, travaillait à se débarrasser des quelques octrois qui lui restaient. Sur 2,538 communes, 78 seulement possédaient alors ce système fiscal. L'État ne prélevait rien — et n'avait jamais rien prélevé — sur leurs recettes. On mit toutefois vingt ans à opérer la suppression, qui fut décidée par la loi du 18 juillet 1860. Quatre années plus tard, la Hollande suivait le mouvement. L'Espagne abolissait les octrois

en 1868 et le Danemark en 1885. Dans ces pays, la réforme s'est opérée plus ou moins facilement et les taxes de remplacement ont pu être appliquées dans des conditions très diverses; mais, en général, elle n'a pas été troublée par des crises ou contrariée par des enchevêtrements compliqués d'intérêts entre les États et les communes.

II.

En France, il en a été tout autrement. La guerre de 1870-1871 a rendu nécessaires de nouveaux impôts. La ville de Paris, comme beaucoup d'autres, qui avait souffert de la guerre et gravement, ne pouvait pas donner le signal d'une campagne contre un impôt qui était la grosse ressource de son budget, alors que sa dette augmentait et que les dépenses allaient croître pour elle. Le problème demeurait toujours un problème théorique que l'on discutait dans les revues spéciales et dans les milieux économiques. On ne peut guère considérer, comme une première proposition parlementaire sérieuse, que celle faite par M. Yves Guyot en 1888, proposition qui fut votée en première délibération le 10 mars 1889. Devenue caduque — on la délaissa trop longtemps, ainsi que l'on fait à l'égard des gens compromettants — elle fut reprise par M. Guillaumon et fut votée de nouveau en 1893. Quatre ans seulement après, on aboutissait à la loi du 29 décembre 1897. Il avait fallu, pour en finir, que le Midi se levât en masse. Persuadés que la mévente des vins, après d'abondantes récoltes, venait des droits d'octrois qui pouvaient, dans les grands centres, réduire la consommation du vin, les viticulteurs menèrent une campagne énergique. Ce que l'on n'avait pu faire, après tant d'années au nom de théories économiques, fut accompli rapidement grâce à l'influence décisive des intérêts particuliers.

Cette loi a surtout pour but d'autoriser les communes à supprimer leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Elle n'exige pas cependant la suppression complète, mais prescrit, au moins, un abaissement des droits dans la limite de tarifs gradués suivant la population des communes, tarifs insérés dans la loi. Toute cette partie n'était point la plus difficile à élaborer. Il restait une œuvre beaucoup plus ardue. Lorsque l'on supprime réellement un impôt, lorsqu'on dégrève le contribuable, c'est une douce tâche. Ici le mot de « suppression » des octrois, malencontreusement employé par presque tous les réformateurs, était une duperie. On ne pouvait que changer la nature des taxes et leur mode de perception. Il était donc nécessaire de déterminer la sauce à laquelle le contribuable serait de nouveau mangé. En France, il y a quelques complications dans le ménage financier à trois, qu'ont fait, suivant des organisations qui ont varié, la commune, le département et l'État. Ce qui explique même les répugnances de l'État en cette circonstance, à toucher aux octrois, c'est qu'en réalité, il se trouvait être le plus heureux des trois. La loi de 1897 indiqua donc aux communes, désireuses de ne plus employer désormais le système des octrois, les taxes parmi lesquelles elles pourraient choisir. Certaines de ces taxes peuvent être choisies par elles, sous réserve de l'approbation préfectorale ; d'autres, au contraire, ne sauraient être mises en vigueur sans un vote législatif. Parmi les premières figurait l'élévation du droit sur l'alcool. L'alcool était alors le pelé, le galeux, d'où venait tout le mal. On le lui fit bien voir à plusieurs reprises. D'ailleurs, il devait céder le pas aux boissons qualifiées hygiéniques, comme le vin, le cidre, la bière, le poiré et les hydromels. On le suivit même jusque chez les marchands de boissons par l'augmentation autorisée de leurs droits de licence. A cette catégorie appartiennent aussi les taxes sur les

chevaux, voitures, automobiles, billards, cercles, chiens, etc. Pour les taxes directes et indirectes enfin, l'approbation législative est nécessaire.

Cette loi gêna fort les conseils municipaux des communes possédant des octrois. Ils redoutaient une opération dangereuse. Ils firent, en effet, valoir qu'un contribuable dégrevé est toujours un ingrat, tandis que celui que l'on surcharge proteste avec véhémence et traduit son mécontentement par des votes vengeurs. On fit donc des lois pour donner aux conseils municipaux le temps de se retourner; on accorda ainsi des prorogations de délais et des sursis. La réforme n'allait pas vite. Le ministre des finances, vers le milieu de l'année 1900, constatait que, sur 463 communes ayant encore au 1er janvier de cette année à opérer la suppression ou le dégrèvement, deux seulement avaient accompli la réforme en 1900, et 62 avaient pris des dispositions pour se conformer à la loi. C'était le moment de l'Exposition universelle, où se tenaient des congrès dans lesquels on parlait avec abondance sur la facilité de hâter le progrès au moyen de lois bienfaisantes. On fut donc obligé de pousser, le glaive de la loi dans les reins, les conseils municipaux récalcitrants, et le ministre des finances, abandonnant la méthode peu efficace de la persuasion, ordonna aux préfets de ne point approuver les budgets où l'on n'aurait pas tenu compte des dispositions de la loi de 1897, sur les boissons hygiéniques. Ce peu d'enthousiasme s'expliquait fort bien par la difficulté de trouver des taxes de remplacement. Certes, il y avait pas mal de choix parmi les instruments de torture fiscale énumérés par la loi du 29 décembre 1897. Le difficile était de se décider. Pour l'alcool, la chose allait assez bien; c'est la « bête de somme » de beaucoup de budgets. Cependant, alors que l'on augmentait les droits qui le frappaient, l'on menait une ardente campa-

gne contre ses méfaits. Les ligues antialcooliques lui faisaient une guerre très active, et, du reste, fort intelligente — ce qui n'était toutefois pas de nature à accroître sa consommation. Mais l'inconvénient le plus redouté par les conseils municipaux était la création de taxes directes ou indirectes suivant les formes et conditions prévues par la loi du 5 avril 1884. Pour elles, il fallait l'approbation législative — procédure nécessaire, il est vrai, néanmoins très redoutée par les communes de peu d'importance.

Au demeurant, la réforme ne s'est accomplie que dans les limites des dispositions obligatoires imposées par la loi de décembre 1897. A cette époque, le nombre des octrois en France était de 1244. Pour cette année là le produit total des recettes brutes de tous les octrois s'éleva, en chiffres ronds, à un peu plus de 331 millions de francs, sur lesquels Paris et sa banlieue comptaient pour près de 160 millions. A eux seuls les vins produisaient environ un quart des recettes totales. Dans cette même année, deux villes avaient donné un produit de plus de 10 millions : Lyon et Marseille; dix autres percevaient de 2 à 6 millions, et dix-sept présentaient des recettes variant entre 1 et 2 millions. Depuis, comme on le sait, Paris a supprimé les droits sur les boissons hygiéniques et ce n'est pas sans peine que l'on a pu trouver et appliquer des taxes de remplacement. La réforme a troublé assez profondément les finances de la ville de Paris. Cependant comme il n'y a pas eu suppression complète de l'octroi, il reste encore des taxes nombreuses et le moyen d'appliquer efficacement la taxe sur les alcools, puisque l'administration de l'octroi est demeurée avec son organisation. Il n'en est pas ainsi pour les villes où la suppression a été complète. Les difficultés s'y présentent plus nombreuses. C'est pourquoi nous avons choisi la réforme opérée à Lyon, comme l'expérience la plus intéressante à étudier. Avant d'entrer

dans cet examen, il est utile de donner quelques chiffres relatifs à la situation des octrois, en France, telle qu'elle résulte actuellement — pour l'année 1903 — des chiffres officiels publiés par le Ministre des Finances.

Depuis 1899, le nombre des octrois a peu varié. Il était, en effet, de 1509 en 1899, de 1501 en 1901 et de 1504 en 1903. En cette dernière année, aucune ville n'a supprimé complètement ses droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Les recettes brutes ont naturellement baissé par rapport à 1897, année, comme on le sait, qui précéda l'application de la loi. En 1903, ces recettes se sont élevées à 275 1/2 millions de francs — un demi-million à peine de plus qu'en 1902. Dans ce total, les départements figurent pour près de 164 millions, Paris pour 108,774,000 fr., sa banlieue pour 2,830,000 fr. L'augmentation de 1903 sur 1902 porte tout entière sur les départements, où elle atteint plus de 800,000 francs, alors qu'il s'est produit, au contraire, à Paris, une diminution de plus de 400,000 francs. Les boissons hygiéniques n'ont donné que 31,700,000 francs — en chiffres ronds — pendant 1903. En 1902, le rendement avait été de près de 34 millions. Cette diminution provient des vins. Le produit des alcools, y compris le vermout, atteint 43 1/2 millions. Pour les autres natures de produits il y a tendance à augmentation pour les fourrages et matériaux. La réforme, on le voit, a porté sur les boissons hygiéniques surtout et a amené une diminution de recettes brutes d'environ 55 millions par comparaison avec les chiffres de 1897 — année qui précéda, avons-nous déjà dit, l'application de la loi du 29 décembre de la même année.

III.

L'insuccès relatif de la suppression des octrois en France, c'est-à-dire l'application, par la très grande majorité des

communes soumises à la loi de 1897, des seules dispositions obligatoires de cette loi, ne doit pas trop étonner. Un vieil impôt, si critiqué qu'il soit, a toujours le privilège d'être entré dans les habitudes, comme les vêtements que l'on porte depuis longtemps et dont l'usage a assoupli les coutures et modifié peu à peu la forme pour la modeler au goût de celui auquel on l'a, primitivement, plus ou moins bien ajusté. L'incidence, peu à peu, sous l'action de l'offre et de la demande, établit un nivellement relatif dans l'inégalité des taxes de l'octroi. C'est en invoquant la cherté de la vie produite par ces taxes, qu'à Paris et dans les autres centres populeux, employés et ouvriers sont arrivés à faire augmenter leurs salaires. Cette amélioration, assurément, ne s'est pas faite en un jour, et d'autres causes y ont contribué; mais, les taxes renchérissant le coût de la vie, il a bien fallu, pour vivre, faire augmenter les appointements et les salaires. Ce sont d'ailleurs les centres, les villes où les droits d'octrois étaient élevés qui ont vu croître le plus rapidement leur population ouvrière. C'est donc que, toutes choses égales d'ailleurs, les immigrants qui venaient se fixer dans ces villes y étaient attirés par des avantages certains, ou jugés tels par eux.

Une autre cause, d'un tout autre ordre, de la timidité des communes, possédant des octrois, à opérer leur suppression complète a été et est encore la difficulté de trouver des taxes de remplacement. Ce n'est pas qu'elles ne soient fort nombreuses et très variées. On n'a que l'embarras du choix. Et même, en vertu du principe qu'il faut le plus possible étendre la surface de l'assiette fiscale pour mieux répartir les charges imposées, on tendrait à choisir le plus de taxes que l'on peut dans la collection offerte aux réformateurs. Il y en a, en effet, pour tous les goûts et pour toutes les couleurs politiques. Ces taxes se divisent en quelques catégories nettement tranchées. En tête figurent les taxes sur la pro-

priété immobilière, sur sa valeur vénale, sur la valeur locative et sur les constructions et la superficie. De celles-là sont aussi les taxes sur les mutations et acquisitions d'immeubles. Puis vient la série des impôts sur le luxe, comme les taxes sur les chevaux, sur les domestiques, sur les cercles, les étrangers, etc. La série des impôts de consommation comprend les taxes sur les hôtels, cafés, restaurants, marchands de vins, sur l'alcool et les droits de place dans les marchés, etc., etc. Enfin le tout est couronné par les taxes sur les revenus. Il semblerait au premier abord que cette abondance de moyens fiscaux dût rendre la réforme des octrois facile. L'opération est cependant plus ardue qu'on ne le croirait. Il faut une grande expérience du contribuable et la connaissance parfaite du milieu, de la ville, où l'on fait cette réforme, pour choisir entre ces taxes. Malheureusement, la passion politique vient encore ajouter ses éléments dangereux et troublants à un problème très difficile à résoudre déjà par lui-même. Il est entendu que la réforme ou la suppression complète des octrois ont pour but de substituer, à un impôt assez peu proportionnel en principe, des taxes plus justes. Il faut tendre à faire payer à chaque contribuable municipal une part d'impôt en rapport avec ses facultés. L'impôt dit de consommation — déjà si exploité par l'État — ne répond pas scientifiquement à cet idéal. Il est vrai qu'il y a le correctif de l'incidence, des taxes sur les denrées de luxe, etc., etc.; mais on peut considérer l'octroi comme un instrument dangereux pour une municipalité désireuse de se procurer des ressources et aussi comme un impôt, qui, en certains cas, devient, pour les particuliers, extrêmement vexatoire. Il n'en est pas moins vrai que les taxes de remplacement doivent être une amélioration et non une aggravation dans les charges à répartir sur les contribuables d'une ville. Or, si l'esprit de parti préside au choix des

taxes de remplacement; si l'on prétend non seulement modifier l'impôt pour le rendre plus facile à supporter, pour rétablir la libre circulation des produits, mais de plus, en faire un instrument d' « égalisation sociale », on risque fort de commettre des injustices et ensuite de créer des crises dont les conséquences se font cruellement sentir à ceux que l'on entend avantager. C'est toujours le même cercle vicieux. On s'efforce de prendre le plus possible à ceux qui détiennent la richesse et il se trouve que l'on frappe surtout à gauche et à droite, sous toutes leurs formes les éléments premiers de toute production. Et l'on réussit d'autant moins que l'on frappe avec moins de mesure.

La suppression complète des octrois n'a guère été opérée en France que dans les villes où les partis dits « avancés » étaient arrivés au pouvoir. Parmi elles, Lyon a fait une expérience instructive et très utile à examiner.

Lyon est une ville importante par sa population, par les riches industries qui y sont groupées et par le caractère tout particulier qu'elle présente. C'est, en effet, une véritable petite capitale, ayant sa vie propre, indépendante, son mouvement intellectuel et ses idées. Elle règne sur une région riche et prospère. Pendant qu'un grand nombre de villes industrielles se ralliaient, en France, à la politique économique réactionnaire des protectionnistes, Lyon demeure avec quelques autres — très rares — le centre de la résistance aux exagérations des tarifs de douane. Par son industrie toute spéciale, celle des soies — où elle brille au premier rang et qu'elle maintient avec un réel succès, grâce à des perfectionnements constants — par le chiffre élevé de ses exportations, elle est un remarquable exemple de ce que peut l'initiative de chefs d'entreprise intelligents, non seulement dans l'œuvre de la production économique, mais aussi dans l'art si difficile aujourd'hui d'ouvrir ou de conserver sur les marchés étrangers de sérieux débouchés.

Lyon, vers l'époque où l'on discuta la réforme qui aboutit en 1901, comptait 438,000 habitants. Le chiffre moyen du produit de son octroi était de 11 millions de francs. La municipalité qui accomplit la réforme était socialiste et avait à sa tête M. Augagneur. Ce n'était pas la première fois que l'on s'occupait à Lyon d'études relatives au remplacement de l'octroi. Depuis longtemps, on se préoccupait, dans le milieu lyonnais, de cette opération fiscale. M. Gailleton, maire de Lyon, avait fait à ce sujet un remarquable rapport en 1895, dont les éléments premiers ont beaucoup servi à M. Augagneur. Mais le projet de celui-ci n'en fut pas moins très personnel, en ce qu'il était conçu dans un esprit tout particulier inspiré par les doctrines socialistes. Le but poursuivi était de faire de l'impôt, en cette circonstance, un instrument de réformation sociale et de porter sur une « minorité de privilégiés » toutes les charges autrefois réparties sur l'ensemble de la population.

Pour arriver à établir la nouvelle répartition, il fallait calculer la part payée par chacun. Pour cette fin, on eut recours à des moyennes statistiques simples mais fausses. En divisant le produit moyen des recettes de l'octroi, soit 11 millions par 438,000, nombre des habitants de Lyon, l'on arriva au chiffre de fr. 25.50 comme chiffre moyen de la contribution prélevée par tête de chaque habitant, du fait de l'octroi. Il nous sera inutile de faire remarquer ici combien les moyennes de cette espèce sont erronées. Il est des taxes d'octroi, comme celles frappant les objets et produits alimentaires de luxe, les matériaux de construction, etc., qui n'atteignent pas la majorité des consommateurs, tandis que les objets de toute première nécessité sont peu ou point taxés. Cette base statistique n'est donc pas un élément de calcul dont on puisse se servir avec sécurité. Cependant on l'employa pour déterminer le pour cent payé, dans les taxes d'octrois, d'un

côté, par la classe des rentiers, et, de l'autre, par celle des ouvriers de l'industrie. Cette cause d'erreur n'était pas la seule. Pour fixer les proportions dont nous venons de parler, il était nécessaire de faire entrer en ligne de compte le nombre des rentiers et des personnes à leur charge et celui des ouvriers d'industrie et des membres de leur famille. Là encore les chiffres utilisés ne sont guère sûrs. Multipliés par la moyenne 25.50 devenu coefficient — qui l'est encore moins — il est évident qu'on devait ainsi entasser d'assez grosses erreurs. Certes, on ne peut, en ces matières, qu'arriver à des approximations; toutefois, faut-il qu'elles s'approchent de la vérité. Ce n'est pas tout; il restait à déterminer les revenus moyens de chaque classe — opération encore plus semée d'embûches que les deux autres — pour savoir combien chaque classe payait de taxes d'octroi par rapport à son revenu. Les résultats de ces calculs, appuyés sur ces chiffres incertains, furent que la classe des rentiers payait en moyenne 0.70 p. c. de son revenu et la classe des ouvriers d'industrie 4.23 p. c.

A priori, les taxes sur les objets de consommation, quand elles portent sur des objets de consommation générale, ne sont pas réparties proportionnellement aux revenus de chaque contribuable. C'est pour cette raison que les économistes combattent, en principe, les impôts de consommation et s'efforcent, en pratique, de les faire réduire ou d'en atténuer l'excès. Mais il est au moins utile de faire quelque distinction quand il s'agit de taxes frappant des objets de luxe ou les matériaux destinés à la construction ou à la réparation d'immeubles. En tous cas, si l'on peut estimer que les taxes d'octroi ne sont pas des impôts répondant entièrement à l'idée de proportionnalité — et encore faut-il écarter les effets de l'incidence pour arriver à cette opinion — il n'en est pas moins vrai que le calcul, en pour cent du revenu, des impôts

d'octroi payés par les catégories de contribuables, distribués arbitrairement en classes, ne sauraient être considérés comme des chiffres susceptibles d'étayer les détails d'une réforme de cette importance. Faire de ces chiffres les bases de l'assiette sur laquelle on élève des taxes nouvelles, c'est s'exposer à commettre des erreurs considérables et, par conséquent, des injustices certaines.

IV.

Nous ne ferons pas ici l'historique des modifications subies par le premier projet de M. le maire de Lyon, du fait du ministre des finances ou à la suite de la discussion devant le Parlement. Disons, cependant, que sur les onze (1) taxes proposées, cinq furent admises sans modifications par le ministre des finances qui était, alors, M. Caillaux; ce furent : la taxe sur l'alcool, la taxe sur les constructions neuves et celle d'entretien, puis celles sur les spectacles et sur les internats. M. Caillaux repoussa péremptoirement la taxe sur les successions, et toutes les taxes progressives sur les loyers, lesquelles furent réduites, par suite de ces observa-

(1) Voici quelles étaient ces onze taxes de remplacement avec leur rendement évalué :

Taxe sur	l'alcool . . . . fr.	1,200,000
—	les chevaux	400,000
—	les matériaux	1,000.000
—	la propriété bâtie	3,000,000
—	la propriété non bâtie.	50,000
—	les loyers d'habitation	2,200,000
—	les loyers de commerce et d'industrie . .	320,000
—	les débits de boissons.	2,150,000
—	les successions immobilières.	200,000
—	les spectacles	20,000
—	les internats	50,000
	Total des prévisions. . fr.	10,590,000

tions, à une taxe uniforme de 9 p. c. avec un minimum non imposable de 150 francs. De même, la taxe sur le revenu *brut* de la propriété bâtie, qui était dans le projet de 4 p. c. fut transformée en une taxe de 5 p. c. sur le revenu *net*. La Chambre n'apporta pas beaucoup de modifications au projet revu et modifié. Le Sénat n'eut guère le temps de le discuter sérieusement. Il fallait se hâter, le délai pour appliquer la loi de 1897 étant très proche. Le Sénat modifia la taxe sur les internats et les assujettit simplement à l'impôt des locaux commerciaux (1).

En somme, la propriété immobilière faisait la plus grande partie des frais de la réforme. Elle se trouvait, en définitive, grevée de 3,750,000 francs, si l'on comprend dans ses charges, les 700,000 fr. de la taxe d'entretien et les 50,000 francs de la taxe mise sur la propriété non bâtie. Mais c'était surtout la propriété bâtie qui donnait la plus grosse ressource fiscale. Et ce n'était point encore tout. La taxe sur les loyers venait, par surcroît, augmenter encore les charges des maisons et bâtiments de la ville de Lyon. Elle est de 2,200,000 fr. On a dit, à différentes reprises, et très justement, que c'était là un impôt de superposition. En réunissant toutes ces taxes, on arrive à un chiffre qui touche à 6 millions et représente 57 p. c. du total des rendements évalués des taxes de remplacement. Il faut, de plus, considérer que les immeubles lyonnais, comme tous les autres en France, du reste, paient, du fait de l'impôt foncier et de celui des portes et fenêtres, un peu plus de 6 millions de francs, auxquels il faut ajouter les droits pour transmissions héréditaires, etc. La chambre syndicale des propriétaires lyonnais a estimé à 16.48 p. c. du revenu net cet ensemble de charges frappant la propriété immobilière.

(1) Voir le livre sérieusement étudié : *Essai sur la suppression de l'octroi de Lyon*, de M. André George, 1 vol., Lyon.

Le premier effet de cette catégorie des taxes de remplacement a été d'amener une dépréciation de la propriété bâtie à Lyon, laquelle s'est manifestée et du côté du capital et du côté des revenus. On a essayé de chiffrer ces dépréciations. Le calcul est assez difficile à établir avec une approximation suffisante si l'on s'en tient aux chiffres seuls. Les partisans de la réforme n'ont pas nié cette dépréciation, mais ils se sont contentés de l'évaluer en capitalisant les taxes payées. Or, c'est là un calcul purement théorique. Une fluctuation en baisse — comme en hausse d'ailleurs — ne suit pas les règles d'une proportion aussi simple et ne saurait être estimée par un moyen arithmétique rudimentaire. Il faut tenir compte, non seulement du revenu, sur lequel l'incidence ne joue pas sans frottement, mais aussi de l'élasticité des ventes d'immeubles et, par voie de conséquence, du plus ou moins de faveur dont jouissent les immeubles pour les placements hypothécaires. Or, des faits, sur la constatation desquels on ne peut élever la moindre critique, montrent bien l'importance de la crise immobilière à Lyon. Pendant les trois années qui ont suivi la réforme, c'est-à-dire pendant les années 1901, 1902, 1903, la moyenne annuelle des ventes a été de 30 p.c. inférieure à celle des trois années précédentes. La Chambre de commerce de Lyon, qui a étudié la question en 1901, concluait à l'influence néfaste des taxes de remplacement sur les affaires relatives aux propriétés bâties.

La répercussion des taxes sur les revenus de la propriété bâtie n'est pas facile à suivre dans ses conséquences. Elle s'est fait sentir dans certains quartiers et pour certaines sortes de logements, de boutiques ou de magasins. Elle ne semble pas avoir eu son effet sur les gros loyers en général, car ceux qui occupaient des appartements ou locaux de prix élevés, supportant déjà la taxe d'habitations de 9 p. c., la plus forte qui existe en France, n'auraient point supporté une augmen-

tation de ce chef. Des familles appartenant à cette catégorie de locataires auraient même — et en nombre assez notable — abandonné la ville pour la campagne et gardé simplement un pied-à-terre à Lyon. Beaucoup de ménages de fortune moyenne, d'employés de commerce et d'industrie, qui supportaient sans pouvoir les rejeter sur d'autres les taxes de remplacement, ont aussi, eux, émigré et sont allés vivre dans la banlieue. Cette conséquence de la suppression de l'octroi pourrait paraître assez paradoxale, si elle ne s'expliquait par l'action évidente des taxes de remplacement. Naturellement une crise de la propriété bâtie a sa répercussion sur l'industrie du bâtiment et sur les ouvriers qu'elle occupe. Ceux-ci étaient au nombre de 30,000 à Lyon dans les années qui précédèrent la réforme. Parmi eux, un grand nombre, originaires du Limousin et de l'Auvergne, venaient travailler pendant la belle saison. Or, ils ne viennent plus en aussi grande quantité. Beaucoup d'ouvriers à demeure se sont en allés et malgré cela, le chômage existait dans l'industrie du bâtiment à l'état assez aigu en 1901, pour que la municipalité fît alors voter un secours de 70,000 francs pour les ouvriers sans travail. Et ce n'est point seulement les ouvriers du bâtiment qui ont été touchés par la crise, elle a atteint aussi ceux des industries en relation avec celle du bâtiment. Un indice de ces faits, c'est que la municipalité de Lyon ne subventionne que depuis la suppression de l'octroi, les caisses de chômage ouvrières, pour lesquelles on vote chaque année une somme de 100,000 francs. Les partisans des taxes établies à Lyon se défendent en disant que la crise du bâtiment n'est pas spéciale à Lyon et qu'elle s'est fait sentir dans plusieurs grandes villes, notamment à Paris. A Paris, il y a bien quelques raisons pour que les mêmes causes aient contribué à augmenter le mal comme à Lyon. En tout cas, ce n'était pas le moyen d'enrayer la crise que de mettre de

telles charges sur la propriété bâtie ; la conséquence des taxes devait aggraver fortement la situation difficile de l'industrie du bâtiment et celle des ouvriers qui en dépendent.

Un avantage certain de la suppression des octrois de Lyon a été une baisse non pas très considérable, mais notable de la consommation de l'alcool. Combinée avec la loi de 1900, la taxe imposée le frappait d'un droit de 350 francs par hectolitre : soit 220 francs de droit général de consommation, 30 francs de droit d'entrée — tous deux au profit de l'État — plus la taxe de remplacement s'élevant à 100 francs. Après avoir beaucoup baissé, dans la première année, la consommation remonta en 1902 et en 1903. Avant la réforme, la consommation de l'alcool était à Lyon, annuellement, d'environ 21 millions d'hectolitres en chiffres ronds; en 1903, elle a été de 14,518 hectolitres, soit une baisse moyenne de 36 p. c. Encore convient-il de tenir compte de la fraude, beaucoup plus faible aujourd'hui que les barrières de l'octroi ont été supprimées.

L'effet de la suppression des droits d'octroi sur le vin a été très sensible. Sa consommation a augmenté de près de 31 p. c. Elle était de 712,000 hectolitres en 1900 et s'est élevée à 932,000 hectolitres en 1902. C'est, évidemment, un résultat excellent en soi et c'est le plus certain et le plus positif de la réforme, bien que la loi sur les boissons de 1900 ait eu aussi, elle, son influence bienfaisante — au point de vue de la consommation — influence qui s'est étendue sur la plus grande partie de la France. En définitive, par suite de cette loi et de la suppression des droits municipaux d'octroi, le consommateur lyonnais a vu baisser de 10 centimes, à son profit, le litre de vin. Il n'en est pas tout à fait de même pour la viande. Les prix n'ont pas baissé — le fait est constaté. Il y a eu augmentation dans le mouvement des abattoirs de Lyon, mais cela provient de ce que le bétail,

ne payant plus de droits d'entrée, les abattoirs de la ville fournissent la banlieue. Pour les autres produits de consommation alimentaire, comme la volaille, la charcuterie, les fromages, etc., on ne voit aucun abaissement de prix appréciable. Quant aux charbons, qui ne payaient que 12 centimes par 100 kilogrammes, ils ne baissèrent pas après la réforme, mais au bout de quinze mois seulement, et par suite de causes indépendantes de la suppression des octrois de Lyon.

Nous arrêterons là cette analyse. Aussi bien suffit-elle à montrer les conséquences principales de la réforme effectuée à Lyon en 1900. Il ne nous reste plus qu'à présenter quelques considérations générales sur la difficulté, assez ardue en France, qu'offre le problème de la suppression des octrois.

V.

Il ne suffit pas, pour réussir, qu'une réforme soit populaire et s'appuie en même temps — coïncidence heureuse mais fort rare — sur les principes d'une science généralement peu goûtée du gros public. Il est aussi nécessaire que le milieu où l'on tient à l'appliquer, et les autres lois avec lesquelles son action se trouve directement ou indirectement combinée, soient en harmonie avec elle. La vérité théorique est vraie partout; elle ne connaît pas de Pyrénées. L'application qu'on en fait rencontre, au contraire, plus d'un obstacle. Son succès dépend de l'état du milieu et de l'adaptation possible de la réforme à ce milieu. Or, en France, le problème de la suppression des octrois, théoriquement résolu, comme en d'autres pays, n'est pas précisément entré sans difficultés dans le domaine de l'application. Certes, on considère que ce système fiscal est vexatoire et, en principe, injuste, puisqu'il n'est point toujours proportionnel. Les investigations, parfois désagréables, de ses agents blessent

les contribuables et rappellent maints souvenirs des inquisitions exercées par les collecteurs de l'ancien régime. Il est enfin injuste, puisqu'il se trouve être, en certains cas, inversement proportionnel lorsque les taxes frappent surtout les objets de consommation générale. Ces points établis, ne sauraient être contestés. Cependant, les expériences comme celle de Lyon ne laissent pas d'être assez critiquables. Ses résultats ne sont de nature à satisfaire, ni ceux qui, partisans de la suppression des octrois, pouvaient désirer qu'elle fût faite dans un autre esprit, ni les auteurs même de la réforme qui, par des taxes de remplacement mal choisies, sont arrivés à faire naître ou tout au moins à aggraver très fortement une crise dont les conséquences ont été par contre-coup très mauvaises pour une partie importante des ouvriers de la ville de Lyon — ceux appartenant à l'industrie du bâtiment. Il serait excessif de reprendre ici la formule de Martin Nadaud, de la Creuse, et de dire que « quand le bâtiment va, tout va ». Mais, pour Lyon, la formule est en grande partie applicable en cette circonstance. La crise immobilière n'a pas seulement atteint les propriétaires d'immeubles et les industries du bâtiment, elle a eu sa répercussion, et l'aura encore peut-être longtemps, sur l'ensemble des affaires locales.

Ce n'est pas qu'au point de vue des finances municipales la réforme présentât des difficultés. A Lyon, les recettes fournies par l'octroi s'élevaient environ à 55 p. c. des recettes totales, et, si l'on compare la charge par tête d'habitant résultant de ce mode d'impôt, on constate qu'à Lyon elle était de fr. 25.50, à Paris de fr. 61.66, à Rouen de près de 35 francs, à Marseille de fr. 30.27, etc. De plus, le budget se trouvait en bonne posture. Il était donc, à cet égard, possible d'aboutir. Mais il eût fallu pour cela que l'État pût collaborer efficacement à la réforme, et il ne le peut guère

tant que la loi sur l'alcool ne sera pas, en ce qui regarde la taxe perçue à l'entrée pour le compte des communes, modifiée de telle sorte que ce droit soit incorporé au droit général de consommation, qui serait alors unifié pour toute la France. Il y avait peut-être des réformes partielles à faire avant d'en arriver immédiatement à la réforme complète : la suppression. Du fait des fraudes sur l'alcool, les villes perdent des moyens de recettes assez élevés qui, en cas de collaboration de l'État, pourraient lui venir pas des subventions que celui-ci leur paierait.

La grosse difficulté en général est de trouver des taxes de remplacement. Comment Paris pourrait-il récupérer sur les contribuables — mal disposés d'ailleurs — les 109 ou 110 millions que lui donne encore son octroi après la suppression des droits sur les boissons hygiéniques ? On sait combien a été longue et pénible, lors de cette réforme, la recherche des taxes de remplacement ! Et depuis, on a si bien compris que l'octroi était une ressource dont il fallait tirer profit, qu'il y a environ un an que le conseil municipal demandait une refonte des taxes, en vue d'un rendement plus élevé.

Est-ce à dire qu'on doive considérer les octrois comme un système fiscal à conserver ou à étendre ? Certes non. La suppression des octrois et même de certains droits seulement a des effets heureux. A Lyon, certains produits ont baissé de prix et notamment le vin ; les inconvénients des visites aux barrières disparaissent. Mais, il ne semble pas que l'on puisse aller, étant donné l'état actuel en France, tout droit à la suppression complète, avec trop de hâte, dans les villes où l'élasticité fiscale est réduite à sa limite d'extension. Puis des dispositions relatives aux droits sur l'alcool devraient être, en ce qui regarde les communes, l'objet d'une étude aboutissant à une loi. En tout cas, l'esprit qui

devrait présider à ces réformes ne devrait pas être l'esprit de parti, surtout dans le choix des taxes de remplacement, d'autant plus que par l'incidence — qui à la longue met les choses en place — le but poursuivi n'est pas toujours celui auquel on atteint. Il est vrai qu'il vaut mieux ne pas laisser à l'incidence, dont l'action alors ne s'exerce que par des crises, le soin de rétablir sur des souffrances imméritées, et parfois sur des ruines, la justice oubliée pour des intérêts mal compris de castes ou de classes.

ANDRÉ LIESSE.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'APPROVISIONNEMENT DU JAPON.

On n'a pas attribué jusqu'à présent une importance suffisante à l'approvisionnement du Japon, et bien à tort, car c'est dans l'étude de cette question que nous trouverons l'explication de cette politique de conquête des Japonais, qui a surpris et étonné tant de gens. La population du Japon a passé, au cours des dernières trente et une années (de 1872 à 1903), de 33.1 millions à 46.3 millions d'habitants; elle a donc augmenté de près de 40 p. c. La production agricole, par contre, ne s'est pas développée dans la même proportion. Il importe de se rappeler tout d'abord que le Japon représente une civilisation très vieille, que tous les bons terrains plats sont cultivés depuis longtemps et qu'on y est arrivé déjà, étant donné les conditions locales, au plus haut rendement possible.

Il semble que l'accroissement du rendement agricole ait été très minime au Japon, alors qu'il a joué au cours du XIXe siècle un rôle immense dans l'Europe de l'Ouest (puisque le rendement du blé par unité de terrain a presque doublé pendant la dernière centaine d'années, en Allemagne aussi bien qu'en France). La cause principale de cet état de choses repose sans aucun doute, d'un côté, dans l'ignorance de la population à l'égard des progrès modernes de la chimie agronomique et de l'autre côté dans le système du morcellement de la propriété. Le professeur Rathyen a calculé que l'étendue moyenne d'une exploitation agricole au Japon s'élevait à 0.83 hectare de terrain utilisable pour l'agriculture, soit un huitième à un dixième seulement de l'étendue moyenne d'une exploitation agricole d'Allemagne ou de la

France. Ces chiffres nous font comprendre brusquement que certains explorateurs ont pu prétendre que la population du Japon souffre depuis mille ans d'une insuffisance d'alimentation, qui nous explique la médiocrité de la taille et du poids des Japonais, et ce besoin d'expansion auquel les Européens étaient loin de s'attendre. Le poids moyen d'un Japonais adulte ne dépasse guère, en effet, 50 kilogrammes, alors que l'Allemand adulte pèse environ 65 kilogrammes, le Français un peu moins et l'Anglais un peu plus.

On ne saurait, pour expliquer cette anomalie, objecter la question de race, puisque les Chinois, qui appartiennent à la même race que les Japonais, pèsent le même poids que les Européens.

Ce poids réduit nécessite moins de nourriture; malgré cela, l'alimentation des Japonais paraîtrait encore bien faible si on la jugeait à la mesure européenne ou, pis encore, à la mesure américaine.

Nous donnons ci-après les chiffres de production d'après la statistique japonaise (1).

La moyenne des terres cultivées et des récoltes pendant les années 1899-1902 s'est élevée au Japon, à l'exception de Formose, à :

	Terres cultivées 1.000 cho (2).	Récoltes. 1,000 koku (2).
Riz	2,840	41,254
Seigle (3)	686	6,963
Froment	474	4,162
Orge	649	8,573
Haricots	590	4,370
Millet et sarrasin . .	500	3,425
	5,739	68.747

(1) Résumé statistique de l'Empire du Japon, Tokio 1904. — Finanzielles und wirtschaftliches Jahrbuch für Japan, Tokio. 1904. — Statistical abstract for the principal and other foreign countries, London, 1904.

(2) Un cho compte presque 1 hectare (exactement 99.17 ares) ; un koku compte 183.9 litres

(3) Indiqué dans le *Résumé* comme « seigle », représente en vérite une variante d'orge.

Cette statistique nous apprend que la superficie cultivée en blé s'élevait à environ 511 millions d'hectares, soit 40 p c. environ des terres cultivées en blé en Allemagne ou en France; et que la récolte représentait 125.66 millions d'hectolitres. En France, cependant, nous constatons une récolte moyenne, durant les années 1899 à 1902, de près de 250 millions d'hectolitres, soit environ le double de celle du Japon! Et cela pour un chiffre de population inférieur de 15 p. c.! Il importe de faire remarquer que la récolte française est représentée à concurrence de 30 p. c. par de l'avoine, qui ne sert pas à l'alimentation de l'homme. Mais, déduction faite de l'avoine, nous arrivons toujours encore, par tête de population française, à $\frac{170}{39} = 4.36$ kil.

et par tête de population japonaise à $\frac{125.7}{46} = 2.72$ kil.

Pour arriver à une comparaison exacte, il importe de déduire les quantités de blé nécessaires aux ensemencements. Si nous admettons pour les ensemencements au Japon une moyenne de 1.5 hectolitre par hectare (en Europe centrale elle est de 1.8 à 2.2 hectolitres) puisque, par suite des soins apportés à la culture (les grains de riz sont généralement mis d'abord en serres d'où les jeunes plantes sont transportées en terre) les quantités nécessaires aux ensemencements sont moins considérables qu'en Europe, nous devons déduire des 125,6 millions d'hectolitres 8,55 millions environ. Et si nous estimons très sommairement le poids d'un hectolitre à 75 kilogrammes (pour le millet et l'orge il ne dépasse pas 65 à 67 kilogrammes, par contre le riz et le froment pèsent un peu plus, bien qu'on doive compter pour le riz au moins 10 p. c. pour la pelure), il en résulte un excédant de 8,775 millions de kilogrammes, soit pour une moyenne de 45 millions d'habitants, 195 kilogrammes environ par tête.

Il faut y ajouter l'excédent d'importation en riz et en légumes. Le Japon importait pendant les années 1899 à 1902 une moyenne annuelle de 3,1 millions de piculs de riz (= 186 millions de kilogr.) et exportait 1,9 million de piculs (= 114 millions de kilogr.) par an. Il restait donc dans le pays un excédent d'importation de riz de 72 millions de kilogrammes, soit 1.55 kilogramme par tête.

Le riz exporté du Japon est d'une qualité supérieure à celui qui est importé généralement des Indes françaises et anglaises et de la Corée; la qualité exportée était évaluée, en 1902, à un peu plus de 5 yens (1) le picul, alors que le riz importé valait 4 yens. De plus, on avait importé de 1899 à 1902 une moyenne annuelle de 67,5 millions de kins (40,5 millions de kilogr.) de farine et environ 100 millions de kilogrammes de légumes. Cette importation de farine et de légumes s'élève donc de 1899 à 1902 à 3,1 kilogrammes par tête, de telle sorte que toute la ration de blé du Japonais peut être estimée à environ 200 kilogrammes. En temps de mauvaise récolte, l'importation s'élève naturellement dans des proportions considérables. C'est ainsi qu'on a importé, en 1898, 11,95 millions de piculs de riz, représentant une valeur de 49 millions de yens, l'exportation, par contre, n'a atteint que 1,8 million de piculs, de sorte qu'il en restait pour 10,15 millions de piculs dans le pays (609 millions de kilogr.). En 1903 encore, l'importation du riz a atteint 52 millions de yens (le poids n'en est pas encore connu.

Il est donc hors de doute que l'importation des denrées alimentaires est pour le Japon un besoin croissant qu'il ne peut entièrement satisfaire, par suite de la pauvreté générale de la population. Citons encore, à titre de comparaison, qu'en Allemagne, suivant les calculs de l'Office impérial de statistique allemand (*Stat. Jahrbuch für das Deutsche Reich, 1904*) la consommation de la population, déduction faite des quantités néces-

(1) 1 yen = 209,29 fenins = 264,85 centimes.

saires aux ensemencements, mais en y comprenant l'importation, s'est élevée à :

En kilogrammes.

	Seigle.	Froment	Orge.	Avoine.	Pommes de terre.
1899-1900	144.6	89.8	69.5	116.9	581.1
1900-1901	147.6	91.0	65.9	121.1	604.6
1901-1902	137.7	85.0	72.1	112.8	732.4
1902-1903	158.3	100.1	74.5	124.6	636.6

La moyenne de la consommation de seigle, froment et orge, s'est donc élevée, en Allemagne, de 1899 à 1902, à environ 298 kilogrammes par tête et par an. Il faut y ajouter encore le maïs importé, s'élevant à environ 20 kilogrammes par tête, et les légumes.

Les différences sont analogues dans la comparaison avec la France. Les récoltes françaises ont atteint :

En 1,000 tonnes.

	Froment.	Orge.	Avoine.	Seigle.	Maïs.	Pommes de terre.
	—	—	—	—	—	—
1899 . .	9,950	1,000	4,416	1,676	672	123,400
1900 . .	8,860	705	4,200	1,503	580	12,250
1901 . .	8,272	852	3,585	1,589	598	12,020
1902 . .	9,580	1,037	5,100	1,350	544	»
Moyenne.	9,165	900	4,325	1,529	599	»

Nous constatons donc une récolte totale de froment, orge, seigle et maïs s'élevant à 12,192,000 tonnes, à laquelle il faut ajouter encore la récolte de sarrasin et de provende, se chiffrant par environ 900,000 tonnes. Si nous estimons les quantités nécessaires à l'ensemencement de ces céréales, cultivées sur une superficie de 9.4 millions d'hectares environ, à près de 1.4 million de tonnes (150 kilogr. en moyenne par hect., ce qui paraît

peu pour le froment et le seigle, le maïs, par contre, n'exige tout au plus que 50 kilogr. par hect.), nous arrivons à un chiffre de 11.4 millions de tonnes. Il faut cependant encore y ajouter une importation moyenne de 400,000 tonnes de froment, de 107,000 tonnes d'orge et de 310,000 tonnes de maïs, de sorte que la consommation totale s'élevait à environ 12.52 millions de tonnes, soit à environ 321 kilogrammes par tête; il y a donc concordance presque exacte entre la consommation de l'Allemagne et celle de la France.

En ce qui touche l'Angleterre, disons que ce pays réprésentait pendant les années 1899 à 1902 une production de 1,55 million de tonnes de froment et une importation de 4,875 millions de tonnes; sa production d'orge s'élevait à 1,61 million de tonnes, contre une importation de 1,075 million de tonnes; l'importation de maïs atteignait 2,6 millions de tonnes. La consommation de ces trois céréales est évaluée (déduction faite des ensemencements) à 11,5 millions de tonnes ou à 281 kilogrammes par tête; elle était donc inférieure à celle de l'Allemagne et de la France. Mais il ne faut pas oublier que l'Angleterre importe une quantité colossale de viande. C'est uniquement en Italie que la consommation de blé dépasse à peine celle du Japon, car durant les années 1899 à 1902 la récolte moyenne de froment ne s'est élevée en Italie qu'à 3,43 millions de tonnes, soit une récolte nette de 3 millions de tonnes environ; de plus, l'importation de froment a atteint près de 1 million de tonnes. La récolte du maïs s'élevait à 3,55 millions de tonnes brutes ou à 3,4 millions de tonnes environ (déduction faite des ensemencements): la récolte de l'orge et du seigle, par contre, n'a atteint en Italie qu'un quart de million de tonnes, et celle du riz 600,000 tonnes environ. Pourtant l'Italie a consommé en froment, maïs, riz, orge et seigle, 8,2 millions de tonnes environ, soit 233 kilogrammes par tête: cette quantité s'augmente encore d'un demi-million de tonnes environ de légumes et d'un quart de million de tonnes de marrons.

La faible consommation en blé du Japon apparaît sous un jour encore plus défavorable quand on se rend compte du peu d'importance du bétail japonais.

On ne compte, en effet, au Japon que 1,23 million de têtes de gros bétail, soit 27 pièces seulement par 1,000 hommes.

L'élevage des porcs et des chèvres est, toute proportion gardée, encore moins important. On abat 200,000 bœufs par an et 100,000 porcs. Si nous estimons le poids de boucherie d'un bœuf à 200 kilogrammes, et celui d'un porc à 80 kilogrammes, nous constatons une production de viande de 48 millions de kilogrammes environ. Aussi pouvons-nous dire que la consommation de la viande est, au Japon, à peu près nulle. Les Japonais sont, par excellence, un peuple de végétariens. Le poisson seul joue, au Japon, un rôle assez important dans l'alimentation. Le produit de la pêche est estimé par la statistique japonaise à près de 40 millions de yens.

D'après les indications moyennes de prix, on peut donc admettre un chiffre d'environ un demi-million de tonnes de poisson. En admettant même que l'importance réelle de la pêche s'élève à un million de tonnes, ce qui ferait supposer que les eaux japonaises sont aussi riches que les côtes anglaises (où la pêche rapporte par an environ 800,000 à 1 million de tonnes), nous n'arriverions encore qu'à une consommation de 20 à 22 kilogrammes de poisson par tête d'habitant, qui serait loin d'atteindre la consommation de viande des Allemands ou des Français, certainement supérieure à 40 kilogrammes par tête, et surtout celle des Anglais qui est estimée à 56 kilogrammes environ par tête. La consommation de viande de la population pauvre de l'Italie dépasse même les 20 kilogrammes par tête et par an.

Dans tous les cas les recherches statistiques que l'on pourrait faire ne sauraient que confirmer l'insuffisance de l'alimentation du Japonais, même en tenant compte de son poids inférieur.

On pourrait donc se demander ce qui empêchait les Japonais d'étendre leurs cultures. Il paraît en tous cas étrange, en présence d'une population si dense, de voir combien peu de terrain est cultivé. En effet, l'étendue des terres arables n'est que de 5.1 millions d'hectares, soit 20 p. c. environ des 288,000 kilomètres carrés que représente le vieux Japon. L'île du nord, Jesso, ne compte, en dépit de ses 100,000 kilomètres carrés, que très peu de terres cultivables, puisqu'elle est couverte de montagnes sauvages et que son climat est rigoureux; on ne trouve, en effet, à Jesso que 100,000 hectares cultivés. Comme personne ne l'ignore, la terre arable n'occupe en Europe centrale qu'environ 50 p. c. de l'étendue entière d'un pays.

Quelques explorateurs prétendent que la capacité d'extension de l'agriculture est limitée au Japon, que toutes les plaines cultivables, et même celles qui le sont moins, sont déjà habitées depuis des siècles par une population dense et soumises à une culture très intensive; que les montagnes, par contre, sont trop sauvages et trop peu fertiles pour qu'il soit possible d'en tirer grand'chose. On prétend, d'autre part, que les terres incultes et les pays montagneux seraient particulièrement indiqués pour l'élevage du bétail et que c'est uniquement le manque de voies de communication dans les contrées montagneuses, tout autant que l'hostilité des Japonais à l'idée de quitter leur pays natal, qui s'opposent à la colonisation, bien que le gouvernement fasse tous ses efforts pour la développer. Les colons qui s'établissent sur des terres non cultivées jusque-là, sont dégrevés pendant dix ans de l'impôt foncier. Si nous nous rappelons de la culture en terrasses telle qu'elle se pratique dans l'Europe du Sud, surtout en Italie et en partie même en Chine, nous ne pouvons nous empêcher de conclure que les Japonais n'ont en tous les cas pas encore exploité leur territoire comme il serait possible de le faire.

Un autre fait marquant, et qui saute aux yeux en étudiant la statistique japonaise : c'est que le Japon n'est plus ce pays agri-

cole modèle que le grand chimiste Justus von Liebig citait encore il y a soixante ans comme un exemple. Les récoltes de riz japonaises ne sont pas plus fortes que les récoltes de froment d'Allemagne, elles sont même un peu inférieures à celles d'Angleterre et de Belgique. (Les récoltes du riz s'élèvent en moyenne au Japon, à 2,000 kilogrammes environ par hectare.) Or, le riz n'est cultivé que sur les terres les plus fertiles et qui peuvent être irriguées artificiellement. Les récoltes japonaises d'orge et de seigle ne dépassent pas, au point de vue du rendement, celles de l'Allemagne et de la France (1,300-1,400 kilogrammes par hectare). Ce phénomène a, sans aucun doute, pour cause les énormes progrès réalisés par l'agriculture en Europe centrale, alors qu'elle est restée stationnaire au Japon. L'engrais minéral n'est encore que très peu connu dans ce dernier pays. Comme l'élevage du bétail y est insignifiant, il y manque également l'engrais animal, indispensable en Europe à l'enrichissement de la terre.

Des explorateurs européens ont constaté la pauvreté extraordinaire du sol japonais en acide phosphorique et ils ont obtenu par l'emploi d'engrais à base d'acide phosphorique des résultats fort brillants. Les Japonais auraient cependant quelque peine à améliorer leurs terres par l'emploi de l'acide phosphorique, puisqu'ils ne possèdent, pour autant que nous le sachions, aucun gisement de phosphate dans leur pays.

Les difficultés que rencontre le développement de l'agriculture dans le vieux Japan (Nippon, Kiou-Shiou, Shikokou) ont amené déjà une forte émigration vers l'île du Nord, Yesso, peu habitée encore; pendant les années 1897 à 1902, plus de 250,000 personnes ont quitté le vieux Japon et ont émigré à Yesso. Or, comme nous l'avons dit plus haut, la possibilité d'une extension de l'agriculture y est très limitée.

On comprend ainsi pourquoi les Japonais attachent tant d'importance à la Corée et à la Mandchourie, qui, au moins dans

leurs parties septentrionales, sont relativement peu peuplées. C'est la Corée qui, actuellement, fournit au Japon une part considérable (dans quelques années 1/4 à 1/3) de ses besoins d'importation en riz.

On constate avec étonnement quel faible parti les Japonais tirent de la belle et fertile île de Formose. L'importation du sucre au Japon s'élève à environ 300 millions de kilogrammes par an, représentant une valeur de 30 millions de yens, et l'importation du coton se monte à 60-80 millions de yens. Formose n'en produit qu'une proportion insignifiante, bien que les conditions pour la culture de la canne à sucre n'y puissent être meilleures. Cette île n'a que la moitié de la densité de population du vieux Japon, puisqu'elle compte seulement 2 3/4 millions d'habitants sur 34,000 kilomètres carrés, soit moins de 80 par kilomètre carré, contre 160 au vieux Japon. On aurait donc pu croire que les Japonais auraient profité immédiatement des avantages qu'offre Formose au point de vue du climat et de la richesse du sol pour y introduire la culture de la canne à sucre et du coton. Il n'en a rien été.

Le Japon même ne produit que très peu de coton, en partie parce que le climat y est trop dur, et en partie parce que les bonnes terres sont absorbées par la culture des plantes d'alimentation. Au Japon, on a pourtant réservé à l'industrie de la soie une superficie considérable : environ 300,000 hectares sont plantés en mûriers et la production de la soie écrue est estimée à 6-6,5 millions de kilogrammes par an ; il faut y ajouter encore près de 3 millions de kilogrammes de bourre de soie. L'exportation du Japon en soie écrue occupe la deuxième place dans le mouvement international et vient immédiatement après celle de la Chine. Elle est évaluée à environ 80 millions de yens par an.

L'exploitation fort médiocre de l'île Formose prouve clairement que les Japonais sont encore loin d'avoir tout appris de leurs maîtres les Européens. Quand on se rappelle que les Hol-

landais ont perfectionné la culture de la canne à sucre à Java à tel point qu'ils y produisent sur une superficie de 90,000 à 100,000 hectares environ 900,000 tonnes de sucre (9 à 10 tonnes de sucre par hectare, soit 2 et demi à 3 fois la récolte des cultures européennes de betterave).

Les Japonais pourraient facilement assurer leur ravitaillement en sucre si la centième partie seulement de Formose était plantée en cannes et s'ils parvenaient à perfectionner la culture comme les Hollandais l'ont fait à Java.

Le climat du Japon ne convient, en général, pas à la culture de la canne à sucre; néanmoins, on produit dans les îles du sud 50 à 60 millions de kilogrammes de sucre de canne, mais cette canne ne mûrit pas tout à fait et contient bien moins de sucre que celle de Formose.

Les succès militaires que les Japonais ont remporté dans la guerre contre la Chine leur ont peut-être monté à la tête, puisqu'ils ont jugé inutile de prendre conseil des savants européens dans les questions qui intéressent le développement de Formose et de leur propre pays.

Si la guerre contre la Russie devait accroître la haine contre les étrangers, il en résulterait, même en cas de victoire, un recul de la civilisation japonaise, qui l'empêchera de devenir un concurrent bien redoutable pour les puissances industrielles de l'Europe, comme on l'a souvent prétendu.

La maladresse vraiment incroyable avec laquelle les Japonais ont gaspillé pour l'établissement de leur unique fonderie de fer environ 20 millions de yens, sans qu'on se fut enquis au préalable s'il existe au Japon du minerai de fer utilisable et du bon coke, ne nous permet pas de conclure à la possibilité, pour ce pays, de créer par ses propres forces de grandes entreprises prospères.

La concurrence japonaise, même dans l'industrie textile, est bien moins grave qu'on ne le croit, malgré la modicité des salaires, qui ne dépassent pas o.3 yen par jour.

En 1902, le Japon a produit 156 millions de kilogs de filés de coton, or, il n'a pas fallu moins de 14,375 hommes et 57,135 femmes, travaillant 315 jours par an, à raison de 21 heures par jour, pour mettre en action le 1,30 million de broches qui représentent l'industrie textile japonaise.

Même en tenant compte de ce qu'il fallait travailler en deux journées, étant donnée la durée du travail de vingt et une heures en moyenne, il convient de remarquer qu'il fallait occuper 55/2 ouvriers par 1,000 broches, contre 5-6 ouvriers en Angleterre, et ceci compense entièrement la différence dans les salaires. Il est possible que cette médiocre capacité de travail industriel soit la suite de l'insuffisance d'alimentation physique. En tous cas, il est indiscutable que les Japonais ont encore beaucoup à apprendre des Européens en toutes matières, et en particulier surtout dans les questions d'agriculture, qui exercent une si grande influence sur le *Standard of life* de la population. C'est peut-être encore la faiblesse physique provenant de la prédominance de l'alimentation en poissons et en riz qui a rendu les soldats japonais incapables de supporter de *longues* fatigues dans la guerre contre les Russes. Nous entendons constamment parler d'une bravoure farouche des Japonais dans l'attaque, d'un mépris de la mort extraordinaire, mais en même temps d'un affaiblissement de leur énergie aussitôt qu'il s'agit de tirer profit de la victoire, de poursuivre l'ennemi battu, et d'exécuter de longues et pénibles marches.

C. BALLOD.

LES VARIATIONS DU TAUX DE L'INTÉRÊT EN BELGIQUE,

PENDANT LA PÉRIODE CONTEMPORAINE.

Au point de vue des opérations d'assurance sur la vie, l'étude des variations du prix du loyer de l'argent présente un vif inté-

rêt, puisque c'est en combinant cet élément avec la mortalité qu'on établit le calcul des primes pures d'assurance.

On sait, d'autre part, que par suite de l'importance et de la longueur des engagements pris, le taux de l'intérêt exerce sur la situation des organismes d'assurances sur la vie une influence beaucoup plus considérable que lorsqu'il s'agit d'institutions financières qui, d'ordinaire, ne prennent que des engagements à termes relativement courts.

Nul n'ignore que le taux du loyer de l'argent s'est abaissé d'une manière assez continue depuis le commencement du siècle dernier et il n'est point nécessaire de faire des recherches spéciales pour constater ce fait généralement connu. Il nous a paru cependant intéressant de rechercher dans quelles limites l'intérêt a diminué dans le passé en examinant plus spécialement ce qui a trait à la Belgique pendant la dernière partie du XIXe siècle.

La question de l'abaissement du taux de l'intérêt et des moyens à mettre en œuvre pour se prémunir contre cette éventualité a été examinée avec autorité par M. Fackler, dans son remarquable rapport au Congrès d'actuaires, tenu à Bruxelles en 1895. L'auteur de ce rapport s'est attaché à déterminer l'écart qui doit exister entre le taux effectif obtenu sur l'ensemble des placements d'une compagnie d'assurances et celui qui a servi à calculer les tarifs, pour que l'avenir soit assuré. Cette étude a été faite en prenant pour base une diminution régulière du taux de l'intérêt, et ses conclusions permettent de rassurer entièrement ceux qui pourraient voir dans l'abaissement continu du taux du loyer de l'argent une cause de nature à restreindre les opérations d'assurances sur la vie, si pas à les rendre impossibles ou même dangereuses pour l'assureur.

*
* *

Les indications que l'on peut trouver sur le taux des prêts dans l'antiquité sont généralement fort imprécises.

En Grèce, le taux courant de l'intérêt était compris entre 10 et 16 p. c. et seules les opérations de grande sécurité étaient traitées à un taux voisin de 10 p. c.

A Rome, la moyenne du taux des prêts dans l'antiquité était de 12 p. c. environ.

Le taux des prêts d'argent est plus difficile encore à déterminer pour la période qui suivit la décadence de Rome et les renseignements que l'on peut recueillir doivent être examinés avec la plus grande réserve. On peut, d'une manière générale, dire que les opérations de prêts d'argent moyennant le payement d'un intérêt étaient limitées et que les conditions variaient d'une localité à une autre.

* * *

Le développement considérable du commerce en Belgique vers le XIVe siècle a augmenté dans des proportions inconnues jusqu'alors le mouvement d'affaires. Les villes de Bruges, de Gand et d'Anvers étaient les centres où se traitaient les grandes opérations financières. C'est à Anvers qu'Édouard IV, roi d'Angleterre, trouvait à emprunter, au taux de 14 p. c., les sommes importantes dont il avait besoin. On cite, d'ailleurs, comme un des titres de la renommée naissante de Sir Thomas Gresham, qui exerçait alors à Anvers les fonctions de « Royal Agent », d'avoir pu obtenir des réductions progressives qui ont ramené ce taux à 10 p. c.

Quel était à ce moment le taux des prêts faits au commerce? Il est bien difficile de le savoir d'une manière un peu précise, mais on peut affirmer que ce taux était très élevé. L'extension des moyens de communication, l'amélioration de la monnaie, l'accroissement de la sécurité générale ont eu pour conséquence de faciliter et de régulariser les opérations de prêt et de contribuer à la diminution du prix du loyer de l'argent.

Pendant la période contemporaine, l'influence exercée par la

législation spéciale sur les prêts hypothécaires, l'ouverture de crédit, le gage commercial, le gage civil, etc., s'est manifestée dans le sens de l'abaissement. La création du billet de banque, la généralisation de l'emploi des chèques, la création des clearing houses, ont eu une influence analogue. Les différentes lois fixant le taux légal de l'intérêt à appliquer en matière civile ou en matière commerciale sont la constatation de la tendance générale à l'abaissement. La loi du 20 mai 1872, relative à la prorogation de la Banque Nationale de Belgique, attribue au Trésor l'excédent de 5 p. c. pour les escomptes traités par la Banque; la loi du 26 mars 1900 a abaissé la limite à 3 1/2 p. c.

Les opérations de prêt devenant moins aléatoires, on voit s'accroître le nombre des prêteurs et la conséquence naturelle de cette augmentation de l'offre est une diminution de l'intérêt.

Nous ne suivrons point les modifications que la politique et les différents phénomènes économiques ont entraînées dans les conditions des prêts; mais l'étude des différents documents qui sont arrivés jusqu'à nous, montre que le revenu du capital s'est abaissé avec une implacable régularité. Si parfois des événements politiques importants ont amené un relèvement, celui-ci n'a été que momentané.

Il est intéressant de constater que l'intérêt de la dette publique en Angleterre, de 5 p. c. en 1715, tombe à moins de 3 p. c. en 1737, soit donc un abaissement de revenu de 2 unités pour une période de 22 ans.

Par contre, les consolidés anglais en 1822 rapportaient 4 p. c. et ne sont convertis en 3 p. c. qu'en 1854.

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous avons eu spécialement en vue de rechercher quels ont été les taux moyens pendant la période contemporaine et nous avons naturellement été

conduit à examiner quelles avaient été les variations des taux de la rente belge pendant cette période. On peut, en effet, considérer le taux effectif de la rente d'un pays comme étant un élément important d'appréciation du taux moyen des placements sûrs. Ce taux est évidemment un minimum et il faut compléter par d'autres recherches les taux souvent trop faibles déduits des cours de la rente.

Nous avons réuni, dans le tableau que l'on trouvera plus loin, les taux moyens des cours des divers fonds de la Dette publique en Belgique depuis leur origine et nous avons calculé, pour la rente 3 p. c. qui n'a pas été convertie, les taux effectifs correspondants (col. 8).

Notre but n'étant pas de rechercher uniquement les variations du taux de placement en fonds d'État, nous avons fait figurer dans la colonne voisine (col. 9) le taux moyen des placements définitifs de la Caisse d'Épargne. Nous pensons, en effet, que ce taux moyen peut être considéré comme représentant, plus exactement, le taux des placements sûrs.

Afin de faire ressortir l'importance des taux moyens des placements définitifs de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite de Belgique, nous pensons qu'il est nécessaire de définir sommairement la nature de ces placements.

Les fonds confiés à la Caisse d'Épargne sont employés à l'acquisition de valeurs fixées par les articles 28 et 29 de la loi du 16 mars 1865 qui a institué cet établissement. Cette loi prévoit deux catégories générales de placements : les placements provisoires (art. 28) et les placements définitifs (art. 29). Nous ne nous occuperons pas des premiers et nous examinerons seulement les placements définitifs.

L'article 29 est ainsi conçu : « La part de l'actif de la Caisse destinée à un placement définitif est rendue productive par l'achat de valeurs des quatre catégories suivantes :

» 1° Fonds publics belges ou autres valeurs garanties par l'État;

» 2° Obligations sur les provinces,les villes ou les communes de la Belgique;

» 3° Cédules ou prêts hypothécaires;

» 4° Obligations des sociétés belges qui, depuis cinq ans consécutifs au moins, ont fait face à tous leurs engagements au moyen de leurs ressources ordinaires. »

Cet article a été complété ultérieurement et la Caisse d'Épargne a été autorisée à consentir des prêts aux sociétés d'habitations ouvrières et des prêts agricoles.

Les conditions générales du marché, la nécessité d'avoir des fonds facilement réalisables et, enfin, d'autres considérations d'ordres divers, ont amené dans la composition générale du portefeuille de la Caisse d'Epargne des modifications dans l'importance relative des diverses catégories de valeurs qui y figurent. Nous avons recherché la composition moyenne de ce portefeuille en pour cent des diverses catégories et nous avons résumé ces indications ci-après :

Importance des différents placements définitifs de la Caisse d'Epargne de Belgique.

Rentes Belges (1)	43 à 57 p. c.
Obligations de sociétés belges, des provinces et des communes	43 à 50 p. c.
Prêts hypothécaires et prêts agricoles	1 à 3 p. c.
Avances aux sociétés d'habitations ouvrières . .	3 à 7 p. c.

On voit que les rentes belges n'entrent que pour 50 p.c. environ dans la composition du portefeuille des placements définitifs.

Un premier coup d'œil jeté sur le tableau permet de constater la progression générale des cours de la rente belge pendant la

(1) Les rentes belges entrent pour 25 p. c. environ dans la composition du portefeuille total de la Caisse d'Epargne, celui-ci comprenant, outre les placements définitifs, les placements provisoires

Tableau indiquant le taux moyen des cours des divers fonds de la Dette publique et le taux effectif de la Rente 3 p. c., ainsi que celui des placements définitifs de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

Années.	5 pour cent.	4.50 pour cent	4 pour cent	3.50 pour cent.	3 pour cent.	2.50 pour cent	Taux effectif correspondant à 3 p. c. nominal	Taux moyen des placements définitifs	Différence entre le taux effectif de la Rente 3 p. c. et le taux moyen de placements définitifs	*Observations.*
1840	100	»	92,58	»	70,80	54,44	4.237			
1850	»	90,06	84,35	»	63,83	49,80	4.699			
1858	»	98,61	94,42	»	74,01	56,23	4,053			
1859	»	97,39	93,19	»	73,34	54,73	4,090			
1860	»	97,28	96,34	»	76,57	55,71	3,917			
1861	»	99,17	97,69	»	79,46	57,12	3,775			
1862	»	99,68	98,23	»	82,60	58,63	3 631			
1863	»	99,86	98,26	»	82,82	60,84	3,622			
1864	»	99.60	97,27	»	81,81	58,74	3,666			
1865	»	99,54	96,77	»	83,435	58.55	3,595			
1866	»	98,29	95,35	»	84,995	56,46	3,529			
1867	»	99,31	94,985	»	85,01	56,46	3,528			
1868	»	101,00	96,42	»	86,04	59,63	3,486			
1869	»	102,72	98,63	»	89,72	62,43	3,343			
1870	»	101,07	(1)	»	89,67	61,74	3,345			(1) Le 4 p. c. 1836 a été remboursé à partir du 1er juin 1869, en vertu de la loi du 12 juin 1869.
1871	»	102,37	96,32	(2)	94,39	62,03	3,178			
1872	»	102,33	100,42	»	97,11	64,19	3,089			
1873	»	101,58	99,98	»	77,34	63,95	3,878			
1874	»	102,69	98,59	»	73,85	61,54	4,062	4,20	0,138	(2) Emprunt nouveau émis en 1871.
1875	»	103,72	98 88	»	73,63	61,26	4.074	4,27	0,196	
1876	»	104,23	98,95	»	74.10	61,63	4,048	4,21	0,162	
1877	»	103,04	99,65	»	76,15	62,67	3,939	4,07	0,131	
1878	»	103,94	99,86	»	76,53	63,12	3,920	4,15	0,230	
1879	»	104,515	102,955	»	80,37	65,945	3,732	4,12	0,388	Conversion du 4,50 p. c. en 4 p. c.
1880	»	»	104,82	»	84,12	68,79	3,566	4,17	0,604	
1881	»	»	105,12	»	85,44	70,60	3,511	4,11	0,509	
1882	»	»	104,04	»	84,41	70,05	3,549	4,00	0,451	
1883	»	»	103,68	»	82,09	69,61	3,639	3,90	0,261	
1884	»	»	104,30	»	84,00	70,43	3,572	4,00	0,428	
1885	»	»	103,18	»	88 98	74,43	3,370	3,90	0,530	
1886	»	»	103,60	103,075	94.44	80,35	3,176	3,72	0,544	
1887	»	»	101,255	101,18	92,70	79,41	3,231	3,60	0,369	Conversion du 4 p. c. en 3.50 p. c.
1888	»	»		101,83	92,99	80,67	3,230	3,53	0,300	
1889	»	»	»	101,99	93,72	80,56	3,197	3.50	0,303	
1890	»	»	»	102,25	97,455	84,775	3,079	3,48	0,401	
1891	»	»		101,24	98,60	87,40	3,041	3,48	0,439	
1892	»	»	»	102,11	98,93	88.86	3.033	3,47	0,437	
1893	»	»	»	102,77	101,25	93,74	2,962	3,44	0,478	
1894	»	»	»	102,69	101,97	93,99	2,940	3,435	0,493	
1895	»	»	»	101,43	100,50	96 47	2,962	3,30	0,340	Conversion du 3,50 p. c. en 3 p. c.
1896	»	»	»	»	100,89	94,17	2,974	3,21	0 236	
1897	»	»	»	»	101,51	97,53	2 957	3,18	0,223	
1898	»	»	»	»	100,87	95'25	2,974	3,14	0 166	
1899	»	»		»	98.59	89,50	3,041	3,13	0,089	
1900		»			95.23	85,055	3,153	3.15	»	
1901	»	»	»	»	97.38	86,09	3,086	3,20	0,114	
1902	»		»	»	99 66	87 45	3,011	3.21	0,199	
1903	»	»		»	99,775	90,38	3,007	3,24	0,233	

période qui s'étend de 1840 à 1902. Il y a cependant lieu de signaler la chute importante qui s'est produite dans le cours de ces valeurs pendant les années qui ont suivi la guerre de 1870, de même que celle qui s'est produite pendant l'année 1900. Ces dépressions, que l'on pourrait qualifier d'accidentelles, puisqu'elles n'ont eu qu'un effet momentané, correspondent à deux périodes exceptionnelles d'activité industrielle et commerciale pendant lesquelles, on le sait, les valeurs de tout repos sont généralement assez délaissées. Le public, pendant les moments de grande prospérité, emploie plutôt ses disponibilités à l'acquisition de valeurs à revenus variables qu'à des placements à revenus fixes, mais certains.

Les faits que nous venons de signaler se traduisent, lorsqu'on examine les différents taux effectifs de la rente 3 p. c., par un abaissement général : de 4,237 en 1840, ce taux va diminuant et tombe à environ 3 p. c. en 1872. Après cette époque, ce taux s'améliore et remonte jusqu'à 4 p. c. pour retomber ensuite, en 1902, à 3 p. c.

L'élévation anormale des cours du 3 p. c. pendant la période qui précède l'année 1873, est due aussi à ce fait spécial que le nombre des titres qui se trouvaient encore sur le marché était peu considérable et que le remboursement au pair était, à ce moment, expiré. En 1873, un capital effectif de 240 millions, en 3 p. c., a été émis.

Le syndicat des banquiers a repris une partie de cet emprunt au taux de 77.20 p. c.

Si l'on examine les taux moyens des placements définitifs de la Caisse d'Epargne, on constate également un abaissement continu présentant moins de fluctuations que celui de la rente. Ce portefeuille, qui donnait un revenu moyen de 4.20 en 1874, ne donne plus qu'un revenu qui ne s'écarte guère de 3.20 depuis les cinq dernières années. Il importe de faire ressortir ici que le taux de 3.20 ne représente pas le taux moyen des produits d'un por-

tefeuille qui n'aurait subi que peu de modifications, mais que, bien au contraire, ce portefeuille a doublé depuis ces dix dernières années et que, en conséquence, le taux moyen ne s'écarte guère du taux correspondant au taux des placements de tout repos pendant cette période.

De ce qui précède, on peut conclure que, si le prix du loyer de l'argent a depuis le commencement du dernier siècle une tendance marquée vers l'abaissement, il est intéressant de constater que cet abaissement semble avoir été quelque peu retardé par la crise qui a sévi si fortement sur tous les marchés financiers européens pendant ces dernières années.

Les variations sont, dans le passé, à tel point inégales et sujettes à des à-coups brusques et le plus souvent inattendus, que bien qu'une tendance se manifeste depuis plus d'un demi-siècle vers un abaissement continu, et qu'un certain nombre des causes qui ont amené ces variations brusques aient en partie disparu, il serait peut-être imprudent d'en conclure que cette tendance continuera à se manifester dans l'avenir.

LE CHEMIN DE FER DAMAS-LA MECQUE.

Le *Moniteur oriental* du 22 Djemazi-ul-akhir 1322 (3 septembre 1904) relatait l'inauguration de la section Damas-Ma'ân du chemin de fer de Damas à La Mecque, qui venait d'avoir lieu le jour anniversaire du sultan, et décrivait avec force détails la fête qui avait été donnée à Ma'ân à cette occasion.

D'autre part, le *Temps* du 10 janvier dernier annonce que la section Katrani-Ma'ân vient seulement d'être terminée; le *Génie civil* du 14 janvier en annonce la mise en exploitation pour le printemps.

En réalité, le chemin de fer du Hedjaz ne commence qu'à *Mzerib*, village situé au sud du fertile plateau du Haourân (1) et point terminus du chemin de fer Beyrout-Damas-Haourân à 100 kilomètres de Damas. La section construite ne compte donc que 365 kilomètres.

Toutefois, même en tenant compte de ce fait et en admettant que l'inauguration de la ligne ait eu lieu plusieurs mois avant son achèvement complet, et en supposant exacte l'information du *Génie civil*, le résultat acquis n'en est pas moins remarquable, étant donné que les travaux n'ont été commencés sérieusement qu'à la fin de 1901. Pendant plusieurs mois, on avait travaillé à partir de Damas à la construction d'un premier tronçon, presque parallèle à la ligne du Haourân et faisant double emploi avec celle-ci. Les terrassements étaient exécutés sur plus de 50 kilomètres lorsqu'on décida que la nouvelle ligne partirait de Mzerib. Le matériel de la construction devait être transporté sur cette dernière ligne et la compagnie avait d'ailleurs établi des tarifs plus élevés pour le trajet Beyrout-Damas (146 kilom.) que pour le trajet total Beyrout-Mzerib (246 kilom.).

En mai 1902, la voie nouvelle était posée sur une cinquantaine de kilomètres et le 21 du même mois, le vali de Syrie, Nâzim-Pacha allait à la rencontre de la caravane sacrée jusqu'à l'extrémité du rail et posait solennellement la première pierre de la station de Dera'ât, à 14 kilomètres de Mizerib.

La première idée de la construction du chemin de fer « Hamidié du Hedjaz » — c'est le nom officiel du nouveau railway — fut accueillie avec beaucoup de scepticisme, même en Orient.

(1) Ce plateau, s'étendant au sud de Damas, est habité actuellement par des Bédouins devenus sédentaires; ils sont gouvernés nominalement par leurs cheikhs, mais se trouvent sous la domination effective de fonctionnaires turcs. Le sol de ce plateau, d'une altitude moyenne de 600 mètres, est formé de lave décomposée qui donne une terre brun foncé d'une fertilité exceptionnelle. Toutefois, la récolte manque souvent à cause de la sécheresse et de l'absence d'irrigations rationnelles.

— On ne pouvait prendre au sérieux l'idée d'exécuter une ligne de 1,800 kilomètres au travers d'un désert aride — et cela dans un but autre que celui d'en tirer profit immédiatement et d'enrichir les actionnaires par la perception de garanties kilométriques toujours onéreuses pour le Trésor ottoman.

Le projet de réunir les fonds nécessaires au moyen de souscriptions publiques faites dans le monde musulman, et surtout l'intention du gouvernement turc de faire le travail en régie, ne paraissaient rien moins qu'extravagants.

Une haute Commission avait été créée à Constantinople, sous la présidence d'honneur du Sultan, la présidence de feu Hassan-pacha, ministre de la marine, et la vice présidence d'Izzet-pacha, second chambellan de Sa Majesté. — Une sous-commission siégeait à Damas, était présidée par le vali Nâzim-Pacha, et se composait du Muchir (maréchal) Kiazim-Pacha, inspecteur général des travaux et de l'exploitation du nouveau chemin de fer, du général Zadig-Pacha, — qui venait de poser le télégraphe entre Médine et Dameas, — et de plusieurs autres fonctionnaires.

L'ingénieur en chef, M. Meissner, un ingénieur allemand de grand mérite, qui pendant plus de vingt ans avait travaillé à la construction des lignes de l'Asie Mineure et de Turquie d'Europe, avait été désigné pour diriger les études et les travaux; il était assisté d'ingénieurs, la plupart d'origine turque. Dans le principe, il avait même été décidé qu'on n'aurait recours à aucun élément étranger, l'entreprise devant être exclusivement ottomane, mais déjà au début de 1902, on avait engagé un certain nombre de chefs et sous-chefs de section, en majorité d'origine italienne.

*
* *

Les promoteurs de l'entreprise — comme tout le monde musulman, d'ailleurs — ne s'étaient pas rendu compte des difficultés qu'on devait rencontrer. On s'imaginait volontiers que le

désert, n'était qu'un immense plateau uni, présentant une surface bien plane, sur laquelle il aurait suffi simplement de poser la voie. Le tracé devait suivre autant que possible *la route du Hadj*, c'est-à-dire le chemin suivi annuellement par la grande caravane de La Mecque, et, puisque cette route était facilement parcourue par les chameaux, on estimait que l'établissement de la voie ferrée ne devait être qu'un simple jeu.

Mais, en réalité, le désert de Syrie, dont toute la partie méridionale est constituée par le pays appelé autrefois Arabie Pétrée, a une topographie très irrégulière et est même très accidenteé en certaines parties. Quoique l'amplitude des ondulations dirigées de l'Est vers l'Ouest, c'est-à-dire vers la dépression formée par le Jourdain, la mer Morte et le Ouadi-el-Araba, diminue à mesure qu'on s'éloigne vers l'Est, elles n'en ont pas moins nécessité des terrassements dont l'importance n'est nullement négligeable, d'autant plus que le rocher se trouve presque partout à une profondeur excessivement faible et affleure même dans une notable portion du tracé, surtout vers le Sud, justifiant ainsi le nom ancien de la contrée. Plusieurs tranchées, et même un tunnel de 140 mètres de longueur, durent être creusées dans du calcaire très compact.

En outre, tous les ans, pendant la saison des pluies, il se forme de nombreux torrents se dirigeant vers la mer Morte et les dépressions voisines qui suivent le thalweg des principaux vallons. Comme des pluies d'une violence extrême tombent quelquefois pendant plusieurs jours consécutifs, ces torrents surgissent parfois avec une telle soudaineté que les tribus de Bédouins nomades voient leurs tentes emportées, malgré qu'une connaissance approfondie du désert qu'elles parcourent depuis des siècles semble devoir les prémunir contre ce genre d'accidents.

Les ingénieurs ont naturellement dû tenir compte de cette circonstance en construisant un grand nombre de ponceaux et même de véritables viaducs, permettant d'écouler les eaux de

ces rivières improvisées et conçus de façon à résister à l'impétuosité des courants toujours très rapides, à cause de l'inclinaison accentuée des lits de torrents.

Comme les travaux furent entamés en même temps sur des sections de longueur assez grande, et qu'à la suite de diverses circonstances la pose de la voie ne suivait pas toujours de très près l'extrémité des travaux, le manque d'eau pour la confection des mortiers se fit parfois vivement sentir et pour l'exécution de nombreux ouvrages d'art il fallut amener à dos de chameau l'eau prise à plus de 20 kilomètres de distance, ce qui élevait son prix à environ 20 francs le mètre cube.

Il faut ajouter, à ces considérations, l'extrême rareté de la main-d'œuvre, du moins pour les ouvriers de métiers, maçons, mineurs, poseurs, etc., — car les terrassements furent faits en grande partie par les soldats du génie turc — et les difficultés de ravitaillement du personnel. On ne doit pas oublier non plus que le chemin de fer fut fait en régie avec direction centrale à Constantinople, et qu'en Turquie l'élément administratif a une influence aussi prépondérante que dans nos pays, paralysant à tout moment l'initiative du personnel technique au moins autant que dans le reste de l'Europe et même plus, si c'était possible. En outre, on doit aussi faire entrer en ligne de compte la complication et la lenteur des communications entre Constantinople et Damas. On est conduit ainsi à considérer le résultat obtenu comme très satisfaisant et on ne peut qu'admirer l'énergie et l'activité peu communes que l'ingénieur en chef, M. Meissner, a dû dépenser pour arriver au résultat qui vient d'être atteint.

*
* *

Les Bédouins ont, jusqu'à présent, très peu utilisé le chemin de fer Damas-Mzerib, inauguré en 1894 et destiné à remplacer la route établie dix ans plus tôt. Cette ligne n'a qu'une longueur

de cent kilomètres. Mzerib, le point terminus, n'est qu'un misérable village d'une centaine de maisons, qui ne doit sa position de tête de ligne qu'à l'existence d'un étang marécageux et de quelques sources.

La ligne avait été construite pour drainer vers Damas les produits agricoles du Haourân et aider au développement de la contrée. Or, dès que les Bédouins sont éloignés de quelques kilomètres d'une gare, ils doivent se servir de bêtes de somme pour y transporter leurs produits. De même, à l'arrivée à Damas, ils doivent charger leurs marchandises sur d'autres animaux pour les conduire à destination, car la gare du Méidan est située à l'extrémité Sud du faubourg de ce nom, long de plus de deux kilomètres.

Comme les tarifs du chemin de fer sont relativement élevés, on comprend aisément que les habitants ne résidant pas dans le voisinage immédiat d'une gare trouvent plus commode et plus économique de se diriger directement sur Damas.

Le railway de Damas-Mzerib, à cause de sa longueur réduite, n'est pas parvenu à détruire la puissance du chameau dans le pays et on continue toujours à voir, sur l'ancien sentier, cheminer lentement de longues files de chameaux qui, vues à grande distance, ressemblent singulièrement à des trains de marchandises. C'est par centaines qu'on les voit, à l'époque de la moisson, se diriger vers Damas chargés de céréales, ou bien, en revenant, aller vers la montagne des Druses, à l'Est du Haourân, transportant du bois ou des produits manufacturés.

Un chameau de somme (*djémel*), qu'il ne faut pas confondre avec le *dhelul*, qui sert uniquement de monture, peut porter 250 kilogrammes et faire continûment 40 à 50 kilomètres par jour. Les chameaux se louent généralement à raison de un *medjidié* par jour (environ fr. 4.25 de notre monnaie), y compris la nourriture et le chamelier; le prix de la tonne kilométrique varie donc de 35 à 45 centimes, en admettant que les *moucres*

soient sûrs de retrouver un chargement pour le retour. Ce chiffre relativement élevé n'empêche pas les chameaux de faire victorieusement la concurrence au chemin de fer.

Une voie ferrée ne peut prospérer qu'à condition que sa longueur soit suffisante pour réduire à un minimum l'influence du transport à la gare de départ et du transbordement à l'arrivée; il faut aussi que la distance moyenne de transport des marchandises pondéreuses et autres soit assez grande pour permettre l'application de tarifs réduits. Cette longueur, qu'on pourrait appeler *longueur critique*, devrait être déterminée dans tous les pays coloniaux ou peu connus avant de décider la construction de chaque ligne nouvelle. On devrait tenir compte de la nature des produits du pays, du rapport de leur valeur réelle, du prix de revient du transport, des moyens et des voies de communication existants et de la valeur du facteur « temps ». On éviterait ainsi bien des mécomptes. En Syrie, où on peut utiliser les précieuses qualités du dromadaire, surnommé le vaisseau du désert, qui s'y trouve en abondance (1) et à bas prix (150 à 250 fr.), où, en outre, le temps a une valeur nulle ou tout au moins dérisoire, la longueur critique est certainement de plusieurs centaines de kilomètres et les tristes résultats de l'exploitation de la ligne existante qui fait à peine ses frais n'ont rien de surprenant. Aussi, son trafic gagnera-t-il beaucoup à la mise en service de la nouvelle ligne et moyennant entente préalable entre la compagnie et le gouvernement du Sultan (2).

(1) Des tribus nomades s'occupent de l'elevage des chameaux et en possèdent des troupeaux qui comportent parfois plusieurs milliers de têtes et qui, s'éparpillant dans le désert pour brouter les ronces et les herbes qui y poussent après la saison des pluies, y couvrent parfois des étendues immenses.

(2) La question de la reprise de la ligne du Haourân par le gouvernement turc, a, je crois, au cours de ces deux dernières années, été l'objet de nombreuses négociations. Aucune décision n'est encore intervenue jusqu'à présent. Toutefois, à en croire les informations des journaux quotidiens l'accord serait sur le point de se faire, la question devant être résolue en même temps que celle du nouvel emprunt projeté, soit en France, soit en Allemagne. Le prix d'achat serait de 7 millions et demi.

L'écartement du chemin de fer du Hedjaz est de $1^m.05$ entre les bords intérieurs des rails, ce qui correspond environ à $1^m.10$ d'axe en axe de ceux-ci. Cet écartement, qui n'est ni normal ni franchement étroit, a été imposé aux constructeurs, puisque c'est celui de la ligne Beyrout-Damas-Mzerib, dont le nouveau railway constitue en quelque sorte le prolongement naturel.

Les rampes maxima ne dépassent pas 18 millimètres par mètre et les courbes n'ont pas de rayons inférieurs à 100 mètres. De même que pour le tronçon Damas-Mzerib, le nouveau tracé suit de très près la route du Hadj et ne s'en écarte que pour passer par Dera'ât et par Amman.

Le chemin des pélerins n'est pas, comme on pourrait le croire, constitué par une voie pavée ou empierrée ou même simplement carrossable; il se compose simplement d'une série de sentiers, tantôt parallèles, tantôt entrelacés bizarrement. Le nombre de ces sentiers est bien variable; de dix à douze dans la plaine, il se réduit parfois à deux, ou même à un dans les régions plus ondulées. Parfois même ils disparaissent complètement dans les accidents de terrain. On peut dire que leur nombre varie en raison inverse de l'importance du relief du sol et on peut se faire une idée exacte de ce que doit être la marche de la grande caravane, qui « s'étale » dans la plaine pour s'allonger et se rétrécir suivant que la topographie de la contrée est plus ou moins tourmentée, se formant même en file indienne pour descendre au fond des ravins.

Dera'ât (anciennement Edréi et siège d'un évêché au commencement de l'ère chrétienne), à 14 kilomètres de Mzerib, est la première station de la ligne nouvelle, et la localité la plus importante du Haouran et du pays environnant. Elle compte environ quatre mille habitants; comme dans les villages du Haouran, ce sont des Bédouins nomades devenus sédentaires après la pacification du pays. La ville est très misérable et les maisons en pisé ne sont guère plus confortables que les tanières des

bourgades du Haourân. Le chemin de fer est séparé du village par un ravin profond qu'on franchit sur un pont à cinq arches datant de l'occupation romaine.

Le sol des environs est, sur une grande étendue, de nature volcanique, analogue à celui de tout le plateau. Les moissons y sont superbes, malgré des procédés de culture très rudimentaires et même nuls. On cultive un terrain pendant plusieurs années, pour l'abandonner ensuite, le laisser envahir par les chardons et ensemencer le champ voisin ; au bout d'un certain temps, on reprend le premier et le second redevient inculte, se couvre de mauvaises herbes et sert de pâturages pour les ânes et les chameaux.

L'absence de moyens pratiques de transport a seule empêché jusqu'ici l'agriculture de se développer dans la région.

*
* *

Après avoir quitté les champs de blé de Dera'ât, la ligne suit le chemin du Hadj jusqu'au Ouadi Zerka, sur une longueur d'environ 90 kilomètres, en passant par Kala'at Mafrak (kilm. 50) et Khirbet-es-Semra (ruine noire, kilm. 80). ruines d'anciennes citadelles et où ont été établies des gares de la future voie ferrée.

Le Ouadi Zerka (rivière bleue) est un affluent assez important du Jourdain, à débit permanent relativement considérable. C'est un singulier spectacle que de voir en plein désert un torrent impétueux aux rives bordées de lauriers-roses, qui constituent la seule verdure de la région. Il est étonnant qu'aucun village ne se soit fondé sur ces rives fleuries, alors que dans le Haouran bien des agglomérations se sont formées dans des endroits privés d'eau pendant la plus grande partie de l'année. Cette abstention est peut-être à imputer aux fréquentes incursions des nomades qui ont eu lieu jusque dans ces derniers temps.

C'est à la traversée du torrent que le tracé quitte la route des

pèlerins pour suivre la vallée du Ouadi Amman, petit affluent du Ouadi Zerka, jusqu'à la ville du même nom, sur environ 25 kilomètres de longueur.

* * *

Amman (la Philadelphia des Romains), autrefois Rabbath-Ammon, est l'ancienne capitale des Ammonites, une des principales tribus qui peuplaient le pays situé à l'Est du Jourdain et qui furent souvent en guerre avec les Hébreux.

Des ruines splendides, s'étendant le long des rives du ruisseau, témoignent de l'importance qu'avait cette ville sous la domination romaine. Après avoir été abandonnée et inhabitée pendant de longs siècles, Amman fut assignée il y a quelques années, de même que Djerach (1), comme lieu de résidence aux Tcherkesses mahométans, qui émigrèrent du Caucase après la conquête russe.

Le gouvernement turc a eu la sagesse de les accueillir, de leur distribuer des terres cultivables, de leur donner les moyens de se construire des habitations, et de leur faire présent de têtes de bétail et d'instruments aratoires. Aujourd'hui, une ville de quatre à cinq mille habitants s'est élevée au milieu des ruines, sur l'emplacement de l'ancienne cité. Industrieux et actifs, quoique d'un caractère farouche et inhospitalier, contrastant étrangement avec l'amabilité et la complaisance des Arabes, les Circassiens, qui ont conservé les costumes et les mœurs de leur pays, se sont construit des habitations, qui sont plus spacieuses que celles des Bédouins et dont certaines sont même de vraies maisons, analogues à celles des paysans serbes et bulgares. Les

(1) Djerach, autrefois ville importante appelée Gérasa, subit le même sort qu'Amman ; aujourd'hui des colonies circassiennes se sont installées dans les ruines et se sont construit des habitations au moyen de matériaux enlevés à celle-ci. Djerach est situé sur un affluent du Ouadi Zerka, à quatre heures environ au nord-ouest du point de croisement du torrent et du chemin de fer.

Tcherkesses ont défriché de grandes étendues de terrain et élèvent de nombreux troupeaux de buffles qu'ils exportent vers Jérusalem et la Palestine. La ville n'est située qu'à neuf heures de marche de Jéricho (— 270 m.) où une bonne route carrossable permet de monter en moins de dix heures à Jérusalem (+ 760 m.).

Grâce à cette situation et à l'activité de ses habitants, une fois reliée à Damas par le chemin de fer, Amman pourrait devenir dans peu d'années un centre important par où se ferait tout le trafic entre Damas et la Palestine. D'autre part, la culture des céréales prendrait une plus grande importance, l'exportation vers la côte devenant possible, à condition que les tarifs ne soient pas trop élevés. On peut s'attendre aussi à voir de nombreuses bandes de touristes, qui au printemps et à l'automne visitent Damas et la Palestine, passer par Amman au lieu de suivre le chemin des caravanes par le lac de Tibériade ou de faire le tour par Jaffa et Beyrout pour se rendre de Jérusalem à Damas.

Deux caravanes de Tcherkesses venaient encore d'arriver à Amman, en mai 1902, et campaient près de la ville en attendant leur installation définitive.

Les ruines d'Amman sont les plus belles du pays s'étendant à l'Est du Jourdain. Sur les collines du versant nord, s'élève une vaste citadelle près de laquelle sont creusées d'immenses citernes. On voit, aux alentours, des restes de temples et de grands tombeaux. Sur le versant méridional de la vallée s'ouvrent des grottes sépulcrales très profondes, où des fouilles méthodiques pourraient conduire à des découvertes intéressantes. Dans la vallée se trouvent de nombreux vestiges de monuments, basiliques, thermes, théâtres, colonnades, dont il reste peu de chose, les tremblements de terre ayant achevé l'œuvre de destruction des hommes et du temps. Le monument le plus digne d'attention est l'amphithéâtre creusé dans la montagne et qui est probablement le plus grand que les Romains aient construit.

D'Amman à Ma'ân, il y a environ 240 kilomètres en suivant la route des pèlerins. La région est complètement déserte. Échelonnés le long du chemin, comme c'est également le cas au-delà de Ma'ân d'ailleurs, on trouve, à des distances variant de 45 à 50 kilomètres, des *kala'ats* à côté desquels se trouve toujours un réservoir. — Ces *kala'ats* sont de massives constructions, datant probablement de l'époque sarrasine, d'environ vingt mètres de côté et d'une quinzaine de mètres de hauteur. Ils comprennent, à l'intérieur, une grande cour autour de laquelle sont disposés des abris où les chevaux trouvent de l'ombre et de la fraîcheur. Ils contiennent aussi des vivres et des fourrages à la disposition des courriers qui traversent le désert. Dans la cour, un escalier à ciel ouvert permet d'arriver en haut de la muraille d'enceinte et de surveiller le pays.

Ces postes sont occupés par des Bédouins, une seule famille généralement, qui y séjourne sous certaines conditions. Parfois aussi, la petite garnison se compose de trois ou quatre soldats. Leur principale mission est de garder la citerne pour empêcher que les tribus de Bédouins ne s'en approchent avec leurs troupeaux et n'épuisent la provision d'eau réservée spécialement pour le Hadj.

Ces citernes sont creusées ordinairement au fond d'un ravin, auprès du lit d'un torrent, qui les remplit pendant la saison des pluies. Elles sont soigneusement entretenues, à cause du caractère sacré du chemin du Hadj. Il y en a toujours deux; l'une, plus petite, munie d'un plan incliné ou viennent s'abreuver les animaux et où l'eau est amenée d'abord, ne pouvant entrer dans le grand réservoir que par un canal creusé à la partie supérieure, de sorte que la petite citerne sert de bassin de décantation. Des milliers de grenouilles peuplent ces citernes et l'eau est d'une pureté très relative après quelques mois de stagnation. Cependant, cette eau n'est pas malsaine, à cause de l'action désinfectante du brûlant soleil. Elle est, en définitive, bien préférable à

celle qui a séjourné deux ou trois jours dans les outres en peau de chèvre.

Le réservoir du Kal'at Katrani, à 100 kilomètres environ d'Amman, a 65 mètres de côté et 7 à 8 mètres de profondeur, ce qui correspond à une contenance de plus de 30,000 mètres cubes. Le Kala'at el-Hassa, à 50 kilomètres plus loin, possède un puits donnant une eau saine et abondante.

A partir de El-Hassa et jusque Ma'ân, soit plus de 100 kilomètres, le plateau, très ondulé, s'élève à 1,160 mètres d'altitude et constitué d'un immense champ désert et inculte de lave décomposée.

*
* *

On arrive à Ma'ân en franchissant plusieurs ravins jonchés de caillou roulés de dimensions colossales. La ville (4,000 habitants environ) est séparée en deux agglomérations, distantes de 1 kilomètre. Depuis quelques années, les Turcs y ont établi leur domination effective. La cité est aujourd'hui le siège d'un kaïmmakam et a une garnison de 100 hommes. Des sources alimentent Ma'ân, qui est loin de présenter l'aspect misérable des villages du Haourân.

Presque toutes les maisons de la ville basse sont construites en briques séchées au soleil; mais dans la ville haute, où résident les fonctionnaires, plusieurs rues peuvent rivaliser avec celles des faubourgs de Damas. Ma'ân et Médine sont les seules villes où passe le chemin du Hadj. La caravane y prend un repos de plusieurs jours. C'est à Ma'ân, à environ six jours de marche de Akaba, sur la mer Rouge, que les pèlerins d'Égypte viennent rejoindre la caravane de Syrie. Il s'y tient à cette occasion de grands marchés. C'est là que la caravane renouvelle ses approvisionnements; c'est là aussi que s'échangent les marchandises que les pèlerins apportent de La Mecque, d'Égypte ou de Damas.

Les habitants élèvent de nombreux troupeaux de chèvres et cultivent le blé. La moisson se fait au début de mai. Les procédés de culture sont encore plus primitifs que dans le Nord de la Syrie. On peut y voir des moissonneurs arracher les épis avec les mains. Le battage du blé se fait sur une aire de terre battue; des ânes, serrés les uns contre les autres et marchant en rond, piétinent les épis desséchés.

A 7 heures, à l'Est de Ma'an se trouve le village de Ouadi Mousa (Moïse), misérable bourgade à une heure de laquelle se trouvent les très intéressantes ruines de Pétra. Les ruines ont été très peu visitées jusqu'à présent, à cause du manque de sécurité que présente le voyage dans ces contrées. Un télégramme de Constantinople, reproduit par plusieurs quotidiens, entre autres *Le Temps* de Paris, et *Le Soir* de Bruxelles — 9 janvier 1905 — annonce « qu'en poursuivant les travaux de la ligne du chemin » de fer vers La Mecque, on vient de découvrir une ancienne » ville juive. Les indigènes nomment cette localité Ouadi Mousa, » vallée de Moïse. La ville serait située entre le pays de Gaza et » Ma'an ».

Il s'agit naturellement des ruines de Pétra, qui peuvent compter parmi les plus curieuses du monde, et que j'ai eu l'occasion de visiter en 1902. Plusieurs photographies ont été reproduites dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Anvers*, publiant la conférence que je fis devant cette Société, en décembre 1902. Elles furent découvertes en 1812 par Burckardt. L'antique capitale de l'Arabie Pétrée, oubliée pendant dix-huit siècles, était bâtie dans un immense cirque de 1,400 mètres de longueur sur 500 de largeur environ. Autour du cirque, la paroi presque verticale du rocher s'élève jusqu'à plus de 100 mètres au-dessus du niveau de la vallée. L'unique voie d'accès à cette ville, dominée par le mont Hor (1,328 m.) est le *sik* (défilé), fissure naturelle du rocher. Sa longueur est de 1 1/2 à 2 kilomètres, la largeur moyenne ne dépasse par 3 mètres. Les murs verticaux de la gorge, où la

marche est très difficile, s'élèvent parfois jusqu'à 80 mètres de hauteur. En plusieurs endroits on trouve des traces de pavage.

Ce qui constitue la principale originalité de ces ruines, ce sont les centaines de tombeaux et de cavernes creusés dans les parois verticales du rocher, qui est d'une belle couleur rouge sombre. Malheureusement, ils sont pour la plupart inaccessibles et n'ont probablement jamais été explorés, le bois faisant défaut pour l'établissement des échafaudages nécessaires.

Le grand écrivain, Pierre Loti, se rendant, il y a quelques années, d'Égypte en Palestine, dut s'arrêter à quelques jours de Pétra et poursuivre son voyage sans l'avoir visitée et cela, malgré son escorte et de laborieuses négociations avec les cheikhs des tribus fréquentant la contrée. Il est à souhaiter que, grâce au chemin de fer, une exploration minutieuse et des fouilles méthodiques soient faites à Pétra, sous la direction d'archéologues compétents, travail analogue à celui que depuis plusieurs années, des savants allemands ont entrepris à Ba'albek et à Palmyre, avec l'autorisation du Sultan et sous le haut patronage de l'empereur Guillaume.

*
* *

Le tracé du railway Damas-La Mecque a été très critiqué au début. Le fait de suivre de près le chemin parcouru annuellement par la Caravane et de s'enfoncer complètement dans le désert, a été attribué uniquement à des considérations d'ordre religieux ; dans la pensée de tous les esprits superficiels, le chemin de fer était d'ailleurs créé uniquement dans le but de transporter annuellement les quelques milliers de pèlerins originaires de Syrie et ceux qui, dédaignant la voie maritime par Suez et Djeddah, beaucoup plus facile, veulent accomplir le vrai voyage par Ma'an et Médine après avoir fait à Damas les dévotions prescrites par la loi du Prophète.

Ceux qui jetaient un coup d'œil sur une carte du pays, objec-

taient qu'entre Amman et Ma'an, tout au moins, on aurait pu suivre le sentier qui, à 20 kilomètres en moyenne à l'Est de la mer Morte, passe par les villes de Madeba, El-Kerac, Tafileh et Chobek; de plus, ce tracé aurait eu l'inappréciable avantage de passer à proximité de plusieurs sources et de franchir plusieurs torrents permanents.

Ce tracé ressuscitait le projet du Dr Ch. Zimpel dont il est question dans le rapport de 1880 de Hassan Themi-Pacha, et consistant dans l'établissement d'une ligne Alep-Hamah-Homs-Damas-Haourân-Jourdain-mer Morte-Hedjaz (1).

Dans ce même rapport, Hassan Tehmi Pacha prévoyait l'exécution d'un embranchement vers l'Égypte. Un des avants-projets suivait le sentier d'El-Kerac cité plus haut, et l'autre suivait la mer Morte et le O. Araba jusqu'à Akaba (mer Rouge).

A cette époque, cette contrée était infestée d'Arabes nomades et pillards; mais aujourd'hui que le pays est pacifié, cette objection tomberait complètement. Ce qui aurait dû frapper les promoteurs de ces entreprises, ce sont les difficultés d'ordre technique qui auraient porté le coût de la ligne à un chiffre très élevé.

Vers 1880, sir Oliphant, un Américain qui rêvait la reconstitution du royaume d'Israël par la création de colonies israélites, voulait construire une ligne qui aurait suivi la route des pèlerins jusque La Mecque et les bords de la mer Rouge et se serait réunie à celle que suivent les pèlerins d'Égypte qui serait aussi devenue une voie ferrée (1).

Ce projet fut jugé *irréalisable*. C'est pourtant celui qui est réalisé aujourd'hui en partie, et en bonne voie d'achèvement. Et ce doit-être un bien grand sujet d'étonnement pour ceux qui, il y a vingt-cinq ans, traitaient le projet de chimère de le voir exécuter par le gouvernement ottoman lui-même.

*
* *

(1) *Les puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine*, par Noël Verney et George Dambmann. 1900.

Quel sera le résultat de l'exploitation du tronçon Damas-Ma'ân de cette ligne qui, au yeux du peuple mahométan, ne doit servir qu'au transport des pèlerins de la caravane ?

Le voyage, qui dure environ quatre-vingt-dix jours, y compris le séjour à La Mecque, sera réduit d'au moins vingt jours.

Le chemin de fer du Hedjaz aura une influence beaucoup plus importante au point de vue politique et économique. Il contribuera à assurer définitivement la pacification complète du pays dévasté par les luttes séculaires entre l'élément nomade et l'élément sédentaire.

Le désert de Syrie est un *désert artificiel* et l'Arabie Pétrée était autrefois un pays très peuplé, dont la densité de population était comparable à celle de la Belgique actuelle; il s'y élevait de nombreuses villes dotées d'une civilisation florissante. Ce pays, jadis si prospère, se trouvait dans une situation géographique exceptionnelle, constituant le nœud entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique et centralisant le commerce du monde connu. Il jouissait d'un climat très sain et très favorable, grâce à l'influence combinée de sa latitude et de son altitude (900 à 1,100 mètres) et à la proximité de la Méditerranée.

Des siècles de guerres intestines ravagèrent le pays, mis à feu et à sang par tous les conquérents qui se disputèrent l'Orient. Les tribus pillardes de l'Arabie achevèrent de tout détruire. Les forêts même furent complètement rasées; ce fut la principale cause qui fit de ce pays, autrefois si riche, l'affreux et morne désert qu'il est aujourd'hui. Or, cette contrée pouvait, moins que les autres, se passer de l'action régulatrice des régions boisées qui entretiennent l'humidité du sol et empêchent le débit des pluies de s'écouler presque instantanément sous forme de torrents vers la dépression du Ghor. Cette dépression immense, formée au nord par la vallée du Jourdain, au centre par la mer Morte (à 390 mètres sous le niveau de la mer) et au sud par le Ouadi-el-Araba, fait l'office d'une colossale galerie de drainage qui attire toutes les eaux du désert de Syrie.

Les forêts ayant disparu, les sources tarirent et les rivières devinrent les torrents d'aujourd'hui, à sec pendant presque toute l'année.

Plus rien ne vint dès lors tempérer l'action du soleil brûlant dans ce pays désormais sans ombre; sous l'action d'un ciel imperturbablement serein, la sécheresse du sol consacra la ruine définitive du pays.

Lors de la conquête latine, les Romains, ces grands colonisateurs, s'étaient rendu parfaitement compte de la situation, et la fertilité naturelle du sol ne leur avait pas échappé. Aussi avaient-ils couvert le pays de réservoirs dans lesquels on recueillait les eaux lors de la saison des pluies; certains de ces réservoirs pouvaient contenir plus de 100,000 mètres cubes. Il en existe plusieurs non loin d'Amman. Comme ils ne sont guère entretenus, sauf ceux qui sont situés le long de la route du Hadj et constituent les étapes de la grande caravane, ils sont complètement vides, mais une dépense minime pourrait leur rendre leur étanchéité. Il en est de même des autres citernes en ruine qui existent en grand nombre dans le pays de Moab.

Le nouveau railway rétablissant la sécurité disparue depuis près de deux mille ans, favorisera le repeuplement du pays; des colonies agricoles pourront se former et s'établir près des réservoirs remis en état et pourront prospérer grâce à une irrigation bien comprise. On pourrait, d'ailleurs, multiplier les citernes à très peu de frais, en établissant des barrages peu coûteux dans les nombreux ravins qui sillonnent le désert et qui permettraient d'accumuler pendant l'hiver, en de nombreux endroits, d'immenses réserves d'eau qui seraient utilisées pendant la saison sèche. Le chemin de fer franchit de nombreux lits de torrents sur des viaducs ou des ponceaux en maçonnerie. Un grand nombre de ceux-ci, fondés sur le roc, pourraient, à un moment donné, être transformés en ponts-barrages aménagés de façon à ne pas compromettre la solidité de la ligne.

L'œuvre à accomplir est analogue à celle que les Anglais ont entreprise dans le bassin du Nil, avec l'unique différence que le grand réservoir d'Assouan serait remplacé ici par de nombreux barrages de proportions réduites disséminés dans le désert. Mais pour mener cette entreprise à bonne fin, on devrait la faire marcher de pair avec le reboisement progressif de la contrée, en commençant par effectuer des plantations autour des réservoirs les plus importants où l'irrigation serait facile et économique, et en choisissant les essences à croissance rapide, sans se préoccuper encore ni de la qualité du bois, ni des résultats d'une exploitation forestière dont il ne pourrait être question avant très longtemps. Ces « noyaux » de forêts demanderaient probablement beaucoup de soins et d'entretien au début, mais feraient rapidement tâche d'huile et reconstitueraient les forêts célèbres des temps bibliques, au grand profit de l'agriculture, sans compter la richesse qu'elles apporteraient à un immense pays (le vilayet de Syrie comprend plus de 100,000 kilomètres carrés et est complètement dépourvu de matériaux ligneux).

Les Circassiens, émigrés du Caucase, ont d'ailleurs compris toute l'importance du reboisement lors de leur arrivée à Amman, et ont immédiatement couvert de jeunes peupliers les berges du ruisseau, le Ouadi-Amman, avec l'espoir de voir plus tard les plantations envahir les versants de la vallée et s'étendre sur le plateau.

On devrait naturellement s'attacher d'abord à réparer les réservoirs situés dans le voisinage immédiat de la nouvelle ligne et créer les nouvelles colonies de façon à faciliter la surveillance et les communications avec Damas. On s'occuperait plus tard des régions de l'Est.

Grâce à la régularité presque mathématique du vent d'Ouest qui souffle tous les matins, des aeromoteurs pourraient rendre de grands services pour puiser et élever, dans des conditions très économiques l'eau nécessaire aux irrigations.

Peut-être la vue des résultats obtenus par les premiers colons suffirait-elle, au bout de quelques années, pour décider les Bédouins des tribus nomades de l'Arabie Pétrée à mettre un terme à leur vie errante et misérable, à cesser leurs rapines, pour devenir sédentaires et reprendre, comme leurs frères du Haourân, la vie paisible de leurs ancêtres, les agriculteurs de l'Ancien Testament.

L'idée de rendre à la Syrie méridionale son ancienne splendeur paraîtra bizarre et chimérique. Même à notre époque où réussissent bien des lancements d'entreprises problématiques et hasardeuses, on ne se figure pas aisément la fondation d'une « Compagnie pour la suppression du désert ». D'ailleurs, une œuvre de cette nature ne peut se développer qu'après de longues années et n'est pas faite pour tenter nos capitalistes toujours pressés de voir s'ouvrir l'ère des bénéfices. La réalisation de cette œuvre civilisatrice et hautement méritoire sort du domaine de l'initiative privée et ne peut être que le fait d'un gouvernement soucieux d'enrichir le patrimoine de la nation. Il faut espérer que le gouvernement du Sultan comprendra ses véritables intérêts et saura la mener à bonne fin.

La fondation de la cité tcherkesse, à Amman, en est en quelque sorte la première étape; la construction du chemin de fer en est une autre. Il faut espérer que le gouvernement turc aura la sagesse de poursuivre la voie qui lui est tracée et que le XXe siècle assistera au curieux spectacle de la résurrection d'un pays riche et prospère autrefois, réduit depuis deux mille ans en un affreux désert où règne un silence de mort, troublé seulement par le passage annuel du Hadj millénaire et par les querelles des Bédouins.

*
* *

Quoi qu'il en soit, l'introduction de la charrue suivra celle du railway en Syrie méridionale, l'agriculture se développera rapi-

dement et, si les tarifs futurs sont établis sur des bases raisonnables, la première section de la ligne du Hedjaz est assurée d'un certain trafic de céréales venant des plaines cultivées de Ma'an et de celles du plateau de Moab que pourraient drainer des raccordement se dirigeant vers Chobek, Tafileh, entourée de jardins d'oliviers, El Kérac (9,000), chef-lieu du Sandjak (département) de la Syrie méridionale, et Madeba, résidence d'une mission catholique et d'une mission orthodoxe prospères. Ces villes ne sont d'ailleurs situées qu'à quelques heures du nouveau chemin de fer.

Pour donner une idée de la fertilité inouïe du sol du désert, à l'exception des régions accidentées où affleure le rocher, il me suffira de dire qu'après les dernières pluies, le sol se couvre en quelques jours d'une flore très riche et de gras pâturages qui, malheureusement, se dessèchent complètement dès les premières grandes chaleurs. Des procédés de culture un peu moins rudimentaires que ceux employés jusqu'ici dans les régions habitées permettraient de faire deux récoltes par an.

Quant aux Circassiens industrieux d'Amman, on peut être sûr qu'ils se rendront facilement compte des avantages qu'ils pourront retirer du nouvel état de choses.

Peut être verrons-nous un jour Amman relié par le rail à Jéricho et à Jérusalem et Jaffa par le railway Jaffa-Jérusalem dont l'écartement est malheureusement inférieur de 5 centimètres à celui des lignes du Hedjaz et Beyrout-Damas.

*
* *

A la fin de l'année 1902, le gouvernement ottoman a décidé de reprendre la concession aujourd'hui abandonnée, qui avait été accordée en 1891 pour la ligne de Saint-Jean d'Acre ou Haïfa à Damas, en construisant un embranchement Dera'at-Haïfa (160 kilomètres), qui est aujourd'hui presque terminé.

Damas sera ainsi relié à la mer par une ligne comptant 280 kilomètres environ, alors que la ligne de Beyrout n'en mesure que 146, mais d'une exploitation tellement difficile et coûteuse, à cause des fortes rampes et des 30 kilomètres de crémaillère que, malgré sa longueur beaucoup plus grande, la nouvelle ligne pourra faire une sérieuse concurrence à celle de Beyrout, moyennant, bien entendu, des travaux d'appropriation du port naturel de Haïfa, ce qui pourra s'exécuter à peu de frais, la baie de Saint-Jean d'Acre étant admirablement protégée contre les vents d'Ouest par le mont Carmel.

La ligne Dera'at Haïfa aurait une influence très favorable, d'abord sur la construction du railway du Hedjaz au delà de Ma'an, le transport des matériaux amenés par la voie maritime pouvant se faire beaucoup plus économiquement que par Beyrout, et ensuite sur le commerce du Haouran, d'Amman, de Ma'an et du pays de Moab, en mettant directement ces contrées en communication avec la mer et rendant ainsi possible à des prix rémunérateurs l'exportation des céréales vers l'Europe.

* * *

Le premier tronçon du railway Damas-La Mecque étant exploité, il faut espérer que le résultat obtenu encouragera les Turcs à poursuivre l'achèvement de la ligne et que les circonstances politiques leur permettront de pousser activement les travaux, d'autant plus que les difficultés techniques seront très probablement beaucoup moindres que pour la première section. Il est à présumer d'ailleurs, dans l'intérêt de la rapidité et de l'économie de la construction, qu'on se décidera à entamer les travaux à l'extrémité méridionale en exécutant préalablement le tronçon de Djeddah à la Mecque.

MARCEL CASTIAU.

LES PARTIS ÉCONOMIQUES EN TUNISIE.

On a, dans ces derniers temps, fréquemment reparlé de la question tunisienne à propos des travaux de la Commission du budget, et du rapport de M. Émile Chautemps, député de la Haute Savoie. Ce remarquable travail conclut au rattachement du protectorat tunisien au ministère des colonies. Jusqu'à présent, il dépendait du ministère des affaires étrangères. On pourrait s'étonner que de pénétrantes études, de chaudes discussions et de graves controverses aient eu comme objet une mesure administrative, qui, au premier abord, ne semble pas comporter de bien grosses conséquences. Les auteurs de la proposition se défendent, en effet, de rien modifier au régime du protectorat; loin de vouloir faire de la Tunisie une simple dépendance coloniale de la métropole, ils se bornent à faire remarquer que le peuplement français, la petite colonisation, ont besoin d'être favorisés, ce qui ne manquera pas de se faire si les conditions du beylicat se rapprochent de celles où vit l'Algérie. On gagnera ainsi à harmoniser et à unifier tout l'empire français du nord de l'Afrique.

Telle est la thèse. Ainsi présentée elle semble normale, juste et modérée. D'où viennent donc les discussions et les controverses?

D'où vient que la presse s'en occupe et que M. Hanotaux ait pris la plume pour défendre le ministère des affaires étrangères contre les attaques de M. Chautemps (1)? D'où vient que la dernière réunion de l'Union coloniale ait vu débattre ce procès et que, entre MM. René Millet et Chautemps, Leroy-Beaulieu et

(1) *Le Journal*, numéro du 17 octobre

Etienne, on ait assisté à des passes oratoires extrêmement animées?

C'est que, dans ce problème aux apparences anodines, se dissimule un redoutable conflit d'intérêts et de réalités. C'est que cette faveur envers la petite colonisation cache mal le développement complet de tout un système. C'est que les conditions économiques de l'Algérie et de la Tunisie sont toutes différentes et que les conséquences du programme dont le rapport de M. Chautemps semble n'être qu'une préface édulcorée à dessein, sont de nature et à léser de gros intérêts tunisiens et à heurter de front la nature même des choses.

Il n'est pas aisé d'indiquer en quelques mots les données principales qui constituent l'âme de tout ce différend. Nous allons, cependant, l'entreprendre.

* * *

On sait qu'à la colonie d'exploitation s'oppose la colonie de peuplement. Mais il serait tout à fait simpliste de répartir toutes les entreprises coloniales soit dans l'une soit dans l'autre de ces deux catégories qui ne donnent qu'une indication de tendance. La nature de la population indigène et le caractère de l'immigration constituent notamment des facteurs de premier ordre et le problème qui est celui de la Race, se complète par les données de la géographie physique et économique, c'est-à-dire par les caractères du Milieu.

Sur ces différents points, l'Algérie et la Tunisie offrent un absolu contraste. La première s'oriente plutot vers la colonisation de peuplement, la seconde vit de l'exploitation de ses richesses agricoles et minières et fait du commerce. La population indigène est urbaine, laborieuse et industrielle dans le protectorat, elle est militaire et rurale en Algérie. Les Européens immigrés tentent des entreprises industrielles et commerciales

en Tunisie, ils cultivent des vins et des primeurs en Alger. Enfin la configuration, le relief du sol sont tout différents. L'Algérie n'est qu'un nœud de montagnes avec un étroit sahel. La Tunisie, étalée entre la mer de Sicile et les Syrtes, est disposée pour de vastes cultures.

A ces données, que nous préciserons davantage et qui sont celles de la colonie même, il faut joindre celles que présente la métropole. La politique coloniale suivie par la France a constamment varié suivant les vicissitudes de sa politique générale. Comment a-t-on conquis l'Algérie?

Commencée en quelque sorte par hasard, et malgré soi, l'occupation s'est poursuivie durement et difficilement.

La Tunisie, au contraire, s'est donnée pour ainsi dire sans résistance. Pareilles différences d'origine ont leur répercussion sur tout le régime futur.

Mais ce qu'il faut en premier ordre faire intervenir dans pareil examen, c'est l'orientation de l'esprit métropolitain.

Si on voulait écrire l'histoire de France à un point de vue économique, on ne pourrait se dispenser d'y parler de l'opposition fondamentale qui en Europe, existe presque partout entre les agrariens et les industriels. Mais on ne rencontrerait pas les mêmes éléments que dans les autres pays de l'Europe centrale. Est-ce à lui seul le régime successoral du code qui a développé à ce point les petites et les moyennes exploitations? Ce qui est sûr, c'est que de toutes les nations occidentales. le paysan français vivant de son champ ou de sa vigne, indépendant, paisible, épargnant sans trêve, offre une physionomie qui ne se rencontre dans aucun pays du monde. Cette caractéristique essentielle influe sensiblement sur la politique de la nation. Dans les autres pays, agrarisme est synonyme de féodalisme, et le parti industriel est plus proche des socialistes que celui des hoberaux de campagne. En France, il y a une démocratie agricole qui comprend une foule de petits propriétaires, tandis que

l'industrie et le commerce sont personnifiés par des banques. Qu'en résulte-t-il? Deux choses. C'est que d'abord la fonction industrielle y est mal dégagée de ses appuis financiers et que, à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, le rôle du capital y est prépondérant. Ensuite c'est que, la psychologie des paysans marquant l'opinion, les intérêts de l'industrie et du commerce vont souvent se trouver sacrifiés au profit d'un programme qui est plus accessible à l'âme d'un petit propriétaire foncier. Dans la politique coloniale, ce parti verra surtout le peuplement, c'est-à-dire la conquête de la terre pour ceux qui n'en possèdent pas assez en France. L'exploitation qu'aperçoivent plus vite des marchands de Hambourg ou de Liverpool, lui semblera périlleuse, inexplicable, antipathique. De là les préférences de ce parti pour la colonisation algérienne, qui a été faite tout entière à son image, et où l'influence de l'esprit métropolitain sur une colonie apparaît en pleine lumière.

Il suffit de parcourir l'Algérie pour s'en convaincre. Un passant est frappé de voir, au hasard des déplacements, des paysages d'une allure occidentale succéder à des paysages africains. Les premiers sont des aspects de culture, les seconds des aspects de nature. Les premiers ont été créés par le labeur des colons, les seconds représentent la demi-sauvagerie antérieure. Pareille impression, vague et générale, mériterait d'être assurément précisée. Il faudrait, dans un travail spécial, rapprocher par exemple les systèmes de défrichement, de labourage, de plantation, de bornage, et d'architecture agricole qui sont en vigueur dans la mère patrie et celles qu'en ont apportées les colons algériens. On retrouverait là des paysages de Provence ou de l'Hérault avec des olivettes et des vignes, du centre de la France ou du Lyonnais avec de grandes files de hauts peupliers, une culture de céréales variées, ou même des aspects du Nord et de l'Ouest avec un vaste ensemencement de blé, et on pourrait établir, par la plus saisissante identité, que chacune des petites

colonies algériennes n'est que le reflet de leur origine locale et française. L'avantage d'un pareil système est très grand. C'est qu'il donne à la colonisation une stabilité extraordinaire. C'est comme une épargne faite sou à sou, le système du bas de laine appliqué à l'agrandissement territorial. Les désavantages sont visibles. D'abord la pénétration est d'une lenteur extrême. Ensuite, elle se traduit par une politique indigène âpre, déprédatrice et violente. Enfin, la métropole qui doit pourvoir à l'administration du territoire se trouve en présence de charges que les ressources de la colonie n'arriveront à couvrir que dans un laps de temps extrêmement long, et par une organisation du crédit agricole sage, ferme et prudente, qui malheureusement n'est pas assez adaptée à l'instabilité relative de tout établissement extérieur. Si on ajoute à cela un système de grandes banques très bien organisées, mais poursuivant toutes des buts particuliers, au point d'en arriver parfois à créer inconsciemment des crises au lieu de les prévenir ou de les empêcher, on a un tableau sommaire de la colonisation algérienne et certains traits qui se retrouvent plus ou moins dans toute la colonisation française.

Le protectorat tunisien s'est développé tout autrement. Tandis que la partie centrale de l'Algérie représente une colonisation nettement française, le Maroc et les parties algériennes qui l'avoisinent comptent une immigration espagnole dont le développement n'est guère dangereux pour la France et la Tunisie ; l'Est, est le théâtre d'un peuplement italien et surtout sicilien, qui est beaucoup plus actif et plus absorbant. Les Français qui sont installés dans la Régence ne sont plus des paysans, mais des fonctionnaires, et la colonisation française y a l'aspect tout différent d'une colonisation de capitaux.

Quelques chiffres à cet égard : En 1881, au moment de l'occupation, il y avait 708 Français, 11,000 Italiens, 7,000 Maltais ; en 1895, les Français étaient 15,230, les Italiens, 46,072 et les Maltais 10,500; enfin en 1904, tandis que les Maltais ne s'étaient

guère accrus, on comptait 28,800 Français et 80,000 Italiens. Le peuplement est nettement italien.

Quant aux propriétés rurales, 28 Français étaient, en 1881, propriétaires de 111,622 hectares; en 1885, ils étaient 136 pour 242,811 hectares; en 1892, 647, pour 402,211 hectares. Ces chiffres indiquent que la grande propriété devait être très développée. C'était en effet le cas. De grands domaines tels que ceux de M. Potin ou de la Société de l'Enfida s'étaient constitués peu après l'occupation. Depuis lors, il semble que la petite colonisation ait grandi. En 1898, 1,166 Français occupaient 494,484 hectares; en 1901, les chiffres montaient à 1,281 pour 553,500 hectares; en 1902, 1,392 pour 576,933 hectares; en 1903, 1,498 pour 600,917 hectares, et en 1904, 1,593 pour 625,917 hectares. Mais là aussi la progression des Italiens est plus sensible. En 1881, ils étaient 69 et avaient 2,700 hectares; en 1892, ils sont 337 et occupent 10,000 hectares, et en 1903 et 1904, ils sont 890 pour 45,000 hectares alors qu'en 1899 il n'y avait encore que 443 propriétaires de 29,000 hectares. Il est donc certain que la petite colonisation italienne, et surtout sicilienne, tend à se développer. Cet afflux d'immigrants, auquel on a donné le nom de péril italien, est sensible dans les professions autres que celle d'agriculteur. Une grande partie des pêcheurs qui vivent du littoral tunisien sont originaires de Sicile. De même les professions libérales, l'industrie, le commerce et le prolétariat sont largement occupés par l'élément italien. Les ouvriers siciliens qui ne paient pas la *medjba*, impôt direct, supplantent les travailleurs français, trop chers pour le travail sommaire des colonies, et les indigènes, notamment les *fezzani* du Soudan, qui, d'une part, sont soumis à cet impôt, d'autre part, ne sont pas formés par un enseignement professionnel aux métiers européens. Mais l'afflux des Italiens s'est répercuté sur le régime foncier en ce que les immigrants italiens visent de plus en plus à occuper le sol.

C'est ici que la nature spécifique du milieu réapparaît. Cette

colonisation terrienne se développe dans le sahel du nord, mais partout ailleurs, là où le régime des Syrtes prend le dessus sur le régime géographique de l'Atlas, c'est-à-dire en descendant, le long de la côte vers Sfax et Gabès, la petite colonisation se trouve enrayée par la nature du sol et les conditions d'exploitabilité. M. Paul Bourde a signalé cet élément en 1899 (1). La nature de la terre, formée de terrains d'une perméabilité très grande, ne permet guère que la culture de plantes à racines profondes. Les céréales ne prospèrent pas régulièrement. De là le développement des cultures d'olivier. Comme le dit très justement M. Chautemps dans son rapport, le Protectorat français a recommencé la colonisation romaine. On a planté 1,500,000 arbres nouveaux et délivré 80,000 hectares de propriétés. Mais pareille entreprise, à très long terme, n'est pas possible au petit colon. Les capitalistes seuls peuvent la tenter.

Que résulte-t-il de cet ensemble de considérations, auxquelles il faut ajouter que le régime foncier, demeuré intact, n'offre pas les mêmes facilités ni pour dépouiller l'indigène, ni pour acquérir de la terre que dans la colonie d'Alger ? Il en ressort ce fait, que le régime tunisien est profondément différent de l'Algérie et que des règles spéciales à sa nature devront lui être appliquées.

* * *

Voyons maintenant quels sont les griefs en présence. Dans l'ensemble, on est très satisfait du régime du protectorat. Le développement de la colonie est rapide et sûr. Mais il y a deux problèmes qui divisent les esprits : la question de la petite colonisation et celle de la politique indigène.

La première se traduit actuellement par une question électorale. Il existe en Tunisie un parti agrarien formé des personna-

(1) La réforme tunisienne, *Revue de Paris*, janvier 1905.

lités qui ont engagé la colonie dans la politique qu'elle poursuit et qui ont assurément rendu les plus grands services. Ce sont ceux qui ont mené à bien les grandes cultures.

Or, la Tunisie a des mines, et une population indigène industrielle, active, commerçante. Les phosphates de Gafsa sont bien connus. Il en existe également à Aïna Moularès, Kalaa es Senam, Kalaa es Djerda. Les minerais de fer de Nefza et de Nebeur ne le sont pas moins, et il existe encore beaucoup de richesses mal explorées. A ces données, antérieures à l'occupation française, il faut ajouter les immigrants étrangers qui se sont abattus sur les fonctions industrielles et commerciales, qui grandissent en influence tous les jours et cherchent à orienter les destinées de la colonie, non plus seulement vers la mise en valeur du sol, mais vers la fondation d'affaires variées. Tout ce monde se heurte au parti agrarien. Celui-ci, nettement français, a contre lui non seulement les étrangers, mais encore les petits colons français qui ne peuvènt s'expliquer pourquoi ce qui est possible en Algérie ne le serait pas en Tunisie. Nous venons de voir qu'ils se trompent sur ce point.

Quoi qu'il en soit, ces différentes tendances économiques se sont heurtées à propos d'une question politique (1). C'est là chose fréquente, même en Europe.

Depuis 1896, et, à l'initiative de M. René Millet, tout Français majeur de 25 ans est électeur tunisien d'un corps qui ressemble assez aux Etats généraux de l'ancien régime : la Conférence consultative. Elle date de 1890 et fut due au président d'alors, M. Matticault. Les électeurs, depuis 1896, sont répartis en trois ordres : 1,130 électeurs agricoles, 1,380 électeurs commerciaux et 4,500 divers. Les premiers formaient une chambre d'agriculture, les seconds une chambre de commerce, le troi-

(1) Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie, 1899.

sième ordre n'avait aucune cohésion. Déjà en 1890, quand la Conférence fut créée, le parti agrarien, alors tout puissant, avait grondé. L'arrivée des commerçants au pouvoir le gênait. Quand, en 1896, M. Millet créa ls tiers Etat, les protestations furent publiques, vives, excessives même, et les agrariens en appelèrent à la métropole.

A l'heure présente, le Tiers Etat trouve que le système de vote de ses électeurs plus nombreux et ayant six fois moins de valeur que celui des autres devrait être réorganisé. Les agriculteurs auraient ainsi dix délégués, les commerçants douze, le tiers Etat quarante. Le parti agrarien, convaincu que pareille réforme représentait la chute de son influence, protesta vivement. Une partie des commerçants le suivit. Le Tiers Etat fit à son tour appel à la métropole.

Le rapport de M. Chautemps, qui lui est réellement favorable, est donc un des documents relatifs à la lutte engagée. Il en est de même de la discussion à laquelle nous avons fait allusion plus haut et qui a réuni M. Chautemps, représentant les idées du Tiers État, M. P. Leroy-Beaulieu, défenseur des agrariens, et M. Etienne qui y a pris la défense de la colonisation algérienne avec beaucoup de verve, de justesse et d'élévation d'esprit. On voit que cette lutte politique a des racines économiques et qu'elles sont profondes puisque, pour en donner la portée exacte, nous avons dû exposer avec détail quelles sont les conditions du pays.

Il en résulte que, au point de vue de la richesse agricole, la politique des agrariens est juste. Mais on peut se demander si la nature minière et commerçante du milieu ne doit pas tôt ou tard, modifier leur politique.

Nous ne pouvons répondre à cette question maintenant. En effet, un deuxième problème divise encore les esprits : celui de la politique indigène. L'importance et la complexité du sujet ne nous permettront pas de l'examiner dans la présente étude. Nous la renverrons donc à plus tard.

Toutefois, nous avons cru nécessaire de l'indiquer. En effet, dans la variété de nature et de milieu qui différencie la Tunisie de l'Algérie et celle-ci du Maroc, le problème indigène présente une unité d'aspect sans l'étude patiente duquel la France n'arrivera que difficilement à réaliser la tâche qu'elle s'est tracée. On peut affirmer que sans une politique unique à l'égard de l'Islam, la France ne parviendra jamais à la constitution de son empire de l'Afrique du Nord.

LA VIE FINANCIÈRE

Le Crédit Lyonnais vient de perdre son fondateur, le pilote très sûr qui depuis quarante années guida sa fortune et conduisit cet établissement jusqu'au premier rang parmi les banques du monde entier. Cette mort survenue le 2 février, après quelques jours de maladie, était, on peut le dire, imprévue. Malgré le grand âge de M. Germain, sa vieillesse alerte laissait espérer que l'échéance redoutée de son décès tarderait à se produire : l'événement, immédiatement suivi de la transmission des pouvoirs présidentiels au collaborateur intime et immédiat du président défunt, a montré que la perte, si grande fût-elle, ne laissait pas la Grande Maison désemparée et que la même fermeté de desseins présiderait à sa direction. L'homme disparu, son œuvre demeurera. L'un et l'autre occuperont dans l'histoire économique du XIXme siècle une place trop importante pour qu'on ne tâche d'en préciser les traits essentiels.

* * *

Bien qu'il fût depuis longtemps membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Germain n'était pas un savant. Son intelligence avait sans doute la souplesse qui permet d'embrasser toutes les solidarités de la vie économique, de comprendre la trame d'actions et de réactions qui enchaîne les phénomènes les uns aux autres à l'infini. Mais cette vision des conséquences lointaines est parfois décourageante. A quoi bon faire quelques pas si l'on embrasse de l'œil un horizon inaccessible? Qui voit trop agit peu. M. Germain préférait agir : il se

résolut à limiter sa vue ou plutôt à la diriger toujours vers un objectif unique et volontairement restreint. On a noté son goût de la simplification en toutes choses, sa prédilection pour les synthèses statistiques qui résument en un chiffre une multitude de faits. Cette méthode excellente pour dicter une résolution et forcer d'y persévérer, M. Germain l'avait tellement faite sienne qu'il se laissa égarer par elle lorsque, sortant du domaine où il excellait, il publia récemment de brèves études soit sur le change espagnol, soit sur la comptabilité publique. On se souvient par exemple que dans la première, il ne voulait attribuer la dépréciation du change espagnol qu'à une seule cause — les excès de l'émission — excluant toute autre considération, sans vouloir prendre garde que les excès de l'émission proviennent eux-mêmes des déficits budgétaires, que l'existence de réserves métalliques joue également son rôle, que la confiance publique surtout en laquelle se résument et se confondent toutes les influences, agit non moins efficacement que la cause immédiate et occasionnelle à laquelle il attribuait tout le mal. Il est juste d'ajouter que cette conception si étroite et anti-scientifique eût pourtant conduit M. Germain à guérir très probablement le change espagnol s'il en avait été chargé. Quand la science balbutie et s'abstient, l'empirisme tâtonne, mais agit. Une mesure prise, à demi efficace, conduit à en prendre une seconde qui améliore le résultat et ces efforts successifs, orientés vers un même but, finissent par inspirer la confiance qui décide du succès, confiance que M. Germain commandait au premier chef par sa résolution froide et continue.

Certes, l'histoire économique avait connu d'autres financiers de premier ordre. Mais plus heureux, plus vigoureusement équilibré que Law et Laffitte, M. Germain a su non seulement vaincre, mais organiser sa victoire. Sa volonté sans défaillance n'a pas cessé de dominer son rêve d'ambition. Il s'est montré par là supérieur même aux plus grands capitaines du monde des affai-

res qui ont fait l'Amérique industrielle et que l'existence en France de quelques hommes comme M. Germain nous permet de moins envier. Ce rôle du chef d'entreprise, son action personnelle et la répercussion qu'elle a sur l'économie nationale tout entière, M. Germain lui-même les avait caractérisés en des termes qui trahissent par leur force une véritable profession de foi :

« Sans doute, disait-il, dans la société actuelle, la fortune, la situation sociale, l'illustration du nom sont autant de forces qui se transmettent encore par l'hérédité; mais, si ces avantages ne sont pas soutenus aujourd'hui par le mérite personnel de celui qui en profite, ils disparaissent au bout d'une ou deux générations, tandis que des individualités plus intelligentes et plus laborieuses conquièrent le premier rang.

» Tant que la nature n'aura pas fait disparaître les inégalités qui existent entre les intelligences, les caractères, les forces physiques des hommes, on trouvera des inégalités sociales.

» En vain, les apôtres du communisme demandent l'abolition de la propriété individuelle et de l'hérédité. Aussi longtemps que l'humanité restera ce qu'elle est, les hommes ne consentiront à faire les efforts dont ils sont capables, qu'à la double condition de recueillir le fruit de leur travail et de pouvoir le transmettre à ceux qui leur sont chers. Supprimez ce double stimulant, et vous diminuez du même coup la production de la richesse et l'épargne qui crée les capitaux.

» La loi de l'effort, qui est proportionnée aux plus ou moins grandes chances de gain, aurait probablement soulevé moins de protestations, si l'opinion publique, égarée par des orateurs en quête de popularité, ne s'était habituée à regarder la fortune de ceux qui dirigent les entreprises comme prélevée sur les salaires des ouvriers.

» Il faut qu'on le sache, les bénéfices des entreprises qui ne jouissent pas d'un monopole naturel ou légal sont créés par ceux

qui sont à la tête des affaires industrielles; ils n'existent pas d'avance : ils sont l'œuvre de l'état-major qui commande; il y a gain ou perte suivant que la direction est habile ou incapable; c'est une grave erreur de croire que le sort d'une entreprise n'est pas liée à la capacité de son chef.

» Ni l'abaissement des salaires, ni le labeur des ouvriers ou des employés n'assurent le succès d'une entreprise; ce qui décide de son sort, ce qui fait le bénéfice ou la perte, c'est la capacité d'un petit nombre de personnes chargées de la direction des services. »

*
* *

Les débuts de l'œuvre de M. Germain datent de 1863. Et depuis quarante ans le Crédit Lyonnais a grandi peu à peu, surmontant toutes les crises, tandis que la conception même qu'il réalise aujourd'hui si complètement se précisait en cours de route et s'adaptait aux nécessités rencontrées. Nous n'en saurions retracer ici l'histoire complète. Il suffira de rappeler que, fondé à Lyon, le 6 juillet 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, le Crédit Lyonnais n'était à l'origine qu'une banque locale au capital de 20 millions de francs, se livrant sur place aux opérations de la banque commerciale telles qu'elles étaient alors conçues. Trois ans après, la succursale de Paris était fondée et installée, d'abord modestement au fond d'une cour, sur le boulevard des Capucines. En 1872, l'affaire était transformée en société anonyme conformément à la législation de 1867 : le capital était porté à 50 millions de francs. Des agences étaient créées à Londres et Marseille, puis successivement le capital s'élevait à 75 millions en 1875, 100 millions en 1879, 200 millions en 1881. Cet accroissement rapide du capital montre que l'on avait alors besoin de moyens d'action propres et, en effet, c'est la période où le Crédit Lyonnais se porta le plus volontiers vers les affaires proprement dites, les émissions industrielles ou immobilières, les participations directes ou indirectes. Des événe-

ments importants vinrent modifier complètement cette orientation. Les difficultés surmontées par la Foncière Lyonnaise, le krach de l'Union Générale montrèrent à M. Germain les dangers des immobilisations pour une banque qui détient d'importants dépôts. La crise passée, il éloigna résolument ces dangers en se dirigeant plus exclusivement vers l'escompte jusqu'alors un peu négligé : l'accroissement même des dépôts lui permettait peu à peu de compenser et au delà, par la masse des opérations traitées, la différence entre les profits d'escompte nécessairement limités sur chaque opération et les commissions ou bénéfices d'émission. Dès lors, la voie définitive était tracée, le capital n'était plus augmenté qu'en 1900, année pendant laquelle il était porté à 250 millions et l'accroissement des dépôts suffisait au développement inouï d'opérations que drainait sur tout le territoire un réseau sans cesse accru d'agences et de sous-agences.

Pour mesurer ce développement, il suffit d'en parcourir sur le tableau ci-contre les étapes caractéristiques.

Aujourd'hui, le Crédit Lyonnais, installé à Paris dans le véritable palais de la banque moderne, rayonne par ses agences sur la France et le monde entier. Aucune banque n'atteint les mêmes chiffres d'opérations traitées, et sa force est telle sur le marché des capitaux qu'*urbi et orbi* il dicte sa loi et lutte d'influence avec les plus puissants.

*
* *

Les idées qui valurent au Crédit Lyonnais cette exceptionnelle fortune sont simples, comme d'ailleurs toutes celles qui font les grands succès. Boucicaut avait montré quel parti commercial on peut tirer de la simple réunion, en un même lieu, de mille produits divers offerts au client dans la même maison, réunissant ainsi cent magasins en un seul. M. Germain se fit le Boucicaut de la banque, offrant lui aussi au public toutes les opérations possibles, à des guichets voisins, et confondant les genres

ANNÉES.	Espèces en caisse et dans les banques.	Portefeuille d'escompte.	Avances sur garanties et reports.	Comptes-courants débiteurs.	Dépôts et bons à vue.	Comptes-courants créditeurs.	Dépôts et bons à échéance fixe.	Acceptations.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1863	1,032 000	6 285,000	3,862.000	6,421,000	7,150,000	1,730,000	2,930 000	1,388,000
1873	9,517.000	42,776,000	60,891,000	46,333.000	37,463,000	50,187,000	30.978 000	22,960,000
1883	37 500,000	172,233,000	104,515,000	93,091,000	82,437,000	119,858,000	90 040,000	31,831,000
1893	77 247,000	539 449.000	163,306,000	269,917,000	307,026,000	377.751,000	127,650,000	129.057,000
31 déc. 1904	137,946,000	1,026,065,000	534,886 000	476.322,000	708,257,000	948,255,000	42,456.000	93.210,000

jusqu'alors séparés. Escompte, dépôts, avances, émission de titres, affaires de Bourse ou de change, toutes les opérations furent simultanément traitées, l'une appelant nécessairement l'autre. Le commerçant emprunteur, devenu rentier et capitaliste, porte maintenant ses épargnes au même guichet qui lui a fourni son fonds de roulement.

Mais il ne suffisait pas d'offrir au public tant de commodités, que de grandes maisons concurrentes se mettaient également à unir, il fallait aller à lui, vaincre la crainte quasi respectueuse qu'inspirait jusqu'alors la solennité de l'ancienne banque. Les agences furent multipliées sur tous les points de la ville et du territoire. Leur installation même était rendue accueillante et un personnel spécial rayonnait autour d'elles, chargé d'aller jusqu'à domicile convaincre les récalcitrants, stimuler les hésitants, éviter à tous jusqu'à l'ennui d'un simple dérangement.

La clientèle n'a pas manqué de répondre à ces avances, et cela d'autant mieux que la masse des opérations traitées permettait au Crédit Lyonnais d'abaisser notablement les tarifs de l'ancienne banque et d'exercer ainsi dans l'intérêt du commerce une influence salutaire sur les conditions du crédit. Grâce à la concurrence qu'il a suscitée, les tarifs d'escompte se sont sensiblement adoucis, et c'est une des raisons pour lesquelles on ne saurait lui reprocher, sans injustice, comme on le fait souvent, de n'avoir pas secondé l'effort national et de s'être désintéressé des affaires nouvelles, sans jamais vouloir participer plus ou moins directement à leur création. Sans doute, au point de vue des tarifs de banque, tout ce qui pouvait être fait ne l'a pas été, et un avenir intéressant serait peut-être réservé à la maison qui, appliquant une autre idée de Boucicaut, pratiquerait à l'égard de tous le prix fixe et la marque en chiffres connus. Le public, quelque sollicitude que lui témoignent les établissemente de crédit, garde encore généralement cette impresssion que chacun doit se défendre avec quelque âpreté pour n'être pas moins bien traité que

son voisin. Le public français surtout irait, semble-t-il, plus volontiers à la maison où l'uniformité des tarifs donnerait satisfaction à son goût si profondément enraciné de l'égalité. Il va de soi qu'il ne s'agirait pas d'appliquer un même taux à des risques différents, mais de renoncer délibérément à toutes les commissions accessoires souvent inégales et d'une application obscure qui donnent fréquemment au client l'impression qu'on a abusé de son ignorance. Réserve faite de cette dernière considération, il faut reconnaître que l'influence de maisons comme le Crédit Lyonnais sur les conditions de banque a été, en définitive, très favorable au monde commercial et partant à l'intérêt public.

Ce n'est pas trop de tout cet avantage pour compenser les inconvénients qu'a pu avoir, pour certaines régions, l'absorption lente de tous les capitaux disponibles par des maisons comme le Crédit Lyonnais. Autrefois, en effet, les épargnes restaient là où elles s'étaient constituées, déposées dans des banques locales, lesquelles n'envoyaient guère au loin leurs disponibilités, préférant se contenter d'un revenu moindre pour conserver toujours une réserve en vue des périodes d'expansion. Les sociétés de crédit, grâce aux virements quasi instantanés qu'elles peuvent réaliser d'agence à agence, par l'intermédiaire de la banque de France, ne sont plus tenues de conserver qu'une réserve centrale. Elles nivellent uniformément la distribution du capital, de sorte que certaines régions ont pu se trouver peu à peu dépouillées de l'abondance ancienne tandis que d'autres étaient avantagées. Cette égalisation favorable sans doute à l'intérêt général, a donc certainement, ici ou là, rendu le crédit et les entreprises moins faciles. Cela est d'autant plus certain que le crédit distribué par les grandes sociétés n'a plus, comme dans les anciennes banques, un caractère vraiment personnel et patriarcal et que les alternatives de facilité et de resserrement sont singulièrement rendues plus brutales pour le commerçant et l'industriel, lorsqu'elles sont notifiées par un chef d'agence pouvant se

retrancher derrière les injonctions d'un siège lointain, au lieu de rester discutables d'homme à homme, comme entre le banquier local, maître de ses escomptes, et le client bien connu de lui.

Dans l'ensemble, d'ailleurs, on sait que les sociétés de crédit ne limitent pas aux frontières l'expansion de leurs disponibilités, qu'elles les répandent au dehors, et l'on doit penser que, si la France y gagne en hégémonie financière, elle y perd aussi certainement en facilités de crédit, le monde entier se trouvant appelé à profiter des capitaux qu'elle épargne avec une si régulière énergie morale. Cette nécessité d'expansion qu'a imposée l'accroissement même des ressources accumulées par les établissements comme le Crédit Lyonnais, n'a pas laissé que de poser certains problèmes nouveaux. Tirer d'un capital qui dépasse 2 milliards le profit maximum avec le minimum de risques est une tâche dont l'ampleur exige une organisation exceptionnelle, et notamment des moyens d'information aptes à éclairer la direction sur le coup de barre à donner au moment propice. M. Germain s'était rendu compte qu'il ne suffisait pas d'avoir la main ferme et le vouloir net pour y suffire. Il avait créé autour de lui de grands services centraux d'études financières, de contrôle des risques. de trésorerie, chargés de relever le point à chaque instant de la route et d'apercevoir à temps tous les écueils.

Ce vaste organisme, M. Germain n'était heureusement pas seul à le posséder à fond pour en avoir vécu toutes les étapes. Presque depuis sa fondation se trouvait à ses côtés un collaborateur modeste et sûr, M. Mazerat, jadis fondé de pouvoirs des établissements du Creusot, devenu d'abord directeur de la succursale de Paris, puis, directeur général. C'est à lui que les administrateurs ont immédiatement fait appel pour assumer, malgré son âge, la présidence agissante de leur conseil. M. Mazerat était resté jusqu'ici éloigné de la grande vedette, mais on savait toute la prudence avisée de ses conseils, et la confiance que lui témoignait le président défunt. Sous sa direction, le Crédit

Lyonnais, qui semble avoir passé l'ère des grandes initiatives, conservera certainement la primauté et le crédit indiscutables que son regretté fondateur lui a conquises.

*
* *

L'abondance des capitaux depuis quelques semaines est devenue vraiment exceptionnelle sur tous les marchés. A Berlin, l'escompte officiel a pu être ramené de 5 à 4 p. c., tandis qu'à Paris, malgré la faiblesse du taux libre, les arrivages d'or continuent d'être extrêmement importants.

En Bourse, les tendances sont restées très fermes. La Rente française, qui avait perdu le pair depuis de longs mois, vient de l'atteindre de nouveau dans ces tout derniers jours, le ministère nouveau inspirant confiance aux intérêts du marché. Des bruits de paix entre la Russie et le Japon circulant avec persistance, les fonds russes ont aussitôt enregistré quelques points de hausse, malgré les inquiétudes que peuvent causer les troubles sociaux réprimés à grand peine et prêts à renaître.

La ville de Paris a émis le 11 février un emprunt de 100 millions, facilement couvert et immédiatement absorbé par la petite épargne.

Les nouvelles obligations, au nominal de 400 francs amortissables en trente-cinq ans, et qui rapporteront 2 3/4 p. c. d'intérêt, soit 11 francs par an, étaient offertes au prix de 380 francs. Les nouvelles obligations, divisées en obligations entières et en quarts d'obligations, sont dotées de 400,000 francs de lots par an, divisés en deux tirages semestriels, qui auront lieu le 1er février et le 1er août de chaque année. Chacun de ces tirages comprendra : un lot de 100,000 francs, deux lots de 25,000 francs et 50 lots de 1,000 francs. Le premier tirage aura lieu le 1er août prochain.

A plusieurs reprises, il a été question d'un nouvel emprunt

PAIR.	CHANGES (à vue).	5 Janv.	12 Janv.	19 Janv.	26 Janv.	2 Févr.	9 Févr.
	DE PARIS SUR						
100	Belgique.	0 1/4 perte	0 3/16 perte	0 5/16 perte	0 3/8 perte	0 5/16 perte	0 1/4 perte
100	Suisse.	0 5/16 »	0 3/8 »	0 3/8 »	0 5/8 »	0 7/16 »	0 7/16 »
100	Italie . . .	Pair.	0 1/32 »	0 3/32 »	0 1/8 »	0 1/8 »	0 1/8 »
25.22	Londres (chèques .	25.14	25.14	25.13	25.14	25.15	25.165
518.13	New-York.	515.50	515	514.50	514.50	514	515
123.50	Berlin.	122.96	122.80	122.77	122.83	122.71	122.77
500. »	Espagne (versement)	373.50	379	376	378.50	379.50	380
560. »	Lisbonne	479.75	481.77	486.82	490.86	495.91	498.94
266. »	St-Pétersbourg. . .	265.12	263.61	263.10	263.10	263.10	263.61
	DE LONDRES SUR						
1s.4	Bombay.	1s.4 1/16	1s.4 1/16	1s.4 1/16	1s.4 1/16	1s.4 1/32	1s.4 1/32
	Shanghaï	2s.9 1/8	2s.9	2s.9 3/8	2s.9 5/8	2s.8 7/8	2s.8 7/8
	Yokohama (4 mois).	2s.0 1/4	2s.0 1/4	2s.0 1/4	2.0 1/4	2s.0 1/4	2s.0 1/4
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77.10 1/2	Or	77.9 3/4	77.10	77.9 7/8	77.10 1/2	77.10 1/4	77.9
	Argent	28 3/16	27 9/16	27 7/8	28 3/16	27 15/16	28 1/4

Places.		5 Janv.	12 janv.	19 janv.	26 janv.	2 févr	9 févr.
Paris	Escompte officiel	3	3	3	3	3	3
	Marché libre	2 7/8	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/4
Londres	Escompte officiel	3	3	3	3	3	3
	Marché libre	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 1/2	2 3/4	2 1/2
Berlin	Escompte officiel	5	4	4	4	4	4
	Marché libre	2 3/4	2 1/2	2 1/2	2 3/8	2	2
New-York (time money)		3 1/4	3 1/2	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Bruxelles (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Amsterdam (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Banques suisses (Escompte officiel)		4 1/2	4 1/2	4	4	4	4

MARCHÉS ET VALEURS.	3 janv	10 janv.	17 janv.	24 janv.	31 janv.	7 fév.
Paris.						
Rente 3 p. c. perpétuelle	98.025	97.925	98.12	97.975	98 725	99 525
Russe 4 p. c. consolidé	89	88 40	88 40	85.75	88.20	88 60
Rente italienne 4 p. c.	105 50	104	104 15	103.85	104 05	104 40
Espagnole extérieure 4 p. c.	90 75	90.75	91 80	90.65	91.57	91 70
Turc unifié 4 p. c.	88 20	88.20	89.32	88.30	89.20	89
Crédit lyonnais	1,166	1,167	1,175	1,153	1,143	1,152
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,282	1,269	1,307	1,290	1,285	1,295
Banque ottomane	593	593	599	595	593	597
Chemins de fer du Nord	1,800	1,770	1,768	1.750	1,765	1,780
Métropolitain de Paris	580	580	586	581	587	587
Suez	4,545	4,530	4.545	4,529	4,559	4.620
Thomson-Houston	847	853	875	868	878	901
Bruxelles.						
Belge 3 p. c. 1re série	99.80	99.75	99 80	99 775	98 80	98 80
Lots du Congo	77	78.75	78 75	77 75	78.25	79.75
Banque de Bruxelles	1,020	1 015	1 008	1,010	1,005	1,005
Cockerill	1,599	1,625	1,650	1,630	1,602.50	1,586
Charbonnages Nord de Charleroi	2,100	2,075	2,100	2,115	2 137 50	2,137.50
Id. Monceau-Fontaine	4,915	4,900	4,955	5,100	5,050	4,900
Vieille-Montagne	832.50	840	848	841.25	840	837 50
Haut Congo (ord.)	1,211	1 185	1,232,50	1,207.50	1,181 50	1,107 50

Londres.						
Consolidés 2 1/2 p. c.	88.87	88.43	88 37	87.93	88.81	88.68
Egypte unifiée	105	104 75	105.25	105.25	105 50	105 75
Japonais 99 4 p. c.	77.62	76 50	77 25	78 50	80 12	80.25
Brighton	127.25	127 50	128 25	127.50	129	129 50
Great Western	142	141 50	142	141	141 75	141 25
Rio Tinto (ord.)	63	62.75	63.37	62 12	62.68	62 75
de Beers (ord.)	18	17 87	17 87	17.87	17 37	17 75
Robinson	10 25	10.12	10.12	10	10.12	10.25
Berlin.						
Prussien 3 p. c.	90 10	89.80	90	89 60	90.25	90 50
Disconto	194 25	194 50	194	189.50	192	192 75
Deutsche Bank	237 90	237.10	236.90	234 30	237 50	239.25
Bochum	236	243	236	235.62	240 25	241.75
Allgemeine Elektricitäts	231	231.50	236 10	229 25	232 50	234 90
Nobel Dynamite Trust	195 37	193	195	193	193.50	193 75
Rome						
Rente 4 p. c.	103.875	104.07	104 07	103.80	104 45	104.65
Banque commerciale	830	833	833	826	833 50	840
Chemins méridionaux	752	742	742	756	755	755
New-York.						
États-Unis 4 p. c nouveau	130.75	131	131.50	131.25	131 50	131
Chemins Pennsylvania	139.25	137.37	137.37	135.87	138	140
Id. New-York central	143 37	143 50	14 350	142 75	148.87	147 75
U. S. Steel Corporation (ord.)	30 62	29.50	30	27.75	30.87	30.75
Amalgamated Copper	74	73.25	74 87	73.12	74.62	73 87

ottoman en vue duquel des pourparlers sont engagés entre la Porte et la Banque Ottomane : mais la conclusion définitive n'en a pas encore été annoncée.

L'abaissement du prix de l'argent sur les différents marchés a d'abord entraîné le rapatriement en France de capitaux placés au dehors : ce courant assez important s'est naturellement accompagné d'une faiblesse générale de la cote des changes. Puis le taux à Paris ayant faibli davantage, un mouvement inverse s'est produit causant une reprise sur le prix des principales devises.

A. AUPETIT.

CHRONIQUE AGRICOLE

JERSEY.

L'île de Jersey (1) forme, avec les îles Guernesey, d'Aurigny, de Sercq, de Herm et de Jethou ce que les Français appellent l'Archipel Normand et les Anglais les Channel Islands. Ce groupe d'îles est disséminé sur le pourtour de la pointe du Cotentin et semble, avec sa barrière de récifs, défendre, sur ce point, la côte française.

Jersey est un des grands centres d'attraction pour les touristes de l'Europe entière qu'elle captive par sa végétation luxuriante et par ses paysages grandioses. Ce sont au Sud, les baies de Saint-Hélier et de Saint-Aubin ; à l'Est, le vieux château fort de Montorgueil ; au Nord et à l'Ouest, de hautes falaises rocheuses, aux formes bizarres et creusées de grottes merveilleuses ; enfin, à l'extrême Ouest, l'impressionnante Pointe de la Corbière, qui s'avance bravement dans la mer à la rencontre de la tempête. Mais Jersey mérite mieux que l'admiration du touriste banal amené par une agence quelconque. Cette île minuscule, longue d'une vingtaine de kilomètres et large de six kilomètres environ, avec une superficie de 11,600 hectares, est un petit monde à part, une espèce de microcosme, capable d'intéresser vivement l'homme de science à quelque branche qu'il appartienne.

(1) Je ne m'occupe, dans cette revue, que de Jersey, bien que les autres îles soient également très intéressantes. J'ai eu l'occasion de la visiter, en 1904, avec l'excursion agricole annuelle organisée par l'Association des ingénieurs sortis de l'Institut agricole de l'État, à Gembloux ; un excellent compte rendu de cette excursion, par M. Gaspart, a paru dans les *Annales de Gembloux*, année 1904.

Le géologue et le géographe peuvent relever ici un changement notable dans la configuration des terres, produit pendant la période historique. Avant l'an 709, Jersey faisait partie du continent européen; un simple petit ruisseau d'eau salée la séparait de la Gaule. En 709, la mer fit irruption dans les terres et creusa entre Jersey et le continent un détroit large de 20 kilomètres environ, mais peu profond et parsemé d'écueils. C'est le détroit de la Déroute.

Cependant l'attention du géologue pourra être captivée beaucoup plus longtemps. Toute la côte Ouest, battue par les tempêtes, et surtout l'admirable Corbière, présentent un champ magnifique et grandiose pour l'étude de l'action destructive de la mer. Partout celle-ci brise, émiette et broie le dur granit qui constitue le soubassement de l'île.

Mais à coté de cette destruction brutale de la roche ignée le long de la côte, il est possible, sur la terre ferme, d'étudier une destruction lente de la même roche et la formation, au dépens de celle-ci, d'un sol arable de valeur très variable. Dans toutes les expositions à l'abri des pluies battantes et là, où la pente n'est pas exagérée, un sol assez profond et fertile a pu se former et se conserver. Mais ailleurs, et surtout dans l'Ouest, où le vent fait obstacle à l'établissement de la végétation fixatrice du sol, celui-ci a été lavé, lévigé par les eaux météoriques. Là, le plateau de *Qu'en vais*, aride, dénudé et pauvre, contraste singulièrement avec le reste de l'île, tout resplendissant de la plus riche parure végétale. Une partie de la terre fine enlevée aux plateaux élevés s'est déposée ça et là, dans les criques, au niveau de la mer, et a donné naissance à un sol d'une fertilité exceptionnelle. Telle est la Grève de l'Etacq, à l'ouest. On rencontre donc ici, provenant d'une même roche, par un processus très simple, toute une série de terrains, allant du sol aride au sol le plus fertile.

Le météorologiste trouvera à Jersey quelques points très intéressants à noter. L'île est inclinée du Nord au Sud, et, abritée

contre la bise, elle se chauffe littéralement au soleil. D'un autre côté, elle reçoit l'action directe du courant d'eau chaude que le Gulf Stream amène du Golfe du Mexique sur la côte européenne. Par suite de ces deux causes, le climat de l'île se trouve considérablement plus chaud qu'on ne pourrait le prévoir. L'hiver n'y amène que des gelées modérées et assez rarement de la neige, qui, dans tous les cas, n'y persiste pas longtemps. Par contre, les chaleurs de l'été sont modérées également, car le voisinage immédiat de la mer empêche toute élévation considérable de la température.

De cette situation privilégiée par rapport au sol, en général, et au climat, résulte une végétation particulièrement active qui fait l'admiration de tous les touristes. Le botaniste relèvera, lui, un singulier mélange de plantes du Nord et de plantes du Midi : palmiers, figuiers, eucalyptus, araucarias du Chili, aloès-agaves croissent en plein air ; les camélias sont énormes et fleurissent dès la fin de mars ; des haies entières de fuchsias et de glycines constituent aux propriétés de superbes clôtures. A ce point de vue particulier, le parc du Manoir de Rozel mérite une mention spéciale ; c'est une véritable merveille.

Si nos yeux quittent le sol pour se porter vers les habitants, de nouveaux sujets d'études se présentent à nous.

L'historien retrouve ici le dernier lambeau du puissant duché fondé à l'Ouest de la France par Rollon, le Normand. A la suite de la conquête de l'Angleterre, faite par un successeur de Rollon, Jersey se trouva rattachée à ce dernier pays. Mais cette liaison est bien particulière et, en réalité, l'île possède le *self government* le plus étendu. Elle n'a pas de représentant à Westminster et elle vote elle-même des lois qui peuvent rester en vigueur pendant trois ans sans recevoir l'approbation du gouvernement anglais. Après ce délai, si la ratification n'est pas intervenue, un nouveau vote rend à la loi caduque une nouvelle vigueur. Les États de Jersey gardent jalousement cette indépendance et sont

toujours prêts à rappeler que Jersey n'a pas été conquise par l'Angleterre, mais qu'elle faisait, au contraire, partie du domaine de Guillaume le Conquérant.

Le fond de la population paraît être celtique; beaucoup de noms plus ou moins francisés rappellent la Bretagne voisine. Cette population abandonna autrefois sa langue pour un idiome roman et à l'heure actuelle, un nouveau changement est en train de se produire. Bien que la langue française continue à être officielle, la langue anglaise fait tous les jours de nouvelles recrues. En réalité, plus de la moitié de l'île est maintenant anglaise.

Quand on examine l'organisation politique et le mouvement social de l'île, on ne peut qu'être frappé de la similitude à peu près complète que présente Jersey, pays celtique, avec les pays germaniques. La législation paraît, au premier abord, très conservatrice, mais, en réalité, elle ne fait obstacle à aucun progrès. Les innovations s'introduisent d'elles-mêmes, sans bruit et sans soubresauts. La féodalité, par exemple, s'y est éteinte lentement et à l'heure actuelle, s'il existe encore des manoirs seigneuriaux (Rozel, Saint-Ouen, etc.) leurs propriétaires ne jouissent plus d'aucun privilège politique.

Sous le rapport du développement social, on serait tenté, d'après ce qui précède, d'attribuer au détroit de la Déroute, qui sépare Jersey de la France, une largeur incomparablement plus grande que celle qu'il a en réalité. Le sociologue, pour peu qu'il soit favorable aux idées de E. de Laveleye, ne verrait-il pas dans ce contraste si frappant entre des peuples voisins, de même race et de même langue, une influence de la Réforme qui s'implanta à Jersey et s'y maintint victorieusement?

Chacun des points que nous venons d'effleurer pourrait faire l'objet d'une étude attrayante, mais ce serait là sortir du cadre de cette revue et du domaine qui m'est assigné, qui d'ailleurs présente, lui aussi, un intérêt considérable.

En dehors du commerce amené par les 50,000 touristes qui

visitent l'île annuellement, l'agriculture est la seule ressource de Jersey, car on ne peut attribuer qu'une très faible valeur dans la production à ses pêcheries, à ses quelques poteries et à ses fabriques de bière condensée pour les pays chauds. Si l'on se rappelle que l'île nourrit 54,500 habitants, soit 470 par kilomètre carré, que partout le bien-être, et même la richesse, frappent les regards du voyageur, la conclusion s'impose immédiatement que l'on doit rencontrer ici une production agricole particulièrement intense. Tel est bien le cas et très peu de contrées pourraient rivaliser sur ce point avec Jersey.

Nous avons fait connaissance précédemment avec les conditions naturelles qui régissent la production agricole dans l'île : un climat relativement chaud et tempéré, et un sol, en général, très fertile. Mais la liberté, le développement complet des intelligences, ont permis, en outre, d'utiliser au maximum ces présents de la nature.

Sur la surface de 11,600 hectares que comporte l'île, 8,000 hectares, en chiffres ronds, sont en culture. Le restant est occupé par les falaises, par les versants trop abrupts des vallées, et surtout par les landes du plateau de Qu'en vais, sur la côte Ouest. Il n'y a pas de doute qu'il serait possible d'étendre le domaine cultivé en protégeant l'intérieur du pays par un rideau de résineux de quelques centaines de mètres de largeur le long de cette côte.

Jersey est un pays de petite culture ; la terre est très divisée. Les statistiques accusent un total de 1,953 exploitations agricoles. Ces exploitations se répartissent comme suit en 1904 :

De 2 à 11 vergées (1)	De 11 à 112 vergées	De 112 à 675 vergées
667	1,282	4

Un tiers de la surface environ (exactement 14,583 vergées) est cultivé par les propriétaires, le reste, soit 28,821 vergées, est ex-

(1) 1 vergée = 16 ares 187.

ploité par locataires. Les loyers sont très élevés. Ils ne descendent pas en dessous de 400 francs et atteignent parfois 1000 fr. à l'hectare. La moyenne peut être estimée à 600-650 francs.

Les cultures, d'après les statistiques de 1904, se répartissent comme suit :

Froment	2,016	vergées
Avoine	2,136	»
Orge et seigle	318	»
Fèves et pois	59	»
Pommes de terre	18,790	»
Navets et betteraves	555	»
Choux	74	»
Luzerne	265	»
Légumes	372	»
Divers	511	»
Trèfle et sainfoin	11,832	»
Prairie fauchée	2,127	»
Prairie pâturée	4.279	»
Jachères	61	»
Plantations fruitières	2,648	»
Côteaux	2.996	»

En inspectant cette statistique, le caractère spécial de la culture de Jersey saute immédiatement aux yeux ; il y a prédominance de la culture de la pomme de terre et de la production herbagère. La première occupe à elle seule les deux septièmes de la surface exploitée. Les céréales ne s'étendent que sur un dizième de cette surface, le restant étant consacré aux plantes fourragères. Jersey fait donc de la pomme de terre et du bétail. Chacune de ces spécialités mérite un examen approfondi.

Commençons par la pomme de terre.

Les Jersiais sont des maîtres dans cette culture et, s'ils jouissent d'un climat spécial et particulièrement favorable, ils ont su, de leur côté, faire tout leur devoir comme producteur.

La préparation du sol destiné à recevoir la pomme de terre a lieu à l'automne. Elle se fait à une très grande profondeur et

comme la terre est compacte, ce travail exige une forte dépense de force. A l'Etacq, on emploie un attelage de 6 chevaux pour traîner la charrue.

On applique des quantités énormes d'engrais; un des grands cultivateurs de l'île indique comme fumure : 75,000 kilogrammes de fumier tous les deux ans et, annuellement, 1,250 kilogrammes de superphosphate, 400 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque et 200 kilogrammes de sels potassiques. Dans beaucoup d'endroits, une fraction du fumier est remplacée par le goëmon que l'on récolte en énormes quantités à marée basse et que l'on sèche.

La plantation se fait à partir de la fin janvier, mais surtout en février. L'écartement admis entre les plants est excessivement réduit ; il est de $0^m.35 \times 0^m.30$.

Le choix des plants est particulièrement soigné. Il se fait au moment de la récolte. Les tubercules moyens, provenant de plantes remarquables par leur production, sont placés dans des caissettes en bois. Celles-ci sont ensuite remisées dans une grange ou un hangar. Les plants verdissent rapidement. Vers le mois de novembre, on les range dans les caissettes, la couronne en haut, pour assurer un développement rapide des bourgeons et une bonne direction des pousses. Le tout est remisé dans un local à l'abri de la gelée.

Par cette manière d'opérer, on gagne un temps assez considérable pour le développement du tubercule.

Bien que la pomme de terre revienne très souvent sur elle-même, — certains champs portent pommes de terre sur pommes de terre depuis vingt ans, — on ne s'occupe guère de la « maladie » (*Phytophthora infestans*) qui fait parfois cependant des ravages assez considérables.

L'arrachage, qui commence en mai et parfois en avril, se fait à la main par des ouvriers bretons. On emploie à ce travail 3,000 à 4,000 ouvriers auxquels on paye 150 à 200 francs l'hectare. Ce prix porte la journée des ouvriers à 5-6 francs.

Les rendements sont très variables naturellement. Au début de la campagne, ils ne dépassent pas parfois 10,000 kilogrammes à l'hectare, mais on cite des récoltes, faites en juin, ayant atteint 55,000 kilogrammes à l'hectare. En moyenne, le rendement doit être évalué à 20,000 kilogrammes environ de tubercules marchands.

Les pommes de terre convenant pour le marché sont placées, sur le champ même, lors de la récolte, dans des tonneaux en bois de la contenance d'un « cabot », soit 40 livres, et conduites immédiatement au port de Saint-Hélier, où elles sont vendues aux courtiers anglais et embarquées directement pour Londres.

Tout cela produit pendant les mois de printemps un mouvement extraordinaire dans les campagnes et sur les quais de Saint-Hélier. Devant cette animation et ce commerce si intenses, l'étranger connaissant la faible étendue de l'île, reste surpris et, s'il est quelque peu au courant des questions agricoles, il se refuse presque à croire au témoignage de ses yeux.

Que représente comme valeur cette production de pommes de terre? La statistique suivante indique le poids et la valeur des tubercules embarqués à Saint-Hélier depuis 1883.

Années.	Tonnes (anglaises).	Valeur. Liv. st.	s.	d.
1883	36,468	262,472	3	4
1884	53,655	375,841	18	0
1885	48,524	319,464	3	4
1886	64,820	309,155	6	11
1887	50,073	423,888	18	10
1888	60,988	242,109	11	8
1889	52,700	264,153	15	0
1890	54,109	293,681	9	2
1891	66,810	487,642	1	8
1892	66,332	376,535	15	10
1893	57,762	327,366	13	4
1894	60,605	462,895	10	5
1895	54,290	359,989	4	6
1896	64,583	435,192	0	6
1897	53,555	402,274	9	11

Années.	Tonnes (anglaises).	Valeur. Liv. st.	s.	d.
1898	56,227	338,269	0	0
1899	65,040	330,421	0	0
1900	54,012	445,872	0	10
1901	51,750	320,901	15	0
1902	66,625	387,364	5	0
1903 (1)	47,530	475,888	17	6
1904	52,849	233,289	9	6

En vingt-deux années, Jersey a donc expédié en Angleterre des pommes de terre pour une somme totale de 7,674,680 liv. st., soit, en chiffres ronds, par année, 350,000 liv. st. ou 8 millions 750,000 francs. En admettant une surface emblavée en pommes de terre égale à celle indiquée par la statistique de 1904, soit 3,000 hectares, l'exploitation des pommes de terre représente une somme de 3,000 francs à l'hectare. Si l'on reporte ce produit à l'étendue totale cultivée, on arrive à un rendement de 1,100 francs à l'hectare !

Il est bon de noter que ces chiffres sont encore loin de représenter la valeur de la production totale des pommes de terre; ils ne se rapportent qu'à l'exportation et une portion, non négligeable, du produit est absorbée par les habitants de l'île et par les ensemencements.

La statistique que nous venons de rapporter montre que le tonnage total des tubercules est relativement assez fixe, mais qu'il est loin d'en être de même de la valeur de la marchandise. D'une année à l'autre, on relève des différences allant du simple au double. A quoi sont dues ces différences? Le tableau suivant, qui indique pour les années 1903 et 1904 l'allure du marché à Saint-Hélier, est explicite à cet égard :

(1) A partir de 1903, les poids indiqués sont les poids nets; pour pouvoir les comparer aux années précédentes, il faut y ajouter environ 13 p. c.

Date de l'embarquement.	Poids nets.	Prix moyen de la semaine.			Valeur totale de la semaine.		
1903.	Tonnes.	Liv. st.	s.	d.	Liv. st.	s.	d.
1 avril au 2 mai . .	175	23	8	0	4,050	0	0
11 mai au 16 mai . .	525	16	0	8	8,417	10	0
11 — 16 — . .	1,700	15	5	6	25,967	10	0
18 — 23 — . .	3,120	13	6	6	41,574	0	0
25 — 30 — . .	4,100	13	0	0	53,300	0	0
1 juin au 6 juin . .	7,300	10	12	4	77,501	13	4
8 — 13 — . .	10,025	9	4	2	92,313	10	10
15 — 20 — . .	6,770	10	1	6	68,207	15	0
22 — 27 — . .	8,800	8	19	10	79,126	13	4
29 juin au 4 juillet .	3,500	5	4	0	18,200	0	0
6 juillet au 11 juillet .	1,350	5	15	4	6,434	10	0
13 — 25 — .	165	4	11	0	750	15	0
	47,530				475,888	17	6
1904.							
2 mai au 14 mai . .	100	28	12	0	2,860	0	0
16 — 21 — . .	650	16	5	0	10,562	10	0
23 — 28 — . .	3,640	11	9	8	41,799	6	8
30 mai au 4 juin . .	7,204	6	1	4	43,704	5	4
6 juin au 11 juin . .	11,250	3	13	8	41,437	10	0
13 — 18 — . .	10,900	2	16	4	30,701	13	4
20 — 25 — . .	9,300	2	5	6	21,157	10	0
27 juin au 2 juillet .	6,625	3	0	8	20,095	16	8
4 juillet au 9 juillet .	2,625	3	2	10	19,046	17	6
11 — 16 — .	500	3	9	4	1,733	6	8
18 — 23 — .	55	3	9	4	190	13	4
	52,849				233,289	9	6

Au début de l'arrachage, les prix par unité sont excessivement élevés, mais ils tombent rapidement. En juin, Jersey doit lutter sur le marché de Londres avec la concurrence d'autres producteurs et particulièrement, avec la Bretagne, où les frais de production sont beaucoup moindres. Il s'agit donc, pour les agriculteurs, d'arriver tôt sur le marché avec leurs récoltes. C'est pourquoi ils emploient les méthodes que nous avons indiquées tantôt. Il est impossible de faire mieux, mais il suffit d'une gelée tardive, d'un accident météorologique quelconque, pour détruire l'effet de tout ce travail et, pour peu que les conditions

soient plus favorables dans les pays concurrents, l'année devient mauvaise. C'est le cas de 1904. Comme les charges de la culture sont extraordinairement élevées à Jersey, ces années à faible produit argent sont très durement ressenties par l'agriculteur.

Quel bénéfice ce dernier peut-il retirer bon an mal an de sa récolte de pommes de terre? Il est assez hasardé de répondre à cette question sans avoir fait une longue enquête sur les lieux. Cependant, se basant sur de nombreux renseignements recueillis au cours du voyage d'études que nous avons fait en commun, M. Gaspart, agronome de l'État belge, établit comme suit le bilan de cette culture. En dépenses : loyer, 600 francs; labour et plantation, 150 francs; semence, 700 francs; fumier et engrais, 700 francs; arrachage, 250 francs; total, 2,400 francs l'hectare. En recettes : 3,000 francs l'hectare. Il resterait donc un bénéfice de 600 francs par hectare. Ce chiffre est notablement dépassé dans les bonnes années, mais il peut se réduire à très peu de chose dans les mauvaises. Dans ces conditions, on comprend très bien les plaintes véhémentes qui s'élèvent alors dans l'île entière.

Passons maintenant à l'autre grande spécialité de l'île; la production herbagère. Ici, les faits à relever sont plus intéressants encore que les précédents.

Le climat de l'île est très favorable à la production herbagère; la température est relativement élevée, l'air est constamment humide, les pluies sont régulièrement réparties, il n'y a pas de forte gelée, ni de sécheresse persistante pour compromettre les récoltes. Aussi rencontre-t-on à Jersey une population animale exceptionnellement dense. La statistique de 1904 renseigne :

Chevaux et poulains employés à l'agriculture	2,256	
Vaches ou génisses pleines ou en lactation	6,256	11,553
Autres bêtes bovines	5,298	
Moutons	218	
Porcs	6,441	

Pour comparer ces chiffres avec ceux qui se rapportent à la

Belgique, nous les calculerons par 100 hectares de terre en culture.

	Jersey.	Belgique (1903).
Chevaux agricoles.	28	14
Bêtes bovines	144	99
Porcs	80	68

Le cheval ne fait l'objet d'aucune spéculation importante et ne présente aucun intérêt. Il en est de même du porc, bien que cependant la façon dont il est tenu dans les fermes que j'ai visitées puisse être donnée comme modèle à la plupart des agriculteurs de notre pays.

Tout l'intérêt se concentre sur l'espèce bovine. C'est que Jersey, pays minuscule perdu au milieu de la mer, possède une race bovine particulière qui est reconnue par les cultivateurs du monde entier comme étant la meilleure comme productrice de beurre. Cette race est le produit même du sol et du climat de l'île. Elle a été, de temps immémorial, tenue à l'abri de toute infusion de sang étranger et elle a subi une sélection aussi sévère que sagace.

Pour empêcher avec certitude le croisement, la loi de Jersey elle-même intervient et prohibe d'une façon absolue l'introduction du bétail étranger non destiné à la boucherie. L'animal amené vivant de l'extérieur est dirigé immédiatement sur l'abattoir, qui se trouve sur le quai même de Saint-Hélier et il ne peut, sous aucun prétexte, être conduit ailleurs.

Quant à la sélection, elle est comprise pratiquement d'une façon admirable par le cultivateur lui-même, et savamment conduite par la *Royal Jersey Agricultural and Horticultural Society*.

Cette société, créée en 1833, a institué un *Herd Book* en 1866. Dans ce *Herd Book*, on inscrit tous les animaux nés de parents inscrits, mais cette inscription n'est d'abord que provisoire; elle ne devient définitive qu'après un examen sévère des animaux quant à leurs qualités.

Les chiffres suivants, extraits du rapport de 1904, montrent combien ce travail de sélection est fait sérieusement :

	Animaux enregistrés.		Animaux admis.	
Années.	Taureaux.	Génisses.	Taureaux.	Vaches
1896.	236	1,245	160	500
1897. . . .	141	1,260	141	443
1898. . . .	238	1,214	155	523
1899.	277	1,257	169	473
1900.	280	1,241	166	450
1901. . . .	238	1,360	144	535
1902. . .	644	2,669	150	620
1903.	462	1,479	180	576
1904. . . .	322	1,581	184	602

Toutefois, le ***Herd Book*** n'est pas exclusif et des animaux non inscrits mais ayant obtenu certaines récompenses dans les concours peuvent être admis. Lorsque les animaux sont vendus, la Société délivre, sur demande, des certificats d'origine ou des pedigrées complets. En 1904, on a délivré 601 certificats.

Outre son ***Herd Book***, la Société emploie, comme moyens d'action sur l'élevage, de nombreux concours. Chaque année, il y a un ou deux concours préliminaires dans chaque paroisse. Les animaux qui ont été reconnus bons sont ensuite présentés aux grands concours que la Société organise à Saint-Hélier dans de magnifiques locaux dont elle est propriétaire.

Il y a annuellement plusieurs grands concours et constamment l'organisation de ceux-ci est améliorée. Anciennement, l'appréciation des animaux était faite empiriquement d'après leur conformation. Cette méthode a été perfectionnée par l'admission d'une échelle de points, échelle permettant un jugement plus méthodique des qualités de l'animal. Depuis 1893, à l'instigation de la ***English Jersey Cattle Society***, ce système a encore été amélioré par l'établissement de concours où le classement est basé sur le rendement même des animaux. Cette méthode présente évidemment une très grande supériorité sur l'ancienne.

Chaque année, il y a deux concours beurriers (*Butter test*), l'un au printemps, l'autre en automne. Les animaux présentés au concours sont amenés à Saint-Hélier, où ils sont soignés par les propriétaires eux-mêmes, sous la surveillance d'agents de la Société. La mulsion est faite par ceux-ci et la première traite ne compte pas pour le concours. On récolte ensuite le lait de 36 heures, on l'écrème mécaniquement, puis on baratte la crème. On détermine le poids de lait et le beurre obtenu et on examine la qualité de ce dernier. Pour égaliser les chances, on a établi une fois pour toutes une correction pour le temps écoulé entre le début de la lactation et le jour de l'essai. La société anglaise attribue des prix pour ce concours et la société jersiaise confère des certificats de mérite aux animaux les meilleurs.

Ces concours sont très suivis; en 1904, les séances de mai et d'octobre ont réuni 157animaux, dont93 ont été jugés dignes de récompenses.

Un concours de l'espèce est ouvert également pour les taureaux. Chacun des animaux présentés doit être accompagné de quatre de ses descendants femelles en lactation et le classement se fait d'après les qualités de ces derniers.

Les sommes allouées comme prix pour tous ces concours sont assez élevées. Elles sont fournies par l'État, par la Société agricole et par les personnes s'intéressant à l'amélioration du bétail jersiais. En 1905, par exemple, 5,700 francs seront distribués sous forme de prix. Il faut ajouter à ceci un certain nombre de médailles et d'objets d'art.

Voilà pour le rôle de la Société. Passons à celui du cultivateur.

On a vu précédemment par l'étendue consacrée à la production fourragère que le cultivateur jersiais donne toute son attention à l'alimentation de son bétail. Il produit lui-même une bonne partie des aliments dont il a besoin et on peut même ajouter que, par les soins qu'il donne à ses pâtures, et par ses cultures de

plantes légumineuses, il assure à ses animaux des fourrages très riches. Il se procure, en outre, les aliments concentrés les plus divers pour compléter ses approvisionnements.

Les animaux sont tenus en pâture pendant toute la bonne saison; en hiver, ils sont rentrés dans des étables bien construites et bien entretenues. Au moment de notre visite, en juin, les étables avaient subi un nettoyage en règle. Nous avons rencontré des fermes avec des abreuvoirs automatiques, mettant l'eau à la disposition des animaux d'une façon constante.

Enfin, nous avons fait encore une autre remarque, que l'on serait heureux de pouvoir faire partout. Le cultivateur jersiais traite son bétail avec douceur, on pourrait presque dire avec amour; il lui accorde des soins que l'on ne donne ailleurs qu'aux animaux de grande valeur. Aussi c'est avec orgueil qu'il le montre à l'étranger.

Maintenant que nous avons vu dans quel milieu s'est développée la vache jersiaise, il convient, pour être complet, de la décrire sommairement. Elle est petite de taille; elle ne dépasse pas 1^{m}.20 à 1^{m}.30 et son poids oscille autour de 300 kilogrammes. Sa robe est très variable, allant du jaune clair, couleur froment, au brun très foncé, mais sa conformation présente la plus grande uniformité. Cette conformation, qui est celle de la vache laitière type, est caractérisée par une grande réduction du squelette et du système musculaire. Tous les os sont très minces, mais, par suite de l'absence de masses charnues, ils se dessinent nettement en dessous de la peau par des angles bien marqués. Ajoutez à cela un pis énorme, hors de toute proportion avec la taille de l'animal, et une tête fine, courte, sèche éclairée par de grands yeux doux, et le portrait de la vache jersiaise est terminé. La figure d'ensemble est pleine de légèreté élégante et rien n'est plus gracieux qu'un troupeau de vaches jersiaises paissant sur un côteau et entrevu à travers les branches des arbres qui bordent tous les chemins de ce pays.

La tuberculose bovine est inconnue à Jersey.

La vache jersiaise est la première productrice de beurre du monde entier. Quelques chiffres suffiront pour confirmer cette assertion. Au concours beurrier de mai 1904, on a constaté les rendements suivants par 24 heures :

Moyenne de	Jours de lactation.	Lait.	Beurre.	Rapport du lait au beurre.
66 vaches primées. .	141	15.00 kil.	0.910 kil.	16.18
93 vaches présentées.	136	14.24 —	0 769 —	18 36

La moyenne de la production en beurre de la vache jersiaise oscille autour de 200 kilogrammes par an, mais on cite certains animaux exceptionnels qui atteignent 300 kilogrammes, c'est-à-dire qui produisent l'équivalent de leur poids en beurre !

Naturellement, la race de Jersey, qui est spécialisée d'une façon absolue comme productrice de beurre, est la plus mauvaise que l'on puisse trouver pour la production de la viande. Son rendement à l'abatage est dérisoire et sa viande est jaunâtre, sèche et de saveur spéciale peu agréable.

La vache jersiaise ne convient donc que pour la production du beurre. Tous les pays, où cette industrie est prépondérante, l'envient à Jersey et essaient à prix d'or de l'introduire chez eux. En outre, dans certaines contrées, en Angleterre particulièrement, la vache jersiaise a les honneurs du sport. Tout cela produit une demande très intense de bétail; aussi les dirigeants du *Herd book* de Jersey ne sont-ils pas sans appréhension sur l'avenir de la race, et ils se demandent s'il ne sera pas nécessaire de prendre des mesures pour conserver les meilleurs reproducteurs.

L'exportation de bétail se fait vers tous les pays du monde. Depuis quelques années, après des essais nombreux, le Danemark achète des animaux à Jersey (613 vaches en 1903 et 398 en 1904). En moyenne, on estime l'exportation annuelle à 1,500 animaux, soit 13 p. c. de l'effectif total de l'île.

Les prix de vente sont nécessairement très variables, suivant l'âge des animaux, leurs qualités, et aussi suivant... l'acheteur. L'Américain du Nord paie les prix les plus élevés. Les prix varient entre 250 et 12,500 francs. Un taureau ou une vache de qualité moyenne se paie de 750 à 1,000 francs.

Voilà pour les deux grandes branches de la production agricole à Jersey, mais il existe encore des points nombreux pleins d'intérêts. Force nous est de nous limiter. Nous mentionnerons cependant que l'action de la Société agricole s'étend encore sur l'élevage du cheval, sur la fabrication du beurre même, sur la préparation du cidre, etc., par des concours spéciaux auxquels des prix assez importants sont attribués.

Chaque ferme traite le lait qu'elle produit et c'est avec une véritable satisfaction que l'on visite les locaux qui sont affectés à la fabrication du beurre. Tout est resplendissant de propreté et sur les portes des laiteries on lit des inscriptions comme celles-ci : Entrée interdite ou Défense de fumer.

Les cultures dérobées se font sur une grande échelle, la pomme de terre étant souvent suivie, la même année, d'une culture fourragère. A l'Estacq, nous avons même vu l'orge succéder immédiatement à la pomme de terre hâtive et, après cette orge devait venir une plante fourragère, le tout en une seule année!

En terminant, nous devons consacrer quelques lignes à l'horticulture, qui est en grand honneur à Jersey, moins cependant qu'à Guernesey.

L'île possède une dizaine de grands établissements d'horticulture qui s'adonnent à la culture florale et à la culture des primeurs. Le plus important de ces établissements est celui de M. Bachford, dont les serres, larges de 10 mètres, couvrent une superficie d'une dizaine d'hectares. Ces serres sont consacrées à la production de la vigne, du melon, de la tomate surtout et de la pomme de terre. Celle-ci est récoltée en mars et la tomate toute l'année, sauf pendant les mois de janvier et de février.

M. Bachford possède, en outre, de grandes plantations fruitières avec des pommes de terre et des oignons comme cultures intercalaires. D'ailleurs, la production fruitière est très importante à Jersey, car les statistiques de 1904 renseignent une surface de 2,648 vergées consacrée à des plantations fruitières.

Quant aux cultures florales, il est peu d'habitants de Jersey qui n'en fasse pas dans une certaine proportion. Toutes les habitations sont garnies de fleurs et les jardins sont ornés de parterres fleuris.

Les produits de l'horticulture sont surtout écoulés sur le marché de Londres.

La société horticole, liée avec la société agricole, mais indépendante de cette dernière, est très puissante. Elle organise chaque année plusieurs concours importants de plantes diverses, de fleurs coupées, de fruits, de légumes, de conserves végétales et de miel.

Enfin nous citerons encore deux chiffres, car ils sont symptomatiques. Le budget de la Société royale agricole et horticole s'élève annuellement à 24,000 francs pour le premier département et à 12,000 francs pour le second, formant un total de 36,000 francs, soit 4 francs par hectare cultivé. Ces chiffres montrent d'une façon frappante l'esprit d'initiative et le haut développement intellectuel de la population agricole de Jersey.

ACH. GRÉGOIRE,

Ingénieur agricole, directeur ad intérim de l'Institut chimique et bactériologique de l'Etat, à Gembloux.

CHRONIQUE MARITIME

Transport des émigrants vers le nord de l'Amérique.

Le transport des émigrants a constitué, de tous temps, pour les compagnies transatlantiques, un trafic des plus important, et des plus rémunérateur, à telles enseignes que de l'un et de l'autre côté de l'océan, les autorités se sont mises depuis longtemps en devoir, d'une part, de protéger les émigrants contre le prosélytisme des agents de recrutement, d'autre part, de veiller à ce que ces derniers n'amènent pas aux États-Unis des individus qui, par leurs tares morales ou physiques, seraient à charge de la société.

N'est donc pas émigrant qui veut, tout au moins s'il s'agit de mettre pied sur la République fédérale : il faut montrer patte blanche. En dépit des mesures restrictives, le transport de cette catégorie de passagers reste cependant considérable entre l'Europe et les États-Unis, même qu'on s'est demandé en Amérique s'il n'était pas nécessaire de légiférer à nouveau sur la matière, et d'opposer une barrière plus efficace au flot envahisseur toujours montant.

La statistique des passagers de toute catégorie débarqués en 1904, à New-York, le grand centre d'arrivée, vient d'être publiée. Chose surprenante, bien que l'année 1904 ait été celle

de l'exposition de Saint-Louis, le mouvement des passagers de cabine ne s'est pas beaucoup accru; celui des émigrants a sensiblement baissé. Pourtant le prix de transport entre l'Europe et l'Amérique avait été abaissé, durant tout un temps, à 2 livres sterling pour l'entrepont, c'est-à-dire environ à 50 francs. Voici le tableau donnant le nombre des passagers de toute espèce débarqués à New-York.

		Passagers		
Années.	Nombre de voyages.	Cabine	Entreponts.	Totaux.
—	—	—	—	—
1890		144,178	371,593	515 771
1891		150.023	445,290	595,313
1892		120 991	388 486	509,447
1893	975	121,829	364.700	486,529
1894	879	92,561	188,164	280,725
1895	792	96.558	258,560	355 118
1896	852	99 223	252,350	351,573
1897	901	90,932	192,004	282,936
1898	812	80,586	219.651	300,237
1899	826	107 415	303 762	411,177
1900	838	137.852	403,491	541.343
1901	887	128,143	438,868	567,011
1902	922	139 848	574,276	714,124
1903	969	161,438	643,358	804,796
1904	967	162,389	572 798	735.187

Le mouvement des passagers de la classe privilégiée ne s'est donc pas beaucoup accru, ce qui semblerait démontrer que l'attirance exercée par une exposition américaine n'est pas énorme sur les Européens. Il est vrai que Saint-Louis a pu se passer de cela. Lorsqu'un pays compte plus de 80 millions d'habitants, il assure par lui-même le succès de manifestations de l'espèce. On pourra conclure de là, soit dit en passant, que le touriste euro-

péen ne fréquente guère l'Amérique, ceci à l'inverse du Yankee, qui, une fois dans l'aisance, ne manque pas de faire quelques visites à la vieille Europe. Il est vrai que le nouveau continent n'offre pas aux voyageurs les agréments de centres tels que Paris ou Vienne; de plus, il ne possède pas de Méditerranée, d'Italie et de Grèce.

En dépit de sa matérialité, l'Américain est attiré par le berceau de la civilisation du monde, et s'il dédaigne parfois l'ancien continent, il ne manque pas pourtant de rendre, par sa présence, hommage à la puissance de rayonnement des ruines des splendeurs antiques.

Pour en revenir au mouvement des émigrants, nous constatetons qu'il a sensiblement régressé. Ce n'est pas que le zèle des compagnies maritimes se soit ralenti, au contraire. Mais les autorités new-yorkaises ont redoublé de rigueur avant d'autoriser le débarquement. A n'en pas douter, elles auront renvoyé à l'Europe une bonne part du contingent que celle-ci lui expédiait. La vigilance se recommandait d'autant plus là bas que, pour faire concurrence à la *Cunard Line*, qui venait de conclure un arrangement avec le gouvernement austro-hongrois, les autres armements avaient abaissé leurs tarifs jusqu'à deux livres sterling. Nous avons donc vu se produire ainsi l'inverse de ce qui aurait dû normalement se constater : l'abaissement du prix, au lieu d'avoir augmenté le trafic, l'a fait décroître; mais on a eu à compter avec un élément exceptionnel : la rigueur des agents de l'immigration américaine.

En comparant le total des arrivées transatlantiques à New-York, on enregistre en effet une décroissance de 11 p. c. pour le trafic des émigrants et 8 1/2 p. c. pour le trafic général, passagers de cabine et d'entreponts réunis, ce qui donne une différence en moins de 69,600 individus. Il importe de constater encore que le nombre des traversées a également été inférieur de 2 à celui de l'année précédente.

Si l'on considère l'ensemble des passagers débarqués, on constate que les 78 centièmes d'entre eux étaient des émigrants, 9.35 centièmes des voyageurs de première classe et 12.65 centièmes des voyageurs de seconde; en 1903, le pourcentage des émigrants s'élevait à 80 p. c.

Ce qu'il y a de plus à relever dans les statistiques publiées par les autorités américaines, c'est la décroissance du mouvement d'émigration par les lignes du nord de l'Europe et son extension par les lignes de la Méditerranée. Ainsi la part prise par les deux lignes transatlantiques allemandes fut de de 36.2 p. c. en 1903, tandis que pour 1904, elle est descendue à 34 p. c.; en 1902, elle fut de 36 1/2 p. c. Les lignes anglaises, au contraire, fortifièrent leur position, grâce surtout à la venue de la *Cunard Line* dans le trafic méditerranéen. Ce fut d'ailleurs là l'origine de la guerre de tarifs qui vient à peine de prendre fin. La *Cunard* s'était arrangée avec le Gouvernement austro-hongrois pour faire de Fiume, dans l'Adriatique, une tête de ligne; l'an dernier, elle y embarqua plus de 24,000 émigrants, ce qui a donné avec le mouvement des passagers de cabine une moyenne de 1,225 voyageurs par bâtiment. L'*Anchor Line*, elle, vit se réduire ses embarquements dans la Méditerranée. Mais il faut néanmoins constater que les bâtiments anglais participèrent pour 26.5 p. c., en 1904, au mouvement général de l'émigration transatlantique, contre 18.5 p. c. l'année précédente, c'est-à-dire qu'il y eut pour eux un gain d'environ 32,000 individus, alors que les deux lignes allemandes enregistrèrent un recul de 39,000.

En ce qui concerne le transport des passagers de première et de deuxième classe, il n'y a pas de grandes différences à signaler en comparant l'exercice 1903 et 1904. Pour la première classe, il y eut 900 passagers de plus l'an passé et pour la seconde un accroissement de 55. Les lignes allemandes ont transporté 23 passagers de première classe de moins qu'en 1903 et 1,300 de seconde classe de plus. La position occupée par la *White Star*, la *Red*

Star, l'*American Line* et l'*Atlantic Transport* est restée sensiblement la même; on sait que ces quatre compagnies sont filiales du Trust Transatlantique, ou pour mieux dire de l'*International Mercantile Marine Company*.

Comme il se fait que les compagnies allemandes ont conservé également leur position pour ce qui regarde le transport des passagers de première et de deuxième classe, on peut en conclure que les armements intéressés au Trust sont restés en excellente posture.

Voici d'ailleurs la proportion revenant à ces compagnies syndiquées, pour chaque espèce de trafic :

	1903.	1904.
Passagers de première classe ..	71.7 p. c.	71.6 p. c.
Passagers de seconde classe. .	61.1 p. c.	62 p. c.
Emigrants	54.5 p. c.	57.7 p. c.

Si nous considérons le trafic dans son ensemble, nous trouvons que ces mêmes armements ont concouru au transport général pour 59,5 p. c. en 1904, contre 56,7 p. c. et 1903.

Quant aux armements britanniques proprement dits, leur position est améliorée, sauf pour ce qui concerne le transport des passagers de première classe, où il y a une rétrogradation de 37.1 p. c. à 31.9 p. c.

Mais pour les passagers de 2e classe, il y a accroissement et ils passent de 32.4 à 33.7 p. c.; pour les émigrants, la proportion est également meilleure et elle se relève de 18.5 p. c. en 1903 à 26.5 p. c. l'an passé; de sorte que, d'une manière générale, les lignes anglaises ont absorbé 27.9 p. c. du mouvement des passagers, contre 21.8 p. c. l'année antérieure.

Ci-après le tableau du mouvement des principales compagnies transatlantiques en 1904 et 1903 :

LIGNES.	1904.			1903		
	Ire classe.	IIe classe.	Emigrants.	Ire classe.	IIe classe.	Emigrants.
Norddeutscher Lloyd.	15,414	21,684	98,449	15,983	20 048	119,079
Hambourg Amerika .	9 830	14,353	96,140	9,284	14 681	114,458
White Star	13 130	10 942	58,260	12,563	9,855	45 705
Cunard	6 575	13,249	63 027	6,582	11,886	33,716
Red Star	2,933	6,505	39,148	2,597	6,369	54,726
Comp. Transatlantic .	4,556	6,905	34,684	4,023	7,479	51,454
American.	4,206	4,729	28,316	4,470	6,090	16,080
Holland	3,027	5,140	25,633	3 072	5,398	36,761
Anchor	1,833	6,065	28,047	2,105	6,828	38,564
Atlantic transport . .	3 654	»	90	3,621	»	6
Scandinavia	665	1,549	19,509	756	1,915	14 642
Véloce	673	»	18,885	782	15	31,148
Italienne	421	909	17,320	432	1,124	27,379
Fabre	111	»	17,257	194	»	25,124
Prince.	84	2	8,081	94	»	16,519
Espagnole	370	245	4,383	239	170	5,654
Autrichienne . . .	62	54	4,338	»	»	»
Allan	304	1,301	2,362	296	1 638	1,686
Scandia	»	4	1,577	»	»	»
Empreza	18	»	409	»	»	»
Italienne (Barbadoes).	259	»	398	89	66	232
Portugaise	3	»	26	53	»	1,084

Le *Norddeutscher Lloyd* avec son service de la Méditerranée et du Nord de l'Europe, vient donc en tête du mouvement général; il a transporté au total 135,547 passagers pour 89 voyages viâ la Manche, et 32 viâ Gibraltar. Cependant, ces chiffres sont inférieurs d'environ 20,000 à ceux de 1903, au-dessous de 3,000 de ceux de 1902, mais supérieurs à ceux de 1901 ; parallèlement, la *Hamburg America Line* a subi un recul de 18,000. Cela tient aux raisons que nous avons données plus haut.

Voici maintenant la moyenne des passagers transportées par chacun des navires des principales compagnies :

Lignes.	Ire classe.	IIe classe.	Émigrants.	Total 1904.	Total 1903.
Norddeutscher Lloyd.	146	206	849	1.201	1,367
White Star. . . .	139	115	615	869	748
Hamburg-Amerika .	108	168	980	1,256	1,135
Cunard.	94	193	619	906	802
American	87	98	590	775	605
Co Transatlantique .	84	128	642	854	1,068
Norddeutscher Lloyd (Méditerranée) . .	74	103	716	893	1,114
Transp. Atlantique .	72	—	2	74	68
Holland-American. .	70	119	596	785	1,005
Red Star	58	130	783	971	1,249
Anchor.	43	155	334	532	483
Cunard (Fiume) . .	30	50	1 145	1,225	—
Véloce	29	—	820	849	1 230
Italienne	16	35	666	717	900

Si l'on jetait un coup d'œil sur les statistiques antérieurement publiées, on relèverait que la moyenne des voyageurs par bâtiment n'a cessé de s'accroître, bien que l'an dernier il y ait eu un recul; mais ce n'est que depuis le commencement de ce siècle que cette moyenne dépasse 1,000 voyageurs.

On conclura de tout cela que le transport des émigrants constitue en général une bonne affaire pour les compagnies transatlantiques, si bien d'ailleurs, qu'elles viennent de se les disputer par une guerre de tarifs, et que l'Allemagne, d'autre part, sous prétexte de mesures d'ordre public, favorise indirectement ses armements nationaux : elle a pris telles dispositions aux frontières que les convois d'émigrants ne peuvent franchir son territoire sans être porteurs d'un billet de transport délivré par une compagnie nationale.

A présent, une question se pose. Le mouvement de ce genre de transport progressera-t-il encore? Il y a lieu d'en douter. Sans

nul doute, à mesure que le bien-être des peuples augmentera, le nombre de passagers de cabine allant du nouveau à l'ancien continent ne cessera de se développer, mais reste à savoir si les Américains verront toujours d'un œil complaisant ces régiments d'émigrés, venir disputer le labeur aux nationaux. Les terres vacantes se font de moins en moins nombreuses, les grandes exploitations agricoles font place à de plus modestes, la valeur cadastrale s'accroît régulièrement, de sorte que bientôt, l'on ne pourra plus guère offrir aux nouveaux venus de quoi occuper aussi sûrement leurs bras qu'auparavant. Alors vraisemblablement faudra-t-il dresser de nouvelles barrières devant le flot toujours montant; ou peut-être tendra-t-il à se déplacer vers le Canada et le Mexique?

Faut-il conclure alors que Morgan constitua le Trust transatlantique à l'apogée des relations entre les deux continents? Certains pourront assurément invoquer nombre d'arguments pour prétendre trancher la question affirmativement. La navigation du nord de l'Atlantique peut n'avoir pas encore dit son dernier mot au point de vue de la rapidité des relations, mais on peut craindre qu'elle ne soit près, ou presque près, du maximum de ce qu'elle peut donner, d'une part pour ce qui concerne le transport des émigrants, d'autre part pour ce qui regarde celui des blés, autre élément d'activité de très haute importance.

Au vrai, il serait hasardé de formuler une opinion arrêtée sur la question, mais il est à constater cependant qu'elle occupe toute l'attention des compagnies transatlantiques; elles ont l'impression que le domaine dévolu à leur activité, pour ce qui regarde les transports précités, se définit de plus en plus et devient beaucoup moins extensible.

ALEXIS DU MOULIN.

LA VIE SCIENTIFIQUE

LA NOTION JURIDIQUE DE L'ÉTAT (1).

Il n'y a rien d'étonnant que, dans une revue comme celle-ci, où les questions de politique économique sont au premier plan, nous fassions place à un ouvrage comme celui que vient de faire paraître l'éminent professeur à l'Université de Vienne. Il faut justement remarquer l'abstraction vide où se complaisent les juristes dans les questions de droit public international, de droit général et philosophique. Le moment, dit-il, est venu d'examiner les abstractions juridiques par leur contenu réel, social et vivant. Nour pourrions varier ces observations auxquelles nous ne devons nous associer sans réserves. Nous pourrions dire que, s'il faut rajeunir les méthodes juridiques, il faut procéder à cette transformation en les rapprochant de l'étude des questions économiques qui forment le carrefour de toutes les questions vitales d'une société, d'un Etat ou d'une nation, et nous ajouterions que, tandis que le droit s'en ressentirait de la façon la plus heureuse, l'économie politique, de son côté, y gagnerait largement. Le côté juridique des questions économiques est généralement négligé au profit de chiffres et de statistiques dont la réalité est souvent douteuse. Et cependant les tendances économiques qui se disputent l'avenir n'ont qu'un seul but : celui d'arriver à des formules juridiques suffisamment simples, claires et bien équilibrées

(1) *Das Juristische Kriterium des Staates*, par le Dr Gustave Seidler, professeur à l'Université de Vienne Tubingen, Mohr, 1905.

pour qu'elles conquièrent la conviction et s'imposent aux esprits comme une vérité définitive. De là le rôle actif des juristes dans la vie pratique du monde économique. De là l'importance grandissante que doit prendre l'étude du droit dans l'avenir des études économiques. De là l'intérêt spécial qu'il y a à faire une part importante à une étude comme celle-ci.

*
* *

Le but de l'ouvrage est de chercher à l'Etat et à la nation qu'il représente une base juridique indépendante de tout autre facteur. C'est, si on veut, une étude de droit pur, et on aurait quelque crainte à avoir, si l'auteur n'ajoutait aussitôt que c'est d'après la réalité de la vie et non la tradition juridique qu'il faut établir des notions pareilles à celle-là. D'où une division en deux parties : l'Etat comme apparition sociale, l'Etat comme notion de droit, le seconde couvrant la première et s'en dégageant comme l'effet de la cause.

Dans la première partie et esquissant un aperçu rapide de toutes les études de sociologie politique, on voit se dérouler l'examen des formes sociales de la vie humaine, de la soif de transformation et de progrès qui s'y découvre, de l'école des analogies physiologiques, et enfin de l'Etat comme stade d'évolution de la vie sociale, avec ses différences et ses rapports avec le droit, la coutume et les autres formes de l'existence politique ou juridique.

Dans la seconde, après l'analyse de ce que c'est qu'un sujet de droit et la recherche des éléments qui composent la nature juridique de l'État, l'auteur en arrête la définition suivante : L'État est cette forme d'évolution de la vie sociale par laquelle un peuple sédentaire s'institue souverain par une domination des personnes du territoire et des organes qui s'y trouvent. Il établit ensuite ce qu'est la souveraineté : à son sens, elle est caractérisée par la prédominance à l'intérieur, l'indépendance à l'ex-

térieur. Viennent ensuite des applications de ces principes aux différentes espèces d'États.

*
* *

Notre intention n'est pas de faire ici une critique détaillée de ces considérations, mais de concentrer brièvement notre attention sur celles qui nous paraissent essentielles. D'une part, il y a la conception de l'État purement juridique, de l'autre, il y a celle de la souveraineté. Tout en analysant avec une grande sûreté tous les travaux parus sur la matière, il nous semble qu'un point, qui, à vrai dire, était sur les confins du sujet plus qu'au milieu, n'apparaît pas à suffisance. C'est que l'État est un organisme politique tout autant que juridique. On entend par politique, la science et l'art de la distribution de la force dans une société. Le droit, lui aussi, s'appuie sur la force, mais pas au même degré. Les forces d'une société sont, ou idéales, ou matérialisées. Les sciences morales, la religion, les beaux-arts se rangent, à des degrés divers, dans la première catégorie. Le droit est mixte, *bifrons*. D'un côté, département de la morale sociale, il plonge dans les sciences morales. De l'autre, par l'indispensable appui de la sanction, il est pris dans les liens de la force. Les différents cantons du droit contiennent tantôt l'une, tantôt l'autre de ces caractéristiques. Le droit naturel est de la morale à peine juridifiée. Le droit administratif est encore le règne du bon plaisir. Au delà du droit, il y a, dans un ordre de progression ascendante, la politique et la guerre, qui sont deux aspects différents de la physiologie de l'État. Je ne veux pas entreprendre ici de définir ce qu'est l'État politique au regard de l'État juridique, mais je devais en parler, parce que la notion de souveraineté, qui sert de base au système si clair de notre auteur, est une notion politique bien plus que juridique. C'est, en effet, la plénitude de la force publique. Elle est fort nettement indiquée par l'expression de prépondérance intérieure et d'indépendance ex-

térieure qu'il emploie. Mais sous ces termes, on le voit, la force est visible.

Pour être complet, l'ouvrage aurait donc dû sortir de ses limites, analyser la force, notamment la force politique. Il est très compréhensible que M. Seidler n'en ait point décidé ainsi. Nous le regrettons vivement. Cette question, qui contient la clé du problème, aurait été analysée sans doute avec la même justesse et la même profondeur. Nous pensons même qu'il eût dû descendre dans l'examen des questions politiques et économiques d'aujourd'hui, pour établir que la souveraineté dépend de facteurs économiques très actifs. C'est une raison de plus, vu le talent que nous avons déjà su apprécier souvent, de réitérer nos regrets.

DOCUMENTS SUR LA PACIFICATION SOCIALE DE L'INDUSTRIE (1).

Rien n'est plus saisissant et plus curieux que le gros volume dont nous donnons ici un compte rendu trop bref. Nous y reviendrons du reste.

Il s'agit d'une enquête sur les conditions du travail arrêtées entre ouvriers et patrons sous forme de contrat collectif ou de tarifs. Ce travail se compose des réponses parvenues, classées et analysées méthodiquement, sans plus. La plupart des professions y sont mentionnées, typographes, lithographes, relieurs, forgerons, couteliers, menuisiers, verriers, peintres, tapissiers, décorateurs, sculpteurs-ornemanistes, maçons, couvreurs, paveurs, tailleurs de pierre, potiers, tailleurs, cordonniers, gantiers, chapeliers, brasseurs, bouchers, boulangers, cochers, etc.

(1) *Gewerbliche Friedens-Dokumente,* von Fanny Imle, Iena, Fischer, 1905, 566 pages.

Le côté curieux de l'enquête c'est, en dehors des résultats eux-mêmes, qui attestent une transformation sociale lente, sûre et très sage dans les relations entre ouvriers et patrons, le caractère neutre des syndicats qui ont répondu. Ce sont pour la plupart, non pas des organismes de combat politique, mais des sociétés purement locales nées de la puissance d'association spontanée des ouvriers allemands.

Les organismes de combat n'ont guère donné de réponse. Ce sont les humbles qui sont directement venus aux enquêteurs. Il y a là un intérêt profond. C'est tout un monde inconnu qui se dévoile. Mais on aurait tort de croire que ce n'est qu'en Allemagne seulement qu'un pareil phénomène se passe. On pourrait aisément faire le même travail en France et en Belgique. Dans ce dernier pays, M. Vandervelde est entré déjà dans cette voie, mais son travail est loin d'être complet et remonte à une période déjà ancienne. Le livre de M. Vermeersch n'est qu'un manuel. En France, on connaît par une organisation officielle, le vaste développement des mutualités.

Tout cela atteste, une fois de plus, que le mouvement sort partout des profondeurs populaires. Bien étourdi serait celui qui tenterait d'en arrêter l'irrésistible évolution.

REVUE ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

MARS 1905

ÉDITORIAL.

La concurrence entre les États-Unis et l'Europe, ce péril américain que l'on a si souvent dépeint comme imminent et redoutable, est une des graves questions économiques de l'heure présente : Il s'agit de savoir, si la vie industrielle de l'Europe et la politique du Vieux-Monde dépendront désormais de l'orientation politique et économique des États-Unis, où l'émigration européenne a, en un siècle, fait des prodiges.

Dans un livre intitulé : « Le Pays des possibilités illimitées », et paru il y a quelque temps, M. Goldberger, Conseiller intime de Commerce, a donné le résumé et la quintessence de ses observations durant un voyage d'études de huit mois fait aux États-Unis.

Ce livre a eu en Allemagne et aux États-Unis un succès extraordinaire, dû à son caractère vécu et tout actuel et aux situations qu'occupe l'auteur. Ancien banquier, ancien président de l'union des commerçants et industriels et du comité central des associations commerciales et industrielles de Berlin, membre de la commission consultative impériale pour la préparation des traités de commerce, nul ne pouvait émettre sur la grave question de la concurrence américaine une opinion plus réaliste et plus intéressante.

Les succès inattendus des armées japonaises ont reporté toute l'attention du monde vers cet Orient lointain, où la France et l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis possèdent de si grands intérêts. Le péril jaune apparaît comme bien autrement redoutable et immédiat que la concurrence des États-Unis, et ce danger est surtout grave pour un petit État comme la Hollande, possédant à une immense distance de la mère patrie et si près du Japon, une des plus belles colonies du monde, la gloire et la fortune de ce vieux pays.

Un fonctionnaire supérieur de l'Administration des Indes Néerlandaises, placé depuis près de vingt ans en contact permanent avec le monde malais et qui a étudié surtout l'influence musulmane en Afrique et en Extrême-Orient, nous donne un tableau d'ensemble de la situation morale et matérielle du peuple javanais.

C'est dans la fidélité de ce peuple que la Hollande trouvera son plus ferme appui pour traverser la crise redoutable qui s'annonce.

M. Rozenraad avait quelques titres à nous exposer la situation économique et financière de l'Europe, il a pris en effet une part active aux émissions d'emprunts de plusieurs États, notamment de l'Italie, et il occupe à Londres la situation en vue de président de l'Union des Chambres de Commerce étrangères.

Les financiers sont tenus par profession d'être les mieux informés des hommes et M. Rozenraad ne fait certes pas mentir le proverbe.

M. Jaray, maître des requêtes au Conseil d'État étudie la question du marché des charbons en France; il l'examine avec un soin minutieux; les chiffres peu connus qu'il cite et qui nous donnent exactement la physionomie du marché charbonnier français, offrent encore cet intérêt particulier d'apporter une contribution notable à l'étude de la question complexe de l'abolition des octrois.

La Rédaction.

LE PÉRIL AMÉRICAIN.

Je me suis surtout placé, dans l'exposé de cette question, au point de vue allemand.

Je tiens cependant à faire remarquer au lecteur que les considérations et les conclusions qui vont suivre gardent leur valeur dans une certaine mesure, pour tous les États européens qui se trouvent dans des conditions analogues de concurrence avec « le pays des possibilités illimitées ». L. M. G.

*
* *

CHAQUE nouvelle étude publiée sur les États-Unis proclame plus ou moins, et plus ou moins haut, l'existence d'un péril américain. La même thèse apparaît à travers des variations innombrables : l'Amérique, par sa politique de conquête économique, s'efforce de dominer le monde ; commercialement et industriellement elle est déjà en passe de placer la vieille Europe sous son joug.

Je suis reconnaissant à tous ceux qui, ayant étudié dans ces deux dernières années, par profession ou par occasion, les conditions économiques des Etats-Unis, ont accordé quelque attention à mon livre *Le pays des possibilités illimitées* (1).

Il me faut relever cependant dans quelques critiques une

(1) *Le pays des possibilités illimitées.* Observations sur la vie économique des Etats-Unis d'Amérique, 300 pages, 7me édition. F. Fontane et Cie (Berlin, Leipzig) et Brentano (Chicago, New-York, Washington).

contradiction un peu singulière : ou bien, on se basait sur l'exposé objectif dans lequel je définissais les sources inépuisables de richesse des États-Unis, pour en conclure à l'existence d'un péril américain imminent, ou bien on insinuait que mes travaux avaient la tendance de nier ce péril. L'un et l'autre de ces points de vue sont erronés ; l'un est contraire à mon opinion personnelle, l'autre est entièrement faux, pour la simple raison que mon livre n'a aucune tendance, quelle qu'elle soit.

Dans tout ce que j'ai écrit sur les Etats-Unis, j'ai été uniquement guidé par le désir ardent de contribuer « pro virili parte », à développer la bonne entente entre les nations allemande et américaine : mes exposés sont le résumé exact de ce que j'ai remarqué, entendu et observé dans le nouveau monde et le résultat des études que j'ai minutieusement continuées à mon retour.

J'ai porté un jugement impartial après un examen libre de toute prévention ; j'ai fait en quelque sorte l'inventaire des points forts et des côtés faibles de l'organisation économique de l'Amérique; en estimant à leur juste valeur les ressources naturelles incomparables du nouveau monde, la haute intelligence, l'énergie de ses habitants, et l'avantage que leur donne souvent l'absence de traditions écrasantes, voici, tout compte fait, le résultat auquel je suis arrivé :

Il est indigne de nous de parler avec une crainte aussi ostensible d'un péril américain ; il est imprudent d'exciter encore par une pareille pusillanimité les prétentions de ce concurrent déjà si confiant dans sa propre valeur; il n'y a pas lieu de croire à un péril américain dans le sens d'un prochain asservissement économique du vieux monde par l'Union, du moins, si nous continuons à développer, avec une inlassable énergie, nos dons commerciaux et industriels, et même à apprendre, àcertains points de vue, de

notre concurrent. Si les Américains nous sont parfois supérieurs par l'organisation dans la conduite de leurs entreprises, par la rapidité de la décision et par une ingéniosité dans les affaires qui s'ajoute à une audace prête à bien des sacrifices, rien de tout cela ne nous autorise encore à nous abandonner à cette crainte d'être écrasés par les États-Unis.

Les trusts américains, il est vrai, représentent des associations capitalistes et industrielles colossales, mais ils souffrent souvent de leur propre énormité, et leur base financière, mainte fois fort défectueuse, ne peut s'améliorer que dans un avenir assez long.

Le but des grands et des petits trusts a été, sans conteste, d'augmenter la production et le débit et d'en réduire le coût par voie de concentration. Mais toutes les entreprises trustifiées ne s'y prêtaient pas également, et en même temps que la réduction du prix de revient, apparaissait le renchérissement de la consommation, qui nécessite de plus hauts salaires.

En Amérique, les trusts doivent être considérés plus ou moins comme des fruits qui ont poussé sur l'arbre du droit de douane prohibitif.

En théorie la tentative est possible, d'accumuler les bénéfices considérables réalisés sur un marché intérieur absolument protégé et de les employer, soit en entier, soit en partie, à la conquête du marché extérieur par l'avilissement des prix. Mais dans la pratique un pareil procédé ne tient pas debout à la longue; admis comme principe des affaires, il serait tout simplement d'un effet destructif. J'ai démontré dans mon livre que la conquête économique du monde est une chose impossible, une chimère, et j'ai dit pourquoi. J'ai prouvé qu'elle est en opposition avec des lois économiques qui ont la valeur de lois naturelles. J'ai démontré que cette fantastique « conquête du monde », cette subjugation

économique de nations entières en les inondant de marchandises vendues au-dessous du prix de revient, équivaudrait, au point de vue logique, à l'idée bizarre de vouloir appauvrir un peuple en lui payant des tributs. De l'autre côté de l'océan, toute exagération du système des trusts et des avantages qu'il offre, menace la base actuelle de ces organismes : les droits de douane prohibitifs.

Dans cet ordre d'idées j'ai été amené à parler du mouvement ouvrier en Amérique. L'ouvrier américain consent à payer pour les choses nécessaires à la vie la majoration de prix provoquée par les droits de douane, aussi longtemps que son salaire s'élève dans des proportions plus considérables que cette majoration. Si la marge, qui est en sa faveur, disparaît, le travailleur ne tardera pas à se dresser de toutes ses forces, par tous les moyens et en dehors de toute sentimentalité, contre les trusts qui lui refuseraient la part qui lui revient. Il est vrai qu'aux unions ouvrières s'opposent des unions patronales. Mais les unions ouvrières croissent de plus en plus en nombre et en importance, leur organisation fait journellement des progrès considérables, elle s'étend comme un réseau continu sur tous les États. Les employeurs, au contraire, se sont contentés de chercher à gagner les ouvriers à une généralisation de l'arbitrage qui leur paraissait être la seule issue pour sortir d'une situation difficile. Il y a un an, il a été créé à Chicago une union patronale (*Industrial association of America*), comprenant 120 associations d'employeurs répartis dans 57 villes. Mais dès la fin de 1901, on comptait en Amérique 1 1/2 million d'ouvriers organisés; à la fin de 1902, leur nombre dépassait 2 millions; actuellement, il est estimé à 3,400,000.

En face de cet état de choses, le nombre minime des associations patronales n'entre pas en ligne de compte, surtout si l'on se rappelle que les ouvriers organisés sont représen-

tés par des milliers d'associations et principalement par l'*American federation of labor*. Et tout cela dans un pays où la volonté du peuple représente une puissance irrésistible qui n'est pas estimée chez nous à sa juste valeur, et où il faut se garder de faire trop de cas de la bienveillance administrative et de l'enthousiasme officiel; dans un pays qui, en fait de législation et d'administration, ne connaît aucun pouvoir gouvernemental indépendant de la souveraineté populaire, où le bulletin de vote de la majorité décide absolument du but et de l'orientation des lois en même temps que de la nomination de presque tous les fonctionnaires.

Les récentes élections présidentielles ont confirmé pleinement mes prédictions. Le nombre des voix ouvrières a augmenté de près du quintuple (de 80,000 à 393,000) si on les compare à celles des avant-dernières élections où le parti ouvrier était entré en ligne pour la première fois. Il suffit que ce développement continue dans les mêmes proportions et les votes des ouvriers influenceront déjà considérablement les prochaines élections présidentielles. Or, un pareil progrès n'est pas hors du domaine de la vraisemblance.

Jusqu'à ces dernières années, les ouvriers organisés se sont entièrement abstenus de faire de la politique et ils ont refusé avec netteté de participer à aucune propagande : leurs efforts portaient exclusivement sur les questions ouvrières proprement dites, le salaire, la durée du travail, la subvention et l'organisation des grèves, les boycots, etc., la concurrence de la main-d'œuvre étrangère à bon marché et les moyens de l'éliminer. Il y a quelques années, les affiliés de l'*American federation of labor* ont été amenés, presque inconsciemment et par hasard, à éprouver leur force dans une commune urbaine et ils ont remporté un succès qui peut-être les a eux-mêmes étonnés. Une grève des employés

des tramways à San Francisco a été — fait assez singulier — la première occasion pour le parti ouvrier de prendre part à la politique communale; peu après, cette action s'étendait à la politique d'État. Il est remarquable de constater que ce succès n'a pas induit à des rodomontades les ouvriers et leurs chefs. Leur organisation a persévéré dans son attitude primitive, elle a continué à refuser, au moins en apparence — bien que cela ne fût plus par principe — de s'occuper de politique et son programme s'est maintenu toujours dans les bornes des intérêts économiques.

Cette réserve n'est pas dictée à mon avis par un manque de confiance en soi, ni même par une répugnance opiniâtre à abandonner les voies suivies jusqu'à présent. Elle est essentiellement due à cette conviction que les masses ouvrières unies sur les questions économiques qui leur tiennent le plus à cœur, ne doivent pas risquer cette unité en s'aventurant sur le terrain de la politique, où leurs membres n'ont pas encore adopté de programme uniforme.

La fédération ouvrière estime, elle aussi, qu'elle n'a pas le droit d'engager ses membres, sans qu'ils y aient été préparés par une éducation suffisante, dans une voie où l'unité d'action pourrait être compromise par des dissensions intestines.

Aussi, les chefs des ouvriers américains — j'ai le souvenir précis d'une conversation, que j'ai eue à cet égard, avec M. Gompers, le président de l'*American federation of labor* — ont-ils toujours répondu de manière évasive à ceux qui leur demandaient si leurs partisans aspiraient à conquérir une influence politique directe.

Je suis persuadé cependant qu'ils préparent leur éducation en silence et qu'ils la continueront jusqu'à ce qu'ils se sentent assez forts pour entamer la lutte dans les États de l'Union avec les mêmes chances de succès qu'à San Francisco et dans d'autres villes.

Les ouvriers américains poursuivent entre temps et avant tout un but qui les intéresse plus directement : la consolidation toujours croissante et plus ferme de leur organisation.

Les grèves de ces derniers temps n'ont pas en général pour point de départ la question des salaires; elles cherchent à obtenir de force la création d'une sorte de monopole en faveur des ouvriers organisés. Ceux-ci boycottent les entreprises qui emploient des ouvriers non syndiqués; ils veulent contraindre ainsi tous les travailleurs à s'affilier aux unions. Ce n'est certes pas là le but définitif, mais plutôt une préparation destinée à la réalisation d'autres desseins, parmi lesquels il faut ranger, en fin de compte, les revendications politiques.

Récemment la section d'appel de la cour supérieure de New-York à Brooklyn a, il est vrai, rendu, dans un cas déterminé, un jugement déclarant nulle comme contraire au bien public, l'obligation assumée par un entrepreneur de ne point employer d'ouvriers qui ne seraient pas membres de l'union locale, ou que l'union locale aurait exclus, sans permis spécial délivré par le gérant de l'union. Mais il ne faut voir là qu'un succès passager des adversaires des unions ouvrières.

Les conventions des trusts ont été, elles aussi, annulées et déclarées illégales par différents tribunaux pour les mêmes raisons d'intérêt public. Elles n'en sont pas moins restées, sans interruption, en vigueur.

La prudente réserve des ouvriers américains se manifeste aussi dans leurs répugnances à l'égard des institutions de prévoyance sociale qui ont fait leur preuve en Allemagne où elles ont passé en partie sous le contrôle et la direction de l'Etat. Il ne faut pas chercher dans cette attitude réservée l'indice d'un sens social peu développé, il faut y trou-

ver plutôt, la marque de ce désir d'indépendance personnelle qui domine tout chez l'ouvrier américain, d'une façon si extraordinaire et qui est, chez lui, presque un instinct naturel. Je citerai à ce propos deux exemples caractéristiques qui m'ont été communiqués récemment par un ami américain : A l'occasion d'une fête de famille, les associés de M. Henry Lomb, un des fondateurs de la *Bausch and Lomb Optical C°*, à Rochester N.-Y., firme parvenue à une haute prospérité au cours des cinquante dernières années, mirent à la disposition du grand industriel une somme considérable. M. Lomb la destina au personnel de la fabrique qui comptait 1,200 à 1,300 ouvriers. Ces derniers avaient le choix entre l'acceptation de la somme en espèces et le paiement d'une première prime sur une police d'assurance.

La plupart des ouvriers se décidèrent pour l'acceptation de l'argent en espèces. Il est hors de doute que cette décision était dictée par une préoccupation d'indépendance très accentuée et par le désir de pouvoir disposer librement de cet argent. C'est ce qui résulte avec plus de clarté encore d'un second exemple, dont mon ami fut le témoin. Un garçon, âgé de 15 ans, succomba aux suites d'une blessure reçue en jouant pendant les heures de récréation, loin de la fabrique. Le personnel organisa une collecte pour aider la mère à payer les frais d'enterrement. Plus tard on apprit que le gamin s'était fait assurer pour 125 dollars par une compagnie d'assurance. Il serait difficile de rencontrer dans d'autres pays un sentiment aussi fort d'initiative prévoyante, et cela à un âge aussi tendre. Cet amour de l'indépendance n'exclut pas, chez les ouvriers des États-Unis, le souci de leurs intérêts communs. Les nombreuses unions ouvrières et l'*American federation of labor* nous fournissent la preuve irréfutable qu'ils connaissent ces intérêts et qu'ils

les défendent jusqu'au bout. De leur côté, les employeurs et la *National civic federation* (sorte de tribunal d'arbitrage entre patrons et ouvriers, fondé il y a quelques années), collaborent dans une certaine mesure, au développement progressif des institutions de prévoyance sociale en faveur des ouvriers. Il faut même avouer que ce qui a été fait dans ce sens au sein de quelques sociétés de chemins de fer, notamment de la *Pennsylvania Railroad Company* et par quelques sociétés industrielles, surtout par la *Colorado steel and iron Company*, à Denver, peut être comparé aux meilleurs modèles allemands (les usines de Frédéric Krupp A.-G.). On pourrait même reconnaître à ces institutions américaines un mérite plus grand encore, parce que les difficultés à surmonter étaient plus nombreuses et parce qu'on était obligé de s'en tenir toujours au principe de laisser les ouvriers choisir librement eux-mêmes ce qu'on désirait introduire dans leur intérêt. Tout compte fait, je ne crois pas que les efforts des patrons, si louables qu'ils soient, arrivent à désarmer la méfiance des ouvriers et à vaincre leurs répugnances. La volonté d'indépendance et l'amour de l'initiative personnelle n'ont pas arrêté non plus chez l'ouvrier américain l'affirmation toujours plus vigoureuse de la conscience de classe.

Les magnats des trusts et leurs affiliés se rendent certes bien compte de cet état de choses. Leur puissance de plus en plus condensée, depuis longtemps déjà, est devenue un facteur politique qui met son influence au service d'avantages particuliers, en toutes matières et dans tous les domaines. Ancrés dans leur manière égoïste de voir et de traiter les questions les plus graves, les groupements industriels et financiers ne pourront guère se résoudre à compromettre la base des « trusts ». Ils multiplieront leurs efforts pour ne pas faire naître dans l'esprit de l'ouvrier,

qui possède le droit de vote, l'idée qu'il a non seulement le pouvoir, mais qu'il est encore de son intérêt, de tarir les sources nourricières des trusts, en écartant les droits prohibitifs. Les partisans des trusts conduiront la lutte jusqu'aux limites à partir desquelles la conscience de son intérêt pourrait s'éveiller chez l'ouvrier. Au delà ils feront preuve d'une sage souplesse. Ils ne s'engageront certainement pas dans un combat sur deux fronts. Du reste, un tel danger ne les menace pas encore. Le président Roosevelt continuera à faire preuve de zèle, pour la galerie, en présentant ou en approuvant des projets législatifs dirigés contre eux; mais au fond de son cœur il a, depuis longtemps déjà, conclu sa paix avec les trusts, ainsi que ses prédécesseurs l'ont fait avant lui.

Mais, même dans les cas où les propositions du président peuvent être prises au sérieux, il est fort douteux que le Congrès les accepte. Je citerai comme exemple la réforme des tarifs de chemin de fer, en vue de laquelle le président propose de confier à la Commission du commerce des Etats de l'Union le droit de fixer les tarifs de chemins de fer en cas de rabais illégitimes. Les hommes de l'autre côté de l'Océan ne sont pas embarrassés et surchargés de théories et de doctrines; ils ne s'occupent de changements fondamentaux que lorsque ces changements sont devenus nécessaires dansl'intérêt américain. Pour réformer les trusts, le président Roosevelt n'a médité, dans ses heures les plus audacieuses, que la création d'un règlement législatif destiné à mettre fin à une situation permettant aux différents États d'établir, par une sorte de concurrence déloyale, des prescriptions spéciales pour éluder les lois générales. Je ne crois guère que, malgré toutes les objections provoquées par la méthode de constitution des trusts, la réforme, puisse aller jusqu'à leur imposer, suivant l'exemple donné par l'Alle-

magne, l'existence d'apports réels et la limitation des émissions des *Common shares.* Le président Roosevelt peut bien en avoir le désir, mais l'antipathie des Américains contre toute espèce de tutelle officielle, et plus encore l'intérêt des trusts existants et de leurs partisans sans nombre, s'opposeront à son accomplissement. Des attaques contre certains trusts, contre les abus de prix qu'ils engendrent et contre le monopole de production qu'ils exercent, nous en constatons souvent d'un élan assez énergique : Par exemple au Kansas, dans le Missouri et dans le Oklahoma contre la *Standard Oil C°.* Mais la campagne qui vient de commencer, aura-t-elle le moindre succès ? C'est plus que douteux. De même à Saint-Paul (Minnesota) le tribunal du district a été tout récemment saisi d'un procès en dissolution dirigé contre quelques fabriques trustifiées de papier pour journaux qui étaient parvenues à faire hausser les prix de près de 50 p. c. Qu'adviendra-t-il ? Les éditeurs de journaux s'entendront avec les fabricants et ... il n'y aura rien de changé !!

Il ne faut pas oublier que, dans les projets de réformes législatives aux États-Unis, ce n'est pas l'objet du débat qui joue le principal rôle, mais l'antagonisme entre les républicains et les démocrates. Les premiers représentent, pour employer une dénomination cadrant avec la situation qui existe en Allemagne, l'élément unioniste, par opposition aux autres qui sont particularistes. Les unionistes s'efforcent de consolider la puissance centrale de l'Union, alors que les particularistes veillent jalousement à ce que l'autonomie des États ne subisse aucune atteinte. Or les républicains, il est vrai, possèdent une grande majorité dans la Chambre des Représentants, mais les idées démocratiques, c'est-à-dire particularistes, prédominent même chez les républicains du Sénat. Je suis néanmoins persuadé que le parti républicain finira par imposer dans les

deux Chambres sa manière de voir et sa volonté. Les trusts n'en souffriront pas — au contraire. Une législation unioniste, un soi-disant contrôle de l'Union sur les trusts aurait comme conséquence leur émancipation de la législation souvent vexatoire des États particuliers.

***

Il résulte des observations précédentes que, malgré leur puissance de cohésion, malgré la forte organisation de leur production, les trusts, menacés par les unions ouvrières, fondés d'ailleurs sur des bases financières souvent malsaines, ne constituent pas un danger bien redoutable.

Ils représentent plutôt, par leur côté défectueux, un élément de faiblesse dans la vitalité si intense des Etats-Unis et augmentent, par conséquent, nos chances dans la lutte économique engagée.

Mais avant de serrer de plus près le problème général et de demander à la statistique des renseignements sur d'autres points à élucider, je maintiens que, même s'il existait, il ne conviendrait pas de parler à si haute voix et avec tant d'inquiétude d'un « péril américain » et j'affirme de plus qu'il n'existe pas. Le fait qu'un concurrent nous cause des difficultés et certaines appréhensions, qu'il nous est parfois même nuisible, ne constitue point encore un « péril » à craindre et contre lequel il faudrait crier au secours. Nous devons nous aider nous-mêmes en nous servant de notre propre force; elle est suffisamment grande pour ne pas nous laisser intimider et décontenancer.

On crie : « Voilà l'Américain ! », comme on dit aux enfants : « Voilà Croquemitaine ! », et on parle d'un « combat à mort » de l'industrie allemande, parce que, par exemple, on a ouvert à Berlin quelques magasins de chaus-

sures américaines. Si les Etats-Unis fabriquent de bonnes chaussures, rien ne nous empêche de les égaler, et c'est d'ailleurs ce que nous faisons. L'exportation totale de chaussures américaines a augmenté; elle a atteint pendant l'exercice 1901-1902, 3,966,766 paires de bottines, dont 122,689 paires seulement ont été importées en Allemagne, c'est-à-dire 3.1 p. c. Si le chiffre de ces chaussures importées en Allemagne s'est élevé en 1902-1903 à 189,189, sur une exportation totale de 4,197,566, il est retombé de nouveau, en 1903-1904, à 166,606, sur un total de 4,642,531. Et cette importation s'est réduite pendant l'année 1904, du 1[er] janvier jusqu'au 31 décembre, à 124,591 paires, d'une valeur de 291,177 dollars, contre 388,986 dollars, valeur de l'importation en Allemagne pendant l'année 1903. Ceci ne représente certes pas, pour les besoins de près de soixante millions de bipèdes, un pourcentage bien.... gênant.

L'émigration du capital américain en Allemagne ne me paraît pas, non plus de nature à nous donner le frisson. Il y a un demi-siècle, des capitaux anglais sont venus chez nous et nous en avons tiré de grands avantages, de plus grands même que les Anglais, à qui nous n'envions pas, du reste, leur part de gain. Il est aujourd'hui beaucoup plus difficile pour le capital étranger de se placer utilement en Allemagne, parce que nous sommes devenus plus riches. Mais, vraiment, nous n'avons, en règle générale, aucune raison de le repousser. Les Américains eux-mêmes se sont-ils lamentés lorsqu'il y a un certain temps des firmes allemandes d'esprit entreprenant ont fondé les *Botany Worsted Mills*, à Passaic N. J., fabriques qui comptent maintenant parmi les plus importantes et les plus florissantes de la branche des *dress goods?* Personne non plus ne fit entendre en Amérique un cri d'alarme lorsqu'on apprit qu'un établissement financier de Berlin s'était indirectement intéressé

comme commanditaire, et pour une part considérable, dans une maison de banque à New-York. On a, au contraire, accueilli cette nouvelle avec satisfaction. Loin de craindre la concurrence du capital étranger en Allemagne, nous devrions, encore plus que dans le passé, nous associer aux entreprises industrielles du dehors ; nous aurions dû le tenter, en Amérique, dans une mesure beaucoup plus large et beaucoup plus tôt. J'ai à diverses reprises insisté sur ce point.

On a cité comme une preuve particulièrement frappante du péril américain la situation de l'industrie allemande des machines-outils. Il est incontestable que cette dernière a souffert, il n'y a pas longtemps, de la concurrence américaine. La rareté de la main-d'œuvre et une aptitude particulière à se spécialiser de plus en plus, ont permis à l'Américain plus qu'aux autres, d'inventer des machines que j'ai dénommées en allemand « Arbeits- und Arbeiter Ersparnissmaschinen » c'est-à-dire des machines « caisses d'épargne » qui réduisent, d'une part, la quantité du travail et de l'autre le nombre des ouvriers.

Pendant un certain temps, les Américains avaient le pas sur les autres nations et sur nous-mêmes dans ce domaine. Mais sans se soucier des prophètes qui, en Allemagne même, aux heures de crise, ne se lassaient pas de proclamer la ruine imminente de notre industrie et l'invincibilité de notre adversaire, l'industrie allemande des machines-outils s'est formée à l'école de son concurrent. Le succès ne s'est pas fait attendre. L'importation des Etats-Unis en Allemagne, des machines pour fabrication, s'élevait :

En 1900 à 31,8 millions de marks.
1901 à 19,2 —
1902 à 11,9 —
1903 à 10,1 —

et celle des machines-outils spécialement :

En 1900	à	4,995,000	marks.
1901	à	991,000	—
1902	à	559,000	—
1903	à	856,000	—

Un petit accroissement de l'importation s'est maintenu pendant l'exercice 1904, pour lequel les statistiques définitives, du reste, ne sont pas encore achevées. Mais cette augmentation n'est que la « preuve de la force vitale du marché allemand », ainsi que le déclare très justement le dernier rapport du consul général des États-Unis à Berlin; le rapide essor des affaires en général se traduit, chez nous, entre autres manifestations, par l'importation de certaines machines-outils protégées par des brevets américains.

Voilà qui n'a guère l'apparence d'un « combat à mort »; et si on persiste à donner le développement de cette branche comme un exemple du sort réservé à toutes les spécialités de l'industrie allemande dans la lutte contre l'importation d'outre-mer, les chiffres que je viens de fournir sont là pour montrer avec quelle insouciance on ne craint pas de mettre en avant les arguments les plus boiteux pour construire de toutes pièces « le péril américain ».

Il est du reste universellement reconnu que les Allemands eux aussi sont particulièrement doués pour certaines branches de construction importantes, grâce à l'éducation scientifique qu'ils ont reçue. D'autres peuples, et les Américains en particulier, savent fort bien que les grands steamers les plus rapides sont construits depuis de longues années en Allemagne et que la technique allemande a réussi la première, après un travail persévérant, à atteindre et à dépasser la vitesse de 200 kilomètres par heure sur les lignes électriques de grand parcours.

Quand on veut établir une comparaison entre les condi-

tions économiques de deux pays, on doit considérer les groupes importants qui déterminent la production totale de la nation, et ne pas s'en tenir aux spécialités qui sont soumises à des fluctuations occasionnelles et qui ne sauraient fournir une vue d'ensemble. Je citerai donc, à mon tour, quelques exemples vraiment instructifs ; le premier montrera d'une part l'essor prodigieux de l'industrie sidérurgique aux Etats-Unis, et de l'autre la situation de cette même industrie en Angleterre et en Allemagne.

La production du minerai de fer s'élevait :

	aux États-Unis :	en Angleterre :	en Allemagne :	
en 1890	à 16,036,043	à 13,780,767	à 11,226,500	longtons.
1891	14,591,178	12,777,689	10,489 700	—
1892	16,296,666	11,312,675	11,357,400	—
1893	11,587,629	11,203,476	11,279,000	—
1894	11,879 679	12,367,308	12,197 000	—
1895	15,957 614	12 615,414	12,155,100	—
1896	16,005,449	13,700,764	13,939 300	—
1897	17,518,046	13,787 878	15,222 400	—
1898	19,433 716	14,176,938	15,650,900	—
1899	24,683,173	14,461,330	17,706 300	—
1900	27,553,161	14,028,208	18,665,600	—
1901	28,887,479	12,275,198	16,309,300	—
1902	35,554,135	13,426,004	17,688,700	—
1903	32,471,550	13,715,645	20,896 300	—

La production de fer brut s'est élevée :

	aux États-Unis :	en Angleterre :	en Allemagne :	
en 1890	à 9,202,703	à 7,904,214	à 4,585 100	longtons.
1891	8,279,870	7,406,064	4,568,100	—
1892	9,157,000	6,709,255	4,859 700	—
1893	7,124,502	6,976,990	4,907,500	—
1894	6 657,888	7,427,342	5,295,300	—
1895	9,446,308	7,703,459	5,378,400	—
1896	8,623,127	8 659,681	6,272,200	—
1897	9,652,680	8,796,465	6,773,100	—
1898	11,773,934	8,609,719	7,197,600	—
1899	13,620,703	9,421,435	8,014,900	—
1900	13,789,242	8,959,691	8,386,300	—
1901	15,878,354	7,928,647	7,756,000	—
1902	17,821,307	8,679,535	8,395,600	—
1903	18,009,252	8,935,063	9,860,100	—

Ces chiffres méritent qu'on les étudie de plus près. La production de l'Angleterre en minerai de fer et en fer brut est restée presque stationnaire durant cette période de quatorze ans; la production américaine a doublé dans le même laps de temps, en progressant quelquefois par bonds. Mais la production allemande, elle aussi, a doublé et de plus, son accroissement a toujours été régulier.

Second exemple : La consommation du coton s'est élevée :

	En 1880.			En 1903.	
	Livres anglaises.			Livres anglaises.	
Aux Etats-Unis à	953	millions	à	1,980	millions.
En Angleterre	1,404	—		1,488	—
France	196	—		481	—
Allemagne	301	—		815	—

L'accroissement durant la période indiquée a donc atteint, en Angleterre, 6 p. c., aux États-Unis, 107.7 p. c., en France, 146 p. c. et en Allemagne, 170.7 p. c.

Enfin, dans le rapport annuel du *Comptroller of the Currency*, de Washington, on a dressé une statistique intéressante, qui établit, pour l'année 1904, le montant des dépôts des caisses d'épargne — postales ou autres — aux États-Unis et dans tous les pays à institutions similaires pour un nombre total de 773 millions d'habitants. Il s'agit d'établissements qui reçoivent les économies de la bourgeoisie moyenne et celles des petites gens. Les gros dépôts placés dans les banques, dans les sociétés d'assurances, dans les caisses coopératives, etc., ne sont pas compris dans cette statistique. Pour ces 773 millions de personnes, 10.7 milliards de dollars ont été placés dans les caisses d'épargne, etc., c'est-à-dire 13.8 dollars par tête. Sur cette somme totale, 3 milliards ont été déposés par les 82 millions d'habitants des États-Unis, c'est-à-dire 37.38 dollars

par tête. Ce chiffre est, il est vrai, au-dessus de la moyenne et dépasse notamment celui de tous les pays où les établissements servant à l'épargne publique sont encore imparfaits. Néanmoins, les États-Unis n'occupent parmi les nations civilisées que la huitième place, à deux places derrière l'Allemagne et à trois derrière la Prusse, où l'épargne est de 39.38 dollars et de 43.10 dollars par tête de la population. Je suis loin de prétendre que le montant de l'épargne suffit à lui seul pour juger de la situation économique d'un pays. Mais ce troisième exemple prouve encore que l'Allemagne peut fort bien soutenir la comparaison avec les États-Unis.

Les arguments dont on se sert pour entretenir la crainte d'un péril américain et de ses prétendus effets désastreux sont souvent incroyablement absurdes. Je n'en veux pour preuve qu'un article dû à la plume d'un Germano Américain, et qui a paru dans une revue mensuelle berlinoise. Nous y lisons qu'une partie très considérable de l'industrie et du commerce du tabac est sous la tutelle du capital américain; que l'industrie allemande du kali est dans les mains des Américains. « Les sociétés d'électricité les plus importantes de l'Allemagne », continue l'auteur, « ont baissé pavillon devant le mammon américain. » Enfin, d'après le même auteur, les meilleurs titres industriels allemands seraient la propriété des Américains.

Il vaut bien la peine de s'arrêter un instant à ces racontars.

Il y a plus de deux ans, des Américains ont acquis, il est vrai, à Dresde, une fabrique de cigarettes ancienne et solide. Elle s'est livrée, depuis lors à une si pompeuse réclame qu'elle n'a plus été en état de payer de dividende. Le capital actions a été porté, il y a un an, de 1 1/2 à 5 millions de marks. Pour des gens de sens rassis, l'intérêt caractéris-

tique de cette expérience consistait, dans la participation du grand capital à l'industrie des cigarettes, représentée jusqu'ici presque uniquement par de petites et moyennes entreprises. On peut considérer cet événement comme heureux ou déplorable, mais il n'a aucun rapport avec un péril américain. Quelques concurrents adroits essayèrent, à la vérité, de créer un mouvement contre les produits de la fabrique de Dresde ; l'un d'eux lança même sur le marché une « Cigarette-Antitrust », en faisant valoir que sa fabrique à lui était « libre d'argent américain ». Mais l'indignation des autres fabricants allemands lui fit bientôt comprendre que l'exploitation du péril américain au profit de sa propre bourse ne pouvait pas durer indéfiniment. En réalité, on a fait avec ces imprudents cris d'alarme une réclame colossale au « Trust de la cigarette », comme le constate cette société elle-même, avec une pointe de reconnaissance ironique dans un de ses derniers rapports.

L'industrie allemande des cigarettes n'a cependant pas le droit de se plaindre. Le rapport annuel publié ce mois-ci par l'Union des fabricants de cigarettes allemands à Berlin, union qui comprend presque toutes les entreprises de ce genre, ne fait mention que d'un « soi-disant péril du trust ». Il reconnaît, que la marche des affaires a justifié l'opinion des représentants de cette industrie : « La fabrique en question »,ont dit ceux-ci dès le début, « n'offre d'autres dangers que ceux de toute entreprise, opérant avec de grands capitaux ; l'industrie allemande des cigarettes, si sérieuse et si puissante, n'a rien à redouter des allures bizarres et exotiques de la réclame américaine : il faut simplement éviter de faire dans le public de la propagande indirecte en faveur de cette nouvelle concurrence en attachant une trop grande importance à ce soi-disant danger du trust ».

Et quelle est la part de vérité dans cette affirmation que

l'industrie allemande du kali se trouve dans les mains des Américains? Certes il fut un temps où les Américains tentèrent de s'emparer d'une partie importante, de cette industrie. Moi-même j'en ai averti le public en juillet 1902. Je constate aujourd'hui avec satisfaction que cette tentative a été repoussée, grâce à la fière réserve des compagnies allemandes, et qu'il n'y a qu'une seule société, d'ailleurs peu considérable, qui ait passé dans les mains d'un syndicat américain.

Il est absurde, de la part du Germano-Américain, de prétendre ensuite que les sociétés, qui sont à la tête de l'industrie électrique en Allemagne, « ont baissé pavillon devant le mammon américain ». Certes, il est incontestable que l'industrie électro-technique américaine opère dans des conditions beaucoup plus favorables que la nôtre. Dans une statistique récemment publiée, on a relevé que durant les premiers six mois de l'année 1902, les usines d'électricité allemandes avaient transformé 487,000 chevaux-vapeur en électricité, dont 87 p. c. fournis par la vapeur et 13 p. c. par des chutes d'eau. Pendant la même période, les États-Unis avaient transformé en électricité 1 million 758,200 chevaux-vapeur, dont 78 p. c. fournis par la force de la vapeur et 22 p. c. par celle de l'eau. De l'autre côté de l'océan, l'occasion s'est présentée 9 p. c. de fois plus souvent qu'en Allemagne d'utiliser l'énergie motrice de l'eau qui est bien meilleur marché que la vapeur. Il faut encore faire entrer en ligne de compte que les prix moyens des charbons américains ont été de 35 p. c. inférieurs à ceux des charbons allemands. De plus, grâce à la concurrence que se font aux États-Unis les compagnies privées de chemins de fer, les prix de transports du charbon ont été d'environ 50 p. c. plus bas qu'en Allemagne. Ces chiffres fournis par la statistique prouvent la puissance de la con-

currence américaine dans l'industrie électro-technique, puissance due en particulier aux richesses immenses du pays en gisements de minerais et de charbons et en chutes d'eau pour la plupart encore inexploitées. Mais pourtant aucune des sociétés d'électricité américaines n'a réussi, jusqu'à présent, à s'implanter en Allemagne. Depuis l'essor remarquable de l'électro-technique dans les premières années de la dernière décade, il était universellement reconnu que les sociétés d'électricité de l'Allemagne et des États-Unis marchaient de pair à la tête du marché mondial. Cet état de chose subsiste aujourd'hui encore. La reconnaissance de leurs capacités réciproques a même amené ces sociétés à s'assurer le bénéfice mutuel de leurs expériences et de leurs conquêtes scientifiques, au lieu de gaspiller leurs efforts dans une lutte d'intérêts. C'est ainsi que des ententes ont été conclues entre les deux puissants groupes d'entreprises électriques, l'*Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft*, en Allemagne, et la *General Electric Company*, aux États-Unis.

Il ne saurait donc être question « d'abaisser le pavillon » de l'industrie électrique allemande devant celui des Etats-Unis.

Il en est de même de l'assertion, que les meilleurs titres industriels allemands se trouvent être la propriété de l'Union. Jamais je n'ai rencontré une prétention aussi peu fondée. Son but unique est de nous donner la chair de poule. Les titres allemands (titres industriels et de banques), cotés à la Bourse de Berlin, s'élèvent en tout à une valeur nominale de 3 milliards 1/4 environ et à une valeur de cours de 5 milliards; or, il n'y a pas même 2 p. c de ces titres dans les mains de capitalistes ou de banques américains. Qu'il se produise en outre, de temps en temps, un gros placement américain, sur le marché berlinois, je ne le conteste

pas. Mais de pareilles opérations ont un caractère essentiellement temporaire. J'en veux donner un exemple qui est topique : En 1900, lors de l'émission de l'emprunt de 80 millions de marks en bons du Trésor échus ou échéant en 1904 et 1905, emprunt transmis par la *Reichsbank* et la *Disconto-Gesellschaft* à un consortium de banques américaines, on disait aussi que les Américains seuls avaient de l'argent; que l'administration des Finances de l'Empire s'était décidée à cette opération pour alléger notre marché monétaire pendant les mois d'automne où l'on a besoin de moyens liquides, et aussi pour régler d'une façon avantageuse pour nous le bilan d'or entre l'Amérique et l'Allemagne.

Or, qu'est-il arrivé ? Tout d'abord l'Amérique n'a pas envoyé en Allemagne 80 millions en or après le placement de l'emprunt, comme on s'y était attendu. Tout au contraire, le cours du change de Berlin sur New-York s'est maintenu à une hauteur qui aurait presque rendu possibles des envois d'or d'Allemagne en Amérique. L'emprunt tout entier a, de plus, reflué peu de temps après en Allemagne. Une grande société d'assurances de New-York avait pris pour 20 millions de marks de ces bons du trésor, ainsi qu'il ressortait de son rapport annuel. Le rapport de l'année suivante ne faisait déjà plus mention de ce placement : le capital allemand l'avait repris volontiers. En général, l'Américain ne songe pas à acheter nos titres, valeurs industrielles ou emprunts. Il a besoin de son argent pour le placer dans son propre pays. Par contre, nous constatons que de grandes transactions financières en titres de chemins de fer américains se sont opérées dans ces derniers temps avec le concours de puissantes banques allemandes.

J'ai démontré dans mon livre, d'une manière détaillée et consciencieuse, qu'une « inondation de produits américains » ne s'est pas effectuée jusqu'ici, qu'elle ne nous me-

nace pas et j'en suis arrivé, il y a presque deux ans déjà, à cette conclusion :

« On ne saurait nier la possibilité d'une politique d'exportation de l'industrie américaine, dont le contre-coup se ferait ressentir sur tout le marché mondial. Mais cette politique de serre chaude, artificielle et par conséquent passagère, dispendieuse comme elle serait, ne tarderait pas à se heurter au sens pratique des Américains. Ceux-ci fermeraient bien vite leurs poches. Je suis convaincu qu'on procédera plutôt, s'il est nécessaire, à une réduction générale de la production, comme on l'a déjà fait pendant la seconde moitié de l'exercice 1903, dans des limites modérées, pour les charbons et le fer, sans doute par suite des prétentions exagérées des ouvriers. L'industrie américaine, il est vrai, visera toujours à une production en grand et à un travail gigantesque. Mais, en admettant que la diminution de la consommation qui s'est accentuée après un accroissement sans exemple, dure encore quelque temps, ou même s'aggrave, un avenir peu éloigné réserve, d'autre part à l'Amérique des tâches si importantes, que leur exécution absorbera son activité et même pourra encore nécessiter le concours industriel des autres nations; le câble trans-pacifique, destiné à relier le continent de l'Union à la Chine et aux Philippines en touchant aux îles d'Honolulu, est mis en œuvre; la Société des chemins de fer pan-américaine, qui veut poser une voie ferrée de New-York à Buenos-Ayres, est fondée; l'office de la marine, à Washington, a demandé un crédit de 100 millions de dollars, en partie pour la construction de navires rapides à turbines; le canal qui coupera l'Isthme de Panama sera creusé. Ainsi l'initiative américaine peut continuer à se proposer comme but la mise en valeur du patrimoine national et y trouver, pendant un long espace de temps, une pleine et fructueuse satisfaction. »

Il importe donc de ne pas tomber dans l'erreur qui consiste à méconnaître la puissance et la rapidité de l'évolution économique aux États-Unis, à dépeindre la situation en Amérique sous des couleurs sombres et à considérer le « bluff » comme le trait caractéristique et comme la dominante de l'américanisme. Ce serait là faire bon marché de la vérité. Nous avons entendu dire trop souvent que l'Union est à la veille du « Krach », qu'un écroulement de cet édifice, si fier en apparence, se prépare, que, de l'autre côté de l'Océan, tout est malade et pourri et que la décomposition financière va survenir d'un jour à l'autre. Ces prophètes de malheur n'ont jamais été que de faux prophètes. Pas plus que la nôtre, la vie économique américaine n'est, cela va sans dire, à l'abri d'ébranlements. Il y surgit des revers plus ou moins graves, mais toujours les ressources naturelles inépuisables du sol ont aidé le commerce et l'industrie des États-Unis à surmonter les crises avec une rapidité merveilleuse. Tout récemment encore on a prédit une prochaine débâcle et pourtant on peut déjà compter avec quelque certitude sur une nouvelle année de prospérité commerciale pour le pays des possibilités illimitées. Les statistiques mensuelles du fer brut, à ce qu'affirmait il y a peu de temps l'*Iron Age*, accusent une consommation actuelle extraordinaire. En décembre dernier la production du fer de coke d'anthracite à elle seule dépassait 1,600,000 tonnes, et les forges produisaient durant la même période 1,019,841 tonnes de fer brut. De même les résultats définitifs de la dernière récolte, tels que nous les montrent les récentes publications officielles, sont du plus heureux augure pour les chemins de fer servant au transport du blé. L'industrie, elle aussi, a enregistré déjà tant de commandes pour ses usines, qu'une activité rémunératrice lui semble assurée pour longtemps. Bref, partout on peut s'attendre à de nouveaux progrès, à un joyeux élan de l'esprit d'entreprise.

Mais si les Etats-Unis sont forts au point de vue économique, nous le sommes aussi et nous n'avons pas à craindre un concurrent vigoureux. L'Amérique est un bon client; son recul seulement, qui amoindrirait sa puissance d'achat, mais non pas son développement, qui augmente sa consommation, pourrait nous inspirer des soucis. A-t-on jamais entendu un commerçant se plaindre de la solvabilité croissante de son acheteur? Et c'est pour la même raison, c'est parce que nous sommes les bons clients de l'Amérique, qu'on y suit des yeux notre essor économique avec une satisfaction sans envie.

Il existe pourtant un seul, un vrai « péril américain ». On le crée, quand on va proclamant partout sur le ton de Cassandre, soit dans un intérêt personnel, soit par une méconnaissance complète de l'état réel des choses, la soi-disant faiblesse du travail allemand et la prétendue invincibilité des Américains. Le consommateur allemand, déjà trop enclin à s'engouer pour des produits étrangers, finira par être fermement convaincu de leur supériorité sur les fabrications de l'industrie nationale; le producteur allemand finira par perdre sa meilleure arme dans la lutte économique : la foi en sa propre force et en sa propre capacité. Pour détruire le pessimisme de mes compatriotes, il me faut rappeler et répéter avec énergie combien les conditions primitives et fondamentales de la lutte économique sur le marché mondial, tout à l'encontre de ce qu'en disent nos contradicteurs, sont favorables chez nous.

Avec lenteur, avec constance, par progrès intermittents plutôt que par bonds, nous nous sommes développés sans jamais perdre de vue notre but. Sans doute, il nous est arrivé aussi de trop présumer de nos forces. Mais de petits que nous étions, nous ne nous sommes pas moins élevés très haut, — et cela sans qu'un droit protecteur énorme soit

venu favoriser la floraison soudaine des grandes combinaisons et des industries. Encore ne possédions-nous pas ces richesses naturelles dont bénéficie le pays des possibilités illimitées.

Et c'est justement ce progrès régulier, constant, qui a donné naissance à une classe moyenne nombreuse et forte, constituant pour notre vie économique et nationale un appui bien plus solide que ne pourrait le faire une puissance capitaliste immense concentrée en quelques mains.

Il y des gens qui cherchent partout et toujours le péril américain : Quand l'Amérique a de belles récoltes nous permettant de lui acheter à bon marché les matières premières absolument indispensables, nous devenons ses débiteurs — c'est un danger ! Si les récoltes, par contre, sont mauvaises en Amérique, et si les prix montent, ce sont les tripotages américains qui éloignent de nous les matières premières et les produits d'alimentation et qui les font renchérir — nouveau danger ! Quand l'industrie américaine prospère, elle menace de nous dévorer — danger encore ! Quand les besoins de l'Amérique en produits industriels sont si énormes que le pays ne peut suffire aux commandes et que nos industries doivent les exécuter en partie, c'est le géant qui grandit encore — danger ! Si, au contraire, les commandes américaines n'arrivent pas, nous nous trouvons dans la gêne — danger, danger, danger ! Il n'est pas jusqu'à la diminution de la capacité d'exportation cotonnière de l'Amérique résultant de l'augmentation de sa propre consommation, qui n'ait fait pousser chez nous un cri d'alarme et qui n'ait provoqué une demande, en somme fort justifiée, enjoignant au gouvernement allemand d'assurer en Argentine et dans nos colonies la création de vastes plantations de coton. Voilà toujours et toujours des contradictions et des exagérations sans mesure.

Dans la vie commerciale et industrielle, il y a une alternance éternelle de hauts et de bas; elle force le commerçant à être prévoyant et prudent, mais non timoré. Celui dont les nerfs ne supportent pas ces agitations doit se vouer à une autre profession plus tranquille. Certains de nos compatriotes souffrent de la folie de l'infériorité, à l'encontre des Américains, qui, eux, sont plutôt enclins à la folie des grandeurs, ou aiment, tout au moins, à se griser de mots. De hauts fonctionnaires de l'Union eux-mêmes ne sont pas exempts de ce travers. Le rapport que le secrétaire de l'agriculture avait soumis au Congrès, en décembre 1904, évaluait la production agricole américaine de l'exercice fiscal 1904 à près de 5 milliards de dollars; il qualifie ce chiffre de *unthinkable aggregates*, « quelque chose que l'intellect de l'homme est incapable de concevoir »; il ajoute que pour en avoir une idée approximative, on doit se figurer que « le produit du sol américain pour une seule année représente six fois le montant des fonds sociaux de toutes les banques de l'Amérique ».

Les journaux se sont empressés de reproduire ce passage sans commentaires. S'ils s'étaient donné la peine de comparer les chiffres correspondants de l'Allemagne, ils n'auraient pas été effrayés par ces *unthinkable aggregates*. En 1902, une statistique du conseiller Traugott Müller, évaluait la récolte allemande en blé, en orge de brasserie, en pommes de terre, en différents légumes, en produits de l'horticulture et de l'agriculture fruitière à 2,421 millions de marks; la production en chevaux, en viande de bœuf, de porc, de mouton, en volailles à 2,678 millions de marks; la valeur des produits de laiterie à 1,625 millions de marks, celle des laines, sucre, alcool, amidon, vin et bois à 1,288 millions de marks. La valeur globale de ces produits s'élève donc à plus de 8 milliards de marks. D'autres statis-

tiques, dont M. Müller fait mention, évaluent même la production totale à 9 milliards de marks. Les Etats-Unis ont plus de dix-sept fois l'étendue de l'Allemagne. Mais la production agricole américaine est loin de surpasser celle de l'Allemagne dans les mêmes proportions.

Un autre facteur de la prétendue supériorité américaine — l'importance minime des dépenses militaires — facteur dont on a toujours exagéré la portée, est en train de disparaître. La construction d'une grande flotte de guerre avec les lourdes charges momentanées et permanentes qu'elle entraîne et le service écrasant des pensions, rétablissent l'équilibre entre les budgets militaires allemand et américain. Les dépenses régulières de la marine de l'Union dépassent, déjà maintenant, d'après une statistique anglaise récente, celles de l'Allemagne de près des deux tiers. Elles s'élèveront sous peu au double et plus de notre budget naval, par suite de la poussée générale aux États-Unis vers une augmentation rapide de la flotte de guerre.

* * *

L'importation globale américaine en Allemagne s'est accrue, en somme, d'une manière extraordinaire au cours de la dernière décade, bien qu'elle présente, depuis quelques années, des oscillations. Ceci est indiscutable. Mais cette augmentation suppose un accroissement parallèle de notre capacité de consommation, pour les matières premières et pour les produits agricoles que l'Allemagne ne fournit pas ou qu'elle fournit en quantités insuffisantes. Cette augmentation est donc une preuve de notre force économique et, par suite, un élément très important à considérer dans la question du péril américain.

Je me rends très bien compte de la prudence avec laquelle

il faut procéder avant de tirer des conclusions de chiffres statistiques. Il est rarement possible d'embrasser d'un coup d'œil tous les facteurs dont la somme totale est représentée par ces chiffres et, de plus, chaque facteur est, à son tour, le résultat de toute une série de causes spéciales. Ces réserves faites, l'économiste le plus circonspect, s'il peut s'appuyer sur un exposé qui mette en lumière le développement des conditions économiques pendant un nombre d'années suffisant, ne craindra pas d'en dégager une vue d'ensemble sur la situation.

L'importation totale en Allemagne s'élevait :

En 1897	à 40,161,313	tonnes, d'une valeur de	4,681	millions de marks
— 1898	à 42 728,744	—	5,081	—
— 1899	à 44,651,256	—	5,483	—
— 1900	à 45,910,595	—	5,766	—
— 1901	à 44 303,298	—	5.421	—
— 1902	à 43,334,454	—	5,631	—
— 1903	à 47,032,584	—	6,003	—
— 1904	à 48,885,403	—	6,291	—

Les chiffres qui figurent pour 1904 sur ce tableau et sur les deux suivants n'ont été publiés qu'à titre d'indications provisoires ; ils ne sont pas encore définitifs.

L'exportation totale de l'Allemagne s'élevait :

En 1897	à 28,019 490	tonnes, d'une valeur de	3,635	millions de marks
— 1898	à 30,093,817	—	3,757	—
— 1899	à 30 402 863	—	4,207	—
— 1900	à 32,681 384	—	4,611	—
— 1901	à 32,362 208	—	4,431	—
— 1902	à 35,029,122	—	4 678	—
— 1903	à 38,280,461	—	5 015	—
— 1904	à 38,853,693	—	5,172	—

J'ajoute que l'importation et l'exportation des métaux précieux ne sont pas comprises dans les chiffres de ces tableaux. Le commerce extérieur des métaux précieux, tel

qu'il ressort de la statistique, a une tout autre signification que l'échange international des marchandises et, de plus, les oscillations plus ou moins fortes de l'importation et de l'exportation des métaux précieux, soumises à des causes toutes spéciales, déplaceraient la valeur moyenne de la tonne importée et exportée des autres produits bruts et fabriqués.

La valeur moyenne de la tonne importée et exportée, à l'exception des métaux précieux, s'élevait :

		Valeur moyenne de la tonne importée.		Valeur moyenne de la tonne exportée.	
		—		—	
en 1897	à	116,5	Marks	129,8	Marks
— 1898	—	118,9	—	124 8	—
— 1899	—	122,8	—	138,4	—
— 1900	—	125,6	—	141,1	—
— 1901	—	122,4	—	137,0	—
— 1902	—	129,9	—	133,5	—
— 1903	—	127,6	—	131,0	—
— 1904	—	129,1	—	133,1	—

Il se peut que ces chiffres soient susceptibles, pour les deux dernières années de quelques petites rectifications ; il se peut aussi que çà et là ils aient été déterminés par des raisons spéciales et d'une nature passagère. Mais ce qui en résulte, en tout cas, avec évidence, c'est que l'essor économique de l'Allemagne n'a vraiment pas une allure maladive.

Pendant la période de 1897 à 1904, l'importation totale de l'Allemagne s'est accrue de 21.7 p. c. en quantité et de 34.4 p. c. en valeur; l'exportation totale, par contre, de 38.6 p.c. en quantité et de 42.3 p. c. en valeur. C'est là le type du développement exemplaire, paradigmatique.

Pour être complets, nous ajoutons ci-après la part des États-Unis dans l'importation et l'exportation totales de l'Allemagne pendant ces mêmes exercices (sans tenir

compte non plus des chiffres pour les métaux précieux).

L'exportation des États-Unis en Allemagne s'élevait :

En	1897	à	3,879,054 t.	d'une valeur de	652	millions de marks.
—	1898	—	4,891,823	—	876	—
—	1899	—	4 966,425	—	894	—
—	1900	—	4.365,214	—	1,004	—
—	1901	—	4,750,079	—	986	—
—	1902	—	3.706,199	—	893	—
—	1903	—	3,750,213	—	935	—

L'exportation allemande aux États-Unis a atteint :

En	1897. .	1,013,434 tonnes	d'une valeur de	397	millions de marks
—	1898. .	888,141	—	333	—
—	1899. .	850,958	—	377	—
—	1900. .	1,130,053	—	440	—
—	1901. .	892.394	—	385	—
—	1902. .	1.321,323	—	449	—
—	1903. .	1,258,830	—	469	—

Pour l'année 1904 les chiffres établissant la valeur manquent encore. On sait déjà cependant que l'importation de l'Amérique en Allemagne aussi bien que l'exportation de l'Allemagne en Amérique ont diminué, en tonnage. La diminution de l'exportation américaine a pour cause principale le ralentissement dans le commerce des blés produit par les résultats des récoltes dans les deux pays. Quant au second fait, il s'explique par l'interruption presque complète de l'exportation allemande en fer brut et en fer ouvragé, due à l'amélioration de la « *conjoncture* » en Allemagne, dont j'ai parlé précédemment.

Une comparaison entre la valeur moyenne de la tonne importée et exportée est également intéressante et instructive.

En 1897	la tonne importée des États-Unis en Allemagne s'élevait à une valeur de	168,1	marks
— 1898		179,1	—
— 1899		180,0	—
— 1900		230,0	—
— 1901		207,6	—
— 1902		241,0	—
— 1903		249,3	—

En 1897	la valeur de la tonne exportée d'Allemagne aux États-Unis s'élevait à	391,9	Marks
— 1898		375,0	—
— 1899		427.9	—
— 1900		389.4	—
— 1901		431,6	—
— 1902		339,9	—
— 1903		372,5	—

Du reste, les chiffres comparatifs de notre exportation aux Etats Unis et de l'importation américaine en Allemagne ne sont pas établis sur la même base. La législation américaine exige l'indication du prix de vente pour la douane, alors que chez nous c'est le prix d'achat qui entre en compte. Cette différence se traduit par un déplacement de valeur qui est souvent assez considérable. Il faut remarquer de plus que l'Allemagne recueille les bénéfices du fret pour l'importation et l'exportation, jusqu'à concurrence de plus de 90 p. c.

Malgré tous les efforts tentés pour la réfuter, on rencontre souvent cette opinion dans le public qu'en présence d'un écart considérable entre l'exportation et l'importation de deux pays, l'avantage est toujours du côté du pays qui exporte le plus. Ma tâche ne saurait être ici de combattre cette erreur. Je dois me contenter de rappeler que la science économique a appris depuis longtemps déjà à évaluer plus exactement les bilans commerciaux. Je citerai seulement comme un exemple frappant et qui tombe sous le sens que pendant une période de sept ans, de 1897 à 1903, l'Allemagne a acheté à l'Argentine 4,9 millions de tonnes de marchandises, d'une valeur de 1,357 millions de marks, et n'a exporté dans ce pays qu'un demi million de tonnes représentant une valeur de 369 millions de marks.

La supériorité de l'importation de l'Argentine peut donc être estimée à près d'un milliard. Pendant la même période, nous avons importé du Chili environ 3 1/2 millions de ton-

nes de marchandises, d'une valeur de 657 millions, et nous y avons exporté seulement 359,000 tonnes valant 225 millions de marks. Personne, cependant, ne voudrait prétendre que nous avons enrichi l'Argentine d'un milliard et le Chili de 432 millions de marks. C'est nous qui nous sommes enrichis en gagnant sur l'importation comme sur l'exportation. L'importation américaine en Allemagne, abstraction faite des États-Unis, s'est élevée, pendant la même période, à 11 1/2 millions de tonnes, représentant une valeur de 3,716 millions de marks; notre exportation dans les mêmes pays n'a atteint que 3 1/2 millions de tonnes, d'une valeur de 1,670 millions de marks. Est-ce à dire que l'Amérique, (à l'exception de l'Union) a gagné sur nous environ 2 milliards? Bien au contraire, cet excédent d'importation nous a profité (abstraction faite de la partie représentant une indemnité qui nous était due pour des paiements d'intérêts) : nous avons, en effet, ou bien augmenté par notre travail d'ennoblissement la valeur des articles importés ou bien consommé les produits reçus, ce qui nous a permis d'utiliser, pour des emplois plus lucratifs, le sol, que nous aurions dû consacrer à la culture des céréales, aux pâturages, etc.

*
* *

En comparant l'activité économique des États-Unis et celle de l'Allemagne, il importe de tenir compte, comme je l'ai indiqué plus haut, de l'étendue des deux pays, et plus encore du chiffre de leur population respective. Ceci ne peut être exprimé par une formule unique, d'autant que certains facteurs entrant en ligne, échappent à la statistique. Néanmoins, il n'est ni sans intérêt ni sans importance d'établir les relations existant entre le nombre d'habitants, d'une part, l'importation et l'exportation de l'autre.

On constate, pour l'Empire allemand, par tête d'habitant :

En 1897	une importation de	88,3	marks,	une exportation de	68,6	marks
— 1898	—	95,5	—	—	70 9	—
— 1899	—	101,5	—	—	77,9	—
— 1900	—	106,8	—	—	85,8	—
— 1901	—	98,6	—	—	80,6	—
— 1902	—	102,4	—	—	85 1	—
— 1903	—	107.2	—	—	89,6	—
— 1904	—	112,4	—	—	92,4	—

L'exportation des Etats-Unis s'est élevée, en 1900, à 17,96 dollars ou à 76,33 marks par tête de la population, et l'importation a atteint 10,88 dollars ou 46,24 marks. En 1903, l'exportation était de 17,32 dollars ou de 73,61 marks par tête, l'importation, par contre, de 12,54 dollars ou de 53,30 marks.

Pendant cette période de trois ans, la valeur de l'exportation a donc diminué aux Etats-Unis de 2,72 marks par tête, celle de l'importation a augmenté de 7,06 marks. En Allemagne, par contre, l'importation a augmenté de 0,4 mark par tête et l'exportation de 3,8 marks.

Pendant une période de huit ans, de 1897 à 1904, l'importation allemande a augmenté de 27.3 p. c. par tête et l'exportation allemande de 34.7 p. c.

Ce calcul est fondé sur un chiffre de population aux États-Unis de 76 millions d'habitants en 1900 et de 80 millions en 1903. Quant à l'Allemagne, j'ai pris pour base les chiffres officiels des recensements de 1895 et 1900, soit à peu près 52 et 56 millions d'habitants et j'ai tenu compte, pour les années suivantes, de l'accroissement de population qui résulte de l'écart entre ces deux chiffres — soit un demi-million par an.

* * *

On indique comme un facteur important dans la concur-

rence entre les deux nations la sollicitude du gouvernement des Etats-Unis en faveur des intérêts de l'industrie nationale; on remarque qu'il s'efforce de la développer par tous les moyens sans s'inquiéter des autres États. On inviterait volontiers l'Allemagne à imiter cet exemple.

Mais que désire-t-on du gouvernement allemand? Et que peut-il faire? Les droits de douane du nouveau tarif autonome ou même du nouveau tarif conventionnel ne seraient-ils pas encore assez hauts? Quel « numéro » voudrait-on encore élever? Dans cette voie, assurément, on a fait le possible, parfois même l'impossible.

Et pourtant le gouvernement *pourrait* quelque chose! Il pourrait favoriser avec plus d'énergie les intérêts du commerce et de l'industrie, souvent contrariés dans leur développement par la majorité de nos assemblées législatives, grevés de droits inopportuns, placés à chaque pas sous une tutelle gênante.

La bureaucratie, née chez nous d'une tradition qui en quelque mesure la justifie, ne devrait pas entrer en contact avec le commerce et l'industrie où son intrusion ne saurait être que nuisible.

L'impôt sur les grands magasins, obstacle au développement naturel des vastes entreprises; la loi sur les opérations de bourse, subie par le gouvernement après quelque résistance, loi qui ne craint pas de porter atteinte aux principes mêmes d'honnêteté et de bonne foi, obstacle à la liberté du commerce; l'impôt écrasant sur la Bourse, autant de mesures impossibles en Amérique et qui devraient l'être en Europe.

Lorsque, au contraire, il s'agit de payer de même monnaie les mesures vexatoires de l'étranger, nous pouvons avoir confiance en notre gouvernement; il ne laisse pas l'industrie et le commerce en détresse : l'Allemagne a tou-

jours attaché le plus grand prix à respecter les conventions qu'elle a conclues en les interprétant loyalement et non en se conformant uniquement à la lettre. Mais la condition première de cette politique est la réciprocité absolue; l'Etat qui viendrait à l'oublier serait assuré de la retrouver bientôt sur son chemin, appliquée, cette fois, d'une façon peu faite pour lui plaire.

On peut donc espérer que, de leur côté, les Etats-Unis finiront par se convaincre que si un Etat est tenu, dans ses rapports économiques internationaux, à défendre dans une juste mesure ses intérêts propres, il doit respecter en même temps les intérêts de la partie contractante et les traiter avec bienveillance.

Jadis, la conclusion des traités de commerce faisait naître cette question qui paraissait naturelle: « Qui trompe-t-on ici? » C'est là une façon de voir qui doit disparaître. La pratique stricte de la bonne foi et de la sincérité est aussi bienfaisante dans les relations entre Etats que dans la vie privée. L'art de la chicane, brutale ou mesquine, est facile à apprendre; mais il finit à la longue par être aussi désavantageux qu'inique.

Sous bénéfice de ces considérations, j'ai conseillé d'amener les États-Unis à conclure un traité de commerce à longue échéance et à tarifs liés et fixes. Il est évident que l'Empire fera cette tentative. Laissons de côté la question — purement académique — de savoir s'il serait nécessaire, dans ce cas, de résilier les conventions commerciales qui pourraient exister encore entre les États-Unis et les différents Etats de l'Allemagne. Il s'agit uniquement, dans l'espèce, de dénoncer dans les délais prévus, l'instrument diplomatique conclu le 10 juillet 1900, qui contient en germe, pour la première fois, une sorte de réciprocité. Ensuite, quand il faudra régler à nouveau nos relations commerciales avec

les Etats-Unis, nous devrons viser avant tout à un traité à tarifs fixes reposant entièrement sur le principe de la réciprocité et accordant aux deux parties contractantes des avantages à peu près équivalents. C'est là le point de vue auquel se place le *Mitteleuropaeische Wirthschaftsverein* de Berlin. Il est tout à fait exact. Des deux côtés de l'océan, on reconnaît de plus en plus la nécessité de ce changement radical; on réclame avant tout l'abolition du système actuel de taxation des marchandises et son remplacement par des lois et prescriptions nouvelles. Tout récemment, l'*American Chamber of Commerce* de Berlin, dans laquelle, d'après les statuts, les Allemands ne peuvent entrer que pour un tiers, a demandé au Président Roosevelt de prendre immédiatement l'initiative d'une action tendant à la conclusion d'un traité avec l'Allemagne, sur la base de la réciprocité; M. Hay, secrétaire d'État, a répondu avec une politesse diplomatique : « Dès que les circonstances le permettront » (*When existing conditions shall afford a prospect of its adoption*). On aurait tort de se laisser rebuter par des réponses dilatoires. *Fortiter in re, suaviter in modo*, il faut nous préparer à affronter l'avenir et à dispenser, suivant que les circonstances l'exigeront, le soleil ou la tempête.

Dans cet ordre d'idées, on a pas mal perdu de temps jusqu'aujourd'hui. Mais, du moins, les buts qu'un travail réparateur doit poursuivre sont clairement définis. Dans les cercles parlementaires allemands on est décidé, je le sais, à soutenir énergiquement une politique économique inspirée de cet esprit.

Cependant nous aurions tort de nous abandonner à cette illusion qu'on est résolu aux Etats-Unis à renoncer au système des droits prohibitifs. Cette abolition ne se réalisera guère dans un avenir prochain, même si telle était l'intention du président Roosevelt : le Congrès jusqu'à présent

n'en veut pas entendre parler — pas plus le Sénat que la Chambre des représentants de Washington. La revision du tarif que le parti républicain a promise n'amènera qu'un changement de décor, mais non une transformation essentielle ; elle ne touchera pas au régime protectionniste. Il est significatif que le premier pas dans la voie de cette soi-disant réforme consistera peut-être dans l'introduction d'un nouveau et double droit protecteur : on a proposé à nouveau à la Chambre des représentants de Washington — et cette fois avec de plus grandes chances de succès que par le passé — d'accorder aux navires américains, construits sur chantiers américains, une subvention annuelle de 5 dollars par tonne, de voter des subventions postales et, en outre, de grever les navires étrangers d'un impôt basé sur le tonnage.

Les Etats-Unis se trouvent fort bien du principe qui consiste à organiser leur politique économique en ne considérant que leurs propres intérêts. Aussi, supposons-nous, ils comprendront à merveille que d'autres Etats s'inspirent des mêmes principes.

Certes, les libres échangistes font preuve d'une grande activité en Amérique et leurs discours éloquents et sagaces — je rappellerai celui qu'a prononcé M. Louis-R. Ehrich, de New-York, au mois de juillet 1904 à Boston, au sein de la Ligue libre-échangiste — méritent notre pleine attention. Mais, pas plus pour l'Amérique que pour nous, ces discours n'ont, en ce moment, d'importance pratique. Ils n'en auront pas de longtemps. Ils prouvent simplement qu'une cause, même sans espoir, peut trouver en Amérique des représentants désintéressés et pleins de talent.

De tout ce qui précède, il résulte que nous avons le plus grand intérêt à suivre, avec une attention toujours en éveil, l'évolution économique aux États-Unis. Or, à moins d'être

favorisé par le hasard, on se heurte, dans cette étude, à des difficultés parfois insurmontables.

Par exemple, aucun journal, aucun périodique allemand n'a pris note, pour autant que j'ai pu le constater, d'une découverte faite, durant l'été de 1900, par le fermier James Buttler, et qui a transformé peu à peu le Nevada, pays de l'argent, en pays de l'or. Les rapports publiés par le consul général allemand, à San-Francisco, district dont ressort, si je ne me trompe, le Nevada, ne relatent pas, au moins en détail, que, depuis cette découverte, des villes comptant des milliers d'habitants, ont surgi dans une contrée jusqu'alors déserte; ils ne parlent point de Tonopah, par exemple, où ont été mises en exploitation des mines d'or, dont la richesse demeurerait fabuleuse, même si, en dépit des confirmations données par les géologues officiels, il fallait beaucoup rabattre des récits qui ont couru en Amérique.

Nous ne devons pas persévérer dans une pareille indifférence à l'égard d'événements d'une portée aussi considérable. Ceux qui représentent les intérêts américains à l'étranger n'auraient pas, j'imagine, laissé passer inaperçu un fait de cette importance. A ce propos, il est intéressant de noter que l'Union n'a pas encore comme nous d'attachés commerciaux proprement dits. Elle a l'intention d'en commissionner un nombre considérable, qui auront pour tâche d'étudier dans les différents pays la situation commerciale, de rester en contact permanent avec le département central à Washington, d'inspecter les consulats et de recueillir les renseignements qui pourraient favoriser et étendre le commerce extérieur des Etats-Unis. En fait, les consuls américains actuels remplissent déjà ces fonctions, et peut-être, demeureront-ils, dans la suite, les meilleurs conseillers du travail américain, le rayon d'action des nouveaux attachés me paraissant par trop étendu.

Que peut-on, que doit-on faire de positif pour défendre plus énergiquement encore au dehors les intérêts économiques allemands? Comment faut-il, dans ce but, étayer plus fortement l'organisme de notre représentation étrangère en ayant recours, plus que par le passé, à la collaboration des négociants ? Pour toutes ces questions, je renvoie le lecteur qu'elles intéressent à l'étude documentée que j'ai consacrée dans mon livre à ces matières. J'y ai, de plus, montré en détail et dans plus d'un chapitre, comment on peut utiliser, dans la pratique, les indications et les renseignements recueillis pour le bien de l'industrie nationale.

Je ne me lasse pas d'affirmer que, du reste, toutes les réformes acquerront seulement leur pleine valeur le jour où, conformément à la politique mondiale de l'Empereur, le développement libre des forces économiques ne sera contrarié nulle part et sera débarrassé de toute tutelle; où, comme aux États-Unis, le nouveau cessera d'être regardé avec méfiance, simplement parce qu'il est nouveau, où, pour parler la langue des bureaucrates, on ne cherchera pas de : *Similia* — avant d'agir.

L'idée d'un échange de conférences à donner par des savants américains en Allemagne et par des savants allemands en Amérique, qu'a suggérée l'Empereur, pourrait si elle était transposée avec jugement dans le domaine des intérêts commerciaux et industriels, produire des résultats extrêmement heureux.

L'institution d'un bureau central pour le commerce des Etats-Unis en Europe, qu'on a l'intention d'établir à Paris, d'après un projet de l'ancien ministre français, M. *Yves Guyot*, devrait être imitée par nous à New-York et dans d'autres villes commerçantes des États-Unis. Il est évident que si l'entreprise de M. Guyot est utile aux intérêts américains en Europe, une institution analogue serait profi-

table aux intérêts allemands en Amérique. J'ai déjà, dans mes publications antérieures, accentué énergiquement l'utilité de telles organisations, qui pourront aussi faciliter la vente des œuvres d'art. On aura, du reste, appris chez nous, avec une satisfaction marquée, que des parties notables de l'Exposition d'Art industriel allemand, à Saint-Louis, ont été achetées par un grand magasin de New-York, celui de John Wanamaker, dans le but d'en faire une sorte de musée. Cette vente et d'autres plus importantes ont montré, soit dit entre parenthèses, combien l'éminent Commissaire de l'Empire avait raison de compter sur l'effet que l'art nouveau produirait en Amérique. Le succès a prouvé une fois de plus la justesse de son coup d'œil.

Il est bien évident que le commerce et l'industrie allemands ne doivent pas s'en remettre uniquement à l'action du gouvernement, mais qu'ils doivent, avant tout, faire preuve d'une infatigable énergie et s'efforcer d'apprendre ce qui est recommandable dans les institutions étrangères, sans oublier celles de l'Amérique. Ils ne feront ainsi que perpétuer une tradition de vieille date : l'Allemagne qui fut l'élève de la France dans les œuvres de l'art, dans les produits de l'élégance et dans les choses du goût, a toujours eu le désir ardent de profiter des enseignements que lui offraient les autres nations.

Il ne s'agit pas, certes, d'imiter servilement, mais d'approprier avec sagesse. Nous constatons qu'à ce point de vue, de grands progrès ont été réalisés chez nous durant ces dernières années. Dans presque tous les domaines de la vie industrielle, l'organisation en syndicats et cartels a pris forme; des concentrations plus vastes, par voie d'entente internationale ont été opérées ou sont en train de se conclure : par exemple, dans l'industrie du fer et de l'acier, par le cartel international des rails et par le cartel international des tu-

bes métalliques. Une entente a été même ébauchée pour les produits à demi fabriqués. Dans le domaine financier, des banques et des groupes de banques se sont mis en communauté d'intérêts. La forme spécifique des trusts américains qui consiste à embrasser toute une branche de fabrication avec ses annexes, a été récemment, en Silésie, la *causa movens* de la réunion de deux puissantes sociétés industrielles.

C'est dans cette direction générale qu'il faut persévérer, mais avec tous les ménagements nécessaires. Il importe absolument, de conserver, avec leur caractère particulier et leur spécialisation, les petites et moyennes exploitations, qui, chez nous, dans beaucoup de cas, sont indispensables. Il importe même de les faire participer, dans la mesure du possible, aux conquêtes de la technique moderne.

Mais nous n'en devons pas moins continuer à marcher vers le but que je considère comme indispensable : Il nous faut donner avant tout une gestion perspicace et centralisée aux grandes exploitations identiques ou similaires travaillant pour compte commun ; puis acquérir et utiliser les meilleures machines spéciales existantes, adopter, en conséquence, les méthodes les plus économiques de production et de fabrication, éliminer, par contre, les ateliers ou les usines moins qualifiés, exploiter et « individualiser », d'une façon rationnelle et appropriée au but, les usines en activité, assurer enfin, en même temps, autant que possible, l'approvisionnement régulier des matières premières.

Et tout cela doit être basé sur un système financier solide et clair et sur des moyens d'exploitation suffisants, sans perdre de vue tout ce qui est de nature à donner satisfaction aux masses ouvrières. On ne saurait mettre en doute que de pareilles organisations renforceraient considérablement nos chances sur le marché mondial. La preuve, d'ailleurs, en a été déjà faite.

Si donc notre activité économique continue à évoluer dans ce sens, il n'y aura certainement pas lieu de craindre la concurrence américaine. En tout cas, le meilleur moyen de lui prouver notre considération est de mettre en œuvre toute notre force pour lui tenir tête. A côté de la méthode de production en masse, particulière aux États-Unis, mais qui ne nous est nullement étrangère, il nous faut perfectionner toujours plus l'art qui nous distingue, de savoir nous accommoder, dans tous les pays et chez tous les peuples, aux vœux et aux besoins des consommateurs.

Mais nous faire peur à nous-mêmes, nous terrer craintivement dans un coin, trompetter dans le monde entier ce grand mot de « péril américain », voilà ce que je considère comme un manque de confiance en la valeur nationale, et voilà ce que je tiens pour véritablement désastreux.

L'Allemagne peut se rappeler avec un légitime orgueil les succès qu'elle a obtenus à l'exposition universelle de Saint-Louis, bien qu'une petite partie seulement de son savoir industriel et de son œuvre artistique y ait été présentée. Amis et ennemis sont d'accord pour convenir de l'impression profonde que provoqua la section allemande dans les États-Unis tout entiers. Les produits de notre industrie ont conquis l'estime unanime et nous en sommes fiers ; droite et fière, telle doit rester notre attitude dans la concurrence pacifique des peuples.

LUDWIG-MAX GOLDBERGER.

Berlin, février 1905.

L'AVENIR DE L'ISLAM A JAVA.

— ENGLISH SUMMARY. — *Origin of the Javanese civilization. — First introduction and subsequent development of Islam. — Languages and literature. — Customs, manners and ceremonies. — Principles of colonial government. — Foreign influences : Arab and Chinese. — The teaching and the employment of Dutch and native languages ; the importance of this question. — Christianity and evangelisation. — Influence of Islam in social life, its actual power. — The Hadji; the national and religious influence of the theatre. — Laws. — The half caste population, the Sindja's. — The directing forces of Islam. — The rôle of Constantinople, Persia, Africa. — The rôle of Java in the event of a renaissance of Islam. — The Japanese peril and the Dutch East Indies.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Der Ursprung der javanesischen Zivilisation. — Der Buddhismus. — Einführung und Verbreitung des Islam. — Sprachen und Litteratur. — Die Gebräuche und Sitten, die Zeremonien. — Kolonialprinzipe der Regierung. — Die fremden Einflüsse : die Araber und die Chinesen. — Das Christentum und die Verbreitung des Evangelium. — Der öffentliche Unterricht. — Die holländische und die einheimischen Sprachen und deren Wichtigkeit. — Der Einfluss des Islam auf das soziale Leben; seine wirkliche Macht. — Die Hadji. — Nationaler und religiöser Einfluss der Theater. — Die Gesetzes-Vorschriften. — Die gemischten Rassen; die Sindja's. — Der Ein-*

fluss von Konstantinopel, Persien, Afrika. — Die Rolle Javas im Falle des Wiederauflebens des Islam. — Die japanische Gefahr und Niederländisch-Indien.

Les prophètes, les voyants et les poètes sont les seuls qui aient le droit de parler de l'avenir ; ils sont les interprètes d'une inspiration divine ou démoniaque. Il y a cependant encore d'autres hommes qui, par profession, sont tenus d'agir comme s'ils pouvaient lire dans le futur ; je pense tout d'abord aux hommes d'État et à ceux qui ont charge de gouvernement.

Gouverner, c'est prévoir, et celui qui ne sait faire preuve de virtuosité dans l'art de conduire les hommes, ne saurait prétendre à la seconde de ces deux facultés.

Les journalistes aussi sont enclins aux prédictions : le lecteur d'un journal demande tout d'abord qu'on le renseigne sur ce qui se passe dans le monde ; il exige ensuite qu'on lui dise ce qui se passera demain.

Celui qui fait métier, avec une ardeur infatigable, de prévoir l'avenir, est assuré un jour ou l'autre de frapper juste ; il vivra ensuite quelque temps d'un succès, dont il aura soin de tirer tout le parti possible.

Les journalistes cependant ne sont pas encore assimilés entièrement aux prophètes.

Si l'on demandait à l'auteur dans laquelle de ces catégories il entend se ranger, il répondrait qu'il ne se considère ni comme un prophète, ni comme un poète ; qu'il n'est pas plus un homme d'État qu'un journaliste, mais qu'il estime qu'il peut être de quelque utilité d'exposer les observations qu'il a pu faire sur l'avenir de la loi de Mahomet, pendant les vingt années qu'il a passées dans les possessions hollandaises d'Asie.

Il n'attribue au surplus, à ses opinions personnelles, guère plus d'importance qu'on n'en pouvait accorder aux dépêches lancées depuis des mois de Tokio, et qui annonçaient la date probable de la reddition de Port-Arthur, tombé en fin de compte à un moment que personne ne prévoyait.

Son intention est bien plus d'exposer des faits que des pronostics; pour bien les comprendre, il est nécessaire de jeter un regard en arrière sur les origines de l'Islam à Java.

* * *

L'histoire la plus ancienne de l'Insulinde se résume en quelques vagues récits d'historiens romains et en quelques relations de voyage.

Il semble que la civilisation javanaise soit originaire de l'Indoustan, bien que la littérature sanscrite n'ait jeté jusqu'ici, sur ce point, qu'une faible lueur.

Les plus anciennes inscriptions trouvées à Java datent du VIII[e] et du IX[e] siècles de notre ère.

Il est certain, en tout cas, qu'à une certaine époque Java a été presque entièrement gouvernée par des brahmanes et des boudhistes. Les premiers Arabes arrivés à Java étaient des commerçants; ils ont presque aussitôt commencé leur œuvre de prosélytisme; il semble qu'à l'origine leurs efforts n'aient pas été couronnés de succès, mais peu à peu ils ont gagné en influence auprès des princes boudhistes, par la puissance de l'argent et certainement aussi par le prestige que leur ont valu quelques guérisons miraculeuses.

La vérité et la fantaisie se mêlent à un tel point dans les relations historiques javanaises, que l'on est encore dans une complète incertitude quant à la création des Etats mahométans.

Le gouverneur anglais de Java, Raffles, a mentionné dans son ouvrage célèbre : *History of Java*, une sorte de relation historique qu'il tenait de quelques-uns des princes javanais les plus remarquables : la critique historique n'en a cependant presque rien laissé.

Mais quelque obscure que soit l'origine de l'introduction de l'Islam à Java, il n'en est pas moins certain qu'à la fin du XVe siècle, les anciens Etats hindous de Madgapahit, dans la partie orientale de Java, et de Pandeglarang, dans la partie occidentale, se trouvaient placés sous le gouvernement de princes musulmans.

Lorsque les Portugais, les premiers parmi les Européens, atterrirent à Java, ils trouvèrent dans l'île des gouvernants mahométans; ce n'est que dans l'extrême Est, dans les résidences actuelles de Bezoeki et de Banjaewangi, que l'on trouvait encore des souverains boudhistes originaires de l'île de Bali que leurs descendants continuent encore aujourd'hui à gouverner.

La conversion du bas peuple se poursuivit bien plus lentement.

Les premiers historiens hollandais rapportent qu'au début du XVIIe siècle, on trouvait encore beaucoup de boudhistes, surtout à Bantam.

L'histoire de la conversion et l'étude du développement de l'Islam dans les possessions extérieures nous entraîneraient trop loin et seraient au surplus de peu d'importance, par suite de la rareté de la population.

* * *

Un premier regard jeté sur les statistiques de la population nous montre aussitôt que Java offre bien plus d'importance que toutes les autres îles réunies.

La population de Java et de Madura avec les nombreuses îles qui les entourent s'élève à 28 millions d'âmes pour une superficie de 134,607 kilomètres carrés, alors que toutes les autres îles placées sous la souveraineté hollandaise, les « possessions extérieures » (*buitenbezittingen*) n'ont, pour une superficie de 1,457,945 kilomètres carrés, que 5 1/2 millions environ d'habitants.

On trouve dans ces possessions extérieures quelques centres de population qui ne sont pas négligeables, mais rien qui soit comparable à Java.

Au point de vue surtout de l'Islam, il serait impossible d'y indiquer des centres de quelque importance : ce n'est pas que le zèle des musulmans y soit moins grand, mais on ne constate nulle part, pour autant que je sache, de tendance bien déterminée.

Puisque je suis obligé de m'en tenir à Java, je ferai remarquer tout d'abord que l'on n'y trouve pas une population tout à fait homogène.

On y trouve trois langues différentes, le javanais, le soendanais et le madurais, qui chacune doit faire l'objet d'une étude particulière; elles présentent entre elles des analogies et une origine commune qui les rapprochent comme les langues hollandaise, anglaise et allemande.

Les indigènes apprennent ces trois langues avec une facilité remarquable, de telle sorte qu'un habitant de la partie occidentale de Java peut facilement s'établir et ne se sent pas dépaysé dans le centre et l'Est de la grande île.

Le malais est la langue dont on se sert dans les relations avec les Européens. Elle est une sorte de *Lingua franca*, originaire de Sumatra, où elle a atteint un degré de développement beaucoup plus élevé. Les journaux malais et surtout les missionnaires font les plus grands efforts pour faire adopter le malais comme langue de pénétration des idées

européennes, mais, comme chaque lettré a sa manière propre d'écrire, il en résulte de telles difficultés qu'un homme, capable de s'exprimer couramment dans le malais ordinaire a les plus grandes difficultés à lire les œuvres des auteurs.

L'importante publication l'*Indische Gids*, qui depuis de longues années publie les comptes rendus des œuvres nouvelles, a souvent fait ressortir quelles difficultés presque insurmontables on rencontre à soumettre ce qu'on appelle le « haut malais » aux règles d'une grammaire : l'étude même de ces livres ne saurait être conseillée qu'aux personnes douées d'une patience et d'une perspicacité exceptionnelles.

La population du centre de Java se trouve encore dans une situation qui, à beaucoup de points de vue, nous rappelle le moyen âge. Le respect envers les hommes de classe supérieure y est encore si grand qu'il est un grave obstacle au développement de l'éducation, et c'est une question d'une difficulté extrême que d'inculquer à un peuple d'esclaves le sentiment de l'indépendance personnelle sans risquer de briser tous les liens dans lesquels cette société a vécu jusqu'ici.

***

Le lieutenant-général Van Heutz a été désigné, il y a quelques mois, comme gouverneur général de l'Inde néerlandaise. Il avait été reçu, l'été dernier, en Hollande, avec les honneurs exceptionnels qui étaient dus au pacificateur d'Adjeh ; on attend beaucoup de bien de lui et on espère même avoir trouvé en lui l'homme capable de briser la toute-puissance de cette bureaucratie qui gouverne de Batavia et de Buitenzorg et s'oppose à toutes les améliorations nécessaires. Le nouveau gouverneur général a commencé par recommander aux fonctionnaires des procédés admi-

nistratifs plus pratiques, et beaucoup de ses recommandations ont été considérées par l'administration comme une véritable révolution dans les rapports entre Européens et natifs.

L'Inde représente une population de plus de trente millions d'hommes tenus en respect par une armée de quarante mille hommes environ, composée pour moitié seulement d'Européens. La puissance du gouvernement ne saurait donc reposer sur la force; la supériorité intellectuelle et morale des Hollandais doit être leur arme principale.

Le principe fondamental du gouvernement est que les indigènes sont gouvernés par leurs propres princes et que ceux-ci sont placés sous le contrôle des fonctionnaires européens. La population de Java est la plus obéissante et la plus douce qu'un gouvernement puisse souhaiter, mais le respect des traditions doit être le principe essentiel de toute administration. Les Javanais ont coutume, dans les relations avec des hommes de caste supérieure, d'adopter des formes de respect qui nous paraissent, à nous, Européens, extrêmement humiliantes; parlant à un homme de condition supérieure, un Javanais s'assied à la manière des tailleurs et, durant tout l'entretien, il porte de temps en temps les mains à la tête, selon des usages consacrés. Les fonctionnaires hollandais ont l'habitude d'exiger les mêmes formes de respect, mais ils se donnent peu de mal pour y répondre selon les usages javanais. On admettait généralement jusqu'ici que le maintien de ce cérémonial, conforme aux usages, était une condition de prestige pour les fonctionnaires Européens; peu à peu, quelques rares fonctionnaires se sont aperçus que ce formalisme n'ajoutait rien à leur prestige et le gouverneur général vient, par une lettre-circulaire, d'adopter cette manière de voir.

Je suis, pour ma part, persuadé que l'on peut espérer les plus heureux résultats de la mise en vigueur de ces mesures.

*
* *

Le degré de civilisation et de culture auquel est parvenue la population de Java dépend beaucoup des circonstances et du contact plus ou moins fréquent des natifs avec des étrangers ; il est à peu près nul dans l'intérieur où l'indigène, en dehors de quelques fonctionnaires hollandais, ne rencontre guère que des hommes de sa race ; il est fort rare de rencontrer un natif sachant lire et écrire, et dans certains villages, non seulement le chef, mais encore le soi-disant écrivain public, n'ont aucune connaissance de l'écriture.

Dans les grands villages, il existe des écoles où l'on enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique par les moyens les plus primitifs et dans les locaux les plus rudimentaires.

Les 614 écoles primaires indigènes établies à Java comptent actuellement 85,832 élèves inscrits, mais le nombre d'enfants fréquentant réellement l'école ne dépasse pas 55,000, il n'y a donc qu'un élève d'école primaire par 523 habitants, alors que cette proportion est en Europe d'environ 1 par 4 3/5.

Le contrôle des écoles indigènes dépend beaucoup du zèle plus ou moins grand des fonctionnaires ; c'est là une des conséquences du régime administratif. J'ai connu un village où les écoles furent abandonnées aussitôt après le départ d'un contrôleur des plus actifs, et je me souviens d'avoir vu dans un bourg durant quelques années une petite maison abandonnée, les murs de bambous tressés s'étaient disjoints, le toit de roseaux s'était effondré et l'on apercevait dans l'intérieur un grand tableau noir dans son cadre

croulant qui semblait le dernier monument de l'instruction publique.

Les écoles sont évidemment plus nombreuses dans les grands centres et l'on voit souvent des théories de jeunes Javanais portant leur ardoise et leurs livres, les pieds nus, le sarang gênant roulé autour de la taille.

Je parle ici d'écoles affectées exclusivement aux indigènes, les enfants des chefs et des personnages considérables étant autorisés, dans la mesure du possible, à fréquenter les écoles européennes.

* * *

Les relations que les Javanais ont eues au cours des derniers siècles avec des populations étrangères ont eu sur eux peu d'influence.

Il s'agit surtout ici des Arabes, des Chinois et des Européens.

Les Arabes, dont le nombre ne dépasse guère 18,000 et que l'on ne rencontre que dans certains centres, vivent dans les meilleurs termes avec les indigènes. Ces derniers les respectent à cause de leur connaissance approfondie de l'Islam, mais ils détestent dans l'Arabe son égoïsme et son orgueil.

Les Chinois sont également établis dans quelques localités déterminées, ils sont au nombre d'environ 277,000.

Comme on le sait, le Chinois émigre presque toujours seul et fort rarement avec sa femme. La majorité de ceux qui sont établis à Java sont nés de père chinois et de mère indigène. La plupart d'entre eux n'ont jamais appris à parler le chinois, mais au point de vue de la culture ils sont très supérieurs aux Javanais. Ils sont reconnaissables à leur costume et à leur natte de cheveux, bien que dans les derniers temps ils aient eu une tendance à se moderniser en supprimant la natte.

Ils n'exercent pas d'influence sur l'élément natif, malgré la supériorité de leur éducation.

Les Européens, à leur tour et pour des raisons politiques, n'ont jamais fait de grands efforts pour former l'indigène à leur image.

Les Hindous, et plus tard les Mahométans, ont toujours imposé leur culte comme une nécessité de la conquête, et le Javanais n'a jamais pu s'expliquer pourquoi le gouvernement hollandais ne leur a pas, à son tour, imposé le christianisme; d'après la conception indigène, il est tout naturel que le conquérant impose sa religion au vaincu. Le point de savoir jusqu'à quel point les Javanais auraient pu devenir chrétiens est une tout autre question, mais il est probable qu'ils seraient tout aussi bien, ou tout aussi mal, devenus chrétiens qu'ils ont d'abord été boudhistes pour se faire ensuite mahométans.

Je crois cependant que le temps où une conversion en masse aurait été possible est maintenant passé.

La raison pour laquelle les Hollandais se sont si peu souciés de la conversion de leurs nouveaux sujets est dans le caractère de la conquête, qui s'est faite dans un but purement commercial. C'est contre son gré que la Compagnie des Indes orientales a été forcée d'occuper et d'administrer directement quelques parties du pays et, lorsqu'en fin de compte Java tout entière eut été incorporée, la Hollande ne vit dans l'Inde, pendant de longues années, qu'une bonne vache à lait.

Lorsque, sous l'influence principale d'un écrivain, Douwer Dekker (Multatuli), qui mériterait d'être plus connu à l'étranger, les idées humanitaires se firent enfin jour, il régnait en Hollande, dans la majorité gouvernementale, une certaine indifférence au point de vue religieux, et c'est pour cette raison, tout autant que par respect pour le

nombre considérable de catholiques, que peu d'efforts furent faits pour convertir Java au culte protestant.

Les diverses sectes protestantes, tout autant que les catholiques, ont beaucoup fait cependant pour la conversion des Javanais, mais les résultats ont été bien faibles en comparaison de ceux obtenus par les mahométans.

L'expérience nous a appris que le christianisme ne peut pénétrer là où l'Islam est établi, et c'est pour cette raison que tout l'effort des missions est consacré à la conversion des païens des possessions extérieures.

Les faibles résultats auxquels aboutit la prédication libre, qui ne reçoit, au surplus de l'État aucune assistance, ont pour cause principale l'impression toute passagère et toute superficielle qu'elle laisse dans l'esprit de l'indigène.

Le christianisme voit en Dieu un père plein de miséricorde, l'Islam honore dans Allah un maître tout-puissant : le culte protestant est trop froid et trop abstrait pour un peuple oriental, et le célibat imposé par l'Église catholique aux prêtres et aux religieuses apparaît à l'Oriental comme une prescription contre nature. Le célibat est considéré par lui comme une preuve de sainteté extraordinaire, il l'associe toujours à l'ascétisme le plus rigoureux : il est presque impossible d'enlever de l'esprit d'un indigène l'idée que les religieuses qui accompagnent les prêtres ne sont pas leurs épouses.

Tous les cultes chrétiens exigent la monogamie et c'est là pour eux une cause grave de faiblesse; le mariage, au point de vue des idées orientales, n'a d'autre but que la procréation, il n'implique entre l'homme et la femme d'autre communauté intellectuelle que ce qui est indispensable à la paix du ménage.

On doit reconnaître aussi que les exemples qu'offrent les Européens dans leur vie privée et la manière dont ils ont

coutume de parler de leur culte ne sont guère faits pour favoriser les conversions.

***

Sous l'administration hollandaise, l'Islam est à Java abandonné complètement à lui-même, c'est là une conséquence du principe fondamental sur lequel est basé le gouvernement des Indes.

Ces indigènes étant administrés directement par leurs chefs naturels et selon leurs institutions propres, le gouvernement se doit d'observer en matière religieuse la plus stricte neutralité. Les fonctionnaires hollandais s'efforcent tout au plus de faire comprendre aux chefs indigènes qu'ils tiennent l'islamisme pour un culte inférieur et qu'un chef n'a aucun intérêt à faire preuve d'un zèle particulier pour l'Islam, mais l'on doit tenir compte de ce fait que tous le système gouvernemental repose sur ces chefs auxquels les natifs obéissent aveuglément, et que ceux-ci dépendent entièrement du Gouvernement.

Le pouvoir central désigne les régents, les chefs et sous-chefs de districts, la nomination des fonctionnaires inférieurs étant abandonnée au résident : comme c'est un devoir élémentaire pour tout Javanais de condition supérieure d'aider les membres de sa famille, il est aisé de comprendre que les résidents obtiennent tout ce qu'ils veulent des chefs indigènes.

***

On a très peu fait pour l'européanisation de ces chefs natifs; dans quelques cas rares, des régents fortunés ont donné à leurs fils un précepteur hollandais, mais le gouvernement ne fait rien pour les y encourager.

Jusqu'en 1885 il était défendu aux fonctionnaires de l'ad-

ministration civile de se servir du malais dans leurs rapports avec les chefs et dans aucun cas de faire usage du hollandais, ce qui aurait nui considérablement à leur prestige; les Anglais font exactement le contraire en imposant dans le même but l'emploi de l'anglais. Le principale raison pour laquelle on n'a jamais fait d'efforts sérieux pour élever les jeunes Javanais à l'européenne est qu'il leur est presque impossible de parvenir à une culture supérieure : les États-Généraux ont bien décidé, dans un esprit très libéral, que les natifs seraient accessibles à tous les emplois publics, mais les adversaires eux-mêmes de cette mesure ont à peine protesté contre son adoption, sachant fort bien qu'en partique elle était irréalisable.

Des jeunes gens appartenant à des familles aristocratiques javanaises sont parfois envoyés en Hollande pour y faire leur éducation; ils sont aussi accessibles que les Hollandais à la culture européenne, mais il leur est très pénible de s'habituer à nos habitudes égalitaires, alors qu'ils ont été traités jusqu'ici en princes et entourés d'honneurs extraordinaires.

La question de l'emploi du hollandais a toujours été à Java une cause de discorde et de difficultés. Les natifs de haute classe font actuellement les plus grands efforts pour faire apprendre le hollandais à leurs enfants, ils s'imposent même de grands sacrifices pour les envoyer dans les écoles européennes, rien cependant n'est fait pour les encourager dans cette voie.

*
* *

On devine confusément que l'on se trouve à la veille d'une évolution profonde et l'administration actuelle n'en espère pas d'heureux résultats.

Les jeunes Javanais, élevés en hollandais et dans les

idées européennes, en concevront de l'orgueil; leur horizon élargi ne s'accommodera plus de la vie courante et des intérêts purement agricoles de leur village; ils cesseront ainsi d'être en communauté intellectuelle avec les hommes de caste inférieure.

Le grand principe de l'administration a toujours été de confier le gouvernement des indigènes à leurs propres chefs, qui partagent leur vie et leurs pensées. Si l'on admettait dans l'administration ces natifs européanisés, ce lien intime se romprait. Si les Javanais, enfin, étaient en état de lire les livres et les périodiques hollandais, ils se feraient rapidement une tout autre idée de la puissance hollandaise; ils comprendraient que la mère patrie est un État faible et petit, et la possibilité de secouer le joug leur viendrait peut-être à l'esprit.

La question n'est pas de savoir si le peuple javanais serait plus heureux sous la domination d'une autre puissance que la Hollande, mais il est évident que, si honnête et si équitable que puisse être le maître étranger, le Javanais est séparé de lui par un abîme trop profond pour qu'il puisse admettre la situation actuelle.

***

En quelques belles paroles que l'on puisse peindre la culture européenne, il n'en reste pas moins acquis qu'elle est trop différente de celle de l'Orient. L'écart est immense quoique l'on puisse faire, nos idées et nos conceptions ne pourront jamais pénétrer dans la masse du peuple, même dans la suite des siècles. Celui qui a appris à connaître un peuple oriental, non pas en touriste ou en marchand, mais comme un homme mêlé intimement à sa vie, reconnaîtra que l'affichage de la déclaration des droits de l'homme sur

les temples de Cochinchine n'a aucun sens pour l'immense majorité des natifs.

Les Français ont à leur tour pu constater en Algérie combien les plus nobles idées européennes ont peu pénétré dans la population musulmane.

Si la grande masse des Javanais est encore si soumise et si docile, cela tient principalement à leur système bien connu de gouvernement, mais aussi au fait qu'il existe chez l'homme de caste inférieure, chez le petit homme, ce sentiment que le Hollandais est un être d'essence supérieure, ayant une connaissance plus complète des esprits mystérieux et de la magie, respecté par les mauvais esprits qui persécutent les paysans.

On pourrait d'ailleurs, par des exemples innombrables, montrer à quel point ce sentiment est fort.

* * *

Malgré l'immense développement qu'il a pris à Java, l'Islam ne s'y fait guère remarquer extérieurement : les prières publiques y sont très rares, les mosquées sont presque toutes de petits bâtiments sans apparence.

Le paysan javanais ne pense même pas à participer aux prières communes du vendredi ; on entend bien le soir, à certaines heures, la lecture du Coran ou des écritures sacrées, mais si l'on demande ce qui se passe, les passants répondent en désignant une maison habitée par des « Santris », c'est-à-dire des gens suivant à la lettre les prescriptions du culte ; ils ont soin d'ajouter, d'ailleurs, qu'ils n'ont rien de commun avec eux.

Ces réunions de gens pieux exercent, cependant, une influence occulte qui est très grande.

Dans les maisons où elles ont lieu habite presque toujours

un hadji, un homme qui a fait le pèlerinage prescrit à la Mecque. Il réunit autour de lui un nombre souvent considérable de jeunes gens qui l'honorent comme un saint.

Les parents voient d'un mauvais œil leurs fils suivre ces réunions, car la plupart finissent par abandonner leur travail et même par disparaître.

Le hadji ajoute encore souvent à l'attrait de ces réunions par des pratiques de magie.

A plusieurs reprises des émeutes plus ou moins graves se sont produites et depuis lors ces magiciens sont surveillés étroitement par l'administration. Ces troubles ont pour cause l'idée de plus en plus répandue parmi les dévots que le Kalife de Stamboul est le souverain légitime de tous les croyants. Il semble que ce mouvement trouve à Constantinople un appui efficace et qu'un nombre considérable d'agents travaillent en secret pour le Grand-Seigneur.

L'immense majorité des Javanais sont convaincus qu'ils sont à l'heure actuelle encore incapables de détruire la domination hollandaise, mais il existe dans leur cœur une lueur d'espoir de voir un jour triompher la puissance de l'Islam.



On aurait d'ailleurs l'occasion de connaître plus exactement le fond de la pensée du peuple si l'on attribuait plus d'attention aux représentations théâtrales qui portent le nom de « Wapang » ; les rôles y sont tenus par des poupées plus ou moins richement habillées, qui symbolisent les héros de la légende : ces héros, d'après la tradition, étaient des enfants et non des mahométans, mais le Javanais n'y regarde pas de si près.

Ces représentations ne sont au fond qu'une longue invocation à Allah.

Le théâtre joue ainsi un rôle éducatif national et religieux : il n'y a au surplus qu'un très petit nombre d'Européens qui soient capables de comprendre et de suivre les représentations, encore lorsqu'ils y assistent a-t-on soin de ne représenter devant eux que les pièces les moins significatives.

Il existe une autre sorte de « Wapang orang » (orang signifie grand) où les poupées sont remplacées par des acteurs; les pièces que l'on représente sont criblées de satires à l'égard des Hollandais, et les résidents eux-mêmes ne sont pas épargnés, à la grande joie du public.

***

L'influence de l'Islam se manifeste encore d'autre manière : non seulement les Javanais ne font aucune difficulté pour reconnaître qu'ils sont mahométans, mais ils sont tous circoncis et s'abstiennent absolument de viande de porc. Jamais un serviteur indigène ne consentira à manger d'un plat contenant de la viande de porc et l'observation de cette prescription est si rigoureuse que j'ai eu à mon service une servante, une simple villageoise, qui pleurait à chaudes larmes parce qu'on lui avait fait manger d'un plat contenant du porc après lui avoir affirmé le contraire.

L'observation de cette règle n'est pas absolue; les soldats et les ouvriers des grands centres, en contact fréquent avec les Européens, mangent du porc et boivent de l'alcool sans difficulté, mais ce sont gens qui n'appartiennent certes pas à l'élite de la société.

Quelques régents acceptent aussi de manger de cette viande dans des dîners officiels. Ils la baptisent pour les besoins de la cause, et non sans ironie, du nom de viande de chèvre hollandaise, mais le cas est rare et cet exemple n'est guère suivi par les autres fonctionnaires natifs.

La loi musulmane oblige tout croyant à faire au moins une fois dans sa vie le pèlerinage de la Mecque et cette pratique se répand de plus en plus à Java.

Tous les ans, 6,000 pèlerins en moyenne se rendent à la Mecque. Étant donnée la mauvaise situation économique, ce nombre est très grand et il est remarquable que ce ne sont pas les indigènes les plus fortunés qui fournissent le plus fort contingent de pèlerins. Le plus grand nombre se procurent avec la plus grande difficulté les moyens nécessaires.

Le gouvernement hollandais, dans un esprit très libéral, a beaucoup fait pour assister les pèlerins. Des avertissements sont souvent partis de Hollande, montrant le danger de cette politique, mais je tiens pour ma part que tout obstacle apporté aux pélerinages serait une grande faute parce que cela assurerait rapidement au dévots les palmes du martyr. Une autre prescription de grande importance est à Java le jeûne du Ramadan : les Javanais durant ce mois mangent pendant le jour aussi bien que pendant les autres périodes de l'année, mais les fêtes sont célébrées à certaines dates déterminées durant la nuit; même dans les plus humbles huttes on allume une petite lampe.

A la fin du mois, chacun se pourvoit de vêtements neufs et l'on échange des visites : on voit à ce moment les petits enfants qui sortent en temps ordinaire complètement nus, vêtus de vestes de velours de couleur claire, dont la chaleur doit être insupportable au milieu du jour. Les plus pauvres eux-mêmes achètent des vêtements neufs et tous ceux qui trouvent quelque chose à engager ou à emprunter s'endettent pour de longs mois.

***

Le Javanais est resté fidèle à son costume traditionnel, mais on ne saurait que déplorer le goût grandissant pour les

produits européens de la qualité la plus inférieure que les indigènes achètent facilement et que l'on trouve même dans les villages les plus éloignés, où on n'aurait pu en trouver trace il y a vingt ans.

On pourrait en conclure que les besoins des indigènes augmentent et que c'est là un signe de progrès; mais ce progrès se réduit à l'achat par le paysan, d'objets européens sans aucune valeur, dont il ne sait que faire et dont la contre-valeur est sortie du pays.

Au cours de la discussion du budget des colonies, on échange des vues chaque année aux États-Généraux sur la décadence économique de Java, qui « sombre », comme on l'a très exactement dit en ces circonstances.

Ceux qui voudront approfondir cette question, trouveront pour les éclairer toute une bibliothèque de livres, de brochures et de périodiques. Je crois pour ma part, que la diminution de la puissance économique de la population de Java est un fait indéniable.

Je parle ici uniquement d'un recul économique de l'élément indigène, mais il va de soi que les Européens en subissent le contre-coup.

Les temps sont loin où un homme jeune et décidé était assuré de trouver à Java un emploi à son activité avec les plus grandes chances d'y faire fortune. Beaucoup de jeunes gens instruits sont obligés aujourd'hui de se contenter d'emplois particuliers n'assurant que des salaires très modestes.

Dans l'Inde même, le nombre des jeunes gens nés et éduqués dans le pays augmente constamment, et je crois utile de dire ici quelques mots sur l'influence que les dominateurs du pays ont fini à la longue par exercer.

Personne n'ignore l'influence débilitante que ce climat extrême exerce sur l'Européen, et ce n'est pas sans raisons

que la durée du service dans l'Inde a été réduite à 20 ans ; on peut affirmer qu'en règle générale, l'énergie et la capacité de travail de l'Européen décroît bien avant l'échéance de ce terme; la vie est aussi plus courte, et s'il y a des retraités qui parviennent à un âge avancé, le nombre moyen des années de pension est extrêmement faible; tandis que le nombre des veuves et orphelins qui émargent à la caisse des pensions grandit dans des proportions inquiétantes.

Pour ce qui est des enfants d'Européens nés dans l'Inde, il importe de remarquer aussitôt qu'il y a beaucoup de gens inscrits comme Européens qui n'ont pas une goutte de sang européen dans les veines.

La plus grande liberté est laissée à l'Européen pour reconnaître les enfants qu'il a eus d'une femme indigène, reconnaissance qui donne à ses enfants tous les droits des Européens. Les petits-enfants de cet Européen sont à leur tour considérés comme tels, alors qu'ils ont presque toujours un père indigène.

Les sang mêlé, assimilés aux Européens, sont appelés les « Sinjas », du mot portugais « Senor ».

Il y a naturellement beaucoup et de très nombreuses exceptions, mais en général le mélange des races ne donne pas de bons résultats. Je n'irai pas jusqu'à dire selon le proverbe anglais, « Dieu a fait l'homme blanc et Dieu a fait l'homme noir, mais le diable a fait le demi-sang », mais je crois que les sinjás ont pris surtout les défauts des deux races. Les sinjás trouvaient jusqu'ici pour subsister, toutes espèces d'emplois de commis, etc., pour lesquels leur connaissance du hollandais les rendaient utiles, mais si les indigènes se mettent à apprendre à leur tour le hollandais, la situation deviendra pour eux très difficile.

Leur nombre déjà considérable s'accroît surtout dans les grands centres et les places de garnison au point de

former un véritable prolétariat européen : la situation abjecte dans laquelle croupissent certains d'entre eux est à peine croyable; le gouvernement n'a jusqu'ici rien fait pour eux, mais il sera bientôt obligé de prendre en leur faveur certaines mesures et de les aider dans la mesure du possible.

Ces demi-sang deviendront-ils les chefs d'une société javanaise civilisée ? L'avenir seul pourrait répondre.

Ils ont cessé de partager la vie des Javanais et ils auront dans tous les cas beaucoup de peine à s'assurer leur sympathie et leur dévouement; orgueilleux du sang européen qui coule dans leurs veines, il leur sera difficile de faire oublier leur origine étrangère; il sera, d'autre part, presque impossible de faire admettre ces demi-sang à l'égal des Européens. Dans les colonies anglaises, les demi-sang, sont exclus sans merci et aux Philippines le gouvernement rendait pour eux tout progrès impossible.

Je ne m'étendrai cependant pas sur cette question; ce que je dis est basé sur des observations purement personnelles et je n'ai pas eu l'occasion de visiter les Philippines et les colonies anglaises.

* * *

Existe-t-il dans la population javanaise des forces latentes suffisantes pour lui permettre d'atteindre à une civilisation propre ? C'est là une question à laquelle je répondrai affirmativement, et je crois que cette transformation aura pour cause essentielle un réveil de l'Islam.

Dans toute la partie du monde où l'Islam s'est établi, on constate depuis des siècles un affaiblissement de l'énergie que l'on interprète comme un signe de décadence. Depuis l'époque lointaine où la loi de Mahomet a reçu une puissante impulsion qui l'a répandue sur l'Asie et l'Afrique et lui a permis de tenir le christianisme en échec en Espagne

et en Hongrie, il n'y a plus de pouvoir central capable d'assurer la concentration de cette force, et cependant les Anglais durant la mutinerie, les Français à Alger, les Hollandais à Sumatra ont pu constater combien était grande cette puissance de l'Islam.

Si la loi de Mahomet n'est plus une force universelle, son pouvoir civilisateur a aussi beaucoup diminué; alors que les Arabes de Grenade et de Séville étaient bien supérieurs aux chrétiens dans les arts et dans les sciences, on ne trouve plus guère aujourd'hui de traces de ce beau développement intellectuel.

On peut se demander si une résurrection est possible dans l'avenir; pour ma part, je crois qu'il en sera ainsi, mais il est à l'heure actuelle impossible d'indiquer le centre où elle s'opérera. Les yeux de tous les Mahométans sont tournés vers Constantinople, mais le gouvernement turc est si corrompu et si incapable d'adopter des idées neuves, qu'on ne peut rien attendre de lui. Il se produit cependant certains faits auxquels l'Europe attache peu d'importance, mais qui méritent pourtant toute notre attention.

Il est de la plus haute importance pour le gouvernement turc de conserver son influence sur les lieux saints d'Arabie et chaque fois que l'état des finances l'a permis, la Porte a envoyé à la Mecque des forces militaires. C'est le seul moyen de contenir les Bédouins, maîtres de la route du pèlerinage et qui s'inquiètent fort peu de l'autorité centrale; usant d'un moyen ancien et éprouvé, l'autorité turque envoie à Constantinople les fils des chefs indigènes sous prétexte d'éducation, mais en fait pour les garder comme otages.

On ne saurait contester que la construction du chemin de fer de la Mecque exercera une grande influence pour la consolidation de l'autorité turque. On recueille de l'argent dans tous les États musulmans pour la construction de

ce chemin de fer; on fait valoir que le pèlerinage en sera rendu plus facile et plus sûr et l'on affirme que de grandes sommes d'argent sont obtenues par ce moyen.

L'établissement de la voie au travers du désert est très difficile, elle est souvent interrompue par les attaques des nomades, et cependant le premier tronçon partant de Damas vient d'être achevé sans que l'État ait dû en supporter la dépense. Aussitôt que des communications faciles seront établies jusqu'à la Mecque, il est incontestable que l'influence de la Porte grandira beaucoup, mais il y aura aussi de grandes chances de voir une puissance européenne s'emparer de la ville sainte; certains publicistes anglais soutiennent déjà que l'Angleterre, parce qu'elle détient l'Égypte, est tout indiquée pour exercer sa suprématie sur la Mecque.

La renaissance de l'Islam ne saurait partir de la ville sainte, pas plus que Rome ne saurait être l'origine d'un rajeunissement du catholicisme : on a essayé, il y a un siècle, de mettre fin à la simonie et aux autres plaies qui rongeaient l'Islam, mais ce mouvement a été noyé dans le sang.

Ce mouvement de résurrection partira-t-il de la Perse ou des populations noires d'Afrique nouvellement converties ? C'est bien peu probable : la Perse est dans un état de décadence irrémédiable, et il faudra laisser aux nègres d'Afrique deux siècles au moins pour leur permettre de se civiliser.

Java ne deviendra-t-elle pas pour l'Islam l'origine d'une résurrection ? Trente millions d'hommes y vivent; leur nombre augmente encore et ils ne pourront bientôt plus vivre des seules ressources de l'agriculture; le gouvernement hollandais commence enfin à prendre des mesures pour aider cette population.

Il y a des idéologues hollandais qui proposent de restituer à l'Inde les 700 millions de florins que la Hollande en a reçus durant le dernier siècle; cela s'appelle une dette

d'honneur que l'on doit rembourser, mais j'estime pour ma part que ce remboursement, fondé sur des considérations historiques n'a aucune raison d'être. Pourquoi, si l'on entre dans cette voie, ne restituerait-on pas les bénéfices réalisés autrefois par la Compagnie des Indes Orientales et pourquoi ne pas résoudre radicalement la question en déclarant simplement aux Javanais : « Nos aïeux vous ont pris » votre pays sans aucun droit, nous réparons l'injustice en » vous le restituant. »

Il y a d'autres moyens plus pratiques de remplir la tâche que l'histoire impose à la Hollande.

Il importe avant tout de développer l'instruction autant que possible et surtout l'enseignement professionnel, qui permettra seul l'essor de l'industrie.

Je suis d'avis que Java est au début d'une révolution comparable à celle qui s'est produite au Japon à la fin du dernier siècle, mais cette révolution pourra-t-elle se faire sous la direction des Hollandais?

La bonne volonté commence à apparaître, mais il est bien difficile de se dégager de cette idée que les colonies doivent être exploitées au profit de la mère patrie. Il y a soixante-dix ans, Java remplissait la caisse de l'État hollandais et maintenant encore les actionnaires d'entreprises privées reçoivent de forts dividendes alors que les Javanais ne reçoivent pour leur travail qu'une rémunération insignifiante.

Aucun changement notable n'est possible aussi longtemps que les natifs n'exerceront aucune influence sur le gouvernement de l'Inde ; ce serait attribuer aux Hollandais un altruisme surhumain que de les croire capables d'administrer leurs colonies dans le seul intérêt des indigènes. L'homme, pas plus qu'un gouvernement, ne vit d'un pur idéal.

La Hollande a aujourd'hui le grand devoir de conserver

sa situation de puissance coloniale, son gouvernement aux Indes est hautement apprécié à l'étranger, et les Anglais eux-mêmes, si avares d'éloges, reconnaissent que Java est admirablement administrée ; ils en tirent même un certain orgueil, en rappelant la grande influence que leur gouverneur Raffles a exercée en jetant les bases de ce gouvernement.

Le régime actuel a pour conséquence d'écarter presque complètement de Java les entreprises étrangères ; un journal américain faisait remarquer récemment qu'il n'existe aucun pays du monde gouverné par des Européens qui soit aussi hermétiquement fermé que l'Inde néerlandaise.

Combien de temps la Hollande restera-t-elle encore en possession paisible de ses colonies? L'*Écho de Paris* a publié récemment un rapport, contesté au surplus, du gouverneur japonais de Formose, dans lequel Java était citée.

Les rivalités des grandes puissances établissent une sorte d'équilibre; elles sont encore la meilleure garantie pour le maintien du *statu quo*.

Les récents arrangements visant le Maroc et l'Égypte montrent trop bien le sans-gêne de la diplomatie et son peu de respect pour le droit, et il est à craindre que, dans un accord entre grands États, Java ne devienne de la monnaie de change contre certaines concessions.

Des voix s'élèvent déjà en Australie pour soutenir que l'Archipel indien appartient non à l'Asie mais à l'Australie; il est heureux pour les Hollandais que la population de l'Australie ne grandisse que très lentement, et qu'il existe encore dans ce pays de grandes réserves en terres.

Le grand et imminent danger vient du Japon qui a déjà jeté les yeux sur les Philippines.

Pour le plus grand bonheur des Hollandais, les Américains se sont emparés de cet archipel; ils forment rempart entre le Japon et l'Insulinde et les difficultés que les Améri-

cains ont rencontrées aux Philippines ne leur donnent aucune envie d'étendre leurs possessions d'Asie.

Il règne cependant en Hollande un sentiment d'inquiétude fort naturel; la flotte russe est en route et tâchera probablement d'arriver à destination en passant entre les îles de l'archipel malais.

On a prétendu dans les journaux japonais que la Hollande avait assuré à la Russie une petite île pour y établir un dépôt de charbon; si invraisemblable que soit ce bruit, la diplomatie japonaise, irritée de l'observation peu stricte de la neutralité par les puissances européennes, pourrait s'en emparer et user de représailles. Des navires de guerre japonais sont déjà signalés dans les eaux des Indes, et la situation pourrait devenir très dfficile si l'une des deux escadres, poussée par la plus urgente des nécessités, voulait se ravitailler en charbon et en vivres dans un des ports de l'Inde. Les situations de fait se créent facilement et peuvent donner naissance, dans la suite, aux plus graves complications. La politique internationale est toujours un peu la fable du loup et de l'agneau.

Il n'est d'ailleurs que trop vrai que la Hollande ne saurait défendre ses colonies les armes à la main; toute la flotte hollandaise représente au plus une petite escadre d'une grande puissance, et à notre époque la question de l'armement a pris autant d'importance que le courage et l'audace des marins.

Java peut être défendue sur terre, à la condition que l'on puisse compter sur le concours des Javanais, mais je crois que dans l'état actuel des choses, la population native accepterait avec la plus grande indifférence de changer de maître, elle ne s'apercevrait que plus tard qu'elle a perdu au change.

Cette indifférence disparaîtra le jour où les Javanais se-

ront convaincus que les Hollandais sont leurs meilleurs amis; ces derniers devront, dans ce but, faire tous leurs efforts pour faire de Java une nation vivant de sa vie propre.

La grande question est donc de savoir dans quel sens se développera la nationalité javanaise; j'estime, pour ma part, que les Hollandais sont beaucoup trop peu nombreux pour être encore capables d'imposer leur culture et leur religion, mais je crois qu'ils ne sauraient faire mieux que d'inculquer progressivement la civilisation occidentale en donnant aux indigènes une part de plus en plus considérable dans le gouvernement de l'Inde.

La nouvelle civilisation javanaise sera mahométane, mais elle donnera au monde un second Japon; les Javanais resteront les amis fidèles du peuple qui les aura appelés à tenir leur rôle sur la scène du monde.

C'est là ce que j'avais à dire sur l'avenir de l'Islam à Java.

***

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'EUROPE.

— ENGLISH SUMMARY. — *Nomination by the Italian Government of a permanent Commission to examine the budget of foreign countries. — Rapid progress in the commercial and financial situation of Italy. — Development of the economic and financial resources of Spain since the close of the Hispano-American war. — French interests in Spain. — Rôle of France in the international money market. — Financial assistance accorded to Russia. — Recent Russian loans. — Russia's gold reserve. — The world's gold production. — Rise in the price of silver and its effects upon English trade. — London the world's clearing house. — Great progress made by German industry. — Importance of the port of Hambourg. — Rôle of the Chambers of Commerce. — Comparison between Holland and England. — Creation in England of a Minister of Commerce. — Prosperity of Belgium. — Commercial and financial progress of Holland. — Conclusion.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Die Einsetzung durch die italienische Regierung einer permanenten Kommission zum Studium und zur Prüfung der Budgets der wichtigsten fremden Staaten. — Der Aufschwung Italiens. — Die Anstrengungen Spaniens und die erzielten Resultate seit dem Friedensschluss mit den Vereinigten-Staaten. — Die Rolle Frankreichs auf dem internationalen Geldmarkte. — Die Interessen Frankreichs in Russland.*

— Die Lage der russischen Finanzen. — Die Goldproduktion der Welt. — Die Besserung in den Silberpreisen. — Die Lage in England. — Der wirtschaftliche Kampf zwischen den wichtigsten Produktionsländern. — Das Vorgehen Deutschlands. — Am Vorabend eines riesigen Aufschwunges der Geschäfte. — Holland und seine wirtschaftliche Lage. — Allgemeine Betrachtungen.

En août 1904, la *Gazetta Ufficiale* à Rome, publiait un décret royal instituant une Commission permanente pour l'étude et pour l'examen des budgets des principaux États étrangers, afin de les comparer avec le budget italien et d'en tirer d'utiles enseignements pour l'amélioration des règles et de la gestion financières, pour la dette publique, l'organisation des chemins de fer et les mesures de surveillance à exercer sur les recettes et les dépenses.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le Gouvernement italien, qui, au moment où l'Europe entière souffre énormément des armements exagérés que l'on prétend nécessaires pour maintenir la paix, trouvera, sans aucun doute, dans la politique financière suivie par les divers États, un guide pour celle de la Péninsule. En effet, l'histoire des nations peut se lire dans leurs budgets. Leurs gloires, mais aussi leurs fautes, s'y reflètent et le Gouvernement italien verra quels écueils il faut éviter pour maintenir l'équilibre des finances nationales. C'est qu'au lieu de budgets se soldant par d'énormes déficits, l'Italie est, depuis quelques années, entrée dans la période des excédents, grâce aux mesures qui, après une crise monétaire et financière des plus intenses, ont été prises pour arriver à une situation plus favorable. Pour cela, il fallait rompre

avec les errements du passé, s'abstenir de toutes dépenses inutiles, poursuivre une politique sage et prudente à l'intérieur et à l'extérieur, enlever tout obstacle à l'expansion du commerce et de l'industrie du pays et surtout placer la circulation fiduciaire sur une base plus solide. En effet — on le constatera aussi dans ce qui suivra au sujet de la politique financière et monétaire d'autres nations — la circulation fiduciaire d'un pays est loin d'être chose indifférente. C'est une affaire vraiment sociale qui ne peut pas être impunément troublée, et là où les banques, chargées de l'émission de cette circulation, ont agi contre les véritables principes qui régissent toute circulation bien ordonnée, les conséquences ne se sont pas fait attendre. Au lieu que les billets, émis par les banques, fussent acceptés par tout le monde, sans inspirer aucune espèce de doute à personne, une catastrophe a éclaté, le change a favorisé l'exportation de l'or national et, les banques d'émission ne pouvant continuer l'échange de leurs billets contre de l'or, le cours forcé s'en est suivi. C'est ce qui a eu lieu en Italie où les variations de la prime sur l'or, variant entre 1 à 16 p. c., pesaient lourdement sur le pays, donnant un caractère d'incertitude à toutes les transactions avec l'étranger, arrêtant le développement de la production et des affaires. En outre, comme une partie considérable de la Dette italienne était placée à l'étranger, et que le gouvernement était obligé de faire chaque semestre des remises considérables à Paris, Berlin, Londres, etc. pour le service des coupons, toute hausse du change et de l'agio sur l'or avait son contre-coup sur le budget et était une cause de surcharge fiscale pour le contribuable italien. De plus, l'étranger qui vend à l'Italie ses produits, matières premières, etc., était obligé de faire entrer dans ses calculs les oscillations constantes de l'agio sur l'or et de

comprendre, dans son prix de vente, le risque du change qu'il courait, augmentation de prix qui, par conséquent, était supportée par le consommateur italien, qui avait déjà à payer de forts impôts.

En prenant, par conséquent, en mains la question de la circulation fiduciaire, en lui donnant une base plus solide et en la réduisant à un chiffre correspondant aux besoins du commerce et de l'industrie, le gouvernement italien agissait dans l'intérêt et en faveur du crédit du pays. Il est certain, en effet, que le cours du change reflète également l'opinion que l'on se forme à l'étranger, non seulement de la solvabilité d'un État, mais aussi de sa situation budgétaire et économique, de sa politique intérieure et extérieure, etc.

Grâce à ces mesures,et aussi par suite du développement graduel du commerce et de l'industrie cherchant à s'assurer de nouveaux débouchés, et admirablement secondés dans cette œuvre, sage et patriotique, par les Chambres de commerce italiennes à l'étranger, notamment par celle établie à Londres, le centre commercial et monétaire par excellence, la situation économique et financière de l'Italie s'améliora graduellement. Il en fut surtout ainsi lorsqu'en 1898 l'on mit fin à la guerre de tarifs, suivie d'une guerre financière, qui depuis 1888 existait avec la France. L'on comprenait, enfin, des deux côtés des Alpes, que l'Italie et la France, toutes deux de race latine, ont ensemble des intérêts si communs, ont fait ensemble de si grandes et de si belles choses, qu'un rapprochement et une entente, ne pouvaient être que dans l'intérêt des deux nations.

Par suite de cette entente, Paris s'intéressa de nouveau largement aux affaires italiennes et contribua également, par des achats suivis, à la hausse de la Rente d'un pays plein d'avenir. A cette hausse ont également contribué les

achats considérables de Rente italienne pour compte de l'épargne nationale italienne. C'est que les habitudes d'épargne sont profondément entrées dans l'esprit de la population italienne et ont déjà produit des résultats excellents, par suite de l'accroissement de la richesse générale. En effet, d'après les chiffres publiés par la Direction de la Statistique italienne, les caisses d'épargne de l'Italie étaient, à la fin de 1903 au nombre de 215 avec 1,788,167 livrets en cours, représentant un crédit de 1,629,421,416 lire. En outre, les divers instituts qui reçoivent des dépôts étaient, en 1902-03, au nombre de 609 et le crédit des déposants de 445,417,074 lire, tandis que les caisses d'épargne postales atteignaient, à la fin de 1903, le nombre de 5,389, avec 4,951,971 livrets en cours et 869,353,050 lire, au crédit des déposants. Ainsi l'on trouvait à la fin de 1903

aux caisses d'épargne ordinaires . . .	1,629,421,416	lire
» institutions de crédit	445,417,074	»
» caisses d'épargne postales . . .	869,353,050	»
Total. . .	2,944,191,540	lire

c'est-à-dire, près de 3 milliards.

Il faut noter ce fait caractéristique et essentiel, au point de vue monétaire, que les achats de valeurs italiennes pour compte de l'épargne nationale ont pu s'effectuer sans exercer aucune influence sur les changes étrangers, qui ont continué à se maintenir en faveur de l'Italie. A cet heureux résultat a contribué aussi l'or apporté par les nombreux étrangers, qui viennent jouir en Italie d'un climat exquis et y admirer tous les trésors qu'offrent ses arts et ses sciences. Cet or est venu grossir l'encaisse métallique des trois banques d'émission (Banco d'Italia, Banco di Napoli et Banco di Sicilia), qui disposaient, le 31 décembre 1904, d'une encaisse d'or de 476, 108 et 41 millions de lire, soit en-

semble 625 millions d'or, alors que l'agio sur l'or n'est plus que de 1/2 par mille. A un certain moment, le change italien a fait même prime à l'étranger. C'était au moment où il était question de convertir la Rente italienne 5 p. c. Cette Rente ne rapporte en réalité que 4 p. c. car, pendant la crise de 1893-1895, Sydney Sonnino, un des financiers les plus habiles qui aient dirigé le ministère des finances italiennes, se voyait obligé de porter l'impôt sur le revenu de 13.20 p. c. à 20 p. c.; de sorte que le revenu net de la Rente italienne a été réduit, à partir du 1er janvier 1895, de 4.34 p. c. à 4 p. c. Cette réduction était alors absolument nécessaire, par suite de la situation du Trésor qui, pour se créer des ressources, avait vendu de 1889 à 1895, 1,056 millions de Rente italienne. Il était évident qu'il fallait en finir avec un tel système et qu'il était grandement temps d'appliquer des remèdes énergiques, radicaux et efficaces.

Cette réduction d'intérêt n'a cependant fait aucun tort au crédit du pays. Au contraire, la finance internationale, se rendant parfaitement compte que, grâce à l'introduction de principes de la plus stricte économie dans les dépenses, combinée avec la plus intelligente disposition des ressources pour toutes les œuvres utiles, l'Italie avait rompu définitivement avec le déficit et rétabli l'équilibre budgétaire. Aussi, les maisons les plus sérieuses de banque n'ont cessé de recommander à leur clientèle des placements en valeurs italiennes. Ces achats, joints à ceux de l'épargne nationale, ont fait monter la Rente italienne 5 pour cent à 104.70.

Est-il étonnant que la faveur témoignée au 5 p. c. italien (4 p. c. net) et la hausse qui en a été le résultat, aient suscité la pensée de la conversion de la dette en 3 1/2 p. c., et que le ministre du Trésor, Luigi Luzzatti, après avoir terminé la conversion de la Rente italienne intérieure, ait songé également à réaliser celle de la dette extérieure? Toutefois, pour

mener à bonne fin une opération où il s'agissait de la conversion d'environ 8 milliards de lire, il faut que la situation du marché monétaire international, il faut que l'horizon politique favorisent entièrement une opération de cette importance. Or, bien que l'argent soit à vil prix partout et la situation des banques de circulation européennes, des plus fortes, les événements dans l'Extrême-Orient et en Russie même, ont momentanément retardé la conversion. Et la décision prise à ce sujet par l'éminent homme d'État qui dirige avec tant de talent les finances de son pays, a été dans l'intérêt de l'Italie. En effet, plus l'épargne nationale continue à absorber la Rente italienne, placée à l'étranger, plus le montant qui se trouve encore à Paris, Berlin, Londres, etc. diminuera, et plus la transformation deviendra facile dès que le moment sera venu de réaliser une des plus grandes conversions du siècle. En outre, si le gouvernement italien désire écarter tous les obstacles à l'expansion commerciale et industrielle du pays, s'il veut effacer, définitivement, les dernières traces de la crise financière et monétaire qui a causé tant de ruines en Italie, il ne s'occupera de la conversion qu'après avoir aboli de nouveau le cours forcé qui, sans être officiellement décrété, fut rétabli de fait pendant la crise dont l'Italie fut atteinte. Certes, l'Italie n'a pas eu à passer cette fois par tous les inconvénients du cours forcé qui fut établi en 1866 et aboli le 12 avril 1883, lorsqu'un syndicat international (1) de premier ordre avait fourni à l'Italie non pas 444 millions de lire en or et 200 millions en argent, mais, sans créer le moindre

(1) Ce syndicat était dirigé par un comité composé de M. E. C. Baring, de la maison Baring Brothers et Cie, de M. E. A. Hambro, de la maison C. J. Hambro and Son, à Londres, représentant également la Banque Nationale dans le royaume d'Italie, et de M. C. Rozenraad, représentant la Banque d'Escompte de Paris et la Société Générale de Crédit Mobilier italien.

embarras au marché monétaire international 491 millions d'or, soit 47 millions de plus que ne le stipulait le traité de Turin du 8 juillet 1883 et 153 millions en argent. Au lieu de fortes fluctuations de la prime sur l'or, et de brusques variations du change, l'Italie jouit, ainsi qu'il a été démontré plus haut, depuis longtemps d'un change favorable, là où la prime sur l'or est insignifiante; mais aussi longtemps que le paiement en espèces n'a pas été repris officiellement, l'Italie ne sera pas sur le même niveau que les grandes nations commerciales ayant établi leur système monétaire sur les bases les plus saines et les plus solides. Aujourd'hui que Gênes a pris une si grande importance au point de vue maritime et que ce principal port de la Péninsule va prendre un développement encore bien plus considérable quand le Simplon, aujourd'hui terminé, mettra en relation plus directe l'Europe septentrionale et l'Italie; aujourd'hui que Milan, ce grand centre industriel, étend ses affaires dans toutes les directions, aujourd'hui où, en un mot, l'Italie voit ses relations commerciales s'augmenter dans toutes les parties du globe, au point que ses exportations s'élevaient en 1904 à 615 millions de lire, soit 97 millions de plus qu'en 1903, il faut que la valuta italienne marche de pair avec celle de ses concurrents commerciaux et que, dès que cela sera possible, le gouvernement écarte un des derniers obstacles qui s'opposent encore à la rapidité du développement commercial et industriel. Bien plus que la conversion de la Rente, la reprise des paiements en espèces mérite l'attention du Gouvernement italien, car ce n'est qu'après que la Péninsule jouira d'un système monétaire parfaitement sain et solide que l'Italie, si admirablement située au point de vue géographique, atteindra une position digne de son histoire et de ses traditions.

En Espagne, également, la question du change joue un rôle important et si le gouvernement a réellement l'intérêt du pays à cœur, il affranchira le commerce et l'industrie de tous les inconvénients du cours forcé. Certes, l'Espagne, comme la France après la guerre de 1870-1871, s'est, dès que la paix fut signée à Paris avec les États-Unis d'Amérique, mise courageusement à l'œuvre pour réparer les effets de ses désastres. Certes, ce grand pays, qui a joué un rôle si important dans l'histoire du monde, n'a pas perdu courage lorsqu'il fallut abandonner ses principales colonies à l'Amérique. Au contraire, voyant combien elles'était trompée en abandonnant à eux-mêmes son sol si fertile et ses richesses minières si grandes, elle se décidait, après la perte de Cuba et des Philippines, à réparer les fautes commises, à donner à son agriculture et à ses mines des soins plus grands.

En un mot, depuis six ans l'Espagne travaille à son relèvement économique et financier, et déjà elle a obtenu des résultats prodigieux.

Car sa situation financière s'est admirablement améliorée et les excédents budgétaires des cinq dernières années s'élèvent ensemble à 250,077,627 pesetas, alors que son commerce total, qui s'était élevé en 1900 à 1,601,970,000 pesetas, a atteint en 1904 (importations et exportations) 1,686,683,866 pesetas. Les exportations seules se sont augmentées, pendant ce temps, de 115 millions, et les recettes de ses trois principales compagnies de chemin de fer, qui, en 1900, n'étaient que de 215,634,000 pesetas, s'élevaient en 1904 à 241,152,000 pesetas.

Il va de soi que ces progrès n'ont pas été obtenus sans de grandes modifications dans l'administration financière. On a compris, par exemple, qu'il fallait reviser le cadastre, afin que le gouvernement puisse surveiller la production natio-

nale et la stimuler au bénéfice du Trésor. Les résultats ne se sont pas fait attendre.

Par exemple, la production du blé s'est élevée de 22 millions d'hectolitres, chiffre atteint avant la guerre, à 36 millions d'hectolitres, permettant à l'Espagne de réduire l'importation étrangère de blé. En même temps, la production des vins, des oliviers, etc., s'est considérablement augmentée. En un mot, grâce à l'énergie déployée de tous côtés, l'agriculture s'est relevée, en même temps que le gouvernement, par la construction de routes, canaux et de chemins de fer, a favorisé le transport des produits agricoles vers les grands centres commerciaux et ports de mer espagnols.

Dans cette œuvre utile, le gouvernement espagnol a été secondé beaucoup par la chambre de commerce espagnole à Londres, qui a travaillé surtout à faire augmenter l'importation de minerai de fer en Angleterre, dont ce pays consomme aujourd'hui cinq fois autant que toutes les autres nations réunies.

Des résultats aussi favorables ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du monde commercial international qui, se rendant parfaitement compte de l'œuvre de régénération économique et financière que la Péninsule ibérique avait entreprise, montrait, par la fondation en Espagne de succursales de ses banques et de ses entreprises commerciales, qu'il croyait trouver dans ce pays un champ fertile pour y étendre son commerce. En même temps, le cours de la Rente extérieure espagnole ne cessa de s'améliorer et si, au jour de panique dont le marché de Paris fut le théâtre le 20 février 1904, cette valeur fut atteinte plus profondément que les autres fonds d'État (elle baissait, en effet, de 5.75 p. c.), les cours se sont dirigés, depuis, constamment vers le pair. Aujourd'hui l'on cote même 92 p. c. et il n'y a

aucun doute que l'on verra des cours meilleurs, si le gouvernement donne au pays un système monétaire et de banque qui corresponde aux besoins et au crédit de la nation. Mais là est la difficulté. Malgré que son commerce s'étende graduellement, malgré que l'Espagne ait un des meilleurs budgets de l'Europe, ce pays souffre encore, et bien plus que l'Italie, de tous les inconvénients du cours forcé et fort peu de pays ont eu à constater des fluctuations aussi brusques de leur change.

En effet, alors que le change sur Paris se cotait en 1900 en moyenne à 29 9/16 p. c., il est aujourd'hui à 31 1/4 p. c., après avoir subi pendant ce temps des variations extrêmement fortes. C'est que l'Espagne souffre beaucoup de l'instabilité des ministères qui n'arrivent au pouvoir par les efforts d'une coalition que pour en être précipités par une coalition nouvelle. Ces changements ministériels ne permettent pas d'apporter dans la conduite des affaires du pays ces vues d'ensemble qui, seules, peuvent produire des résultats sérieux et, on ne saurait assez le répéter, le cours du change reflète également l'opinion que l'on se forme à l'étranger non seulement de la solvabilité d'un État, mais aussi de sa politique intérieure et extérieure. Heureusement le change, grâce au développement commercial du pays, s'est amélioré dans les dernières semaines. Coté le 1er décembre 1904 à 36.30, le change sur Paris à Barcelone est descendu au commencement de 1905 à 33 1/4, pour coter aujourd'hui 31 1/4. C'est que l'homme qui plus que tout autre a compris que sa patrie a besoin de consolider les progrès économiques obtenus au cours des cinq dernières années, c'est que Francesco Villaverde veut réduire la circulation fiduciaire, trop forte, à un chiffre qui corresponde aux besoins du commerce et de l'industrie, vendre une partie du stock d'argent si énorme qui forme une part de l'encaisse

métallique de la Banque de l'Espagne, et réduire la dette de l'État envers cet établissement. C'est que, par suite d'émissions trop considérables de papier auxquelles l'Espagne eut recours surtout pendant la guerre avec l'Amérique, l'or prit le chemin de l'étranger, laissant le pays avec une monnaie légale et libératoire mais dépréciée, l'argent, alors que le Trésor et les compagnies de chemins de fer avaient à payer, en or, à Paris, Bruxelles, Amsterdam, etc., les coupons sur la Rente espagnole extérieure, obligations de chemins de fer, etc., placées en France, en Belgique, en Hollande, etc.

Voilà pourquoi le ministre actuel des finances, Villaverde, a mérité de la patrie, en cherchant à donner une stabilité plus grande au change espagnol, afin d'inspirer plus de confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour tout ce qui concerne le système monétaire du pays. La tâche que Villaverde s'est imposée n'est pas facile, car, d'une affaire technique, l'on a fait, comme de tout, du reste, en Espagne, une affaire politique. Mais Villaverde, malgré l'opposition avec laquelle il a à lutter, saura triompher de tous les obstacles, et faire jouir son pays des bienfaits d'une circulation fiduciaire saine et bien ordonnée.

Dans ses tentatives, le ministre aura avec lui toute la haute banque internationale, et surtout celle de Paris, si largement intéressée aux valeurs espagnoles. En effet, la France, appelée à être à la tête des nations latines, a un intérêt majeur à ce que la situation financière de l'Italie, de l'Espagne, etc., se consolide et s'améliore.

Aussi le marché français a-t-il largement contribué à la hausse de leurs valeurs, dont Paris est aujourd'hui le principal détenteur, et naturellement, toute amélioration dans la situation financière et économique des dits pays est dans l'intérêt des porteurs français, dans l'intérêt des relations

politiques entre la France et les pays de l'Union latine de l'autre côté des Alpes, des Pyrénées, etc.

*
* *

Non seulement la France s'est largement intéressée aux valeurs espagnoles, etc., mais l'épargne française a acheté également pour des milliards de titres étrangers de toute nature. Sur 90 milliards de valeurs mobilières, 60 à 65 milliards sont constitués en fonds d'État et titres français ; 20 à 25 milliards en fonds et titres étrangers et il n'y a aucune affaire financière de quelque importance où le marché de Paris ne soit pas intéressé, pour laquelle l'on ne recherche pas le concours du marché français. C'est principalement avec de l'argent français que l'on a construit la plus grande partie des chemins de fer en Europe, que l'Italie, en 1883, et que la Russie, en 1897, ont pu abolir leur cours forcé; c'est avec de l'argent français que l'on a construit le canal de Suez, etc. En un mot, si Londres est, sans aucun doute, le marché monétaire par excellence, le grand centre où arrivent les métaux précieux de l'Australie, de l'Afrique, etc., pour être distribués dans le monde entier, si Berlin est le marché industriel le plus important, Paris est, surtout depuis que Londres doit faire face aux besoins de la guerre Sud-Africaine, le principal marché financier. C'est que les rentiers français mettent chaque année de côté 1 1/4 à 1 1/2 milliard de francs, c'est que les banques françaises n'emploient que fort peu de leurs disponibilités au développement du commerce et de l'industrie nationale. Elles préfèrent les prêter à d'autres pays, pourvu qu'elles puissent obtenir un taux plus élevé ailleurs que celui qu'on leur accorde chez elles. C'est ce qui explique l'intervention constante des capitaux français à Londres, Berlin, etc., les achats de bons du trésor anglais, allemands, etc., les gros

placements français en Amérique et dans l'Amérique du Sud.

Il en est résulté un change constamment en faveur de la France. En effet, ce pays non seulement attire chaque année vers sa capitale et ses stations hivernales de la Méditerranée et bains de mer de la Manche, des milliers d'étrangers qui y dépensent de fortes sommes, achetant à Paris des bijoux, des objets d'art, etc., mais il touche aussi de gros intérêts sur ses placements à l'étranger.

De cette tendance favorable du change, il est résulté à plusieurs reprises une vraie pénurie de papier sur France à l'étranger, nécessitant des remises en or de la part des débiteurs. Aussi l'encaisse d'or de la Banque de France s'élève-t-elle en ce moment au chiffre énorme de 2,805 millions de francs. En dehors de ce stock d'or immense, la Banque possède un stock en argent de 1,102 millions, soit une encaisse métallique de 3,907 millions tandis que la circulation fiduciaire de la Banque s'élève à 4,398 millions. Par conséquent, il n'y a plus qu'une différence de 491 millions entre l'encaisse métallique et la circulation des billets, et si la tendance du change s'approchait encore du cours auquel il y a avantage à remplacer les remises en papier sur France par des envois de métal jaune, nous verrions, probablement, l'encaisse métallique de la grande institution française atteindre le chiffre de sa circulation fiduciaire. Si ces prévisions se réalisaient, les billets de la Banque ne répondraient plus au but pour lequel ils ont été créés, c'est-à-dire une économie de capital. Ils ne seraient que des certificats de dépôt d'espèces métalliques. Les billets seront, sans doute, d'un emploi plus commode que le numéraire, mais là se bornera leur utilité et aucune partie du numéraire circulant ne sera économisée.

Comme on le voit, l'embarras de richesse dont jouit la France a aussi quelques inconvénients.

La France ne s'est pas rendu compte comme l'Allemagne du développement énorme que l'industrie allait prendre, elle n'a pas pris une part bien active à la lutte commerciale qui se poursuit partout, aujourd'hui que le commerce a besoin de nouveaux débouchés pour vendre le surplus de la production nationale. Elle sait plus que toute autre nation charmer par la grâce de son esprit, par les chefs-d'œuvre qu'elle sait créer, par son influence morale que lui valent son passé, ses luttes pour le bien, son génie, son amour de l'idéal et de la beauté, mais au point de vue des affaires, elle se borne à aider financièrement son alliée et des nations amies, et à toucher des intérêts plus ou moins gros à l'étranger. Peut-être eût-il mieux valu qu'au lieu d'avoir en portefeuille tant de valeurs étrangères, et d'être le banquier du monde, la France eût cherché à développer sur le terrain commercial la même énergie et la même activité que ses banques déploient sur le terrain financier, mais c'est là une question purement nationale, à résoudre par la nation française seule et non pas une question internationale. Bien loin de pouvoir critiquer l'intervention des capitaux français, l'étranger doit remercier la France de cette intervention. Sans elle, le marché anglais pendant la guerre africaine, le marché allemand pendant le dernier trimestre de 1904, alors que la Banque impériale d'Allemagne était obligée de porter le taux de son escompte à 5 p. c. et celui de ses avances à 6 p.c., ces marchés et d'autres encore auraient été dans une situation fort précaire. Oui, l'on peut dire hardiment que, sans l'intervention constante de la banque française partout et sans réserves, le marché monétaire international n'eût, certes, pu surmonter aussi facilement les moments critiques qu'il a eu souvent à traverser.

C'est que nous assistons, depuis quelques années, à

des périodes très agitées, des moments où réellement le marché monétaire avait besoin de l'intervention efficace d'un marché disposant de gros capitaux. En effet, à peine la paix dans l'Afrique du Sud était-elle conclue qu'une autre guerre a éclaté, celle-là encore beaucoup plus importante. Nous voyons deux puissances, qui ont une part si prépondérante dans le mouvement des affaires, se disputer la suprématie dans l'Extrême-Orient, tandis que nous voyons l'une d'elles passer par une crise intérieure des plus intenses, dont les conséquences peuvent être des plus graves. Dans tout cela, le rôle de la France a été remarquable. Pendant la guerre Sud-Africaine, alors que l'argent avait une plus grande valeur à Londres que partout ailleurs, les banques françaises ont employé une grande partie de leurs disponibilités en traites sur Londres et en bons du trésor anglais, Exchequer Bonds, etc., dont l'émission s'élevait à 81,633,000 liv. st., savoir :

Exchequer Bonds	£ 6,000,000
	20,500,000
Bons du trésor	21,133,000
	4,000,000
Emprunt de guerre à amortir en 1910 . .	30,000,000
	£ 81,633,000

Une grande partie de ces titres se trouve, encore aujourd'hui, entre les mains des banques françaises qui ont également assisté efficacement l'alliée et amie de la France, la Russie, en lui prenant, en mai 1904, 800 millions de francs en bons du trésor 5 p. c. Ces mêmes établissements sont disposés à assister de nouveau la Russie. Tout est préparé pour cela, mais par suite des événements déplorables dont la Russie est le théâtre, l'émission d'une seconde série de bons du trésor russes ne se fera qu'à un moment favorable.

*
* *

En effet, depuis que les fonds russes ont été boycottés en Allemagne par le fameux décret de la Banque Impériale Allemande du 10 novembre 1887, par lequel cet établissement refusait de faire, dorénavant, des avances sur les valeurs moscovites (décret qui a été annulé le 8 mars 1894, lorsqu'un traité de commerce mit fin à la guerre financière et douanière entre la Russie et l'Allemagne), la France a pris une part très large au relèvement des finances de son alliée. Non seulement elle a pris *tous* ses emprunts, mais elle est intervenue aussi et d'une manière efficace, au moment où l'empire russe était engagé dans une guerre avec un ennemi redoutable. Elle a prouvé ainsi qu'une alliance avec la France n'est pas un vain mot au moment du danger. Elle a voulu donner aussi une preuve de l'esprit de correction et de bienveillance qui l'animait à l'égard d'une puissance dont le crédit a été souvent discuté, à tort sans doute, car, depuis 1776, époque où la Russie pour la première fois, émit un emprunt sur les marchés étrangers, ce pays a toujours fait honneur à ses engagements. C'est seulement pendant la guerre avec la France en 1812-1815 qu'il a suspendu, temporairement, ses payements, mais immédiatement après que la paix fût conclue en 1816, il a repris le service de sa dette et payé tout ce qui était en souffrance. Même pendant la guerre de Crimée et bien que ses budgets de 1854, 1855 et 1856 se soldassent par des déficits de 123, 262 et 267 millions de roubles, la Russie a ponctuellement fait honneur à ses engagements, payant, quoiqu'elle fût engagée dans une guerre avec la Grande-Bretagne, même les coupons appartenant aux porteurs britanniques de sa dette.

Mais ce n'est pas seulement la ponctualité avec laquelle la Russie a toujours fait honneur à ses engagements qu'il faut faire ressortir, ce sont aussi les dispositions, si sages,

prises par son gouvernement en vue de ne jamais troubler le marché monétaire international, tout en sauvegardant sa valuta. Bien des gouvernements, quand ils avaient à faire face aux besoins d'une guerre, se sont préoccupés beaucoup moins de la valuta de leur pays que de la situation financière, laissant entièrement de côté la question du change, et celle de la circulation fiduciaire, deux questions si intimement liées. Le gouvernement russe n'a pas agi ainsi. Il a compris qu'à aucun prix l'on ne devait compromettre l'œuvre si utile de l'abolition du cours forcé, que, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, l'on devait maintenir un système monétaire dont dépendait la prospérité économique et financière du pays et que, par conséquent, il fallait maintenir la valuta russe sur une base saine et solide. Une grande partie de la dette russe (s'élevant au 1er janvier 1905 à 7,066,490,636 de roubles) se trouve à l'étranger, nécessitant de la part du trésor russe des remises semestrielles pour le paiement des coupons, amortissement, etc. Ces remises n'auraient pas manqué de provoquer à Saint-Pétersbourg une hausse accentuée des changes sur l'étranger, d'autant plus que la Banque d'État russe, pour faire face aux besoins du Trésor, était obligée d'augmenter, graduellement, le chiffre de sa circulation fiduciaire, ce qui comme on le sait, exerce forcément une certaine influence sur les cours des changes. Pour éviter cette hausse des changes étrangers ou, ce qui est la même chose, pour éviter la dépréciation du rouble, le gouvernement russe, lorsqu'en mai 1904, il céda à un groupe de banques françaises 800 millions de bons du trésor 5 p.c. remboursables au pair le 1/14 mai 1909, consentit à ce que le produit de cet emprunt restât presque entièrement entre les mains des banques contractantes.

De cette manière, le gouvernement russe, non seulement s'était procuré les ressources nécessaires pour renforcer le

Trésor en vue des événements d'Extrême-Orient, mais était en même temps dispensé de faire des remises en vue de sa dette à l'étranger. En même temps tout doute — si doute il y avait — fut écarté quant au payement régulier des coupons, car le montant en était, par l'opération susdite, concentré d'avance entre les mains des banques contractantes.

Et lorsque plus tard, en janvier 1905, le Gouvernement russe, en échange de concessions accordées à l'Allemagne en vue d'un traité de commerce entre les deux pays, put placer à Berlin, un emprunt de 500 millions de marcs, à 4 1/2 p. c., il fut stipulé également que le produit de l'emprunt servirait à payer les coupons sur les titres russes placés à Berlin, Amsterdam, etc., ainsi qu'à solder l'achat de matériel de guerre et de chemins de fer fait par la Russie, en Allemagne.

Par suite de ces dispositions très sages, faites aussi bien dans l'intérêt du marché monétaire international que dans celui du Trésor russe, par suite aussi d'une bonne récolte, le rouble n'a subi aucune dépréciation. Aucune exportation d'or à l'étranger n'a été nécessaire de la part du Trésor pour solder les différents engagements contractés envers ses créanciers et le change est resté constamment en faveur de la Russie. Le chèque sur Londres, qui, le 2 janvier 1904, se cotait 94 roubles 85 copeck (pour 10 livres sterling) et qui le 28 du même mois, c'est-à-dire à la veille de la guerre, atteignait le cours de 95, ne tarda pas à être plus offert et, après avoir fait 94.45 au plus bas, il vaut aujourd'hui 94.90. En d'autres termes, la valuta russe n'a subi que des variations relativement peu importantes.

En même temps, en attirant l'or qui était en circulation, vers les guichets de la Banque d'État, la Russie, malgré que sa production d'or, en 1904, ait été inférieure à celle de 1903, a été à même de concentrer, entre les mains de sa banque de

circulation, plus d'or qu'il ne faut pour rembourser tous ses billets. Ce fait s'était déjà produit avant la guerre. Constamment l'encaisse en or de la Banque a dépassé le chiffre des billets émis. Ces billets ne répondaient, par conséquent, jamais au but pour lequel ils ont été créés, c'est-à-dire une économie de capital. Ils n'ont cessé d'être des certificats de dépôt d'espèces métalliques. D'un autre côté, la Russie, en disposant d'un encaisse métallique si formidable, est à même si, pour des motifs quelconques, elle n'était plus à même de placer ses emprunts à l'étranger, de continuer, pendant longtemps encore, à faire face aux besoins du trésor sans s'écarter de la loi sur la circulation fiduciaire qui stipule que, jusqu'à concurrence de 600 millions, les billets doivent avoir une couverture de 50 p. c. en or, tandis que chaque billet émis au-dessus de ce chiffre doit avoir une couverture en or de 100 p.c. Pour bien comprendre, cependant, la position actuelle, pour bien faire ressortir que la Banque est à même de procéder à l'émission d'une plus grande quantité de billets sans déroger à ce qui a été stipulé légalement, nous indiquons ici le montant de sa circulation fiduciaire, encaisse or, etc., depuis le moment où la guerre avec le Japon éclata jusqu'à ce jour.

Par conséquent, même aujourd'hui, il y a encore, contre une encaisse en or et des soldes à l'étranger de 1,023,187,727 roubles, une circulation fiduciaire de 950 millions et de ces billets la Banque avait encore 56,613,922 roubles en portefeuille. En réalité, la proportion était donc de 1,023,187,727 roubles contre une circulation effective de 893,386,078 roubles. La Banque est donc aujourd'hui encore dans une situation très forte. Il n'en est pas de même de celle du Trésor dont l'avoir a atteint le chiffre le plus bas depuis la guerre. En outre, des événements sanglants que la Russie, autant que l'humanité, ont à déplorer ont arrêté le développe-

Dates.	Circulation légalement autorisée.	Billets en réserve.	Billets en circulation	Encaisse or.	Or à l'étranger.	Total or.	Compte courant du Trésor.
	Roubles.						
1904 Février, 5	630,000.000	40,473,699	589.526,301	742,136 118	171,382,028	913 518,146	377,043,293
— 14	680,000 000	81,401 827	598.598 173	745,703 121	175 115,543	920,818,664	419,380 845
Mars, 7	680.000 000	52,302.435	627 697.565	753.566,213	144 464 208	898,030,421	407 574.693
Avril, 5	680,000,000	30 608,152	649 391.848	766.995.784	74.500.785	841.496 569	349.451 523
Mai, 6	700,000,000	55,362 157	644 637.843	797.215,539	47,233,455	844.448 994	279 944 871
Juin, 5	720,000.000	49.311 905	670,688 095	811 682,451	35 588 096	847 270.547	239 005 473
Juillet, 6	740,000,000	50 530,638	689.469 562	830,295 652	91,900.808	922,196,460	292 079 666
Août, 5	740,000,000	51,986 452	688 013 548	846,213.958	89.992 860	936,206 818	265 978 371
Septembre, 5	780,000,000	38.701,185	741,298.815	853,063 533	90.598,162	943.661,695	277,658,431
Octobre, 6	860,000 000	54,862.646	805 137.354	838,165.984	139,292,342	977.458,326	259,925,669
— 14	880 000,000	56,220,313	823,779,687	837,119 693	145 980 249	983,099,942	241 750,916
Novembre, 5	880,000 000	42.136 725	837.863,275	836,672.979	153,341,599	990,014,578	234 961 318
— 14	900.000,000	56,866,490	843 133,510	848,353,882	161 440,405	1,009.794 287	224,811,120
Décembre, 6	900,000,000	62 652 629	837 347 371	858 693 285	157.640,485	1.106,333.770	199 968 014
— 21	900,000,000	72 130,824	827 869.176	873,527 988	148 657 831	1,022.185,819	174.939.749
— 29	900,000.000	54 859 447	835 140,553	878 922 114	144,207.827	1,023 129.941	193 333 309
1905 Janvier, 5	930 000 000	55 308.425	874 691 575	864 660,630	141 109 115	1,005 769.751	179 959 672
— 14	930,000,000	73,935.528	856 064.472	878,192 020	145 827,274	1 024,019 294	174 172,304
— 21	930 000.000	76.461.260	853 538 740	884.905 394	142 908 452	1,027.813.846	169.837 543
— 29	930 000,000	59.327,612	870 672 388	890.532.850	140 030 986	1.030,563.836	149 670 230
Février, 5	950,000,000	56,613.922	893 386,078	887,532,239	135,655,488	1 023,187,727	145,975 993

ment du commerce et de l'industrie et il est à craindre que l'augmentation de la circulation fiduciaire qui, depuis le commencement de la guerre, s'est élevée à 320 millions de roubles, ne prenne des proportions plus grandes et ne rende difficile la tâche que le gouvernement russe s'est imposée de maintenir les changes étrangers au-dessous du cours auquel il y a avantage à exporter de l'or. Jusqu'ici cependant, le gouvernement russe a pleinement réussi à éviter l'exportation de son or et la dépréciation du rouble.

* * *

La situation qui se développe en Russie peut avoir cependant une influence très grande sur celle de tous les autres pays, surtout sur celle de la France, de l'Allemagne et de la Hollande, tous les trois possédant des milliards en valeurs russes. Il est, par conséquent, nécessaire de suivre attentivement tout ce qui se passe dans l'empire du Tzar. En même temps, les événements de Russie forcent les banques de circulation européennes à suivre une ligne de conduite très prudente. Heureusement, grâce à l'augmentation de la production de l'or et des envois de métal jaune en Europe par l'Amérique, l'Afrique, etc., ces établissements sont aujourd'hui dans une situation très forte. En effet, la production d'or du monde s'élevait en 1904 à 70,183,152 liv. st. contre 65,313,385 liv. st. en 1903, soit une augmentation de 4,869,767 liv. st., ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Pays.	1904.	1003.	Différence
Etats-Unis	16,910,260	14,718,340	+ 2,191,929
Canada	3,482 090	3,766,898	— 284 998
Mexique	2,138,156	2,036,492	+ 101 664
Russie	4,500,000	4,996,094	— 496,064
Transvaal	15,582,732	12,251.856	+ 3,330 876
Rhodésie	928 083	813,087	+ 114,996
Indes anglaises	2,289 175	2,228,014	+ 61,161
Australie	17,352,746	17,841,484	— 488,638
Divers	7.600,000	6,661,150	+ 338,850
Livres sterling.	70,183,152	65,313,385	-|- 4,869,767

Les banques de circulation européennes ont reçu une grande partie de cet or. En premier lieu, le change sur l'Europe s'est dirigé depuis quelques mois dans un sens défavorable aux États-Unis. Ceux-ci nous ont expédié de fortes quantités de métal jaune aussi bien pour couvrir les deux cents millions de francs dus à la France pour le rachat du canal de Panama,que pour solder des achats d'actions de chemins de fer américains rachetés par les États-Unis, dépenses de touristes américains en Europe, frets, intérêts sur obligations de chemins de fer américains. etc., tandis que d'autres pays producteurs d'or nous ont adressé leur or pour solder leurs achats de marchandises, etc. Le 1er janvier 1905 l'encaisse or des banques européennes d'émission s'élevait à 9,923 millions de francs alors que leur circulation fiduciaire était de 17,057 millions. Leurs billets étaient, par conséquent, couverts par de l'or jusqu'à concurrence de 58.1 p. c. Depuis, cette couverture est encore devenue plus forte et le 9 février 1905 elle s'élevait à 60.3 p. c., les banques ayant à cette date, contre une circulation fiduciaire de 16,859 millions une encaisse or de 10,170,000 millions de francs. En outre, elles détenaient 2,871 millions en argent.

*
* *

Depuis longtemps cependant, l'or seul sert au règlement des transactions internationales. Toutefois, l'argent, tout en étant réduit au second plan, remplit cependant un rôle considérable dans les relations commerciales avec la Chine et autres pays de l'Extrême-Orient, etc. et bien que l'on puisse déjà remarquer chez les peuples orientaux une certaine tendance à adopter l'or comme étalon unique, on peut encore compter pour plusieurs années au moins, sur un mouvement considérable d'argent dans cette direction.

En même temps, la guerre entre la Russie et le Japon ayant obligé ces deux nations à acheter de grosses quantités d'argent fin pour le paiement de leurs troupes, le prix du métal blanc n'a cessé de s'améliorer. Là où le prix moyen en 1903 n'était que de 24 3/4 pence l'once standard, il s'est élevé en 1904 à 26 3/8 pence et en 1905 cette hausse s'est accentuée car l'on cote en ce moment 27 3/4 pence.

Cette bonne tendance de l'argent fin n'a pas manqué d'augmenter le pouvoir acheteur des peuples qui se servent encore de l'argent dans le règlement de leurs transactions et l'Europe et l'Amérique en ont subi l'heureuse influence. Ainsi la Chine et d'autres pays ont transmis constamment des ordres considérables de toute sorte. C'est surtout Manchester, ce grand centre industriel, qui a pu vendre sur une large échelle à l'Empire Céleste ses articles, mais d'autres départements industriels de l'Angleterre ont été favorisés d'ordres importants de ce côté. Ainsi elle a réussi également à vendre à la Russie et au Japon de fortes quantités de charbons, surtout depuis que l'Allemagne a eu à lutter avec une grève colossale, maintenant heureusement conjurée, dans sa principale région charbonnière, et elle a vu augmenter ses exportations en 1904 de plus de 10 millions de livres sterling, tandis que cette augmentation n'était chez son grand concurrent allemand que de liv. st. 6.45 millions et que son concurrent américain, non moins redoutable, avait à constater une diminution de ses exportations de liv. st. 6.6 millions. En janvier 1905, les résultats obtenus par la Grande-Bretagne n'ont pas été moins brillants. Elle a pu exporter pendant ce mois pour 906,000 liv. st. de plus qu'en janvier 1904. Manchester seul voyait ses exportations s'élever à 477,954,800 yards contre 458,142,800 yards en janvier 1904. La Chine seule a absorbé 78,474,000 yards contre 55,315,000 en janvier 1904.

Cette expansion commerciale dont la Grande-Bretagne peut se réjouir, rendra difficile la tâche de ceux qui désirent l'abandon de la politique du libre échange, suivie jusqu'ici avec tant de succès, car elle a amélioré le change en faveur de Londres, et elle contribuera à diminuer la différence qui existe annuellement entre les importations et les exportations du pays. En 1904, ces importations s'élevaient à 551,362,124 liv. st., les exportations à 300,817,897 liv. st. Il y a, par conséquent, une différence à solder de plus de 250 millions liv. st. Mais l'Angleterre, en relations suivies avec toutes les parties du monde, reçoit du chef de ses commissions de banque, frets, primes d'assurances, etc., des sommes très larges, difficiles à établir exactement mais qui couvrent, sans aucun doute, la différence entre les importations et les exportations; d'autant plus qu'elle reçoit des millions du chef des coupons de ses valeurs étrangères. Il est vrai qu'elle a vendu la plupart de ses valeurs européennes à Paris, qui est maintenant, comme il a été dit plus haut, le principal marché de ces titres, mais elle est encore largement intéressée dans les valeurs de son alliée le Japon, dont elle a pris tous les emprunts de guerre, dans celles de la Chine et surtout dans celles de l'Amérique du Sud, de l'Amérique Centrale, de l'Afrique du Sud, etc. Dans ces derniers pays, elle construit également des chemins de fer, des ports, des canaux, etc. Les bénéfices qui résultent de ces constructions ne figurent non plus dans aucune statistique douanière et cependant ils représentent, tant du chef de la livraison du matériel de chemins de fer, etc., faite par l'industrie anglaise, que du profit qu'elles donnent en elles-mêmes, des sommes considérables, servant également à solder la différence entre les importations et les exportations de l'Angleterre.

Ce qui précède prouve que, si le bilan commercial d'un

pays mérite d'être étudié, il faut le lire avec intelligence et ne jamais perdre de vue que le bilan n'est que la partie d'un grand tout et que ce grand tout échappe à une connaissance véritablement exacte. La statistique des importations et des exportations ignore les transactions en titres étrangers, constructions de chemins de fer, frets, commissions de banque, dépenses de voyageurs, intérêts sur les valeurs étrangères, etc. Bref, il y a une foule de choses qui sont à observer, pour établir l'actif et le passif d'un véritable bilan commercial ou balance des paiements et cette véritable balance internationale demeurera toujours un secret. Il n'y a que la tendance du change qui fournit quelques données sur la voie dans laquelle un pays est engagé.

***

Au point de vue de la construction des chemins de fer dans des pays qui ne sont encore qu'au début de leur expansion commerciale et qui ont encore besoin de tout, l'Angleterre a cependant à lutter avec l'Amérique, l'Allemagne, l'Italie, etc. Ces grandes nations commerciales ont également compris qu'il y avait beaucoup à faire dans des contrées qui doivent prendre une position prépondérante dans le mouvement commercial dès qu'elles seront à même de transporter leurs marchandises de l'intérieur vers les ports de mer et, surtout, dès que le canal de Panama raccourcira la distance entre les différentes parties du monde. A Berlin, à New-York, à Gênes, à Anvers, l'on s'est rendu compte que déjà aujourd'hui, il y a pour l'industrie nationale un avantage très grand, une nécessité même, à ce que le commerce allemand, américain, italien, belge, etc., cherche à s'étendre dans des régions si favorisées par la nature et fournisse, en échange des produits divers et des matières

premières que l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale expédient en Europe, des rails, locomotives, articles d'électricité, etc. Aussi l'Allemagne, l'Amérique, etc. cherchent-elles à imiter l'exemple de l'Angleterre en prenant les emprunts de ces pays à des taux favorables, en y établissant leurs banques pour maintenir et étendre leur influence, et en reliant ces pays à l'Europe, par des steamers qui, en rapidité, vitesse et confort, peuvent parfaitement rivaliser avec ceux de la Grande-Bretagne. Dans ces contrées, comme du reste dans toutes les parties du monde, surtout quand la guerre actuelle dans l'Extrême-Orient sera terminée, les luttes industrielles et commerciales deviendront, toujours plus vives; en progressant, le commerce créera des débouchés et des objets encore inconnus de la consommation mais il suscitera aussi les rivalités et éveillera les ambitions et les appétits. Le succès et la victoire appartiendront alors aux nations qui seront le mieux approvisionnées de capitaux, le mieux outillées et le mieux administrées à celles dont les frais de production seront le moins élevés.

Or, tout cela se lie à une gestion plus sage et plus écomiquedes finances publiques. La politique monétaire suivie par les différentes banques de circulation est également de nature à augmenter ou à restreindre les affaires internationales, l'expansion commerciale d'un pays et, sous ce rapport, l'Angleterre a compris, bien avant toute autre nation, qu'il fallait baser son billet de banque sur le métal international par excellence : l'or. En effet, en échangeant depuis 1816, ses billets toujours contre de l'or, en ne refusant jamais de l'or pour l'exportation dès qu'on lui en demande, la Banque d'Angleterre poursuit une politique entièrement dans l'intérêt d'un pays en rapport avec toutes les parties du globe. Le change sur Londres étant ainsi basé

uniquement sur l'or, le commerce international, certain que l'Angleterre réglera tous ses engagements en or, se sert toujours, de préférence, du papier sur Londres pour solder ses grandes opérations financières et commerciales. Partout, dans le monde entier, l'on peut toujours acheter et vendre du papier sur l'Angleterre et aucune devise internationale ne donne lieu à des affaires aussi suivies, aussi importantes que le chèque sur Londres. Et non seulement l'on s'en sert pour régler des transactions entre deux pays qui n'ont pas de change direct, mais plusieurs banques d'émission telle que la Banque Austro-Hongroise, la Banque Néerlandaise, la Banque Nationale de Belgique, la Banco d'Italia, la Banque Impériale allemande et d'autres emploient une partie de leur disponibilités en papier sur Londres, qu'elles considèrent comme de l'or rapportant des intérêts. En un mot, aucun pays n'a pu, sous ce rapport, rivaliser jusqu'ici avec Londres. L'Amérique, active et intelligente, disposant d'un stock considérable d'or, ayant un ministère du commerce qui répond véritablement à ce nom et un corps consulaire d'élite, a pu faire une concurrence acharnée à l'Angleterre même sur les marchés anglais et sur ceux des colonies britanniques, mais jusqu'ici il est toujours plus facile de tirer sur Londres que sur New-York. Avec son clearing house, ses banques admirablement dirigées, ses quatorze succursales de banques étrangères et ses sept chambres de commerce étrangères (trois nouvelles chambres sont en voie de formation) représentant les intérêts de pays amis et voisins, l'Angleterre a, en effet, bien des avantages sur sa grande rivale de l'autre côté de l'Atlantique.

L'Allemagne, non plus, n'a pu distancer l'Angleterre sous ce rapport, bien qu'elle ait suivi l'exemple de sa rivale et établi des banques et entreprises commerciales dans

différents pays d'outre-mer, bien que ses fils, admirablement outillés au point de vue technique, se répandent dans l'univers entier,cherchant à travailler dans l'intérêt du commerce national,bien qu'en un mot l'Allemagne prenne tous les jours une importance plus grande au point de vue commercial et industriel, le marc allemand n'a pas pu remplacer, jusqu'ici, la livre sterling dans le mouvement international. C'est un peu la faute des Allemands, qui, au lieu de donner l'or, sans difficulté, si le change en permet l'exportation, ne veulent pas se prêter à une telle opération. Aussi a-t-on constaté à différentes reprises que le change sur Londres, Paris, etc., à Berlin a dépassé le gold point, entre autres, en décembre 1899. L'Allemagne, qui entreprend souvent au-dessus de ses forces, avait emprunté successivement desm illions et des millions à l'Angleterre, l'Amérique, la France, etc., où le loyer de l'argent était moins élevé qu'à Berlin, où un taux d'escompte de 7 p. c. avait été fixé, le 19 décembre, par la Banque Impériale d'Allemagne. Cet argent fut naturellement retiré par les pays prêteurs quand l'argent prit également une plus grande valeur chez eux et ces remboursements créèrent une hausse très accentuée des devises étrangères sur les places allemandes. Surtout le chèque sur Londres, cette devise internationale par excellence,était l'objet de demandes constantes et son cours atteignait le point auquel il y avait avantage à remplacer les remises en papier par des remises en or. Mais comme aucun banquier berlinois ne désirait se prêter à l'exportation de l'or national, le change sur Londres s'élevait à 20.60, c'est-à-dire à environ 1/2 p. c. au-dessus du gold point. En d'autres termes, la valuta allemande était, à ce moment, ce que les Allemands appellent « entwerthet », le billet de banque allemand faisant perte par rapport à l'or.

De cela, la première institution du pays, la Banque

Impériale Allemande n'était pas à blâmer. Elle rembourse toujours, à son siège central, ses billets contre de l'or, et à ses succursales en province, pour autant qu'elles aient de l'or disponible. La faute en était aux banquiers allemands qui, refusant d'exporter l'or national, obligeaient ceux qui étaient moins scrupuleux, de l'acheter en province, ce qui entraînait des frais et expliquait pourquoi le change put s'élever à un cours qui ne s'était vu que rarement. Ce qui précède, télégraphié dans toutes les parties du monde, paralysait naturellement les efforts de l'Allemagne pour faire accepter le marc allemand comme devise internationale et, ainsi qu'il a été constaté déjà, aujourd'hui encore, il est beaucoup plus facile de tirer sur Londres que sur Berlin, le commerce international étant convaincu que toutes ses créances sur l'Angleterre seront toujours, et sans difficultés, remboursées en or. Tout cela est à considérer quand on analyse la situation d'un pays qui cherche à prendre une position prépondérante dans les affaires du monde et qui, sans aucun doute, a déjà pu obtenir, sous ce rapport, de grands résultats. En effet, malgré que le budget allemand porte constamment les traces des dépenses militaires, qu'un déficit, surtout depuis qu'elle s'est lancée dans une guerre coloniale coûteuse, existe, qu'elle soit obligée constamment d'augmenter le chiffre de sa dette consolidée et celui de sa dette flottante, et que de nouveau elle travaille avec des millions d'argent français, belge, etc., l'Allemagne a fait dans les dernières années des progrès énormes sur toute la ligne. Ses efforts n'auraient cependant pas eu tout le succès qu'ils méritent, si Hambourg n'avait pas fait tout son possible pour concentrer entre ses mains l'exportation allemande avec les pays d'outre-mer. Le principal port de mer allemand, qui déjà du temps de la ligne hanséatique a joué un rôle si important, et qui est en relations avec toutes

les parties du globe est, en effet, le premier centre de l'activité commerciale allemande et ses habitants n'hésitent jamais à accorder les ressources nécessaires pour que leur port soit *up to date* et réponde aux besoins du commerce national et international.

En même temps plusieurs banques anglaises, comprenant toute l'importance d'une représentation dans le plus grand port du continent, ont, dans l'intérêt de leur commerce avec l'Extrême-Orient, l'Asie, l'Afrique, etc., établi des succursales. C'est ainsi que la *Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation* y a établi depuis longtemps une filiale et cet exemple a été suivi dernièrement par la *Chartered Bank of India London and China*, par la *Standard Bank of South Africa* et la *Bank of Tarapaca and London* qui, toutes, ont créé une succursale à Hambourg. La nouvelle Banque de l'Orient, fondée sous les auspices de la Banque Nationale de Grèce et de la *Nationalbank für Deutschland*, a établi à Hambourg son siège central. Cette banque cherchera surtout à activer les affaires de l'Allemagne avec le Levant, où l'Allemagne s'était déjà introduite dès le XII[e] siècle et où la lutte commerciale, déjà si vive entre Anglais, Italiens et Grecs, va prendre des proportions inconnues dès que par le Simplon et le chemin de fer de Bagdad la Perse, la Turquie, la Grèce, etc., seront mises en rapport plus direct avec l'Europe, mettant nos villes commerçantes à même d'échanger plus facilement nos articles contre les produits et matières premières de pays dont le développement s'accentue de plus en plus et qui promettent de devenir des consommateurs sérieux.

En vue de cette expansion commerciale à laquelle Gênes mais aussi Trieste (tous les deux ont dépensé des millions pour que leur port réponde au mouvement croissant d'affaires) prendront une part active, plusieurs nations ont dé-

légué des commissions, composées d'hommes techniques et capables, en Égypte, en Perse, en Abyssinie, etc., pour se rendre compte des besoins des populations, pour étudier le terrain en vue de la construction de nouvelles routes commerciales, chemins de fer, etc.

***

En résumé, tout permet de croire que nous assisterons à un grand mouvement d'affaires d'ici peu, aujourd'hui que l'Extrême-Orient, l'Orient, l'Afrique, ce noyau central du globe, s'éveillent pour ouvrir des trésors encore vierges, à des peuples plus jeunes, plus vigoureux et plus ardents. L'équilibre peut momentanément se rompre quelque part ; d'elles-mêmes, instinctivement et comme mues par un pouvoir supérieur, les races humaines tendent à le rétablir. Toutefois, l'activité des nations à exploiter les régions abandonnées ou inexplorées ne pourra réussir que si elles trouvent des hommes véritablement à la hauteur pour mener à bonne fin leurs entreprises et ces hommes deviennent, malheureusement, de plus en plus rares. Divisés par des querelles politiques et religieuses, bien des peuples négligent en outre les grandes questions commerciales et techniques et mettent à la tête de leur ministère du commerce et de celui des finances, des politiciens au lieu de personnes expérimentées jouissant d'une réputation incontestée de capacité.

Heureusement, au fur et à mesure que les Parlements perdent de leur importance, les parlements commerciaux, les chambres de commerce grandissent C'est que, dans ce siècle d'électricité, dans ce siècle de progrès où les luttes sont si vives, où elles sont pour ainsi dire perpétuelles, le commerce a besoin d'être guidé dans la marche à suivre. Un continuel échange d'idées, le résultat d'observations

et de l'expérience acquise, sont de plus en plus nécessaires, aujourd'hui que les questions économiques, les grandes questions commerciales, financières et monétaires tiennent une place de plus en plus importante dans la vie des peuples. Et comme on ne peut pas toujours les trancher par des principes absolus, il devient de plus en plus indispensable de les étudier avec une patience infatigable et de ne les résoudre qu'après des investigations minutieuses. A ces études, à ces investigations, les chambres de commerce sont appelées à prendre une part toujours plus grande. Surtout celles établies à Londres trouvent constamment un champ fertile pour travailler dans l'intérêt du commerce international. L'Angleterre est toujours, en effet, à la tête des peuples maritimes et commerçants du globe et le centre du plus grand mouvement d'affaires qui ait jamais existé, parce que l'Angleterre a été la première à adopter la liberté des échanges et y a été fidèle.

*
* *

Il n'y a que la Hollande qui, en dehors de la Grande-Bretagne, soit restée également fidèle aux véritables principes de liberté et de liberté commerciale. Elle est même plus libre-échangiste que l'empire britannique, car tandis que les colonies britanniques ont adopté un système protectionniste, les colonies hollandaises, comprenant une superficie de 760,000 milles carrées et ayant 32 millions d'habitants, jouissent également des bienfaits du libre échange. La Hollande règle également tous ses engagements en or, la Banque Nêerlandaise n'ayant jamais refusé d'en fournir pour l'exportation, dès que le change favorisait cette opération. La liberté, cet agent primordial de richesse et de grandeur et la liberté commerciale, souvent proscrite en vue des intérêts de quelques-uns au détriment de tous, trouvent par consé-

quent, non seulement en Angleterre et en Hollande, des défenseurs aussi convaincus que ses détracteurs sont intraitables. Mais les deux pays qui, par leur commerce et celui de leurs colonies, ont joué et jouent encore un rôle si important dans le commerce international, appliquent aussi à leur politique de l'or cette largeur de vue qui a fait leur gloire dans le passé et qui sera la base de leur prospérité dans l'avenir. Tous les deux cependant auront à travailler avec une énergie extrême pour maintenir et étendre leurs affaires dans le monde, car de tous côtés leurs concurrents développent une activité très grande, et la lutte commerciale s'accentue tous les jours. En vue de cette lutte et afin de prendre à cœur les intérêts de son commerce et de son industrie, l'Angleterre va créer un ministère spécial du commerce dont la création a été réclamée si souvent par le congrès des chambres de commerce britanniques. Ce ministère est absolument nécessaire, aujourd'hui que les affaires n'ont pas seulement pris une grande extension mais qu'elles se font tout autrement qu'auparavant, qu'elles sont surtout internationales, que de plus en plus le consommateur et le producteur cherchent à se rapprocher.

Sous ce rapport, la Hollande devrait également suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et créer un ministère spécial du commerce, indépendant de la politique et des autres branches de service, s'occupant exclusivement des intérêts commerciaux, industriels, etc. du pays. Un tel ministère, dirigé par un homme compétent, rompu aux affaires, assisté de collaborateurs de talent, pourrait rendre de véritables services au pays, surtout en concentrant entre ses mains le service consulaire et en fournissant au commerce des renseignements précis et clairs sur ce qui se passe ailleurs. Les nations et les individus doivent non seulement se tenir toujours préparés à profiter des circonstances favo-

rables qui peuvent se produire autour d'eux, mais ils doivent aussi être *up to date* et se rappeler toujours que le commerce occupe le premier rang dans la vie des peuples, que c'est par le ministère du commerce que le pays produit et consomme. Par conséquent, si la Hollande, qui autrefois était une puissance commerciale de premier ordre et qui fut maîtresse de toutes les mers, n'ayant, dans ses établissements dans toutes les parties du monde, jamais d'autre but que le commerce, si la Hollande veut prendre, de nouveau, une part très large au grand mouvement d'affaires qui se dessine à l'horizon, elle sera obligée d'inaugurer une ligne de conduite compatible avec les intérêts du pays et en conformité avec le siècle de vapeur et d'électricité dans lequel nous vivons.

***

Aujourd'hui, les petits pays ne peuvent jouer aucun rôle de quelque importance au point de vue politique. Par contre, sur le terrain commercial leur cercle d'activité peut être très grand, presque sans limite. Nous en voyons la preuve dans ce que a été fait par la Belgique qui, comme la Hollande est admirablement située au point de vue géographique et qui a pris une part considérable au commerce international et surtout à celui avec les Républiques de l'Amérique du Sud, construisant en même temps un réseau important de chemins de fer en Chine, prenant part au développement de la Perse, fondant, il y a peu de jours à Bruxelles, une chambre de commerce sino-belge. Aussi son commerce s'est-il élevé en 1904 au chiffre de 2,618 millions aux importations et de 2,055 millions de francs aux exportations, en même temps que sa situation financière est des plus prospères. En effet, ses revenus ont doublé dans les dernières vingt-cinq années, son 3 p. c. vaut presque le

pair (99.80) et elle a pu maintenir en 1904 un taux d'escompte modéré. Là où le taux moyen de l'escompte de la Banque Nationale de Belgique avait été en 1903, de 3.17 p. c. il a été, pendant toute l'année 1904, de 3 p. c., rivalisant ainsi avec la Banque de France qui, elle aussi, n'avait à apporter aucune modification dans son taux d'escompte de 3 p. c. Par contre, la Banque d'Angleterre, qui commençait l'année avec un taux de 4 p.c. ne trouva convenable que le 14 avril de le réduire à 3 1/2 et le 21 avril à 3 p.c., alors que la Banque Néerlandaise, qui avait commencé l'année avec 3 1/2 p. c. réduisit le 20 juin le loyer de ses services à 3 p. c. Pendant toute l'année, l'escompte n'a donc pas été très élevé dans ces pays ni en Autriche-Hongrie, où il est resté uniformément à 3 1/2 p. c. Il n'y a que l'Allemagne qui ait eu à lutter avec un taux d'intérêt très élevé, la Banque Impériale, qui avait débuté l'année par un taux de 4 p. c., étant obligé de le porter le 11 octobre à 5 p. c. Elle était donc dans une situation inférieure par rapport à celle de ses concurrents commerciaux jouissant tous d'un prix très bas du loyer de l'argent. Ce n'est qu'en 1905 que la Banque Impériale a pu réduire successivement son escompte à 3 p. c.

En dehors du taux officiel de l'escompte, existe, cependant, partout encore celui du marché libre, c'est-à-dire un ensemble de ressources d'une merveilleuse puissance, mais aussi d'une extrême mobilité. Aux époques d'abondance de capitaux disponibles, le marché libre fonctionne largement et absorbe une masse énorme d'effets de commerce faisant ainsi une concurrence acharnée à la Banque de circulation du pays. Mais, par contre, lorsque les capitaux disponibles deviennent rares, le marché libre cesse de fonctionner ou du moins restreint ses opérations dans de telles proportions et manifeste des prétentions si élevées que la Banque devient presque la seule ressource de tous ceux qui ont besoin

des facilités de l'escompte. La conséquence de ce temps d'arrêt dans le fonctionnement du marché libre est l'accroissement du portefeuille de la Banque, presque toujours la diminution de sa réserve et de son encaisse métallique et, inévitablement, l'élévation du taux de l'escompte.

Dans les derniers temps, le marché libre a joué un rôle si important, il a exercé une influence si grande sur la tendance des changes qu'il ne suffit pas de mentionner seulement le taux officiel des banques de circulation, mais qu'il faut y ajouter aussi les taux qui se sont pratiqués sur le marché libre.

Voir ci-contre les chiffres pour 1904.

*
* *

Si, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la Belgique a réalisé au point de vue commercial des progrès considérables, il y a aussi un autre pays de superficie peu étendue qui voit son mouvement général de commerce s'augmenter, c'est le Portugal. Ce pays, qui jadis jouait un rôle si considérable dans l'histoire commerciale du monde mais qui, finalement, a été réduit à un rôle effacé, surtout lorsque le Brésil qui, parmi toutes les colonies appartenant au Portugal, lui était resté fidèle un des derniers, se détacha de la mère patrie pour travailler à sa propre grandeur et prospérité, le Portugal semble vouloir occuper de nouveau un rôle plus actif parmi les principales nations commerciales. Son mouvement général du commerce est passé de 1894 à 1903 de 84,420 contos à 124,116 contos, soit une augmentation de 20,000 contos ou 100 millions de francs en chiffres ronds. Parallèlement au développement commercial, les ressources budgétaires se sont accrues dans une notable proportion. Les recettes, qui étaient de 18,970 contos en 1874, ont atteint

Banques		Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre	Novembre.	Décembre.	Taux moyen
D'Angleterre :	taux officiel. . .	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3 1/3
	marché libre . .	3 5/16	2 7/8	3 1/16	2 15/16	2 13/16	2	1 15/16	3	2 3/4	2 1/4	3	2 15/16	2 3/4
De France :	taux officiel .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	marché libre . .	2 7/8	2 5/8	2 5/8	2 3/4	2 1/2	2 1/4	2 9/16	1 1/4	1 1/4	1 3/8	1 9/16	2 3/8	2 1/6
Impériale	taux officiel .	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	4 1/6
Allemande :	marché libre .	3 1/8	2 1/4	3 1/8	3 1/4	3	2 5/8	3 1/8	2 5/8	2 5/8	3 1/8	4 1/8	3 5/8	2 9/10
Austro-	taux officiel . . .	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
Hongroise :	marché libre . .	3 3/8	2 5/8	3	3 1/8	2 3/4	3	3 1/4	2 7/8	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 3/8	2 9/10
Néerlandaise :	taux officiel. . .	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3	3	3	3	3	3 1/3
	marché libre . .	3 3/8	3 1/4	3	2 3/4	3 1/8	2 3/8	2 3/8	2 3/8	2 1/4	2 3/8	3	2 7/8	2 3/5
Nationale	taux officiel . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
de Belgique :	marché libre . .	2 7/8	2 3/4	2 3/4	2 3/4	2 5/8	2 5/8	2 3/8	2 3/8	2 3/8	2 3/8	2 3/8	2 5/8	2 3/5
D'Etat russe :	taux officiel. . .	4 1/2	4 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/3

pour le dernier exercice 43,888 contos, et la prime sur l'or, qui en 1904 s'élevait encore à 23 p.c., est réduite aujourd'hui à 8 p. c. En même temps, son crédit à l'étranger s'est beaucoup amélioré, son 3 p. c. vaut aujourd'hui 67.70. Le cours s'améliorera encore si l'exercice de 1904-1905 se solde, aujourd'hui que la situation économique est meilleure, par un petit excédent, et principalement si l'opération prochaine de la conversion des obligations des tabacs, pour laquelle plusieurs syndicats se sont mis sur les rangs, réduit les charges financières du pays.

*
* *

En résumant ce qui précède, l'on constatera que la situation de plusieurs pays européens montre, malgré les événements d'Extrême-Orient et la situation déplorable en Russie, des progrès incontestables, tandis que d'autres nations cherchent à étendre leur sphère d'activité et à prendre une part très large à la lutte commerciale. Il n'y a que l'Autriche-Hongrie dont la situation paraît moins bonne, aujourd'hui que, après des crises ministérielles multiples, le groupe partisan de la séparation économique de l'Autriche-Hongrie paraît gagner du terrain. Espérons qu'un compromis sera trouvé pour qu'une séparation, qui serait nuisible au crédit des deux intéressés, puisse être évité. Déja leur mouvement commercial porte l'empreinte de l'état d'incertitude politique dont pendant toute l'année 1904 et jusqu'aujourd'hui le pays a souffert. Alors que les exportations de l'Autriche-Hongrie s'élevaient, en 1903, à 21,297 millions de couronnes, elles n'étaient, en 1904, que de 20,693 millions, et cette situation peu satisfaisante se trouve confirmée par le chiffre de ses affaires, en 1904, que la chambre de compensation de Vienne (le Kassenverein), vient de pu-

blier. Ses opérations totales en 1904 ne se sont élevées qu'à 13,927 millions, contre 14,766 millions de couronnes, en 1903, et ses opérations de virement à 13,447 millions, contre 14,261 millions en 1904.

*
* *

Il ne reste maintenant qu'à signaler les progrès faits par la Suisse pour étendre son commerce, qui s'élevait en 1904 à 1243 millions comme importations (contre 1196 millions de francs en 1903) et à 891 millions aux exportations (contre 888 millions en 1903). Nous aurons ainsi terminé une étude, qui contrairement à certains journaux ne s'occupant que des querelles politiques des peuples, avait pour but principal de parler d'une Europe qui travaille, qui développe les ressources de son sol, qui cherche à s'assurer de nouveaux débouchés pour étendre son commerce, qui accumule le fruit de ses labeurs, qui épargne. C'est cette Europe qui nous intéresse le plus, et qui fournira les ressources nécessaires pour assurer, pour maintenir l'équilibre des budgets. C'est en effet l'Europe laborieuse qui, lasse des dissensions et intrigues politiques, va occuper, ce n'est qu'une question de temps, le premier rang et contribuera par son activité, par son influence morale et ses idées pacifiques à ce que les nations se rapprochent de plus en plus et travaillent, ensemble, aux grandes questions techniques que le commerce international, que l'humanité auront à résoudre.

C. Rozenraad.

Londres, ce 3 *mars* 1905.

LE MARCHÉ DU CHARBON EN FRANCE ET LA PLACE DE COMMERCE DE LYON.

— ENGLISH SUMMARY. — *The crisis in the French coal trade and the maintenance of price of coal : its causes and remedies. — The price of coal delivered at Lyons : its value at the pits mouth and the cost of carriage. — The coal basins from which Lyons draws its supplies : coal from the Loire, the Saône and the Loire, the Centre and the North ; English coal, other foreign coals. — The question of carriage, technical questions ; commercial relations, the middleman and his dealings with the producer and the consumer. — The sale price of coal at Lyons and the abolition of the tolls. — The consumption of coal at Lyons and the use of water power. — The domestic consumption of coal and the methods of purchase : cooperative, retail and wholesale merchants. — The effects of the abolition of the tolls at Lyons upon the consumer. — Deductions to be drawn from the Lyons experiment.*

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Allgemeine Tragweite dieser volkswirtschaftlichen Abhandlung ; die konkrete Untersuchung dreier Fragen : Die Rückschläge der Kohlenkrise, die Organisation eines Kohlenmarktes, der Einfluss, den die Abschaffung der Oktrois auf die Konsumationspreise ausüben könnte.*

I. *Die Kohlenkrise in Frankreich und das fortwährende Steigen der Kohlenpreise : Entstehungsursachen und Mittel zur Abhilfe.*

II. *Der Selbstkostenpreis der Kohle frei nach Lyon geliefert; ihr Wert auf dem Produktionsplatze und Transportkosten.*

A. *Die Bezugsquellen Lyons für Kohlen : die Kohle aus den Bassins der Loire, der Saône et Loire, des Centre und des Nord; die englischen Kohlen; andere ausländische Kohlen.*

B. *Die Transportfrage : die Frage vom technischen Standpunkte aus; Handelsbedingungen : die Zwischenhändler und die Uebereinkommen zwischen Konsumenten oder Produzenten.*

III. *Die Verkaufspreise der Kohlen in Lyon und die Abschaffung der Oktrois : der Lyoner Kohlenverbrauch und die « weisse Kohle »; der Verbrauch von Kohle im Haushalte und die Einkaufsarten : Kooperatif-Genossenschaften, Klein- und Grosshändler; die Abschaffung der Oktrois in Lyon und der Konsument : der Kunde der Händler; der Kooperatifgenossenschafter. — Schluss : die Lehren aus dem Lyoner Versuch.*

SOUS l'apparence d'une monographie, cette esquisse nous paraît présenter un intérêt général, que nous voudrions indiquer brièvement.

Dans les pages qui suivent, nous étudions le marché du charbon, non pas envisagé *in abstracto* en quelque sorte, mais vu d'une grande place de commerce, la ville de Lyon. Cette position de la question nous permet de saisir la réalité plus aisément, de la serrer de plus près, en obligeant à une étude concrète : les statistiques générales, ou du moins les commentaires qu'on en tire, sont souvent chose trompeuse; ce n'est pas sans raison que les hommes de la pratique s'en méfient. Faute d'autres éléments d'investigation, on est forcé de s'en servir, mais peut-être peut-on les contrôler ou les éclairer utilement, si à ces statistiques générales on joint les résultats d'une enquête sur place.

C'est ce que nous avons tenté et, par cette méthode, nous

avons étudié trois questions connexes et pour ainsi dire successives; nous nous sommes efforcé de connaître d'abord le prix de revient du charbon ; chacun sait combien délicate est cette recherche; grâce à de bienveillants concours (1), nous pensons y être parvenu, au moins en partie. Mais dès l'abord, il était évident que le premier et le plus important élément qui modifiait ce prix de revient à Lyon, c'était la variation des cours en France, et ainsi nous avons été amené à l'étude générale de la crise charbonnière, dont l'importance et les répercussions économiques sont telles que nous y avons consacré notre premier chapitre.

Mais, — cet élément mis à part, — le prix de revient du charbon sur une place déterminée dépend encore de deux facteurs : du bassin charbonnier qui la dessert et des modes techniques et commerciaux des transports; aussi avons-nous dû, dans notre second chapitre, étudier la lutte des divers centres charbonniers de France et de l'étranger, leurs prix respectifs, leurs procédés de concurrence; puis, ensuite, la question des transports et des rapports commerciaux entre le centre producteur et la ville consommatrice.

En regard de ce ou de ces prix de revient ainsi recherchés, nous nous sommes efforcé de mettre le prix de vente et, pour ce faire, nous avons présenté le tableau de la consommation lyonnaise, de ses variations, de ses modes d'achat aux marchands en gros ou au détail, et aux coopératives. Ces distinctions nous ont permis de serrer d'aussi

(1) Qu'on nous permette ici de remercier les personnes qui nous ont fourni de nombreux renseignements : nous ne pouvons citer le plus souvent la source dont ils émanent, quand on nous les a communiqués confidentiellement; mais nous sommes heureux de pouvoir nommer quelques-uns de ceux à qui nous sommes particulièrement redevable : M. Mignot, président des coopératives de chauffage; M. Ch. François, secrétaire de la direction de la Compagnie du gaz ; M. Streichenberger et M. Romain Mignot, marchands de charbon.

près que possible les rapports entre le prix de revient et le prix de vente.

Ces deux premières questions résolues dans la mesure du possible, il était permis de poser la troisième : c'était celle de savoir quelle répercussion la suppression de l'octroi à Lyon avait pu avoir sur le prix de vente du charbon. On sait que, depuis la loi française de 1897, Lyon est la seule grande ville en France qui ait supprimé son octroi; on s'inquiète beaucoup des résultats économiques et financiers de cette suppression, survenue le 1er juillet 1901; il est peut-être encore trop tôt pour la juger; cependant, après une expérience de trois ans, on peut apporter un commencement d'éclaircissement à ce délicat problème : Qui profite de la suppression de l'octroi? Quelles sont les répercussions subies? Quelles leçons cette expérimentation *in animâ vili* donne-t-elle aux autres villes qui voudraient opérer de même (1)? La question a d'autant plus d'importance que cette suppression de l'octroi a été pour la ville de Lyon et serait, pour les autres grandes villes de France, une véritable révolution financière, dont on ne discerne peut-être pas toujours la gravité; quelques chiffres en indiqueront suffisamment l'étendue. Avant la réforme, cette ville payait comme impôt direct d'État un peu plus de 9 millions (2), comme impôt direct municipal 3 millions (3),

(1) L'étude des répercussions économiques amenées par cette suppression de l'octroi à Lyon n'a jusqu'ici été faite que par deux travaux : l'un est un rapport du maire de Lyon, paru peu avant des élections municipales, *Bulletin municipal de la ville de Lyon*, 26 avril 1904 ; l'autre est un livre de M. André Georges, consciencieux et documenté, *Essai sur la suppression de l'octroi de Lyon*, Lyon, 1904. La première étude ne dit pas un mot du charbon, la deuxième n'y consacre qu'une page (p. 91). Nous-même devons prochainement présenter une étude d'ensemble sur la question.

(2) Les impôts directs d'État en 1900 produisaient à Lyon 9,400,000 francs, principal et centimes généraux compris; les principaux de ces impôts sont l'impôt foncier, les portes et fenêtres, la personnelle mobilière et les patentes

(3) Ce sont des centimes additionnels aux contributions directes d'État qui, en 1900, produisaient 3,100,000 francs.

comme impôt indirect municipal, c'est-à-dire sous forme d'octroi, 11 millions; aujourd'hui, depuis la réforme de 1901, ces impôts indirects tombent à un peu plus de 1 million (1) et les impôts directs municipaux s'élèvent de 3 à 12 millions. Quand un pareil résultat atteint un budget d'une vingtaine de millions, comme l'est celui de Lyon, n'est-ce point une révolution financière? Les résultats économiques qu'elle a engendrés, nous ne les étudions ici qu'en un point, celui touchant la suppression de la taxe supportée par les charbons. C'est la troisième question que nous nous efforcerons de résoudre, et qui logiquement comporte, au préalable, la solution des deux précédentes.

I. — La crise charbonnière en France et le maintien de la hausse des prix du charbon.

Jadis,—j'entends avant 1899, avant la crise du charbon,— le charbon était une des marchandises dont le prix restait le plus stable: on vit pendant vingt ans et plus les prix du charbon sur le carreau de la mine rester les mêmes : ainsi dans la Loire, le « menu sortant » 1re qualité, se vendait environ 19 francs la tonne (1,000 kilos); un mélange inférieur, la 3me qualité par exemple, aux alentours de 14 francs.

Il y eut vers 1880-81 une courte période de dépression des prix et vers 1873 une hausse passagère. Mais la vente demeurait calme, les relations commerciales tranquilles et le consommateur payait son hectolitre (environ 80 kilos) de « menu sortant » fr. 2.80.

Cette « vie heureuse » ne devait pas durer : l'augmentation de la demande de charbon, l'insuffisance de la production, la difficulté de s'en procurer à l'étranger et, brochant sur le tout, les grèves amenèrent la crise qui apparais-

(1) Taxe sur l'alcool donnant environ 1,200,000 francs.

sait en 1898, se développait en 1899, atteignait à peu près son maximum en 1900, restait stationnaire en 1901 et commençait à décliner en 1902, quand des grèves en vinrent maintenir la durée. C'est en 1903 seulement que la crise perdit son acuité, laissant subsister cependant une augmentation des prix par rapport à l'année 1898.

Les causes de cette crise, il est inutile de les étudier ici : journaux et revues les ont développées à loisir et la presse quotidienne, après la presse économique, s'empara longtemps de cette « actualité ».

***

Mais, — question qui nous intéresse tous, — où en sommes-nous de cette crise et sommes-nous près de revoir les prix d'autrefois ? Chose suggestive, toutes les personnes du métier à qui nous avons pu poser la question, si elles diffèrent sur les motifs de leur opinion, ont été unanimes sur la réponse à donner : on ne reverra plus les prix de jadis, du moins pour une période pouvant faire l'objet de nos prévisions.

Maints éléments entrent en ligne de compte dans cette augmentation *définitive* des prix. Avant la crise, les mines étaient arrivées peu à peu à vendre leur charbon à un prix vraiment très bas et plus d'une société pensait qu'elles ne gagnaient pas assez : n'est-il pas naturel qu'elles profitent de la première occasion qui leur est offerte, pour augmenter leur prix et faire des bénéfices plus en rapport avec les risques d'épuisement et de grève qu'elles courent de plus en plus ?

D'autre part, leurs dépenses ont augmenté et augmenteront encore : les couches qu'elles exploitent vont chaque jour s'approfondissant et c'est certainement une des causes

principales (avec peut-être le moindre perfectionnement de l'outillage, le moindre emploi des machines-outils) qui font qu'aux États-Unis le prix moyen de la tonne en 1902 est de fr. 6.79, en Angleterre de 10.22 et en France de fr. 14.65.

Si encore les frais de main-d'œuvre étaient aussi peu élevés qu'il le sont dans certains autres pays, peut-être nous rapprocherions-nous des prix moyens de tonne de l'Italie (fr. 7.86), de l'Autriche (fr. 9.20), du Japon (fr. 8.55) ou de l'Espagne (fr.9.97) (1). Tout au contraire, le coût de la main-d'œuvre augmente; d'après les statistiques des ingénieurs de l'État (2), le salaire croît et le rendement diminue; voici, par exemple, la comparaison pour toute la France des salaires et de la production journalière pendant les quatre dernières années connues :

(1) Ces chiffres sont empruntés à la *Statistique de l'industrie minérale* pour l'année 1902, publiée en 1903 par le ministère des travaux publics. Nous faisons toutes réserves sur la valeur de cette statistique : même mathématiquement exacte, une statistique de prix moyens est toujours une caricature de la réalité; de plus, on peut avoir des doutes sur l'exactitude absolue des chiffres. En tous cas, faute de mieux, ils peuvent servir d'indication schématique ; à ce titre, voici les chiffres de production et les prix moyens à la mine pour les principaux pays (cf. p 272) :

Combustibles minéraux. — Production et prix moyen à la mine.

Année.	Pays producteurs.	Production (en tonnes). (pour la houille seule, le lignite non compris).	Prix moyen (en francs).
1902 . . .	France	29.000,000	14 65
1902 . . .	Grande-Bretagne	230,000,000	10 22
1902 . . .	Allemagne	107.000.000	10.89
1902 . . .	Belgique	22,000,000	13.20
1902 . . .	Autriche	11,000,000	9 21
1901 . . .	États-Unis	265,000,000	6.79
1900 . . .	Japon	7.000,000	8.55

(2) Cf. *Statistique de l'industrie minérale*, *loco citato*, pp. 11 et 12. L'administration ne garantit pas ces chiffres, qui sont fournis par les exploitants et, dit-elle, ils « ne doivent être rapprochés que des chiffres antérieurs relatifs aux mêmes bassins ».

Salaires et production journalière en France :

	Salaire quotidien moyen.	Production journalière par ouvrier du fond.	Frais de main-d'œuvre par tonne.
1899 . .	fr. 4.38	975 kil.	fr. 5.91
1900 . .	» 4.66	1,009 »	» 6.46
1901 . .	» 4.82	956 »	» 7.08
1902 . .	» 4.57	951 »	» 6.89

La constatation est aussi frappante si l'on considère une société minière particulière; prenons par exemple les chiffres des dix dernières années, que nous révèle le rapport de l'ingénieur des mines, en ce qui concerne la Compagnie des mines d'Anzin (1). La production par ouvrier du fond diminue considérablement, comme l'indique le tableau suivant :

Production par ouvrier du fond dans la Compagnie des mines d'Anzin.

1893 . .	324 tonnes.	1898 . .	325 tonnes.
1894 . .	321 »	1899 . .	308 »
1895 . .	318 »	1900 . .	296 »
1896 . .	318 »	1901 . .	266 »
1897 . .	325 »	1902 . .	252 »

Au contraire, le prix de la main-d'œuvre par tonne extraite augmente sensiblement; on verra dans le tableau suivant que le chiffre de 1902, quoique plus faible que ceux de 1900 et 1901, est encore très sensiblement supérieur à ceux des sept années antérieures :

(1) C'est une des plus importantes sociétés de France. En 1901, la France a produit 31 millions de tonnes de combustibles minéraux; à elle seule la Compagnie d'Anzin en a extrait près de 3 millions.

Frais de main-d'œuvre par tonne extraite à la Compagnie des mines d'Anzin (1).

1893 . .	fr. 5.13	1898 . .	fr. 5.31
1894 . .	» 5.08	1899 . .	» 5.88
1895 . .	» 5.28	1900 . .	» 5.75
1896 . .	» 5.28	1901 . .	» 7.58
1897 . .	» 5.23	1902 . .	» 6.44

Quoi d'étonnant, par conséquent, que cette amélioration des conditions de la classe ouvrière se traduise par une hausse définitive du prix des produits ; d'autant que cette amélioration ne porte point seulement sur le salaire journalier, mais que les ouvriers ont acquis depuis peu d'autres avantages : la loi sur les accidents du travail, de 1898, a engagé la responsabilité des sociétés de mines dans certains cas où autrefois cette responsabilité ne jouait pas, en introduisant dans la loi le principe du risque professionnel et de l'indemnité forfaitaire. Lors de la solution des grèves de 1902, les Compagnies minières du Nord, de Pas-de-Calais et du Centre ont dû prendre des engagements pour relever, à partir du 1er janvier 1903, les retraites des ouvriers liquidées à partir de cette date. Peu après, la loi de finances de 1903 a accru les charges des exploitants de mines ; elle a alloué une somme de 1 million pour relever les retraites liquidées antérieurement au 1er janvier 1903 et pour accorder une allocation à tous les ouvriers et employés des mines de nationalité française, ayant 55 ans et justifiant de 30 ans de travail-salaire dans les mines (2). Or, la moitie de cette somme est recouvrée sur les exploitants

(1) Ces chiffres, concernant les mines d'Anzin, sont publiés par la *Statistique des houillères en France et en Belgique*, Chevalier-Marescq, 1904, p. 24.

(2) Loi du 31 mars 1903, art. 84 et suiv.

de mines, grâce à des centimes additionnels à la redevance minière.

Ces nouvelles conditions économiques ne peuvent que contribuer à maintenir des prix de charbon plus élevés qu'autrefois (1).

*
* *

La concurrence entre les mines françaises ou la concurrence étrangère empêcherait-elle ce résultat de se produire? Cela paraît peu probable; les charbons étrangers viennent en France surtout pour combler notre déficit de production; les frais de transport, ajoutés au modique droit de douane de fr. 1.20 la tonne, empêchent, — nous le verrons, — qu'ils nous arrivent à des prix très bas; l'Amérique est trop loin, les charbons belges sont aussi chers que les nôtres (en 1900, le prix moyen de la tonne était de fr. 17.41 en Belgique, de fr. 15.03 en France; mais les charbonnages belges extraient relativement plus de charbons supérieurs), le fret d'Angleterre en France, joint au transport dans l'intérieur de la France, est assez élevé; cependant, ce sont encore les prix des charbons anglais qui constituent le régulateur du marché du charbon en Europe; or, leur prix est augmenté non seulement d'une façon passagère, par une plus importante demande de charbon (2), mais d'une façon per-

(1) Ces conditions pourront encore s'aggraver au point de vue des consommateurs et s'améliorer au point de vue des ouvriers; la chambre des députés a voté le 5 février 1902 une proposition réduisant à 8 heures la durée du travail des ouvriers du fond : la réduction s'opérerait par étapes et serait complétée 4 ans après la promulgation de la loi. Le Sénat a adopté cette proposition de loi le 8 novembre 1904, mais en n'en faisant bénéficier qu'une partie des ouvriers du fond : les piqueurs.

(2) La guerre russo-japonaise accroît cette consommation actuellement et est donc un facteur temporaire de hausse. Mais il se pourrait que les charbons anglais ne continuent pas à être les seuls régulateurs du marché du charbon en Europe. Un contrepoids sérieux tend à naître; le syndicat des mines allemandes de la Ruhr crée

manente par suite de la taxe à l'exportation de fr. 1.25 établie en avril 1901 et de l'entente des ouvriers et des patrons, qui ont un égal intérêt au maintien des hauts prix, les ouvriers (d'après l'échelle mobile des salaires) étant payés selon la valeur marchande de la tonne de charbon extraite.

En somme, les charbons étrangers viennent surtout combler le déficit de notre production et beaucoup, par suite du long transport, ne sont, surtout dans le Centre et le Sud-Est, que des « charbons de grèves », auxquels on fait appel faute de mieux.

La concurrence étrangère écartée, la concurrence intérieure agirait-elle comme facteur de baisse ? Dans une certaine mesure indéterminable, assurément, mais les ententes sont trop aisées et la demande trop grande.

Les ententes sont trop aisées : dans un même bassin, sans représentation officielle, il est trop simple et tout naturel que les diverses mines tendent à ne pas se livrer à une lutte de concurrence désastreuse pour elles. Les qualités, dont elles ne sont pas seules productrices, sont vendues généralement à peu près le même prix dans un même bassin, que le coût d'extraction soit ou non le même ; ce prix n'est limité que par la concurrence des autres pays et des autres bassins. Même en fait entre les divers bassins, des rapports doivent s'établir d'autant plus facilement (1) que la demande du charbon en France n'est pas en équilibre avec l'offre possible : notre production est de beaucoup inférieure à notre consommation et la distance entre elles s'accroît sans cesse ; voici, en effet, les chiffres des dernières années (2).

une organisation formidable, de façon à ce que les prix de descente du Rhin et de transbordement à Rotterdam soient prodigieusement bon marché ; il commence à faire concurrence aux charbons anglais dans les grands ports européens, notamment à Marseille, à Barcelone et à Gênes.

(1) Officiellement, le Comité des houillères de France ne représente que les intérêts généraux de la profession.

(2) *Statistique de l'industrie minérale*, p. 21.

	Production totale de la France.	Consommation totale de la France.
	—	—
1896 . . .	29,200,000 tonnes.	40,000,000 tonnes.
1897 . . .	30,800,000 —	41,800,000 —
1898 . . .	32,300,000 —	43,300,000 —
1899 . . .	32,800,000 —	45,200,000 —
1900 . . .	33,400,000 —	48,800,000 —
1901 . . .	32,300,000 —	46,700,000 —
1902 . . .	29,900,000 —	44,800,000 —

Ainsi, il y a sept ans nous produisions *les trois quarts* de ce que nous consommions, aujourd'hui nous tendons à ne produire que *les deux tiers* (1).

*
* *

Que serait-il possible de tenter pour ramener, la crise passée, le charbon aux anciens prix? On n'aperçoit, semble-t-il, que deux méthodes : l'augmentation de la production française, ou la diminution de cherté de la main-d'œuvre. A cet égard, il ne faut point songer à revenir sur la hausse des salaires : l'amélioration du sort matériel de la classe ouvrière en dépend et, du reste, qu'on le désire ou non, c'est un fait qu'on doit accepter. La seule façon d'abaisser le prix de revient serait le développement des machines-outils sur le modèle des États-Unis; mais les mines croiront-elles le devoir faire? Elles n'ont pas le même intérêt que le consommateur. Si elles ne sont pas sûres que ce changement laissera intact ou accroîtra leurs bénéfices, elles ne peuvent avoir le désir d'abaisser les prix, aussi longtemps que leur espèce de monopole de fait n'est pas entamé par la concurrence étrangère.

(1) Actuellement, depuis l'été 1904, une reprise des affaires métallurgiques tend à accroître la consommation du charbon en France; aussi certains esprits croient-ils à une hausse temporaire des prix d'ici un certain temps.

Et de même, il est exactement contraire à leur intérêt de voir la production française s'accroître : on a dit (*Le Temps*) à tort ou à raison qu'elles avaient été elles-mêmes les artisans de la diminution relative de notre production ou du moins du non-développement de celle-ci. Est-ce exact ou non, je ne sais; mais c'est en tous cas le vrai moyen de faire augmenter les prix (1).

Que pourrait donc raisonnablement demander le consommateur à l'État? Je ne parle pas de l'aventure financière du rachat (ou plus exactement de l'expropriation) des mines, qui n'est véritablement pas actuellement du domaine pratique. Mais l'État pourrait favoriser la concurrence, en abaissant le droit de douane, cependant bien modique, quoique ce premier moyen pourrait diminuer quelque peu les 20 millions de francs que l'importation fournit à l'Etat; il pourrait aussi s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer pour organiser des tarifs d'importation, ce qui serait conforme aux conventions de 1883, puisqu'une autre voie de transport (la voie d'eau) peut transporter à meilleur marché et le fait pour les grosses quantités; enfin, pourquoi ne songerait-il pas à la recherche de nouveaux gisements? Cette idée peut paraître paradoxale; et cependant des fouilles faites il y a peu de temps près de La Verpillière, à 15 kilomètres de Lyon indiquèrent du terrain houiller; plus récemment, M. Laur transmettait à l'Académie des Sciences la nouvelle que deux sondages faits dans la Lorraine française, avaient, à 680 mètres, coupé le terrain houiller, prolongement du bassin de Sarrebrück, et estimait que sous cette partie de la France s'étendait un des plus puissants bassins houilliers connues; mais y a-t-il en réalité de

(1) On signale que dans le bassin de la Loire l'extraction actuellement a baissé dans toutes les mines, sauf dans trois : les Mines de Loire, la Mine aux Mineurs et les Mines de la Péronnière.

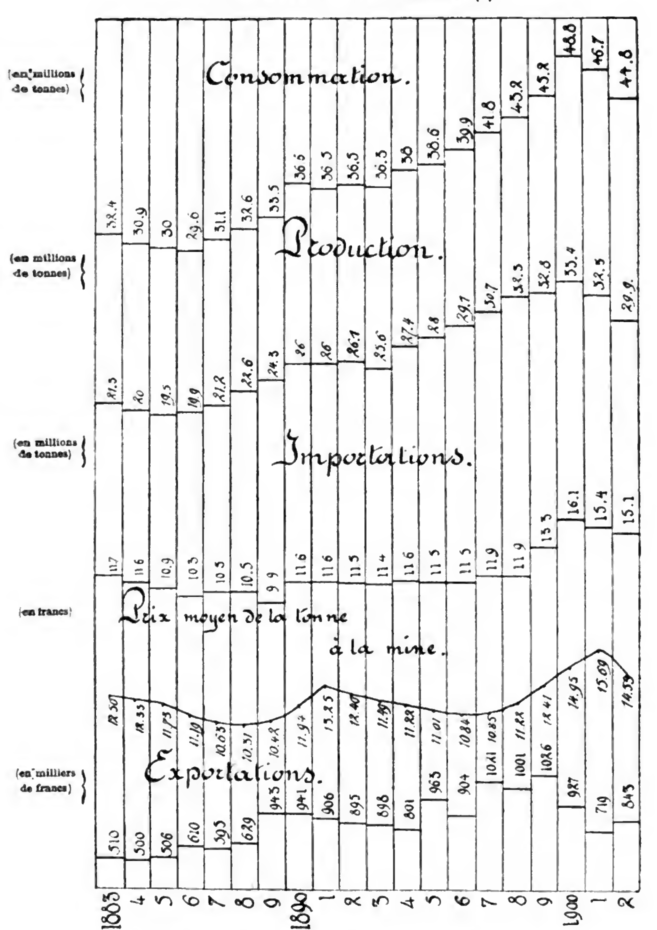
la houille et peut-on pratiquement l'extraire? Il faudrait pour cela fonder une société et explorer le sol; rien encore n'a pu être fait. C'est l'État qui devrait prendre en main les intérêts de la collectivité et des consommateurs, et tenter ces explorations aux endroits favorables : il touche par an, comme redevances des concessionnaires de mines, une demi-douzaine de millions et devait primitivement les employer à l'amélioration des mines; pourquoi n'en consacrerait-il pas chaque année une petite partie, 1/5 ou 1/6, à faire opérer des sondages et des explorations par ses ingénieurs? Au moins le consommateur aurait-il l'espérance de pouvoir un jour profiter de ces sommes qu'en réalité, par répercussion, il paie aujourd'hui. Selon les personnes compétentes, on trouverait certainement des gisements en France, mais la timidité — trop naturelle en cette matière — de l'initiative privée réserve à l'Etat le rôle de chercheur. Quelle immense richesse pour la collectivité nationale un coup de sonde heureux ne pourrait-il pas produire !

II. — Le prix de revient des charbons rendus a Lyon.

Le prix de revient du charbon rendu à Lyon varie selon la qualité, selon le lieu d'extraction, selon la situation du marché.

Autant de qualités, autant de prix; or, il y a une infinie variété de charbon : sans parler d' « espèces », pour ainsi dire différentes, telles que les anthracites ou ces lignites, si nombreux en Bohême, où on les appelle « charbon brun », il y a dans le charbon courant une diversité bien compréhensible : chaque mine a son genre spécial, plus tendre, plus dur, plus flambant, plus cendreux, etc.; c'est ce qui explique ces mélanges que tout marchand de charbon opère entre charbons multiples d'origine, pour s'effor-

Le Charbon en France (1).



(1) Les chiffres portés à ce tableau ont été empruntés à la *Statistique de l'industrie minérale, loco citato;* nous faisons toutes réserves sur leur exactitude réelle ; ils fournissent du moins des indications de tendances, dont nous devons nous contenter, faute de mieux.

cer de compenser qualités et défauts de chacun d'eux. D'autre part, si, dans un même bassin, la qualité du charbon est assez constante, la valeur marchande de ce charbon diffère beaucoup selon qu'il est en poussière ou en gros morceaux.

Nous devons donc, sauf exception, nous tenir à une qualité, qualité moyenne, non identique à elle-même sans doute, car chaque bassin a sa formation géologique et son genre spécial, mais cependant relativement constante : ce sera le type dit « menu sortant » ou « à tout venant » ; ces deux expressions sont synonymes et désignent une qualité spéciale de charbon ; son nom semblerait indiquer que ce sont les morceaux menus, sortant de la mine, ou que c'est le charbon tel qu'il est produit au hasard du pic. En réalité, il n'en est rien ; ce sont des charbons artificiels, en ce sens qu'ils sont reconstitués par la compagnie minière, après coup. Les morceaux et les « fines », ou poussières peuvent être mélangés de façon variable et c'est pour cela que dans les commandes on stipule un achat fait à 25, 30 ou 35 p. c., c'est-à-dire où il y a ce pourcentage de morceaux. Cette qualité dite « menu sortant de première qualité » présente une certaine constance et on peut la prendre comme type de charbon ; comme charbon domestique, c'est un charbon ordinaire de cuisine, le moins cher et fort employé ; comme charbon industriel, le « menu sortant de première qualité » est au contraire une qualité un peu « extra » et beaucoup d'industries emploient du charbon de deuxième, ou de troisième qualité. Mais, précisément parce que c'est un type moyen et en somme de grande consommation, nous attacherons-nous principalement à ce genre de charbon.

A. *Les bassins fournisseurs de Lyon.*

Le bassin de la Loire est incontestablement pour la ville

de Lyon le plus grand fournisseur de charbon; à ce titre, et à cause de sa proximité, ce bassin nous intéresse particulièrement.

Quel est le prix d'une tonne de charbon de la Loire rendue à Lyon? Ce prix comporte deux éléments, le ou les transports et la valeur à la mine.

Le prix de transport est constant, puisqu'il est fixé selon les tarifs de chemin de fer : il est de 4 francs en moyenne par tonne (par exemple fr. 4.20 de la Ricamasie, fr. 3.80 de la Mine aux Mineurs, selon la distance) rendu en gare de Lyon-Perrache ou de la Part-Dieu (à Vaise, 23 centimes de plus). Mais il faut ajouter le prix de transport de la gare au lieu de dépôt; certains marchands de charbon ont des estacades en gare, où le charbon demeure et où leurs voitures vont le prendre pour le distribuer; il ne faut alors ajouter que des frais de déchargement assez faibles, 10 centimes par tonne environ, car nous ne nous occupons pas ici des frais généraux dans lesquels entreraient la location de l'estacade. D'autres marchands ou industriels ont des embranchements qui leur amènent directement le charbon de la gare ; les frais sont également assez minimes : à peu près 20 centimes par tonne pour mise de wagon sur embranchement et 10 centimes comme allocation volontaire de déchargement. Tout au contraire, les marchands de charbons qui ne possèdent ni estacade, ni embranchement, doivent payer le camionnage, qui est une lourde charge pour eux; les tarifs sont, par tonne, de fr. 3.50 pour la Croix-Rousse, de fr. 3.30 « à demi-côte », de fr. 2.50 « en plaine » (c'est-à-dire dans la ville) et, dans certains cas (pour des transports par très grosse quantité), de 2 francs seulement. Comme on le voit, ces frais majorent considérablement le prix de revient; il en résulte, par exemple, que parmi les coopératives celles qui ont un embranchement (il n'y en a que deux) peuvent

vendre leur charbon, les 75 kilos, 10 centimes meilleur marché que les autres.

Quoi qu'il en soit, le transport des mines de la Loire jusqu'à la gare de Lyon est d'un prix assez élevé, quand on songe que, par exemple, le transport de Montceau à Lyon n'est que de fr. 3.50 : c'est que, tandis que dans ce dernier cas le transport peut se faire par eau tout entier, la même solution est impossible en ce qui concerne Saint-Etienne et les charbons de la Loire; aussi les intéressés demandent-ils la construction d'un canal de la Loire au Rhône; par malheur, d'après les évaluations faites, ce canal coûterait quelque 100 millions et serait terminé dans vingt ans : or, l'État ne veut et peut-être ne peut engager de telles sommes; il demande donc le concours des industriels qui espèrent avoir le charbon à meilleur compte ; mais ceux-ci se refusent à de telles dépenses immédiates, dans l'espérance d'un bénéfice, aléatoire en somme, car trop lointain : d'ici là en effet quels changements le marché ne peut-il pas subir ? Il apparaît donc que d'ici fort longtemps voie d'eau et transport à bon marché resteront à l'état de projet.

* * *

Le second élément du prix, c'est la valeur à la mine. Il y a cinq ou six ans, la tonne de charbon pris sur le carreau de la mine avait un prix presque constant, non pas absolument cependant ; il se produisait même ce phénomène assez curieux de psychologie économique : chaque année, vers le commencement de l'hiver, le prix du charbon haussait un peu et à la fin du printemps il baissait ; c'était comme un flux et un reflux normaux. Les compagnies de la Loire avaient très habilement profité de cette situation : elles s'étaient arrangées de façon que tous leurs marchés,

faits généralement à l'année, se terminassent au 31 décembre; de cette façon les pourparlers pour les marchés de l'année suivante s'entamaient en novembre et les ententes se concluaient en novembre-décembre, juste au moment où la petite hausse rythmique se produisait.

Mais ceci mis à part, la constance des prix était réelle : pendant très longtemps on vit, par exemple, le « menu sortant » première qualité vendu 19 francs et la troisième qualité aux alentours de 14.

Depuis 1899, c'est un changement à vue et une variation perpétuelle des cours; il en résulte une très grandedifficulté pour assigner un prix de revient. Il faudrait, pour arriver à un résultat mathématique, connaître un très grand nombre de contrats particuliers et faire une moyenne; or, pour qui sait le soin jaloux avec lequel beaucoup d'industriels ou de commerçants cachent leurs opérations, il est facile de comprendre que cette méthode est impossible.

Nous nous contenterons donc, y étant forcé, de prendre quelques exemples, qu'ont bien voulu nous fournir certaines personnes du métier; ils donneront, en tous cas, le schéma des variations de cours, et comme ils émanent de personnes fort au courant de la situation, on peut croire que les autres marchés conclus ne s'éloignent pas beaucoup de ceux-ci (1).

(1) On pourrait être tenté de suivre une autre méthode : la *Statistique de l'industrie minérale*, que publie le ministère des travaux publics, donne chaque année les prix moyens de vente des charbons sur le carreau des mines dans les principaux bassins; cette valeur est établie d'après les déclarations des exploitants, qui sont soumis au contrôle des ingénieurs des mines et à l'examen de comités d'évaluation, conformément au décret du 6 mai 1811, en vue de la fixation du revenu net des mines, revenu sur lequel porte l'impôt.

Mais cette méthode nous paraît criticable : d'une part, en fait, il n'est rien moins que certain que les ingénieurs des mines connaissent exactement tous les marchés passés et l'exploitant peut avoir intérêt à faire des déclarations incomplètes; puis et surtout, il faut se défier extrêmement de ces chiffres : ce sont des moyennes de prix de vente et ils correspondent très mal aux prix de la pratique; on amalgame

Nous citerons, par exemple, un établissement qui utilise par *très grosses* quantités du « menu sortant » première qualité; voici quels prix il a payé la tonne depuis 1895 (marchés conclus en novembre de l'année précédente) :

1895 . . . . fr.	19 »	1900 . . . . fr.	21 50
1896	19 »	1901	26 »
1897	19 »	1902	24 »
1898	19 50	1903	23 »
1899	19 50	1904	21 50

Voici un autre exemple qui porte sur du « menu sortant » de troisième qualité et sur les quatre années les plus tourmentées (marchés conclus à diverses époques de l'année) :

1899. . . fr.	14, 15 et 16,	selon l'avancement de l'année.
1900. . . .	15, 16	—
1901. . . .	21	—
1902. . . .	17 à 18	—

Les deux exemples se corroborent, et si l'on trace les

ceux des charbons de toute qualité, ceux des marchés exceptionnels, ceux de l'exportation ; on fait dans chaque concession une moyenne purement théorique qui ne correspond souvent à rien de réel. Cet inconvénient est décuplé, quand de ces moyennes de chaque concession de mines, on fait une moyenne par bassin minier; et il est centuplé quand on prétend opérer une moyenne pour toute la production française. Aussi, alors même que les ingénieurs de l'État ne se tromperaient jamais, ne seraient jamais trompés, et possèderaient des renseignements complets, leurs statistiques, par cela même qu'elles sont des moyennes, sont sans valeur pratique; elles ne peuvent même pas servir à des comparaisons exactes, car les chiffres de chaque année pour un même bassin ou pour une même concession ne sont pas comparables, puisque nous ignorons le coefficient d'erreurs qu'ils comportent et surtout la proportion des qualités de charbon extraits.

Aussi croyons-nous d'une méthode plus sûre de mener une enquête auprès d'industriels ou de marchands de charbon, qui consentent à faire connaître à l'enquêteur leur prix de revient. C'est, à notre sens, le seul moyen d'approcher de la réalité des choses que caricaturent souvent les prix moyens. Ceux-ci ne peuvent servir que d'indications très approximatives sur l'évolution des prix et leurs tendances. Ainsi dans le bassin de la Loire, le prix moyen a passé de 19.88 en 1901, à 18.12 en 1902.

deux courbes de prix, on les aperçoit presque absolument parallèles. Ce qui est très remarquable, c'est que les mines de la Loire ont fait la grande hausse en 1901 et non en 1900, comme d'autres bassins : elles ont semblé la vouloir retarder, mais elles n'ont réussi qu'à la rendre plus sensible, quand l'industrie, déjà en état de crise, la devait ressentir beaucoup plus vivement que pendant la période de prospérité précédente.

Ces exemples présentent un aperçu des fluctuations du marché : les cours du charbon sont entrés dans la danse internationale des prix; si les hausses et les baisses remplacent le calme tranquillisant de jadis, ne s'en suivra-t-il aucune conséquence économique? il semble que si. Jusqu'à présent, les marchés dans la Loire et dans d'autres bassins, du reste, se concluaient le plus souvent pour une année; cette vente forfaitaire est pratique et compréhensible pour une marchandise dont le prix à allure calme ne s'écarte guère d'une certaine moyenne; mais si ces écarts deviennent fréquents et considérables, de tels marchés pourront-ils continuer à être pratiqués et n'en viendra-t-on pas à la coutume anglaise : faire un marché d'un jour pour une certaine quantité et, à chaque nouvel achat, conclure une nouvelle entente pour subir les variations de cours ou en profiter.

En cela, comme en bien d'autres choses, les tranquilles affaires de jadis ont vécu; les situations calmes font place aux situations instables; l'initiative, le coup d'œil, et les gros capitaux pour supporter l'imprévu toujours possible, seront plus que jamais nécessaires dans la dure vie commerciale de l'avenir.

***

Le bassin de la Loire fournit à Lyon peut-être les deux

tiers de sa consommation en charbon ; s'il ne lui fournit pas davantage, c'est parce qu'on désire lui ajouter par des mélanges les qualités qui lui manquent (1), mais c'est aussi parce que sa production est bornée.

Ce sont surtout les bassins de la Saône-et-Loire, du Sud et du Centre qui comblent la différence. Quelques charbons des bassins du Nord et de l'étranger viennent aussi, mais ordinairement à titre subsidiaire, comme spécimens ou charbons de grèves (2).

Blanzy ou Montceau-les-Mines est peut-être le centre minier qui, après celui de la Loire, envoie le plus de charbon à Lyon ; ce sont, on peut le dire, les deux dominantes du marché ; les prix à la mine et la qualité diffèrent peu ; le transport est presque semblable, du moins pour les grosses quantités. Elles sont amenées par eau à Lyon, en barques de 60 tonnes, et le transport de la tonne revient à fr. 4.50 ; par chemin de fer, le prix est un peu plus élevé : fr. 6.50 la tonne ; il offre l'avantage de ne pas obliger à en recevoir à la fois d'aussi grandes quantités que par eau.

Le Pas-de-Calais, qui extrait avec le Nord les deux tiers de la production totale de la France, n'envoie qu'extrêmement peu de charbons dans la région lyonnaise ; il n'y a avec ces bassins que des relations d'essais ou de grèves,

(1) Le bassin de la Loire manque de charbon maigre : aussi va-t-on en demander au Centre, au Midi et même au Nord : ils font de plus en plus concurrence aux charbons de la Loire dans la région lyonnaise et ils sont si demandés que l'on s'attend à une hausse prochaine.

(2) Voici, d'après la *Statistique de l'industrie minérale*, les prix moyens à la mine du charbon en 1901 et 1902 ; nous avons indiqué plus haut la signification très limitée de ces chiffres :

	Nord et Pas-de-Calais.	Loire.	Gard.	Bourgogne et Nivernais.	Tarn et Aveyron.	Bourbonnais.
	—	—	—	—	—	—
1901 .	15.15	19.88	15.70	15.67	13.82	15.52
1902 .	14.04	18.12	14.88	14.45	13.78	15.06

mais aucuns rapports commerciaux constants. Il ne faudrait pas croire cependant qu'à cause de leur éloignement ces charbons reviendraient beaucoup plus cher que ceux de la Loire : la concurrence, au contraire, est assez vive entre les deux bassins et les charbons de Saint-Étienne ne dépassent guère une zone qui serait limitée au sud par Valence (où ils rencontrent ceux de Bessèges, de Grand'-Combe, etc.); à l'ouest, vers l'Allier (où ils trouvent les charbons de Commentry, Bézent, Saint-Éloy, La Bouble); au nord-est, vers Châlons et le Doubs, où ils se heurtent à ceux venus du Nord; si l'on traçait l'aire d'expansion des mines, on verrait celles du Pas-de-Calais passer non loin de Lyon, sans le pouvoir encore englober : elle se sont cependant approchées de cette ville, grâce à leur tarif par zones; c'est une forme intéressante de la lutte commerciale, qui a soulevé des clameurs et qui rappelle assurément quelque peu ces mesures protectionnistes grâce auxquelles les consommateurs d'un pays payent à l'industrie une sorte de prime d'exportation, pour lui permettre de vendre à l'étranger moins cher qu'à eux-mêmes. Il consiste à établir des prix qui diminuent à mesure que l'acheteur est plus éloigné de la mine, grâce à quoi on peut l'atteindre malgré les lourdes augmentations que font subir à la marchandise les prix de transport : c'est ainsi que la Loire applique ce système aux cokes et à quelques charbons, mais non au « menu sortant ». Dans le Pas-de-Calais, la mesure est généralisée et à la fin de 1902, par exemple, la 1re zone de vente paie la tonne fr. 15.50; la 2me, 15 francs; la 3me, dans laquelle est Lyon, 14 francs. Par ce moyen, les charbons du Nord ont pénétré plus vers le sud, mais toutefois ils n'ont point encore atteint Lyon : les frais de transport se montent en effet à 12 ou 13 francs, mais il faut ajouter, pour avoir le prix de revient à Lyon, la commission de l'in-

termédiaire qui peut se monter à 1 franc par tonne, les frais de déchargement et de camionnage pour amener le charbon de la mine au canal et quelquefois il y en a 2 ou 3 : le commissionnaire qui achète sur place dans le Nord, son représentant à Paris et parfois son sous-représentant à Lyon. Tous ces frais réunis rendent donc le charbon un peu plus cher que celui de Saint-Étienne; aussi, l'éloignement et la coutume contraire aidant, des relations commerciales suivies ne se sont point encore établies.

* * *

Ce sont les charbons étrangers qui doivent combler le déficit de notre production intérieure ; mais Lyon est trop loin des bassins étrangers producteurs pour qu'ils agissent autrement que comme limite des prix intérieurs et fourniture subsidiaire.

C'est ainsi que le charbon anglais, qui normalement alimente le nord-ouest, l'ouest, le sud-ouest et le midi de la France, a profité de la disette de 1900 pour arriver jusqu'à Lyon : il avait cependant, et plus que les charbons de France, subi une hausse formidable, dont la courbe est curieuse à considérer; voici, par exemple, une suite de moyennes de prix du *menu sortant sur bateau à Newcastle* (1) :

1896 : 6 1/2 à 7 shellings (en tonne anglaise de 1,015 kilos);
1897 : 7 à 7 1/2 shellings;
1898 : 7 1/2 à 8 1/2 shelllings;
1899 : janvier, 8 1/2 shellings; mai, 9 1/2; septembre, 10 1/2 ; novembre, 12 1/2; décembre, 14;

(1) En termes du métier, on dit : menus sortants, f. o. b. Newcastle, c'est-à-dire *franco on board*, sur bateau ; l'expression contraire est c. a. f., c'est-à-dire *coût assurance fret*, et s'applique à une marchandise livrée franco, y compris l'assurance maritime.

1900 : janvier, 17 shellings ; septembre, 18 ; décembre, 13 ;

1901 : janvier, 13 shellings ; mars, 10 ; avril, 11 (en y comprenant, à partir d'avril 1901, la nouvelle taxe d'exportation de 1 shelling par tonne) ; octobre, 14 ;

1902 : janvier, 13 shellings ; mars 10 1/2 ; octobre, 11 :

1903 : janvier, 11 shellings ; mars, 16 ;

1904 : janvier, 9 1/2 shellings, octobre, 9.

Selon ce dernier prix, le charbon anglais ressortait donc à fr. 11.25, à Newcastle ; mais, en considérant la route la moins chère, il faut y joindre : 1° le fret, qui est extrêmement variable de cours, selon l'offre et la demande, très cher, par exemple au moment de la guerre du Transvaal ; 2° l'assurance en mer ; 3° la douane ; 4° le déchargement et le rechargement à Saint-Louis du Rhône ou à Marseille ; 5° la remontée du Rhône en bateaux ; 6° le déchargement et le camionnage du bateau à l'entrepôt de l'industriel lyonnais.

Le fret étant actuellement d'environ 10 francs (8 shellings), le charbon revient à 21,25 francs à Saint-Louis ; la douane (dont le droit est de fr. 1.20), la remontée du Rhône (de fr. 8.50), font un charbon sur eau, à Lyon, de 31 francs la tonne au minimum ; il paraît donc difficile d'avoir du charbon anglais à l'entrepôt à moins de 34 ou 35 francs, sans faux frais et par la route la plus courte, c'est-à-dire qu'il revient une dizaine de francs plus cher que le charbon de la Loire pour un industriel qui a un embranchement ou pour un marchand ayant une estacade. Encore supposons-nous un transport extrêmement favorable : l'acheteur, qui n'est pas outillé pour recevoir d'un coup au moins une cale de navire anglais (1,000 tonnes environ), ne peut faire affréter dans de telles conditions ; il doit l'acheter à Bordeaux ou à Marseille, puis le faire venir en chemin de fer, et l'on arrive ainsi au prix d'environ 39 francs.

Sans doute, au moins pour certains emplois, ce charbon offre une plus grande valeur que ceux de la Loire; mais ceux-ci ne peuvent redouter la concurrence; alors même que les prix à Newcastle baisseraient très sensiblement, l'obligation, pour faire une commande avantageuse, de recevoir d'un seul coup une très grosse quantité de charbon d'une certaine qualité et la nécessité d'ajouter, à cause de la venue par eau, des frais de déchargement et de camionnage à Lyon, mettront longtemps ces charbons dans une situation telle que la Loire n'a rien à craindre d'eux; au reste, ce bassin pourrait aisément, s'il le fallait, diminuer ses prix de vente.

*
* *

Avec l'Angleterre, qui produisait, en 1900, 230 millions de tonnes, les autres grands pays charbonniers du globe, les Etats-Unis (250 millions), l'Allemagne (150 millions), la Belgique (24 millions) et l'Autriche-Hongrie (40 millions) ont tous, sauf cette dernière, essayé de développer leur exportation en France : à Lyon, c'est surtout d'Allemagne (qui pourtant n'envoie dans toute la France que 2 millions de tonnes) et de Belgique (qui expédie 6 millions de tonnes dans notre pays) que nous viennent quelques charbons spéciaux; le bassin de la Sarre a réussi à la fin de 1902 à vendre à 28 francs environ, rendus à l'usine, des charbons à l'usage des usines à gaz, qui ne sont pas aptes à la consommation ménagère; la Belgique nous adresse quelques anthracites; mais, moins encore que le Pas-de-Calais, elle ne peut envoyer à Lyon ses « menus sortants ».

L'Amérique elle-même, dont le marché intérieur saturé oblige à l'exportation, a tenté quelques essais à Lyon; l'expérience a porté sur du charbon du Montana, dont les usines sont à 500 kilomètres de la côte, et, malgré la formi-

dable distance, le charbon n'est revenu qu'à 34 francs la tonne, rendu à l'usine, ce qui met à la mine ce charbon au prix dérisoire de 5 à 6 francs; si curieux que soit ce spécimen de marché, il reste tout exceptionnel et montre que l'Amérique aura fort à faire encore pour réduire le prix de revient et pouvoir lutter avec les charbonnages de la Loire; elle s'y apprêterait du reste et appliquerait ses efforts à la diminution des frais par le transport en grand.

Aujourd'hui, en effet, cette question des transports, comme celle des intermédiaires, est de toute première importance dans la concurrence nationale et internationale; c'est d'elle que dépend souvent, pour la plus grande part, la baisse des prix de revient, donc la consommation à bon marché; une bonne organisation économique des communications et des rapports commerciaux est un élément primordial de la conquête des débouchés; examiner les relations entre les mines et les marchands et industriels lyonnais mérite donc d'attirer notre attention.

B. *La question des transports.*

Entre les mines et les lieux de consommation, les relations qui s'établissent sont d'ordre technique et d'ordre commercial.

D'ordre technique, c'est la question des transports : ils s'effectuent par fer ou par eau et, dans ce second cas, les conditions sont fort différentes, selon qu'il s'agit de canaux ou rivières ou de transport maritime.

Pour la matière pondéreuse par excellence qu'est le charbon, le chemin de fer est toujours un moyen de transport plus coûteux que la voie d'eau : cependant il offre d'incontestables avantages : la rapidité, d'abord : du charbon vient par eau de Belgique ou d'Angleterre; si je le fais

débarquer à Bordeaux et expédier par fer, il doit être envoyé le lendemain du jour de la remise, convoyé par train faisant de 150 à 200 kilomètres par jour et distribué le lendemain du jour de l'arrivée; en cinq ou six jours, je puis avoir mon charbon à Lyon; s'il arrive par Marseille et le Rhône, cela me reviendra environ quatre francs moins cher la tonne, mais il faudra au moins une douzaine de jours de plus.

La voie de fer est aussi parfois plus commode : l'industriel qui a un embranchement reçoit, et presque sans frais, le charbon dans son usine; le marchand qui possède une estacade en gare y fait déposer, dans les mêmes conditions, le charbon; et cela ne coûte que fr. 0.30 ou 0.40 la tonne. Les déchargements des bateaux à dos d'homme ou à la grue et le camionnage reviennent, au contraire, à environ 3 francs par tonne.

Enfin, l'acheteur de petites quantités et celui qui n'a de place pour entreposer que peu de marchandises peut facilement faire venir un wagon de 10 tonnes et ne saurait que faire d'un bateau de 280 tonnes.

Mais la différence de prix est des plus sensibles : ainsi le prix de transport de la tonne venant de Saint-Louis est d'environ fr. 12.50 par fer, 8.50 par eau; venant de Blanzy, 6.50 par fer, 4 50 par eau; venant de Belgique, 16.50 par fer, 12.00 par canaux, etc.

Par eau, le transport se fait par barques de 60 à 80 tonnes, circulant sur toutes les rivières et canaux; il a lieu aussi par grands bateaux, comme ceux de la Compagnie générale de Navigation sur le Rhône, qui contiennent de 240 à 310 tonnes, selon la hauteur du fleuve, mais en moyenne 280 tonnes. Sur mer, les navires qui apportent le charbon anglais, belge ou américain dans nos ports ont en général un tonnage de 2,500 à 3,000 tonnes; leur contenu est divisé

en trois cales d'un millier de tonnes. Les Américains, pour diminuer les frais de transport, essaient, dit-on, de construire des bateaux de beaucoup plus grand tonnage, mais ils se heurtent à une difficulté non plus d'ordre technique, mais d'ordre commercial.

*
* *

La question commerciale est celle de savoir quels rapports se nouent entre sociétés minières et acheteurs ou quels intermédiaires les lient les uns aux autres.

Des relations anciennes, la proximité des lieux ont permis à un assez grand nombre d'industriels, même (nous le verrons) à de gros consommateurs lyonnais, de s'approvisionner directement aux mines de la Loire; mais beaucoup d'industriels et, — nous reviendrons sur ce point, — tous les marchands de détail, comme aussi une partie des coopératives, se servent d'un intermédiaire, même pour acheter du charbon de la Loire : cet usage est absolument généralisé pour les autres charbonnages. Cet intermédiaire est tantôt un commissionnaire, tantôt un marchand de gros, mais que ce soit l'un ou l'autre, ils agissent de même manière; la seule différence est qu'en plus de ces commissions, le marchand de gros a une clientèle ménagère, à laquelle il vend à des prix de détail.

D'une façon générale, cet intermédiaire prend la commande des uns, la transmet aux autres et perçoit une commission. Certains diront : mais, s'il en est ainsi, pourquoi ne pas le supprimer? Ce serait tout bénéfice. En réalité, il joue son rôle; dans la Loire, par exemple, l'intermédiaire offre d'ordinaire le charbon 1 ou 2 francs plus cher que la mine, et très souvent encore ni la mine, ni l'acheteur ne cherche à se passer de lui, c'est que les intermédiaires rendent des services aux deux parties; ils rendent service

à la compagnie productrice : leurs achats réguliers et en gros simplifient la vente et assurent les débouchés; les embarras d'envoi sont pour l'intermédiaire qui prend le charbon sur le carreau de la mine et doit s'inquiéter de tous les détails du transport, de l'affrètement, de la surveillance; enfin, cet intermédiaire joue le rôle d'un représentant de la mine, et d'un représentant tenu « du croire » : il est responsable des insolvables auxquels il livre le charbon; la compagnie n'a ainsi rien à redouter des mauvais débiteurs auxquels son charbon peut parvenir; si l'intermédiaire a une solide situation commerciale, elle n'a à s'occuper de rien que de son marché avec lui et est délivrée de ces risques comme de celui de vol pendant son transport. Ces services sont si réels que la mine fait aux marchands-commissionnaires une remise même sur le prix qu'elle fait aux industriels, sauf peut-être aux plus grands.

Aux industriels et acheteurs de charbon, le marchand est utile d'une autre manière : il leur épargne tout souci de correspondance, d'envoi, de risque de transport et d'affrètement; l'acheteur a son vendeur sous la main; s'il est mécontent il lui adresse facilement ses réclamations et lui fait ses observations; il effectue ses achats sans difficulté à date fixe et par petite quantité, — ce qui est de la première importance pour lui s'il manque de lieu de dépôt; il peut dans certains cas, obtenr des facilités de paiement; enfin, s'il lui faut des mélanges comme on en use souvent, par exemple moitié Blanzy et moitié Montrambert ou Firminy, il les fera opérer par le marchand; c'est assez dire qu'il ne cherchera pas à se passer de lui et souvent ne le pourra pas; il sait du reste que la commission est assez faible et que lui-même n'aurait guère le charbon à meilleur compte à la mine, à cause de la remise faite par celle-ci à l'intermédiaire.

Il n'y a donc que le très grand industriel ou acheteur qui ait généralement intérêt à acheter directement et possibilité de le faire; il présente une solvabilité suffisante pour que les affaires avec la mine se fassent commodément, il organise son transport, il peut faire venir par grosse quantité et fait lui-même ses mélanges, il obtient des prix à la mine aussi bas que celui des intermédiaires. Et cependant ces gros consommateurs eux-mêmes ont parfois recours à ces derniers, quand ils achètent des charbons lointains ou étrangers, pour s'éviter d'ennuyeuses complications.

C'est que l'intermédiaire, malgré les services qu'il rend aux uns et autres, prend une commission minime, de 1 à 2 francs par tonne ou d'environ 5 p. c.; le simple commissionnaire le peut, car il a des frais généraux très faibles, pas de magasins; il prend les commandes, les transmet, les surveille, est responsable des pertes et insolvabilités, a le souci du transport, et la quantité des opérations suffit à lui assurer de beaux bénéfices; quant à l'intermédiaire qui est en même temps marchand en gros, il n'ajoute rien ou à peu près rien à ses frais généraux en faisant cet office, il récupère ses frais sur sa clientèle de vente au détail ou au demi-gros et il peut gagner extrêmement peu sur ses opérations de commissionnaire.

L'intermédiaire doit faire effectuer un transport : quand c'est par fer, l'opération est simple, il se sert des chemins de fer, qui jouent le rôle de deuxième intermédiaire. Mais que se passe-il quand le transport a lieu par eau ? Un marinier, batelier quelconque, opère le transport, on lui paie le prix comme on le fait à une compagnie de chemin de fer. Mais en pratique le marchand ou l'acheteur en gros passe marché avec affréteur : c'est tantôt une compagnie, comme la Compagnie générale de Navigation ou la Société commerciale du port de St-Louis-du-Rhône., pour le Rhône ; la

Compagnie de Navigation sur la Saône et les canaux de l'Est, la Compagnie des bateaux-omnibus ; c'est tantôt un affréteur spécial, simple particulier, comme pour la Belgique ou la Sarre ; ces affréteurs traitent eux-mêmes avec des mariniers isolés ou se servent d'un matériel et d'hommes à leur service et ils se chargent de tout : livraisons à prendre, risque à subir, vol possible et fréquent sur ces bateaux, déchet forcé du charbon ; aussi livrent-ils la marchandise sur bateau à Lyon moyennant le prix du transport, plus une commission, représentative de ces services, commission variable qui ne paraît guère devoir dépasser 1 franc par tonne.

*
* *

Ainsi entre la place de Lyon (nous ne parlons toujours que du prix de revient sur cette place et pas encore du prix de détail) et la mine, toute une hiérarchie d'intermédiaires se placent le plus souvent : commissionnaires et représentants, compagnies ou services de transports et affréteurs ; et tous, comme on l'a vu, ont leur fonction propre et leur utilité.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse s'en passer, mais comme ils correspondent à de réels besoins, on ne pourra que les suppléer, c'est-à-dire se rendre à soi-même les services que ceux-ci rendent aujourd'hui. Seulement, il y a deux manières d'opérer ce remplacement : on peut concevoir les consommateurs par leur association achetant en gros, et c'est une coopérative de consommation, puis transportant elle-même, et ce serait une coopérative de transport, puis enfin extrayant elle-même, si elle possédait sa mine, et ce serait une coopérative de production ; il est probable, je ne dis pas certain, qu'après un temps assez long de sacrifices, une telle organisation obtiendrait le

charbon à un prix de revient moins élevé : mais les premières, les coopératives de consommation, quoique se développant chaque jour, — nous le verrons, — sont encore dans l'enfance : les autres sont donc encore dans le domaine des possibilités futures, mais non dans celui des réalisations prochaines. Mais il est une autre manière d'agir ; ce serait non les consommateurs, mais les producteurs, qui, par entente, supprimeraient l'intermédiaire, s'uniraient, organiseraient commercialement en commun leurs transports, affrétements, etc., auraient leurs entrepôts dans la grande ville où ils vendraient sur place aux industriels, marchands et consommateurs. Cette organisation n'est point une chimère : c'est ce que les Américains réalisent pour telle ou telle marchandise, en tout ou en partie avec leurs trusts : les marchands au détail deviennent en quelque sorte leurs préposés et le trust règle le prix, généralement moins élevé qu'avant cette suppression des intermédiaires par absorption. Cela suppose une entente absolue, une grande initiative, une forte concentration de capitaux, et la réalisation de toutes les opérations par très grosses quantités : c'est dire que nous sommes loin de compte.

Les Américains, dit-on, essaieraient de réaliser quelque chose de ce programme, dans le but d'envoyer leur charbon à assez bas prix sur nos places pour en exporter de notables quantités : ils effectueraient leurs transports par des navires de très fort tonnage; mais supposons des bateaux de 10,000 tonnes; qui pourrait prendre livraison de pareille quantité? recevoir par exemple à Lyon 35 grands chalands de 280 tonnes? il faudra donc ou que leurs ventes se développent assez pour partager, au moment même de l'arrivée, leur tonnage entre différents clients, ou que leurs charbons arrivent à des prix assez bas pour supporter à Marseille ou ailleurs des frais d'entrepôt. Les efforts américains ne

paraissent donc pas devoir être de sitôt couronnés de succès, mais nous serions étonné, si, avec leur expansion grandissante, leur exportation forcée, l'organisation financière et commerciale si curieuse révélée par les grands trusts, nous ne voyions un jour quelques essais de ce genre sur le marché du charbon de la vieille Europe.

III. — Le prix de vente des charbons a Lyon et la suppression de l'octroi.

La consommation lyonnaise du charbon est variable, selon la prospérité des affaires et de l'industrie d'une part, selon la rigueur du climat d'autre part. Surtout elle diminue, au moins relativement, avec l'extension de la houille concurrente, la « houille blanche ». Celle-ci est amenée aujourd'hui à Lyon par la Société de Jonage qui disposerait de 22,000 chevaux-vapeur et pourrait porter sa production à environ 30,000. Dans un temps prochain, la force électrique sera transmise aussi par les lignes du canal du Drac; on exécute les travaux qui amèneront le courant par deux embranchements, allant de Voiron à Lyon, l'un passant par Bourgoin, l'autre par le pont de Beauvoisin, Morestel et Crémieux; or, on obtiendrait ainsi 60,000 chevaux-vapeur et l'on pense porter ce chiffre à 140,000 par de nouvelles usines.

Il paraît donc certain que dans un avenir, peut-être pas très éloigné, plus d'une usine, mue à la vapeur, le sera à l'électricité et des personnes du métier estiment que, de ce côté, un quart peut-être de la consommation lyonnaise du charbon est appelé à disparaître; ces prévisions sont-elles trop pessimistes? L'expérience nous l'apprendra d'ici peu d'années.

* * *

Si nous nous en tenons à la consommation présente,

nous pourrons peut-être l'évaluer approximativement par les calculs et statistiques qu'a bien voulu nous communiquer M. Mignot, président de la fédération des coopératives de chauffage; ils sont fondés sur les chiffres d'entrée en gare ou d'arrivée à quai sur notre place; ils contiennent donc les consommations de la banlieue lyonnaise et des places environnantes se fournissant à Lyon. M. Mignot estime la consommation globale à 3,200,000 tonnes. Sur ce nombre, plus de 2 millions seraient des charbons industriels; 1 million environ serait destiné au chauffage domestique (1) et parviendrait au consommateur par cinq voies différentes :

1° par achat direct à la mine. .	20 à 30 mille tonnes
2° par les coopératives. . . .	15 à 18 » »
3° par les marchands de charbon au détail	60 à 80 » »
4° par des commissionnaires ou représentants	150 à 200 » »
5° par les marchands en gros. .	800 à 900 » »

Un certain nombre de grandes maisons, hôtels, bazars, grands magasins, etc., achètent directement leur charbon à la mine; ils font venir par exemple un wagon de dix tonnes par mois. Mais ce mode d'achat est réservé aux établissements ayant à la fois une grande consommation et un grand espace.

C'est à un public tout différent que s'adressent les coopératives : petits bourgeois, commerçants ou ouvriers aisés se sont unis, surtout dans certains quartiers, sous l'impul-

(1) Cette estimation me paraît plutôt exagérée, si l'on remarque que l'ancien droit d'octroi rapportait environ 500,000 francs par an pour tous les combustibles, avec une taxe de fr. 1.20 par tonne; il est vrai que les charbons domestiques consommés en dehors des Carrières n'y figurent évidemment pas. D'autre part, la *Statistique de l'industrie minérale* (pour 1902) évalue à 1,200,000 tonnes la consommation du département du Rhône tout entier (p. 16), déduction faite des quantités employées par les Compagnies de chemin de fer d'intérêt général.

sion de quelques hommes de bonne volonté, et aujourd'hui deux sociétés font partie de la « Fédération des coopératives de chauffage ». Celle-ci fait la plus grande partie des achats des sociétés participantes; elle s'adresse directement à la mine et l'avantage du groupement lui assure des prix favorables. Ces associations ont réussi non seulement à vivre, mais à se développer chaque jour; une d'elles, par exemple, « la Rayonnante », fut fondée il y a 12 ans; elle avait alors 1,000 parts, un capital souscrit de 12,500 francs et 380 membres; grâce à ses frais généraux réduits (10 p. c. dit-on de ses achats), à son administration gratuite, au renoncement de ses porteurs de parts qui mirent tous les bénéfices au fonds de réserve sans rétribuer le capital, elle réalisa 50,000 francs d'économie et vient de rembourser 25,000 francs. En 1902, son capital était de 37,000 francs (25,000 francs comme capital, 12,000 francs comme fonds de réserve), elle comptait 1,100 membres; de ses bénéfices elle répartissait la moitié au prorata des achats et mettait le reste à la réserve.

Les prix de vente des coopératives sont cependant légèrement inférieurs, en tous cas, très rarement supérieurs à ceux des marchands : les 75 kilogs nets étaient payés (qualité menu sortant) :

En 1898, fr. 2.80.
» 1899, » 3. »
» 1901, » 3.40.
» 1902, » 3. » ou 3.10 (selon qu'elles ont en gare une estacade ou non).
En 1903, fr. 2 90 ou 3.
» 1904, » 2.80 » 2.90.

Et ainsi, grâce au dévouement et à l'initiative de quelques-uns, ces coopératives réussissent à avoir à Lyon 12,000 sociétaires et à fournir leur charbon à 40,000 habitants environ.

Pendant que les coopératives progressent, les marchands en détail continuent à lutter contre la concurrence, souvent dure, et de ces sociétés et des grands marchands. C'est généralement un petit métier que le leur : peu font des bénéfices et beaucoup sombrent dans des faillites. Sans grands capitaux, partant sans grande surface, ils se sont montrés jusqu'à présent incapables de s'unir pour acheter en commun leur charbon : leur chambre syndicale est loin de les grouper tous et ils sont, quant aux achats, les clients obligés des marchands en gros et, quant aux cours, leurs imitateurs forcés. La proximité du consommateur, leurs relations de quartier, leurs minimes frais généraux leur permettent de vivre, mais c'est tout : il suffit à cet égard de considérer la coopérative dont nous parlions plus haut : dans des conditions d'achat et d'administration que ne peuvent atteindre ces marchands, elle a réussi à gagner 4,000 francs par an, sur lesquels on devrait prélever l'intérêt du capital engagé, soit 625 francs; or, elle se recrute dans un milieu choisi, ne fait pas crédit, possède une direction instruite. Et si les marchands au détail vendent un peu plus cher (fr. 0.20 ou 0.30 par benne de plus), ils achètent plus cher aussi. Le sort de leur commerce est donc assez aléatoire.

Leurs prix de vente au détail sont ceux des marchands en gros, leurs vendeurs : ces derniers leur font naturellement une remise sur leurs propres prix de vente au détail : ils leur vendent les 100 kilogs environ le prix que le consommateur au détail achète la « benne » ou l'hectolitre (80 kilogs) : c'est sur cette différence que le petit marchand réalise un bénéfice, car il lui faut vendre à peu près le même prix que le grand marchand pour garder sa clientèle ; parfois même il semble vendre un peu moins cher pour l'attirer, soit que cette infériorité soit réelle et réduise encore son bénéfice, soit qu'elle ne soit qu'apparente : un hectolitre, en effet,

n'est pas un poids, mais une capacité, dont il est aisé de ne pas atteindre l'exacte mesure et le mélange des qualités de charbon permet diverses combinaisons; aussi, soit ouvertement, soit en fait, le plus souvent les prix du marchand au détail dépassent de 10 ou 20 centimes ceux du marchand en gros vendant au détail.

C'est par l'intermédiaire des commissionnaires ou des marchands en gros que le marchand au détail opère ses achats; mais ceux-là, à côté de cette vente indirecte, vendent aussi directement au consommateur. Le commissionnaire ne fait que la vente par grosses quantités : ce sont d'ordinaire, en effet, des intermédiaires, habitant souvent Saint-Étienne, en ce qui concerne le charbon de la Loire, n'ayant ni stocks, ni entrepôts, achetant à la mine par quantité et se chargeant des risques de vente : ils font expédier le charbon directement chez l'acheteur. Dans les divers centres de consommation, ils ont un représentant, avec qui ils partagent la commission. Ce système ne leur permet donc que de s'adresser à l'acheteur qui consomme de grosses quantités.

Tout au contraire le marchand en gros s'adresse à tous : il vend en gros et au détail; la seule restriction est qu'il ne détaille pas l'hectolitre, à la différence du marchand dit au détail. C'est, en somme, le vrai roi de la place, et ce sont les quelques grandes maisons de ce genre qui donnent le ton et font les prix, guidées, au reste, elles-mêmes par le cours du charbon aux mines. Elles sont unies en une chambre syndicale des marchands en gros, et leurs prix sont à peu près uniformes. Voici ceux des quatre dernières années d'une de ces maisons et, sauf de légères fluctuations, des avances ou des retards dans le changement des prix, ils présentent le schéma de la vente au détail pendant cette période :

	Menu sortant : L'hectolitre.	Les 100 kilogs.
Janvier 1899 . . . fr.	2.80	3.40
Octobre 1899	3. »	3.60
» 1900	3.80	4.60
Mars 1901	3 60	4 30
Octobre 1901	3.60	4.30
Février 1902	3.60	4.30
Octobre 1902	3.40	4.10
Février 1903	3.40	4.10
Nov. 1903	3. »	3.70
Octobre 1904	3. »	3.70

L'amélioré est toujours coté 20 centimes de plus, tant à l'hectolitre qu'aux 100 kilogs.

* * *

L'ancien octroi avait établi un droit sur le charbon, de fr. 1.20 par tonne; il ne produisait de ce chef qu'une somme d'environ 1/2 million, car il n'atteignait ni la consommation ménagère en dehors des barrières, ni la consommation industrielle à laquelle on appliquait le régime de l'entrepôt. — Ce droit fut supprimé, comme les autres, le 1er juillet 1901 ; le consommateur en a-t-il profité?

Essayons pour cela de mettre en parallèle les prix donnés précédemment : 1° le prix à la mine; nous ne considérons que les mines de la Loire, qui fournissent les deux tiers de la consommation lyonnaise, donnent le ton au marché et envoient assurément la plus grande partie des « menu sortant », seule qualité dont nous nous occupions ici. Nous ajoutons par tonne fr. 4.50, chiffre approximatif de transport et frais divers, chiffre en tout cas constant; 2° le prix de détail des marchands en gros ramené à la tonne : nous

nous basons sur le prix de l'hectolitre, qui est le prix de la consommation domestique ordinaire, et nous comptons l'hectolitre pour 80 kilos; 3° le prix des coopératives ramené aussi à la tonne (1) :

Époque	Prix de revient	Époque.	Prix de détail des marchands en gros.	Époque.	Prix de détail des coopératives.
1898	24.00	Janv. 1899	35.00	1898	37.35
		Oct. 1899	37.50	1899	40.00
1899	24.00	Oct. 1900	47.50	1901	45.35
1900	26.00	Mars 1901	45.00	1902	40.00 à 41.30
1901	30.50	Oct. 1901	45.00	1903	38.65 à 40.00
1902	28.50	Févr. 1902	45.00	1904	37.35 à 38.65
1903	27.50	Oct. 1902	42.50		
1904	26.00	Févr. 1903	42.50		
		Nov 1903	37.50		
		Oct. 1904	37.50		

De la comparaison des prix de revient et des prix au détail des marchands, semble, croyons-nous, ressortir cette constatation que la détaxe de fr. 1.20 n'a pas profité à l'acheteur des marchands jusqu'à la fin 1903 et depuis ne lui profite qu'en partie; comme on peut le voir, il y avait, en 1898-99, une différence de 11 francs entre le prix de vente et le prix de revient, en 1901 de fr. 14.50, en 1902 de 14 francs, en 11904 de fr. 11.50 : le consommateur paraît donc n'avoir

(1) Il ne faut pas considérer les prix donnés ici comme ayant une valeur absolue : les prix de revient s'entendent pour de *très gros* marchés; les prix de détail des marchands sont ceux des marchands en gros et non ceux de marchands au détail, qui ont une tendance à être souvent de 1 ou 2 francs plus forts; puis, n'oublions pas que ces prix à la tonne sont basés sur ceux de l'hectolitre : or, si nous comptons l'hectolitre par 80 kilos, comme on le dit couramment, en fait il arrive que cette mesure de capacité ne contient pas un aussi fort poids; donc le prix est *en fait* un peu plus élevé; cette circonstance ne se rencontre pas pour les coopératives, qui vendent selon l'unité de 75 kilos : donc, *dans la réalité, les prix de détail des marchands sont un peu moins avantageux qu'il ne pourrait sembler*. Ce tableau est donc un schéma, ayant une valeur relative, car chaque colonne de prix se compose d'éléments constants et est comparable à elle-même et à la colonne des prix de revient.

retiré, de la suppression de l'octroi qu'un avantage tardif (la réforme date du 1er juillet 1901) et encore seulement partiel. La place nous manque ici pour étudier les causes de cette évolution des prix respectifs, pour montrer la concurrence des coopératives et des marchands et l'influence des unes sur les autres, comme aussi pour marquer la situation favorisée des gros consommateurs. Aussi bien aurons-nous bientôt l'occasion d'exposer ces points d'une façon assez détaillée dans une ouvrage général sur la suppression des octrois de Lyon.

Nous voudrions ici seulement esquisser, en finissant, la leçon qui nous semble résulter de l'expérience lyonnaise : il faudrait, croyons-nous n'être très absolu ni dans un sens, ni dans l'autre, ajouter que nous ignorons encore si l'avenir ne ménagera pas une situation plus favorable qu'actuellement, affirmer surtout qu'il faut tenir compte des temps et des lieux : si la réforme se faisait, soit dans une ville où la majeure partie de la classe ouvrière se fournit dans des coopératives, soit dans un temps où les prix des charbons fussent sans variations sensibles (comme cela dura vingt ans avant 1898, comme cela peut renaître, quoique avec moins de vraisemblance), il est permis non d'affirmer, mais de croire fermement que cette réforme profiterait entière à l'acheteur.

A Lyon, il n'en a pas été et il ne semble pas en être de même actuellement pour la majorité des consommateurs et de la classe ouvrière. Est-ce à dire cependant que cette situation soit une raison suffisante, je ne dis pas pour relever les barrières à Lyon, mais pour les maintenir ailleurs ? Non assurément. L'expérience n'est pas encore assez complète pour dire qu'à la longue le consommateur n'en profitera pas entièrement. Et puis, un autre moyen est à notre disposition : qu'est-ce qui empêcherait de faire pour le charbon

ce qu'on a fait pour l'alcool? maintenir le droit en supprimant la barrière; le droit est minime, la marchandise est volumineuse, les fraudes sont donc peu à craindre et la surveillance facile et non inquisitoriale; le système, qui présente des inconvénients pour l'alcool, s'appliquerait, croyons-nous, très facilement pour le charbon : il suffirait de l'exigence d'une déclaration d'importation dans la ville.

Si l'on appliquait ce système à Lyon, il procurerait une recette de 500,000 francs et en l'employant à diminuer le lourd impôt sur les loyers (1), on pourrait par cela seul réduire d'un tiers cette dernière taxe. Si l'on donnait à choisir, combien n'auraient pas préféré ce dernier système? On pourrait aussi réduire seulement d'un sixième cette taxe et, pour favoriser encore plus la classe ouvrière, élever à 180 francs au lieu de 150 francs la tranche de loyer non soumise à l'impôt : la modification, par les seuls éléments que nous indiquons ici, semble devoir s'équilibrer au point de vue financier.

En résumé, l'« expérience de Lyon », touchant le point spécial qui nous occupe, est suggestive, plus que concluante; elle semble conduire seulement à cette idée, qu'il serait imprudent de la tenter dans toute cité où les coopératives n'auraient pas atteint un certain degré de développement ou en un temps où les variations de cours du charbon feraient le jeu des intérêts marchands. Dans ces cas, il nous semblerait de beaucoup préférable d'établir un impôt indirect de consommation; avec le système que nous indiquions pour Lyon, les classes pauvres des villes seraient les premières à en profiter et l'ensemble des consommateurs y

(1) Parmi les impôts directs municipaux établis en remplacement de l'octroi à Lyon, l'un d'eux porte sur les loyers : il se montait à 9 p. c. avec déduction d'une tranche de loyer de 150 francs (pour les loyers de moins de 800 francs); depuis 1903, ce taux excessif a été abaissé à 6 p. c. : il reste encore très lourd.

auraient intérêt; au prix de cette charge minime, ils seraient assurés par ailleurs d'un dégrèvement certain.

Ainsi nous n'arrivons point à une conclusion tranchante et à une solution ferme. Qui pourrait s'en étonner? Les complexités de la vie économique conduisent fatalement aux distinctions et aux nuances; les variations de prix obéissent autant aux lois subtiles de ce qu'un sociologue appelait la « psychologie économique », qui dépend des milieux, qu'aux lois de formule plus générale qui découlent de l'ensemble des offres et des achats. Ce sont ces distinctions et ces nuances que nous nous sommes efforcé de faire ressortir dans cette étude, heureux si nous avons pu fixer quelques traits de la mouvante réalité.

GABRIEL-LOUIS JARAY,
auditeur au Conseil d'État.

LA VIE ÉCONOMIQUE

LE DÉVELOPPEMENT DE LA NAVIGABILITÉ SUR LE HAUT-RHIN.

Le mouvement de la navigation fluviale se concentre principalement, en Allemagne, dans les pays situés au Nord de la ligne Mannheim-Nurenberg; on est frappé, par contre, du peu d'activité dont l'Allemagne du Sud fait preuve pour le développement des grandes voies fluviales. Dans cette dernière région n'entrent, somme toute, en ligne de compte que la partie du Danube de Regensbourg à Passau, d'une longueur de 153 kilomètres, et la partie septentrionale du Rhin supérieur, la ligne de Mannheim à Strasbourg, longue de 131 kilomètres.

Le mouvement sur le Neckar, sur le canal du Rhin à la Marne et sur celui du Rhin au Rhône est de moindre importance. La formation orographique de la partie méridionale de l'Allemagne ne saurait, il est vrai, être comparée à celle du pays plat du Nord au point de vue des facilités qu'offre ce dernier pour l'amélioration et l'établissement des voies navigables.

Grâce, cependant, aux progrès immenses réalisés dans tous les domaines de la technique, la navigation intérieure pourrait voir s'ouvrir devant elle, dans l'Allemagne du Sud et même en Suisse, des perspectives de développement considérable.

Il s'agirait de réduire l'obstacle qu'offrent les fortes pentes, par l'établissement d'appareils électro-hydrauliques, par la canalisation partielle de certaines passes, par un emploi perfectionné

d'élévateurs à au moins 50 mètres de hauteur, enfin, *last not least*, par l'adoption progressive de la traction électrique tant sur les canaux que sur les fleuves canalisés.

Je ne me propose pas d'établir dans cette étude la nécessité économique des voies de navigation fluviales, elle s'établit *a priori* et l'on ne saurait nier que celles-ci ne soient, au même titre que les chemins de fer et d'une manière aussi évidente, la condition première de la prospérité économique.

Les pays du Nord s'efforcent de raccorder les voies fluviales naturelles et artificielles, afin de faciliter les relations avec la mer et de constituer entre elles un réseau primaire et systématique. Aussi comprendra-t-on aisément quel intérêt exceptionnel offre pour l'Allemagne du Sud le développement du transit que l'on favoriserait en rapprochant des Alpes centrales les stations terminus actuelles des importantes voies de navigation fluviales. A cet égard, le Rhin représente la voie la plus indiquée et la plus importante.

Or, tandis que l'on bénéficie amplement, sur la ligne de Mannheim à Rotterdam, longue de 566 kilomètres, des droits internationaux de communication stipulés dans l'acte revisé de la navigation sur le Rhin, et qu'une organisation unitaire conçue dans un esprit large a fait de cette partie du fleuve une voie navigable de tout premier ordre, les conditions qui dominent encore sur la ligne, longue de 260 kilomètres, du Rhin supérieur, de Mannheim à Bâle, sont vraiment anarchiques. Ce ne sont pas seulement des obstacles techniques, mais encore d'ordre politique et économique qui s'opposent au développement naturel et sain de cette partie du fleuve. Ceci apparaît à toute évidence dans les tendances dirigeantes des villes de Mannheim et de Strasbourg, qui s'efforcent, l'une et l'autre, d'accaparer le transbordement, dans l'intention incontestable de retarder l'essor des communications sur le Rhin supérieur avec le Sud. Les différents entrepôts de Mannheim, de Ludwigshafen, de Karlsruhe, de

Strasbourg et de Kehl craignent aussi de perdre leur trafic local et partant leur importance actuelle.

L'acte de navigation sur le Rhin a aboli les droits surannés d'étape et de transbordement, il a fait place à une conception plus moderne du mouvement économique. Néanmoins, une usurpation fâcheuse provoquée par des intérêts particuliers plus ou moins arbitraires, fait encore obstacle à ces progrès juridiques. Ce fait est hautement regrettable, parce qu'il porte atteinte aux intérêts communs des pays du Rhin supérieur et qu'il influe encore considérablement sur l'importance de la route tout entière du Rhin prise comme ligne de transit.

La première caractéristique déplorable de ces tendances particularistes trouve son expression dans les efforts désespérés que fait la ville de Strasbourg pour soutenir l'idée d'un canal d'embranchement du Rhin. Ces aspirations ne ressortent point des conditions peu favorables du niveau de l'eau du fleuve même. Celles-ci permettaient jusqu'ici la grande navigation pendant 190 jours par an, étant donné le caractère spécial du régime du Rhin ; mais Strasbourg n'a d'autre but que de fixer définitivement dans son port le terminus de la grande navigation sur le Rhin. Cette ville empêche surtout l'essor du port de Kehl. Or, ni Kehl, ni Strasbourg, ni à l'avenir Brisach et Bâle ne sauraient fixer artificiellement dans leurs ports le mouvement de la navigation, parce que son développement naturel et successif ne s'arrêtera définitivement qu'au bassin du lac de Constance. La construction d'un canal d'embranchement du Rhin serait justifiée, il est vrai, dans le cas où le régime du Rhin supérieur devrait se maintenir sans changement pendant de longues années encore.

Le Grand-Duché de Bade cependant projette une amélioration du fleuve entre Sondernheim et Strasbourg, sur une longueur de 80 kilomètres environ ; cela suffirait déjà à assurer la navigation jusqu'à Strasbourg tout d'abord, pendant une période de 300 jours au moins. Ce seul fait justifierait l'idée de conserver

le fleuve comme route de navigation; d'autant plus qu'on ne pourrait espérer un bon rendement de la dépense de 31 millions de marks projetée pour ce canal de Sondernheim à Strasbourg que si effectivement le mouvement sur le fleuve entre Lauterbourg et Strasbourg, était anéanti par l'ouverture du canal. Rien cependant, ne nous autorise à prévoir un résultat pareil, tout au contraire, la nécessité d'améliorer la voie fluviale jusqu'à Bâle s'imposera toujours plus impérieusement au fur et à mesure que se développe la navigation en amont de Strasbourg, vers le Sud. Les essais pleins de succès tentés en 1903 et en 1904, sur le fleuve entre Strasbourg et Bâle, ont démontré à l'évidence l'identité parfaite de cette ligne avec l'étape de Lauterbourg à Strasbourg, étape dont la navigation se sert depuis longtemps déjà. Les conditions de la navigation sur le fleuve en amont de Strasbourg, surtout dans les parties du Sud vers Bâle, sont même plus favorables en ce qui concerne la profondeur du lit du fleuve que dans les parties en aval de Kehl. Il est vrai que la vitesse du courant augmente, dans la partie supérieure, d'environ 0.4-0.5 mètre par seconde, par suite de l'inclinaison croissante du fleuve, soit de 0,5 °/₀₀ entre Lauterbourg et Kehl, à 0.9°/₀₀ entre Kehl et Bâle.

Mais cette augmentation de la vitesse n'est pas en rapport avec la progression de l'inclinaison. Et la grande navigation prendra en effet, sur cette ligne, un essor analogue à celui de la ligne de Strasbourg à Mannheim, car la majoration de 0.4-0.5 centimes environ qui grèvera les transports à la montée sera largement compensée par la réduction des frets de la descente.

Il ressort à l'évidence de ces considérations sur l'identité de la partie septentrionale et méridionale du Haut-Rhin, en ce qui concerne la navigabilité du fleuve, que des mesures unitaires pour la réglementation du régime du fleuve, sur toute la ligne de Mannheim à Bâle, sont indispensables. Il n'y a d'ici longtemps rien à attendre d'un canal latéral de Strasbourg à Bâle.

En outre, une transformation complète de la route du Rhin supérieur exigerait, à côté d'un canal sur la rive gauche de Sondernheim à Bâle, l'établissement d'un canal sur la rive droite, de Karslruhe à Bâle. Les frais de construction de ces deux canaux s'élèveraient à 180-200 millions de marks. Une telle solution de la question des voies de navigation doit être condamnée *à priori*. Les projets de canal apparaissent en dernière analyse comme une pure utopie. Il est évident aussi que la construction d'un bout de canal de Sondernheim à Bâle ne saurait être justifié que par l'enthousiasme facile à comprendre de quelques partisans strasbourgeois de ce projet. Mais la reconnaissance des conditions extrêmement favorables du Rhin supérieur comme voie navigable, à l'heure actuelle, au moins pendant les mois d'été, ouvre des perspectives extrêmement importantes sur une phase nouvelle du développement du fleuve comme ligne de transit de la mer du Nord à la Méditerranée. Il nous paraît utile de donner ici une orientation brève au sujet de l'importance que prendra le Rhin au point de vue économique, après l'ouverture de la navigation jusqu'à Bâle. Nous relèverons les faits suivants :

De toutes les voies de communication méridionales entre la mer du Nord et la Méditerranée, la ligne du Rhin-Gothard est de beaucoup la plus importante. Elle court cependant le danger de perdre très prochainement de son importance par l'ouverture la ligne du Simplon, plus tard par celle du Splügen et éventuellement par celle du chemin de la Greina. Or, les conditions deviendront des plus favorables aussitôt qu'on aura réussi à fixer à Bâle la navigation sur le Rhin supérieur et que, plus tard, le lac de Constance sera compris dans le réseau de la navigation du Rhin.

Il en résultera le groupement suivant du mouvement dont l'importance saute aux yeux. A Bâle se concentrent d'une part, la ligne de Venise (Gênes)-Gothard, et d'autre part, la ligne de Gênes (Turin)-Simplon-Lötschberg (Wildstrubel); dans le bassin

du lac de Constance débouchent les lignes du Splügen (Greina) et du Brenner-Arlberg : de telle sorte que la totalité à peu près du mouvement entre l'Italie et l'Allemagne (la Belgique, la Hollande, l'Angleterre) passera par le Rhin.

Cette réorganisation du transit subira un développement extrêmement considérable par le réseau des voies navigables projeté dans l'Italie supérieure. Les lacs de Garde, de Côme et le Lac Majeur seront reliés à la grand'route de Pavie à Venise, par des voies navigables artificielles ou naturelles.

On projette la création d'une voie navigable pour navires de 600 tonnes entre Venise-Lodi-Milan, soit sur une longueur de 397 kilomètres.

De Milan ou Pavie, la voie sera continuée vers Sesto-Calende, situé à l'embouchure du Tessin, dans le lac Majeur. Venise serait ainsi placée à l'antipode de Rotterdam et les différentes étapes se fixeraient de la manière suivante :

1° Venise-Locarno (lac Majeur). . . .	578	kilomètres.
2° Locarno-Bâle (chemin de fer du Gothard, chemins de fer de la Confédération Suisse) .	287	—
3° Bâle-Rotterdam	828	—
Au total . .	1,693	kilomètres.

De cette longueur totale, 1,406 kilomètres sont représentés par des voies navigables et 287 kilomètres par les chemins de fer.

Une autre réduction de la longueur des chemins de fer au profit des voies navigables pourra se réaliser lorsqu'on aura réussi à relier le lac des Quatre-Cantons à la ligne du Rhin par la canalisation de la Reuss (1).

Nous voyons ainsi qu'on s'apprête au Sud à construire un réseau de navigation intérieure qui offre au moins autant d'importance que les grands projets du Nord.

(1) Voyez *La navigazione fiuvio lacuale nell' Europa centrale* par Giovanni Rusca, ingegnere, Locarno.

Quant à la portée économique que cette entreprise offre pour l'Allemagne, nous dirons qu'elle se justifie par des raisons analogues à celles du chemin de fer du Saint-Gothard pour le transit entre l'Allemagne et l'Italie. L'exportation de l'Allemagne vers la Suisse dépasse actuellement déjà les 350 millions de francs par an et distance ainsi l'exportation suisse vers l'Allemagne de plus de 150 millions de francs. Il est donc légitime de prévoir que ces rapports seront encore bien plus favorables à l'Allemagne après l'ouverture du Rhin supérieur tout entier. Aussi l'Allemagne, la Suisse et l'Italie uniront-elles leurs efforts pour assurer en commun l'amélioration des voies du Rhin et du Pô, qui offrent une importance vitale pour leurs intérêts économiques. Ainsi sera assurée pour les communications entre le nord et le sud la priorité de la voie du Rhin. Bien mieux encore elle représentera la base de trois ou quatre voies ferrées transalpines déjà existantes ou à construire et qui seront alimentées principalement par elle.

L'urgence économique de l'appropriation du Rhin, comme voie navigable jusqu'à Bâle et plus loin encore est indiscutable; et si l'opposition contre ces projets n'émane que de quelques villes du Rhin supérieur, elle n'a plus de portée sérieuse. Il est donc indispensable qu'une propagande plus énergique fasse valoir les projets hydro-techniques relatifs au Rhin supérieur, surtout en ce qui concerne sa régularisation.

*
* *

Nous démontrerons, dans ce qui suit, d'une manière générale et brève, comment la rectification du fleuve doit s'effectuer.

En principe, il faut s'en tenir à l'idée d'une régularisation pour le bas niveau, qui consiste à creuser dans le fleuve un canal spécial et navigable dans toute la partie non canalisée. Cependant, on n'est pas obligé d'appliquer exclusivement ce système pour le relèvement du niveau des eaux.

En effet une série de facteurs entrent ici encore en ligne de

compte qui tendent tous à augmenter considérablement la valeur de fleuve comme voie navigable. Il faut tout d'abord se rendre compte que le nombre des mauvais passages, trop peu profonds, est relativement faible, il serait aisé de vaincre artificiellement ces obstacles à la navigation soit par des moyens provisoires, comme le dragage à vapeur tel qu'il se pratique sur le Danube, soit par des réductions artificielles et à effet passager du profil du fleuve dans les endroits de peu de profondeur au moyen de caissons immergés; on pourrait ainsi arriver à maintenir la profondeur minima de la voie navigable, àBâle, à $1^{m}.50$ au moins, étant donnée une hauteur des eaux d'un mètre et un débit d'eau par seconde de 760 mètres cubes. Il est évident et facile à prouver, en se servant des tableaux graphiques indiquant les courbes annuelles de hauteur des eaux, qu'on saurait rendre à la navigation une série considérable des jours qui précèdent et suivent immédiatement la période de navigation proprement dite, en augmentant artificiellement et légèrement l'importance du débit des eaux. Une plus forte quantité d'eau correspond à une plus grande profondeur. La preuve nous en est fournie par la marche naturelle du mouvement d'élévation des eaux. Tout le problème de la navigabilité du Rhin supérieur trouverait la solution la plus simple qu'on puisse imaginer si l'on réussissait à faire arriver artificiellement pendant 100 à 110 jours un afflux d'eau provenant des bassins des lacs suisses et suffisant pour assurer la continuité des communications sur le fleuve pendant 300 jours environ par an. A ce point de vue la seule régularisation du lac de Constance par un déversoir mobile permettrait presque une répartition des eaux suffisante pour assurer la navigation fluviale. Les quantités exigées oscillent entre 50 et 300 mètres cubes par seconde.

Il serait possible de régulariser par une organisation unitaire et systématique tous les lacs importants situés dans le bassin du Rhin et de l'Aar ; on pourrait ainsi conserver dans les lacs jusqu'en automne, époque ou les eaux décroissent, le niveau maxima

admis, de façon à ne pas réduire la limite d'eau qui permettrait encore le remorquage à Bâle.

La possibilité de ces mesures ne saurait être mise en doute, l'influence qu'elles exerceraient sur le développement de la navigation sur le Rhin supérieur, et en somme sur toute la voie navigable, du lac de Constance jusqu'à la mer, aurait une importance incalculable.

Une dépense de 15 millions de francs environ, soit moins que la moitié du coût d'un bout de canal de Sondernheim à Strasbourg, suffirait à établir en quelques années un régime tout à fait satisfaisant de la voie fluviale.

Ce renfort artificiel et constant pendant la période où les eaux sont basses (500 mètres cubes au lieu de 300 mètres cubes) favoriserait l'exploitation d'une puissance hydro-électriques de près de 100,000 chevaux, dans les parties du Rhin supérieur de Schaffhouse à Bâle et de Bâle à Strasbourg.

On ne doit pas non plus perdre de vue que la mise en exploitation de la puissance hydraulique que représente le Rhin supérieur, en aval de Bâle, entraînera une canalisation plus ou moins partielle du fleuve. La réduction des pentes et l'augmentation de la profondeur contribueront également à augmenter la valeur du Rhin supérieur au point de vue de sa navigabilité.

Le règlement de la baisse des eaux, la régularisation des lacs et la canalisation partielle transformeront ainsi le Rhin supérieur d'une manière lente mais constante en une grande voie navigable de premier ordre.

*
* *

Examinons maintenant comment et à quel moment l'on réussira à fixer à Bâle la navigation sur le fleuve, et quand on pourra ouvrir au trafic la ligne Bâle à Constance, longue de 167 kilomètres.

Il s'agit de réduire par de courts canaux pourvus d'écluses les fortes dénivellations naturelles qui seront successivement exploi-

tées par des usines d'énergie. La chute du Rhin à Neuhausen, près de Schaffhouse, exigerait aussi l'établissement d'un élévateur à hauteur de 25 mètres. Le coût de mise en état de navigabilité de cette ligne s'élèvera à près de 30 millions. Cette somme serait supportée par les États limitrophes du lac de Constance : Bade, le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche et la Suisse dans la mesure de leurs intérêts économiques.

Nous avons donné dans les pages précédentes une courte esquisse des travaux essentiels, tant économiques que techniques que nécessitent le développement et le perfectionnement de la grande voie navigable du Rhin, depuis la mer du Nord jusqu'au bassin du lac de Constance. Quant aux difficultés qui s'opposent à la réalisation de cette entreprise, elles n'entrent point en ligne de compte, grâce aux perspectives économiques grandioses que l'on entrevoit. Ces difficultés n'offrent pas, en effet, et de loin l'importance, et elles ne dépendent pas de ces facteurs si difficiles à déterminer que l'on rencontre, par exemple, dans la construction du tunnel de Simplon.

La tâche principale est de combattre les préjugés tant techniques qu'économiques.

On peut être assuré, sans que l'on doive même se soucier des frontières politiques, que cette grande œuvre de civilisation rencontrera de toute part l'intérêt et la vive sympathie qu'elle mérite, si on veut n'y voir qu'un but utile entre tous : l'amélioration des conditions de la vie.

R. GELPKE,
ingénieur.

LA GRANDE VOIE TRANSASIATIQUE

Durant ces dernières années, la presse européenne a parlé, à différentes reprises, de plusieurs projets de voies ferrées tendant à rattacher la Russie directement à la Chine, par les pla-

teaux de l'Asie centrale. Le cours que prend la guerre russo-japonaise peut faire légitimement supposer que la politique russe perdra, pour un certain temps, tout point d'appui sur le golfe de Petchili et que la Chine se trouvera ainsi soustraite à son influence directe par le nord. Il serait donc doublement intéressant de vérifier aujourd'hui la valeur des divers itinéraires qui doivent ouvrir l'Empire du Milieu à l'action de la Russie, par l'ouest.

Dès le XVIIe siècle, à la faveur de la colonisation de la Sibérie par les Cosaques, des rapports commerciaux s'établirent entre la région du Baïkal et la Chine, par l'intermédiaire des Mongols. Depuis cette époque jusqu'à l'achèvement du Transmandchourien, la principale voie de communication suivie, entre les deux pays, fut la route d'Irkoutsk à Pékin par Kiakta, Ourga et Kalgan. C'était surtout la route continentale d'exportation du thé; on le transportait du Houpé, du Hounan ou du Fokien à Pékin soit par le Grand Canal, soit par le Yangtsé et la mer. Mais, après la conquête de la steppe des Kirghiz et du Turkestan occidental par la Russie (1867), ce commerce suivit également la grand'route rattachant Kouldja (Semirjecje) et Tchougoutchak (Dzoungarie) à Lan, Singan et Hankow et traversant, de l'ouest à l'est, toute la Mongolie. L'attention des géographes fut dès lors attirée sur le problème des voies de communication trans-asiatiques et l'on s'appliqua à découvrir les itinéraires à la fois les plus courts et les plus favorables. C'est ainsi que le capitaine Prinz préconisait l'usage d'une troisième route s'embranchant sur celle d'Ourga pour aboutir à Kobdo et Sémipalatinsk, en traversant les hautes vallées du massif de l'Altaï (1).

Ce rapprochement commercial fut interrompu par la révolte

(1) Cette route est en effet plus courte, mais d'un accès beaucoup moins aisé. Elle n'est accessible qu'aux caravanes de chameaux et n'est, pour cette raison, utilisable que de septembre à mai. D'autre part, elle traverse une région accidentée ou desséchée. (Voir F. MARTHE : *die Wege des Landhandels zwischen Russland und China*; dans : *Zeitschr. d. Ges. f. Erdk. zu Berlin*, II, 1867, n° 10, pp. 305-324.)

des Dounganes du Turkestan oriental; mais l'importance de la route de la Dzoungarie n'échappait pas aux Russes et ce ne fut qu'à regret, et en réclamant de sérieuses garanties commerciales, qu'ils consentirent à rétrocéder à la Chine la ville de Kouldja qu'ils avaient occupée durant l'insurrection (1871). Depuis lors, l'idée d'un chemin de fer transasiatique ne cessa de préoccuper les esprits jusqu'en 1896-1898, date de la concession du Transmandchourien et de l'occupation, par les Russes, de Port-Arthur, terminus de la voie ferrée, port libre de glace à l'entrée du golfe de Petchili, centre de la puissance maritime de l'Empire sur le Pacifique.

Chose singulière, l'un des premiers projets émana de la Chine. Au lendemain de l'affaire de Kouldja, le général Liu-Ming, comprenant quel danger constituait pour son pays le voisinage de la Russie et voulant consolider la frontière occidentale du Kansou, proposa à l'empereur un projet de chemin de fer rattachant la capitale à Soutchou, à l'extrémité de la grande muraille, et suivant approximativement le tracé de la route de chars (1). L'utilisation, par un mode de locomotion rapide, de cette ancienne voie stratégique, qui servit de tous temps à assurer la domination de la Chine sur les populations nomades des plateaux de l'intérieur, devait en effet, constituer un obstacle sérieux aux progrès de la Russie en Asie centrale. La seule voie d'accès favorable une fois gardée militairement, l'envahisseur se trouvait obligé de livrer un combat inégal pour forcer ce passage ou de se frayer une route à travers les déserts et les steppes maigres du centre de la Mongolie. Mais les projets les mieux conçus n'ont qu'une valeur toute théorique lorsque les moyens de réalisation manquent totalement; aussi les propositions de source européenne présentent-elles plus d'intérêt.

L'un des premiers Européens qui parcourut la route reliant

(1) Kreitner. *Die Chines. Zukunfteisenbahnen.* (*Rev. col. intern.*, t. V, 1887.) — Col. Bell, : *China in Central Asia.* (*Asiatic Quarterly Rev.* April 1890.)

la Dzoungarie à la Chine, en apportant dans ses investigations quelque arrière-pensée pratique, le colonel Sosnovsky, fut frappé des avantages que cette voie présentait, au point de vue de la longueur du trajet et de l'accessibilité de la région traversée, sur toute autre voie concurrente ; il conclut de ses observations qu'elle est appelée à devenir la plus importante artère commerciale rattachant la Chine à la Russie (1874-1875) (1).

Reclus met nettement en relief l'importance, à la fois commerciale et politique, des routes de l'Asie centrale; lui aussi, n'hésite pas à donner la suprématie à la voie de la Dzoungarie. Après avoir rappelé que la Russie entretient des consulats et des entrepôts dans plusieurs villes dzoungares et mongoles, qu'elle a établi des agents aux deux extrémités de la route traversant le Gobi (Tourfan-Soutchou), et qu'elle dispose librement de la route postale Kiakhta-Tientsin, il insiste sur les avantages de la grande voie transasiatique : « Péking, la capitale de l'empire, étant située bien en dehors du centre de la Chine, les Russes durent choisir eux-mêmes une voie écartée, celle qui traverse les plateaux de la Mongolie orientale, entre Kiakhta et Péking, mais ils reconnaissent maintenant combien il serait préférable, pour leurs échanges, de se rendre immédiatement de la Sibérie occidentale dans le « Royaume fleuri » par la Dzoungarie et le Kansou du nord » (2).

Telle était l'opinion dominante vers 1882. Les progrès de la construction du Transsibérien contribuèrent à faire abandonner provisoirement par la Russie le projet d'utiliser la voie transasiatique. En effet, au fur et à mesure que la construction de la ligne Tchélabinsk-Vladivostok était poussée vers l'est, l'attraction entre cette voie et Pékin se faisait sentir davantage. Les préoccupations politiques primant les considérations commerciales, il devint de plus en plus urgent pour la Russie de faire

(1) Sosnovsky dans : *Journ. of Geogr. Soc.*, 1877.

(2) *Nouvelle Géographie Universelle :* Asie orientale.

passer dans sa zone d'influence les territoires compris entre le Petchili et l'Amour; c'est-à-dire de construire un embranchement méridional vers le centre politique de la Chine, suivant la méthode d'extension politique par voie ferrée pratiquée avec succès dans le Turkestan occidental. Ajoutez à cela la préoccupation de faire aboutir le Transsibérien à un port libre de glace sur le Pacifique, et vous comprendrez pourquoi la Russie n'a cessé d'exercer sur sa frontière mandchourienne une poussée continue dirigée vers le sud pour la faire dévier, tout d'abord, de Nikolaievsk (fondée en 1850) à Vladivostock (1854), ensuite de Vladivostock, fermée par les glaces trois mois de l'année, à Port-Arthur (1898), libre de glace toute l'année, à proximité de la capitale chinoise.

Mais, avant que la diplomatie russe ait réussi à obtenir la concession du Transmandchourien et une base maritime dans la péninsule de Liaotoung, trois projets principaux se partageaient l'attention du public intéressé. A la question qui se posait maintes fois, à cette époque : « Par quelle route pourrait-on rattacher le plus favorablement la Chine au Transsibérien et à la Russie? » les uns répondaient en s'inspirant davantage de considérations géographiques, historiques et économiques, les autres avaient principalement en vue un but immédiat de suprématie politique. La première tendance était représentée par V. Richthofen, qui préconisait l'utilisation de la grande voie transasiatique de la Dzoungarie au Kansou; la deuxième était défendue par Bogdanovitch, qui présentait un projet correspondant à peu près au Transmandchourien (Tchita-Dolon Nor-Péking). Une solution intermédiaire proposée par Meissel consistait à relier Pékin à Irkoutsk par Kalgan et Ourga; c'est ce que l'on a appelé le Transmongolien (1).

Transmandchourien, Transmongolien et Transasiatique, tels

(1) Chisholm, *Res. and means of communication of China* (*Géogr. Journ.* XII, 1898.)

sont les trois chemins de fer qui doivent rattacher un jour ou l'autre la Chine à la Russie, mais ils n'ont pas tous trois la même importance, ils ne correspondent pas aux mêmes nécessités. Il importe peu que des conditions politiques apportent quelque perturbation dans l'ordre naturel que l'on devrait suivre pour les utiliser; il importe peu qu'une première voie construite attire à elle artificiellement l'activité commerciale qui appartient de droit aux deux autres; tôt ou tard, par l'initiative de l'une ou l'autre nation, sous la pression de nouvelles conditions politiques, le réseau se complétera et l'ordre naturel, basé sur l'adaptation séculaire de l'humanité à la surface du globe, se trouvera rétabli.

* * *

Si l'on choisit comme centre de la Chine, non Pékin, capitale dynastique, rejetée artificiellement vers le nord, mais une ville telle que Hankow, à peu près également éloignée des différentes provinces et facilement accessible de chacune d'elles, il devient évident que la route naturelle rattachant l'Europe et la Russie à l'Empire du Milieu ne doit nullement passer par le Baikal ou par la haute vallée du fleuve Amour, mais doit, au contraire, pénétrer dans le plateau central par « les portes de Dzoungarie » et aboutir en Chine au coude que fait le fleuve Jaune à Lan, après avoir longé le pied des monts Nanchan. Ce choix de la région de Hankow comme centre de la Chine n'a rien d'arbitraire ; cette contrée des lacs a toujours été le cœur même du pays, auquel les provinces voisines venaient demander une nouvelle force durant les périodes de crise. Même à un point de vue purement économique, Hankow est encore le grand marché du thé ; pour l'exporter vers la Russie soit par Kiakta, soit par le Transmandchourien, il faut donc le transporter tout d'abord à Pékin ou à Tientsin. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se rendre compte que l'itinéraire le plus direct pour gagner le centre naturel, historique et économique de la Chine,

coïncide avec le Transasiatique plus qu'avec toute autre ligne rivale. Même si l'on prétendait voir dans la plaine de la Chine septentrionale et dans le Petchili la région qu'il importe le plus de rattacher directement à la Russie, on ne pourrait opposer à la voie transasiatique passant par Taijouen — ou par le raccourci Lan-Hoangho-Kweihwacheng — que l'embranchement du Transmongolien venant de Kobdo par Ouliassoulai (1). Il est vrai que si l'on se place au point de vue exclusif de la distance, il n'y a aucune raison pour ne pas adopter aussi bien les routes accessibles aux caravanes de chameaux franchissant le Gobi de Khami ou de Barkoul à Kweihwacheng et, gagnant de là Pékin.

On ne peut, en effet, négliger impunément les conditions d'accessibilité d'une route et l'on ne doit établir la valeur d'un itinéraire qu'après avoir démontré qu'il est *à la fois* le plus court et le plus accessible, tant par la nature fertile ou stérile, peuplée ou déserte, des régions parcourues que par leur structure plus ou moins accidentée. C'est de la réunion de ces deux conditions que dérivent les qualités de rapidité et d'économie qui fixent sur un ruban de terrain plutôt que sur tout autre la circulation commerciale, guerrière ou religieuse — on pourrait ajouter esthétique et intellectuelle.

C'est principalement cette condition d'accessibilité qui semble avoir nui, jusqu'à présent, au projet d'un chemin de fer transasiatique. Il règne encore aujourd'hui, relativement au Gobi, les mêmes préjugés qui régnaient jadis relativement au Sahara, L'épithète de « désert » éveille forcément dans l'esprit l'image d'une plaine de sable infinie, sur laquelle ne pousse aucune plante, et dont l'homme ne peut entreprendre la traversée qu'au prix de grandes fatigues et de terribles privations. Plus encore que pour le Sahara, dont certaines régions du moins

(1) Voir note page 617.

répondent à cette image, cette conception se trouve erronée lorsque l'on parle de la steppe du Gobi.

Tout le plateau central de l'Asie constitue, il est vrai, une région en voie de dessèchement progressif, et l'on considère les nombreux bassins lacustres qui y sont disséminés comme les cuvettes les plus profondes d'une ancienne mer intérieure. Toutefois, cette sécheresse est beaucoup moins accusée dans le Gobi que dans le bassin du Tarim, par suite de l'humidité apportée, en été, par les moussons venant du golfe du Bengale. Le « désert » est traversé en tous sens par des voies de caravanes de chameaux ; à la bonne saison, et si l'on a soin de se munir d'approvisionnements en quantité suffisante, le voyage ne présente pas de grandes difficultés, mais on parcourt une région dont la population est très clairsemée et l'on ne peut utiliser qu'un mode de transport : la caravane de chameaux ; aussi a-t-on de tous temps préféré aux routes de steppe la route de chars rattachant les uns aux autres le chapelet d'oasis peuplées qui s'égrène au pied des montagnes. En effet, par leur altitude, les montagnes provoquant la condensation des nuages chargés de pluie, sont toujours plus avantagées que les plaines voisines : sur le versant septentrional des Nan-Chan, sur les pentes méridionales de l'Altaï, au nord et au sud des Tianchan, de nombreuses rivières s'écoulent vers les hautes plaines. Mais ces tributaires de l'ancienne mer intérieure ne tardent pas à tarir sous l'influence de l'évaporation et à se perdre dans les sables ou dans quelque cuvette lacustre ; ils ne peuvent donc irriguer la Mongolie entière mais ils fertilisent le pied des montagnes du haut desquelles ils descendent ; à chaque rivière correspond une oasis et souvent une ville entourée de culture : l'eau est répartie dans de nombreux canaux d'irrigation, avant que l'ardeur du soleil ait pu diminuer le débit du torrent qui l'apporte. Sur une carte des zones de culture, le pied des monts Nan-Chan et les deux versants des

Tian-Chan apparaîtraient bordé d'une bande de terre cultivable. C'est ce qui a fait dire à Reclus que le chemin de fer transcontinental de Calais à Changhaï est tracé d'avance par l'une des portes de la Dzoungarie, le Kansou mongol, et Lantchéou-fou.

Si nous examinons de plus près le tracé de la route entre Lan et la Dzoungarie, nous constatons qu'elle se maintient constamment dans cette zone bordière irriguée et fertile, sauf durant le trajet de Khami à Ansi. L'angle obtus formé par les Nan Chan et les Altyntag rapproche en cet endroit les montagnes du plateau du Thibet des monts Tian Chan, et diminue d'autant la largeur du désert. Ce détroit, reliant les deux mers du Gobi et du Takla Makan, se prêtait mieux que toute autre zone de la région desséchée à une traversée rapide rattachant les villes des deux versants des Tian Chan à celles des Nan Chan. C'est, à proprement parler, le seul parcours en désert; avec les moyens de locomotion actuels, il ne dure que huit jours, soit à peu près le vingtième de la durée totale du trajet de la frontière dzoungare à Hankow (cent quarante jours), encore rencontre-t-on plusieurs sources d'eau potable et la steppe s'étend-elle à une journée de marche au sud de Khami (1).

Partout ailleurs la route relie des centres peuplés, agricoles ou commerciaux, et peut rivaliser, à ce point de vue, avec les voies plus longues qu'on lui oppose. A partir de Lan, on rencontre successivement les oasis fertiles de Liang et de Kantchou; la ville commerçante de Soutchou, à l'extrémité de la grande muraille, sur la « rive méridionale » du désert; le village d'Ansi, à proximité de la riche oasis de Sachou; la région fertile de Khami, les pâturages de Barkoul, les vallées riantes des contreforts septentionaux des Tian Chan, les villes commerçantes de Goutchen et d'Ouroumtsi, capitale de la province de

(1) Col. Mark. S Bell, *The Great Central Asian Trade Route Peking-Kashgar*. (*Proc. of the Roy. Geogr. Soc.*, XII, 1890, pp. 57 93.)

Sin Kiang; enfin, les vallées supérieures du fleuve Ili ou de l'Irtich noir. Malgré le caractère généralement stérile des régions qui séparent ces étapes naturelles, le Transasiatique traverserait un pays incontestablement plus fertile, plus peuplé et de plus d'avenir que le Transmongolien et parfaitement comparable aux plateaux séparant le Baïkal de la Soungari, dont le climat rigoureux et l'aspect semi-désertique semblent devoir entraver le développement.

La longueur plus grande du trajet par l'un des deux itinéraires orientaux n'est donc pas compensée par la richesse des régions traversées. Si les difficultés techniques à surmonter, pour construire la voie de la Dzoungarie, ne sont pas trop considérables, relativement aux voies rivales, on ne pourra plus invoquer en leur faveur une plus grande accessibilité, et il sera impossible de justifier le retard apporté à la construction du Transasiatique par des arguments tirés du domaine purement économique et géographique.

Or, comme l'on peut s'en rendre compte par les altitudes renseignées sur la carte, la voie proposée n'est entravée par aucun obstacle sérieux, depuis les passes peu élevées ouvertes par l'Irtich noir ou par la vallée supérieure du fleuve Ili jusqu'à la traversée des Nanchan, de Liang à Lan. La route de char, allant d'Ouroumtsi à Liang, traverse aisément les passes peu élevées des Thian-chan orientaux pour atteindre Khani; les crêtes rocheuses, séparant cette oasis d'Ansi, sont interrompues par de larges brèches qu'utilisent les routes chinoise et turque franchissant le désert (1). A Soutchou, s'ouvre, aux « Portes du Jadé », entre les ruines de la Grande-Muraille et les Nanchan, un long couloir peu accidenté où la seule entrave peut être la traversée de quelque rivière gonflée par les pluies. Jusqu'à Liang, le Transasiatique ne présenterait donc aucune difficulté de

(1) Voir Col. M. S Bell, *loc. cit.*

construction, le sol étant presque toujours ferme et les quelques îles de sable intermédiaires pouvant être évitées aisément; le bois manque presque partout mais on trouve, dans les montagnes, de nombreux gisements de fer et de charbon. La seule section du trànsasiatique présentant quelque difficulté est comprise entre Liang et Singan, point terminus de la concession franco-belge, Honan-Singan sur laquelle s'embranche la concession russo-chinoise Chinting-Taijouen (1). La voie devra gravir, au sud de Liang, le versant abrupt des Nanchan et s'élever rapidement de 1,560 mètres à plus de 3,000 mètres d'altitude; la pente méridionale, plus douce, n'exigera pas la construction de travaux d'art aussi nombreux. De Lan à Singan, la voie ferrée devra s'écarter quelque peu de la route de chars et choisir un col moins élevé de 300 mètres. Kreitner indique nettement le tracé le plus favorable, énumère les travaux d'art à construire et va jusqu'à évaluer leur prix (2). Nous ne pouvons entrer ici dans ces détails ; bornons-nous à constater que l'auteur ne signale aucune difficulté majeure, dans la seule section du chemin de fer où un tel obstacle pourrait se présenter. Même la traversée des Nanchan n'est en rien comparable à la voie contournant le Baikal, dont le transmongolien devrait faire usage. Au reste, déjà actuellement, et depuis longtemps, la voie transasiatique est presque entièrement suivie par une bonne route de chars. Sur les 4,350 kilomètres qui séparent la frontière sibérienne de Hankow, 270 seulement ne sont couverts que par des chemins muletiers.

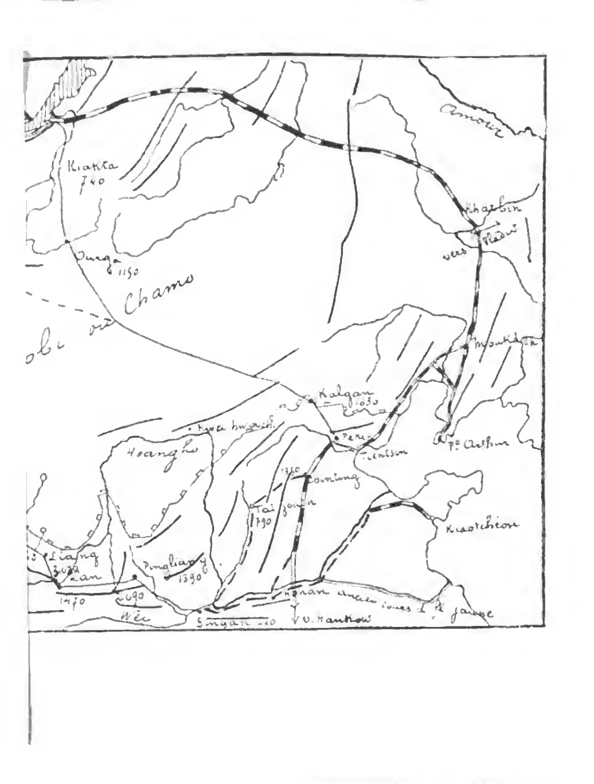
C'est donc en vain que l'on voudrait invoquer le caractère accidenté du pays ou sa stérilité pour justifier le choix que l'on a fait, en Russie, d'une route plus longue et moins favorable pour communiquer avec la Chine.

(1) Voir notre article sur le *Réseau des chemins de fer chinois*. (*Revue économique Intern.*, 15-20 janvier.)
(2) *Loc. cit.*

Au point de vue de la distance, de la rapidité, de l'accessibilité du pays traversé, aucun chemin de fer rattachant la Sibérie à la Chine ne pourrait soutenir la concurrence du Transasiatique. Il faut chercher ailleurs la justification du caractère artificiel du Transmandchourien, comme voie d'accès de l'Empire du Milieu. Dans ce cas, comme dans d'autres, ce sont les conditions politiques qui ont exercé sur le cours normal du phénomène leur influence perturbatrice.

*
* *

Le Transsibérien, par lui-même, en tant que route ouvrant la région de l'Amour à la Sibérie et à la Russie, est aussi nettement indiqué par la nature que le Transasiatique. Il était nécessaire que l'on suivît, de l'Oural au Baikal, l'ancien itinéraire utilisé par la route de *trakt* et, du Baikal au fleuve Amour, la barrière montagneuse des Jablonoi présente une série de passes favorables, qui conduisent naturellement dans le bassin du Pacifique. Dans les anciens projets, le Transsibérien, aboutissant à Nertchinsk, utilisait ou doublait la voie navigable de l'Amour jusque Kharabosk, pour gagner Vladivostok par le chemin de fer de l'Oussouri. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner, si cette voie transsibérienne et la voie transasiatique étant toutes deux utilisées, la présence des ports du Petchili, libres de glace contribuait à provoquer la création d'une route intermédiaire par les plaines de la Soungari et de la Chine septentrionale ; dans ce sens, la voie partant de Kharbin pour aboutir à Kaifoung, en passant par Moukden et Tientsin, constitue une route de raccord parfaitement indiquée. La seule irrégularité se manifeste donc dans ce fait que l'ordre d'utilisation des voies naturelles ne coïncide pas avec leur degré d'importance et que l'on a attribué à une voie secondaire une mission commerciale qui revenait à une voie primaire. Pourquoi a-t-on construit le Transmandchourien avant le Transasiatique? Pourquoi a-t-on voulu en faire la route commerciale rattachant la Russie à la Chine?



Amour
Kharbin
Kiakta
740
Ourga
1150
Chamo
Kalgan
Hoang ho
Tientsin
Pt Arthur
Kiaotchéou
Tai youen
1390
Pingliang
1390
Wei
V. Hankow
Kalgan

Tout d'abord, il faut tenir compte de ce fait que la concurrence n'existant pas, et la Chine ne pouvant donner suite à ses projets, la Russie avait seule la possibilité de créer l'une ou l'autre voie, et disposait entièrement du choix. Supposez un instant que toute autre nation européenne ait détenu l'une des issues du Transasiatique, fût-ce même celle, moins favorable, du Turkestan occidental, les Russes n'auraient certes pas remis à un avenir lointain l'utilisation de cette voie. De plus, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une ligne aussi importante que le Transsibérien, construite à grands frais, exerce, par elle-même, une certaine attraction; il y a une tendance naturelle à lui faire rendre tous les services possibles, même ceux en vue desquels elle n'a pas été construite. L'ardente compétition des intérêts européens en Chine, la nécessité d'étendre la sphère d'influence russe le plus près possible de Pékin, de fonder sur le Pacifique un grand port militaire libre de glace, a largement contribué à hâter la création du Transmandchourien. Enfin, ce chemin de fer étant tracé en dehors de toute sphère d'influence européenne, et n'établissant que des relations en quelque sorte indirectes avec Pékin, sa création n'éveillait pas au même degré les protestations des nations rivales. Pour se rendre compte de ces susceptibilités, il suffit de lire le récit des négociations qui ont précédé la jonction du Transmandchourien avec la ligne chinoise, près de Niouchwang, et la prolongation de cette ligne jusque Moukden (1). On a toujours entouré ces projets de Transasiatique et de Transmongolien d'un mystère prudent; certains journaux ont même prétendu qu'on y travaillait sous main. Il ne faut pas oublier que tous les plateaux de l'Asie constituent un vaste État-tampon entre l'empire anglais et l'empire russe. La situation n'est pas, partout, aussi tendue qu'en Afghanistan, pourtant l'on voit, à tout propos, se poser cette question de rivalité, et les récentes

(1) Le tronçon Sinminting-Moukden n'est pas encore construit, *voir* DE MARCILLAC : *Les chemins de fer en Chine* (*Quest. dipl. et col.*, 1899, II).

explorations dirigées vers le Thibet n'y sont pas étrangères. On conçoit que, disposant du choix, la Russie ait préféré, à une solution plus rationnelle, économiquement et géographiquement parlant, une solution moins coûteuse, servant plus directement ses intérêts politiques et n'éveillant pas de jalousie dangereuse.

Je dis « libre du choix »; mais la Russie restera-t-elle libre du choix? Tout nous autorise à croire, au contraire, que Port-Arthur restera définitivement acquis au Japon. Dès lors, entre Pékin et la Mandchourie russifiée s'interposerait une sphère d'influence hostile; l'action politique de la branche méridionale du transmandchourien serait neutralisée, et l'exportation du thé, que la Russie s'est efforcée de canaliser par cette voie (1), ne jouirait peut-être plus des garanties commerciales nécessaires. Il n'est pas douteux que cette situation critique ne remette à l'ordre du jour les anciens projets de transasiatiques trop tôt abandonnés. La Russie, vaincue sur le Pacifique, ne pouvant plus prétendre à l'hégémonie maritime en Extrême-Orient, dirigerait tout son effort vers le développement de son activité continentale. Elle renouerait ainsi le lien de ses traditions historiques dont le rêve d'un débouché commercial sur le Pacifique l'avait un instant distraite; elle « rouvrirait à son profit l'ancienne voie transcontinentale entre l'Orient et l'Occident », et l'histoire de la compétition des intérêts russes et anglais en Asie deviendrait l'histoire de la concurrence commerciale et politique de la route maritime du canal de Suez et de la route continentale des steppes du Gobi.

Si la politique russe suivait cette orientation, il semble évident que la réalisation du Transasiatique précéderait celle du Transmongolien. Au fur et à mesure que les nations européennes développent leur sphère d'influence commerciale en Chine et utilisent les concessions qui leur ont été accordées, Pékin et

(1) *Rapports consulaires*, 1901.

le Petchili perdent de leur importance, au profit de provinces plus riches, plus peuplées, renfermant des gisements minéraux plus étendus. Il devient moins important d'obtenir, de Pékin, l'autorisation d'exploiter tel ou tel district que de mettre en œuvre les moyens d'exploitation, dans les concessions obtenues. Or, précisément la région de la Chine où aboutit le Transasiatique est voisine du Chansi, qui présente un si grand avenir industriel et où les Russes ont des intérêts importants à sauvegarder. Quelle impulsion la création de cette voie ne donnerait-elle pas au développement de ces provinces reculées de l'ouest? Quel rôle important la Russie ne jouerait-elle pas dans la colonisation de la Chine, si elle pouvait ouvrir une issue vers l'intérieur et opposer à l'action maritime, d'influence anglaise, allant de la côte vers le plateau, une action continentale drainant directement le commerce vers l'Europe, rouvrant les routes de la vallée du Wei vers le Sétchouen et vers le Houpé, exploitant la concession Singan-Taijouen-Chinting, pénétrant jusque dans le Thibet par la route de Lan au Koukou Nor?

Enfin, il rentrerait dans ce plan d'action de rouvrir la route historique « de la soie », qui longe le versant méridional des monts Tianchan de Khami à Kachgar par Aksou, et qui franchit les montagnes au col de Terek Daban pour aboutir à Andidjan, point terminus du Transcaspien dans le Ferghana (1). L'achèvement du chemin de fer Orenbourg-Tachkent mettrait le Transasiatique en rapport avec le réseau des chemins de fer russes, tandis que la voie de la Dzoungarie aboutirait soit à Vjernii, soit à Sémipalatinsk, sur la ligne projetée qui raccordera le Transcaspien au Transsibérien.

La réalisation de ce vaste projet rencontrera évidemment

(1) Malgré les indications récentes fournies par la presse, j'ai évité à dessin de considérer Andiyan comme point de départ du Transasiatique. La voie doit s'élever à 3,000 mètres au-dessus de la plaine de Ferghana pour franchir les montagnes, et c'est là un obstacle qui doit, sinon empêcher, du moins retarder l'utilisation de cette route historique si importante.

certaines résistances et, quoique l'influence russe soit dominante dans toute la région traversée, une affirmation aussi éclatante de cette suprématie pourrait certainement porter ombrage à l'Angleterre. Tout en faisant ressortir les avantages que la Russie pourrait en retirer, nous ne prétendons pas prédire les conditions politiques qui présideront à l'établissement du Transasiatique. Ce qui semble évident, quelle que soit la nation qui en dispose, c'est que cette grande voie naturelle ne sera pas aussi sensible aux fluctuations politiques que le chemin de fer transmandchourien, car ici, le mobile politique, loin de fausser les données naturelles, sera en quelque sorte surajouté aux conditions géographiques et économiques. Si, pendant un certain temps, la circulation peut être interrompue sur une voie naturelle, la disparition de l'obstacle — guerre ou insurrection — lui permet de reprendre son cours, fût-ce au profit d'un autre maître. Il y a dans une route la même force cachée que dans une chute d'eau ou dans un vent constant; il suffit d'y appliquer un nouveau moyen de locomotion, pour qu'elle se ranime à l'instant et remplisse de nouveau son rôle. Celui qu'est appelé à jouer le Transasiatique n'est pas le moindre : il reliera, à travers les steppes, les deux groupes de populations denses, sédentaires et agricoles de l'Extrême-Occident et de l'Extrême-Orient que la disparition progressive des nomades Mongols, Ouigours, Tatares, qui les séparaient jadis, a enfin mis en présence.

E. CAMMAERTS.

L'ASSURANCE POUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS.

Le mode de remboursement par annuités est assez souvent adopté lorsqu'il s'agit de prêts consentis à des sociétés financières ou industrielles dont l'existence est au moins égale à la durée des remboursements.

Mais s'il s'agit d'un emprunt contracté par un particulier, l'exécution de l'engagement pris par lui de payer à date fixe une somme déterminée pourrait être compromise s'il décédait avant la fin de la durée de l'opération. C'est en vue d'obvier à cet inconvénient que l'on a pensé à recourir à l'application de l'assurance sur la vie pour garantir de la manière la plus sûre, la bonne fin de l'opération, même en cas de décès prématuré de l'emprunteur.

Lorsqu'il s'agit de garantir ainsi le remboursement d'un prêt à terme fixe, il suffit de contracter, sur la tête de l'emprunteur et à ses frais, une assurance temporaire ou une assurance mixte et d'en attribuer le bénéfice au prêteur. Si l'on fait usage de l'assurance temporaire, celle-ci n'intervient qu'en cas de décès de l'emprunteur; si, au contraire, on a choisi l'assurance mixte, c'est l'assureur qui, en cas de vie comme en cas de décès, rembourse le prêt.

Si le prêt est remboursable par annuités et s'il y est greffé une assurance dont l'objet est de garantir, en cas de décès de l'emprunteur, le remboursement du solde restant dû par ce dernier au moment de son décès, il est aisé de voir que le risque couvert, important au début, va en décroissant progressivement par suite des remboursements annuels et devient nul au moment du payement de la dernière annuité qui termine à la fois l'opération de prêt et l'assurance.

Pour se couvrir de cet arrangement, l'assureur pourrait réclamer de l'assuré : des *primes annuelles variables* proportionnées aux risques des années successives ou des PRIMES ANNUELLES CONSTANTES, ou bien encore une PRIME UNIQUE à verser au moment où le prêt est consenti et moyennant laquelle le risque est couvert pour toute la durée de l'opération.

Nous allons examiner successivement les avantages et les inconvénients de ces divers modes de payement de primes.

Primes annuelles variables. — Ces primes sont décroissantes, ce qui constitue un inconvénient sérieux, puisque c'est au moment où l'emprunteur a recours au crédit qu'on exige de lui le sacrifice le plus grand : aussi ce mode d'assurance n'est-il guère employé.

Primes constantes. — Le mode de payement par primes constantes, lorsqu'il est appliqué à un risque décroissant, donne lieu au début de l'opération à des réserves mathématiques négatives, et, pour ce motif, il ne peut être accepté par les assureurs.

Pour éviter les réserves mathématiques négatives, on a imaginé une combinaison spéciale qui consiste à payer, pendant une partie seulement de la durée du prêt, des primes constantes dont le montant ne peut être inférieur à la prime correspondant au risque de la première année. De même que le système à primes décroissantes, celui-ci donne lieu à des payements élevés au début. L'emprunteur, pendant la première partie de l'opération, paie annuellement une somme constante, l'annuité plus la prime constante; pendant la dernière partie de l'opération, il ne paie plus que l'annuité.

Prime unique. — Par le versement d'une prime unique au moment où le prêt est contracté, le risque est entièrement couvert; mais si l'assurance est directement à la charge de l'emprunteur, celui-ci est obligé de débourser, en une seule fois, une somme relativement élevée. L'obligation d'effectuer un versement important au moment de la conclusion d'un emprunt est, on le comprend facilement, de nature à faire rejeter l'assurance par l'emprunteur.

*
* *

On voit donc que lorsque l'assurance couvre les soldes dus sur un prêt remboursable par annuités, elle entraîne ou des

payements annuels variables, ou le versement, au début, de primes importantes. D'autre part, le mode de remboursement par annuités entraîne la diminution progressive de la dette de l'emprunteur et, à ce titre, il convient de le recommander de préférence lorsqu'il est question de prêts à consentir à des ouvriers ou à des particuliers.

Nous préconisons un moyen simple de conserver à l'emprunteur les avantages résultant du mode de remboursement par annuités constantes et ceux de l'assurance qui libère sa dette complètement en cas de décès prématuré : ce moyen consiste essentiellement dans l'assurance faite par le prêteur de la prime unique couvrant les soldes restant dus sur le prêt total, le prêt total comprenant donc la somme empruntée et en plus la prime; en d'autres termes, la prime est incorporée au prêt et l'annuité est calculée de manière à amortir le total du prêt et de la prime.

*
* *

L'assureur qui couvre ce risque spécial peut intervenir de plusieurs manières d'après la convention faite entre lui et le preneur d'assurance.

On peut concevoir la substitution pure et simple de l'assureur à l'emprunteur qui décède avant d'avoir payé toutes les annuités : alors c'est l'assureur qui paiera au prêteur les anuités à leur échéance. Ou bien, il peut être convenu que le remboursement du prêt se fera au moment du paiement de l'annuité dont l'échéance suit immédiatement le décès; l'assureur aurait dans ce cas à payer à ce moment l'annuité qui vient à échéance, augmentée de la valeur actuelle des annuités restant dues.

Mais on peut considérer l'engagement de l'emprunteur, au moment du décès, comme égal au capital restant dû lors du payement de la dernière annuité, augmenté des intérêts courus depuis cette époque jusqu'au décès. Si le risque est ainsi défini,

la liquidation du prêt peut se faire sur cette base immédiatement après le décès.

Ce mode de payement d'une prime unique présente pour l'assureur le grand avantage de la simplicité; il n'a plus à se préoccuper des recettes annuelles des primes et les déchéances de polices sont peu à craindre. Le prêteur a également intérêt à l'employer, puisque par suite des avances de primes uniques, il augmente le montant des capitaux prêtés et cela dans de bonnes conditions de sécurité, les valeurs de rachat des polices étant sa propriété.

Au début de l'opération, la valeur de rachat est un peu inférieure à la prime versée; elle diminue progressivement au fur et à mesure du vieillissement du contrat pour devenir nulle au moment du paiement de la dernière annuité.

*
* *

La Caisse Générale d'Épargne et de Retraite vient de mettre à la disposition du public une nouvelle combinaison d'assurances sur la vie s'inspirant directement des considérations qui précèdent. Cette combinaison a pour objet, moyennant le versement d'une prime unique au début de l'opération, de garantir le remboursement, au décès de l'emprunteur, du solde d'un prêt remboursable par annuités au taux de 4 p. c.

Le capital assuré est le solde dû lors du dernier payement d'annuité, augmenté des intérêts courus jusqu'au décès.

On trouvera ci-après le tarif des primes uniques et des capitaux assurés correspondants.

Assurance de capitaux destinés à garantir, en cas de décès, les remboursements du solde dû pour un emprunt de 1,000 francs remboursable par annuités constantes.

Les capitaux assurés sont payables immédiatement après le décès; ils seront aug-

mentés des intérêts au taux de 4 p. c. l'an, pour la période comprise entre le renouvellement de l'année et le jour du décès.

CAPITAUX ASSURÉS					Age au prochain anniversaire au moment du payement de la prime	PRIMES UNIQUES			
PENDANT LA	PAR CONTRAT D'UNE DURÉE					CONTRAT D'ASSURANCE D'UNE DURÉE DE			
	10 ans	15 ans.	20 ans.	25 ans.		10 ans.	15 ans	35 ans.	20 ans.
1re année d'ass.	1000 00	1000 00	1000.00	1000.00	21 ans	48.23	69 89	91.40	112.88
2e »	916.71	950 06	966 42	975 99	22 »	49 15	71 24	93 21	115 21
3e »	830.09	898.12	931.49	951 02	23 »	50 08	72 60	95 08	117.64
4e »	740 00	844.10	895.17	925.04	24 »	51.02	74.01	97.02	120.18
5e »	646 31	787.93	857.40	898 03	25 »	51.99	75.48	99 05	122.85
6e »	548 87	729 50	818 19	869.94	26 »	53.00	77.02	101 19	125 67
7e »	447.53	668.74	777 25	840.73	27 »	54.05	78 63	103.45	128.66
8e »	342 14	605.55	734.76	810.35	28 »	55.15	80.35	105.85	131 84
9e »	232.54	539 83	690.57	778 75	29 »	56 32	82.17	108.40	135 24
10e »	118.55	471.48	644 61	745.89	30 »	57.57	84.10	111.12	138.87
11e »		400 40	596 81	711.71	31 »	58 89	86.17	114.02	142 75
12e »		326.48	547.10	676.17	32 »	60 31	88,39	117 13	146.89
13e »		249 59	495 41	639 20	33 »	61 84	90.76	120 47	151 32
14e »		169 64	441 64	600 76	34 »	63 47	93.30	124.05	156.06
15e »		86,48	385,73	560,78	35 »	65.22	96.01	127 90	161,11
16e »			327.57	519.19	36 »	67 11	98.92	132.02	166 52
17e »			267.09	475.95	37 »	69 13	103 05	136.44	172.30
18e »			204 20	430 98	38 »	71 29	105.42	141 17	178.47
19e »			138.78	384.20	39 »	73 62	109 05	146 23	185.07
20e »			70.75	335.56	40 »	76.10	112.96	151.65	192.22
21e »				284.97	41 »	78.75	117 15	157.44	
22e »				232 36	42 »	81.62	121.66	163.65	
23e »				177.64	43 »	84.74	126 49	170.29	
24e »				120.73	44 »	88 11	131 67	177 41	
25e »				61.55	45 »	91 76	137 24	185.04	
					46 »	95.71	143.22		
					47 »	99.98	149 65		
					48 »	104 60	156.58		
					49 »	109.60	164 06		
					50 »	115.04	172 15		
					51 »	120.96			
					52 »	126 96			
					53 »	133.19			
					54 »	140 06			
					55 »	147 54			

Bases du tarif : Intérêts 3 p. c.
English Life Table n° 3 (Males)
Frais d'administration 3 p. c.

* * *

De ce tarif on déduit facilement les sommes à assurer, lorsque le prêt comprend le montant de la prime d'assurance. En effet, soit a la prime unique de l'assurance du remboursement du solde d'un prêt de 1 franc, remboursable par un certain nombre d'annuités. Si le prêteur fait l'avance de cette prime, l'emprunteur ne recevra, au moment de la convention, que $1 - a$ et son compte sera débité de 1 franc.

Donc dans le cas où le prêteur avance la prime et par conséquent incorpore cette prime au prêt consenti, à un débit de 1 fr. du compte de l'emprunteur correspond une remise effective de $(1 - a)$ et par conséquent à une remise effective de 1 franc correspond un débit d'origine de compte de l'emprunteur de $\frac{1 \text{ fr.}}{(1 - a)}$. On voit donc qu'il suffit de multiplier la somme demandée par le coefficient $\frac{1}{(1 - a)}$ pour obtenir le capital réellement dû ou le débit d'origine du compte. La différence entre ce débit et la somme réellement remise est précisément la prime unique.

On trouvera, ci-après, les coefficients $\frac{1}{(1 - a)}$ correspondant aux divers âges.

Pour déterminer le capital à assurer (débit d'origine du compte de l'emprunteur), il suffit de multiplier celui des nombres ci-contre qui correspond à la durée du contrat et à l'âge au prochain anniversaire de la personne à assurer par le montant du capital demandé.

* * *

Le débit du compte de l'emprunteur ayant été déterminé, il

Somme à assurer aux conditions du tarif qui précède lorsque le prêt comprend le montant de la prime d'assurance.

AGE AU PROCHAIN ANNIVERSAIRE.	DURÉE DU CONTRAT.			
	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.
21 ans	1,050 674	1,075 141	1,100 594	1,127 243
22 »	1,051 690	1,076 704	1,102 791	1,130 211
23 »	1,052 720	1,078 283	1,105 070	1,133 324
24 »	1,053 762	1,079 925	1,107 444	1,136 596
25 »	1,054 841	1,081 642	1,109 939	1,140 055
26 »	1,055 966	1,083 447	1,112 582	1,143 732
27 »	1,057 138	1,085 340	1,115 386	1,147 657
28 »	1,058 369	1,087 370	1,118 380	1,151 861
29 »	1,059 681	1,089 526	1,121 579	1,156 290
30 »	1,061 086	1,091 822	1,125 011	1,161 264
31 »	1,062 575	1,094 295	1,128 693	1,166 520
32 »	1,064 180	1,096 960	1,132 669	1,172 181
33 »	1,065 916	1,099 819	1,136 970	1,178 300
34 »	1,067 771	1,102 900	1,141 617	1,184 918
35 »	1,069 770	1,106 206	1,146 657	1,192 051
36 »	1,071 937	1,109 779	1,152 100	1,199 788
37 »	1,074 263	1,113 647	1,157 997	1,208 167
38 »	1,076 762	1,117 843	1,164 374	1,217 241
39 »	1,079 470	1,122 397	1,171 275	1,227 099
40 »	1,082 368	1,127 344	1,178 758	1,237 807
41 »	1,085 481	1,132 695	1,186 859	
42 »	1,088 873	1,138 511	1,195 671	
43 »	1,092 585	1,144 806	1,205 240	
44 »	1,096 623	1,151 635	1,215 671	
45 »	1,101 030	1,159 070	1,227 054	
46 »	1,105 839	1,167 160		
47 »	1,111 086	1,175 986		
48 »	1,116 819	1,185 648		
49 »	1,125 090	1,196 258		
50 »	1,129 994	1,207 948		
51 »	1,137 604			
52 »	1,145 291			
53 »	1,153 655			
54 »	1,162 871			
55 »	1,173 075			

suffit de calculer l'annuité correspondante pour obtenir la somme annuellement due par le prêteur.

Le tableau ci-après donne le montant des annuités calculées à 4 p. c. qui correspondent à un emprunt de 1,000 francs, cet emprunt comprenant la prime avancée par le prêteur.

Somme à payer annuellement, pour un emprunt de 1,000 francs, lorsque le prêteur fait l'avance de la prime d'assurance.

AGE AU PROCHAIN ANNIVERSAIRE	DURÉE DU CONTRAT			
	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.
21 ans	129,54	96,70	80,98	72.16
22 »	129,66	96,84	81,15	72,35
23 »	129 79	96,98	81,31	72 55
24 »	129,92	97.13	81,49	72,76
25 »	130 05	97,28	81,67	72,98
26 »	130,19	97.45	81,87	73,21
27 »	130,34	97,62	82,07	73,46
28 »	130 49	97,80	82 29	73,73
29 »	130 65	97,99	82 30	74,02
30 »	130,82	98,20	82,78	74,33
31 »	131,01	98,42	83,05	74,67
32 »	131 20	98 66	83.34	75.03
33 »	131,42	98.92	83,66	75 43
34 »	131,65	99,20	84,00	75,85
35 »	131,89	99,49	84,37	76,31
36 »	132,16	99,81	84.77	76.80
37 »	132.45	100,16	85,21	77,34
38 »	132,75	100 55	85 68	77,92
39 »	133,09	100,95	86,18	78,55
40 »	133,45	101,39	86,74	79 23
41 »	133.83	101,88	87,33	
42 »	134,25	102,40	87,98	
43 »	134,71	102.97	88,68	
44 »	135,20	103,58	89,45	
45 »	135,75	104 25	90,29	
46 »	136,34	194,98		
47 »	136 99	105,77		
48 »	137 69	106,64		
49 »	138,47	107,59		
50 »	139,32	108,64		
51 »	140,26			
52 »	141,20			
53 »	142.24			
54 »	143,37			
55 »	144 63			

Si l'on examine les chiffres de ce tableau, on constate que, toutes choses égales, ils augmentent progressivement avec l'âge de l'emprunteur, mais que l'accroissement d'un âge à l'autre est faible. Aussi peut-on se demander si, pour des opérations peu importantes faites par des emprunteurs d'âges peu différents, on ne pourrait faire usage de chiffres moyens ou adopter des chiffres moyens par groupes d'âges.

Par exemple, pour des emprunteurs d'âges compris entre 21 et 26 ans et pour des prêts de 100 francs remboursables en dix ans, on réclamerait uniformément 13 francs annuellement pendant dix ans, quel que soit l'âge de l'emprunteur.

*
* *

Le tableau qui suit donne les capitaux dus, au commencement de chaque année, pour un emprunt de 1,000 francs remboursable en vingt-cinq ans au taux de 4 et au taux de 3 1/2 p. c.

La comparaison des chiffres de ce tableau montre que l'on peut, sans inconvénient, faire usage d'une assurance conclue suivant le tarif correspondant au taux de 4 p.c. pour un prêt fait au taux de 3 1/2 p. c., puisque le solde assuré serait toujours supérieur au solde réellement dû; en cas de décès de l'emprunteur, le compte se solderait donc toujours au profit de ses ayants droit.

On peut donc utiliser le tarif de l'assurance correspondant à un taux de prêt de 4 p. c. dans les cas où les prêts sont faits à un taux inférieur. Cette remarque a son importance lorsqu'il s'agit de mettre des tarifs à la disposition d'organismes faisant des prêts à des taux différents.

*
* *

Les sociétés d'habitations ouvrières ont jusqu'à présent recouru à l'assurance mixte pour garantir le remboursement des prêts consentis aux ouvriers en vue de leur permettre l'acquisi-

Capitaux restant dus sur un emprunt de 1000 frs. remboursable en 25 ans.

Années.	Capital restant dû au commencement de chaque année.	
	Taux : 0,04.	Taux : 0,035.
1	1,000,00	1,000,00
2	975,99	974,33
3	951,02	947,75
4	925 04	920 25
5	898 03	891,79
6	869,94	862,32
7	840,73	831,83
8	810,35	800,27
9	778,75	767,61
10	745,89	733,80
11	711 71	698,81
12	676,17	662,59
13	639,20	625,11
14	600 76	586,31
15	560,78	546,16
16	519,19	504,60
17	475,95	461 59
18	430,98	417 07
19	384,20	370,99
20	335,56	323,30
21	284,97	273,95
22	232,36	222,86
23	177 64	169,99
24	120 73	115,26
25	61 55	58,62

tion de leur foyer. Il n'est pas douteux que lorsqu'elles auront compris les avantages du nouveau mode de remboursement, elles ne manqueront pas de l'adopter. C'est ce qu'ont déjà fait d'ailleurs bon nombre d'entre elles.

*
* *

En Belgique, on n'a jusqu'ici généralisé l'application de l'assu-

rance sur la vie à la garantie du remboursement de prêts qu'en matière de crédit pour l'acquisition d'habitations ouvrières. Nous pensons que l'emploi de cette nouvelle combinaison pourrait être avantageusement étendu aux particuliers et spécialement au cas de prêts consentis à des agriculteurs. On sait, en effet, que lorsqu'un petit agriculteur décède en laissant une de tteet qu'il est inévitable pour rembourser celle-ci de vendre le matériel d'exploitation, cette vente se fait généralement dans des conditions désastreuses.

L'application de l'assurance sur la vie à ce genre de prêt, d'après le système que nous avons indiqué, permettrait d'éviter bien des désastres.

F. HANKAR.
Directeur à la Caisse d'Epargne de Belgique.

LA VIE FINANCIÈRE

Les études de psychologie collective qui ont pris un développement systématique et vraiment fécond avec les travaux du Dr Le Bon, sur la psychologie des foules, et ceux de M. de Tarde, récemment décédé, sur ce qu'il appelait la psychologie intermentale, ne pouvaient manquer de s'intéresser au groupement si original et si curieux qui s'agite autour de la Bourse. Ce groupement est double. Il comprend à la fois ce que M. de Tarde appelait une foule, et ce que, par opposition, il nommait un public : c'est-à-dire d'une part, une réunion d'hommes pressés — agents, coulissiers, commis — s'agitant côte à côte pendant quelques heures du jour et recevant l'impulsion des mêmes courants, vivant les mêmes émotions dont une longue clameur ininterrompue, répercute au loin la violence, et d'autre part, toute la clientèle disséminée qui, de cette agitation, ne perçoit qu'un écho atténué, mais constitue cependant un groupement bien défini, participant à la contagion par les mêmes intermédiaires, remisiers ou journaux, et dont chaque membre se trouve à la même heure imaginer les mêmes calculs et raisonner les mêmes hésitations.

Le premier de ces milieux, en quelque sorte concentriques, celui dont la vie plus étroitement commune se limite aux colonnes du temple et que chaque jour, aux mêmes heures, agite la même fièvre, a fait récemment l'objet d'une curieuse étude de M. le Dr Hartenberg, publiée par la *Revue philosophique*, et dont les observations, souvent ingénieuses, méritent d'être retenues au passage. Nous y ajouterons quelques remarques sur le

public plus étendu, qui participe de loin à la vie de la Bourse et que M. le Dr Hartenberg a laissé en dehors de cette première étude.

*
* *

Après avoir décrit l'aspect général d'une séance de la Bourse, l'agitation de cette cohue qui s'écrase, se pousse, se rue dans l'impatience de passer un ordre ou de demander un cours, M. le Dr Hartenberg rappelle comment se forme dans les foules une mentalité collective sensiblement différente de celle des individus qui les composent. Dès que des hommes se trouvent réunis, il semble que toute faculté de raisonnement disparaît chez eux, Les sentiments, les passions prennent un empire d'autant plus absolu que leur intensité est décuplée par la contagion. Et c'est pourquoi les foules deviennent capables d'enthousiasmes et de haines dont les transports étonnent jusqu'à ceux qui y ont participé.

La foule qui emplit la Bourse est donc naturellement portée comme toute autre à exagérer les impressions de l'heure. Il y règne en permanence un certain degré de tension nerveuse et d'agitation fébrile qui s'extériorisent, se dépensent en excès de paroles et de mouvements sans utilité. Mais cette agitation des temps ordinaires, observe M. Hartenberg, n'est rien à côté de la tourmente des grands jours : « Alors, ce sont de véritables ouragans émotionnels qui secouent l'atmosphère du marché et transforment la houle habituelle en violente tempête. Ces grandes émotions collectives peuvent se ramener à deux premiers types qui s'opposent : la confiance optimiste, la crainte pessimiste; et à un troisième type intermédiaire : la tristesse découragée et lasse. Chacun d'eux correspond à l'une des tendances des cours : la hausse, la baisse, l'immobilité ; et ils s'inscrivent pour ainsi dire automatiquement par les chiffres de la cote. »

De ces trois tendances, la première domine le plus souvent sur le marché de Paris, qui, volontiers, fait la hausse et subit la

baisse. Les raisons qu'on en donne sont d'ailleurs curieuses et méritent d'être rapportées : « Alors, en effet, que les positions à la baisse ne sont prises que par un groupe restreint de financiers puissants, les petits spéculateurs de la Bourse, qui représentent la grosse masse du public, se tiennent presque toujours à la hausse. Il est beaucoup plus difficile de placer ses intérêts sur un événement fâcheux que sur un événement heureux. La nature humaine a l'espérance instinctive et invincible. Elle attend toujours le mieux ; elle entrevoit toujours un avenir souriant. A Paris surtout, cet optimisme fondamental se manifeste plus vivement que partout ailleurs, comme une inclinaison innée du tempérament français. Pour nos compatriotes, insouciants et joyeux, les choses doivent finir toujours par s'arranger, les pires difficultés s'aplanir sans effort, le succès et la prospérité succéder presque fatalement aux échecs et aux vicissitudes. C'est pourquoi, à la Bourse, le spéculateur français prend presque toujours position à la hausse. Le tempérament haussier du public parisien se mesure nettement lorsqu'on compare la place de Paris aux autres marchés financiers. Ainsi, par exemple, chaque fois que le Stock-Exchange de Londres est fermé, les valeurs internationales, qui se traitent dans les deux villes, telles que le Rio, les Mines d'or, etc., gagnent quelques points en hausse à Paris. Une autre observation, non moins concluante, c'est qu'à Paris les spéculateurs à la baisse sont le plus souvent des étrangers. Ainsi, le syndicat des baissiers qui, périodiquement, jette la panique sur le marché quand la place est trop chargée, est composé en majorité de banquiers allemands. »

Tour à tour le marché se trouve ainsi entraîné, orienté vers la confiance et le découragement. Ces manifestations collectives ne sont, d'ailleurs, pas les seules particularités intéressantes que relève M. Hartenberg. Il analyse et met en pleine lumière d'autres modalités caractéristiques de l'âme collective de la

Bourse. Si elles sont, en somme, connues et si chacun, pour peu qu'il ait franchi le péristyle de la place de la Bourse, les a plus ou moins éprouvés, on aimera cependant à en trouver l'expression ordonnée comme une sorte d'examen de conscience méthodique :

« IMPRESSIONNABILITÉ. — D'abord, cet être complexe formé par la masse des spéculateurs est d'une sensibilité et d'une impulsivité excessives. Comme le fléau d'une balance infiniment délicate, les dispositions du marché oscillent au moindre vent, inclinent sans cesse dans un sens ou dans l'autre. Le moindre bruit qui court rassure les uns, inquiète les autres. On est prompt à acheter comme à vendre sur le plus subtil indice. Une nouvelle sensationnelle, souvent sans fondement, suffit à faire prendre position : on risque une prime, une vente ferme contre prime comme on prendrait un billet de loterie.

» La circonstance la plus légère, l'événement le plus furtif détermine aussitôt un écho dans la Bourse. Le jour de la semaine, l'approche d'une fête, la pression barométrique et la température même font ressortir leur influence sur les cours.

» Cette sensibilité extrême a comme conséquence directe une tendance à l'exagération des mouvements. La Bourse amplifie généralement la portée de tous les faits qui l'intéressent. Tantôt elle voit trop en noir, tantôt trop en rose. Y a-t-il une émeute à Barcelone, de suite on aperçoit l'Espagne mise à feu et à sang. Publie-t-on une augmentation de recettes sur le Métropolitain, aussitôt on en estime la valeur au prix de 1,000 francs.

» En vertu de cette exagération se produisent les mouvements par sympathie. Ainsi, il est rare qu'une valeur importante d'un groupe déplace son cours sans entraîner avec elle les autres valeurs, même quand leurs destinées sont tout à fait indépendantes.

» CRÉDULITÉ. — Surprenante au premier abord apparaît la crédulité de ces professionnels du risque, dans ce milieu où

fleurissent si impudemment la duplicité, la mauvaise foi et le mensonge. Qu'une dépêche anonyme tombe dans le cours d'une séance, et de suite il se trouve des gens pour lui accorder créance. Que le bruit circule : l'Extérieure va monter! Et immédiatement vingt personnages se précipitent vers la corbeille de l'Extérieure pour commander leurs achats. Cependant, on essaie d'habitude de justifier les pronostics émis par une affirmation ou un raisonnement. On dira, par exemple, l'Extérieure va monter, parce que le change est meilleur. Mais beaucoup de ceux qui achètent ne se donnent pas la peine de vérifier le taux du change. J'ai vu plusieurs fois des syndicats de spéculateurs pousser de 40 fr. un petit titre, rien qu'en annonçant tout simplement sa hausse. On achetait et le titre montait.

» Donc on peut s'étonner de cette crédulité apparente; mais, en allant plus loin dans l'analyse, on découvre qu'au fond de cette naïveté superficielle réside une grande dose de scepticisme. Le boursier est avant tout un sceptique ; et c'est par scepticisme excessif qu'il finit par paraître crédule. Il a l'air de croire, parce qu'en somme tout est possible. Rien de certain, tout possible, telle pourrait être la devise du boursier. De toutes les innombrables nouvelles qu'il a entendues depuis qu'il fréquente les colonnades, beaucoup se sont effondrées; quelques-unes étaient exactes. Et la vérité de ces dernières suffit à mettre dans l'esprit un doute favorable à la vérité de toutes les autres. Peut-être aussi espère-t-il dans son for intérieur que d'autres l'imiteront, suivront son exemple, produiront le mouvement prévu, même sans cause réelle, et qu'il en retirera quelque profit.

» D'ailleurs, il est difficile de connaître la vérité en matière financière, et même quand on la connaît, il est si difficile de l'interpréter et de prévoir ses conséquences, que la certitude en est à peu près bannie et qu'on ne peut jamais s'appuyer que sur des probabilités et des approximations. Les dépêches internationales sont le plus souvent déformées ou tronquées pour les

besoins diplomatiques. Les communications des agences, les chroniques des journaux sont toutes corrompues ou tendancieuses. Pendant la guerre du Transvaal, on disait couramment en Bourse que si l'Angleterre falsifiait sans pudeur les nouvelles publiées par le War-Office, par contre les Républiques sud-africaines agissaient auprès des journaux pour donner aux récits de la campagne une note favorable aux Boers. Alors qui croire? Le Transvaal est si loin et la vérité si insaisissable !

» SUGGESTIBILITÉ, ESPRIT D'IMITATION. — Rien n'est plus difficile que d'échapper à la contagion du milieu de la Bourse. La suggestibilité collective, l'esprit d'imitation y règnent en maîtresses. C'est grâce à elles que s'opèrent ces coups de Bourse, que d'habiles meneurs provoquent périodiquement en jetant la panique sur le marché. Il faut une fermeté et une énergie presque surhumaines pour résister au courant général dans les époques orageuses et tourmentées. Celui-là qui garderait son sang-froid toujours et une confiance inébranlable dans son jugement, serait presque certain de recueillir des bénéfices mérités. C'est une des forces de la spéculation au comptant, la seule où l'on gagne vraiment, parce que le capital ne se trouble pas et sait attendre.

« MOBILITÉ. — Si une opinion est facile à se faire, elle est non moins facile à se défaire. Il existe à cet égard une mobilité et une réversibilité d'opinion extrêmes sous les colonnes. Ce qui paraissait excellent la veille, paraît détestable le lendemain, sans qu'il y ait en réalité rien de changé. L'interprétation du fait seule varie, suivant les dispositions mentales des sujets. Voici, à titre d'exemple, les renversements d'opinions qui se produisirent lors de la mort de Cecil Rhodes. En mars 1902, on apprend la maladie grave du grand chancelier sud-africain. Aussitôt les baissiers en profitent pour alourdir les valeurs dans lesquelles il est intéressé, la de Beers, mine de diamant, la Chartered, mine d'or, les mines de la Rhodesia, en déclarant, ce qui

parut logique, que ces affaires allaient perdre une direction importante. On ajoutait encore que, si Rhodes mourait, les nombreux titres qu'il possédait, jetés sur le marché, provoqueraient une crise inévitable. Donc ces valeurs baissent pendant quelques jours ; en particulier, la de Beers fléchit de 1,135 à 1,040 environ, en une semaine. Rhodes toujours souffrant, est de plus en plus mal. On redoute sa mort à chaque minute. Les acheteurs de de Beers sont désespérés : beaucoup vendent à bas prix.

» Ils ont agi trop vite, car voici un nouveau bruit qui circule, propre à les rassurer. Rhodes va mourir, c'est probable. Mais sa disparition ne nuira en rien à la prospérité des affaires dont il faisait partie. Au contraire, cette mort sera pour elles un bénéfice. En effet, dans les derniers temps, Rhodes avait engagé la de Beers dans des entreprises rhodésiennes où elle n'avait pas toujours récolté de bénéfices ; il a donc procuré, par son influence, des pertes à la Compagnie. Sa mort apportera une économie. Quant à ses titres, ils sont déjà placés. Par testament, il donne le plus grand nombre d'entre eux à des œuvres de bienfaisance, qui se garderont bien de se défaire d'actions susceptibles, dans l'avenir, d'une plus-value considérable. Donc, quoi qu'il arrive, la de Beers remonte de 20 francs à chaque séance. Et quand Rhodes est décédé, c'est la hausse qui accueille la nouvelle de sa fin. »

*
* *

La Bourse, comme nous l'avons observé, ne comprend pas seulement la foule, restreinte en somme, des intermédiaires qui s'assemblent sous les colonnes et s'y agitent, s'y évertuent, s'y échauffent quotidiennement. Il faut rattacher à ce centre de mouvement le public tout entier qui, sans doute, n'éprouve pas la même contagion directe, mais qui à une heure donnée a les yeux fixés vers le même centre de vie et d'action et participe

plus ou moins violemment aux mêmes passions. De la Bourse à ce public et du public à la Bourse il s'établit un échange de renseignements, de nouvelles, d'ordres et d'avis qui fait participer la clientèle entière, celle du comptant comme celle de la spéculation aux entraînements du marché. Toute cette clientèle a le même désir, souvent la même fièvre de gain. Elle se porte sans transition aux mêmes excès, acceptant d'abord sans examen les avis et conseils les plus singuliers, puis après une épreuve, restant rebelle à toute indication même rationnelle et désintéressée. Il suffit de lire les annonces financières des journaux populaires pour s'étonner de la grossièreté des moyens qui suffisent à convaincre le public, le petit public surtout, celui qui depuis une trentaine d'années s'est mis à absorber les valeurs mobilières. On y promet depuis des mois le Suez à 5,000, le Rio à 2,000 et ces chiffres sans cesse répétés finissent par opérer une suggestion quasi irrésistible qui se propage et qu'aucune déception ne parvient à décourager.

Tant d'épreuves subies depuis 1870 par le capitaliste ne sont pas parvenues à diminuer sa crédulité. Il passe des fonds d'États aux placements industriels suivant la mode et sans plus d'examen, pour revenir des seconds aux premiers à la moindre déception. Son optimisme survit invinciblement à toutes les alternatives. Il est prêt à adorer ce qu'il condamnait hier, selon le vent qui passe portant avec lui l'illusion d'un espoir. Dans une pièce jouée ces jours derniers à Paris, un jeune auteur a projeté la lumière de la rampe sur ce milieu de la Bourse, ou du moins sur quelques types de lanceurs d'affaires, les *Ventres dorés*, suivant son titre pittoresque. Il n'a pas manqué de faire évoluer autour d'eux tout un groupe symbolique de cette petite clientèle des placements chimériques qui se recrute dans toutes les classes, particulièrement le clergé crédule, les rentiers à l'étroit, les officiers inexpérimentés. Et c'est une des scènes les plus saisissantes et les plus profondément vraies de tout le drame que

celle où l'on voit cette foule des petits actionnaires assiégeant violemment les bureaux de la Compagnie sur laquelle courent de fâcheux bruits pour passer aussitôt de la colère à l'enthousiasme dès qu'on leur apporte de la Bourse avec la nouvelle d'une hausse, au fond insignifiante, un prétexte d'espérer contre tout espoir.

Cette influence de la Bourse sur le public est d'ailleurs toujours réciproque et souvent l'on ne saurait dire si tel entraînement est venu d'en haut ou d'en bas, du marché ou de la clientèle. C'est un fait bien connu que les événements graves susceptibles d'orienter profondément la Bourse, ne produisent pas d'abord toute leur influence. La spéculation en éprouve les effets le jour même ou le lendemain, puis les contre-parties se ressaisissent et l'on observe fréquemment une courte réaction. Quelques jours plus tard seulement, les gros bataillons du comptant, plus lents à émouvoir, viennent confirmer et décupler l'influence première et les tentatives de résistance doivent capituler. C'est ainsi, l'on s'en souvient, que le 10 février, au lendemain des premières hostilités russo-japonaises, la baisse n'atteignit pas d'abord toute son étendue et qu'une légère hausse succéda même pendant quelques jours à la défaillance première. Ce n'est que plus tard, lorsque le pessimisme eut gagné les dernières provinces, que les ordres du comptant se précipitèrent et qu'une véritable débâcle dut se produire dans la journée du 20 février.

Cette force irrésistible qu'exerce aujourd'hui la clientèle sans le savoir, a quelque chose de comparable à la souveraineté des masses électorales. Que peut un électeur avec son bulletin de vote ? Bien peu de choses. Quelle action exerce un client isolé sur les cours de la Bourse? Aucune certainement. Et cependant, les plus petits capitalistes font les cours comme les électeurs font les lois. Sans doute, ici et là on pourrait encore retourner la liaison et dire que la Bourse commande à ses clients comme

les élus font les électeurs. Tous les enchaînements de psychologie collective ou intermentale sont essentiellement réciproques. Il y a plus de cinquante ans, Proudhon observait déjà que si les événements politiques influent sur la Bourse, celle-ci souvent domine à son tour les destinées des nations :

« Tout le monde sait, disait-il, que notre première république tomba sous le poids d'une condamnation portée par la Bourse : le 8 novembre 1799, veille du coup d'État appelé le 18 brumaire, le tiers consolidé était à fr. 11.30 ; le 21, il était à 22 francs... »

Le 29 mars 1814, l'Empereur se débattait dans les plaines de la Champagne et tenait encore en échec la coalition victorieuse : il est achevé par la Bourse. Le 5 p. c. à 45 francs marque la réprobation et amène sa chute ; le 31, la proclamation des alliés est accueillie par une hausse de 2 francs. Paris a capitulé, et le conquérant abattu va signer son abdication à Fontainebleau. En moins d'un an, malgré la présence des armées étrangères, les fonds publics auront regagné tout ce qu'ils avaient perdu depuis le 10 mars 1810 : le 5 mars 1815, ils seront cotés à 88 fr. Quinze jours plus tard, le 20 mars, Bonaparte échappe de l'île d'Elbe, rentre aux Tuileries : le baromètre boursal marque 20 francs de baisse. Quelle puissance tiendrait devant une pareille manifestation de la pensée économique ? Certes, ce n'est pas la Bourse de Paris qui a fait perdre la bataille de Waterloo ; mais on peut dire qu'elle a donné du cœur à l'ennemi. C'est elle qui lui a révélé, que si le soldat, l'ouvrier, le fonctionnaire étaient pour l'empereur, le capital, l'industrie, le commerce, la propriété, la spéculation, la bourgeoisie étaient contre lui. Sait-on ce qu'a pesé dans la balance du destin cette bourse du 20 mars ? Le 18 juin, elle était à 53 francs ; le 20, à la première nouvelle du désastre, elle monte à 55 francs ; le 22, le bruit se répandant que l'empereur abdique pour la deuxième fois, elle est à 60 francs. La cote suit le grand capitaine dans ses marches et contre-marches, pour le condamner s'il triomphe, pour l'accabler s'il est défait.

PAIR.	CHANGES (à vue).	2 Févr.	9 Févr.	16 Févr.	23 Févr.	2 Mars.	9 Mars.
	DE PARIS SUR						
100	Belgique.	0 5/16 perte	0 1/4 perte	0 1/16 perte	0 1/16 perte	0 1/32 perte	0 1/32 perte
100	Suisse.	0 7/16 »	0 7/16 »	0 1/4 »	0 3/16 »	0 1/8 »	0 1/8 »
100	Italie	0 1/16 »	0 1/16 »	0 1/16 »	Pair.	Pair.	Pair.
25.22	Londres (chèques	25.15	25.165	25.195	25.225	25.215	25.215
518.13	New-York	514	515	515.50	51 7	517	517
123.50	Berlin	122.71	122.77	122.96	122.96	122.80	123.15
500. »	Espagne (versement)	379.50	380	380.50	381	380.50	379.50
560. »	Lisbonne	495.91	498.94	500.96	507.02	520.15	514.09
266. »	St-Pétersbourg . . .	263.10	263.61	263.61	263.61	263.61	263.61
	DE LONDRES SUR						
1s.4	Bombay	1^{s}.4 1/32	1^{s}.4 1/32	1^{s}.4 1/32	1^{s}.4 1/16	1^{s}.4 1/32	1^{s}.4 1/16
	Shanghaï	2^{s}.8 7/8	2^{s}.8 7/8	2^{s}.7 7/8	2^{s}.7 7/8	2^{s}.7 1/2	2^{s}.7 1/2
	Yokohama (4 mois).	2^{s}.0 1/4	2^{s}.0 1/4	2^{s}.0 1/4	2^{s}.0 1/4	2^{s}.0 1/4	2^{s}.0 1/4
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77.10 1/2	Or	77.10 1/4	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9
	Argent	27.15 1/16	28 1/4	28 3/16	27 15/16	27 5/8	27 3/16

Places.		2 févr	9 févr.	16 févr.	23 févr.	2 mars.	9 mars.
Paris	Escompte officiel	3	3	3	3	3	3
	Marché libre	2 1/2	2 1/4	1 3/4	1 1/2	1 3/8	1 3/8
Londres	Escompte officiel	3	3	3	3	3	2 1/2
	Marché libre	2 3/4	2 1/2	2 7/16	2 1/2	2 7/16	2 3/8
Berlin	Escompte officiel	4	4	4	3 1/2	3	3
	Marché libre	2	2	2	2	1 7/8	2 1/8
New-York (time money)		3 1/4	3 3/8	3 1/4	3 3/4	3 1/4	3 1/2
Bruxelles (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Amsterdam (Escompte officiel)		3	3	3	3	3	3
Banques suisses (Escompte officiel)		4	4	4	4	4	4

MARCHÉS ET VALEURS.	31 janv.	7 fév.	14 fév.	21 fév.	28 fév.	6 mars.
PARIS.						
Rente 3 p. c perpétuelle	98.725	99.525	99.85	97.975	100 05	100 475
Russe 4 p. c. consolidé	88.20	88 60	89 50	90.20	88.90	86 70
Rente italienne 4 p. c	104 50	104.40	104 325	104.70	104 65	104 75
Espagnole extérieure 4 p. c.	91 57	91.70	91 72	92.27	99 22	92 22
Turc unifié 4 p. c.	89 20	89	89.62	90.30	90 95	91
Crédit lyonnais	1,143	1,152	1,157	1,162	1,158	1,158
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,285	1,295	1,296	1,305	1,305	1,323
Banque ottomane	593	597	595	598	603	604
Chemins de fer du Nord	1,765	1,780	1,798	1,865	1,810	1,855
Métropolitain de Paris	587	587	589	613	621	613
Suez	4,559	4,620	4.586	4,570	4,560	4,525
Thomson-Houston	878	901	896	926	947	960
BRUXELLES.						
Belge 3 p. c. 1re série	98.80	98.80	98.80	99 80	99 775	99 80
Lots du Congo	78 25	79 75	79 875	79 12	79	79
Banque de Bruxelles	1,005	1 005	1 011.50	1,010	1,000	1,001
Cockerill	1,602 50	1,586	1,624 50	1,631	1,645	1,637.50
Charbonnages Nord de Charleroi.	2,137 50	2,137 50	2,137	2,140	2,175	2,175
Id. Monceau-Fontaine	5,050	4.990	5,100	5,150	5,197.50	5,200
Vieille Montagne.	840	837 50	840	850	850	857 50
Haut Congo (ord.)	1,181 50	1 107 50	1 180	1 190	1,230	1,202 50

Londres.						
Consolidés 2 1/2 p. c.	88.81	88.68	89 87	90.81	91.50	91.18
Egypte unifiée	105 50	105 75	105.50	106 25	106.37	106.50
Japonais 99 4 p. c.	80 12	80.25	82.25	84	86 25	86 50
Brighton	129	129 50	126	127 25	129	128 75
Great Western	141 75	141 25	140 25	142 25	143 25	142.75
Rio Tinto (ord.)	62.68	62 75	63 81	65.37	65 75	65 43
de Beers (ord.)	17 37	17 75	17.81	18 31	18 06	18.12
Robinson	10.12	10.25	9.62	9.62	9.62	9 62
Berlin.						
Prussien 3 p. c.	90.25	90.50	90 70	91.40	91.70	91 30
Disconto	192	192 75	194 10	193 60	194	192
Deutsche Bank	237 50	239.25	243.50	243.20	244.10	244
Bochum	240 25	241.75	245.12	247 12	246.87	245.25
Allgemeine Elektricitäts	232 50	234 90	238 75	241.40	243 40	241 50
Nobel Dynamite Trust	193.50	193 75	193 12	193	193.50	194.12
Rome.						
Rente 5 p. c.	104 45	104.65	104.55	101.70	104 85	104 87
Banque commerciale	833.50	840	837	845	844	845
Chemins méridionaux	755	755	760	798	753 50	758.50
New-York.						
États-Unis 4 p. c nouveau	131 50	131	131	131	132	132.50
Chemins Pennsylvania	138	140	139.87	140	142.62	143 25
Id New-York central	148 87	147 75	147 12	148 25	154 62	156 87
U. S. Steel Corporation (ord.)	30.87	30.75	31.62	33.75	34.62	36 25
Amalgamated Copper	71.62	73 87	73.87	77.12	75 62	78.25

Vingt francs de hausse ou de baisse font la légitimité ou l'illégitimité des pouvoirs, déterminent leur stabilité ou leur chute. Qu'aurait pensé de cela Blaise Pascal ?

*
* *

A part quelque temps d'arrêt, le mois de février a été une période de hausse très nette et vraiment importante sur les marchés européens. La Rente française se maintient aux environs du pair, tandis que les Consolidés gagnent plus de deux points. On justifie généralement cette hausse par l'abondance des capitaux disponibles qui doivent finalement trouver à s'investir. On parle, à Paris, de l'augmentation du capital de plusieurs sociétés de crédit désireuses d'accroître la partie stable de leurs moyens d'action. Plusieurs conversions sont également à l'ordre du jour, notamment celles de la Rente italienne, des Tabacs portugais et des Fonds brésiliens.

Les revers éprouvés par la Russie ont causé une chute sensible de ses diverses rentes et cette circonstance ne paraît pas de nature à faciliter les pourparlers engagés en vue d'un prochain emprunt à Paris.

Le Japon, profitant de ses succès, annonce un quatrième emprunt intérieur 6 p. c. qui serait émis à 90 p. c.

Le prix des capitaux disponibles est resté très aisé pendant tout le mois. La faiblesse du taux libre à Paris a favorisé le maintien des placements extérieurs, particularité qui a permis à la Banque d'abaisser à 2 1/2 p. c. le taux de ses escomptes. La cote des changes n'en a éprouvé d'ailleurs aucune influence et se maintient ; il n'importe, en effet, que le taux officiel reste à Paris de 3 p. c. si les disponibilités ne peuvent trouver sur le marché une rémunération supérieure à 1 7/8 ou 2 p. c.

A. AUPETIT.

CHRONIQUE COLONIALE

LE COURANT ÉTATISTE

La période actuelle de l'année voit paraître nombre de relevés budgétaires et de statistiques variées. Ils embrassent la plupart des manifestations de l'activité économique du monde, colonisation comprise, et je me permets d'insister sur ce dernier terme. Il est bon de les consulter, non pas pour en tirer une leçon complète — les chiffres ne possèdent guère cette vertu — mais pour étayer les opinions qu'on peut se former au sujet de la valeur de l'une ou l'autre entreprise coloniale. En supposant qu'en pareille matière on puisse dresser une sorte de bilan, on songera moins à tenter une opération de comptabilité, dont la rigueur n'est pas de mise, qu'à déterminer de façon approximative l'influence revenant respectivement aux principaux facteurs de la politique d'expansion.

Celle-ci coûte cher, voilà ce qu'on entend souvent dire et répéter et l'on n'a pas complètement tort. Elle implique en effet, telle est du moins la règle générale, un effort initial considérable qui se traduit par des sacrifices en hommes et en argent dont il est le plus souvent impossible d'arrêter à l'avance l'étendue. Qu'il s'agisse soit de vaincre la nature rebelle, soit de contraindre des groupements humains, réfractaires à toute notion de civilisation supérieure, à servir bon gré, mal gré, les desseins de cette dernière, l'action physique et morale du conquérant ou du colonisateur — un terme vaut l'autre — doit s'exercer

avec une singulière énergie, avant d'aboutir à des résultats. Heureux encore s'il ne court que les risques inséparables de toute entreprise humaine, sans avoir à subir de ces cruels mécomptes qui dépassent les calculs les plus soigneusement établis.

Voici, par exemple, la colonie allemande du Sud-Ouest Africain. Son territoire de 838,370 kilomètres carrés ne compte assurément pas parmi les terres riches du globe. Sa population clairsemée de 250,000 habitants n'offre que de faibles facultés de production et de consommation. En dépit de ces conditions désavantageuses, un certain trafic naît et se développe, avec un mouvement total d'échanges de treize à quatorze millions ; quelques milliers de colons s'établissent à demeure. On arrive ainsi à l'honnète médiocrité, dans le présent, et l'avenir, sous forme de promesses minières, est réservé. Quand éclate une crise terrible qui est le soulèvement de presque toute la population indigène. La question n'est pas ici de savoir si les autorités allemandes ont bien ou mal agi, si elles ont péché par faiblesse ou par rudesse — car, chose curieuse, les deux reproches leur sont simultanément adressés — mais seulement de constater quelle énorme mise de fond est définitivement perdue du chef de cette insurrection.

Au budget de 1904 les frais de guerre, pour la campagne contre les Herreros, ont nécessité un crédit supplémentaire de 73,600,000 marks, et le budget de 1905 exige, aux mêmes fins, encore 48,700,000 marks. Et l'on ne sait si cela suffira. L'empire est puissant et riche, mais cela n'empêche que les gens qui mettent en balance les maigres profits procurés par le Sud-Ouest Africain et les pertes énormes qu'il inflige au budget métropolitain, — autrement dit aux contribuables, — ne jugent l'affaire mauvaise.

C'est la même appréciation qu'on retrouve dans maints organes de l'opinion publique, en Allemagne, au regard des entre-

prises coloniales de l'empire en général. Le parti pris, chez d'aucuns, à ce sujet, contraste de bizarre façon avec la hardiesse, la ténacité, le véritable élan que manifestent les Allemands dans le domaine si vaste de l'expansion mondiale. En Asie, notamment, aussi bien dans l'Orient classique, que dans l'Extrême-Orient, leur activité est surprenante et leurs projets d'avenir, nullement dissimulés, sont ambitieux jusqu'à paraître chimériques. Rappelons d'un mot le chemin de fer de Bagdad et la pénétration dans le Chan-Toung et au cœur de la Chine par la base d'opération de Kiao-Tcheou.

A quoi tiennent, d'une part, ce dénigrement presque outré, et, d'autre part, cette confiance sans bornes? Ne serait-ce peut-être pas à l'énorme différence qui existe entre les résultats, pour ainsi parler palpables du commerce et de l'industrie, et les errements encore bien modestes de la politique coloniale. Les possessions et les territoires protégés de l'empire sont encore trop neufs, trop incultes, trop improductifs, pour fournir une contre-partie suffisante tant aux offres qu'aux demandes d'une métropole extraordinairement industrieuse. Quand on a clôturé le compte complet des transactions auxquelles se livrent les colonies allemandes, on obtient un total de 100 à 120 millions. Peu de chose évidemment, à côté des 13 milliards environ du commerce spécial de tout l'empire.

Le procédé de comparaison n'a, du reste, qu'une valeur relative. Sa justesse dépend du point de savoir si aucune des colonies n'a de chance de se développer ultérieurement. Or, l'on doit à la vérité de dire que cette démonstration n'a pas été faite. Au contraire, les colonies accusent presque toutes une progression sinon rapide, du moins continue. Une mention spéciale est due notamment, dans le groupe des établissements africains, aux essais de culture tropicale, conduits avec méthode et succès par l'administration et par les sociétés privées.

En pesant le pour et le contre, en tenant compte, à dire d'ex-

perts, de sa consistance actuelle et de ses chances de plus-value, on est amené à la conclusion que, de toutes manières, le domaine colonial de l'Allemagne ne vaut pas, à beaucoup près, ceux que sont parvenus à se constituer les plus notables de ses concurrents depuis quelque vingt ou vingt-cinq ans. On conçoit, dès lors, les flottements de l'opinion en présence des problèmes dont elle est saisie, et dont la solution est cependant subordonnée à une énergique coopération nationale.

Cette indécision n'est pas particulière aux Allemands. Sauf en Angleterre, elle existe un peu partout et elle s'invétère d'autant plus profondément qu'elle peut compter davantage sur l'indifférence, parfois voisine de l'hostilité, des masses populaires. Le raisonnement est si commode qui revient à dire : « Pourquoi assumer les charges de la colonisation quand il y a moyen de bénéficier sans plus du travail d'autrui ? Ayez de cordiales relations de voisinage et de bons traités de commerce, et vous ferez partout des affaires fructueuses. » Tel est, réduit à sa plus simple expression, le point de vue mercantile.

Est-il nécessaire de dire qu'il n'en est guère de plus fallacieux ? Pour s'y tenir, il faut être oublieux des leçons répétées de l'expérience universelle. La puissance commerciale, quand elle n'a pas le solide support d'une volonté collective et consciente incarnée dans la nation, dans l'État, avec ce que ces termes impliquent d'appropriation géographique, est des plus fragiles. A défaut de cette base fondamentale, l'on a vu des cités dont le seul commerce était la raison d'être, décliner aussi rapidement qu'elles s'étaient élevées. C'est le sort qui échut, dans l'antiquité, aux villes célèbres de Sidon, Tyr, Carthage, et plus près de nous, à ces admirables républiques maritimes de l'Italie, dont on a vanté à juste titre le génie des affaires, les ressources intellectuelles, le sens politique. A toutes, malgré la très solide constitution de plusieurs de leurs établissements, manquait, selon l'expression aujourd'hui consacrée, un suffisant ***hinterland***,

et dans la métropole dirigeante, ce qui est le plus grave, et dans les possessions mêmes. Que les grands courants commerciaux viennent à se déplacer, — le fait est plus fréquent qu'on ne pense — et l'édifice mercantile si laborieusement construit, s'ébranle, se lézarde, pour finir par s'écrouler. Le pavillon marchand ne doit pas seulement couvrir le navire et la marchandise que celui-ci transporte, mais doit être le signe représentatif d'une terre existant réellement, s'étendant largement au soleil, effectivement occupée par une population nombreuse et unie, bref, par une nation. Aux colonies il n'en va pas autrement que dans les pays métropolitains que nous considérons comme des entités définitivement organisées. En dépit des traités qui établiraient la plus parfaite égalité entre citoyens du monde entier, le possesseur du sol est de fait le privilégié. S'il est actif et capable, il devient impossible de le concurrencer et encore plus de le devancer. La lutte pour la terre, qu'on la déplore ou non, a donc une cause profonde. Les peuples sans colonies se trouveront, tôt ou tard, dans un incontestable état d'infériorité. Devant eux se dresseront des barrières infranchissables, se fermeront impitoyablement les portes, dont l'ouverture est précisément l'un des articles de foi du dogme économique. Le vasselage est au bout de la politique du moindre effort.

La théorie mercantile ne s'affirme naturellement pas toujours avec un aussi complet caractère négatif. Elle se fait plus souple et plus insinuante, avec un objectif d'ailleurs acceptable, quand elle oppose à l'action coloniale dirigée par l'État, organe central et collectif de toutes les énergies d'une nation, l'action plus spécialisée d'un groupe particulier de la communauté : celle des commerçants. De cette conception sont issues les grandes compagnies, les sociétés à charte, qui ont joué un grand rôle au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui ont continué, en certaines régions coloniales, à fonctionner sous nos yeux.

Eh bien ! ici encore, si je ne me trompe, on se leurre de no-

tions peu substantielles, ou du moins on retarde notablement sur l'aiguille du progrès. Sans doute, le système de la charte a pour lui sa simplicité. Le souverain, sollicité par une association ayant un but défini, réunissant des concours volontaires, comptant sur des compétences éprouvées d'ordre technique, ne manque pas de bonnes raisons pour lui accorder sa délégation. Celle-ci, dans la pratique de jadis, était limitée à des objets bien déterminés, sous la sanction du privilège et du monopole absolus. Octroi de faire tel ou tel trafic, celui des épices, par exemple, ou celui des métaux, avec telle ou telle contrée, avec des ports d'attache et de destination nommément désignés, sous des conditions de redevance minutieusement décrites, et ainsi de suite. Tant que l'activité sociale de la compagnie à charte s'exerçait dans le cadre d'un programme étroitement circonscrit, « les affaires » pouvaient marcher à souhait. Mais le propre des entreprises coloniales, c'est leur extension fatale et incompressible. La politique de comptoir provoquerait à la longue leur étouffement. En fait, des exigences nouvelles et imprévues ont rapidement élargi le champ d'action des compagnies. Et d'abord, la rivalité entre les puissances coloniales, dont on pensera et dira tout le mal qu'on veut, mais qui s'est affirmée dès les débuts de l'expansion européenne, et qui subsiste toujours aussi intense, en dépit des apparences contraires. Ensuite, les difficultés nées de la prise de contact même avec les milieux indigènes. Guerre, diplomatie, organisation interne dans l'ordre politique, administratif, judiciaire, voilà les tâches multiples qui s'imposaient aux organes directeurs des compagnies. Quoi d'étonnant à ce qu'elles fussent destinées à succomber sous leur poids. Financièrement, ce fut le sort commun à toutes indistinctement. Et chez la plupart, même lorsqu'elles accomplirent de grandes choses, la faillite morale ne fut guère moins affligeante. Les considérations de gain, en soi très légitimes chez des trafiquants, conduisirent à des abus sans nombre, à de scandaleuses

exactions et spoliations, si bien que, dans la règle, le pouvoir délégant ou la nation souveraine dut intervenir, pour sauver la société déléguée de la débâcle et prendre en même temps sa place, purement et simplement.

Mieux encore, dans la forme contemporaine, revêtue par telle ou telle grande compagnie à charte, l'expropriation, moyennant indemnité après une certaine période d'activité, est pour ainsi dire prévue, et réglée à l'avance. Tout ce qu'on lui demande, c'est d'avoir œuvré à suffisance, pour que l'opération de rachat se justifie aux yeux des contribuables du pays souverain qui, nouvel Ugolin, mange ses enfants pour réellement leur conserver un père.

Pour que des compagnies à charte, comme l'Est Africain, la Rhodésie, la Nigéria, toutes sociétés britanniques, se préparent utilement à ce travail d'absorption, encore faut-il des conditions spéciales dont on trouverait difficilement l'équivalent, ailleurs qu'en Angleterre. Sur le continent, le système des compagnies à charte, même à rôle provisoire, a définitivement vécu. Nulle part on ne trouverait à cette fin des initiatives privées assez hardies, des compétences assez éprouvées, des capitaux surtout assez nombreux. Et soit dit en passant, c'est par la plus étrange des confusions qu'on a songé à assimiler le « Congo belge » à une compagnie à charte. Ce qui le distingue entre toutes les créations coloniales, c'est la conception nettement étatiste qui a présidé à sa naissance et à son développement. Si des personnes privées l'ont tiré du milieu amorphe et chaotique qu'était le Centre Africain, elles n'en ont pas moins agi dans la possession pleine et entière d'une souveraineté originaire, sans jamais avoir reçu de personne une délégation quelconque. Et de même, jamais l'État Indépendant n'a délégué, fût-ce à titre précaire, une parcelle quelconque de sa souveraineté. C'est pour avoir affirmé et maintenu ce principe avec une rigueur nécessaire qu'il a pu réduire au minimum le concours qu'il

sollicitait de l'extérieur. L'État est autonome par son armée, par ses finances, par toute son organisation intérieure. C'est sa force. Il pourra conclure spontanément un traité d'incorporation ou de souveraineté jointe avec un autre pays, qui, par hypothèse, est la Belgique. Il ne saurait y être contraint, à l'égal d'un organisme créé pour un terme fixe et qui disparaît après avoir rempli sa mission, ou, de façon plus stricte, son mandat. Le phénomène congolais est l'aboutissement logique de la longue évolution du concept de l'État au sein de la société contemporaine. La notion élargie en a gagné graduellement tous les domaines. En bonne logique elle devait s'étendre aussi à celui de la colonisation. Et de fait les entreprises coloniales, chez tous les peuples, sans exception, anglo-saxons compris, sont devenues et restent œuvres d'État.

De ce qui précède on aurait tort d'inférer qu'il ne faille rien retenir des errements antérieurs. Les idées ne meurent guère tout entières. Elles se transforment en reparaissant suivant ce mouvement en spirale que certains assignent au progrès humain. Parce que le principe mercantile, appliqué à la colonisation, ne nous satisfait que médiocrement, il n'en est pas moins vrai que celle-ci, pour s'imposer, doit répondre au besoin croissant de bien-être des populations. Si elle coûte, au lieu de rapporter, elle finira, bon gré, mal gré, par être frappée d'une irrémissible condamnation.

Le solde, créditeur ou débiteur, ne saurait, du reste, être arrêté au moyen d'un simple relevé de dépenses budgétaires, à côté desquelles seraient portés les chiffres du commerce général et spécial. L'incidence des transactions coloniales retentit infiniment loin. Entre les régions les plus distantes du globe se nouent d'étroites relations. L'expression « marché mondial » en formule la loi. Il n'est pas judicieux, par exemple, de séparer l'expansion maritime de l'Angleterre, avec les fécondes conséquences qu'elle entraîne, du développement de son empire

colonial, supposé même que celui-ci n'absorbe que la moindre partie de ce trafic universel. Le budget de l'Inde pèserait-il en fin de compte sur le trésor britannique, sans que les avantages directs procurés par les transactions anglo-hindoues ne fournissent l'équivalent des sacrifices consentis, encore ces derniers ne seraient-ils pas nécessairement stériles. Les longs efforts accomplis dans le passé, l'énorme somme d'énergie qu'a nécessitée une œuvre gigantesque de conquête et d'organisation, la constante tension des plus hautes facultés politiques chez les dirigeants, le plus hardi esprit d'entreprise chez les particuliers, tout cela ensemble appliqué à l'Inde, et s'y fortifiant, en a fait la pièce centrale de l'édifice de la plus grande Angleterre qui, certes, représente prospérité et richesse au même titre que puissance effective.

Ceci dit, évitons de céder au mirage des mots. Les considérations de prestige national sont celles que les puissances évoquent volontiers pour défendre jalousement des entreprises, cependant vouées à l'insuccès final par suite des erreurs qui les ont viciées dès l'origine. Serait-il contestable que les colonies espagnoles, en leur dernier état, fussent devenues un accablant fardeau pour la mère patrie? Avec des qualités de race, dont l'Amérique latine, quoi qu'on pense, donne des gages irrécusables, les Espagnols, à leur point de vue personnel, ont manqué leur œuvre coloniale. Cet échec, ils le doivent, entre autres causes, à l'absence presque totale d'intelligence économique. Une centralisation excessive, une hostilité systématique à l'égard de toute initiative privée, la crainte presque maladive de la concurrence, d'où qu'elle vînt, des réglementations arbitraires et paradoxales, c'était plus qu'il n'en fallait pour entraver l'essor du commerce et de l'industrie, fomenter le mécontentement et suivant une poussée graduelle et irrésistible, le désordre, la rébellion, pour aboutir à la révolution triomphante et à la séparation.

Est-ce là un phénomène isolé, sans réplique possible? Craignons d'être trop affirmatifs, au souvenir des fautes en réalité communes à l'ancien régime en bloc, et même aujourd'hui en présence des tendances qui s'accusent dans la politique générale.

L'État moderne, comme tel, pèche par ambition et par prodigalité; les deux réunies font de la mégalomanie. C'est un mal dont les atteintes ne se sont pas bornées à l'Espagne de jadis. N'en relèverait-on pas notamment les symptômes dans certaine forme agressive de l'expansion contemporaine? Sans doute, au sein de la vieille Europe, le rêve de la monarchie universelle n'existe plus qu'à l'état de vestige. Les grandes puissances, qui prétendaient à l'hégémonie, ont pris conscience, les unes vis-à-vis des autres, du caractère irréductible du sentiment national chez les peuples formés et comme tassés par les siècles. Mais, parmi elles, ne s'en trouve-t-il pas une qui, en vue de dévier l'axe de la toute-puissance, songe à le placer au centre d'une domination coloniale unique en force et en étendue, constituant à elle seule un monde capable de se suffire à lui-même? L'impérialisme britannique, maître de la mer, et régnant sur le quart au moins des terres habitées, répond, pour l'instant, à un dessein encore vaguement formulé. Il n'en existe pas moins. Il est exposé, prôné, exalté.

Autre chose est de savoir s'il ne se heurtera pas à d'insurmontables obstacles, et si, de par sa constitution intime, il n'entraînera pas éventuellement une diminution bien plus qu'une augmentation de puissance chez l'État, fauteur du système, en raison de l'exagération manifeste du rôle qu'il assumerait.

L'idée est en soi singulière de vouloir fondre au même creuset des matières dont personne ne sait quel métal produira leur alliage. Or, l'empire colonial de l'Angleterre est composé d'une véritable mosaïque. Peu importe, quand il s'agit de ramener à un but clairement désigné la marche de cette réunion d'organes hétérogènes. Instaurer partout où va l'Anglais, l'ordre, la sécu-

curité, la légalité, pour lui permettre de librement trafiquer, produire et consommer, telle a été longtemps la préoccupation dominante de la colonisation britannique. La liberté en était la condition essentielle : liberté non pas faite de pure bénévolence, mais inspirée du sentiment de l'intérêt individuel bien entendu. Nul, en tout cas, n'avait à en prendre ombrage, ni à l'étranger, ni surtout dans les colonies. Quelle perturbation, par contre, chez celles-ci, le jour où elles sont appelées à graviter docilement autour d'un système politique dont l'éclat ne compense ni l'éloignement, ni le défaut d'attraction à la fois physique et morale.

Arrêtons-nous en premier lieu aux grandes colonies autonomes, du type appelé de peuplement. Longtemps elles ont représenté la colonisation par excellence. Et c'était justice, puisqu'elles ont aménagé des continents entiers laissés jusque là à l'abandon par leur population autochtone. Mais peu à peu elles sont devenues ce qu'il y a de moins colonial au monde, si ce terme implique une idée de subordination. Elles sont en réalité des sociétés, ou des nations nouvelles qui inclinent d'autant plus à vivre de leur vie propre qu'elles ressemblent davantage au pays dont elles sont issues, à la Grande-Bretagne. Autonomie, indépendance, souveraineté pleine et entière sont fatalement au terme de leur carrière de dépendance coloniale. La communauté d'origine et de langage, la similitude des mœurs et des institutions les inciteront, cela va sans dire, à cultiver les meilleures relations avec la métropole, à se rapprocher d'elle en cas de danger, à rester ses alliées, mais elles ne sauraient avoir pour effet de confondre des intérêts qui varient nécessairement selon la situation géographique et qui, à mesure qu'ils deviennent plus touffus, plus complexes, et donc plus particularisés, s'orientent vers des directions divergentes.

Passe encore pour des colonies où l'unité de race a créé des liens d'affection assez forts pour qu'il s'en dégage une sorte de

tradition loyaliste. C'est le cas peut-être pour l'Australie. Mais que penser, sous ce rapport, de l'Afrique méridionale, où sévit l'antagonisme le plus aigu entre les habitants de même souche européenne? C'est au nom de l'impérialisme, la chose est avérée, qu'a été consommée la ruine des Républiques boers. N'est-ce pas dans ce milieu qu'il risque aussi de sombrer en premier lieu? Pour prévenir, en principe, tout mouvement de dissociation des colonies autonomes, les mérites attribués au fédéralisme sont purement hypothétiques. Les questions de régime douanier, de contribution militaire à la défense de l'Empire, de représentation dans les conseils du gouvernement central, sont par elles-mêmes fort irritantes, éveillent on ne saurait croire combien de susceptibilités. Melbourne, le Cap, Toronto ont de multiples raisons de penser chacun à sa façon sur ces sujets. Ils ne se font pas faute de le proclamer ouvertement. Pour les mettre d'accord, Londres leur donnera l'heure. Bien souvent il lui sera malaisé de faire davantage.

Tout à l'opposé des colonies de peuplement se trouve l'Inde, qui forme un système à part. Il n'est pas question de la faire entrer dans une fédération pour la raison très simple que le gouvernement anglais personnifie seul son existence, son activité externe. L'impérialisme revêt ici une allure *sui generis*. Tout en faisant bénéficier les trois cents millions de natifs d'une administration évidemment très supérieure à celle qu'ils subissaient avant la conquête anglaise, tout en leur assurant la justice, la paix intérieure et par de grands travaux d'utilité publique, l'amélioration et l'extension de leurs cultures — dont les famines périodiques attestent l'urgence — l'Angleterre exploite l'Inde et elle l'exploite de plus en plus, au sens un peu âpre de ce mot. Elle n'hésite pas à en faire le boulevard de sa puissance en Asie et, le cas échéant, à la transformer en instrument de conquête. De là un appareil militaire, des exigences budgétaires, une diplomatie anglo-indoue dont les habitants

supportent rien moins qu'allègrement les charges combinées. Dans leur masse, qui est énorme, ils appartiennent à une civilisation parfaitement étrangère sinon hostile à l'influence du peuple conquérant, avec cette circonstance aggravante pour celui-ci que, sur les lieux où il exerce sa domination il ne constitue qu'une infime minorité, une simple poignée d'hommes. Le divorce violent est toujours à craindre. Il serait inéluctable le jour où les races conquises prendraient conscience de leur individualité en même temps qu'elles viendraient à souffrir matériellement de leur collaboration à une œuvre impériale dont elles n'ont cure. Une situation analogue se reproduit, du reste, dans tout l'Extrême-Orient, dans le chef des établissements européens. Pour ceux-ci le péril, qu'on l'appelle jaune ou de toute autre couleur, est certain. Ce n'est pas une raison pour proférer aussitôt un lâchez-tout fatidique, car sans base territoriale, il n'est pas de colonisation, ni de pénétration pacifique qui tiennent, en Asie non plus que dans n'importe quelle autre partie du monde. Mais c'est une raison impérieuse pour inciter les administrations coloniales à de grands ménagements, — budgétaires en particulier — envers les populations indigènes et pour ramener à une conception plus modeste le rôle de l'État colonisateur. Créér du bien-être, favoriser le libre essor des transactions,voilà qui vaut mieux que de vouloir faire grand à tout prix. Cette manière douce, dont la mesure paraît singulièrement dépassée dans l'Inde anglaise, est mieux observée, semble-t-il, dans l'Insulinde, où les Hollandais, et pour cause, n'ont aucune inclination pour la pratique de l'impérialisme. On leur a reproché de réduire à l'excès leur intervention civilisatrice, si bien qu'il en subsisterait à peine quelques traces s'ils étaient obligés d'abandonner leur domaine colonial. Est-ce bien juste? N'ont-ils pas, au contraire, agi sagement en se bornant à transformer Java en une admirable terre agricole sur laquelle vit paisiblement une population qui a crû en un siècle,

de cinq millions à trente millions, et en se contentant de provoquer un mouvement d'échanges de près d'un milliard par an ?

Sans quitter les limites des possessions ou sphères d'influence de la Grande-Bretagne, voici l'Égypte qui, elle aussi, mérite d'être proposée en exemple. Dans la vallée du Nil, les Anglais n'ont point négligé les vastes desseins qui sont dans leur tempérament. Seulement ils n'y ont rien entrepris qui ne tournât au profit immédiat du pays et de ses habitants. La reconquête du Soudan est œuvre impériale, si l'on veut. Elle est toutefois de tradition pour l'Égypte. Les khédives l'avaient déjà tentée, de leur initiative spontanée, sans d'ailleurs proportionner les voies et moyens au résultat à atteindre. D'où le recul momentané et forcé devant le mahdisme. En reprenant l'affaire à leur compte, les Anglais poursuivaient l'exécution d'un plan unitaire, dont le cours du Nil trace la direction et légitime l'objet, pour l'utilité commune de tous les riverains du grand fleuve. L'hydraulique agricole et la stratégie marchent ici de concert. L'irrigation de terres arrachées au désert, leur mise en culture intensive en sont les merveilleuses conséquences économiques.

Aussi remarquable qu'apparaisse la rénovation de l'Égypte, sous la direction de l'Angleterre, elle ne sert, encore une fois, que de façon très indirecte la cause de l'impérialisme. L'incorporation de la vallée du Nil dans le domaine britannique, à supposer qu'elle s'opère définitivement, n'entraîne pas cet accroissement spécial par quoi grandit la patrie, ce composé rare de terres et d'habitants nationalisés. L'anglicisation, même approximative de l'antique Égypte sur laquelle ont coulé dix dominations successives, est hors du champ de la vraisemblance. Et c'est cependant un minimum de transformation intime que requiert de chacune de ses parties la constitution d'un empire pour justifier et de ce nom et de cette ambition.

Après avoir fait le tour des possessions britanniques, on arrive ainsi à cette double constatation — qui, à première vue,

paraît antinomique — que, d'une part, elles présentent des colonies qui se détachent de la mère patrie parce qu'elles en rappellent trop la physionomie et, d'autre part, des établissements qui ne peuvent pas en faire partie intégrante, par le motif d'une trop grande dissemblance.

Si cette manière de voir était taxée de parti pris paradoxal, il resterait à montrer qu'il existe un type de colonie qui répond beaucoup mieux aux exigences de la définition impérialiste, mais qui n'est pas anglais.

Entre le golfe de la Syrte et l'océan Atlantique s'étend une terre qui a réellement été province d'empire — dans l'antiquité — et qui, colonialement parlant, est susceptible de redevenir telle. Tunisie, Algérie et Maroc forment un ensemble dont l'unité géographique est indiscutable. Les populations indigènes, Arabes et Berbères, ne penchent nullement à se laisser pénétrer par des influences extérieures. Leur religion, leurs mœurs, leur humeur belliqueuse s'y opposent. Mais le sol et le climat relativement hospitaliers, permettent aux Européens de s'installer à demeure. De fait, ils ont acquis des terres qui les fixent définitivement comme dans une patrie d'élection. Ils ont refoulé les indigènes, ils ne les ont pas condamnés à la disparition. Au contraire, sans cesse, ils doivent compter avec eux. En face d'une quinzaine de millions — six seulement en ne comptant que les indigènes soumis — ils ne sont que huit cent mille environ. Bien qu'ils soient appelés à s'accroître et par l'émigration et par leur natalité propre, ils resteront sûrement la minorité, et abandonnés à eux-mêmes, une minorité impuissante. Indéfiniment, ils auront besoin d'une aide métropolitaine ; avec cet appui, ils ont toute garantie de ne pas être sérieusement menacés dans leur possession.

Etant donné cet état de choses, s'étonnera-t-on encore de la théorie de l'assimilation, et de son application à l'Algérie ? Sous une autre forme, elle n'est que la reproduction de la doctrine

impérialiste, dans des conditions, au surplus, qui la rendent praticable. Le système unitaire en vertu duquel l'État colonisateur commande directement la marche politique de la dépendance et lui imprime profondément les caractères de sa civilisation est commandé ici par leur situation respective.

Une réserve pourtant s'impose. Assimiler ou diriger du point de vue « impérial », c'est fort bien, si cela signifie gouverner ensemble et administrer séparément. Or, le vice dénoncé à maintes reprises en Algérie, c'est l'emploi de méthodes, et pis que cela, de formules administratives de France, qui y sont littéralement dépaysées. Malgré l'identité des dénominations. un département algérien ne ressemble en rien à un département français. Le système justement décrié des « rattachements » relève de cette conception erronée. Insensiblement, du reste, on en dénoue les entraves. Car enfin l'on ne saurait plus longtemps dénier au groupe algéro-tunisien — surtout si le Maroc vient s'y adjoindre, — le caractère colonial. A vrai dire je ne sache pas d'autre établissement qui en porte l'empreinte aussi accusée. Coloniser, à l'époque où nous sommes, où toutes les terres à peu près sont occupées, c'est essentiellement transformer un milieu donné, le pénétrer d'influences nouvelles, c'est encore, sinon unir et mêler, du moins juxtaposer harmonieusement des civilisations différentes. Cette action s'exerce par la possession partagée de la terre, par le travail en commun dans l'industrie, dans le commerce, dans les multiples branches de l'activité économique. Tout cela se réalise, sous nos yeux, dans l'Afrique du Nord, non sans heurt, ni sans abus, mais au demeurant avec succès, comme en témoigne un chiffre d'affaires annuel de huit cents millions.

En insistant sur ce point, je ne songe en aucune façon à établir une comparaison entre l'immense domaine colonial de l'Angleterre et le domaine infiniment plus modeste de la France. Je cherche uniquement à surprendre la rencontre au moins curieuse

de la doctrine impérialiste et de la théorie de l'assimilation en un lieu géographique qui en permet la réalisation effective avec les meilleures garanties de durée et de solidité, sous les réserves qui précèdent. Confondues ou amalgamées ensemble, elles sont, en fait, d'application exceptionnelle et très localisée, sans grande chance d'extension, semble-t-il, à un système universel, impérial ou fédéral, de quelque nom qu'on l'appelle. Elles procèdent directement de l'État, promu grand maître de la colonisation dans tous les pays indistinctement. Il n'y a pas lieu de s'en étonner et encore moins de s'en affliger. L'État seul, au nom de la collectivité, dispose de moyens d'exécution, de contrôle et de protection suffisant à sa tâche. L'ancien système mercantile les soupçonnait à peine. Mais, tandis qu'au trafiquant d'autrefois manquaient les vues d'ensemble, l'État moderne, à son tour, ne raisonne pas assez souvent comme un homme d'affaires prudent. La colonisation est à la fois un fait politique et un fait économique. Elle est ceci autant que cela. Qu'on l'oublie, et l'on fera peut-être de l'impérialisme, mais en même temps de la politique parfois médiocre, et plus souvent de la fort mauvaise économie.

René Vauthier.

LA VIE SCIENTIFIQUE

QUE FAUT-IL FAIRE DE NOS INDUSTRIES A DOMICILE (1).

L'importance économique et sociale de l'industrie à domicile est apparue à une date toute récente ; on la croyait généralement sur le point de disparaître, réduite à quelques spécialités peu nombreuses, tuée par l'usine et la grande industrie.

On ne se doutait guère qu'en Belgique notamment 118 mille 747 personnes (41,689 hommes et 77,058 femmes) et qu'en Allemagne 732,774 ouvriers travaillaient sous ce régime.

Les observations publiées par le *Verein für Sozialpolitik*, les monographies insérées dans les collections des ouvriers européens et des ouvriers des deux mondes, publiées par Le Play et ses continuateurs, la vaste enquête belge sur les industries à domicile ont mis en pleine lumiere toute l'importance que conserve encore cette organisation du travail.

Ces enquêtes ont donné naissance à deux courants d'opinion opposés ; les uns ont vu dans l'industrie à domicile une véritable organisation de la misère, le dernier refuge d'abus disparus aujourd'hui de la grande industrie ; les autres ont voulu y voir une précieuse réserve de paix sociale, un monde d'ouvriers paisibles et honnêtes, particulièrement dignes de sollicitude et d'intérêt.

M. Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles et collaborateur scientifique de l'Institut de sociologie Solvay, a su

(1) *Que faut-il faire de nos industries à domicile?* par M. Ansiaux (130 pages).

se dégager de ces deux tendances exclusives et, en se limitant à la Belgique, il nous a donné sous une forme très concise et très claire, un bon exposé de la situation actuelle des industries à domicile. Elle n'est guère faite pour inspirer confiance dans leur avenir; pour la plus importante d'entre elles, l'industrie dentellière, nous constatons que le nombre des ouvrières, qui s'élevait en 1875 à 150,000, n'est plus, en 1896, que de 47,000; que l'industrie de la dentelle a même disparu dans certains centres, comme dans le Brabant et le Hainaut et que dans d'autres, à Courtrai, Tamise, Alost, Termonde, on en annonce la disparition.

La même diminution apparaît dans l'industrie linière, qui comptait 74,700 ouvriers en 1840 et qui n'en occupait plus que 10,000 en 1896.

La coutellerie à domicile, en dehors de quelques rares spécialités, disparaît lentement; la clouterie paraît irrémédiablement compromise et le tissage de la paille, écrasé par la concurrence chinoise et japonaise, ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Une seule industrie résiste encore, c'est celle de l'armurerie, encore est-elle gravement compromise par la substitution de plus en plus générale du canon d'acier au damas.

Les causes de cette décadence sont générales ou spéciales, mais il est certain que la grande industrie offre d'inappréciables avantages par sa technique perfectionnée, la précision et l'interchangeabilité des produits; par la coordination, l'enchaînement des tâches, l'économie des frais et des risques de pertes et de retards en cours de fabrication, enfin, par la ponctualité dans l'exécution du travail qu'assure la discipline de l'atelier.

Mais le grand avantage de la concentration est que le travail, même purement manuel, est plus productif à la fabrique qu'à domicile; dans beaucoup d'industries à domicile, dans l'armurerie, par exemple, le transport des pièces en cours de fabrica-

tion représente un travail en somme perdu qui est incalculable; il en est de même dans l'horlogerie suisse et dans l'industrie des jouets, à Sonneberg.

Les partisans de l'industrie à domicile, dans l'espérance de la sauver d'une décadence qui paraît irrémédiable, ont fondé de grandes espérances sur l'emploi à domicile des moteurs électriques, mais les expériences de Lyon, de Saint-Etienne et de Genève sont loin de les avoir justifiées; s'il est vrai que l'emploi du moteur électrique augmente la production, il n'en laisse pas moins subsister les obstacles à la division du travail, au transfert rapide d'un produit de l'une à l'autre catégorie d'ouvrier, de même qu'au perfectionnement incessant de l'outillage, qui est une nécessité de la concurrence.

L'usine moderne a cessé depuis longtemps d'être un enfer; sous la triple impulsion du progrès mental et moral, de la législation protectrice et de l'action des unions professionnelles, les ateliers s'élargissent, s'aérent, deviennent habitables; la journée de travail décroît, le truck-system disparaît, les salaires se relèvent graduellement; les fraudes sont dénoncées et rendues impossibles. « Les usines, a dit un socialiste bien connu, sont des maisons de verre » ; le patron et l'ouvrier comprennent aussi insensiblement qu'ils sont des collaborateurs ayant des intérêts communs. Un grand établissement moderne n'est plus en rien ce qu'il était à l'époque sauvage des débuts de la grande industrie.

Ces abus effrayants d'autrefois ont trouvé un dernier refuge dans les industries à domicile.

Au point de vue des salaires, nous constatons, d'après un relevé dressé par M. Verhaegen, que le gain moyen d'une ouvrière, pour l'ensemble du pays dentellier, oscille entre 5 et 10 centimes par heure ; pour les tisserands, le salaire quotidien est compris entre 1.10 et 2 francs, encore faut-il en déduire 10 p. c. pour couvrir certains frais inconnus de l'ouvrier de fabrique.

Pour les tresseurs de paille, le salaire journalier ne dépasse pas 50 centimes en moyenne et en temps normal, celui des couseuses de gants est d'environ un franc par jour ; celui des couteliers oscille entre fr. 1.75 et 2.50 dont il faut déduire le montant des frais dus à l'usure rapide des outils.

Le cloutier, quel que soit l'article fabriqué, ne gagne pas 2 francs par jour ; le cordonnier gagne 9, 10, 12, 14 francs par semaine, certains d'entre eux 7.80 à 8 francs seulement. Un armurier de la ville peut se faire 3 à 4 francs par jour, mais un armurier de la campagne ne gagne pas plus de 12 francs par semaine, encore disait une personne entendue au cours de l'enquête, doit-il travailler comme un « forcené ». L'ouvrier ne reçoit pas même l'intégralité de son maigre salaire ; sans parler d'un régime féroce d'amendes et de retenues pour malfaçon, le truck-system, le paiement en marchandises est la plaie des industries à domicile rurales ; dans toutes les localités où il s'exerce, il est pratiqué indistinctement par tous les sous-entrepreneurs ou « facteurs ».

C'est dans la boutique du facteur que se payent les salaires ; c'est là que l'ouvrier s'approvisionne et qu'on lui vend le lard, le café, le pain, les étoffes, en majorant les prix de 40 p. c. ; souvent encore le facteur est un cabaretier et l'alcool vient s'ajouter à ces misères.

La durée du travail est parfois effrayante ; alors qu'elle n'est que de 7 heures par jour dans les charbonnages du Northumberland, que la journée légale est réduite à 11 heures en France, que dans beaucoup d'usines elle n'est plus que de 10 heures, dans l'industrie à domicile on relève des journées de 13, 14, 15 heures pleines pour les dentellières, de 12 heures pour les tisserands, de 12 à 12 h. 1/2 pour les armuriers.

Cette durée excessive du travail est aggravée encore par l'insalubrité ordinaire du logement qui, dans les villes, n'est parfois qu'une misérable chambre, triste et sordide, et, à la cam-

pagne, un atelier bas, étroit, resserré, encombré d'un assemblage hétéroclite d'objets les plus divers, où la lumière ne pénètre que par d'insuffisantes fenêtres jamais nettoyées, où l'on semble craindre l'air comme un élément nuisible. « Les » ouvrières de Saint-Trond », lit-on dans l'enquête dentellière, « sont reléguées dans un quartier écarté, auquel ses rues tor- » tueuses et sales, ses maisons irrégulières et délabrées ont » fait donner le nom d'Enfer.

» Jamais nom, hélas! ne fut mieux appliqué. Les rues » sont étroites, quelques-unes sont à peine pavées; des cou- » loirs bas et obscurs, qui prennent jour sur ces rues, donnent » accès dans des arrières-cours bordées de maisons horribles, » véritables coupe-gorge où, sur des amas de détritus de » toute sorte, des enfants s'ébattent, à peine vêtus. Nouvel » Achéron, un ruisseau aux flots noirâtres et nauséabonds » traverse l'enfer de Saint-Trond et y tient lieu d'égout. En » certains endroits, il passe sous les habitations et ne contribue » guère à les assainir; ailleurs, il est à ciel ouvert et coule » entre la rue et les maisons, auxquelles donnent accès des » petits ponts de briques. J'ai pénétré dans quelques-unes de » ces maisons et j'ai trouvé partout un dénuement absolu joint » à une saleté repoussante. Les murs paraissaient n'avoir jamais » été blanchis, plusieurs maisons n'étaient pas même carrelées; » les chaises bancales et les meubles boîteux — là où il y avait » des meubles — reposaient sur la terre nue. Dans ces taudis » immondes, les dentellières confectionnent le blanc et dia- » phane tissu destiné à l'ornement de la Beauté heureuse; » aucune d'elles, cependant, ne se plaignait de son sort. »

Ceux qui voient dans les ouvriers à domicile « une précieuse réserve de paix sociale » sont de bien mauvais psychologues. L'extrême misère et le travail excessif abolissent la personnalité et tuent toute initiative; l'homme écrasé se résigne et se tait, mais ce silence n'est pas la paix sociale.

Gerhard Hauptmann, dans ses tisserands de Silésie a peint la révolte furieuse et aveugle; le tisserand de Michelet, qui chante dans sa cave en lançant la navette, est plus près de devenir un soldat de l'émeute que l'ouvrier de la grande industrie, propriétaire de sa maison, d'un livret de caisse d'épargne et de quelques titres de rente.

Les grandes agglomérations d'hommes que l'industrie moderne a créées, ont fait naître parmi les ouvriers le sentiment social de classe et l'esprit révolutionnaire. Il ne faut pas en juger uniquement par les niaiseries des ignorants et les utopies des rêveurs, parce que l'un et l'autre ont eu une grande puissance éducatrice et que, selon l'observation profonde de Renan, pour qu'une société puisse perdurer et progresser, il faut un principe révolutionnaire et la possibilité de vivre.

LA STATISTIQUE, SES DIFFICULTÉS, SES PROCÉDÉS, SES RÉSULTATS (1).

Il est malaisé d'écrire un bon livre sur la « statistique » par la raison qu'on n'a pu, jusqu'à présent, trouver pour ce terme une définition qui soit généralement acceptée. Est-ce une science indépendante ou seulement une méthode? *Grammatici certant.* On a fait rentrer dans la statistique les hypothèses sociales ou morales les plus hardies, on a même tenté d'y englober toutes les sciences connues, et on l'a réduite, d'autre part, à un simple moyen d'investigation caractérisé par l'emploi de procédés numériques. Envisagée à ce dernier point de vue, la statistique ne peut guère donner lieu à une étude particulière, et elle ne prend corps que si l'on montre la méthode à l'œuvre sur une discipline donnée, ou, mieux encore, sur plusieurs disciplines à la fois. M. Liesse, statisticien de profession,

(1) *La Statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats,* par André Liesse, professeur d'économie industrielle et de statistique au Conservatoire national des Arts et Métiers. Paris, Guillaumin et Félix Alcan, 1905.

versé à la fois dans les sciences économique, historique, financière, sociale, était particulièrement préparé à vaincre ces difficultés, et c'est cette compétence multiple qui fait, croyons-nous, le mérite tout particulier du livre que nous allons tenter de résumer.

L'auteur indique, dans sa préface, l'objet de son travail : « Notre but n'a pas été précisément, d'écrire ce livre pour des statisticiens de profession, formés par la pratique, l'expérience ou des études spéciales au métier si ardu qu'ils exercent. C'est plutôt à la foule des statisticiens improvisés qu'il s'adresse. Il vise à éveiller leur conscience scientifique, endormie par l'hypnotisme des chiffres, et à leur faire entrevoir la vanité des gloses auxquelles on peut se livrer sur des documents difficiles à lire ou sur des renseignements frelatés. » Ce programme pratique et modeste est, comme nous le verrons, largement rempli et même dépassé.

L'auteur débute par un rapide exposé historique de la question. Dès l'antiquité la plus reculée, les évaluations numériques ont été en usage dans la politique pratique. Le XVIII[e] siècle, époque de renouvellement des sciences, crut trouver dans l'apparente rigueur des méthodes mathématiques, un instrument d'investigation applicable à la connaissance du monde. Comme au temps de Pythagore, on voulut découvrir dans les nombres la raison et la loi de toutes choses. Süssmilch, Euler, Buffon, Condorcet, puis au XIX[e] siècle, Cournot, Quételet édifièrent sur cette donnée des systèmes plus ou moins vastes et ingénieux, mais aujourd'hui effondrés. M. Liesse expose avec une clarté parfaite ces curieuses tentatives, mais peut-être est-il trop sévère pour quelques-unes d'entre elles, notamment pour celle de Quételet. Nous ne serons démenti par aucun de ceux qui ont étudié les écrits de ce statisticien-astronome, si nous disons que certaines de ses idées sont entrées aujourd'hui dans le patrimoine général de la science. Ces systèmes généraux, à base positive, ont presque toujours de féconds résultats

et peut-être sont-ils dans les sciences sociales le principal moteur du progrès. Rien n'empêche de croire qu'il s'en édifiera encore sur des bases statistiques, et peut-être certains travaux récents contiennent-ils quelques parties toutes prêtes à former les matériaux d'un édifice de ce genre.

Quoi qu'il en soit, M. Liesse, dans ce premier chapitre, établit solidement la base de l'œuvre qu'il a voulu écrire. Pour lui, comme pour M. Levasseur, la statistique est, et doit demeurer un simple outil, dont l'emploi doit se coordonner avec les règles générales de la critique et les données particulières aux diverses branches des connaissances. C'est ce que l'auteur montre, au moyen d'exemples et de cas d'application très nombreux, parmi lesquels il cite avec raison la remarquable enquête monétaire de M. de Foville. Les procédés appartenant en propre à la statistique : moyenne, normale, médiane, moyenne géométrique et harmonique, interpolation, extrapolation sont exposés ensuite avec netteté et caractérisés chacun dans leur valeur propre et leurs cas d'application.

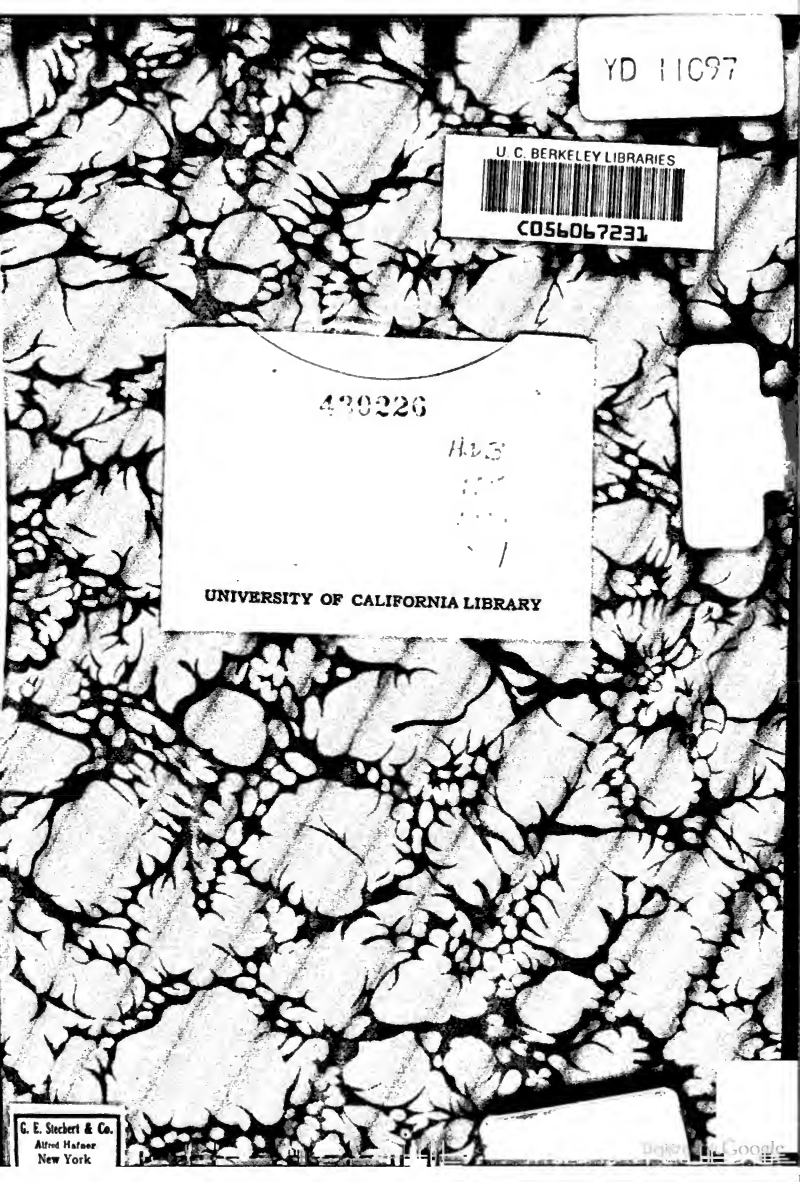
Dans les chapitres qui suivent, M. Liesse s'est souvenu plus particulièrement de ses études économiques et sociales. La statistique n'a pas sa fin en elle-même, les observations si patiemment enregistrées ont un but : elles doivent servir à comprendre les événements passés et à établir des règles de conduite pour l'avenir. De là l'importance primordiale de la « sémiologie statistique » ou étude des symptômes sociaux. Ici encore, en analysant les principaux travaux produits sur cette question, et parmi lesquels la première place revient sans doute aux études de M. Juglar, l'auteur sait, avec la critique la plus sûre, assigner à chaque système sa vraie valeur, montrer ce qu'ils ont d'exact et de spécieux, fixer en un mot les limites réelles de ce genre de tentative. Ces chapitres, où la science économique voisine de si près avec celle de l'histoire, sont particulièrement intéressants et bien composés.

Enfin, l'ouvrage se termine par des vues d'ensemble sur la

régularité et la périodicité des phénomènes, déjà entrevues par les historiens, et que les méthodes statistiques permettent de dégager avec plus de rigueur. La « régularité », notamment, appliquée au phénomène de la répartition des revenus, donne lieu à une étude excellente des travaux bien connus de Galton, Ammon, Vilfrido Pareto, March, de Foville, des Essarts, etc.

Nous avons déjà dit, et cette observation n'est pas sans doute hors de saison dans cette Revue où sont représentées des cultures nationales si diverses, combien nous goûtons ces exposés si nets, si élégants, qui sont la marque de la science française.

L'ouvrage de M. Liesse, traitant d'un sujet abstrus, et dont les frontières sont souvent si difficiles à tracer, est à ce point de vue particulièrement réussi. Il est difficile d'être à la fois plus clair, plus concis, mieux muni de faits et d'idées. On ne saurait trop louer aussi le caractère strictement positif de l'œuvre, la fermeté avec laquelle l'écrivain sait se tenir dans les limites, si parfaitement scientifiques qu'il s'est fixées dès le début. Pas un seul instant M. Liesse ne s'est laissé entraîner par ce qu'on pourrait appeler le mirage des chiffres, et c'est cette rigueur de méthode qui nous permet de dire qu'il a dépassé son programme et que la lecture de son livre pourrait être conseillée, même à certains statisticiens de profession. Ils sont nombreux, en effet, et semblent s'accroître avec le progrès des sciences positives, ceux qui prétendent introduire dans les sciences sociales, sous le couvert de la mathématique, des méthodes qui ne leur conviennent pas. Prendre le signe pour la chose signifiée, négliger le côté psychologique et variable des choses, considérer comme comparables des faits arbitrairement représentés par des unités, c'est une erreur à laquelle on n'est que trop enclin et dans laquelle ont versé même de vrais savants. En réagissant contre cette tendance, en montrant comment la méthode statistique doit se combiner constamment avec les règles générales de la critique, M. Liesse a fait une œuvre vraiment utile.


YD 11097
U. C. BERKELEY LIBRARIES
C056067231
430226
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
G. E. Stechert & Co.
Alfred Hafner
New York